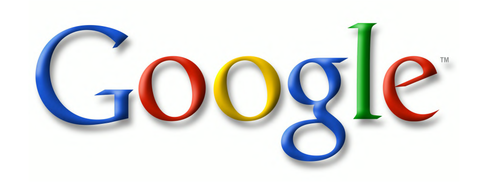
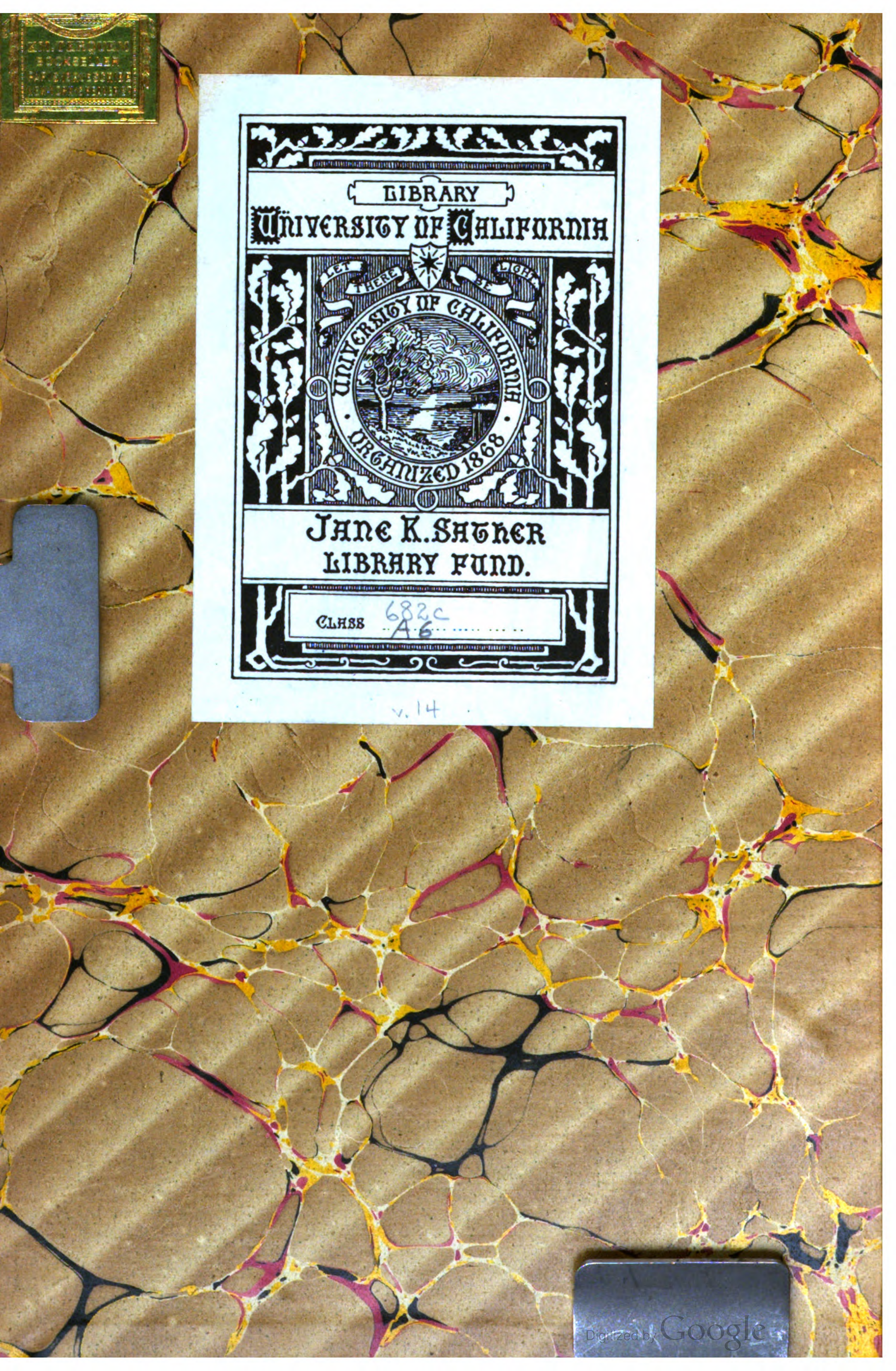
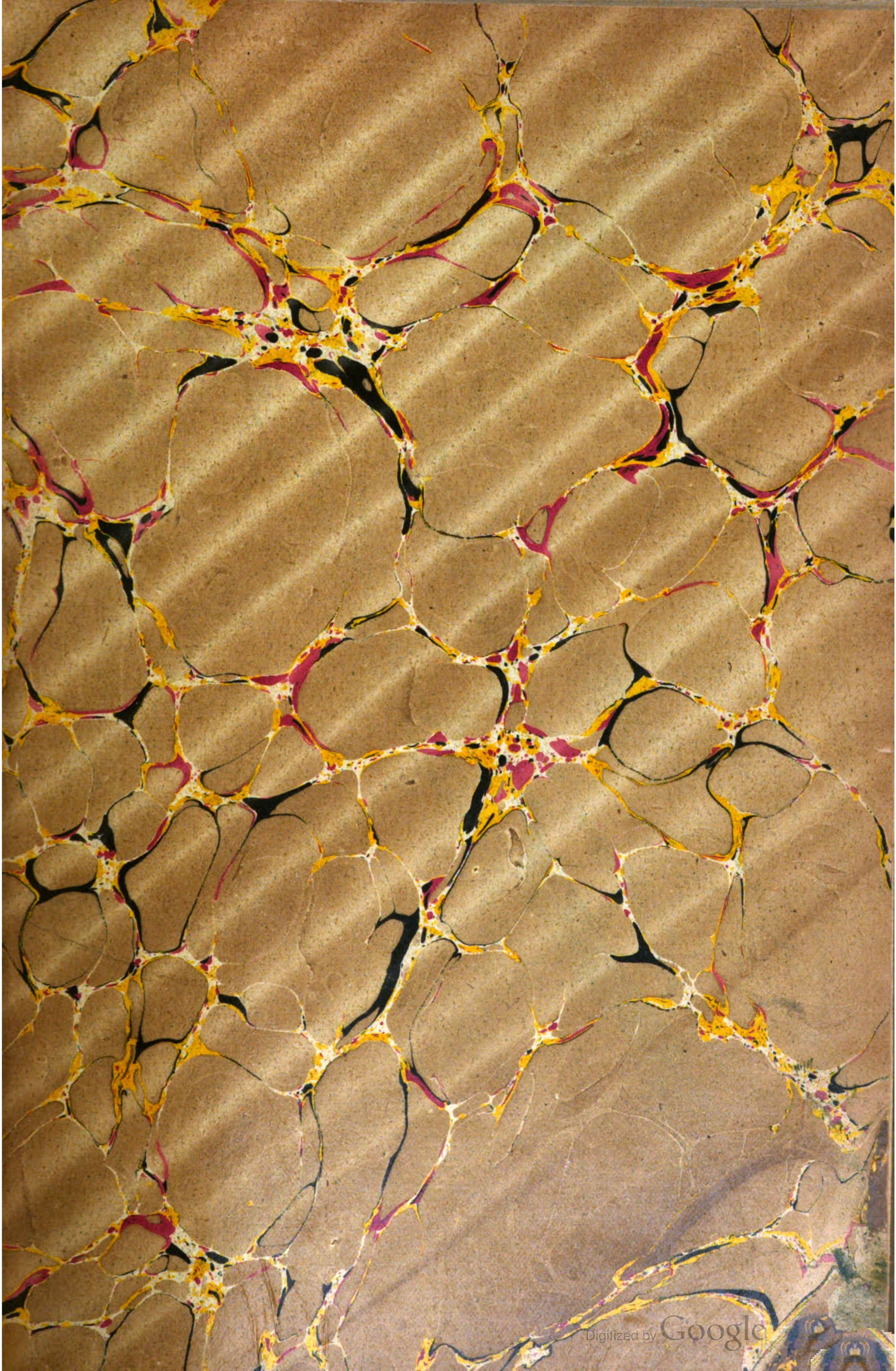

Google


UC-NRLF
B 2 905 898


LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
ORGANIZED 1868
JANE K. SATHER
LIBRARY FUND.
CLASS 682c
A6
v. 14
Digitized by Google


Digitized by Google

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

RÉDIGÉES PAR LES PROFESSEURS DES FACULTÉS DES LETTRES

DE BORDEAUX ET DE TOULOUSE

ANNÉE 1892.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1892

DISCOURS DU DOYEN

A LA SÉANCE DE RENTRÉE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

La séance intime de rentrée de la faculté des lettres de Bordeaux, retardée par la maladie et par la mort de M. Cucuel, professeur titulaire de langue et de littérature grecque, a eu lieu le 7 décembre 1891.

M. Stapfer, doyen, y a prononcé le discours suivant :

Messieurs les Étudiants,

Il y a un grand vide parmi nous et un grand deuil dans nos cœurs.

Dois-je répéter ici ce que j'essayais de dire dans la douloureuse cérémonie du 26 novembre? Dois-je retracer encore les étapes de la vie universitaire du jeune maître que vous regrettez avec nous et recommencer l'énumération de ses travaux si brusquement interrompus? L'un de vous a déploré, en ce triste jour, avec une émotion communicative, la perte immense que nous avons tous faite; à l'accent de ses paroles, nous avons senti mieux que jamais qu'étudiants et professeurs étaient unis ensemble par de véritables liens de famille : dois-je redire en l'affaiblissant ce qu'il a si bien exprimé? Je ne pense pas que cette lugubre répétition des discours funèbres prononcés sur une tombe soit proprement ce qui convienne au caractère de notre réunion d'aujourd'hui.

L'optimisme de notre ami, parlons mieux, sa foi religieuse nous conseillerait, si nous pouvions l'interroger, de secouer maintenant toute pensée déprimante, non point pour faire place à ces idées frivoles qui supposent un étrange oubli de la destinée humaine et de ses conditions, mais pour rasséréner nos âmes en élevant nos yeux de la mort vers la vie et des douleurs du présent vers les espérances de l'avenir. S'il est convenable et naturel que la mémoire d'un maître chéri, d'un collègue bien aimé, enlevé il n'y a pas quinze jours, préside à la première réunion de la faculté des lettres, j'aime mieux ne lui demander désormais que des conseils utiles et des exemples fortifiants.

Prenez-le pour modèle, mes jeunes amis. Imitez d'abord sa belle égalité de travail et d'humeur, cette application tranquille, sereine, cette vie sage et harmonieusement réglée par les muses à la manière antique, qui lui permettait de vaquer à la fois aux soins les plus divers, aux travaux de sa profession et aux plus humbles détails du ménage, aux études et aux jeux, à l'hygiène de l'esprit, du corps et de l'âme, toujours actif, jamais trop absorbé par ce qu'il faisait, et n'ayant pas plus l'air d'un homme surmené que d'un homme désœuvré.

Si vous ordonnez votre vie comme il avait ordonné la sienne, vous posséderez la moitié du secret de son bonheur, car Charles Cucuel était certainement un homme heureux ; vous posséderez son secret tout entier, si vous apprenez de lui à vivre pour d'autres que pour vous-mêmes et pour quelque objet extérieur et supérieur à votre propre personne. Il n'est pas donné à tout le monde de partager les espérances célestes qui encourageaient notre ami ; mais ce que tout le monde doit reconnaître, parce que c'est une vérité de raison et d'expérience, c'est qu'une vie sans idéal, sans foi, sans amour, sans dévotion à la science, à l'art ou à l'humanité, sans culte enfin pour quelque chose de meilleur et de plus grand que nous-mêmes, est une existence inférieure et misérable, triste, amèrement triste malgré les apparences, bien digne de la pitié de ceux qui voient le fond des choses et que de vains dehors ne trompent pas.

Etre utile aux autres, rendre de grands et de petits services, contribuer pour sa part d'homme au bien universel, aimer son prochain et faire quelque chose pour lui : est-ce là une



morale vulgaire et usée? Non, messieurs, c'est la recette exquise, unique et trop peu connue, du bonheur. M. Cucuel était heureux, parce que toutes les facultés chez lui se développaient de concert, suivant la loi normale, parce que l'intelligence s'instruisait et travaillait, parce que la volonté poursuivait un but désintéressé et noble, parce que le cœur aimait. Est-ce pour cela qu'il nous a été ravi si jeune? Les victimes choisies extraordinairement par la mort seront-elles donc toujours les plus pures? Je lisais ces jours-ci dans un livre sur Vauvenargues, mort lui aussi à trente et un ans : « Qui sait si les êtres qui sont condamnés à mourir jeunes — non par accident, mais parce qu'ils portent au fond et dans les racines de leur organisme des germes d'extinction rapide — ne doivent pas à cette prédisposition physiologique une maturité particulière de pensée et une hypéresthésie extraordinaire de toutes les facultés de l'âme et de l'intelligence? » Le même livre faisait la mélancolique remarque que « les morts prématurées de ceux qui semblaient appelés à briller dans la vie de l'esprit ne sont pas toutes également déplorables », et que « les artistes et les poètes ont le singulier privilège de pouvoir disparaitre plus jeunes que les philosophes et les savants».

Notre jeune savant s'en est allé laissant sur le métier une œuvre a peine ébauchée : un autre l'achèvera. C'est la loi de la vie. La mort, qui nous frappe un instant d'étourdissement et de stupeur, n'a pas le pouvoir de faire subir le moindre arrêt au cours des choses. Les individus tombent, et l'humanité poursuit sa marche, et la nature insensible continue sa fête et sourit toujours....

Quel est le sens, messieurs les étudiants, et quelle est la valeur de cette séance intime de rentrée qui nous réunit aujourd'hui, et que j'aurais voulu, un peu inconsidérément peut-être, dans la première explosion de mon chagrin, ajourner indéfiniment cette année, c'est-à-dire supprimer?

Je demandais un jour à un professeur d'une faculté des sciences (ce n'était pas à Bordeaux) si dans sa faculté on avait l'usage des séances et des discours de rentrée. « Non, me répondit-il, nous sommes des gens sérieux. »

Il faut que je l'avoue, à l'époque où cette plaisante réponse m'était faite, je n'étais pas éloigné de partager le sentiment de mon interlocuteur. Je ne comprenais pas très bien la rai-

son d'être de ces petites solennités dont mon prédécesseur dans le décanat, M. Espinas, avait pris l'intelligente et courageuse initiative. Et comme il peut y avoir parmi mes collègues ou parmi vous quelqu'un qui ne la comprenne pas encore, il ne sera pas inutile que j'essaie d'expliquer ici et que j'achève de m'expliquer à moi-même comment, en nous réunissant tous une fois avant la reprise de nos travaux, nous ne faisons pas une chose indigne de « gens sérieux ».

Supposez que nous nous remettions au travail les uns après les autres, sans concert, à la débandade, chacun à l'écart et dans son coin, cela serait-il *beau?* Assurément non. Et non seulement ce manque de forme choquerait, chez ceux qui ont du goût, un certain sentiment du convenable, mais il choquerait aussi, chez ceux qui réfléchissent et qui pensent, le sens même du réel et du vrai. Car la vérité est que nous sommes quelque chose de plus qu'un simple rassemblement sous le même toit de travailleurs, dont les uns enseignent et dont les autres étudient; nous collaborons à une certaine œuvre, nous poursuivons ensemble un but commun, nous formons un corps organisé, nous avons un même esprit et une même âme, nous sommes, en un mot, une *société,* et, à l'occasion, quelque chose de plus intime, une *famille*, comme vous venez d'en donner ces jours-ci la preuve éloquente et pathétique.

Cette société fait elle-même partie d'autres ensembles plus compréhensifs, des universités d'abord, puis, de l'État et de la patrie. Si notre recteur avait à sa disposition un local assez vaste pour réunir tous les étudiants et tous les professeurs des quatre facultés, une assemblée aussi imposante aurait sa haute signification symbolique, qui pourrait englober celle des séances particulières de rentrée et les faire trouver superflues. Mais la vacance prolongée des grandes assises générales de l'université de Bordeaux rend d'autant plus désirable que chaque faculté tienne modestement les siennes; je sens à présent que si cette réunion de famille (dans d'autres circonstances, je l'appellerais une fête) n'avait pas lieu, il manquerait à notre vie scolaire une petite cérémonie initiale qui a son sens et sa valeur, et je remercie M. Espinas d'avoir, en cela comme en tant d'autres choses, ouvert une voie que son successeur n'a qu'à suivre pour marcher dans la vérité et la raison.

Vous êtes, messieurs les étudiants, nos collaborateurs. Si ce compliment était adressé à de jeunes collégiens, il pourrait encore être vrai, mais seulement dans un sens très général. On peut toujours dire que l'enfance qui apprend et l'âge mûr qui enseigne collaborent à une œuvre commune, qui est, par exemple, le bien du pays. Mais cela est un peu vague, tandis que notre collaboration, à vous et à nous, doit s'entendre au pied de la lettre. Permettez-moi de parler ici d'après mon expérience personnelle et de prendre un exemple très particulier dans un de vos exercices littéraires, la dissertation française. Je suis persuadé que ce qui est vrai de la dissertation littéraire, l'est aussi, *mutatis mutandis,* de vos travaux de philosophie ou d'histoire. Il m'est arrivé plus souvent que vous ne pensez d'être intéressé par la lecture de certaines compositions d'agrégation ou de licence, comme je le serais par un article de revue, et de méditer pour mon profit sur les idées qu'elles me suggéraient. Pendant que vous croyiez peut-être, dans votre modestie, n'être que des échos de mon enseignement, c'est moi qui étais votre obligé et qui m'instruisais à votre école. Et cela est beaucoup moins paradoxal qu'il ne semble, c'est même la chose du monde la plus normale et la plus naturelle. Nous sommes, par situation, des conservateurs, assez lents à nous tirer de l'ornière des traditions classiques; vous êtes, par votre âge, en communion intime avec l'esprit moderne, avec la génération qui s'élève, et d'où sortiront les écrivains, les penseurs, les artistes de demain; ou plutôt vous êtes vous-mêmes cette génération nouvelle, et c'est parmi vous que notre espérance compte déjà les hommes qui demain auront un nom. Je n'ai jamais compris pourquoi certains professeurs ont l'air de regarder la jeunesse studieuse comme vouée nécessairement à la médiocrité, et de croire impossible chez elle l'éclat précoce du talent. Je ne dis pas que vous puissiez avoir encore la maturité et l'expérience ; à Dieu ne plaise que vous soyez vieux avant l'âge! Mais quel plaisir pour nous de louer, en la disciplinant, votre exubérance même! Et quel profit pour nous de réchauffer à votre ardeur notre vieille raison un peu trop assagie! Non, nous ne vous souhaitons point de porter si tôt des fruits mûrs; mais n'est-ce pas pour un maître à la fois la joie la plus vive, la plus douce récompense, et le stimulant au travail le plus efficace, quand sous ses yeux, entre

ses mains, fleurit un jeune talent, et qu'il peut espérer, selon le beau vers de Malherbe, que « les fruits passeront la promesse des fleurs ? »

La collaboration des étudiants et des professeurs s'est traduite aux yeux cette année sous une forme strictement littérale, quand le groupe de nos archéologues a rédigé, avec M. Paris, le catalogue de notre musée, et quand l'un de vous a inséré dans les *Annales de la Faculté des lettres* un travail solide et soigné sur Babrius. Pourquoi vos articles, MM. les étudiants, sont-ils si rares dans cette revue? Hélas! par la même raison qui fait que les nôtres n'y sont pas communs. Nous n'avons pas le temps. La préparation des examens nous absorbe tous. Notre société coopérative est d'abord une fabrique de licenciés et d'agrégés; si l'un de vos maîtres était tenté d'oublier cette première destination de notre école pour se consacrer tout entier à une étude curieuse mais éloignée du but pratique que vous voulez atteindre, vous seriez les premiers à le rappeler aux pressantes exigences de la situation. Nos succès aux divers concours d'agrégation sont le fait dominant de chaque année, et vous attendez toujours, comme la plus importante partie de l'allocution du doyen, le passage qui les énumère et les fait valoir.

Félicitons-nous donc de pouvoir enregistrer, à l'agrégation de philosophie, le succès complet de trois de nos anciens étudiants, dont l'un a été reçu le second; en lettres, un succès également complet, deux en grammaire, un dans l'enseignement spécial; et, en outre, deux demi-succès, je veux dire deux admissibilités, en lettres et en grammaire. Ajoutons que trois de nos étudiants ont obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais ou de l'italien ; deux, le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand dans les écoles normales primaires; et que les candidats aux divers ordres de licence ont été généralement fort bons l'année dernière, si bien que nous avons pu recevoir, à l'examen de juillet, avec tous ceux qui devaient réussir, la plupart de ceux qui pouvaient passer. Un *Bien* et trois *Assez Bien* ont été donnés ; les mentions auraient été plus brillantes encore et il y en aurait eu davantage, si un trop grand nombre des jeunes talents qui visent une autre licence que celle des lettres pures n'avaient pas sur l'utilité du grec et du latin une opinion moderne à l'excès. Mais si nos succès à l'agrégation

sont le point culminant des discours de rentrée, c'est un escarpement redoutable à gravir, car jamais le compte de nos joies n'égale celui de nos déceptions, condition presque fatale d'un concours aussi difficile. Il faut accepter courageusement cette nécessité, et d'abord celle qui commande aux maîtres de l'enseignement supérieur, comme leur devoir principal et suffisant, de former des maîtres de l'enseignement secondaire.

Les facultés sont devenues et elles doivent rester des écoles normales; le temps n'est plus, et personne ne peut le regretter sérieusement, où, dans les seize centres de la haute culture, l'État pensionnait soit des conférenciers pour l'amusement d'une foule tumultueuse, soit des solitaires, des bénédictins laïcs, se consacrant, loin d'un vain tapage, dans la profonde paix d'une complète sinécure pédagogique, à la production scientifique ou littéraire. Et pourtant il y avait dans la contemplation désintéressée et les libres études d'autrefois une certaine poésie, pendant qu'il y a, au contraire, je ne sais quoi de brutal dans l'âpre poursuite du succès et de la place, qui n'est qu'un épisode, meurtrier entre tous, de la grande lutte pour l'existence.

Concilier le culte pur des lettres avec cette fièvre de réussir et de parvenir, voilà le problème à résoudre. On peut y arriver jusqu'à un certain point, et tous les cours, Dieu merci, ne sont pas des exercices préparatoires à l'agrégation ou à la licence. Il devrait y avoir dans la journée d'un étudiant, pour qu'elle fût remplie comme il faut, des heures de bibliothèque, des conférences pratiques et quelqu'un de ces cours que je ne craindrai pas d'appeler cours de luxe, si l'on veut bien considérer que l'art tout entier et une partie de la science sont du luxe, mais que la noblesse d'un esprit se mesure d'après la part qu'il fait à ce luxe dans sa pensée et dans sa vie. Je vous ai consultés une fois, mes amis, sur l'affiche de nos cours et de nos conférences, étalage éblouissant d'activité scolaire : votre franche réponse a été que la multiplicité des leçons ne vous laissait pas toujours assez de temps pour l'étude. Hélas! vous n'avez pas eu lieu de vous plaindre de trop de leçons depuis la rentrée : la maladie et la mort y ont mis bon ordre ; mais l'affreux mois de novembre que nous venons de traverser est, il faut l'espérer, une sinistre exception, qui ne m'empêche pas d'être de votre avis en règle générale. Je ne puis approuver

l'excès des meilleures choses ; l'ancienne concentration des forces du professeur sur un point, deux au plus par semaine, me paraissait préférable en principe à leur éparpillement en des sens trop divers, et j'ai peur que le remplacement de la double leçon traditionnelle par trois et même quatre conférences n'ait eu trop souvent pour résultat un fâcheux encombrement, surtout dans les facultés comme la nôtre où le personnel enseignant est considérable. Aussi ma première préoccupation a-t-elle été de sauver pour nous tous, autant que possible, étudiants et professeurs, le temps si précieux de l'étude, laissant le bon public, sans m'en émouvoir, compter et mesurer, dans son arithmétique naïve, notre somme de travail au nombre d'heures où nous occupons et où vous entourez les chaires. C'est parce que je sais à quels moments, dans quels endroits, notre véritable travail se fait, que je suis le gardien jaloux des vacances sacrées, de cet inestimable réservoir de temps périodiquement ouvert aux hommes studieux pour réparer celui qu'ils ont perdu dans la dépense extérieure de l'activité professionnelle.

Vous devez, jeunes gens, à l'initiative de M. Denis et à un un don libéral de M. Couat la création d'une petite bibliothèque dite des étudiants, qui, étant à vous sans intermédiaire et s'ouvrant à vos heures, vous permettra peut-être de vous consacrer avec plus de suite à l'*étude* proprement dite.

Mais ne vous figurez pas qu'il soit facile de réaliser l'organisation idéale d'une journée scolaire. Toutes sortes de difficultés se rencontrent dans la pratique. Vous continuerez donc, il faut vous y attendre, à voir se succéder certains exercices, avec un intervalle trop court pour que vous puissiez vous mettre à la lecture, trop long pour qu'il n'y ait pas un temps utile perdu, et certains jours peut-être vous n'aurez que vos soirées pour être à vous mêmes et vous recueillir. Tant mieux pour vous si tout ne va pas à votre gré ! tant mieux si vous avez de la peine ! tant mieux s'il faut lutter ! tant mieux enfin si l'insuffisance même du concours que nous vous offrons vous fait sentir impérieusement la nécessité de ne compter que sur vous seuls pour réussir ! C'est en triomphant des obstacles que les vraies vocations se décident. Ce ne sont jamais les oisifs qui font les grands ouvrages, ce sont les hommes qui n'ont pas le temps.

Dans le concours ouvert ici cette année sur l'important

sujet de la concurrence vitale, dont M. Espinas va maintenant nous entretenir[1], vous savez qui est le vainqueur : un licencié de la faculté des lettres de Bordeaux, élève de l'école normale supérieure, fort occupé, je le suppose, par la préparation d'un terrible concours d'une autre espèce, celui d'agrégation. Mais quelle agrégation? celle de philosophie, sans doute, puisqu'il s'agissait d'une question de morale sociale et que le mémoire couronné est purement philosophique ? non, messieurs, l'agrégation de *grammaire,* et cela vous prouve qu'un bon étudiant peut faire, quand il le veut, malgré ses examens, beaucoup de choses, et des choses diverses.

Le cher jeune maître que nous pleurons était, lui aussi, de ces hommes qui ont du temps pour tout ; c'est le bel exemple de cette activité si bien réglée et de toute sa noble vie intellectuelle et morale que je voudrais, en terminant, remettre et laisser pour toujours devant vos yeux.

1. Ce rapport de M. Espinas, lu dans la séance de rentrée après l'allocution du doyen, a été publié dans le dernier numéro des *Annales*.

Paul STAPFER.



DANTE ET VICO

I

Dans l'histoire de la critique dantesque, — comme dans l'histoire littéraire en général, — le dix-huitième siècle tient une place honorable, mais modeste. C'est un siècle de transition, en progrès sur le dix-septième, très inférieur au dix-neuvième. Les travaux de Volpi sur le texte de la *Divine Comédie*, son *rimario*, son vocabulaire exégétique et le commentaire de Venturi, les éditions des *Opere minori* et les savantes quoique paradoxales dissertations du chanoine Biscioni sur la *Vie nouvelle*, accusent au début de ce siècle un très sérieux réveil de la critique philologique. Quant à la critique esthétique, elle compte des représentants connus, aussi bien dans les Académies alors en grand crédit que parmi les littérateurs indépendants. Gravina et Crescimbeni à l'académie des Arcades, Salvini à celle de la Crusca, comme les abbés Conti, Quadrio, comme Muratori au début de sa carrière, dissertent abondamment sur la langue, sur le style, sur le génie du poète florentin.

De ces travaux estimables, peu de chose a pourtant survécu. La revision des textes était encore superficielle, l'exégèse timide ou incomplète, la biographie conjecturale, l'esthétique dépourvue de principes solides. A côté de cela, on voyait se manifester vis-à-vis de Dante certaines tendances agressives, qui plus tard, sous l'influence de la critique étrangère, devaient aboutir aux *Lettres Virgiliennes* de Bettinelli et à sa retentissante polémique avec Gaspare Gozzi. Le fait n'est point niable et il est caractéristique : en dépit des efforts de la critique, il y a divorce entre la pensée dantesque et la pensée du dix-huitième siècle. On ne s'intéresse plus

aux doctrines de Dante, on ne les comprend et ne les approfondit plus. Sa langue paraît vieillie ; et les *trecentisti*, en défendant mal la cause de leur poète, semblent donner raison à ses adversaires. Ses inventions, son style choquent le goût moderne, ce « bon goût » qu'un siècle de cartésianisme a rajeuni et transformé, sinon épuré. Dante est resté un grand nom; il lui faudra bien des années encore pour reconquérir son ascendant littéraire et redevenir une force morale.

Pour s'élever au-dessus de la foule, il eût fallu pouvoir s'en isoler, remonter le courant des idées actuelles, ou bien le devancer; pour retrouver et mesurer à sa grandeur le génie méconnu de Dante, pour s'inspirer de lui, il fallait être soi-même un homme de génie. Par hasard, — sans même le savoir, — l'Italie du XVIIIe siècle n'aurait-elle pas eu la fortune de posséder un tel homme dans la personne de son grand historien philosophe, Vico?

Dante et Vico : le rapprochement de ces deux noms n'a rien qui doive surprendre. A quatre siècles de distance, ces deux figures conservent un air de famille. Ce sont bien là deux purs italiens, profondément attachés au sol, aux traditions, au fonds d'idées national; deux esprits généralisateurs, synthétiques, encyclopédiques; deux métaphysiciens poètes, également préoccupés de trouver la raison première et d'esquisser l'ordre général des choses; deux philosophes de la même école, j'allais dire du même âge, deux platoniciens de cette Renaissance que Dante a devancée et inaugurée, que Vico fit un instant revivre au-delà de ses limites chronologiques, et qui avec lui s'éteignit définitivement. Qu'avec ces affinités d'esprit, le dernier venu se soit senti attiré vers le premier, la chose est toute naturelle. Que Vico ait étudié Dante, se soit pénétré de lui, lui ait emprunté des idées et des expressions caractéristiques; qu'il ait trouvé en lui comme Dante en Virgile, un guide, un « *duca* » et un « *maestro* » pour le voyage qu'il entreprenait à travers les temps obscurs de l'humanité; enfin qu'arrivé à la pleine maturité du génie, il ait voulu analyser le génie de Dante, pour faire rentrer les résultats de cette analyse dans sa synthèse historique,— quoi d'étonnant? Vico avait le droit de le faire : il était à la hauteur d'une pareille tâche.

Les traces de l'influence de Dante sur Vico, très nombreuses, sont en même temps très dispersées dans les œuvres de

celui-ci. Il n'est cependant pas impossible de les recueillir, de les présenter en une vue d'ensemble, quelquefois même d'établir l'origine commune, la filiation de leurs idées. Quand aux mentions expresses du poète florentin et de ses œuvres dans les écrits du penseur napolitain, il suffit de les parcourir dans leur ordre chronologique pour voir quelle large place occupa constamment le premier dans la pensée et dans l'estime du second.

Se reportant, dans son mémoire autobiographique [1], à la période si obscure mais si féconde de sa vie de précepteur à Valtolla, Vico cite comme ses premiers auteurs favoris, avec Virgile et Horace, les trois grands écrivains de la première renaissance italienne : Dante, Pétrarque, Boccace. Ce n'est point au collège, — la chose est digne de remarque, — qu'il s'est formé à pareille étude. Au temps de l'inquisition espagnole, la *Divine Comédie* n'était tolérée en librairie que corrigée et expurgée, et le nom du poète n'était guère de ceux que l'on prononçait dans les collèges italiens. Ce que dut être cette lecture, quelle forte impression elle produisit sur Vico, son livre *De constantia philologiae* [2], et surtout ses deux *Sciences nouvelles* [3] en donnent une juste idée. Vico n'a que faire de décerner à Dante des louanges banales : ce qui l'intéresse, c'est l'analyse psychologique de son génie, ce sont des recherches historiques sur son œuvre, c'est en particulier un rapprochement auquel il revient plusieurs fois entre Dante et Homère. On rencontre aussi le nom du poète dans la correspondance de Vico. Il écrit à un ami, Gherardo degli Angioli [4], pour le féliciter de ses talents poétiques ; il prend prétexte de l'admiration que professe cet écrivain à l'endroit de Dante pour définir les caractères de la vraie poésie, et pour en montrer la réalisation la plus parfaite dans la *Divine Comédie*. Enfin, envisageant pour une fois ce poème d'une manière principale, Vico écrit, sous le titre probablement apocryphe de *Jugement sur Dante* [5], un véritable plaidoyer en

1. *Vita di Giambattista Vico scritta da sè medesimo* (*Opere*, édition Ferrari, t. VI, p. 377).
2. Pars posterior, cap. XII, § 21 (*Ibid.*, t. III, p. 225).
3. *Principj di una Scienza nuova* (édition de 1725), lib. III, cap. XXV (*Ibid.*, t. IV, p. 226). — Même ouvrage (édition de 1744) lib. III, *pruove filosofiche per la discoverta del vero Omero (Ibid.*, t. V, p. 474).
4. 25 décembre 1725 (*Opere*, tome VI, p. 38-45).
5. *Giudizio sopra Dante (Ibid.*, p. 46-53).

faveur de son poète préféré. Ce fragment, composé à une date postérieure à 1732, retrouvé dans ses manuscrits et publié pour la première fois en 1818, n'est à proprement parler que le compte-rendu critique d'*annotations* sur Dante dont Vico ne nomme pas l'auteur : c'est ce qui résulte des termes mêmes de sa conclusion. Mais le compte-rendu n'est encore une fois qu'un prétexte ; les propres conceptions de Vico l'absorbent trop pour qu'il aille se perdre dans le détail d'une exégèse. C'est sa pensée qu'il développe, non celle d'autrui qu'il commente. Ce *Jugement* constitue le dernier et le plus complet état de la pensée de Vico sur Dante.

II

Les analogies que présentent les deux auteurs sont avant tout doctrinales. Les œuvres purement littéraires de Vico, — car il fut poète, et dut même à cela les quelques protecteurs qui l'empêchèrent de mourir de faim, — sont médiocres : mieux vaut ne les point mettre en parallèle avec celles de Dante. La vraie poésie de Vico réside dans son épopée de l'humanité, dans sa *Science nouvelle.* C'est une poésie philosophique, comme l'est celle de la *Divine Comédie.* C'est en même temps de part et d'autre une poésie mystique et allégorique ; et il est intéressant de constater, avec cette commune tendance des deux écrivains au symbolisme, les résultats très différents auxquels ils ont été conduits. Tout le poème de Dante n'est qu'une vaste construction allégorique dans laquelle viennent prendre place de nombreuses allégories secondaires. Dante l'a lui-même déclaré dans sa lettre à Can de Vérone, et dans le *Convito,* il a subtilement disserté sur les divers sens *littéral, allégorique, moral* et *anagogique* de son livre. La *Science nouvelle* est aussi un ouvrage allégorique : c'est probablement la raison pour laquelle les contemporains de Vico l'ont si peu goûtée. Comme la *Divine Comédie,* elle débute par une allégorie, par un frontispice qui traduit sous une forme emblématique la pensée maîtresse du livre. On y voit l'œil divin de la Providence se réfléchir sur la Philosophie personnifiée, pour aller éclairer d'une lumière toute

nouvelle la statue chancelante du vieil Homère traditionnel. Michelet a déjà signalé l'analogie de cette image avec celle qu'expriment les vers du *Paradis :*

Come in ispecchio fiamma di doppiero
  Vede colui che se n'alluma dietro,
  Prima che l'abbia in vista od in pensiero,
E sè rivolve, per veder se 'l vetro
  Gli dice 'l vero, ecc. [1].

La *Science nouvelle* elle-même est en quelque sorte édifiée sur des conceptions symboliques, sur des légendes aux sens multiples. Mais Vico ne songe nullement à sacrifier aux conventions littéraires d'une époque antérieure. D'artifice poétique qu'elle était pour Dante, l'allégorie est devenue pour lui objet d'étude psychologique et sociale, moyen d'investigation historique. Au lieu de prêter de propos délibéré un sens mystique aux choses, il se demande comment l'humanité a pu leur attacher un tel sens; il recueille dans les choses, dans les légendes, dans les mots, ce sens que les hommes primitifs, selon sa nouvelle et originale doctrine, doivent y avoir caché. C'est ainsi que chez Dante, la description de l'Enfer théologique sert de prétexte aux descriptions de l'Enfer social de son époque, de l'Enfer moral de ses propres désordres, de l'Enfer métaphysique, c'est-à-dire de la notion du mal analysée *in abstracto*. Cette même description, dans la « cosmographie poétique » de Vico, a un tout autre but et un tout autre caractère. En parcourant les diverses représentations que le paganisme a laissées de l'Enfer et des divinités infernales, Vico cherche à retrouver l'origine et les transformations successives de la notion d'Enfer, avec les conceptions soit métaphysiques, soit morales auxquelles cette notion s'est trouvée associée.

Après avoir originairement désigné une simple source perpétuellement jaillissante *(Styx)*, « à peine plus profond qu'un lit de ruisseau », avec Diane pour divinité, l' « Enfer » éveille bientôt l'idée de sépulture, et devient le séjour des morts, le royaume de Proserpine, les *Champs Elysées;* il symbolise aussi la Terre nourricière, avec sa déesse Cérès, dont le

1. *Paradiso*, XXVIII, 2-3. — Michelet, *Œuvres choisies de Vico*, Paris, 1835, t. Ier, préface.

rameau d'or représente l'épi de blé, d'où l'homme tire sa substance. Puis apparaît l'idée de vallon écarté, dernier refuge de la promiscuité primitive, séjour du dieu *Érèbe,* fils du *Chaos,* lieu obscur où la lumière de la civilisation ne pénètre point, où coule seulement le *Léthé,* fleuve de l'oubli, car le nom des hommes ne s'y transmet point à leur postérité. Mercure, armé du caducée, vient tirer les hommes de l'Erèbe, et leur donne les premières lois, l'industrie, la vie civile, le bonheur. Le vallon obscur s'assombrit, et devient gouffre où tout s'engloutit, siège de la souffrance et de l'expiation : c'est l'*Orcus,* que garde Cerbère, où coule le Tartare, où sont tourmentés Ixion, Sisyphe et Tantale [1]. Ainsi se trouvent recueillis par Vico tous les sens allégoriques successifs d'un même mot, ainsi est reconstituée l'histoire d'une idée. Ainsi s'est transformée l'ancienne allégorie du moyen âge : de fiction littéraire, elle est devenue objet d'étude scientifique.

L'œuvre de Dante, comme son génie, est une œuvre encyclopédique. Le ciel et la terre ont, dans son langage naïvement hyperbolique, mis la main à son poème; le monde surnaturel comme le monde de la nature s'y trouve décrit. Pendant plusieurs siècles, la *Divine Comédie* sera considérée en Italie comme le *compendium* de toute connaissance passée, présente et future, comme une *Somme* philosophique complète, une sorte d'Evangile éternel de la science. Sans l'expérience de la Renaissance, sans Galilée et même sans ce Descartes qu'il ménage si peu [2], Vico ne serait vraisemblablement pas autre chose qu'un auteur de Somme, à la façon des théologiens du moyen âge. Il n'a pas un moindre désir que Dante d'embrasser le cercle universel des choses; il sent la nécessité, pour faire œuvre scientifique, de tout analyser et de tout systématiser. Mais il comprend aussi combien la vieille prétention de répondre *de omni scibili* est illusoire. La science de tout est devenue trop vaste pour un seul : la division du travail est nécessaire : « Chez les Grecs, un philosophe était à lui seul une université très complète..... Les Romains avaient encore moins besoin d'universités, eux qui plaçaient la sagesse dans la seule jurisprudence, et qui s'initiaient à cette science en se mêlant aux affaires publiques... Mais lorsque l'empire

1. *Scienza nuova,* lib. II, della Cosmografia poetica (*Opere,* t. V, p. 413 et suiv.).
2. Cf. notre étude *De Vico Cartesii adversario* (Paris, 1889).

succéda à la république, et que par la volonté des princes les arcanes de la jurisprudence commencèrent à se dévoiler, des académies furent fondées pour l'enseigner à Rome, à Béryte, à Constantinople. Combien n'avons-nous pas encore plus besoin des Universités?... Chez nous, ces institutions sont organisées de telle sorte que chaque professeur y enseigne la science dans laquelle il est le plus versé. Mais cet avantage entraîne avec lui un inconvénient : la division, la scission des arts et des sciences, que la seule philosophie embrassait autrefois et qu'elle maintenait dans un même esprit. Les anciens philosophes s'efforçaient de mettre en harmonie avec leurs doctrines non seulement leurs mœurs, mais jusqu'à leur méthode d'exposition... Aujourd'hui, nos élèves sont souvent exercés à la dialectique par un partisan d'Aristote, instruits dans la physique par un épicurien, dans la métaphysique par un cartésien [1]..Ils apprennent la théorie de la médecine d'un disciple de Galien, la pratique d'un chimiste. Ils étudient les Institutes dans Accurse, les Pandectes dans Fabre, le Code dans Alciat. L'enseignement qu'ils reçoivent est indigeste, parfois mauvais. Très érudits en une matière, il leur manque ces vues générales qui sont comme la floraison du savoir » [2]. Comment donc concilier l'universalité de la science avec son unité? Par la collaboration méthodique, par l'organisation scientifique des études, par la réforme de l'enseignement des Universités. La philosophie, si elle n'est plus toute la science, doit au moins pénétrer encore d'une même sève les divers rameaux de la science; elle doit leur fournir le point de départ : des principes métaphysiques; le chemin à suivre : une méthode; le point d'arrivée : une classification et une généralisation des conclusions.

La philosophie est donc la gardienne de l'unité de la science. Dans l'impossibilité d'obtenir de toutes les sciences particulières la complète satisfaction de ses tendances encyclopédiques, Vico veut au moins demander à cette philosophie ce qui est de son domaine propre : les premiers principes des choses. Il se retrouve alors sur le même terrain que Dante,

1. Pour Vico, Zénon est le véritable maître en dialectique; la physique d'Epicure ne s'élève pas au-dessus d'un vulgaire empirisme; la métaphysique de Descartes, comme son criterium de la certitude, pèche par sa base (*De antiq. Ital. sap.*, cap. I, § 2 ; cap. IV, § 1).
2. *De nostri temporis studiorum ratione* (*Opere*, t. II, p. 41-42).

et se rapproche fréquemment de lui dans le détail de ses conceptions cosmologiques.

Dieu essence, Dieu créateur, le monde, l'homme individu, l'homme membre du corps social, tel est, chez Vico comme chez Dante, l'enchaînement logique des questions parcourues. Ce qui caractérise les développements de Dante sur l'essence divine, outre sa richesse et sa force uniques d'expressions, c'est son désir de faire rentrer dans les formules de la théologie scolastique les conceptions de la philosophie ancienne; il s'attache à concilier entre elles en même temps qu'avec la révélation évangélique, les deux grandes lumières intellectuelles du paganisme, Aristote et Platon. Dieu est à la fois singulier et pluriel [1]; en lui puissance, sagesse, amour s'unissent sans se confondre [2]. En la puissance réside toute force; en la sagesse ou le Verbe, toute idée; en l'Esprit d'amour tout germe de vie. L'acte de la création est connu de toute éternité par la sagesse, exécuté par la puissance, motivé par l'amour [3]. Dieu est le « faiseur suprême » [4], le « premier moteur » immobile [5], celui « qui circonscrit tout et que rien ne circonscrit [6] ». En tenant ce langage, Dante se révèle à la fois comme un homme du moyen âge et comme un homme de la renaissance. Interprète respectueux d'Aristote et de saint Thomas, il pourra néanmoins être à bon droit salué par Marsile Ficin comme un précurseur du néoplatonisme. Quant à Vico, disciple fervent de Platon et de Marsile, il n'hésite point à reprendre ces idées et même ces expressions, il renchérit sur le platonisme de Dante [7]. Dieu est aussi pour lui sagesse et puissance. Dans le Verbe « connu de toute éternité par Dieu et engendré par lui de toute éternité » se trouvent contenus « les idées de toutes choses et les éléments des idées elles-mêmes ». Dieu a la pleine intelligence, non la connaissance plus ou moins confuse des choses, et cette intelligence est à la fois la cause et la conséquence de ce qu'il en est l'auteur, le *factor*. Aussi l'esprit humain, image très affaiblie mais très réelle de l'esprit divin, n'a-t-il l'intelligence véritable,

1. *Paradiso*, XIV, 10.
2. *Ibid.*, XIII, 18-19.
3. *Ibid.*, XXIX, 6-8.
4. *Canz.* VII, 10.
5. *Purgatorio*, XXV, 24; *Parad.*, XXIV, 44; *Convito*, IV, 21.
6. *Paradiso*, XIV, 10.
7. *De antiq. Ital. sap.*, cap. I (*Opere*, t. II, p. 53).

la science, que des choses qu'il a mentalement construites : « Nous démontrons les vérités géométriques parce que nous les faisons »... « En ordonnant ces vérités, nous les connaissons et les faisons en même temps [1]. » De Dieu sont sorties toutes choses créées ; mais entre le créateur et la créature, entre le moteur immobile et la chose en mouvement se placent des entités ou « points » métaphysiques, des « vertus d'extension et de mouvement », conceptions renouvelées de la philosophie alexandrine, qui ont pour objet d'expliquer comment l'étendue peut sortir du pur esprit qui est Dieu, comment le mouvement peut naître du repos « qui est un attribut de Dieu [2] ». On sait que Dante personnifiait ces mêmes « vertus » dans les anges, et qu'il les considérait comme les ministres de l'action divine dans le mouvement des sphères célestes [3].

Dans la hiérarchie des êtres vivants, l'homme occupe la première place. A deux reprises, au chant XXV du *Purgatoire* et au quatrième livre du *Convito,* Dante a abordé le scabreux problème de la génération. Il énumère les agents créés qui selon lui y concourent : l'homme, la femme, les astres. Il explique comment la substance séminale, le *sangue perfetto,* se transforme en une créature humaine [4]. Vico l'avait suivi dans sa « cosmographie » poétique : il ne le suit pas de moins près dans sa « physique ». Il remarque que les anciens ont donné le nom de *sang* à la secrétion qui reproduit la vie, d'où est née l'expression latine *sanguine cretus* [5]. Dante insiste longuement sur le complément de perfection que la créature humaine reçoit de Dieu à sa naissance. De sensitive, l'âme devient intelligente, au souffle que le créateur projette sur elle dans un acte d'amour. Cette action se prolonge durant toute la vie : à côté des opérations sensitive et intellectuelle de l'âme il existe une troisième opération, l'opération divine, Dieu participant par une création continue à l'œuvre de la connaissance et à celle de la détermination [6]. Vico tient un langage identique. Quant à l'existence dans l'âme d'un principe

1. *De antiq. Ital. sap.*, cap. I, § 3 (*Opere,* t. II, p. 59).
2. *Ibid.*, cap. IV (p. 64).
3. *Paradiso,* VIII, 9, 12, 13.
4. *Convito,* IV, 21 ; *Purgatorio,* XXV, 13.
5. *Scienza nuova,* lib. II, della Fisica poetica (*Opere,* t. V, p. 404). L'analogie a été signalée par Fraticelli dans son édition de la *Divine Comédie* (Florence, 1873, p. 413, notes 37-42).
6. *Convito,* IV, 21.



supérieur, divin, il en retrouve la croyance chez tous les peuples primitifs : « *Mens* est pour les Latins ce qu'est pour nous *pensiero ;* ils disaient que le *mens* est *donné* aux hommes, *dari, indi, immitti.* Il faut donc que ceux qui ont imaginé ces locutions aient cru que les idées sont éveillées par Dieu dans l'*animus* des hommes ; c'est pour cela qu'ils disaient *animi mens,* et qu'ils rapportaient à Dieu notre libre arbitre et notre empire sur les mouvements de l'âme, d'où cet adage : *libido.... suus cuique deus.* Ce dieu propre à chaque homme semblerait être l'intellect actif des aristoteliciens, le *sens éthéré* des stoïciens, et le *démon* socratique » [1]. Le *mens,* écrit encore Dante, est « le prédicat exclusif de l'homme et des divines existences » [2]. Le *mens,* dit Vico, est le signe qui distingue l'homme, animal divin, de la brute [3]. Leurs analyses respectives des facultés intellectuelles n'offrent point les mêmes ressemblances, Dante suivant pas à pas le *De anima* d'Aristote, Vico s'ingéniant à créer de toutes pièces une psychologie basée sur l'interprétation des mots latins. Mais ils se retrouvent dans le domaine des questions morales.

Quel est le mobile des actions humaines? C'est l'amour, répond Dante. L'amour existe partout, même dans la nature inanimée ; l'attraction en est une forme rudimentaire [4]. En sortant des mains de son heureux créateur, l'âme naïve et « simplette » ne sait rien, si ce n'est se tourner vers ce qui l'attire [5]. Elle a cependant reçu de Dieu plus que toute autre créature. Il est de sa nature, comme de celle de Dieu, de vouloir être ; et comme son être dépend de Dieu, elle désire, elle veut être unie à Dieu [6]. Elle tend fatalement à son bien, c'est-à-dire à sa propre conservation, et à l'union avec Dieu. La matière de l'amour est en soi toujours bonne, elle ne mérite ni louange ni blâme [7]. Mais alors que devient le libre arbitre, cette liberté de la volonté, « le plus précieux don que Dieu, dans sa largesse, ait fait aux créatures intelligentes et réservé pour elles seules? » Comment la spontanéité de l'âme n'est-elle

1. *De ant. Ital. sap.*, cap. VI, début (*Opere,* t. II, p. 78).
2. *Convito,* III, 2.
3. *De ant. Ital. sap.*, cap. V (p. 76).
4. *Convito,* III. 3.
5. *Purgatorio,* XVI, 29-30,
6. *Convito,* III, 2.
7. *Purgatorio,* XVIII, 20.

pas annihilée par la fatalité de l'amour que les desseins de la Providence ont jeté en elle ? Dante, en effet, affirme avec une égale force cette loi fatale de l'amour et la liberté de la volonté. Voici comment se résout pour lui la difficulté. Il est vrai que la matière de l'amour est en soi toujours bonne; « mais tout sceau n'est pas bon, encore que bonne soit la cire [1]. » A côté de la volonté qui se détermine, il y a la « discrétion », le discernement, qui est lui-même d'origine divine [2]. L'âme a le pouvoir d'exercer un choix entre les objets qui la sollicitent; elle est capable de distinguer le vrai du faux bien avant d'y tendre. La détermination, quoique divine et fatale, est donc suspendue : « Le ciel initie vos mouvements, je ne dis pas tous, mais supposé que le dise, lumière vous est donnée du bien et du mal, et libre vouloir. Qui supporte la fatigue d'une lutte contre les premiers assauts des puissances surnaturelles, finit par vaincre, s'il se nourrit bien [3]. »

Vico n'a pas moins nettement posé le problème : « Mais voici les syrtes et les écueils. Comment Dieu peut-il être le moteur de l'âme humaine ? Tant de choses mauvaises, tant de turpitudes, tant de faussetés, tant de vices ! Comment accorder en Dieu la science souverainement vraie et absolue, et dans l'homme le libre choix de ses actes ? Nous avons la certitude que Dieu a la toute puissance, l'omni-science, la bonté suprême; pour lui, penser est le vrai, vouloir est le bien; sa pensée est parfaitement simple et toujours présente; sa volonté stable et irrésistible. Bien plus, comme nous l'enseigne l'Ecriture, nul de nous ne peut *aller au Père, si le Père ne l'y traîne*. Et comment sommes-nous traînés si c'est volontairement [4] ? » Après avoir si nettement établi la difficulté, Vico éprouve quelque peine à la résoudre. Il juge prudent de s'abriter sous l'autorité d'un docteur de l'Eglise : « Ecoutons Saint-Augustin : « Nous voulons être entraînés, nous le voulons de grand cœur ; c'est par le plaisir que le Père nous traîne..... Dans nos erreurs mêmes, nous ne perdons pas Dieu de vue, car ce qui nous attire dans le faux, c'est l'apparence du vrai, et dans le mal le semblant du bien. Nous ne voyons que du fini, nous ne sentons que du fini,

1. *Purgatorio*, XVIII, 13.
2. *Convito*, I, 11 ; IV, 8.
3. *Purg.*, XVI, 25-26.
4. *De ant. Ital. sap.*, cap. VI (*Opere*, t. II, p. 79).

mais c'est à l'infini que nous pensons..... [1] ». Vico ne s'étend pas trop longuement sur le libre arbitre : il sait en effet par l'exemple récent des cartésiens qui n'ont pu s'accorder sur ce redoutable problème, sur quel terrain glissant il s'engage. La nécessité d'une perpétuelle intervention divine est évidemment pour cet ontologiste la vérité première et préférée. La liberté humaine existe sans doute : c'est un article de foi ; mais dans l'ordre métaphysique, elle ne vient qu'en seconde ligne : c'est une chose contingente, un fait d'expérience. L'esprit humain ne la crée point, par suite il n'en a point la pleine intelligence. La liberté ne fait point obstacle à l'action de la toute puissance divine ; bien mieux elle se concilie avec l'existence de lois supérieures qui régissent l'histoire des nations. Libre arbitre individuel et déterminisme social sont pour Vico deux notions parfaitement conciliables.

Le problème moral ainsi résolu, le problème de la science sociale se pose sans difficulté. L'homme ne vit pas isolé ; il appartient à son espèce, et doit suivre avec elle une route déterminée. C'est peut-être dans cet ordre d'idées que les analogies doctrinales de Dante et de Vico sont le plus frappantes ; à tel point que Dante a été plus d'une fois présenté comme un des créateurs de la philosophie de l'histoire, comme un précurseur de la sociologie. Il importe ici de ne rien exagérer, et sans dissimuler les emprunts que Vico a pu faire à son devancier, de lui conserver ses titres personnels, son droit de paternité sur cette science que, malgré sa modestie bien connue, il s'est cru en droit d'appeler « *la science nouvelle* ».

Tous deux partent bien d'un même principe, accepté *a priori* plutôt que démontré : l'unité du genre humain. Mais si le point de départ est le même, le point d'arrivée est tout différent. Homme d'action et homme d'état, Dante poursuit un but pratique : conduire l'humanité à sa fin. Son *De monarchia* est un traité politique. C'est le livre d'un avenir plus ou moins utopique, mais c'est un livre de l'avenir. Vico est par caractère et par état un spéculatif, un savant. Son but n'est pas de diriger les hommes, mais de savoir comment dans le passé les hommes se sont dirigés. La *Science nou-*

1. *De ant. Ital. sap.*, cap. VI (*Opere*, t. II, p. 79).

velle est un livre rétrospectif, un traité historique. Le passé y tient toute la place : l'avenir n'y rentre que comme appendice, comme répétition prévue du passé. Dante a cependant rencontré sur sa route et sommairement examiné certains problèmes qui font l'objet des méditations approfondies de Vico : l'origine du langage, les vicissitudes de l'histoire des peuples, la mission du peuple italien.

De la philosophie du langage chez Dante, Vico a pu retenir une idée : celle de l'origine divine de la parole humaine. D'après le *De vulgari eloquio* [1], la première forme de langage aurait été créée par Dieu en même temps que la première âme humaine. La division et la confusion des langues seraient nées, selon la tradition biblique, après le déluge, en punition de la présomption des hommes. Le principe de l'institution divine du langage se retrouve dans Vico, mais tellement développé et mis en valeur que le souvenir de Dante ne s'y reconnaît guère. Les institutions de tous les peuples traversent selon lui, d'après les décrets providentiels, trois âges successifs : l'âge divin, l'âge héroïque, l'âge humain. Les langues ont suivi cette évolution, et les traces du langage hiéroglyphique ou théocratique se retrouvent encore à une époque avancée dans les institutions, spécialement dans les institutions juridiques (*acta legitima* des Romains) [2]. Mais les phases régulières de la vie des peuples, cette répétition perpétuelle de l'histoire, ces fameux *ricorsi* qui forment une des conceptions les plus originales de Vico, faut-il lui en attribuer le mérite exclusif? Non encore, et sans la moindre hésitation. Machiavel, au Ve *capitolo* de son *Ane d'or* avait déjà exprimé cette idée sous une forme poétique. Dante lui-même devance Machiavel, et montre au chant VII de l'*Enfer*, la Fortune, ce « ministre » et ce « général » préposé par Dieu « pour transférer de temps à autre les biens périssables de nation à nation, de famille à à famille, quoi que puisse faire pour s'y opposer l'industrie humaine. C'est pourquoi telle nation domine, telle autre languit, selon le décret de la Fortune, lequel se dissimule comme le serpent sous l'herbe [3]. »

Mais, cette part faite à ses devanciers, Vico n'en reste pas moins, comme précédemment, celui qui a mis en valeur une

1. Lib. I, cap. 6.
2. *Scienza nuova*, lib. IV, *tre specie di lingue* (*Opere*, t. V, p. 504).
3. *Inferno*, VII, 26-28.



idée jusque-là confuse, quoique traditionnelle en Italie. Si d'autres ont soupçonné l'existence de lois supérieures régissant la vie des nations, lui s'est attaché à les déterminer. Pour y arriver, il a d'abord établi une méthode d'investigation à la fois philosophique et philologique, *a priori* et *a posteriori* [1]; il a lui-même appliqué cette méthode avec une inflexible rigueur. Il a ainsi parcouru dans le détail les causes et les phases du développement comme du dépérissement des sociétés politiques. Il a recueilli et classé les connaissances, les croyances, les mœurs, les institutions communes. En tout cela il s'est créé son propre domaine, et personne n'a le droit de lui en disputer la propriété.

Ce qu'il doit de plus précis à Dante dans ses conceptions historiques, c'est l'idée plus spéciale de la mission providentielle de l'Italie. Le peuple romain est, pour l'auteur du *De monarchia*, le dépositaire et l'instrument des desseins de Dieu sur l'humanité. Son idéal politique ne consiste pas en autre chose qu'en une restauration chrétienne de l'ancien empire romain. Ne serait-ce point dans cette théorie, — si flatteuse par l'amour-propre national, — que Vico aurait puisé l'idée de ses premières recherches *Sur l'Antique sagesse des Italiens ?* Il croyait, dans cette œuvre de début, pouvoir emprunter à la vieille langue latine les éléments d'une logique et d'une métaphysique supérieures à celles de son temps. Cette sagesse, il la jugeait primitivement d'origine pythagoricienne, par suite d'importation grecque. Une étude patiente du droit romain modifia ses idées. Il reconnut que la sagesse italienne devait être née spontanément sur le sol italique, comme celle de tous les peuples primitifs, sans autre cause que l'intention providentielle manifestée dans les lois uniformes de l'esprit humain. Cette question d'origine mise à part, il est certain que Vico, à l'exemple de Dante et probablement à cause de son exemple, se complaît à faire ressortir le passé glorieux, les hautes destinées, la supériorité du peuple italien. Aussi est-il pour l'Italie, comme l'est Dante, une figure éminemment nationale.

Enfin, — dernier trait commun à signaler, — la cosmologie de Vico et celle de Dante débutent par Dieu auteur, cause, créateur; elles aboutissent de même à Dieu ordonnateur et

1. *Scienza Nuova*, lib. I, del metodo.

fin de toutes choses [1]. Le principe de la finalité couronne l'œuvre de la création à laquelle a présidé le principe de causalité. L'idée d'un plan divin forme la clef de voûte de ces deux systèmes du monde : elle n'en saurait être détachée sans les ruiner complètement.

Tant d'analogies soit littéraires soit philosophiques, tant d'idées communes à Vico et à Dante sur Dieu, sur le monde, sur l'homme, sur les sociétés humaines ne sauraient être le fait d'une coïncidence fortuite. Sans prétendre — ce qui est inutile — que Vico doive à son devancier tout ce en quoi il lui ressemble, on peut affirmer avec certitude — et cela suffit — qu'il lui doit quelque chose. Plusieurs emprunts évidents, de nombreux traits de ressemblance suffisent à l'établir. Tous deux ont d'ailleurs témoigné des tendances d'esprit analogues, tous deux relèvent d'une même école philosophique ; enfin Vico s'est expressément déclaré le lecteur assidu et l'admirateur de Dante. Le moment est venu de le considérer sous ce dernier aspect. Connaissant ce qu'il doit ou peut devoir à son devancier, il est naturel de se demander comment il a payé sa dette, en quels termes il a parlé de lui, ce qui l'a amené à faire rentrer l'analyse du génie de Dante dans sa philosophie de l'histoire.

III

« La *Comédie* de Dante est à lire, à trois points de vue : comme histoire des temps barbares d'Italie, comme source de très belles expressions toscanes, comme exemple de sublime poésie [2]. » Ainsi s'exprime Vico dans un langage dont la profondeur ne se révèle point tout d'abord. Pour en bien saisir la portée, il ne suffit pas d'en lire le développement, soit dans les obscurités du texte original, soit dans la claire mais assez infidèle traduction de Michelet. Le commentaire préalable de ces lignes se trouve dans la *Science nouvelle*. Il est difficile, en effet, de comprendre le jugement de Vico sur Dante, sans

1. *Paradiso*, XI, 10. — *Scienza Nuova*, lib. I, del metodo.
2. *Giudizio soprà Dante*, début (*Opere*, t. VI, p. 46).

savoir comment Vico a été amené à s'occuper de Dante, quelle place il lui assigne en regard d'Homère dans son système historique. Il est donc opportun de rappeler en quelques mots l'économie de ce système.

Il a peut-être existé un poète du nom d'Homère. Mais l'Homère que nous désignons sous ce nom n'est point un individu : c'est la personnification de tout un ensemble de poètes, qui chantèrent dans les premiers âges historiques de la Grèce; bien mieux, c'est l'incarnation du génie grec lui-même. Toutes les cités peuvent à bon droit prétendre lui avoir donné le jour; quatre siècles peuvent se vanter d'être le sien. Toute la science, l'art, l'histoire de son temps se résument en lui; l'œuvre de la Providence divine dans le monde se trouve en entier retracée dans son œuvre ; sa « sagesse poétique » est la sagesse primitive de l'humanité. Avec un premier fonds commun d'idées et de tendances, déposé par Dieu dans l'âme de chaque individu en vue de conserver l'unité du monde social, l'humanité s'est développée d'elle-même, se créant sa propre sagesse, à laquelle Vico donne le nom très précis pour lui de sagesse « poétique ». Cette sagesse se décompose en une métaphysique toute rudimentaire qui explique les causes premières et invente les dieux; une logique qui fixe les lois du langage; une morale qui fait naître les héros; une économie qui organise les familles; une politique qui fonde les cités; une physique qui attribue à toute chose une origine divine; une cosmographie qui peuple le monde de divinités; une chronologie qui inaugure la série des temps; une géographie qui explique l'univers par un seul pays. Dans le développement de ces diverses subdivisions de la sagesse primitive, et en particulier de celles qui ont pour objet les relations des hommes entre eux, la philologie éclairant la philosophie découvre trois phases consécutives : l'âge *divin,* où les sages, c'est-à-dire les poètes, furent des théologiens; l'âge *héroïque,* où les sages furent des héros; l'âge *humain,* où les sages sont des philosophes, des savants. Un genre de langue spécial, correspond à chacun de ces trois âges : langue hiéroglyphique ou sacrée, langue symbolique ou héroïque; langue articulée. Homère se trouve placé à la naissance du troisième âge, à une époque où subsistent encore d'importants vestiges des deux âges antérieurs. Cette conception historique ne s'applique point uniquement à la Grèce. Une étude compara-

tive du développement des institutions chez les Perses, chez les Hébreux, chez les Egyptiens, chez les Romains fait connaître que toutes les nations de l'antiquité ont passé par ces trois états. Dans ses grandes lignes, l'histoire d'un peuple est la répétition de celle des autres peuples. Les nations ont un commencement et une fin; les institutions se développent, puis se désagrègent. Le renouvellement social s'opère fatalement. C'est ce qui se produisit au déclin de l'antiquité païenne. Le vieux monde réuni en un seul empire contenait dans son organisme des germes mortels. Dieu permit que l'ancienne civilisation pérît, que les temps barbares reparussent. Après de longs siècles de nuit intellectuelle, l'aube d'une renaissance commence à luire sur l'Europe. Des nationalités nouvelles surgissent de toutes parts. Conformément à la loi supérieure des *ricorsi,* l'histoire ancienne va se répéter ; la civilisation moderne suivra une marche semblable à celle de la civilisation antique. L'historien aurait pu d'avance en marquer les étapes; il pourra facilement les constater après coup. Mais comment opérer cette constatation, et à l'aide de quels documents ? La civilisation nouvelle aura-t-elle aussi ses trois âges, et à la naissance du troisième, dans le pays qui devance tous les autres sur la voie du progrès, se trouvera-t-il une œuvre poétique qui, à l'exemple de celle d'Homère, la résumera tout entière ? On voit déjà comme le développement logique de la pensée de Vico le conduit près de Dante. Une analyse plus détaillée de cette même pensée, va révéler d'autres points de contact.

Les hommes se plaisent à conserver le souvenir du milieu social où ils vivent. Telle est l'origine des premiers récits, qui sont véridiques parce qu'ils sont irréfléchis, et que la réflexion seule est mère du mensonge. Les fables sont la première forme de l'histoire. Leur incohérence fait que peu à peu elles s'altèrent, et s'écartent de la réalité. Les âges postérieurs étant plus cultivés viennent les recueillir et les traiter comme fictions. Mais l'histoire n'en a pas moins précédé la poésie ; ou plutôt les poètes furent les premiers historiens en même temps que les premiers sages des nations. L'attrait des races primitives pour la vérité se trahit jusqu'à une époque avancée dans l'histoire de la civilisation. Homère, — c'est-à-dire le peuple grec jusqu'au VIe siècle, — n'a jamais chanté que des personnages réels, bien que la fiction commence à

se glisser dans le récit des aventures de ses héros. La tragédie, née plus tardivement que l'épopée, n'en admet pas d'autres ; la comédie « ancienne » mettait en scène des hommes vivants. A Rome, Ennius, le chantre des guerres puniques, en est également l'historien. N'en sera-t-il pas de même à l'époque de la renaissance ? Ne retrouvera-t-on point, dans l'œuvre du premier grand poète des temps modernes, la même intention caractéristique de faire figurer les plus en renom parmi ses contemporains ou ses devanciers?

La poésie primitive contient la science primitive : elle fournit aussi le moyen de conserver et de communiquer cette science. C'est elle qui, pour son propre usage, institua les langues hiéroglyphique, symbolique, articulée. Placé chronologiquement à l'époque où apparaît le langage articulé, Homère conserve de nombreux vestiges des langages antérieurs. Son idiome a été longtemps parlé avant d'être écrit. Il a été parlé et compris dans toute la Grèce ; aussi toutes les cités grecques prétendent-elles y retrouver leur dialecte. N'existe-t-il point un Homère moderne, qui, comme celui de l'antiquité, a puisé à tous les dialectes de sa nation, et se les est assimilés au point que son idiome paraisse les résumer tous ?

La sublimité de la poésie primitive s'explique par l'origine même de la poésie. Les premiers hommes sont ignorants, et l'ignorance engendre l'admiration. Ils animent et personnifient les choses, ils divinisent les causes. La réflexion étant nulle, l'imagination toute puissante, les premières créations poétiques sont tellement fortes que les créateurs eux-mêmes les croient réelles : *fingunt simul creduntque*. Telle est l'origine des dieux et celle des religions. Les choses personnifiées, les causes divinisées reçoivent un nom : ce nom est précisément celui des choses matérielles elles-mêmes. Jupiter et le ciel, Neptune et la mer sont des termes adéquats. Ainsi naît la métaphore, qui prête le sentiment et la passion aux choses inanimées. Ainsi naissent tous les tropes : ce ne sont point des inventions dues aux rhéteurs, mais des formes nécessaires de langage dont se servirent les peuples non parvenus à leur maturité. La pensée n'est pas encore maîtresse d'elle-même, elle se laisse facilement détourner à droite, à gauche; de là les digressions, les épisodes, qui sont depuis devenus

des artifices de composition. Elle manque de certaines ressources grammaticales : de là l'usage forcé des périphrases, des ellipses, des comparaisons... Le langage articulé, né tardivement, a dû être longtemps rudimentaire, d'une acquisition difficile, d'une prononciation chantée et rythmée qui le gravait mieux dans la mémoire : le vers a précédé la prose. Et les entraves du vers, jointes à la nécessité d'en user, ont rendu l'expression plus saisissante, plus typique. Avec le temps seul est venue la puissance d'abstraire, l'emploi constamment possible du mot propre, l'usage réglé des constructions grammaticales. Dès ce moment, le langage figuré de nécessaire est devenu facultatif et conventionnel. Le temps le plus favorable aux élans de la sublimité poétique est celui où le vocabulaire abstrait n'est point entièrement formé, où la prose n'est pas née, où l'imagination reste encore vive et inculte, où les passions sont dans toute leur force. Ç'a été le temps d'Homère, qu'aucun poète postérieur ne surpassa. Homère vécut à la fin de la barbarie antique, sur les limites de l'âge héroïque et de l'âge humain. La barbarie moderne à son déclin n'a-t-elle point vu paraître un second Homère, qui dut à l'influence de son temps non moins qu'à son propre génie, d'être le plus sublime parmi tous les poètes qu'ait jamais produits sa patrie?

Toutes ces questions que provoque le développement naturel du système de Vico, éveillent toujours une même pensée, se résolvent par un même nom : celui de Dante. On peut maintenant revenir au fragment cité plus haut, et en mesurer la profondeur : « La *Comédie* de Dante Alighieri est à lire à trois points de vue : comme histoire des temps barbares d'Italie, comme source de très belles expressions toscanes, comme exemple de sublime poésie. »

Dante est en premier lieu pour Vico la grande source historique du moyen âge italien, comme Homère l'était de la gentilité, comme Ennius, si ses œuvres avaient conservées, le serait d'une période déterminée de l'histoire romaine. Son œuvre est pleine des hommes, des choses, des idées de son temps et des temps antérieurs. « La barbarie, par défaut de réflexion, ne sait pas feindre ; aussi est elle naturellement véridique, ouverte, de bonne foi, généreuse, magnanime. Bien qu'il fût nourri d'une science très profonde, Dante dans sa *Comédie* mit en scène des personnes véritables, et représenta

les véritables actions des morts [1]. » De là Vico tire une explication fort ingénieuse du terme de *Comédie* qui a si fort intrigué la postérité : « C'est pour ce motif, ajoute-t-il, que Dante a donné à son poème le titre de *Comédie* : il procède en effet comme l'ancienne comédie des Grecs, qui mettait en action dramatique des personnages vivants. Dante ressemble en cela à l'Homère de l'Iliade, que Denis Longin qualifie de *dramatique* ou *représentative,* tandis qu'il qualifie l'Odyssée de *narrative.* » On sait que l'explication fournie par Dante lui-même est un peu différente de celle de Vico. Dante se réfère à l'antique distinction des mots *tragédie* et *comédie ;* il motive son choix du second terme d'abord par le dénouement heureux de son poème, ensuite par son genre de style, trop tempéré et trop familier selon lui pour convenir à un poème tragique [2]. Lorsque Dante parle de ses contemporains, il est sans doute passionné et partial ; il est certainement sincère. La fiction, c'est-à-dire le mensonge, tient chez lui une place restreinte, place d'ailleurs légitime. Il assigne de sa propre autorité aux morts dans l'Enfer, dans le Purgatoire, dans le Paradis, la situation qu'il juge en rapport avec leurs mérites. Et ce faisant, il se comporte en Homère, en Ennius chrétien. Le christianisme enseigne en effet que les peines et les récompenses de l'autre vie sont tout aussi réelles que celles de la vie présente. Les inventions de Dante ne sont en définitive qu'une paraphrase des enseignements évangéliques ; ce sont « les réflexions que doit faire de soi-même le lecteur d'une histoire, en vue de tirer profit de l'exemple d'autrui [3]. »

Ce qui sépare Dante d'Homère, ce qui a empêché Vico de le faire figurer au cinquième livre de la *Science nouvelle,* — le livre qui traite des *ricorsi,* c'est-à-dire du retour de l'humanité à la barbarie du moyen âge, et de sa renaissance au XIVe siècle, — c'est que Dante est un individu, et non pas un être collectif. C'est en partie à son génie et à son dessein personnels qu'il doit d'avoir été l'incarnation de son époque. Il importe d'ajouter que la barbarie du moyen âge n'est point celle des temps préhistoriques, qu'entre les « barbares » primitifs et les barbares parfois très raffinés qui s'établirent sur les ruines

1. *Scienza nuova*, lib. III (*Opere*, t. V, p. 474).
2. *Lettre à Can della Scala*, § 10.
3. *Giudizio soprà Dante* (*Opere* t. VI, p. 46-47).

de l'empire romain, il y a un degré de culture assez différent pour arrêter Vico dans l'inflexible application de ses lois historiques. Il méconnaît, ou pour mieux dire, il ne connaît pas encore la loi de progrès que d'autres formuleront après lui. L'œuvre de Dante atteste mieux qu'aucune autre la vitalité intellectuelle du treizième siècle. C'est une œuvre de réflexion et de science : celle d'Homère est une œuvre toute spontanée.

Dante est en second lieu « une pure et large source de très belles locutions toscanes ». On répète communément que le poète florentin se serait créé une langue au moyen d'emprunts faits à tous les dialectes d'Italie. Cela tient à ce que les philologues du seizième siècle, en étudiant l'idiome parlé à Florence au quatorzième, — le siècle d'or de la langue toscane, — trouvèrent chez Dante un grand nombre d'expressions qu'ils n'avaient point rencontrées chez les autres auteurs toscans. D'autre part, ils remarquèrent que beaucoup de ces mêmes expressions subsistaient encore dans d'autres dialectes parlés de leur temps. Ils en conclurent que Dante était allé les recueillir un peu partout, et les avait insérées dans sa *Divine Comédie*. Le fait s'était produit en Grèce au temps d'Homère : plusieurs villes le déclaraient citoyen, parce qu'elles retrouvaient dans ses poèmes des façons de parler toutes locales. On sait comment Vico a expliqué ce fait en ce qui concerne Homère. Quant à Dante, la même explication ne saurait être apportée : Dante, encore une fois, n'est point un être collectif. Vico rejette l'opinion des grammairiens du seizième siècle, « pour deux raisons très graves » : d'abord, au quatorzième siècle, la langue italienne était selon lui identique à la florentine. La plupart des expressions en usage dans les diverses cités italiennes l'étaient également à Florence. En second lieu, par ces temps malheureux où il n'existait pour ainsi dire pas d'écrivain en langue vulgaire ailleurs qu'en Toscane, une vie d'homme n'eût point suffi pour acquérir la connaissance de tant d'idiomes divers, pour noter les expressions bonnes à prendre, pour les utiliser au moment opportun dans la composition d'un poème comme la *Divine Comédie*. Pour élucider cette question encore obscure, Vico fait appel à l'académie de la Crusca. Il voudrait que, sur son initiative, une liste de toutes les expressions dantesques d'origine douteuse fût dressée et répandue dans toutes les régions de l'Italie. On interrogerait les gens du pays, le petit peuple

plutôt que le grand monde, les gens de la campagne (*contadini*) de préférence aux gens de la ville. On noterait les endroits où quelqu'une de ces expressions est réstée en usage; on en déterminerait le sens précis. Par ce moyen, on serait définitivement fixé sur l'œuvre personnelle de Dante dans la formation de la langue italienne [1].

En dernier lieu, Dante est par excellence le type du poète sublime. Cette sublimité tient à deux causes : à ses dons personnels, à son époque. La poésie sublime n'est pas de ces choses qui s'enseignent. Homère n'a pas eu de Longin pour l'initier aux lois du génie. Que faut-il d'autre que des préceptes? Il faut des qualités naturelles : un grand cœur, qui n'ait d'autre souci que celui de la gloire et de l'immortalité, qui méprise ce qu'admire ou convoite le vulgaire ; une grande âme, formée aux nobles sentiments, aux vertus civiques, à la générosité, à la justice. C'est avec de telles qualités, développées par l'éducation, que les Spartiates, à qui la loi de Lycurgue interdisait d'apprendre à lire, prononçaient journellement, sans préparation et sans effort, des mots d'une sublimité que les plus illustres poètes héroïques et tragiques atteignirent rarement. L'âme de Dante est la plus fortement trempée qui se rencontre dans l'histoire d'Italie : son génie est de même le plus vigoureux et le plus sublime. Mais cette sublimité tient encore à une autre cause, tout extérieure, tout historique : le génie de Dante eut la fortune de surgir au déclin de la barbarie. Cette cause de sublimité lui est commune avec Homère, elle lui est aussi commune dans une certaine mesure avec deux écrivains italiens immédiatement postérieurs, Pétrarque et Boccace. L'esprit humain est semblable à un fonds de terre : resté inculte pendant des siècles, s'il vient à être mis en défriche, il donne immédiatement des fruits d'une qualité, d'une beauté et d'une abondance extraordinaires. Puis, peu à peu, il se fatigue de produire : les fruits se font plus rares, moins beaux, moins savoureux. Au milieu des grandes passions qui animaient son siècle et l'animaient lui-même, Dante n'avait en quelque sorte qu'à s'abandonner à son génie pour être sublime. La colère, qui a été le grand ressort poétique de l'*Iliade*, est aussi celui de l'*Enfer*. Haines implacables,

1. *Giudizio soprà Dante,* p. 47-48.

vengeances, châtiments, tourments, tout est décrit à l'image et selon l'inspiration du temps. L'atrocité est le condiment naturel des fables primitives. Au contraire, en décrivant un *Purgatoire* où l'on endure de très vives souffrances avec une patience inaltérable, un *Paradis* où l'on goûte une joie infinie dans une entière paix de l'âme, Dante, à l'exemple d'Homère dans l'*Odyssée,* fait déjà une œuvre plus personnelle, plus dégagée des tendances de son temps, plus merveilleuse pour des contemporains qui savaient mal endurer l'offense et la douleur, en un mot plus artistique. Tel est la raison psychologico-historique par laquelle Vico motive ses préférences, depuis lors fréquemment partagées, pour les deux dernières *cantiche* de la *Divine Comédie* [1].

Le retour de la barbarie avait amené la confusion des langues vulgaires. La fusion des idiomes barbares et du latin fut lente à s'opérer comme le fut celle des races. A l'époque de Dante, elle n'était point entièrement accomplie en Italie ; or on sait que les difficultés d'expression qui naissent de l'imperfection des langues ont pour conséquence nécessaire l'usage des formes poétiques. Ce résultat, Vico l'observe de tout temps, jusque dans l'abondance des vocabulaires modernes et dans l'état de perfection de la grammaire. L'écrivain qui de nos jours se soumet aux entraves du mètre et de la rime est, sans qu'il s'en doute, amené à s'exprimer poétiquement, et s'élève d'autant mieux au sublime qu'il est plus resserré dans les difficultés de ce genre. Dante est à ce point de vue dans la situation d'Homère : le défaut d'expressions toutes faites l'a fréquemment contraint à se créer une langue personnelle très belle et très poétique. Si Dante avait vécu à une époque postérieure, il n'aurait point bénéficié de cette heureuse imperfection.

IV

Un grand critique qui fut en même temps un grand poète italien, — Ugo Foscolo, — dans un *Discours* célèbre *sur le*

1. *Lettera a Gherardo degli Angioli, soprà l'indole della vera poesia* (*Opere*, t. VI, p. 43).

texte de la Comédie de Dante, a eu, pour caractériser le rôle du XVIII[e] siècle dans l'histoire de la littérature dantesque, des paroles d'une extrême sévérité [1]. Son jugement a presque fait loi. De nos jours encore, des critiques l'acceptent sans la moindre hésitation, et, il faut malheureusement l'ajouter, sans la moindre velléité de contrôle.

Foscolo connaissait-il bien tous les écrivains de cette époque, connaissait-il en particulier Vico et son *Jugement sur Dante?* La chose n'aurait rien eu d'impossible, car le *Jugement* fut publié en 1818, et la première édition du *Discours sur le texte de la Comédie* date seulement de 1825. Mais le doute ne saurait exister. Vico était encore inconnu, ou peu s'en faut. La méditation, la simple lecture des œuvres du solitaire napolitain eût singulièrement ébranlé les convictions de Foscolo, qui eût hésité à formuler une sentence aussi générale.

La place de Vico dans l'histoire des études dantesques est unique, et elle est considérable. Dans un siècle où la critique n'est pas nulle, tant s'en faut, mais où la tradition du grand poète est perdue, Vico représente à lui seul cette tradition, la pure tradition italienne. Il s'inspire de Dante dans toute son œuvre, durant toute sa vie. Il le suit comme modèle littéraire, et partage sa prédilection pour l'allégorie. Il se rapproche de sa philosophie de Dieu, du monde, de l'homme, des sociétés humaines. Loin de dissimuler son culte pour Dante, il le proclame hautement, et le motive. Il recommande l'étude de la *Divine Comédie,* et il en donne les raisons; raisons simples en apparence, profondes en réalité, car elles procèdent de son système historique, et font corps avec lui. Ce système est édifié sur une nouvelle explication d'Homère. Il soumet l'histoire des temps antiques et celle des temps modernes à une marche uniforme. L'œuvre d'Homère est la clef de l'histoire des peuples primitifs, celle de Dante l'est de l'histoire du moyen âge. Le génie historique, grammatical, poétique de Dante s'explique, comme celui d'Homère, par les lois générales du développement de l'humanité.

Est-ce là une façon vulgaire de comprendre un auteur et de s'inspirer de lui? Sans doute Vico n'a point abordé l'œuvre de Dante par ses petits côtés : le rôle de glossateur ne lui

1. Foscolo, *Discorso sul testo della Commedia di Dante,* CCV-CCVI.

convenait pas. Il a envisagé cette œuvre en philosophe. N'est-ce pas beaucoup d'avoir parlé comme il l'a fait à l'époque où il a vécu? Il est temps de renoncer aux jugements traditionnels, d'en finir avec cette critique surannée qui refuse à l'Italie du *settecento* toute puissance de penser par elle-même. Si médiocre qu'il soit, le XVIIIe siècle a trouvé mieux pour caractériser Dante que les plaisanteries de Voltaire et les paradoxes de ses disciples italiens.

Eugène Bouvy.

LA
POLITIQUE DU MARQUIS DE MANTOUE
PENDANT LA LUTTE
DE LOUIS XII ET DE LUDOVIC SFORZA
(1498-1500).

La lutte de Louis XII et de Ludovic Sforza, qui se termina par l'établissement de la domination française dans le Milanais, plaça les petits États de l'Italie du Nord dans une cruelle situation. Clients-nés des grandes puissances de la péninsule, Venise, Naples, Milan, Rome, ils eurent à choisir un patron entre deux adversaires qui paraissaient également puissants, ils durent se décider à suivre jusqu'au bout la fortune du patron choisi. Aussi employèrent-ils toutes les finesses de leur diplomatie pour prévoir l'issue de la querelle et se mettre du bon côté : aucun prince ne le fit avec plus d'habileté et plus de cynisme que le marquis de Mantoue, François-Marie de Gonzague. L'histoire de sa politique pendant cette crise est un chapitre intéressant de l'histoire de la politique italienne et de l'individualisme pendant la Renaissance [1].

1. Les sources de cette étude sont nombreuses. Il faut citer d'abord l'*Archivio Gonzaga,* à Mantoue, qui conserve : 1° le *Copialettere* du marquis, c'est-à-dire les minutes de toutes les lettres écrites par lui ; 2° les correspondances de ses ambassadeurs en France, à Milan, à Ferrare, à Venise, etc. ; 3° le *Copialettere* d'Isabelle d'Este ; 4° les textes officiels d'actes diplomatiques conservés dans les registres B XXVII et B XXXIII et en originaux (quelques-uns sont peu maniables) ; 5° des correspondances de divers personnages, utiles surtout pour la connaissance générale du milieu. Il faut consulter ensuite les archives de Venise, *Secreta Senatus* XXXVII, qui donnent la série des délibérations relatives au marquis en octobre 1498 ; les archives de Modène, où sont les lettres du marquis au duc de Ferrare et le *minutario* du duc au marquis ; les archives de Milan, où sont de nombreuses lettres originales du marquis et

François de Gonzague est l'une des figures les plus intéressantes, sinon les plus sympathiques de son temps [1]. L'un des capitaines les plus habiles et les plus célèbres de la fin du xv[e] siècle, comparable et peut-être supérieur aux Baglioni de Pérouse, à Paolo Vitelli, à Bartolomeo d'Alviano, à J.-J. Trivulce, François-Marie de Gonzague doublait son pouvoir militaire d'une souveraineté territoriale. Situé entre les territoires de Venise, de Bologne, de Ferrare et de Milan, son État était constamment menacé par ses voisins : c'était le condottiere qui devait faire respecter le marquis, comme

d'Isabelle, les lettres des ambassadeurs de Ludovic, et les lettres de Maximilien I[er] et des ambassadeurs milanais en Allemagne relatives à cette affaire. Il faut consulter, sur la question spéciale de la diplomatie du marquis jusque en 1498, le très intéressant travail de MM. Renier et Luzio, *Delle Relazioni d'Isabella d'Este Gonzaga con Ludovico e Beatrice Sforza*, paru en 1890 dans l'*Archivio Storico Lombardo* et, à part, un vol. in-8°, 160 pp. Milan, Prato, 1890, que j'aurai fréquemment occasion de citer. Les pièces justificatives de ce travail ne pouvant être imprimées à sa suite seront publiées ailleurs. Je me borne à en donner ici en appendice les cotes et les indications les plus nécessaires.

1. Je n'ai pas à faire ici le portrait du marquis, dont le caractère est d'ailleurs bien connu ; je me bornerai à citer quelques documents qui en mettent en lumière des traits peut-être inattendus. Un jour, à la chasse, il prend un lièvre et l'envoie à sa petite fille « pour qu'elle ait sa part de la chasse de son père et qu'elle s'en régale pour l'amour de lui ». [Mantoue, *Copialettere* CLX : « Ill. me Eleonore primogenite nostre amatissime : Questa matina essendo montato ad cavallo a piacere ed imbatendone in una lepora, lhavemo presa cum li nostri cani. Dove, acioche tu participi de la nostra caza, te mandamo per il presente correro la dicta lepora, adfin che tela godi per amore nostro. » (Mantoue, 8 août 1498.) — Il est à l'égard des Juifs d'une tolérance qui est vraiment philosophique et par où il devance son temps (à la même époque, Louis XII les imposait exceptionnellement en Provence). Il fait rappeler sévèrement à un prédicateur que son métier est de réprimander les vices et non pas de soulever les citoyens les uns contre les autres. Voir Mantoue, *Copialettere* CLXIV, le marquis au vicaire de Mariana, 28 février 1500 : « Dilecte noster. Fa intendere a quel padre predicatore che l'offitio suo e de reprehendere li vitii e peccati, non di sollevare li populi. Questo decemo per lo inanimare chel fa li homini contra il Zudeo li *(sic)* che non fa bene : essendo loro Zudei tolerati per la sede apostolica. Unde lo admonirai in nostro nome chel attendi a far l'offitio suo quietamente sel vole predicare li. E tu dami aviso chi le questo frate e de che loco lè, e che vitta e condictione e la sua, facendo publico commandamento che alcuno non olsi molestare epso Zudeo per quanto havera cara la gratia nostra. » — Une autre fois, il fait condamner à cent ducats d'amende par personne quatre individus qui accusent périodiquement et à tort le banquier juif de Volta. Voir, *ibid.*, *Riservate*, liv. VIII (16 octobre 1497 à 11 mai 1498) au *Vicario* de Volta : « Dilecte noster, perche sono venuti qui da noi Paulo del Capello, Andrea Beffa, Christophoro Cigogna et Hercule de Constabili cum certe zincie dicendo che tempestano ogni anno per respecto del Zudeo che sta li e cognoscendo noi manifestamente essere fraude et malignità, volemo che tu condamni in cento ducati ciaschuno de loro et che tu li mandi ad noi, overo che tu li toglii tanti beni immobili acio che siano exemplo de gli altri che non presumino venire al conspecto nostro cum simile ziancie. Gonzage XXI aprilis 1498. » — Sa tolérance en matière de mœurs est aussi très grande ; cependant il n'hésite pas à livrer à l'officialité un prêtre « immerso in tanti vitii ». [Mantoue, *Copial.* CLXV.]

c'était le condottiere qui devait faire vivre le prince artiste et lettré qui parait la tyrannie des attraits les plus séduisants de la Renaissance. De l'engagement de son armée, autant que de ses succès, dépendaient son honneur et sa richesse. De là, la politique, pour ainsi dire nécessaire, du marquis : s'allier ou se vendre le plus cher possible à l'état le plus besogneux d'hommes et le plus riche, attendre les offres et provoquer les surenchères, et ménager toujours dans l'adversaire actuel un bailleur de fonds futur. L'excuse de ce marchand d'hommes est qu'il lui fallait de l'argent pour payer Mantegna [1].

Les ducats vénitiens le firent « *le fils dévoué* » [2] de la Seigneurie jusqu'au jour où ses ménagements pour son beau-frère Gilbert de Montpensier, généralissime de Charles VIII [3], le rendirent suspect à Venise. Une délibération du Conseil des Dix, le 23 juin 1497, le cassa aux gages [4]. Il n'avait pas assez adroitement pratiqué son système de bascule. On l'accusait d'ingratitude, presque de trahison. « *Comblé d'honneurs, de bontés, de caresses, payé régulièrement, débiteur pour 20,000 ducats d'avances sur sa solde, le marquis, oublieux de lui-même, de son intérêt et de son honneur, sous on ne sait quelle suggestion, bien que son traité le liât encore pour trois ans, avait cherché à s'allier avec le roi de France, ennemi commun de toute l'Italie.* » C'est en ces termes, votés par 207 voix contre 5, que le Conseil des Pregadi dénonça la conduite du marquis aux ambassadeurs résidant à Venise et notifia la rupture aux puissances italiennes [5]. Le marquis consterné tenta d'abord par lui-même, par ses ambassadeurs, par son beau-père, sa justification; il promena dans Mantoue l'appareil théâtral de son désespoir [6]. Puis il chercha un nouvel emploi. Atteint dans son amour-propre et dans ses

1. Dans une lettre du 18 mai 1499 (Mantoue, *Arch. Gonzaga, Copialettere* CLXIII), le marquis charge son ambassadeur Giorgio Brognolo de faire payer par Ambrosio da Corte à M. Jo. Francesco Malatesta 40 ducats d'or « per ficto de la casa sua in laquale un tempo ha habitato Andrea Mantegna ».
2. C'est sa formule ordinaire.
3. Dans la campagne de Naples de 1496. Montpensier tomba malade et mourut en novembre. Le marquis lui avait envoyé son médecin (cf. Equicola, *Storia di Mantova*, p. 228). La mise en liberté du grand bâtard de Bourbon qu'il avait pris à Fornoue, avait été un premier grief (cf. Renier, *op. cit.*, p. 133).
4. Cf. Sanuto, *Diarii*. I, 664-670.
5. Appendice, N° I.
6. Cf. Renier, *op. cit.*, p. 133-134, et la bibliographie qu'il indique.

revenus, il entama des négociations avec la France, séduit par ses gros subsides, et avec Maximilien, flatté de l'espoir de son Capitanat-Général en Italie. Ludovic Sforza, intermédiaire de celles-ci, se courrouça fort des premières [1], et menaça à son tour le marquis d'une rupture [2]. Près d'un an s'écoula ainsi. Le prestige du vainqueur de Fornoue diminuait chaque jour. La Seigneurie, qui regrettait son renvoi, Ludovic Sforza, qui peut-être l'avait provoqué pour en profiter, attendaient chacun que ses besoins d'argent le leur livrassent à meilleur compte.

Le marquis était encore en disponibilité quand Charles VIII mourut. L'avènement de Louis XII était escompté depuis longtemps par toute la diplomatie italienne. Son agent à Milan, Donato Preti, qui le 11 avril lui avait annoncé l'épreuve de Savonarole, le lui apprenant le lendemain, disait la nouvelle « *de magior importantia* [3] ». C'était plus, en effet, qu'un changement de dynastie : c'était un changement de politique. Le duc d'Orléans devenu roi avait oublié les injures de la maison de Valois. Il ne garda pas rancune à François de Gonzague de la bataille de Fornoue. Le 3 mai au soir, l'agent français Nicolo Alamani vint notifier au marquis, en lui remettant une lettre du roi, l'avènement de Louis XII [4]. Cette royale missive, conçue en termes flatteurs et affectueux, fut un baume pour le cœur ulcéré du marquis. Il en envoya dès le lendemain copie à ses agents, avec mission de la faire con-

1. Voir sa lettre du 18 novembre 1497 à la marquise de Mantoue, « *une des plus nettes et des plus roides qu'il ait dictées* », dans Renier, *op. cit.*, p. 135.

2. Il est vrai qu'Isabelle d'Este continuait à entretenir avec son ex-beau-frère des relations d'une familiarité cordiale. Le 10 octobre 1497, elle lui demande un laisser-passer pour un courrier par lequel elle envoyait des parfums à sa belle-sœur Mme de Montpensier : « La ill. ma Madonna de Monpensero, mia cognata, me ha gia più dì scripto che gli voglia fare havere certi perfumi quali ho facto mettere ad ordine e deliberato mandargeli per el presente cavallaro. » Mais ce qui indique bien que les relations politiques du duc et du marquis étaient assez tendues, et que le duc se défiait des intrigues de François de Gonzague, c'est la précaution qu'Isabelle prend en disant : « Chel cavallaro è mandato da me per questa cosa solamente ne ha a fare altro effecto. » (Milan, *Arch. di Stato, Pot. Est. Mantova.*)

3. Mantoue, *ibid.*, E. XIX, 3. Lettre de Donato de Preti, Milan, 12 avril 1498, : « Heri per un altro messo scrisse a la E. V. de le novitade accadute a Fiorenza. Hozi che e zobia havemo qua altra nova de magior importantia, cioe chel Re de Franza e morto, e questo se tiene per certo, perche cosi e sta publicato per la Ex. del duca qui, quale per quanto intendo ne ha adviso de Maffeo da Pirovano suo secretario a Turino e dal Cottino da None; morite ali 7 de questi di ale XI hore. »

4. *Ibid.*, Costabili félicite (Milan, 5 mai 1498) le marquis de Mantoue de l'envoi de N. Alamani et de la lettre de Louis XII.

naître, « *pour qu'on sût qu'il n'était pas si abandonné que beaucoup cherchaient à se le persuader*[1] », puisque « *outre les autres très grands et très importants partis qu'on lui offrait* », il y aurait là pour lui une alliance possible. Toutefois, malgré l'empressement de sa réponse à Louis XII [2], ce ne fut pas avec la France qu'il s'allia sur l'heure. Outre qu'il lui était plus avantageux de ne pas s'offrir, la politique de Louis XII ne se dessinait pas assez nettement encore pour lui offrir une alliance utile.

C'était Ludovic Sforza que l'avènement de Louis XII, « *roi de France et duc de Milan* », menaçait le plus directement. Les intentions agressives, à une époque plus ou moins lointaine, du nouveau roi n'étaient pas douteuses; la possibilité d'une alliance entre Venise et Louis XII fut évidente dès le début du règne; les informations, merveilleusement exactes, que le More avait sur la cour de France ne lui laissaient rien ignorer des projets et des préparatifs du roi. Il fallait préparer sa résistance. En même temps qu'il chercha des alliés politiques, qu'il tenta d'organiser un état d'esprit italien favorable à sa cause, Ludovic Sforza songea à se procurer des alliés militaires, des condottieri et des soldats. Le marquis de Mantoue fut le premier auquel il pensa. L'ambassade de Louis XII lui avait fait craindre de le voir passer au service de son rival. La frayeur lui fit mener et conclure rapidement une négociation que l'économie lui conseillait de prolonger. C'est le fidèle secrétaire Capilupi qui fut chargé par le marquis de suivre l'affaire. Mais le marquis sut intervenir personnellement dans les moments où il fallait brusquer la fortune.

Les pourparlers avaient commencé vers le 22 avril 1498.

1. Voici la lettre qu'il écrivit à son fidèle B. Tosabezzi (Mantoue, *Ibid.*, *Copialettere. Reg.* CLVII (29 nov. 1497-4 nov. 1498), fol. 25 v°. Elle est datée de Marmirolo, 4 mai 1498 : « Magnifice charissime noster. Hiersera recevessimo una lettera del Chr^mo^ novo Re di Franza dil tenore che per linclusa intendereti, laquale ve mandamo afinche conosciate che non siamo cosi derelicti como molti se persuadono, ultra li altri partiti dignissimi e de grande importantia che ne sono offerti, certificandone che se ben cum instantia havemo procurato de reintegrare cum quella ill. ma Signoria, non e restato perche habiamo mai dubitato che ne dovesse manchare honoratissimi partiti, ma solum per una innata affectione che gli habiamo portata continuamente. »

2. Il chargea Jo. Francesco Peschera de présenter ses remerciements à N. Alamani et de lui annoncer qu'il allait répondre à Louis XII (Mantoue, *ibid.*, 4 mai 1498). Cependant ce ne fut qu'en juillet 1498 que cette réponse fut envoyée; dans une lettre du 21 juillet 1498 à Claire de Gonzague, il motive ce retard par le désir de faire porter la lettre par un messager « *plus honorifique* » (Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLVIII).



Ludovic Sforza proposait seulement au marquis le titre de « *capitaine général du roi des Romains* ». François de Gonzague, qui connaissait la médiocre solvabilité de Maximilien, désirait que le More intervînt au contrat, en lui accordant de plus le titre de *capitaine du duc de Milan*. Ce titre appartenait à Galéas de Saint-Séverin que Ludovic Sforza ne voulait pas mécontenter [1]. Il essaya de tourner cette difficulté en obtenant un titre de Maximilien. Dans des instructions adressées le 15 mai 1498 à Brasca, Ludovic Sforza explique que n'ayant pas de titre suffisamment honorifique à donner au marqnis, car les plus relevés de son duché appartiennent à Alphonse d'Este, à Galéas de Saint-Severin et à Bentivoglio, il serait heureux que le roi des Romains lui en voulût donner un. Ludovic offrait d'ailleurs de faire les frais de la nomination de François de Gonzague par Maximilien à condition que le marquis recevrait de celui-ci l'ordre de n'obéir qu'au duc de Milan en Italie [2]. Le marquis et surtout Isabelle d'Este n'y tenaient guère d'ailleurs et préféraient une augmentation de solde. Le marquis usa pour l'obtenir de toutes les influences, notamment de celle du duc de Ferrare, son beau-père : le 11 mai 1498, il lui envoya demander par Hieronimo Stanga [3] d'essayer d'obtenir de Ludovic Sforza une plus forte paie et un titre honorifique. L'intervention du duc de Ferrare fut efficace : quinze jours après, les deux parties étaient d'accord sur les conditions de la *conducta*. Le 25 mai, François de Gonzague envoyait de nouveau B. Capilupi à Milan, mais cette fois pour ratifier les propositions du duc de Ferrare [4], et le 26 mai, le duc de Milan désignait Gaspar de Saint-Séverin, Conradolo Stanga et Giovanni Gallerate comme ambassadeurs à Mantoue pour la cérémonie de la collation du titre [5]. Ludo-

1. Ce n'était pas seulement pour ménager G. de Saint-Séverin, mais pour éviter de se compromettre par des alliances agressives, que Ludovic refusait ce titre à François de Gonzague. C'est ce qu'indique très bien Marino Sanuto (I. 963) « e non osava farlo, ma lo fece soto umbra di esser capitanio de Maximiano ». — C'est vers le 11 mai que le bruit de l'accord du marquis avec Ludovic se répandit *(fu divulgato)* à Venise (cf. Marino Sanuto, *Diarii*, I, 960).

2. App. N° II.

3. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, Reg. CLVII, fol. 28. Instruction à Hieronimo Stanga.

4. Milan, *Carteggio generale*. Envoi de Benedetto Codelupo *(sic)* « per la ratificatione de quanto è praticato ed indicato per lo serenissimo duca de Ferrara per la conducta mia ».

5. Mantoue, *ibid.*, B, XXXIII, fol. 46. *Littere quibus Ludovicus Sfortia constituit oratores ad reconducendum ad stipendia sua illustrissimum D. Francis-*

vic Sforza, obligé d'accepter les conditions du marquis, perdait la partie en beau joueur : le 27 mai, dans une longue et intime causerie avec Capilupi, il lui disait : « *Cette alliance, c'est le seul moyen que j'aie d'assurer Milan à mes enfants. En quelque temps que je meure, je mourrai content, si je laisse la tutelle de mes fils au duc de Ferrare, au marquis de Mantoue et aux fils du duc. Mais, à parler franc, j'ai plus confiance dans le marquis.* » Et le vieux politique affectait un si entier abandon, prodiguait tant de protestations, que le bon Capilupi en était tout ému : « *Peu s'en est fallu que tous deux nous n'ayons pleuré d'attendrissement* [1]. » Le 29 mai, il exprimait à la marquise de Mantoue toute la joie que lui causait le renouvellement de son alliance avec le marquis [2]. Le 30 mai, les pourparlers continuèrent entre Ludovic Sforza et Capilupi : le duc se déclare décidé à joindre son titre au titre que Maximilien donnait au marquis [3]. Pendant toutes ces négociations, il avait redouté une brusque volte-face du marquis vers les Vénitiens [4] et avait fait intervenir Maximilien lui-même et le duc de Ferrare [5] pour l'encourager à ne pas se rapprocher d'eux. Les négociations traînaient en longueur. Le marquis, par une de ces brusques inspirations qui lui étaient familières, se décida à aller les terminer en personne. Il monta à

cum marchionem Mantue, D. Gasparem de Sancto Severino, D. Conradulum Stangam et D. Joannem Galleratum.

1. Mantoue, *ibid.*, E. XIX, 3. Lettre de Capilupi à la marquise, 27 mai 1498. Le duc dit : « Che altro non restava al stabilimento de la posterita sua senon questa conducta, et che modo ogni volta chel moresse, moreria contento, volendo lassare la tutella de soi figlioli al signor duca de Ferrara, al signor marchese et *post mortem* del duca di Ferrara, alli figlioli, ma che a parlare liberamente pui se confidava del signor marchese per essere de la persona e del stato pui disposto al proposito suo, subjungendo tante bone parole che poco restò che tutti dui de dolceza non lachrimassimo. »

2. Milan, *Carteggio generale*. Minute. Ludovic à la marquise (29 mai 1498).

3. Mantoue, *ibid.*, E. XIX, 3. Lettres de Capilupi à la marquise (31 mai 1498).

4. Milan, *Carteggio Generale*. Minute, Ludovic à Herasmo Brasca (29 mai 1498). « La deliberatione de la Maestà Cesarea de mandare al signor marchese de Mantua uno suo et uno altro del duca Federico per confortarlo a non essere in favore de Venetiani e prudentissima; e per moverlo tanto più, epsa Maestà ne havera havuto bonissima occasione con quello che noi havemo ricercato cioe che volendosi epso condure con noi, la sii contenta darli titulo de suo capitano generale in Italia nel modo vi scripsimo, perche con questa conducta se venera ad essere certi chel non sara in favore de Venitiani..... »

5. Pareille volte-face n'était pas à craindre cependant; Ludovic aurait dû être rassuré par les bruits qui circulaient en Savoie. Le 24 mai, Maffeo Pirovani racontait que le marquis avait attaqué une bande de stradiots vénitiens allant vers Pise et en avait détruit huit cents. « Qui si e sparsa fama como Venetiani hanno presso Pissaro, e che el signor marchese de Mantua ha incontrato gran numero di stradiotti veneti quali andavano a Pisa e gli ha rotti e tagliati a pezi 800. » Milan, *ibid.*, *Pot. Est. Savoia* (1491-1500).

cheval, déguisé, avec cinq ou six chevaux d'escorte, et, le 30 mai, vers sept heures du soir, arriva chez l'ambassadeur ferrarais Costabili [1]. Celui-ci lui fit servir, sans cérémonie, des fruits, des confitures, du bon vin. Tout en dînant, le marquis tint conseil avec Costabili, Stanga et Capilupi s'il valait mieux aller surprendre le duc de Milan ou le faire avertir de son arrivée. On se décida pour le premier parti. Toutefois, en entrant au château, Costabili fit prévenir le duc et le cardinal d'Este. Ludovic Sforza vint au-devant de son beau-frère jusqu'à la *Camera de la Turra :* les deux princes se donnèrent une accolade affectueuse [2], et allèrent aussitôt surprendre chez lui le cardinal d'Este qui achevait son dîner. Ludovic voulait faire préparer le logement du marquis dans la Rocca, mais pour cette première nuit, François de Gonzague refusa et coucha chez le cardinal. Après cet aimable accueil, la journée du 31 mai fut employée à la discussion des articles de la *conducta* entre Ludovic Sforza, le marquis de Mantoue, Capilupi et H. Stanga : l'entente ne fut pas difficile, les deux parties désirant également un accord ; trois articles furent laissés à l'arbitrage du duc de Ferrare : la durée de l'engagement, sans mention d' « anno de beneplacito », la solde personnelle du marquis, le titre honorifique à lui donner si l'empereur n'accordait pas celui de capitaine général de l'Empire. Le jour même, le marquis annonça à l'empereur Maximilien et au pape son alliance avec Ludovic Sforza [3]. La joie de Ludovic était grande : « *On l'aurait cru amoureux du marquis : il le câlinait comme une jeune fille.* » Il essayait vainement de tromper l'ambassadeur vénitien en affectant d'ignorer le motif du voyage du marquis [4]. Tout Milan parta-

1. Appendice n° III. (Une minute de lettre du *Carteggio generale* de Milan, du 1er juin, place à tort l'arrivée du marquis *hier sera* (le 31 mai), mais avec raison *inopinatamente et domesticamente.*)
2. Capilupi cite à la marquise de Mantoue les petits discours qu'échangèrent son mari et son beau-frère (31 mai 1498 ; *ap.* Renier, *op. cit.*, p. 140).
3. Appendice n° IV. — Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLVII, p. 23. Dans ces deux lettres le marquis insiste sur le bon accueil qu'il a reçu de Ludovic : « excepit me perhumane et incredibili benivolentia. »
4. Le marquis de Mantoue est ici, lui disait-il, nous verrons ce qu'il veut (Sanuto, *Diarii*, I, 981). Malgré toutes ses précautions la république de Venise fut vite informée de ce qui s'était passé à Milan entre Ludovic et le marquis. On ne s'y trompa que sur le chiffre de la solde, mais la condition importante du titre à obtenir de Maximilien fut connue, ainsi que le projet d'ambassade. Latuada transmettait, dès le 5 juin 1498, ces bruits à Ludovic Sforza : « Questi di proxime passati se e dicto de la conducta del ill. mo sig marchese de Mantua cum la Ex. V. como li ho scripto ; hora aviso la Ex. V. che continuandosi nel medesmo parlare, se dice le condicione dessa conducta essere queste : cioe

geait sa joie : on bénissait la marquise, à la sage influence de qui cette solution des pourparlers était attribuée. Ludovic Sforza était si content qu'il annonça le jour même son intention de rendre sa visite à François de Gonzague à Mantoue [1]. Le marquis de Mantoue quitta Milan le 2 juin, « *content et satisfait* [2] ».

L'alliance était conclue en principe. L'admission de Capilupi aux conseils de la Ligue par le duc de Milan, la préséance qu'il lui donna sur l'ambassadeur de Montferrat en furent la preuve [3]. Le voyage projeté de Ludovic à Mantoue, où il voulait aller vers le 25 juin avec 800 ou 1,000 chevaux, escorté des cardinaux et du corps diplomatique, devait la sanctionner solennellement [4].

Mais il restait à régler diverses questions importantes [5] et les difficultés de détail commencèrent presque aussitôt. La question du titre qui lui serait conféré préoccupait beaucoup le marquis. Il alla demander conseil au duc de Ferrare, chez qui il resta du 8 au 10 juin [6]. Les deux princes furent d'accord pour penser que le marquis devait exiger la collation dans le délai d'un mois du double titre de capitaine de l'Empire et

che la Sig. V. da al prto sig. marchese 34 m. ducati l'anno cum obligo de 300 homini d'arme e 100 cavalli lezeri, e per rispecto al titolo che la Ces. Maestà lo delegara capitaneo suo in Italia e che per fare la stipulatione de essa conducta la E. V. mandara a Mantua tre ambassatori, cioe el S. Frachasso, Mgre Corradolo Stanga et uno de Galarate havendo remisso in pecto del duca de Ferrara il declarare la summa de la provisione per la persona. » (Milan, *ibid. Cart. gen.*)

1. Mantoue, *ibid.*, E. XIX 3. Capilupi à la marquise : « A me pare che sia inamorato del signor vostro consorte e lo va vagezando como sel fusse una damisella..... » — « La Ex. V. e da tutta questa terra laudata e ringratiata de questa conducta attribuendosi como è alla dextreza e prudentia sua. »

2. Modène, *ibid.*, B. 13. Lettre de Costabili au duc de Ferrare (2 juin 1498).

3. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Capilupi à la marquise (3 juin 1498) : « Il duca ha cominciato admettermi in li consilii de la Liga. » C'est le matin du 3 juin, pour aller à une messe solennelle, que Capilupi eut le pas sur l'ambassadeur de Montferrat.

4. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Même lettre.

5. Ludovic Sforza compliquait la situation par des demandes particulières. Le 12 juin, il envoie à Mantoue son camérier, Angelo da Lavello, pour « la causa quale intendera de lui » (Milan, *Cart ggio Generale*, Minute orig.), c'est-à-dire pour demander au marquis de donner à Galeazzo Palavicini une compagnie de cinquante hommes d'armes (*coraze*). Le 19 juin, le marquis répond à Ludovic qu'il est tout disposé à lui être agréable, mais que, Ludovic lui devant envoyer une autre ambassade et venir en personne, il remet à ce moment sa réponse « ho reservato la conclusione di tal cosa » (Milan. *Cart. Gen.* Lettre orig. du marquis).

6. Milan. *Carteg. Generr.* Diverses lettres se réfèrent à ce voyage. Le marquis fut logé par son beau-père au château. Dans une lettre écrite le 6 juin 1498, le marquis annonçait au duc de Ferrare son intention d'aller le remercier en personne à Ferrare (Modène, *Carteg. Ducale*).

du duché de Milan. Costabili trouva cette exigence exagérée [1]. Après de nouvelles discussions, le marquis de Mantoue demanda que le délai de six mois, demandé par Ludovic le More pour la collation de son titre définitif, fût diminué de moitié, et qu'un titre milanais fût joint au titre impérial [2]. Le 18 juin, J.-P. de Gonzague, J.-P. Stanga et Capilupi furent envoyés à Milan, porteurs d'un message en ce sens [3]. Costabili était mécontent de ces marchandages « *voyant dans cette affaire surgir plus de difficultés que jamais* [4] ». Le 19, Ludovic reçut cette ambassade, offrit de réduire à quatre mois le délai primitif, promit d'envoyer une ambassade à Mantoue pour conclure l'engagement aussitôt après *la combustione de la luna* [5]. Les ambassadeurs étaient chargés d'insister aussi pour qu'il tînt sa promesse de venir à Mantoue : à cela il répondit évasivement, que la dénonciation de la trêve avec Asti, que venait de signifier Trivulce, rendrait peut-être son voyage difficile [6]. Ludovic Sforza avait déjà choisi pour ambassadeurs Gaspar de Saint-Séverin, Conr. Stanga et Giovanni Gallerate. Tout étant réglé d'avance, leur *instruction* ne contient que des recommandations générales sur les phrases courtoises et vagues à prononcer [7]. L'ambassade partit pour Mantoue le 21 juin : le marquis acceptait le délai de quatre mois, il ne restait qu'à proclamer officiellement l'alliance [8].

Le 22, Jean de Gonzague alla au-devant de l'ambassade à Carreto, où Conradolo Stanga était arrivé; ses collègues le

1. Modène, *ibid.* B, 13. Lettre de Costabili, (9 juin 1498).
2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLVII. Lettre du marquis, 16 juin 1498, à ses trois ambassadeurs.
3. Ces ambassadeurs étaient arrivés à Milan le 18 juin où ils avaient eu une longue conversation avec Costabili sur la question du délai (Modène, *ibid.*, B, 13. Lettre de Costabili, 18 juin 1498).
4. « Parandomi che in queste cose surgessino più difficultade che mai. » (Lettre citée note 3.)
5. « Ci mandariano a stipular la conducta, passata la combustione de la luna ». *(Cf. infra.)*
6. Milan, *ibid.* *Carteg. Gener.* Minute autog. de Ludovic Sforza à Galéas de Saint-Séverin.
7. Milan, *ibid.*, *Pot. Est. Mantova*, 1496-1500. L'instruction est datée de Soresina, 21 juin, et adressée à Gaspar de Saint-Séverin : « La intentione nostra e de mandare de presente alla Signoria sua per visitarla con segni convenienti al esser suo et alla grandeza del amor quale lo portamo e venire alla stipulatione de le cose concluse per noi. » Cela prouve bien qu'il s'agit surtout d'une ambassade de magnificence.
8. Modène, *ibid.* B, 13. Lettre de Costabili au duc de Ferrare, 21 juin 1498. La marquise refusa d'être nommée dans le traité et fit réunir à la pension de son mari la pension personnelle de 1,000 ducats qui y était inscrite pour elle.

rejoignirent le lendemain à Montanara ; l'accueil, aux deux rencontres, fut très cordial : le prince fit et renouvela l'assurance des excellentes dispositions du marquis. Le cortège se remit en route : à deux milles en avant de Mantoue, il fut reçu par le marquis lui-même entouré d'un grand nombre de gentilshommes. L'accueil fut, naturellement, encore plus chaleureux, accompagné de fanfares et d'acclamations, de cris de *Vive le More*. Les démonstrations d'un enthousiasme assez bien joué se prolongèrent dans la ville; les rues et les fenêtres étaient bondées de spectateurs : on n'aurait pu mieux faire, dit l'ambassadeur, pour le duc de Milan lui-même. La marquise de Mantoue assista à cette entrée d'un balcon sur le *corso San Giacomo*. Le marquis conduisit lui-même les ambassadeurs à leurs appartements dans son propre palais. Le soir même, de leur côté, ils allèrent saluer Isabelle d'Este que leur arrivée leur sembla grandement réjouir. La marquise leur fit aussitôt rendre cette politesse par un sien secrétaire; elle leur fit de plus dire que dès le lendemain ses conseillers iraient étudier une dernière fois le traité qu'ils apportaient, auquel elle désirait qu'on fît quelques légers changements : à savoir qu'on ne spécifiât pas quelles taxes seraient consacrées à parfaire la levée de cent chevaux, et que les assurances de protection que Ludovic donnait à son mari fussent étendues aussi à Jean de Gonzague et au protonotaire. Les Milanais remercièrent galamment la marquise et acceptèrent les changements qu'elle demandait, tout en faisant remarquer que ce que leurs instructions contenaient au sujet des taxes n'était qu'une explication complémentaire, n'entrant pas dans le texte de l'article. Ils eurent plusieurs entrevues avec la marquise et le marquis. François de Gonzague put multiplier ses protestations de dévouement et ses regrets de ne pouvoir, quand Ludovic Sforza se mettrait en route, aller au-devant de lui jusqu'à Crémone [1]. La cérémonie de l'alliance eut lieu le 24 juin.

C'est ce jour-là que les articles de l'alliance, depuis longtemps projetée entre le duc et Mantoue, furent signés [2]. Le préambule rappelait que le voisinage de leurs États et leur bonté naturelle avaient depuis longtemps créé entre eux des

1. App. n° V.
2. App. n° VI.



relations de parfaite bienveillance ; que les liens de famille devaient désormais renforcer la cordialité de ces relations et les transformer en une fraternité sincère et parfaite, et que le duc de Milan, voulant donner à toute l'Italie une preuve éclatante de sa confiance en la sincérité et le génie militaire de François de Gonzague, avait décidé de le prendre à son service à des conditions honorables, et avait dans cette intention envoyé à Mantoue une ambassade de distinction. Ensuite étaient énumérées les conditions de l'alliance : le marquis, avec ses troupes, ses états et sa ville de Mantoue entrait au service du duc de Milan pour une période de trois ans commençant avec le mois de juin 1498 ; il promettait, pour toute la durée de son engagement, d'obéir fidèlement et loyalement au duc, d'avoir les mêmes alliés et les mêmes ennemis; il faisait la même promesse pour ses cousins et pour leurs possessions jadis détachées du territoire du marquisat. Le marquis s'engageait à donner au duc de Milan et à son armée passage, logement, asile et vivres sur ses états et ceux de ses cousins. Il promettait de ne conclure aucun traité ni aucune alliance ostensible ou secrète avec aucune puissance, sans le su et le consentement du duc de Milan, jusqu'à un terme de deux mois avant l'expiration de son contrat. Toutes les places, châteaux, bourgs, villes ouvertes ou forteresses que le marquis pourrait prendre appartiendraient au duc de Milan, avec les munitions qu'elles contiendraient, mais les prisonniers et le butin en biens mobiliers faits par le marquis de Mantoue resteraient sa propriété; pour les prisonniers importants, les rançons se partageraient entre le duc et le marquis ; mais le marquis disposerait seul de ses parents, s'il arrivait qu'il y en eût dans les armées ennemies et qui se fissent prendre. Le marquis ne donnerait pas asile à Mantoue et dans le reste de son territoire aux gens que le duc de Milan lui dénoncerait comme des rebelles et fugitifs de ses états; mais les émigrés milanais fixés depuis longtemps à Mantoue pourraient continuer d'y habiter. Il ne pourrait engager comme capitaine ou homme d'armes aucun individu étant au service du duc de Milan, s'il n'était muni d'un congé régulier, et réciproquement. Il promettait de ne rien faire, directement ou indirectement, ouvertement ou en secret, contre le duc de Milan et ses alliés pendant les premiers six mois qui suivraient la fin de son engagement.

En échange de ces promesses qui mettaient le marquis de Mantoue dans une étroite dépendance du duc de Milan, celui-ci promettait à François de Gonzague une pension annuelle de 40,000 ducats pour tout le temps de sa condotta : 6,000 ducats de pension personnelle, 30,000 ducats pour entretenir trois cents hommes d'armes, et 4,000 ducats pour entretenir cent chevaux, le tout sans aucune retenue et aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, payables par trimestre en temps de paix, et, en temps de guerre, sous forme de prêt, une moitié avant l'ouverture de la campagne, de façon à lui permettre de faire ses préparatifs militaires, et le reste par versements mensuels. On définissait temps de guerre celui où le marquis verrait se former sur la frontière du marquisat une armée de sept à huit mille hommes, manifestant des intentions menaçantes contre lui. En cas d'attaque dirigée particulièrement contre lui, le marquis était autorisé à se consacrer uniquement à la défense de ses états sans envoyer ses troupes au dehors, et si l'attaque se produisait pendant une absence causée par le service du duc, à retourner dans ses états. Moyennant ces conditions et d'autres accessoires sur le passage, le logement et l'entretien de ses troupes, le marquis entretiendrait, en temps de paix comme en temps de guerre, trois cents hommes d'armes et cent hommes de cavalerie légère, bien équipés et habiles dans leur métier. Le marquis ne serait tenu à commander lui-même ses troupes qu'en temps de guerre, et, pendant la paix, en cas de révolte d'une grosse ville du duché de Milan. Dans aucun de ces divers cas, le marquis ne pourrait avoir à obéir à aucun capitaine général, sauf au duc lui-même, mais il promettait de marcher toujours d'accord avec les autres capitaines de Ludovic Sforza. Si le marquis se trouvait avoir sous ses ordres des soldats du duc, il pourrait les commander comme le duc de Milan lui-même; s'il se trouvait employé dans quelque entreprise avec le lieutenant ou le capitaine ducal, ils seraient tous les trois sur le pied d'égalité. Le marquis acceptait d'aller trois ou quatre fois par an, de dix à quinze jours chaque fois, à Milan pour conférer et délibérer avec Ludovic Sforza sur sa politique. Il s'obligeait, en temps de paix, à mettre ses troupes trois mois par an à la disposition de Ludovic Sforza, à condition de les employer en Lombardie et à Gênes, entre les Alpes et Bologne, sauf le cas où le marquis aurait des rai-

sons sérieuses de craindre une attaque contre son État. Enfin, « pour ne pas laisser sans honneur le marquis de Mantoue », le duc s'engageait à lui faire avoir, dans un délai de quatre mois, le titre de capitaine général du roi des Romains ou d'un autre souverain, avec celui de capitaine ducal, ou bien, si c'était impossible, un autre titre équivalent propre à satisfaire le marquis.

Ces divers articles furent signés par François de Gonzague en son propre nom, par les trois ambassadeurs de Ludovic Sforza au nom du duc de Milan, en présence des conseillers les plus intimes du marquis, son capitaine d'infanterie légère, Enea Furlano, ses conseillers Tosabezzi et Giorgio Brognolo, et son secrétaire Jacopo d'Atri, comte de Pianella. La cérémonie avait eu lieu dans le *Salon du Soleil*.

A cet acte public furent joints des articles secrets relatifs aux villes de Vérone et de Vicence, aux pays d'Asola, Lonato, Brescia et Peschiera qui appartenaient alors aux Vénitiens, mais qui avaient été autrefois détachés du duché de Milan, et que la secrète ambition des Sforza avait toujours été de reconquérir. Il fut convenu qu'au cas où le marquis, pendant une guerre entre Venise et le duc de Milan ou par un autre moyen, s'emparerait d'une ou de plusieurs de ces villes et de leurs territoires, elles seraient mises au pouvoir de François de Gonzague et de ses héritiers, qui reconnaîtraient les tenir en fief de Ludovic Sforza; et que, moyennant cette cession, Ludovic Sforza serait dispensé de donner, soit au marquis, soit à ses descendants, aucun subside ou aucune des provisions pécuniaires spécifiées dans le traité, le marquis restant d'ailleurs soumis à toutes les conditions énumérées plus haut; si le marquis ne prenait que Vérone, la pension que lui devait le duc serait réduite de moitié seulement. En cas d'occupation de Brescia, de Bergame ou d'autres places, le duc de Milan s'engageait à faire restituer leurs biens aux personnes punies d'exil et de confiscation pour avoir pris le parti des trois marquis de Mantoue, prédécesseurs de François de Gonzague. Il est aisé de comprendre l'intérêt qu'avaient les deux parties contractantes à ne pas divulguer ces dernières conventions dirigées contre la République de Venise et qui rendaient évidentes les intentions belliqueuses de Ludovic Sforza.

Peu de jours après ses ambassadeurs, Ludovic Sforza se dirigeait à son tour vers Mantoue : il ne voulait rien négli-

ger pour s'attacher le marquis : Il déclarait à Capilupi que son voyage avait un double but : manifester publiquement sa haute estime pour le marquis, remercier la marquise des heureux résultats de son habileté politique [1]. C'était les prendre l'un et l'autre par leur vanité [2]. — Les préparatifs de sa réception préoccupèrent fort Isabelle d'Este pendant tout ce mois. Capilupi lui écrivait dès le 3 juin. « Il n'y a pas de temps à perdre pour préparer les logements, les écuries et le reste [3] », et il s'aboucha immédiatement avec M. Vesconte, intendant de Ludovic, qui s'offrit à venir mettre la dernière main à l'installation de son maître à Mantoue [4]. Isabelle d'Este voulait satisfaire dans les plus petits détails la délicatesse et la susceptibilité de Ludovic : aussi les questions les plus infimes, l'ameublement de sa chambre [5], la qualité de son vin préféré [6], les costumes à porter pour lui plaire [7], sont-ils

1. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Capilupi à la marquise, 3 juin 1498 (ap. Renier, *loc. cit.*, p. 141).
2. « Sicchè guardati che reputatione ve tirati a casa » (même lettre).
3. « Non bisogna che se perda tempo ad apparecchiare allogiamenti e stalle et altre cose ». (Même lettre).
4. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Capilupi à la marquise (4 juin) : « M. Vesconte dice che essendo richiesto da S. V. venira tre giorni prima. »
5. Ludovic était encore en deuil de sa femme et portait ce deuil dans les tentures de sa chambre : « Apparandose de negro le camere del signore e portandosi seco li apparamenti de velluto per due camere » (même lettre). Isabelle d'Este, pour symboliser la joie que faisait aux Gonzague la venue du More, avait eu l'idée de tendre l'appartement ducal mi-partie noir et *morello* (Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* d'Isabelle, à Capilupi, 8 juin 1498, ap. Renier, *loc. cit.*, p. 142). Capilupi, après délibération avec le cardinal Sigismond d'Este, lui répond le 9 juin *(ibid.)* : « Al cardinale D. S. non pare per niente che se metti morello ne la camera del signor duca se ben fusse acopiate col negro, salvo che alla venuta de M. Vesconte non volessi più removerlo per lassarli metter li soi negri ; ne anchora gli pare chel salotto suo sia hornato de altro cha de negro havendo io como da me dicto a M. Vesconte che me ricordava esser in casa uno apparamento de veluto negro e morello che questo seria affatto el besogno per la camera del signore, me rispose : non fate gia questa pacia senza saputa del signor. » — Le même jour, Capilupi envoie à la marquise « suso una carta certe arme e divise, cioe quelle che sono in magior uso e favore del signor. »
Cette grave question des tentures ne fut résolue que le 23 juin à Crémone. Ludovic fit dire à la marquise (*ibid.*, E, XIX, 3. Capilupi à la marquise), qu'il était « contento che se apparano le camere et allogiamenti soi tutti de colore, dicendo che a casa de la S. V. se vole lassare honorare como lei e la marchesana voleno. » Il fallait à Ludovic trois chambres en enfilade, plus un petit salon servant d'antichambre. (*Ibid.*, E, XIX, 3. Capilupi à la marquise, 4 juin.) — Les appartements du cardinal et de l'escorte pouvaient être décorés selon la fantaisie d'Isabelle.
6. « Li vini : quello dalla colletione vole esser biancho cum uno poco de dolce senza fumo, ma chiaro e stillato ; quel da pasto, vermilio, ma di poco collore, como ci sole, chiarissimo e racente senza fumo. » (*Ibid.*, 9 juin.)
7. « El vestire de la S. V. per parer del cardinale e li altri vole esser negro ma de sita gallante, como la sole, e cossi el signor mio e la corte. — Una cosa non voglio tacere che ho sentito mottegiare, che la S. V. ricorda a Mons. prothonotaro a levarsi la barba e non comparer senza l'habito de protonotario, perche troppo seria notato. » (*Ibid.*, 9 juin.)

4



l'objet d'une correspondance minutieuse entre Capilupi, et elle, et de graves délibérations entre Capilupi, Vesconte et le cardinal d'Este. C'est sans doute la fatigue de ces préparatifs qui provoqua chez Isabelle un accès de fièvre dont elle voulut se distraire par les plaisanteries du bouffon Barone [1]. Les dépenses causées par cette réception atteignirent un total de 3,000 ducats : Isabelle d'Este dut en emprunter 700 à Bologne, n'ayant pas voulu laisser payer les frais de la politesse à Ludovic Sforza [2].

Ludovic Sforza avait fixé son itinéraire dès le 7 juin. Il devait sortir de ses états par Crémone, aller coucher à Carreto ou à Spineta, rester deux jours à Mantoue, et, sans pousser jusqu'à Ferrare, revenir, peut-être en passant par Gonzaga, en Parmesan [3]. Vers le milieu du mois, son projet sembla abandonné [4]; mais le 22, Ludovic partait pour Crémone : il voulait arriver le dimanche suivant à Borgoforte et le lundi à Mantoue, de façon que son retour à Milan coïncidât avec le chapitre solennel des Frères Mineurs [5]. Le marquis de Mantoue alla l'attendre jusqu'à Borgoforte, et même au delà, en grand appareil. L'entrée du duc de Milan à Mantoue s'effectua le 27 juin, au milieu de grands signes d'enthousiasme et de joie; les rues étaient tendues de tapisseries [6]. Ludovic Sforza était accompagné des ambassadeurs de Maximilien, d'Espagne, de Naples, de Florence [7]. L'ambassadeur vénitien Lippomano n'avait naturellement pas été convié à ce voyage [8]. Ludovic Sforza passa trois jours à Mantoue, au milieu des fêtes et des cérémonies. Il paya immédiatement au marquis le premier quart de sa solde (10,000 ducats) [9]. Il voulut notifier lui-même officiellement son traité avec le marquis

1. Cf. Renier, *loc. cit.*, p. 143.
2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* d'Isabelle, reg. IX, et ap. Renier, *loc. cit.*, p. 143.
3. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Capilupi à la marquise, 7 juin 1498.
4. C'est justement le 21 juin, jour du départ du duc, que Sanuto (I, 997) enregistre le bruit d'abandon de son projet.
5. Modène, *ibid.*, B, 13. Costabili au duc de Ferrare, 21 juin 1498.
6. Marino Sanuto, *Diarii*, I, 993 (15 juin 1498). Cette entrée de Ludovic Sforza à Mantoue, avec la revue des chevaux légers passée sous les murs de Mantoue par le marquis, a été racontée par Ag. Calchi dans une lettre adressée à B. Calchi « socer et pater honorandissime ». Milan, *Carteg. gener.* cf. app. n° VII.
7. Renier, *loc. cit.*, p. 144.
8. Marino Sanuto, *Diarii*, I, 1001 (20 juin 1498). Le duc de Ferrare dont Capilupi (3 juin 1498) annonçait la venue à la marquise, s'abstint du voyage pour ne pas déplaire à la Seigneurie.
9. Mantoue, *ibid. Copialettere*, reg. CLVII. Reçu du 28 juin 1498.

à la Seigneurie de Venise [1]. Mais la finesse diplomatique de Ludovic Sforza ne l'abandonnait jamais : il envoya à Milan une relation très reconnaissante de sa réception à Mantoue, mais il l'adressa à Galéas de Saint-Séverin, jusqu'alors son capitaine-général, rival possible du marquis de Mantoue : c'était montrer qu'il ne le sacrifierait pas aux intérêts particuliers de celui-ci [2]. Cette dissonance resta inaperçue dans le concert des congratulations générales et Ludovic Sforza à son départ fut entouré des hommages et raccompagné loin de Mantoue [3]. Le marquis de Mantoue, de son côté, avait tout intérêt à manifester bruyamment sa joie de l'accord conclu. Dans une lettre où il l'annonce au duc de Ferrare, le 2 juillet 1498, il se déclare prêt à sacrifier pour Ludovic Sforza son État, ses fils et sa propre vie [4]. Le duc de Ferrare craignant que les prétentions exagérées du marquis ne gâtassent la situation, lui conseilla en retour de se contenter du titre de grand connétable qui lui avait été offert d'abord [5].

1. Marino Sanudo, *Diarii* I, 1002, 3.
2. C'était aussi rassurer le susceptible et vaniteux Galéas de Saint-Séverin contre l'éventualité d'une diminution de faveur. — Galéas répond de Milan, 29 juin 1498, assez sèchement, au duc, qu'il trouve cet accueil naturel et dû : « si per fare cosa degna de loro ed anche per confirmare la dispositione ed affectione loro verso V. Ex. » (Milan, *Cartegg. generale,* lettre de Galéas *orig.*)
3. Milan, *ibid.*, même lettre. Ludovic rapporta de ce voyage des souvenirs gastronomiques dont nous avons l'écho dans une lettre de Costabili au duc de Ferrare, du 15 juillet 1498. Il avait trouvé délicieux les « albane brusesche » (raisin blanc acide) de Ferrare et les « tribiani » de Modène. Costabili s'empressa d'en demander pour lui au duc de Ferrare, en le priant de joindre à cet envoi quelque bon « siroppo electo ». Modène, *ibid.*, B 13, Costabili au duc : « In questo viagio che ha facto questo ill^mo signore a Mantoa e a Gonzagha e in alchuni altri loci S. Ex. ha ritrovato alchuni Albane brusesche de le nostre de Ferrara e similmente alchuni tribiani da Modena, che li hano molto satisfacti al gusto suo e mo che lo e ritornato qua se doluti cum me de non havere de simili per modo che essendo M. Vesconte presente questo ragionamento S. M^tia subjunse : M. Antonio, scrivete vui al S. duca che mandi dui mulli, luno de tribiano l' altro de Albane et io respose chio la faria de bona voglio se il S. duca consentite chio lo scrivete. Si che se V. Ex. li mandara sono certo li fara cosa gratissima ma sopra tutto advertisca che le albane siano de bellissimo colore e brusche e che li tribiane non pozano niente e che li fiaschi siano bene segnati e quando in Ferrara li fosse qualche bono siroppo electo non seria anche male meterne suxo il mullo qualchi fiaschi e formuli qualche polizeta chel se conoscesse dal tribiano per che S. Ex. ha dicto chi li manque anche il suolo quando el fu a Ferrara e a la Ex. V. de continuo mi racomando. »
4. Mantoue, *ibid., Copialettere* reg. CLVII, fol. 40 v° (2 juillet 1498) : « Per li quali sono disposto exponere el stato, figlioli e vita propria. » Il se déclarait enchanté non moins de la venue de Ludovic que de la conclusion du traité « si de lultima conclusione presa circa el caso del titulo e stipulatione de capituli, como de la quinta desso signor duca e singular demonstratione de amore ».
5. Modène, *Cart. ducale.* Le marquis au duc, 13 juillet 1498 : « Dovere persuadermi ad acceptare il titulo primo nominato del gran contestabile. »

Restait, en effet, pour Ludovic Sforza à faire ratifier par l'empereur le principal article de la *condotta* de François de Gonzague, c'est-à-dire d'obtenir pour lui le titre de capitaine général en Italie. Maximilien semblait assez peu disposé à cette concession. Aussi la correspondance de Ludovic Sforza avec Maximilien et ses ambassadeurs à la cour impériale est elle en grande partie consacrée à cette question. Ludovic Sforza s'en était occupé depuis le mois de mai. Une des lettres adressées à Maximilien au sujet de cette affaire ne lui était pas arrivée. Le duc en montra beaucoup de mécontentement. Au commencement de juin, Maximilien envoya à Milan Herasmo Brasca et Hans de Consech « *pour s'éclaircir de ce qu'il avait à faire* » [1]. Ces ambassadeurs apportaient le consentement de Maximilien à la nomination du marquis comme capitaine général, à condition que Ludovic Sforza acceptait les conditions de Maximilien pour leur alliance. Ces restrictions irritèrent encore le duc de Milan [2]. Les lettres et les supplications deviennent de jour en jour plus pressantes. Les raisons que fait valoir le duc de Milan sont d'ailleurs toujours à peu près les mêmes : l'intérêt qu'aurait l'empereur à avoir le marquis pour allié en Italie, l'impossibilité où le duc est lui-même de donner à son beau-frère un titre suffisamment honorable [3]. Ludovic Sforza avait stipulé un délai de quatre mois pour amener l'empereur à cette conclusion ; ce terme, partant du 1er juin, date de la signature de l'accord entre Ludovic et François de Gonzague, devait échoir le 1er octobre. La non-exécution de cette clause à cette date rendait sa liberté au marquis.

Pendant ces quatre mois, le marquis de Mantoue suivit à

1. Modène, *Carteg. diplom.* B, 13. Lettre de Costabili au duc de Ferrare, Milan, 2 juin 1498.

2. *Ibid*, Lettre du même au même. Milan, 5 juin 1498. « *dummodo* S. E. conferma la liga che epsa gli ha mandato a dire per M. Herasmo perilche S. Sria ne restate assai mal satisfacta ».

3. Je traiterai plus complètement la question des négociations entre Maximilien et Ludovic Sforza au sujet du marquis de Mantoue, en m'occupant de leurs relations diplomatiques en général. Les textes sont nombreux. Voici une lettre de Ludovic à Erasmo Brascha [Milan, *Pot. Est. Germania* 1496-1500] écrite le 9 août 1498, qui donne le ton anxieux et inquiet de cette correspondance : « Meser Erasmo, vi doveti recordare de quello vi scrissemo altre volte per obtenere de la Cesarea Maestà che la fosse contenta de dare titulo de suo capitaneo in Italia al illmo signor marchese de Mantua conducto per nuy ; non havendo nuy modo di darli titulo, desideramo molto questo, essendo tanto approposito la conducta del marchese cum nuy quanto sapeti, pero vui la pregareti e faciati ogni instantia acciò La sia contenta compiacerne de questo titulo per epso signor marchese perche non ne porria fare mazor piacere. »

l'égard de Ludovic Sforza et de ses intérêts, une politique assez fière et indépendante [1] : il s'appliquait à lui faire sentir que leur traité n'avait rien encore de définitif. En juin même, il fit ou laissa répandre le bruit que Venise avait recommencé des négociations avec lui et l'engageait à se défier absolument du duc de Milan [2]. Le duc de Milan, au contraire, s'efforçait de faire patienter son impétueux et mobile allié. Ce fut lui qui reprit les relations diplomatiques avec Mantoue par l'envoi d'Angelo de Lavella le 9 juillet [3]. Le marquis répondit à cette avance en envoyant à Milan, à la fin de juillet, Capilupi [4], pour régler divers détails de la *conducta;* ensuite, comme ambassadeur résidant, Zorzo Brognolo [5]. Il manifesta même l'intention d'aller de nouveau visiter le duc à Milan, après l'accomplissement d'un pèlerinage à Lorette. Mais sous ces dehors polis, le marquis cachait des préoccupations très égoïstes : il demanda et obtint l'autorisation d'entretenir parmi les troupes qu'il devait au duc cent chevaux légers au lieu de cinquante hommes d'armes ; il réclama l'envoi à Rome du protonotaire milanais Stanga pour demander au pape l'évêché de Parme pour son frère [6] ; il obtint un dégrèvement de droits de douane sur des *brochati* retenus par les douaniers milanais de Lodi [7]. Il ne faisait rien par contre pour reconnaître ces marques de bienveillance : il refusa, « *la mort dans l'âme* », mais définitivement, d'engager Galeazzo Pallavicini [8], sous prétexte que son admission, venant après des

1. Il répondait aux exhortations de son beau-père à la modération, en envoyant Capilupi à Ludovic Sforza : « Voglia vedere se fosse possibile de tirare de darne titulo accompagnato per magiore utile e satisfactione mia. » (Cf. lett. du marquis au duc de Ferrare, 13 juillet 1498).

2. Milan, *Carteggio Generale.* Latuada à Ludovic, 27 juin 1498 : « Questa Signoria, per quanto mi e referto per un medico quale dice haverlo inteso da uno zentilhomo deve havere mandato secretemente una persona al marchese de Mantua per divertirlo da la conducta de la quale e stato rasonato li di passati, cum fare intendere ad esso s. marchese chel non haveva ad prehendere fede de la Ex. V[ra] perche essa era stata causa de farlo cassare de li stipendii soi e che tale persona deva anche havere havuto commissione de explorare tutto quello che fara e dira la E. V. mentre che la stava ad Mantua, la quale potra investigare per la via di la la verita de questo, perche li sara più facile che a me. »

3. Milan, *Cartegg. Generale.* Minute de Ludovic Sforza, 9 juillet 1498.

4. App. nº VIII.

5. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3 (Brognolo au marquis, 11 août 1498). Il arriva à Milan le 10 août et fut reçu à son arrivée par le comte de Melzi et plusieurs membres du conseil.

6. Voir *passim.* le document cité au numéro VII de l'appendice.

7. Mantoue, *ibid., Esterni* XLIX, 2 (1498-99). Ludovic Sforza au marquis, 6 septembre 1498.

8. Voir la note 6.

refus opposés par le marquis à des parents ou à de vieux compagnons d'armes, pourrait blesser les évincés et mettre la zizanie dans sa famille. Il se borna à l'exécution scrupuleuse de son traité [1] : envoi de cinquante arbalétriers en Toscane au secours de Florence [2], envoi de cent cinquante arbalétriers à la comtesse d'Imola [3], l'un et l'autre par ordre du duc.

Il poursuivait entretemps avec ténacité l'obtention de ses deux titres de capitaine-général de l'Empire et de capitaine-général du Milanais. Ludovic pouvait bien rejeter le refus du premier sur les Allemands, mais non pas le second. Le marquis de Mantoue mécontent [4] fit mine de vouloir chercher un autre allié. Il se rapprocha ostensiblement de la France : déjà il avait au début de 1498, décidé de répondre à la mission de N. Alamani par l'envoi en France de M. Jo. Petro de Gonzague [5]; mais ces actes étaient de pure courtoisie, puisque le 24 juin, le marquis était en plein traité avec Milan, et puisque Ludovic Sforza l'avait félicité de l'envoi de J.-P. de Gonzague en France [6]. Il pouvait donc sans exciter les soupçons, adresser, le 21 juillet 1498, une lettre amicale au grand bâtard de Bourbon [7] et, le même jour, une lettre de félicitations à Louis XII [8] au sujet de son avènement. C'était même encore avec l'approbation de L. Sforza qu'il envoyait en France le 11 septembre Giancarlo Scalona [9]. Mais alors une arrière-pensée politique commençait à se mêler à ces démar-

1. Sauf bien entendu les cadeaux et politesses faits à titre tout à fait personnel. Ainsi, le 7 septembre 1498, il envoie à Ludovic, sur sa demande, vingt caisses de sucre « alla balla ». (Mantoue, *ibid.*, E. XLIX, 2.)

2. Mantoue, *ibid.*, E, XLIX, 2. Lettre de Ludovic pour remercier le marquis de *la promesse* de l'envoi (14 août 1498).

3. Mantoue, *Ibid. Copialettere,* reg. CLX. Lettre du marquis à Ludovic Sforza, (27 août 1498).

4. Cf. Marino Sanuto, *Diarii*, I, 1045 (août 1498).

5. Le marquis annonce le 6 juin 1498 au duc d'Urbin son projet : « Circa il mandar a visitare la Maestà del Re di Franza, havemo facto electione del magnifico cavaliere M. Jo. Petro de Gonzagha, persona de la sorte e qualita che credemo non sii incognita al duca. » (Mantoue, *ibid., Copialettere,* CLVII.)

6. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Capilupi à la marquise, 9 juin 1498.

7. Mantoue, *ibid., Copialettere*, reg. CLVII, 21 juillet 1498.

8. Mantoue, *ibid.*, *id.*, même date : « Sperando che habii il re de la pace, de la gloria e de la vera quiete non solamente del suo regno, ma universalmente de tuti christiani. »

9. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Brognolo transmet (8 sept. 1498) au marquis l'approbation de son projet par Ludovic Sforza. François de Gonzague répond (Mantoue, *Copialettere*, reg. CLVII (11 sept. 1498) en le remerciant « dove conosciuto el desiderio de questa illustrissima signoria, tanto più ne acceleraremo landata sua ». Le désir de Ludovic s'explique aisément : c'est une de ses innombrables tentatives pour entrer en négociations avec Louis XII.

ches. Au reste, cette oscillation vers la France cachait des tentatives beaucoup plus sérieuses pour se rapprocher de Venise. Cette double feinte du marquis réussit comme il le désirait [1].

Ludovic Sforza en fut fort effrayé et avec lui tous les partisans de l'alliance milanaise à Mantoue. La marquise faisait prévenir secrètement le duc par Brognolo des intentions hostiles de son mari [2].

Entretemps Brasca insistait pour obtenir les patentes impériales de capitaine-général. Les bureaux de la chancellerie lui répondaient de mauvaise grâce ; on s'y plaignait de travailler pour Ludovic Sforza sans en avoir jamais aucune récompense. Brasca recommandait à Ludovic de se préoccuper de cette question [3] disant qu'en Allemagne on n'expédiait aucun acte gratuitement [4]. Maximilien se décida cependant à accorder au marquis le titre de son capitaine-général en Italie [5]. Sa patente est signée du 10 septembre [6], mais la nouvelle en précéda de quelques jours la signature, car, dès le 11 sepbre, Brognolo pouvait la transmettre au marquis [7]. L'envoi s'en fit attendre un peu : le 18 septembre le duc écrivait deux nouvelles lettres de rappel à Brasca [8]. En même temps Ludovic obtenait du duc de Ferrare la renonciation de son fils

1. L'orgueil vénitien, dont Marino Sanuto se fait ici l'interprète, voyait dans le mécontentement visible du marquis, une ruse pour rentrer en grâce à Venise : « E tutto fece acciò nostri l'avesse iterum ritornato, e nostri furono constanti; perhò si è rimasto cussi detto marchese con poca reputatione, havendo perso la gratia di la Signoria nostra. » (M. S., I, 1045.) Mais le 18 septembre il admet (I, 1096) qu'en cas de guerre avec le duc, Venise réengagerait le marquis. Il est vrai qu'il ne croyait pas encore à la guerre.

2. Modène, *ibid.*, B, 13, Costabili au duc de Ferrare, 24 sept. 1498.

3. Ludovic avait, comme l'y autorisait une clause de son traité avec le marquis, essayé de lui faire donner le titre de capitaine-général des rois catholiques. Mais son ambassadeur Suardi s'était heurté à un refus très net, motivé par cette raison excellente que l'Espagne n'entretenant pas de troupes en Italie, la donation de ce titre leur créerait une charge inutile. (Cf. *Documents sur la première année du règne de Louis XII,* p. 23.)

4. App. n° IX.

5-6. App. n° X.

7. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Brognolo au marquis, 14 sept. 1498.

8. Milan, *Carteg. Gen.* Le duc à Erasmo Brasca, 18 sept. 1498 : « Messer Erasmo ne spazamo questa cavalcata in diligenza de 4 di ad effecto che non havendone mandato la lettera del titulo del marchese de Mantua, vuy ne la mandati cum molta diligentia perche essendo la Cesarea Maestà una volta restata contenta de gratificarne, credemo non dovra sopratenere el spazamento e quando lo sopratenesse nui non poressimo credere chel fosse vero la ce amasse como la dice, negando de compiacerne in cosa che non li costa e pero fati tuto per haverlo presto, non guardando ad spese commo per laltra ve scrivemo et la mandate. » Le même jour, il renouvelle sa recommandation : « Messer Erasmo, con gran piacere havemo inteso chel sii ordinato la lettera

Alphonse au titre de lieutenant ducal en Italie [1]. La patente de Maximilien arriva à Milan, le 24 septembre [2]. Le 29, Ludovic Sforza l'expédia à Mantoue par son conseiller Cesare de Birago [3]. Birago emportait des instructions très détaillées; il devait annoncer officiellement au marquis sa nomination, lui exprimer les félicitations de Ludovic, ajouter que « *pour prouver la profondeur de son affection pour le marquis et bien que le titre impérial fût suffisant à lui seul pour que la clause fût exécutée, le duc de Milan y joignait le titre de son lieutenant-général* », lui annoncer l'envoi du bâton, emblème du capitanat impérial, et de l'étendard, emblème de sa lieutenance, en le priant de choisir le jour qui lui plairait pour cette cérémonie ; lui dire enfin que la remise de l'étendard impérial et sa proclamation de lieutenant-général de Florence lui seraient faites le plus tôt possible. Mais après le départ de Cesare Birago, Ludovic fut avisé par Brognolo que les titres de capitaine-impérial et de lieutenant-général ne contenteraient pas le marquis : le duc expédia aussitôt un exprès pour porter à Birago un complément d'instructions [4]. Ludovic y exprimait son étonnement que le titre de capitaine-impérial ne suffît pas au marquis « *étant de ces honneurs que de mémoire d'homme n'avait obtenu prince italien* »; que la dignité de lieutenant-général avait toujours été la plus importante en Milanais; que le grand-père du marquis l'avait eue

per lo titulo ricercato per lo ill. mo signor marchese de Mantua, e perchè ne scriveti non essersi possuto havere per le molte occupazioni, e per servire malvoluntera quelli cancellieri, nui non volemo che restiati per dinari..... cum avisarme del costo che subito vi faremo remettere il dinaro. »

1. Le marquis de Mantoue remercie le duc de Ferrare (le 29 septembre 1498) de l'abandon consenti en sa faveur par Alphonse [Modène, *Cart. ducale*].

2. Mantoue, *ibid.*, *id.* Brognolo au marquis, 24 sept. 1498, Ludovic demanda aussi au duc de Ferrare de faire patienter le marquis. Hercule annonça le 22 septembre à son gendre que la patente allait être signée par l'empereur. Le marquis lui répondit le 25 (Modène, *Cartegg. ducale*) en le remerciant de la communication et en l'assurant qu'il n'avait jamais douté de la sincérité des intentions de Ludovic Sforza. « L'aviso che V. S. me da per la sua de XXII de l'instante de la resolutione che la Cesarea Maestà dice havere facto de darme il titulo de suo capitaneo me e stato gratissimo anchora che questo medesimo me sii stato significato per lo ambasciatore mio residente a Milano. Ne io ho puncto dubitato che allo ill mo s. duca de Milano, per la grandissima auctorita et credito che lha cum tutti li signori de christiani, dovesse mai mancare modo de honorarme e satisfarme summamente in tal caso; et hora ne son certissimo, sperando che me exaltara de honore e beneficio molto più che non sapriá dimandare, como recercha la singulare devotione et servitù chio gli porto, si che io staro ad aspectare che la Sub. ta Sua me faci intendere la provisione havera facta in questa cosa. »

3. App. nº XI.

4. App. nº XII.

et s'en était contenté, et qu'en conclusion, le duc lui offrait le choix entre la lieutenance ou le capitanat ducal.

Il semblait que le marquis dût se tenir pour satisfait. Mais pendant ces quatre mois la situation générale avait changé; l'alliance franco-vénitienne avait reçu, personne ne l'ignorait en Italie, un commencement de réalisation; les relations de Ludovic et de Maximilien s'étaient au contraire refroidies; l'expérience venait de prouver au marquis qu'il avait peu d'argent à attendre de Maximilien : la *conducta* de Milan devenait beaucoup moins brillante. D'autre part, depuis le mois de septembre, ses avances à Venise, d'abord froidement reçues, avaient trouvé meilleur accueil. La Seigneurie, fort occupée à protéger contre Florence la liberté de Pise, songeait à envoyer en Toscane le marquis combattre pour elle, moyennant un subside de 10 à 15,000 ducats, payé comptant, et des promesses de bon traitement ultérieur. Dans le conseil, le doge et la majorité lui étaient favorables [1]. Il lui devenait plus avantageux de se remettre au service de la Seigneurie. La pensée d'une trahison mûrissait dans son esprit dès les derniers jours de septembre.

Sa fourberie fut alors singulièrement compliquée. Le mercredi 3 octobre, il reçut Cesare de Birago [2], le remercia des titres qu'il lui apportait, surtout du titre milanais, mais sans manifester la joie et la satisfaction qu'attendait l'ambassadeur milanais. Inquiet, Birago demanda à la marquise si son mari était ou non content. Isabelle répondit évasivement. François de Gonzague, très poli pour l'ambassadeur (il le mena se promener à Marmirolo), ne lui fit pendant deux jours aucune réponse précise, puis, le samedi 6, il l'avertit qu'il n'avait rien à lui dire, ayant envoyé directement sa réponse à Ludovic, et qu'il attendait, pour reprendre la discussion, le retour de l'ambassadeur envoyé par lui à Milan.

La veille, en effet, le marquis de Mantoue avait écrit à son ambassadeur à Milan, Brognolo [3], « *qu'après avoir attendu pendant le terme convenu de quatre mois la collation du titre*

1. Marino Sanuto, *Diarii*, I, 1001. App. doc XIII. La proposition en faveur du marquis fut votée par quatre-vingt-dix-neuf voix contre cinquante-sept et sept abstentions.
2. App. n° XVI.
3. App. n° XIV.



promis, ce terme étant échu, il se considérait comme dégagé de toute promesse et était résolu à tout souffrir plutôt qu'à faire le métier des armes sans le titre et les honneurs convenables à sa situation et garantis par les traités ». Le marquis donnait comme motifs de sa rupture le refus de Ludovic de le nommer capitaine-général et l'offre, insultante et dérisoire selon lui, de sa lieutenance qui appartenait à leur beau-frère Alphonse de Ferrare. Il tenait tant à mettre le droit de son côté que, le 10 octobre, il renouvelait ces instructions à Brognolo, le chargeait de bien faire constater par Ludovic qu'il avait attendu pour commencer à négocier avec d'autres puissances l'expiration du terme officiel [1]. En même temps il chargeait Giancarlo Scalona d'une mission près Maximilien pour lui exposer ses griefs contre Ludovic et justifier sa rupture [2]. Sans perdre un jour, sans savoir si le duc de Milan accepterait ou non son interprétation, il profita de la liberté qu'il s'attribuait. Dès le 6 octobre, il envoya officiellement Jean de Gonzague offrir ses services à la Seigneurie : sans faire de conditions pour son titre et sa pension, il offrait d'aller combattre les Florentins pour le compte de Venise, avec cent cinquante hommes d'armes, deux cents chevaux légers et quinze cents hommes de pied [3]. Il demandait seulement 500 ducats pour payer des *scoppetieri* allemands, quinze cents lances de fabrication véronaise et vingt-cinq pièces d'artillerie. Cette démarche éclatante ne laissait plus aucun doute sur les intentions apparentes du marquis de Mantoue.

Ludovic se sentit encore plus menacé dans ses intérêts par cette rupture qu'humilié dans son orgueil. Il refusa d'admettre l'interprétation donnée de leur contrat par le marquis, jura son grand serment qu'il avait tenu toutes ses promesses, prétendit que le délai de quatre mois n'expirait que le 24 octobre, n'ayant commencé que le 24 juin, déclara que le marquis ne pouvait raisonnablement prétendre que le titre qu'on lui avait donné n'était pas honorable [4]. En un mot, il rétorqua tous ses arguments et tenta tous les moyens de le

1. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, reg. CLVII. Le marquis à Brognolo, 10 octobre 1499.
2. App. nº XV.
3. Mantoue, *ibid. Copialettere*, reg. CLV, 6 octobre 1498. Instruction à Jean de Gonzague. Cependant, le 8 octobre, le marquis écrivait encore à Ludovic Sforza pour le remercier! (Milan, *Pol. Est. Mantova*, 1496-1500).
4. App. nº XVII.

ramener à lui. Le 10 octobre 1498, il le menaça, au nom du roi des Romains, de le punir de sa trahison en lui enlevant son fief par voie juridique [1]; le 13, il protesta solennellement devant l'ambassadeur mantouan contre l'interprétation du contrat donnée par le marquis et le déclara responsable des événements qui pourraient se produire [2]; le 14, il chargea Herasmo Brasca de protester de même devant l'empereur; il demanda que le roi des Romains déclarât le marquis déchu de son fief, lui interdît de prendre du service d'aucun autre souverain que lui, déliât ses sujets du serment de fidélité et fît des démonstrations hostiles aux Vénitiens [3]; le 15, il rompit les relations diplomatiques avec Mantoue par le renvoi de l'ambassadeur Brognolo [4] : malgré son estime personnelle pour cet ambassadeur [5], « *la grandeur du crime du marquis,* disait Ludovic Sforza à Costabili, *lui rendait désormais sa présence intolérable* [6]» ; Herasmo Brasca, non moins indigné que le duc de Milan, annonçait à Maximilien le 23 octobre l'arrivée d'un ambassadeur mantouan qu'il le priait de traiter comme le méritait l'énormité du crime du marquis [7]. Le roi des Romains lui répondit qu'il recevrait le messager du marquis de la manière qu'il fallait, qu'il lui interdirait de lever des troupes en Allemagne. Déjà il avait signifié au marquis, par l'envoi d'un héraut d'empire, d'avoir à renoncer à l'allaince vénitienne [8]. Le 20 octobre pour donner une sanction matérielle à sa colère, le duc faisait occuper les domaines de Castello Vescovato dans le territoire de Crémone, possessions des comtes de Nuvolara apparentés aux Gonzague [9]. Enfin le 21, il demandait au conseil secret, au conseil de justice et à l'ordre des avocats de Milan une consulta-

1. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Brognolo au marquis, 10 octobre 1498.
2. App. n° XIX.
3. App. n° XX.
4. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Brognolo au marquis, 15 octobre 1499.
5. Le même jour (15 oct. 1498) il donnait à Brognolo une preuve de cette estime. Le trésorier Francesco de Latuada avait payé à Brognolo 200 ducats en sus de la solde du marquis et le Mantouan craignait qu'on ne les lui réclamât. Ludovic ordonnât expressément qu'on ne le tracassât pas à ce sujet (Milan, *ibid., Pot. Est. Mantova,* 1496-1500).
6. Modène, *ibid.*, B, 13. Costabili au duc de Ferrare, 12 octobre 1499 : « Che epsa amava sua magnificentia, ma che considerando il grave tradimento che li ha facto il marchese non sera possibile che epsa la potesse più vedere. »
7. App. n° XXIV.
8. Milan, *ibid. id.* Maximilien à H. Brasca, 12 nov.
9. Mantoue, *ibid., Copialettere,* CLVII. Lettre du marquis, 20 octobre 1498. — Cf. Marino Sanuto, *Diarii,* II, 51 (21 octobre 1498).

tion [1] sur la question de droit discutée. Ludovic Sforza y disait très nettement que, quoiqu'il crût avoir le droit de se venger du marquis, il voulait faire proclamer avant tout la sainteté de sa cause. Les arbitres consultés devaient répondre sur trois points : si cette trahison n'était pas suffisante pour que Ludovic pût accuser publiquement le marquis de perfidie et de manquement à la foi jurée ; si, en raison de cette trahison, il ne devait pas refuser de lui payer ce qu'il restait lui devoir de ses anciens subsides ; s'il n'avait pas le droit de lui réclamer les 10,000 ducats récemment versés en acompte de sa *condotta* actuelle ; s'il ne pouvait pas rendre le marquis responsable de tous les dommages qu'il risquerait du chef de cette trahison ; si enfin il n'avait pas le droit de faire saisir et verser à son trésor tous les biens que le marquis ou ses sujets pouvaient posséder dans le duché ; et pour résumer, Ludovic demandait à ses conseillers de lui indiquer tout ce que les lois écrites et le droit l'autorisaient à faire contre le marquis et ses sujets pour connaître, après leur équitable sentence, quelle voie il lui fallait suivre pour venger cet outrage.

Ni les menaces de Ludovic, ni les sages avis de Pierre de Trieste [2], qui conseilla au marquis d'attendre pour prendre une résolution la décision impériale, n'empêchèrent François de Gonzague d'opérer son évolution vers Venise. Les négociations entre la Seigneurie et lui avaient été habilement menées par un riche padouan, Antonio de Roberti, le capitaine vénitien, *el Zenoa,* et un religieux « *faisant profession de sainteté* » et connu sous le nom d'*Ermite du marquis* [3]. Le marquis avait communiqué à celui-ci les ouvertures qu'on lui avait précédemment faites : le religieux avait dit une messe du Saint-Esprit pour recevoir l'inspiration du ciel, et l'avis du ciel avait été de donner suite à ces ouvertures. — Le 8 octobre, la Seigneurie délibéra par cent trente-cinq voix contre trente-six, de reprendre à son service le marquis [4]. Le 20 octobre, après y avoir envoyé Jean de Gonzague, le marquis se rendit en personne à Venise, se jeta aux pieds du

1. App. XXII.
2. Mantoue, *ibid.,* E, XIX, 3. Lettre de Pierre de Trieste au marquis, 14 octobre 1498.
3. App. nº XXI.
4. App. nº XVIII.

doge, jura de se consacrer, lui, sa femme et ses enfants, au service de la Seigneurie [1].

Le rapprochement du marquis et de Venise fit sensation. L'ambassadeur vénitien à Bologne note la désolation qu'il causa aux partisans bolonais de Ludovic Sforza [2]. Latuada, l'ambassadeur milanais à Venise, écrit que cette trahison ne peut avoir été inspirée par l'Esprit-Saint, « *car jamais Dieu ne conseille ni ne révèle le mal, bien qu'il le permette parfois* », et y voit une inspiration de l'*Angelus Sathane* déguisé en *Angelus lucis* [3]. D'après une lettre de Maffeo Pirovani, la duchesse douairière de Savoie ne se montra pas moins stupéfaite. Mais l'opinion générale fut que sa trahison ne profiterait pas au marquis et qu'il y laisserait « des plumes [4] ».

François de Gonzague ne tarda pas à voir qu'il avait lâché la proie pour l'ombre. Venise l'avait repris à son service, mais elle prit ses garanties : il ne reçut d'abord qu'une assez faible solde, 15,000 ducats pour lui et ses hommes d'armes, plus la somme nécessaire pour réunir et équiper 4,000 hommes de pied [5]. Quant au titre de capitaine, on ne le lui donna pas immédiatement. Mais, par contre, comme la politique vénitienne était beaucoup plus pratique et plus précise que celle de Ludovic Sforza, dans l'acte même de son engagement il était spécifié qu'avec deux cinquante hommes l'armes, deux cents chevaux et trois mille hommes de pied, dont cinq cents *scopettieri*, il devait se mettre aussitôt à la disposition de la Seigneurie [6]. Le 24 octobre, l'ordre lui était envoyé de se mettre en mesure de passer le Pô avec son armée pour marcher en Toscane [7], et le 26, il demandait au duc de Ferrare l'autorisation de faire passer ses gens allant à Pise par Modène et la

1. Marino Sanuto, *Diarii*, II, 34. — La nouvelle de la réconciliation de Ludovic et de Venise fut envoyée au secrétaire vénitien en Savoie (Dolce), le 23 octobre 1499. (*Secreta senatûs*, XXXVII, fol. 32 v.) Il fut en même temps chargé de prévenir J.-J. Trivulce de cet événement.

2. Lettre de l'ambassadeur vénitien à Bologne, du 13 octobre 1498, *ap.* Marino Sanuto, II, 44.

3. App. n° XXI.

4. Milan, *Pot. Est. Savoia*, 1496-1500. Maffeo Pirovano à Ludovic : « Per la conducta del marchese de Mantua cum Venetiani e andata e ritorno suo da Venetia, questa ill. ma duchessa in la participatione gli ho facto ha facto segno de displicentia, maravigliandosse assay chel se sia tirato tanta graveza alle spalle *et populi vox est quod dabit pennas (sic).* »

5. App. n° XXIII.

6. App. n° XVIII.

7. App. n° XXIII. Cet ordre était renouvelé trois jours après d'une façon encore plus nette. App. n° XXV.



route de Graffignana, autorisation que, par crainte de Venise, le duc accorda immédiatement [1].

Malgré ces préparatifs ostensibles, François de Gonzague n'était nullement décidé à partir. Il était très blessé des retards qu'on mettait à lui accorder son titre de capitaine. Le 26 octobre, le doge lui écrivit pour l'apaiser, une lettre pleine de promesses. Par une ironie peut-être volontaire et qui dut lui paraître cruelle, la Seigneurie proposait au marquis le titre de son capitaine-général ou de lieutenant-général [2], « titres également honorables ». François de Gonzague envoya des instructions pressantes à son agent à Venise, Antimaco [3] ; le 30 octobre, il fit remettre par lui à la Seigneurie la liste de ses demandes, une sorte d'ultimatum [4]. C'était risquer sa fortune d'un coup : la Seigneurie répondit, en effet, très vivement à cette insolence. Une délibération très longuement et très sévèrement motivée, dans laquelle on faisait sentir au marquis que ses évolutions politiques précédentes justifiaient toutes les précautions qu'on pouvait prendre contre lui, se termina par une mise en demeure d'avoir à exécuter sans délai les ordres de la république. Cet ordre du jour fut voté avec une écrasante majorité de 149 voix contre 18 [5]. Les négociations traînèrent encore à Venise pendant deux jours, jusqu'au 2 novembre [6]. Mais dès le premier novembre, le marquis avertit le provéditeur vénitien qui résidait à Mantoue de

1. Modène, *Cart. ducale*. Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare, 26 octobre 1498. « [Per] l'andata nostra verso Pisa per la via de Graffignana, ne è parso scriverli..... gli piacia dare ordine che ne sii provisto per tutti li suoi lochi de victuarie e de tutte le altre cose opportune como se recercha in tal caso. » Réponse du duc [*Minutario*, 24 octobre] : « Per la filiale nostra observantia verso la ill. ma signoria de Venetia. » La Seigneurie et le marquis avaient déjà demandé à la république de Lucques et obtenu d'elle le passage pour leurs troupes. Ludovic Sforza se plaint de cette concession dans une lettre du 31 octobre 1498, de Pavie, adressée à son ambassadeur à Lucques, Francesco Litta. L'excuse qu'on invoque, l'impossibilité de refuser le passage, n'est pas valable, dit-il. « Perche porriano ben respondere e fare intendere a Venetiani che per el passato se e concesso continuamente el transito alle loro gente che sono andate a Pisa per gratificarli, ma che hora non lo posseno fare più, perche essendoli vicino lo exercito de' signori Fiorentini, el concedere hora el passo al marchese non seria altro che tirarsi la guerra e foco in casa perche indubitatamente epso exercito vorria prohibere el passo al predicto marchese. » — Cette concession lui était d'autant plus sensible que Lucques avait refusé de loger trois cents hommes d'armes milanais. [Lucques, *Archivio di Stato, Lettere Originali*, 446 (1496-1500).]

2. Marino Sanuto, *Diarii*, II, 66. App. nos XXV et XXVI.

3. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, CLVII. Le marquis à Antimaco. 28 octobre 1498.

4. Marino Sanuto, *Diarii*, II, 77, 30 octobre 1498.

5. App. no XXVII.

6. Marino Sanuto, *Diarii* II, 90 et 96, 2 novembre 1498.

son intention de reprendre son indépendance et sa liberté d'action [1].

C'est qu'en effet, le titre de capitaine général que la Seigneurie lui refusait, Maximilien et Ludovic Sforza se montraient maintenant tout disposés à l'accorder au marquis de Mantoue. Au lendemain même du jour où Ludovic lui demandait une déclaration de déchéance contre François de Gonzague, Maximilien accordait au marquis le titre si longuement désiré de capitaine général de l'Empire en Italie et lui faisait don en même temps d'un étendard impérial qu'il chargeait Brasca de faire tisser et broder ; Brasca devait le remettre à Mantoue au marquis avec les lettres patentes de son titre [2]. Cette nouvelle, à peine fut-elle communiquée au marquis, ébranla son dévouement, trop fraîchement réparé ; dès le 23 octobre, le bruit de sa réconciliation avec Ludovic se répandit à Venise [3]. Les lenteurs de la Seigneurie comparées aux promesses de plus en plus magnifiques de son beau-frère [4], achevèrent de le décider. Dès avant le 28 octobre, il avait fait dire secrètement à Ludovic que, pour une augmentation de pension de 10,000 ducats, il se remettrait avec lui. Ludovic avait accepté avec empressement [5]. Le premier novembre au soir, Marchesino Stanga, l'habile diplomate milanais, envoyé pour la seconde fois à Mantoue, arriva à Crémone, où il se rencontra le soir même dans sa propre maison avec G. Brognolo, arrivé peu de temps avant lui et qui lui exposa la situation [6] : le marquis se déclarait plus que jamais *esclave et fils affectionné* du duc de Milan, reconnaissait que « *ce qui lui était arrivé* » ne le rendait pas digne de la bonté de Ludovic, mais disait qu'il s'efforcerait de la mériter à l'avenir. Stanga était attendu avec la plus grande impatience du monde, mais, vu la présence à Mantoue d'un provéditeur et d'un grand nombre de Vénitiens, le marquis le priait

1. App. n° XXXI.
2. App. n° XXVIII.
3. Lettre de Milan, du 23 octobre 1498, *ap.* Marino Sanudo, *Diarii*, II, 63.
4. Marino Sanuto, *Diarii*, II, 85 — et *Chronicon Venetum anonymum*, p. 65 : « Gli aggiunse il titolo di governatore di Milano ; diede a intendere a detto marchese de volere prendre la ditta figliola per moglie dil suo primogenito duca de Pavia. » D'après le chroniqueur vénitien anonyme, le marquis aurait été séduit par la proposition de mariage « il matrimonio ch'era un principale fondamento dello stato Mantovano ».
5. App. n° XXIX.
6. App. n° XXXI.

d'aller par eau de Crémone à Borgoforte le plus secrètement possible et d'entrer de nuit à Mantoue; le traité serait conclu sans bruit, et le provéditeur recevrait ensuite son congé. Le marquis demandait au duc une subvention immédiate de 10,000 ducats pour restituer à la Seigneurie les sommes qu'elle lui avait versées; il protestait que, quand même Venise lui offrirait 100,000 ducats, il les refuserait, pour rester toute sa vie au service de Ludovic. Après une courte hésitation, car le secret demandé pour son voyage lui fit craindre une ruse, Stanga accepta les propositions du marquis, réservant toutefois la question des 10,000 ducats. Le lendemain matin, il prit le bateau pour aller à Mantoue[1]. Les eaux du Pô étaient basses et le trajet fut long. Il n'arriva à Mantoue que dans la nuit du 2. Le marquis était venu l'attendre hors de la ville. Après les premières salutations, le marquis dit « *qu'à aucune heure de sa vie il n'avait été plus content, car d'un côté son honneur était satisfait par la déclaration de Venise qu'il n'avait jamais démérité, de l'autre son vœu le plus cher, de se retrouver au service du duc, était réalisé* ». Stanga, évitant de rien dire sur la question d'honneur, se borna à répondre que *Dieu permet parfois que d'un mal il sorte un plus grand bien;* que le duc n'avait jamais varié dans ses sentiments envers le marquis, et que sa présence à Mantoue en était la preuve, n'ayant d'autre but que la conclusion des négociations commencées par Brognolo. Après cet entretien, le marquis conduisit Stanga dans une maison voisine de la porte de Borgoforte, toujours incognito [2]. Le lendemain, 3 novembre, la *condotta* fut conclue « *à la louange et gloire de Dieu, de sa divine mère, de saint Ambroise et saint Anselme et de toute la cour triomphante céleste, et pour le bonheur des états des illustrissimes seigneurs duc de Milan et marquis de Mantoue* ». Aucune allusion ne fut faite à la rupture et à la trahison de François de Gonzague. Il était dit seulement que le traité du 24 juin était renouvelé par les princes « *pour exprimer mieux la grandeur et la profondeur de leur mutuelle affection* ». L'alliance était, en effet, confirmée sur les mêmes bases avec addition de quelques articles[3] : le duc concédait au marquis le titre de son

1. App. nº XXXII.
2. Même Document.
3. App. nºs XXXIII et XXXIV.

capitaine général avec tous les honneurs et privilèges attachés à ce titre; la pension annuelle du marquis pour ses troupes et pour lui était portée à 50,000 ducats; le duc de Milan promettait de faire obtenir le chapeau au protonotaire de Gonzague à la première promotion, et d'accorder à Enea de Gonzague une solde pour cent chevaux; en échange, le marquis consentait à défalquer des 50,000 ducats qu'on lui promettait les sommes payées d'avance à quelques-uns de ses hommes d'armes. Le marquis demanda que le traité fût tenu secret pendant sept ou huit jours jusqu'au départ du provéditeur vénitien Foscarini, qui avait annoncé déjà son intention de se retirer et avait fait venir des voitures de déménagement. Le marquis écrivit aussitôt à Ludovic, pour lui manifester sa joie et sa reconnaissance [1], et à Maximilien, pour lui annoncer sa réconciliation avec le duc de Milan [2]. Ludovic Sforza répondit au marquis que lui-même était très heureux de cette solution [3], et écrivit à la marquise pour la remercier d'y avoir contribué [4]. Stanga quitta Milan le 5 novembre, après avoir fait rédiger et authentiquer l'acte de *condotta* [5].

Le marquis de Mantoue et le duc de Milan rivalisèrent de courtoisie lors de ce nouveau traité : François de Gonzague, pendant la lecture, avait déclaré s'en remettre à la volonté de Ludovic Sforza sur la durée de sa *condotta* et sur le titre qui lui serait donné. Le traité portait que sa *condotta* serait de trois ans et qu'il aurait le titre de capitaine général : le marquis s'était dit prêt à signer un engagement plus long et à accepter le titre de lieutenant, si, par le don de l'autre, Galéaz de Saint-Séverin devait être mécontenté. Ludovic en lui répondant, déclarait accepter le terme de la *condotta* que fixerait le marquis, mais insistait pour qu'il gardât le titre de capitaine, car, disait-il, « il le lui avait donné

1. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* reg. CLVII. Lettre du marquis de Mantoue à Ludovic Sforza : « Io non potria scrivere ne cum lingua explicare quanto me retrovi contento et allegro de essermi de novo stabilito alli servitii de V. E » (2 nov. 1498).
2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* reg. CLVII. Le marquis à Maximilien, 4 nov. 1498.
3. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Ludovic au marquis, 8 nov. 1498. Il dit qu'il s'attendait à la lettre « dove declara sua satisfactione e contenteza di esser di novo stabilita cum noi », et qu'il a pour le marquis des sentiments fraternels qu'il est heureux de voir réciproques.
4. Ludovic à la marquise, 8 nov. 1498. *Ap.* Renier, *loc. cit.*, p. 146.
5. App n° XXXIV.

de bon cœur [1]. » Ludovic promit de plus de faire tous ses efforts en cour de Rome pour obtenir la nomination à l'évêché de Parme du protonotaire de Gonzague [2], et accepta la modification demandée par le marquis de la condotta d'Enea de Gonzague [3].

1. Même lettre de Ludovic Sforza au marquis, 8 novembre 1498. « Havendone Marchesino tochate due cose, l'una del tempo de la conducta per più de quello che neli capituli e expresso e l'altra del titolo, nelequale due cose pare che la S. V. cum li più amorevoli termini del mondo se ne rimetta alla volunta nostra : quanto al tempo, noi sin adesso acceptamo quello che la S. V. deliberara, e pero fara intender la volunta sua ; quanto al titulo, noy li havemo dato questo perche sii el suo e però epsa lo tenera cum quello bono animo che noi li havemo concesso. »

2. La question de l'évêché de Parme tint une assez grande place dans la diplomatie de Ludovic Sforza avec la cour de Rome dans la dernière année de son règne. Stefano Taberna, évêque de Parme, co-ambassadeur de Ludovic Sforza à Rome avec Saliceti (il a une conférence avec le pape le 4 avril 1498 pour le règlement de la guerre de Pise (Milan, *Carteg. Generale*), avait quitté Rome malade, le 8 juillet 1498, espérant que le changement d'air le guérirait : « Secundo che vedero farmi benefitio la mutatione del aere cosi extendero il camino per liberarmi de questa mia egritudine. » Le 30 juillet, il était à Sienne, toujours malade, et annonçait l'intention d'aller à Florence, et si le mieux se faisait attendre, à Parme (Milan, *Carteg. Generale*). Il ne se remit pas et traîna jusqu'après le 20 janvier 1499. Ludovic Sforza avait promis sa succession au frère du marquis de Mantoue. Brognolo l'avise le 20 janvier de l'état quasi désespéré de l'évêque et l'avertit qu'il a fait écrire à Rome : « .... promessa facta per questo excellentissimo signore del episcopato de Parma al R^mo^ monsignore vestro fratello accadendo la vacantia. Hora l'aviso che intendo el vescovo essere aggravato talmente che più si teme de la morte chel si speri de la vita, non me è parso differire più la expeditione ad Roma (Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3, 20 janvier). Le 25 janvier, Ludovic annonce la mort de l'évêque au pape : « D. Stephanus Parmensis episcopus, cujus mors majorem mihi molestiam afferre non potuisset, — eripuit enim mihi affectissimum et, pergratum, sed iis etiam virtutibus ornatum ut, si alius respectus non fuisset merito eo amisso plurimum dolere debeam », et lui annonce en même temps qu'il a donné l'évêché au protonotaire de Gonzague, frère du marquis de Mantoue (Milan, *Cartegg. Generale*). Cattaneo, qui s'occupait de cette affaire à Rome, s'empressa aussitôt que le pape fut revenu d'Ostie de lui en parler : *Si dara el fogo a lor bombarda* (Mantoue, E, XXV, 3, 29 janvier 1499) et Jacopo d'Atri, comte de Pianella, s'en occupait aussi (*ibid.*, E, XXV, 3, 6 février 1499). Le pape fit quelques difficultés pour se rendre au vœu du duc de Milan, car il avait promis cet évêché au cardinal Alexandrino (Brognolo au marquis, 4 février 1499, E, XIX, 3). D'autre part, Ludovic Sforza était persécuté par les parents de l'évêque défunt qui lui demandaient l'abandon de la dernière année des revenus épiscopaux, attendu les grandes dépenses faites par eux pendant la maladie de Taberna. « (Ludovic) era molto stimulato da li parenti del episcopo di Parma morto ad volergli lassare li fructi del episcopato del anno passato, attento che hanno facto gravissima spesa nel funerale, in medicine per la longa infirmita sua et in molte altre cose, talmente che per haverlo guoduto pocho tempo, gli è stato piutosto cum spesa che cum guadagno (Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Brognolo au marquis, 30 janvier 1499). Ces demandes touchaient d'autant plus Ludovic que son conseiller Ambroso da Rosa était oncle du défunt évêque. Ludovic Sforza fut détrôné avant d'avoir terminé cette affaire qui fut réglée par Louis XII. Voir *Un registre de lettres missives de Louis XII* (*Lett. Miss.*, 213, fol. 39 v), p. 25. Louis XII céda à la famille de Stefano Taberna et nommément à son frère Protasio 2,000 livres à percevoir sur les créances de l'évêché. Louis XII laissa l'évêché au protonotaire de Gonzague.

3. Au lieu de cent hommes d'armes, il fut autorisé à ne lever que cent chevaux légers ou arbalétriers. (Cf. lettre citée n° 1.)

La nouvelle évolution du marquis surprit l'opinion autant que la première [1]. L'indignation fut grande à Venise. Marino Sanuto a raconté en détail les manifestations populaires qui la traduisirent [2]. Le 6 novembre, Antimaco présenta à la Seigneurie ses lettres de rappel. Le Conseil des Dix rappela immédiatement le provéditeur Foscarini après l'avoir chargé de réclamer l'argent indûment touché par le marquis [3]. Louis XII exprima ses condoléances aux ambassadeurs vénitien, et menaça de châtier le traitre sévèrement [4]. Alexandre VI formula son jugement en ces termes : « *Voilà la Seigneurie débarrassée d'un grand fou* [5]. » Un peu plus tard, Foscarini exprimait son opinion sous cette forme brutale : « *Tous les conseillers du marquis sont des ruffians* [6]. »

En revanche, à Milan et en Allemagne la réconciliation fut fêtée. Pierre de Trieste écrivit au marquis pour le féliciter [7]. Il semble cependant que Ludovic ait senti le besoin de s'excuser de sa trop grande facilité à reprendre en grâce le marquis : c'est le sentiment qui se dégage d'une lettre par lui écrite à Francesco Casato le 8 novembre 1498 [8]. C'est probablement pour fêter à sa façon cette alliance qu'un astrologue de Lodi, qui signe Apollinaris, envoya au marquis une consultation hermétique : dans ce parchemin calligraphié,

1. En Savoie, elle inspira naturellement une joie très vive. Milan, *Pot. Est Savoia*. Lettre de Maffeo Pirovani au duc Ludovic, 7 nov. 1498. La duchesse se dit ennuyée de l'occupation de Bibiena par les Vénitiens, mais « molto maggiore e stata la satisfactione presa de la participatione de la nova e stabile conducta de lo ill. sig. marchese de Mantua, ringratiando e laudando la singulare sapientia di V. S. » Autre lettre du 12 octobre 1498 : le duc avait « inteso cum piacere la reconducta del signor marchese de Mantoa cum quella, ridendose dello scorno fatto a Veneziani e laudando el modo servato per lo ill. mo signor per cavare denaro da loro sopra el servitio passato ».

2. Marino Sanuto, *Diarii*, II.

3. App. nº XXXVI.

4. Lettre des ambassadeurs vénitiens à la cour de France, 7, 15 nov. 1498, *ap.* Marino Sanuto, II, 151, et lettre des mêmes, 9 déc. 1498 (*ibid.*, II, 235). « El castigeremo ben e sarà in mezo di doe potentie e non vora haverlo facto per la mita del stado de la Signoria vostra. »

5. Lettre de l'ambassadeur vénitien à Rome, 13 nov. 1498, *ap.* Marino Sanuto, *Diarii*, II, 131.

6. Marino Sanuto II, 157 « (il marchese non aveva) conseio de niun, se non di rufiani ».

7. Mantoue, *ibid.*, E. XIX, 3. Lettre de Pierre de Trieste au marquis, 8 novembre 1498.

8. Mantoue, *ibid.* Lettre de Ludovic à Francesco di Casato, 8 novembre 1498 : « Si e più volte veduto per experimento de quanto momento sono in Italia la cose de lo illmo sig. marchese di Mantoa, e noi per haverle al proposito nostro a commune benefitio de Italia, non recusassimo questa estate la spesa grossissima de la conducta sua per reaquistarlo e consolidarlo alle parte nostre. »

plié d'une façon compliquée et évidemment kabbalistique, Apollinaris prophétisait que ce serait aux mois de mai, juin et juillet prochains « *que se produiraient les derniers succès, les fleurs et les fruits impériaux de sa magnanime circonspection* ». La crédulité du marquis en ces matières dut le rendre très sensible à ce bon augure [1]. La mission de Giancarlo Scalona près Maximilien eut pour effet de consolider l'entente entre le roi des Romains et le marquis de Mantoue [2].

Les mois de novembre et de décembre furent remplis par l'échange des ambassades et par les cérémonies solennelles qui devaient accompagner la signature du traité. A la fin de novembre, le marquis de Mantoue envoya à Milan Gianpietro de Gonzague et Brognolo [3]. Arrivés à Lodi le 23 novembre ils y attendirent l'invitation de Ludovic pour aller à Milan [4]; ils y furent reçus avec honneur le 25 [5]. Le 26, Ludovic leur donna audience dans le château. Brognolo renouvela les excuses du marquis, essaya de justifier son « mouvement » vers Venise [6]. Les jours suivants, il s'occupa des intérêts de son maître, demanda le paiement du premier quart de sa solde, comptée à dater du premier octobre passé et à raison de 40,000 ducats par an [7]. Ludovic prit quelques jours de réfle-

1. App. nº XXXV.
2. Le 15 novembre, Scarlona eut une entrevue et une longue conversation (*longa, continuata*) avec Maximilien à Maestricht (Mantoue, *ibid.*, E. II, 3). Son voyage avait été pénible : « Pur de le volte me son trovato desperato vedendomi tanto ultra in questi barbari e mancarme il modo de vivere e non sapere a chi ricoverme. » (Lettre du même, 14 nov. 1498, *ibid.*)
3. Milan, *ibid. Pol. Est. Mantova* (1496-1500). Les lettres de créance de J. P. de Gonzaga et Zorzo Brognolo qui « gli riferiscano alcune cose in mio nome » sont du 20 novembre. — Il y a vers la même époque (27 nov. 1488) [Mantoue. *Copialettere* CLX] des lettres très pressantes du marquis de Mantoue à Giovanni Bentivoglio pour lui réclamer des pièces d'artillerie jadis prêtées à Alberto di Carpi et volées par B. Ghyberti. Mais il est difficile de savoir si le marquis trouvait dans les circonstances actuelles un motif particulier de redemander cette artillerie.
4. Mantoue, *ibid.*, E XIX, 3. Brognolo au marquis (23 nov. 1498).
5. Mantoue, *ibid.*, E. XIX, 3. Le même au même (25 nov. 1498). Le 24 novembre Ludovic Sforza adresse une lettre de bienvenue à ces ambassadeurs. *Ibid.* Lettres de Ludovic.)
6. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Le même au même (26 nov. 1498). Il en donne comme raison « la vituperosa cassatione a Lei facte con tanto caricho de honor suo ».
7. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Le même au même (30 nov. 1498) : « Preterea havemo adimandato il servitio de la Ex^{tia} V. per tutto octobre proximo in rasone di 40,000 ducati l'anno et consequenter uno quartirone in rasone de 50,000 et similmente uno quartirone per li cavalli legeri. La Ex^{tia} sua non e anchora resoluta, ma pure hozi ad instato cum li deputati che domane infalanter gli diano determinata risposta. »

xion et finit par consentir. Il renouvela la promesse de s'employer en faveur du protonotaire de Gonzague. En même temps, il avait chargé Lorenzo Mozaniga de rédiger la patente de capitaine-général du marquis dans la forme la plus solennelle possible, et Mozaniga faisait fouiller toutes les archives pour retrouver la patente jadis accordée au père de François de Gonzague et s'en servir comme modèle : ces recherches infructueuses retardèrent de quelques jours le départ de l'ambassade milanaise [1].

Dès le 8 décembre, Ludovic Sforza avait choisi comme ambassadeur Galéas Visconti; il devait se joindre à Erasmo Brasca, ambassadeur de Maximilien. Le duc avait réglé leur itinéraire et le programme de leur ambassade. Ils devaient coucher à Lodi, à Crémone, le dimanche à Canedo dans les appartements préparés par les ordres du marquis, le lundi aller déjeuner à Sainte-Marie-des-Grâces et faire leur entrée à Mantoue à l'après-midi. La remise du bâton de commandement et des étendards aurait lieu le lendemain [2]. Le duc avait non moins minutieusement réglé, dans un mémoire daté du 13 décembre, l'ordre des préséances de cette ambassade qui aurait pu donner lieu à des difficultés, Herasmo Brascha, représentant de l'empereur, étant moins noble personne que Galeas Visconti, représentant du duc ; il fut établi qu'ils voyageraient ensemble jusqu'à Marcaria, mais que là Brascha prendrait deux heures d'avance pour donner au marquis le temps de lui faire une réception solennelle comme ambassadeur impérial. Galeas Visconti serait reçu ensuite. Il est à noter que Ludovic fixait les heures du départ et de la récep-

1. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Le même au même (8 déc. 1498) : « Preterea Laurentio de Mozanicha, quale ha commissione de fare la patente dil capitaneato de la R. V. tanto ampla quanto si puo, mi dice havere facto cercare tutte le scripture e libri de la cancelleria per havere lo transumpto de quella che fue facta altre volte per la bona memoria del s^or^ v^ro^ padre, laquale non si trova, che si credde che sia smarita insieme cum le altre scripture del q. Aluyse de Terzago, che fu quello che la fece et portò. »

2. *Ibid.*, même lettre : « Lo primo di andarano a Lodi, lo sabbato a Cremona, la dominica ad Canedo dove V. R. potera fargli provedere de allogiamenti et luni poi se levarano de li tanto per tempo che venerano ad fare collatione a S. Maria dele Gratie per potere fare lintrata sua dentro de Mantua alle XXI hora e meza. Li stendardi e bastone apresentarano lo di sequente alla E V. ad hora che parera a quella, laquale potera modo ordinare de acceptarli dove et in che modo gli parera. Sara necessario che le lanze dove si harano ad mettere essi stendardi si fatiano li a Mantoa ; pero mando qui alligata la devisa imperiale dove si havra ad mettere lo suo stendardo, acioche si habbia tempo di farla fare. La ducale non mando perche si ha ad fare alla Sforzescha. »

tion de façon que l'entrée de Visconti eût lieu à l'heure désignée par « l'*astronome*[1]. »

Brognolo prévint le marquis le 8 décembre de faire fabriquer les hampes de ces étendards et lui envoya les devises qui devaient y être gravées : il lui annonça en même temps l'envoi de 15,000 ducats[2]; le 12 décembre, Brognolo confirma le départ de l'ambassade pour le surlendemain; dans l'escorte étaient trois camériers de Ludovic Sforza, chargés de porter l'un le bâton, les autres les étendards[3]. Mais ils ne devaient apporter qu'un acompte de 6,000 ducats. Les ambassadeurs arrivèrent le 17 décembre à Mantoue, où le marquis avait fait de grands préparatifs de fête pour les recevoir[4] : le lendemain, la remise des insignes eut lieu en forme privée; Brasca présenta d'abord les patentes et l'étendard du roi des Romains, puis Galeas Visconti les patentes, l'étendard et le bâton de Ludovic Sforza. La cérémonie s'effectua dans l'appartement même du marquis, en présence de la marquise, de l'évêque et du protonotaire, et de quelques familiers. Le marquis, arrivé enfin au comble de ses vœux, laissa éclater sa joie et ne pouvait se lasser de contempler et d'examiner les étendards, de se souhaiter qu'ils le conduisissent à la gloire et à la victoire[5]. Le vendredi suivant la cérémonie fut renouvelée en public; le 21 décembre, les armes de Venise furent supprimées de tous les édifices publics et remplacées par celles

1. App. nº XXXVIII.
2. *Ibid.*, même lettre.
3. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Le même au même, 12 décembre 1498. « Tre camareri, Silvestrino, Alfonso e Thomazino, deputati li dui primi a portare lo stendardo e bastone dil predicto ill. mo signore, l'altro quello de la Cesarea Maestà. »
4. Le 14 décembre il écrivait au duc de Ferrare de lui envoyer un *piffaro* supplémentaire pour la fête qu'il organisait pour célébrer la remise des étendards : « Havendo bisogno di uno compagno per li mei piffari per volere fare una festa in honorare li stendardi che me manda lo ex. mo sig. duca de Milano, prego la S. V. voglia essere contenta prestarme per queste feste de Natale magistro Michele Todescho suo piffaro. » [Modène, *ibid.*, *Cartegg. ducale.* Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare, 14 déc. 1498.] Ledit Michel eut beaucoup de succès à Mantoue à cause de ses talents variés. Le marquis le garda jusqu'au 24 janvier 1499 et en le renvoyant au duc sur sa demande, il l'avertissait qu'il le lui redemanderait pour le carnaval : « Rimando alla Ex. V. Michele piffaro secundo che da me lo rechiede, benche io posso dire de privare non solamente me ma la ill.consorte mia de uno grandissimo piacere, per che ultra il sonare chel faceva a le feste nel che satisfaceva molto a la predicta consorte mia et a tutta la corte, mi serviva anche de lui in sonare le viole e menarlo meco in maschera. » [Modène, *ibid.*, *Cart. ducale.* Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare, 24 janvier 1499.]
5. App. nº XXXIX.

de Milan [1]. Le 22, le marquis de Mantoue adressa à Maximilien une lettre de remerciements [2]. Le 26 décembre, pour corriger le mauvais effet produit par la médiocrité de la somme versée, Ludovic Sforza écrivit au marquis une lettre rassurante et pleine de promesses [3], lui assurant que les paiements auraient toujours lieu régulièrement, qu'il lui ferait même toutes les avances qu'il pourrait désirer, lui promettant un second versement de 6,000 ducats au commencement de janvier 1499, un autre de 3,000 à l'Épiphanie, qui compléteraient les 15,000 ducats promis. En même temps il lui envoyait divers cadeaux par son camérier *nobile* Aug. Maria Spadacini [4] Le 31 décembre 1498, le marquis de Mantoue adressait à Ludovic Sforza une dernière lettre de remerciements, et promettait d'envoyer un cheval à son fils le petit comte de Pavie [6]. L'alliance entre le duc de Milan et le marquis de Mantoue semblait définitivement scellée [5].

Pendant quelque temps on put, en effet, croire qu'elle durerait : les deux beaux-frères semblèrent n'avoir qu'une politique. A la fin de décembre, le marquis annonçant le projet d'envoyer une ambassade à Louis XII, Ludovic l'y encourage vivement et le prie de faire passer par Milan son envoyé Alex. del Baese, pour pouvoir lui donner lui aussi ses instructions [7]. Au début de janvier, Ludovic Sforza prie le marquis de faire

1. Récit de la cérémonie faite pour cette suppression fait par le provéditeur Lombardo d'Axola, le 1er janvier 1499, *Ap.*, Marino Sanudo, *Diarii*, II, 296.
2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLIX (4 janvier-28 déc. 1498). Le marquis à Maximilien, 22 déc. 1498.
3. Mantoue. *Ibid.* Lettres de Ludovic Sforza au marquis, 26 déc. 1498. Ludovic dit que G. Visconti lui a rendu compte de sa mission : « De li pagamenti la Sig^ria V^ra restii cum l'animo securissimo perche non solo non gli mancarano alli tempi debiti, ma ancora se gli accadera qualche volta desiderare piacere da noi che gli servamo de denari inanze il tempo lo faremo di bon core et al principio del mese indubitamente lo faremo havere li 6,000 ducati e li allie 3,000 a Pasca Epiphania chel sera el compimento de li xv m. ducati. »
4. Mantoue, *ibid.*, autre lettre de L. Sforza au marquis, même date.
5. App. n° XL.
6. On peut remarquer sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à un fait resté anecdotique qu'en ce moment même Claire de Gonzague, sœur du marquis de Mantoue, avait des relations très cordiales avec Ludovic Sforza. C'est de décembre 1498 à janvier 1499 que se déroule l'histoire du fantaisiste projet de mariage que j'ai raconté ailleurs. (Cf. *Les amies de Ludovic Sforza*, dans la *Revue historique*, 1892, t. XLVIII, p. 39).
7. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Brognolo au marquis, 21 décembre 1498 : « Circa lo mandare de Alessandro de Baese in Franza, [Ludovico Sforza] non solamente ha laudato questa deliberatione de la E. V. ma etiam lha commendata summamente pregandola che lo voglia dritiare per questa via perche la Ex. Sua ha animo de dargli qualche commissione dal canto di la. »

rechercher et arrêter un capucin qui a intrigué contre lui en France et qui est signalé en Ferrarais et en Mantouan [1]; à la fin du même mois, il donne au protonotaire de Gonzague l'évêché de Parme, vacant par la mort de Stefano Taberna [2], et demande à Alexandre VI la confirmation de cette nomination [3]. Il laisse le marquis acheter les chevaux du prince de Salerne sans les marchander pour lui même [4].

Mais ces procédés polis de Ludovic Sforza ne pouvaient prévaloir contre l'esprit positif et intéressé du marquis. La ligue franco-vénitienne venait de se conclure définitivement et fut connu dès le 1er février 1499. Le marquis comprit qu'il s'était décidément trompé dans le choix de son alliance, et toute sa politique consista dès lors à chercher des moyens de se soustraire aux obligations que lui imposait son traité, soit pour provoquer une rupture, soit pour se forger longtemps d'avance l'excuse d'avoir été un mauvais allié et ne pas se compromettre assez pour rendre impossible toute évolution future.

Cette attitude d'allié malgré lui et récalcitrant se manifesta de différentes façons : le marquis fit diverses tentatives de rapprochement et d'alliance avec la France. Le 27 janvier 1499, Jean de Gonzague alla demander à Venise le pardon du marquis [5]; il est probable, si le fait est vrai, que c'était une démarche personnelle de ce prince; le marquis ne pouvait croire sérieusement que Venise consentirait à oublier si vite le cruel outrage qu'il venait de lui infliger : jusqu'au mois de juillet d'ailleurs, il ne me semble pas qu' il y ait traces de négociations directes et sérieuses entre le marquis et la Seigneurie. Au contraire, dès le début de février, on constate des marques non équivoques du désir de se rapprocher de Louis XII. Cette tendance se manifeste d'abord par des courtoisies personnelles, l'offre d'envoyer des faucons au roi [6],

1. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Le même au même, 6 janvier 1499 : « Questo ill. mo signor e avisato che uno certo frate de S. Francisco eonventuale quale ha facto infinite pratiche contra sua Ex^tia in Franza et altrove, debbe capitare o in Ferrarese o in Mantuana et a questo effecto manda uno suo messo secreto che lo conosce in queste parte. »
2. Mantoue, *ibid.* Lettre de Ludovic Sforza au marquis, 23 janvier 1499.
3. Milan. *ibid.*, *Carteg. gen.* Minute orig. Ludovic Sforza au pape, 25 janvier 1499.
4. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXI, le marquis à Brognolo, 3 février 1499.
5. Bien que le fait soit rapporté par Marino Sanuto, II, *Diarii*, 370, et admis sans contestation par MM. Luzio et Renier, il me paraît bien invraisemblable, au moins à cette date.
6. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXIII. Le marquis à Trivulce, 6 février 1499.

l'envoi d'un faucon à J.-J. Trivulce [1], l'envoi de l'ambassadeur Alessandro del Baese à Louis XII [2], l'hommage d'un cheval présenté au roi par le même ambassadeur [3].

Cette politique du marquis se traduit encore plus nettement et plus fréquemment par la singulière attitude qu'il adopte à l'égard de Ludovic Sforza. Il refuse presque toujours de tenir ses obligations militaires. Le 2 février, il répond évasivement à l'ordre que lui adresse Ludovic de retirer les troupes qu'il a encore au service de Venise [4]; le 4, il prétend que les circonstances l'empêchent d'envoyer trois cents chevaux légers contre l'armée que Pitigliano conduit à l'attaque de Ravenne [5]; il donne aussi comme motif que cette campagne détruirait le bel état de ses troupes [6]; mais, tout en maintenant son refus, il fait déclarer au duc par Brognolo qu'il est *avide et assoiffé* du désir de le servir [7].

Il refuse avec la même netteté de tenir ses obligations politiques : invité par Ludovic Sforza à commencer les hostilités contre Venise, il se refuse à le faire, tant que le duc de Milan n'aura pas commencé la guerre lui-même [8]. Toutes les raisons, excellentes d'ailleurs, qu'alléguait en faveur de cette attaque Ludovic, — non-intervention du roi de France alors occupé par Maximilien, perspective de l'aide que le duc de Ferrare et lui-même lui fourniraient en argent ou en hommes, espoir de recouvrer d'anciens territoires perdus, ni la situation difficile des Vénitiens qui se « *sentiraient aussi légers* » que l'étaient alors les Florentins, — rien ne put le décider [9].

Il se montre d'une exigence rigoureuse pour les questions d'argent. Il lui était dû, pour cinq mois de service sous le régime de la première *condotta,* à raison de 40,000 ducats

1. Mantoue, *ibid.*, *id.* Le même au même, 1er mars 1499.
2. Mantoue, *ibid.*, *id.* Le marquis à Louis XII, 2 mars 1499.
3. Mantoue, *ibid.*, *id.* Le marquis à Brognolo, 27 avril 1499.
4. Mantoue, *ibid.*, *id.* Le marquis à Ludovic, 2 février 1499.
5. Mantoue, *ibid.*, *id.* Le même au même, 4 février 1499.
6. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Brognolo au marquis, 7 février 1499. Modène, *ibid.*, B. 14, Costabili au duc de Ferrare, 11 février 1499. Il emploie les termes de « disfare et scorticare ». Il s'était occupé précisément en janvier 1499 de renforcer son artillerie : « Per fare io lavorare per uno principio uno pocho de artigliaria, mi è bisogno tre anime da canoni, lequale non scio ove potere meglio havere che da la Signoria Vostra. » [Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare, 8 janvier 1499, Modène, *ibid.*, *Cart. ducale.*] Le lendemain, le marquis envoyait à Ferrare son camérier Ghirizano *(ibid.)*.
7. Mantoue, *ibid*, *Copialettere*, reg. CLXIII, le marquis à Brognolo, 12 février 1499 : « Come quello che siamo bramosi e sitibundi de servire. »
8. Marino Sanuto, II, 431, 8 février 1499.
9. Marino Sanuto, *Diarii,* II, 447, 16 février 1499.

par an, 16,666 ducats; pour un semestre sous le régime de la seconde (à raison de 50,000 ducats par an), 25,000 ducats, au total 43,416 ducats. A la date du 10 janvier 1499, on lui en avait payé, soit à Mantoue à Milan, à lui-même ou à Brognolo, 39,217. Ludovic Sforza ne lui devait plus, comme reliquat de sa solde des quatre premiers mois de 1499, que 4,199 ducats, exigibles d'ailleurs seulement le 3 mai [1]. Cependant, dès le 5 avril, le marquis commençait à adresser à Brognolo des récriminations, déclarait qu'il ne pouvait plus entretenir sa compagnie, que ses soldats se plaignaient de ne pas recevoir d'argent, qu'il ne leur avait encore donné que du *sirop* et qu'ils réclamaient leur *médecine* [2]. Au mois d'avril, il envoya à Milan le fils de Brognolo pour toucher ce qui lui était dû et lui rapporter cet argent [3].

Cependant le marquis savait sauvegarder les apparences

1. Nous connaissons ces chiffres par un relevé de compte fait très exactement à la trésorerie de Milan, et dont Costabili a envoyé une copie au duc de Ferrare le 7 mai 1499. Il est intitulé : *Conto del illustrissimo signor marchese de Mantua per la prima e secunda conducta.*

Ill. Signor marchese de Mantua.

DE DARE :	
Pagati contanti a Mantua ducati	10,000
Pagati a hominidarme 60 de li soi	1,242
Pagati a hominidarme 40 del stato che li sono dati	600
Pagati in Milano a M. Zorzo Brognolo in ducati 10,000 doro che dano ducati	11,500
Pagati in Mantoa per M. Vesconte	6,000
Pagati a M. Zorzo Brognolo, 4 gennaio	3,000
Pagati al M. Z. Brognolo, 7 gennaio	3.500
Pagati al M. Z. Brognolo, 10 gennaio	2,500
Pagati a M. Enea a di 15 de settembre	875
Summa : ducati	39,217
DE HAVERE :	
Per la prima conducta dal primo de zugno fin a 3 nov. sopra la ratta de ducati 40,000	16,666 2/3
Per la seconda condutta dal 3 nov. a 3 de magio sopra la rata de ducati 50,000	25,000
Per M. Enea per duy quartironi	1,750
In summa	43,416 2/3
RESTAT ducati	4,199 2/3

2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à Brognolo, 5 avril 1499 : « La contenteza nostra non si extendera per hora senon che ne siano dati li dinari nostri a li tempi soi, e li dimandamo per lo obligo per poter mantenere la compagnia nostra per li servitii soi laquale si dole di noi, e ha gran ragione perche li pagamenti dateli per noi per il passato si pono chiamare li siroppi a similitudine di uno che si medica, e questi che cercamo de darli hanno ad essere como la medicina. »

3. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXIII, diverses lettres relatives à cette délégation d'avril et mai 1499.

et affectait de s'intéresser de très près à la politique de Ludovic Sforza. A la fin de mars, le More l'avait informé des projets de Louis XII et des Vénitiens contre son état : le marquis lui fit répondre que, même à supposer que l'entreprise fût poussée plus loin, Ludovic ne devait pas s'en trop émouvoir, car il n'était pas sûr qu'elle répondît aux intentions de ses promoteurs, et Ludovic devait se fier davantage à sa sagesse et sa puissance, à la force de son état, cohérent, riche, nombreux en hommes capables et en soldats, à ses amis, confédérés et alliés [1]. — Peu de temps après le marquis envoyait à Ludovic des cygnes dont celui-ci peupla les fossés du château, où il prenait plaisir à les voir nager et s'ébattre; mais le cadeau n'était pas fait à titre tout à fait gracieux, car il lui demandait en échange cinquante cerfs pour lâcher dans son parc [2]. — Il lui communiquait les renseignements qu'il recevait sur la politique des Vénitiens, leurs relations avec les Turcs [3], la défiance que Louis XII montrait à leur égard en les appelant « *gens de peu de valeur* » ; il lui conseillait de se servir de son intermédiaire pour ouvrir des négociations avec le roi [4]; Ludovic, quelques jours après, le faisait prier de se faire envoyer le plus de nouvelles de France qu'il pourrait, « *car la connaissance des actes de nos ennemis ne peut que profiter aux nôtres* [5]. »

1. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXIII. Le marquis à Brognolo, 27 mars 1499 : « Che quando el designo loro vadi inanti quella non ha pero a temer tanto, che la non possi e debia sperare de correspondere molto ben a chi li voia offendere, fundandosi S. Cel. in la sapientia e potentia sua e del stato suo, che e unito, forte e copioso de valentissimi homini, in specie de soldati che portano il nome sopra li altri; et apresso quella ha de li amici confederati e servitori liquali insieme cum lei poterano contrastare e anche dabellare li inimici. »

2. L'envoi de ces cygnes est annoncé à la fin de la lettre précédente du 27 mars : « Passate queste feste manderemo li cigni al predicto illustrissimo signor duca. » — La lettre de remerciement de Ludovic, du 16 avril 1499, est à Mantoue, *ibid.*, lettres de Ludovic Sforza ; app. nº XLIII.

3. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXIII. Le marquis à Brognolo, 19 avril 1499.

4. Mantoue ,*ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXIII. Le marquis à Brognolo, 27 avril 1499 : « [Louis XII] Dimonstra haver diffidentia [dè Venitiani] dicendo che sono persone de lequale si puo fare pocho buon fondamento e perho affirma che venendo alla impresa de Italia vole venire cosi grosso che lhabbia poco bisogno de loro aiuto..... Per questo giudicando Lei (Ludovic) chel fusse in suo proposito tentare accordio cum Franza per il megio nostro, li facemo offerta de servirla cum diligentia e fede e come Lei vorra, che forte ne porria succedere qualche bono effecto si per el credito e la confidentia che pare habbia in noi quel christianissimo Re, si etiam per il parenta che havemo da quelle bande..... »

5. Modène, B, 14. Costabili au duc de Ferrare, 1er mai 1499. Après divers renseignements rapportés de France par un envoyé ferrarais, Ludovic « con-

Mais ces démonstrations d'une amitié toute platonique n'aveuglaient pas Ludovic Sforza sur le peu d'utilité véritable qu'avait pour lui l'alliance du grand marquis. Une nouvelle réclamation de François-Marie, maladroite et irréfléchie [1], vint accroître son mécontentement au début de mai et fit éclater son irritation. Le marquis, faisant sonner haut l'envoi de cent chevaux légers en Toscane, lui demandait le paiement de 20,000 ducats qu'il prétendait avoir avancés : c'est alors, le 5 mai, que Ludovic Sforza fit relever son compte, qui prouva qu'il ne restait dû au marquis que 4,000 ducats. Cette preuve de la mauvaise foi de Fr. de Gonzague irrita le duc, qui lui signifia assez sèchement qu'il ne savait d'où provenaient ses lamentations et qui retira l'ordre déjà donné de lui payer un quartier d'avance. Brognolo le supplia vainement de payer ce quartier promis et que lui-même avait annoncé, disant que le refus du duc ruinerait sa fortune. Le duc, loin de se laisser fléchir, se répandit en invectives contre le marquis : « *Me prend-il pour un enfant ou un marmiton*? » et la diatribe continua : « Malgré toutes les avances, toutes les concessions honorifiques ou utiles qu'il lui avait faites, le duc n'avait pas obtenu un signe de bon vouloir. Les cent chevaux envoyés en Toscane ne valaient pas les 33,000 ducats que le marquis lui coûtait. Pour cette somme il aurait quinze cents hommes à lui, qu'il pourrait employer dans toute l'Italie et même en France si c'était nécessaire. » Après une journée de réflexions, Brognolo et Costabili revinrent à la charge : le duc était encore plus entêté de sa rancune : « *Le marquis voulait sa ruine, lui voulait mal de mort. Si Louis XII l'attaquait, le marquis ne le défendrait pas. Il ne voulait pas donner son argent pour qu'on s'en servît pour lui faire la guerre.* » Les deux ambassadeurs lui demandèrent s'il fallait interpréter ces paroles comme une rupture. A quoi le duc répondit que pour sa part il gardait religieusement la foi jurée, mais qu'il prendrait ses mesures pour empêcher le marquis de lui nuire, que le marquis avait une fois failli causer la ruine de l'Italie et qu'il

cludendo, disse a M. Zorzo chel significasse tutti questi respecti al sig. marchese e lo pregasse che havendo li megii che lo ha in Franza de la sorela, non volesse desistere de farli intendere quello chel sentiva de la, perche il sentire li andamenti de li inimici non pono se non giovare asai in questo mezo che se intendera quale sia la intencione de la Cesarea Maestà. » *(M. Zorzo* est Brognolo.)

1. App. n° XLIV.

saurait prévenir une pareille aventure. Brognolo refusa de transmettre ces propos au marquis et le duc envoya à Mantoue un ambassadeur, Paul Bilia pour exprimer de vive voix son mécontentement au marquis [1]. Bilia était de retour de son ambassade avant le 22 mai 1499; peu perspicace ou facilement gagné, il assura à Ludovic Sforza qu'il avait trouvé le marquis dans les meilleures dispositions à son égard.

Cette affirmation ne diminua pas le mécontentement du duc. Il voulut s'assurer d'une façon plus étroite le concours du marquis et modifier pour cela la teneur du traité. Il le fit, au dire des ambassadeurs florentins, peu de temps avant de lui payer son quartier : comme ni l'un ni l'autre ne voulait rompre, il fallait bien trouver un moyen d'accord [2]. Il chargea Pierre de Trieste et Costabili de prévenir Brognolo de son intention, avant de la lui communiquer lui-même [3], ce qu'il fit le 30 mai, quand Brognolo vint solliciter le paiement du terme échu. Le duc lui remit une liste de changements à certains articles trop vagues qu'il désirait préciser, et lui demanda de les porter lui-même à Mantoue. Brognolo ne voulait pas partir sans l'argent, ni d'autre part, sans un avis du marquis. Il essaya de gagner du temps en faisant recommencer la discussion par ses deux confrères [4]. Il avait à se justifier auprès du marquis qui l'accusait de trahison ou au moins d'indifférence. Le 2 juin, il fit une nouvelle tentative pour obtenir de l'argent [5]. Ludovic se borna à lui dire qu'il voulait d'abord être certain du dévouement du marquis. Brognolo exhorta le duc à ne pas perdre son sang-froid, lui dit que le marquis n'était pas homme à confondre dans la foule. Les autres ambassadeurs étant arrivés, le duc se fit escorter par eux à San-Nazaro où il entendit la messe, puis au retour s'arrêta sur la place du château et alla « *prendre le pardon* » au dôme. Revenu au palais, il congédia tout le monde, sauf le conseil et le corps diplomatique, et fit donner lecture par

1. Mantoue, *ibid.* Lettre de Ludovic Sforza au marquis, le 11 mai 1499.
2. Florence, *Archivio di stato, Lettere ai X di Balia*, filza 58, fol. 99. Les ambassadeurs florentins à Milan, Franciscus de Pepiis et Jo. Soderinus episcopus Vult. aux Huit de Balie : « Le cose del marchese di Mantua e questa Ex. hanno qualche difficultà perche il signor havendoli a dar danari avanti li paghi vuole rassettare certe cose de capitoli : pure si doverra trovar qualche mezzo perche non fa ne per l'uno ne per l'altro la rottura. »
3. Modène, *ibid.*, B, 14. Costabili au duc de Ferrare, 30 mai 1499.
4. App. nº XLV.
5. App. nº XLVI.

Laurent de Mozaniga d'une lettre à Brognolo ; puis se tournant vers Brognolo il lui dit : *Zorzo, vous enverrez cette lettre au marquis avec la revision de son traité.* Cette lettre était une sorte d'ultimatum [1]. Ludovic y déclarait son intention de régler une fois pour toutes ses affaires et les affaires du marquis ; « le subside donné au marquis lui paraissait assez important pour qu'il pût vouloir en retirer le profit convenable, ce que l'expérience lui démontrait impossible pour le moment. En conséquence, il avait revisé le traité, diminué le subside dans une proportion parfaitement acceptable, et il exigeait du marquis une caution qui lui permît de se promettre et de s'assurer son concours et son armée [2]. Les deux modifications étaient : 1° que le marquis, non tenu jusque-là à envoyer ses troupes au-delà de Bologne, y fût désormais obligé ; qu'il appartînt au duc et non plus au marquis de décider quand l'état des affaires personnelles du marquis pourrait le dispenser de cette obligation ; 2° que les troupes du marquis prêtassent un serment spécial de rester fidèles au duc, même en cas de trahison du marquis ; que Maximilien lui remît une déclaration que le marquis, en cas de trahison, était *ipso facto* déchu de son fief ; que cette déclaration fût rendue publique à Mantoue pour l'instruction des gentilshommes du marquis [3].

1. Mantoue, *ibid.* Lettre de Ludovic à Brognolo, 1er juin 1499 : « Havemo pensato de stabilire per una volta le cose nostre e sue, prima che passiamo più inante et essendo più grossa summa el stipendio che ha Sua Signoria da noi ce pare ancora conveniente che ne debiamo cavare el fructo che se deve ne le occurrentie nostre, maxime havendo pur veduto fin qui qualche experientia quando habiamo facto prova de valerse de le gente sue » (Même lettre).

2. « Per potersi promettere ed essere certi de valersi depsa e de le gente sue *(Ibid.).* »

3. Florence, *ibid. Lettere ai X di Balia*, filza 58. Les mêmes au même, 2 juin 1499 : « Siamo a di 2 e alla nostra presentia e delli oratori e consiglieri questo signore ha dato una risposta al oratore de Mantoa in scriptis in laquale in effecto si contiene che, visto le cose passate, per assicurarsi le future e poter viver col marchese da buon fratello, lui ha facto certe declaratione e capituli a questo proposito lequale non crede che il marchese habbia a recusare, ma che vuole essere sicuro de potersene valere quando il bisogno venissi. Le modificazioni disse haver expresse a d° oratore, le quale sono potissime due cioe che dove il marchese non era obligato a far cavalcare le sue gente de la da Bologna, vuole sia obligato a farle andare dove volessi sua Ex^tia e che dove lui non era obligato a fare cavalcare le sue gente ogni volta che declarassi havere sospecto di turbatione a casa sua, questo S^re vuole che la declaratione di tale impedimento sia a lui e non al marchese. La sicurta volea benche l'havessi similmente expressa, replico che volea che le gente darme giurassino di esserli fedele quando bene il marchese volessi manchare, e volea che il re de Romani li scrivisse una lettera in laquale se contenessi che ognivolta che manchassi al duca di Milano della fede, che sintendessi scaduto dal pheudo ha dal imperio, e volea che questa lettera fussi nota a tutti li suoi gentilhomini accioche gliintendessino manchando lui non li esser tenuti come a suo signore. il d° oratora presa la risposta disse scriverebbe. »

Cette déclaration et le ton dont elle fut faite fit croire au corps diplomatique à Milan qu'une rupture était imminente [1]. Pierre de Trieste conseilla à Ludovic de ne pas en venir là, à cause des incertitudes de la situation [2]. Brognolo rendait justice aux bonnes dispositions de P. de Trieste, malheureusement impuissantes, et attribuait cette conduite violente de Ludovic, peu conforme à sa mesure ordinaire, au désir qu'il avait de rompre avec le marquis. Brognolo conseillait au marquis de se justifier et de démontrer à Ludovic Sforza l'inanité de ses soupçons. On annonça au début de juin qu'il allait se rendre à Mantoue pour essayer d'arranger de nouveau la situation; on présumait qu'il en reviendrait avec une bonne réconciliation ou une rupture définitive [3].

Le marquis ne suivit pas le conseil de Brognolo. Le 2 juin, au premier bruit des intentions de Ludovic, il avait répondu une lettre très digne [4] : « Sa *condotta* avait été copiée sur celle jadis conclue par son père ; de l'aveu même de Ludovic on n'aurait pu en trouver une plus sage; il voulait s'y tenir. Si le duc de Milan avait des griefs contre lui, qu'il les expliquât clairement, et sa justification serait facile. Si le duc

1. Les Florentins expriment cette crainte dans la même lettre: « (l'orateur) mostro tanta mala contentezza e del modo e delle parole cha e da dubitare assai non venghino a rottura », et dans une autre du 6 juin 1499 *(ibid.)*: « Del marchese di Mantua questa Ex^{tia} non parla punto honorevolmente e se la dispositione e dentro come si dimostra di fuori, sia da temere di rottura nel quale caso lui si ride che noi mostriamo che lui potessi nuocere alle cose di Pisa, dicendo che lo conosce e che ne la persona ne la compagnia non e da temere e per pochi danari vene assicurerebbe. » Costabili dit qu'on discutait à Milan les probabilités de la rupture. (Modène B, 14. Costabili au duc de Ferrare, 2 juin 1499.)

2. Même lettre de Costabili, 2 juin 1499.

3. Florence, *Arch. di stato, Lettere ai X di Balia*, 4 juin 1499 : « Lo oratore da Mantua, huomo bono e dabbene, doverra partire domatina per andare a rassettare questa cosa et havere buona speranza e potra essere che il marchese verra qua diche non nascerebbe o una bona reintegratione o una pessima rottura. » Le vicedomino vénitien écrit la même nouvelle le 6 juin 1499, mais moins exactement « lha mandato danari al marchexe di Mantoa e uno orator per adatar certi capitoli » (*ap*. Marino Sanuto, II, 798.

4. La conduite du marquis de Mantoue eut cette fois l'approbation tacite du duc de Ferrare; il hésite à se prononcer, reconnait qu'il est juste que le duc de Milan puisse se servir des soldats qu'il paye, mais ne veut pas donner à son gendre un conseil qui pourrait ne pas lui plaire. [Modène, *ibid.*, *Minutario*. Le duc à Zacharia Zambotto (Volano, 5 juin 1499): « Quanto sia per dicte limitatione, da uno canto non sapessemo se non dire che facendo il p^{to} sig duca la spesa il fusse honesto che Sua Ex^{tia} se valesse a li bisogni ; da laltro non sapressemo ne poteressemo consigliare ne porgere recordo alcuno al predicto signor marchese sopra le particularita di dicte limitatione, si per non havere nui manegiate queste cose, si etiam perche non voressimo che per il nostro dire e ricordare seguisse effecto alcuno che poi non satisfacesse al predicto, signor marchese come quelli che non mancho desideramo ogni suo bene, honore, e contento che de nui medesimi. »

voulait envoyer Brognolo à Mantoue, celui-ci devait accepter cette mission [1]. Le 4 juin, François de Gonzague s'adresse personnellement à Ludovic pour avoir des explications catégoriques au sujet de ses intentions, repousse nettement ses projets et demande le détail par écrit des griefs du duc [2]. Le 7 juin, Ludovic lui répond sèchement qu'il est seul juge de l'argent nécessaire au marquis pour l'entretien de ses troupes, et renouvelle ses demandes de garanties ; serment personnel des soldats, lettres de déchéance féodale en blanc ; toutefois il déclare qu'au besoin il se contenterait d'une autre caution raisonnable ; en même temps il donne la liste écrite de ses récriminations ; mais il ajoute une nouvelle exigence, le serment des gentilshommes mantouans d'abandonner le marquis en cas de trahison [3]. Le 9 juin, François charge Brognolo de manifester son mécontentement au duc pour la menace de déchéance de son fief, mais voyant l'obstination de Ludovic, il entre dans la voie des concessions : le 12 juin il écrit au duc une lettre mesurée et polie, disant en substance qu'il n'attend de lui que des actes pleins de bienveillance et de justice, et que de son côté il est tout disposé à être agréable au duc de Milan [4]. Le 19 juin, Ludovic, répondant indirecte-

1. App. nº XLVII.
2. Mantoue, *ibid*, *Copialettere*, reg. CLXIII. Le même à Ludovic Sforza, 4 juin 1499, et Florence. *Ibid.*, *Lettere ai X di Balia*, 8 juin 1499. Les mêmes aux mêmes : « Lo oratore di Mantua tornò adietro da meza via havendo incontrato una lettera del marchese a q[ta] Ex[tia] in laquale accomodatamente si dolea delle nuove modificatione de capituli e richiesto de assicurare, ricercando che signor Ex. metta *in scriptis* in che cose q[to] signor si tenessi offeso e havessi potuto pigliar gelosia e che questo signor responde in scriptis, contando tutte le sue querele et agugnendo che vuole che gentilhuomini di Mantuagiurino alienarse dal marchese quando lui mancha a S. Ex[a] ; e veggonsi procedere queste cose in modo che benche lo oratore mantovano sia in buona opinione di affetto, noi indubitiamo assai per non vedere risolvere le cose di questo modo come dicemo per altre nostre. »
3. Mantoue, *ibid.* Lettres de Ludovic Sforza au marquis, 7 juin 1499. En voici le point important : « Quanto alla seconda parte, — replicamo che domandamo alla S. ria V[ra], per cautione de essere ben serviti da epsa, chella ce faci jurare in mano nostra tutte le gentedarme sue de omne sorte servirce et essere fideli et obedienti in qualuncha caso ; item che la Cesarea Maestà facia una lettera per laquale se declari che ognivolta che V. E. manchii verso noi de fede et obedientia secundo obligo di capituli, la se intenda epso facto decaduto del feudo de Mantua che la recognosce da epsa, e che li soi citadini e populi jurino medesmamente che in caso che V. Sig[ria] manchi *ut supra* non la obedirano. »
4. Mantoue, *Copialettere*, reg. CLXIII. Le marquis à Brignolo, 9 juin 1499.
5. Florence, *ibid.*, *Lettere ai X di Balia*. Les mêmes au même, 12 juin 1499. « El marchese di Mantua ha scripta una lettera buona e molto humana, concludendo non aspectare da questa Ex[tia] se non cose piene di amore e di honestà, e che lui è disposto fare in modo che S. Ex. si possi contentare, e per questo va a Ferrara per fare apunto quanto quella Ex[tia] li ordinera pensando doverra piacere a questo signore per la fide ha in lui. »

ment à ces avances et s'adressant à Brignolo, maintient ses conditions et déclare que tant que le marquis n'aura pas accepté la diminution de subsides et donné les garanties proposées par lui ou d'autres convenables, il ne lui donnera pas un sou ; les conditions acceptées, il recommencera à le traiter en frère [1]. Le 22 juin, le marquis fit encore une tentative de réconciliation : il protesta de son dévouement pour Ludovic Sforza, affirma ne pas comprendre pourquoi le duc réclamait de lui des garanties [2], et finit en demandant le paiement de sa solde. Cette fois encore Ludovic parut inflexible. Il ne voulait rien modifier à son ultimatum du 19 juin [3]. En même temps, il récriminait violemment en présence des divers ambassadeurs contre le marquis [4]. « Jamais il ne m'a voulu de bien. Les Vénitiens qui l'ont cassé, qui ont voulu lui couper la tête, il allait tous les jours à Venise pour les gagner, et à moi qui suis allé lui faire honneur jusque chez lui, il n'a jamais donné une marque d'amitié. » Au fond, Ludovic désirait très vivement un arrangement durable. Il déclarait au duc de Ferrare qu'il était prêt à accepter tout projet proposé par lui ou par le marquis où il trouverait sa sûreté [5]. Le duc de Ferrare pressait de son côté le marquis de fournir un nouveau projet, pouvant servir de base à de futures négociations, lui proposant de le soutenir à Milan [6].

1. App. nº XLVIII.
2. Il y a du même jour, une lettre du marquis où il dément avoir jamais offert Ostiglia en garantie aux Vénitiens (Mantoue, *Copialettere* CLXIII). Le 27 juin il protestait n'avoir jamais envoyé personne à Venise, comme il savait par G. Brognolo qu'il en était accusé par Ludovic. (Modène, *Cart. ducale.* Le marquis au duc de Ferrare, 27 juin 1499.)
3. Florence, *ibid.*, *Lettere ai X di Balia.* Les mêmes aux mêmes, 25 juin 1499. « El marchese di Mantua de XXII responde una di sua mano al signor in laquale, dopo grate parole e submissive, dice non sapere perche il signor li dimandi securta et haverlo servito sempre fidelmente et in uno altro al suo oratore dice quasi quale medesmo, concludendo dimandi il resto del suo; el signor dice non intender queste littere, pure che consultera, ma che aspectara il termine datoli per l'ultima sua per vedere come si resolve e secondo quello si governera lui. »
4. Modène, *ibid.*, B, 14. Costabili au duc de Ferrare, 22 juin 1499. « [Brognolo] non puote cavare altra resposta se non che may el signor marchese non li haveva voluto bene e che a Veneciani che lo havevano casso e volutoli tagliare la testa, ogni giorno correva a Venecia ad inclinarseli, et a epsa che lo era andata ad honorare infin a casa sua, mai li haveva fatto uno signo demonstrativo di amore ; tuttavia che quando il predicto signor marchese over la ill. ma Sig. V. per lui proponesse qualche partito nel quale la conoscesse la secureza sua sempre la se disponera ad tractarlo da fratello. »
5. Voir la fin de la lettre citée dans la note précédente.
6. Modène, *ibid.*, *Minutario.* Le duc de Ferrare au marquis de Mantoue, Ferrare, 28 juin 1499. « Per quello autem che specta a le cose predicte, non ce proponendo la S. V. partito alcuno, non saperessimo quello che dire ne recor-

Le marquis ne répondait rien de précis à ces invites. Le duc de Ferrare l'écrivait à Milan en suppliant toutefois Ludovic Sforza de patienter et de garder le marquis de Mantoue, comme allié, même sans conditions bien arrêtées, « *pour avoir le cas échéant moins d'ennemis* [1] ».

Le marquis continuait à affecter officiellement le plus grand dévouement à Ludovic Sforza. Il écrivait justement au duc de Ferrare « qu'il s'était toujours comporté avec le duc de Milan comme un bon fils et un bon serviteur, et qu'il ne voyait pas quel motif il aurait de consentir à aucune modification de son traité [2]. » A ce moment même, la République de Pise, ne sachant comment terminer sa querelle avec Florence, lui avait offert, pour lui ou un des siens, le gouvernement et même la souveraineté de Pise [3]. Le marquis avait décliné la proposition, alléguant son dévouement à Ludovic et la nécessité d'obtenir son consentement à une pareille alliance [4]. Ludovic Sforza, au contraire, rassurant les

dare sopra questa materia, ma... continuaremo in scrivere et in fare ogni bono offitio a Milano a favore de le cose de la Signoria Vestra. » Dans une autre lettre, il lui recommandait : « Cum lo duca de Milano io debia portarmi cum modestia e cum bono modo, aciò che più facilmente la Celsitudine sua habia a disponersi in le cose mie. »

1. Modène, *ibid.*, *Minutario.* Le duc de Ferrare à Costabili, Ferrare 29 juin 1499. [Costabili l'a prévenu que] « Quando se trovasse qualche partito per il quale li fosse la secureza de quello illmo s. duca, Soa Cel. ne faria tuto quello che volessimo, ecc, daessimo adviso al predicto signor marchese de la bona volunta del s. duca et excitassimo sua Signoria ad volere pensare e proponere sopraciò qualche partito satisfactorio, aciò le cose se havesseno ad assetare, hora il marchese mi responde... e vedendo nui chel non propone partito alcuno, non sapemo quello che dire sopra questa materia, ma considerato che in questa littera se comprehende più una bona volunta verso il s. duca in volere esser fidelissimo a S. Ex. tia, et attento etiam il stato de le cose de Franza lequal pure sono da estimare grandemente per essere de l'importantia che le sono crederessimo noi chel fosse ben facto conservarse il s. marchese acioche Soa Ex[tia] in omnem eventum havesse manco nemici. »

2. Modène, *ibid.*, *Carteg. duc.* Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare, 1[er] juillet 1499 : « Col Sig duca me son sempre governato da bon figliolo e fidel servitore, in modo che non scio qual causa debia persuadermi ne indurmi ad acceptare alcuna moderatione ne nova forma de capituli cum sua Sublimità ne prestarli cautione. »

3. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à Brognolo, 4 juin 1499. Florence, *ibid.*, *Lettere ai X di Balia*, les mêmes aux mêmes, 2 juin 1499. — D'après cette lettre, Ludovic n'aurait pas été tout à fait au courant de cette affaire.

4. Florence, *ibid.*, *Lettere ai X di Balia.* Les mêmes aux mêmes, 4 juin 1499 : « Ha voluto questa excellentia che l'huomo che intese dal marchese de Mantua la pratica de Pisani parli con epsi noi, il quale ci referisce che essendo a Mantua a questi di il marchese per mostrare la fede e la observantia sua verso questo principe essendo ricercho da Pisani per uno homo che si volessi transferire a Pisa perche non prima saria la, che non solo li dariano il governo della terra, ma etiam il Dominio, a che lui havea risposto che non si moveria un passo sanza la voglia del duca di Milano ; in che pare

ambassadeurs florentins que cette nouvelle avait inquiétés, traitait le marquis d'une façon vraiment injurieuse [1]. Le marquis de Mantoue continuait aussi à entretenir de bons rapports avec le roi des Romains : le 7 juin, il lui adressait des « sacci » crétois, qu'il avait eu quelque peine à se procurer, les Vénitiens ayant acheté pour Louis XII tout ce qu'il y en avait sur le marché [2].

Ce fut en cet état de brouille intime, de semi-rupture officielle que les deux alliés restèrent depuis le mois de juin jusqu'au commencement de la guerre franco-vénéto-milanaise. Le duc se disait prêt à accepter des conditions raisonnables du marquis ou un arbitrage du duc de Ferrare [3]; le marquis sollicitait une intervention de son beau-père [4]. Ni l'un ni l'autre ne faisait le premier pas [5]. L'alliance du duc et du marquis ne subsistait plus que nominalement [6].

Toutes ces préoccupations politiques, ces intrigues qui mettaient en jeu l'existence même de son état n'empêchaient pas le marquis de Mantoue de suivre ses goûts littéraires et artistiques, et de continuer la vie brillante et chevaleresque qu'il aimait, ainsi qu'Isabelle d'Este. Pendant cette même année 1499, nous le voyons donner des fêtes, présider des combats singuliers, faire venir à Mantoue des peintres et des musiciens, enrichir son haras et ses collections d'antiquités. En mars 1499, il autorise un duel entre Ranerio da La Sasetta et Gherardo de Roberti et finit par décerner à tous les

a S. Ex. che si mostra molto bene l'animo suo, quando per tanti riscontri che dependano da lui, tucti si dirizano al beneficio et alla salute nostra, et havendo noi dicto a S. Ex. che ben da considerare venendosi a rottura col marchese che non facessi danno alle cose di Pisa, perche in consequentia saria suo, respose : « Statene con l'animo sicuro che se ne potessi fare sicurta, io vela farei » ariso di nostro canto, mostrando etiam che del marchese per la persona sua non fussi da tenere molto conto e mancho per la compagnia per essere per maggior parte del Dominio milanese. »

1. Cf. *supra*, page 82, note 4.

2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à Maximilien, 7 juin 1499 : « Veneti saccos omnes qui ex Creta advecti fuerant coemerunt, ut eorum dono sibi conciliarent Francorum regem. »

3. Cf. *supra*.

4. Mantoue, *Copialettere* CLXIII. Le marquis au duc de Ferrare, 27 juin 1499.

5. Le résident *(vicedomino)* vénitien à Ferrare a été très mal informé de toute cette querelle ; il annonce le 6 juin que Ludovic a envoyé de l'argent à Mantoue et le 22 il énonce inexactement les demandes de Ludovic au marquis. (Cf. Marino Sanuto, *Diarii*, II, 798 et 845.)

6. Le résident vénitien de Ferrare le dit nettement « *Il marchexe di Mantoa era in rota con Milan perchè il ducha a dimandato tre cosse.* » (M. Sanuto, II, 845.) Quelque temps il croyait au contraire à tort que le marquis et le duc s'étaient réconciliés en partageant le différend par moitié (M. S., II, 1091).

deux un brevet de vaillantise [1]. Son ambassadeur à Rome, Cattaneo, lui envoie, au nom du comte Antonia, une table en marbre, taillée dans une colonne antique, où quatre personnes pourront dîner [2] ; à la fin de décembre 1498, il emprunte à la marquise de Fogliano Peregrini, une maison à Mantoue pour y loger des peintres étrangers [3]. En juin, alors que sa rupture avec Ludovic Sforza semblait imminente, il demande au fameux Tebaldeo de composer l'épitaphe de : « *Il Matello* » [4], et, un peu plus tard, de lui communiquer son sonnet sur l'accident du fils de la duchesse Isabelle. Au mois de mars, il avait commandé à Fra Serafino un divertissement de carnaval pour fêter le retour de la marquise Isabelle qui revenait de Ferrare avec son frère Alphonse d'Este [5]. Le 23 avril, il accepta l'invitation de son beau-frère, Alphonse d'Este, d'aller assister à Ferrare aux fêtes de la Saint-

1. App. n° XLI.

2. Mantoue, *Carteggio Roma,* E... 3. Cattaneo au marquis, 8 février 1499. Le comte Antonia voulait faire au marquis un cadeau pour le remercier : « Concludessimo de una tavoletta de pietra molto galante e cossi, cum tempo e spesa, ha fato segar de meza colonna un quadro in forma de tavoletta su la qual potera cenare al frescho quatro persone et e molto nobile de tante misture e varie diverse de serpentino porfido et simile, che non la sapia baptizare. Per tanto se qualche mulatiero de la capitara in qua, V. S. facia motto che dandogela se la piglii. »

3. Mantoue, *ibid.*, E, XIX. Lettre de « Ludovica de Aragonia de Foliano, Peregrini marchionissa » au marquis, 31 décembre 1498 : « Essendomi significato per certi miei agenti che la S. V. mi ha fato ricercare la casa mia de Mantua ad effecto de metterli entro certi soi depinctori foresensi » elle le prévient respectueusement que son mari veut la garnir de vin, blé et autres provisions en prévision de son prochain retour à Mantoue. »

4. Mantoue, *Copialettere* CLXIII, 26 mai 1499 et 2 juin 1499 : « M. Thebaldeo, intendemo che haveti composto uno sonetto per il caso del figliuolo de la duchessa Isabella che fu in periculo de perdere uno occhiio e m'e laudato per molto bello, unde haveremo charo che ce lo vogliati mandare acciò che del gusto di esso possiamo pigliare quel piacere che solemo de la elegantia de le altre cose vostre. » — Je relève dans le *Copialettere* CLXV, à la date du 25 février 1500, un don de cent ducats fait par le marquis à Tebaldeo. Le billet suivant de Venanzio Varano de Camerino [Mantoue, *ibid.*, E, XXV, 3] adressé à la marquise, montrera quelle était alors la réputation de Tebaldeo et de fra Serafino « Illustrissima et excellentissima domina, venendo Vincentio presente exhibitore la per alcune facende, prego V. S. che per lui mi voglia mandare qualche cosa nova o del Thebaldeo o de Seraphino, come mi promesse quando fui li, che mi fara cosa gratissima offerendomi fare al medesimo verso V. S. quando mi accada cosa alcuna nova. Ala quale sempre mi ricomando. Camerini VIIII Julii 1499. »

5. App. n° XLII. Une autre lettre du même, du 8 mars 1499, *ibid.*, nous apprend que Serafino n'ayant pu se rendre à Mantoue, à la date indiquée par le marquis, Alphonse retarda son voyage. [Voir sur *Serafino, poeta e buffone* quelques ingénieuses et savantes pages de M. Vittorio Cian, *Archivio Storico Lombardo,* 1891, et à part]. La comédie fut retardée une fois de plus, Brognolo ayant annoncé le même jour (8 mars, *ibid.*, E, XIX, 3), que Galéaz de Saint-Séverin et le cardinal d'Este viendraient à Mantoue pour y assister, et priant de retarder « el combatere e la comedia » jusqu'au dimanche suivant qui devait être le 17 mars.

Georges [1]. Pendant les désordres qui suivirent à Milan le départ de Ludovic Sforza, tout en préparant son alliance avec Louis XII, il ne négligea pas de faire rechercher les chevaux de Galéas de Saint-Séverin, et surtout le fameux « *Gazolo* » [2]. Pendant les premiers mois qui suivirent son entente avec Louis XII [3], on le voit de même poursuivre avec une égale ardeur et le réglement de ses affaires pécuniaires et la conclusion de certaines affaires privées, beaucoup moins importantes, comme la vente à Erasmo Trivulce de son palais de Milan [4]. Il est intéressant de retrouver chez le marquis de Mautone cette activité si prodigieuse et si variée, qui est un

1. Modène, *ibid.*, *Carteg. ducale.* Le marquis au duc de Ferrare.

2. Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. Lettre de Giovanni di Gonzaga, 16 septembre 1499 : « Ho fatto diligentia per intendere chi ha havuto li cavalli de M. Galeazzo da Santo Severino, ma non e stato possibile ne habia possuto sapere la verita ; parte intendo ne sono guasti e parte trabalzati in qua et in la ; ne ho parlato cum M Rozone che debia vedere de intendere in specialita chi ha havuto il Gazolo. » — Ce goût du marquis était un de ceux que ses ambassadeurs et agents s'appliquaient le plus à satisfaire. Voici, par exemple, une lettre de l'envoyé à Milan, Malatesti, du 9 mars 1500 : « El magnifico D. Bernardo Vesconte se ritrova havere uno bello e za optimo corsiere del rehame, ma ha una doglia in uno piede che non po guarire ma per la bonte e beleza sua la S. M. desideraria de meterlo in qualche bono loco per stalone e di volunta sua esso me ha dicto che voluntera lo daria a la S. V. perche sa che quella se ne deletta et ha voluto ch'io el veda. Io lho visto e mando qui incluso la grandeza sua ; esso e leardo apomelato, ma più schiuro che chiaro e ce bella foza de chavallo ; e alegro ; S. M. predicha de la bonta sua si del chorere come de la ghagliardia e bona bocha. Uno Damiano da Parma me ha facto vedere uno chavallo Turcho, quale in chasa de uno F[co] Morechia che e sopra la cecha. el qual chavallo dicono che e conducto da Constantinopoli ; me parso bello choridore ; e leardo apomelato alquanto schuro, zoe più schuro che chiaro, zovene de cinque anni, chastrato ; la alteza sua come questo filo qui incluso ; lo precio sie ducati centovinticinque.

3. En octobre et novembre 1499, le marquis fait faire par *le peintre de Louis XII* (Jean Perréal ?) un portrait dont Jamet Nesson et Giovanni d'Atri parlent sous le nom de *ritratto della puta.* Il s'agit peut-être d'une des filles d'Isabelle d'Aragon. Voir Mantoue, *ibid.*, E, XIX, 3. La lettre de Gemetto est du 26 octobre 1499 : « Ozi son stato onde me comesso la S. V. e ge ho menato el pictor de la M[ta] del Re, el quale ha lassato ogni ch' avea da far per dicta Maestà per servir la S. V. — La S. V. debia mandar al dicto pictor raso cremesino o veluto d'uno zipone o quello che ge parera, perche gli ho presentato dinari e non li ha voluti pigliare. » Lettre de Gio. d'Atri du 15 novembre. « Mando alla S. V. lo retracto de la putta loquale fo finito heri, per mezo de Jo Jacobo mio, insieme cum l'alligata lettere del depinctore, dicendo chel vole essere monstrati al picolo lume, perche fara meglior vedere. E se vole che gli facia il retracto de la testo del Re V. S. gli scriva una letterra. » — Le 25 et le 26 novembre 1499, des prêtres romains envoient à la marquise des antiques. Voir Mantoue, *ibid.*, E, XXX, 3. Voici une lettre d'un certain Jo. Lucidus : « Ill. ma madonna mia, per Capoletto mando a V. S. certo broncino antiquo de mixtura quale ritrovai in heredita de uno antiquissimo e valente dottore che me lasso herede dalcune sue cose, ne altro simile se ne trova, e benche el non sia d'argento pur ne ho tante volte ritrovato certa summa de denari che ne farebe uno ; tuttavia sempre lho servato p. V. S. dolendomi che non sia anchora più degno per V. Ex. A la gratia de laqual me ricomando. Rome XXVI novembris MCCCCLXXXXVIIII. Servitor Jo. Lucidus. »

4. App. n[os] LXI et LXII.

trait essentiel du caractère des hommes de la Renaissance.

C'était moins la perspective d'une nouvelle rupture avec Ludovic qui, dans la circonstance, avait effrayé le marquis de Mantoue, que la crainte de se trouver isolé pendant une guerre générale et de rester à la merci des Vénitiens. Il préparait depuis longtemps, en effet, cette rupture que le duc de Milan lui avait fait entrevoir le 1er juin ; la situation de Ludovic était chaque jour plus menacée ; il y avait chaque jour moins d'avantages et plus de dangers, à être son allié mais il aurait sans doute attendu pour rompre, pour renouveler son coup de théâtre du mois de novembre précédent, d'avoir combiné une autre alliance.

Cette autre alliance, il la chercha de nouveau du côté de Venise et de la France. Il n'osait pas encore s'adresser directement à la Seigneurie, mais il espérait beaucoup pour se faire reprendre en grâce par elle, en l'appui de Louis XII, avec lequel il avait toujours eu de bonnes relations depuis son avènement, et à la cour de qui sa sœur Claire de Gonzague lui était une alliée naturelle et assez influente [1]. Il employait aussi un napolitain réfugié en France, et dont la femme résidait à Mantoue, le duc de Catanzaro, seigneur de La Rochella et de Castelveteri en Calabre. Le marquis lui avait exprimé le désir de se réconcilier par son intermédiaire avec le roi de France. Mais Louis XII avait commencé par répondre qu'il ne voulait que ce que voulait la Seigneurie. Ligny dit de même à Catanzaro que le roi ne voulait pas déplaire à la république, mais qu'il prendrait le marquis à sa solde si Venise y consentait [2]. Aussi le marquis essaya-t-il bientôt de se créer des intelligences à Venise même. En mai, les ambassadeurs vénitiens Zorzi et Micheli, revenant de France, passèrent à Borgoforte. Il envoya son secrétaire Ptolomeo leur porter ses souhaits de bienvenue et de bon voyage [3], et leur offrir des « rafraîchissements », pain, fro-

1. Louis XII aimait beaucoup la maison de Montpensier. Il donnait en ce moment même une preuve de cette affection en autorisant le mariage de Suzanne de Bourbon avec le fils aîné de Madonna Chiara. (Le marquis écrit à Brognolo, *Copial.* CLXIII, 27 avril 1499 : « Le quasi concluso il parenta de la figliola del duca di Borbone nel primogenito di Madonna Chiara, sorella nostra. »)

2. Lettre de Loredam, ambassadeur vénitien à la Seigneurie. Paris, 17 juin 1499. (Marino Sanuto, II, 851.)

3. Il s'excusait de ne pas y aller lui-même, sous prétexte qu'il avait pris médecine le matin. C'était peut-être un prétexte.

mage, gâteaux, *buffetti, baricocoli, brazadelli,* des bouteilles de Malvoisie et d'autres vins doux et forts. Il les fit prier de présenter à la Seigneurie ses hommages de respect et d'amour. Les ambassadeurs accueillirent ses vœux avec bienveillance et répondirent que la Seigneurie serait toujours disposée à lui accorder d'autres honneurs [1], réponse que le secrétaire Hieronimo souligna en serrant fortement le bras à Ptolomeo [2].

Toutefois, les négociations entre le marquis de Mantoue et la République de Venise ne commencèrent sérieusement qu'au passage à Mantoue des ambassadeurs que Louis XII envoyait à la Seigneurie, M. de Beaumont et Accurse Maynier. Le marquis, non seulement leur accorda toute liberté de passage [3], mais encore les reçut avec honneur le 24 juin, alla à leur rencontre hors de la ville, les fit loger dans le château [4]. Il donna ordre à son agent à Venise, Donato Preti, d'aller leur présenter ses hommages [5]. Il fut très probablement question dans leurs entretiens des voies et moyens de réconciliation, mais nous ne pouvons faire sur ce point que des conjectures. Il est certain que, dès leur arrivée à Venise, M. de Beaumont et Maynier s'employèrent pour le marquis, puisque, par une lettre du 17 juillet 1499 [6], il les

1. Mantoue. *Ibid.*, *Copialettere*. Le marquis à Brognolo, 22 mai 1499.
2. « La signoria sempre sara disposta ad altri novi nostri honori, et a questa parola M. Hieronymo prese e strinse il braccio a Ptolomeo, quasi advertendolo chel la notasse. »
3. Rapport de Piero Brazadello, de Rovere di Mantoa, 24 juin 1499. *Ap.* Marino Sanuto, II, 852. (Ce rapport se trompe sur la qualité des ambassadeurs.)
4. Mantoue, *Copialettere*. CLXIII, 16 juin 1499. Reveri, 25 juin 1499, le marquis au duc de Ferrare : « Essendo li signori oratori francesi che vano a Venetia giunti a Casalmagiore ne mandorno uno suo cavallaro recerchandone cum sua lettera salvoconducto dil transito per il dominio nostro facendone intendere haverlo havuto medesimamente libero e gratioso dal ill. s. duca de Milano, il che inteso, ad exemplo de sua Ex^{tia}, li mandassimo a dire che senza respecto alcuno securamente se ne venessero gioso; cusi heri sera giunsero qua ove trovandone ne parso essere non inconveniente racoglierli e darli logiamento. Statoli adunche questa nocte, se ne sonno per tempo aviati al suo camino. Laqual cosa havemo voluto significarvi perche la participiati cum quello ill^{mo} signore quale ne rendemo certi non biasimara che per nui se sii facto in questo caso lo officio de signore; a chi passa per il stato loro usano qualche termini de demonstratione amorevole, maxime a messi de gran signori come sono questi. Fra quali il principale e stricto parente de la ill. Madona Chiara nostra sorella, che tanto magiormente rende la opera nostra officiosa e quasi debita in simile occasione. » Les ambassadeurs débarquèrent, en effet, à Borgoforte et déjeunèrent à Sacchetta.
5. Mantoue, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à Donato de' Preti, 16 juillet 1499.
6. Mantoue, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à un secrétaire, 17 juillet 1499.



remercie de leurs bons offices pour lui. Louis XII, dans un intérêt militaire évident, entrait pleinement dans les désirs du marquis : il avait chargé Beaumont et Maynier de faire valoir à la Seigneurie l'avantage que la Ligue retirerait de l'adjonction de cet allié [1]. Il faisait bon accueil à un envoyé mantouan, Jamet de Nesson ; il promettait le collier de l'ordre de Saint-Michel au marquis [2]. Il demanda lui-même par une lettre directe à la Seigneurie [3] de reprendre à sa solde le marquis, donnant comme motifs les intelligences qu'il avait dans diverses villes du Milanais, surtout à Crémone, la valeur et le nombre de ses troupes, trois cents hommes d'armes et six cents chevaux légers. Mais, tout en proposant cette alliance, il déclarait qu'il suivrait sur ce point les préférences de Venise [4]. Dès la fin de juillet, François de Gonzague, encouragé par l'appui de la France [5] avait ouvert des négociations avec la Seigneurie par l'intermédiaire du médecin Zaccaria [6]. Venise, ne voulant pas déplaire à Louis XII, pardonna au marquis sa trahison : le 8 août, il adressait aux ambassadeurs français une lettre de remerciements [7] : le 11,

1. Mais il l'appelait tout de même *Trufador*, peut-être pour ne pas heurter de front le sentiment vénitien. — L'ambassadeur vénitien, Lyon, 20 juillet, *ap.* Marino Sanuto, II, 1015.

2. Mantoue, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à Guielmetto, 7 août 1499. « Havemo la lettera sua de 20 del passato sotto quella de la Christianissima Maestà da laqual non havemo senon tanto quanto speravimo e tu la ringratiarai infinitamente de la grata accoglienza a te per lei facta per amor nostro, e non meno dil singulare effecto indicativo de la affectione sua verso nui essendosi mossa motu proprio elegerne per fratello dove li siamo servitor cum farni degni del sacro ordine di San Michele el che reputamo specialissima gratia acceptando tale e tanto dono. » Le personnage désigné ici sous le nom de Guielmetto est très vraisemblablement Jamet de Nesson ou Nasson, français au service du marquis de Mantoue « Gemetus de Nassonis gallicus », dont il y a des lettres en chiffre à Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3, des 20 juillet et 5 août 1499. Il est dit dans une d'elles qu'il devait quitter la cour le 10 août pour rentrer en Italie ; son départ n'eut lieu que quelques jours plus tard.

3. Analyse de la lettre de Louis XII, 6 août 1499, *ap.* Marino Sanuto, II, 1027. Le doge répondait qu'on ne pouvait se fier au marquis, les Français insistaient : « Lui disse trovar qualche modo lui non cavalchi. » (*Ibid.*, II, 1153.)

4. Le 22 septembre, à Milan, M. de Ligny disait encore la même chose : « Si la Signoria non dira nulla al re, crede si accordera questo col Roy. »

5. Florence, *Lettere esterne alla Signoria*, reg. XXXVIII, fol. 39. De Pazzi e Soderini, Lyon, 25 juillet 1499 :« Del marchese de Mantua comprehendiamo la Maestà del Re havere scripto e rechiesto a Veneziani che voglino concorrere alla condocta, e parmi la Maestà dil Re sta più presto in prometterli stato a guerra finita che per darli grossa conducta de presente Aspecterasi la risposta de Veneziani avanti si risolva il caso suo. »

6. Rapport du *vicedomino* vénitien Donado à Ferrare, 25 juillet 1499, *ap.* Marino Sanudo, II, 975.

7. Mantoue, *Copialettere*, CLXIII. Le marquis aux ambassadeurs, 8 août 1499.



il faisait remercier la Seigneurie par Antonio de Roberti et Donato Preti, il déclarait « *se jeter dans les bras et le sein maternel de la République, mettre en son pouvoir sa personne, son état, tous ses biens, y compris son âme,* » et exprimait son désir de faire à son service quelque belle chose « *qualche cosa rilevata* [1] ». Son contentement se traduisit encore quelque temps après par le don d'un cheval à M. de Beaumont et par le don de 50 ducats d'or au secrétaire de Trivulce à Venise [2], Placidio, qui s'était employé pour lui et qui rentrait alors en France. Si secrètes qu'eussent été ces négociations, le marquis n'avait pu les dissimuler complètement : dès le 7 août, les Mantouans bien informés et subtils prévoyaient que bientôt « *il changerait d'avis et sauterait à cheval... et se disaient sûrs, au train des choses, qu'il était devenu français* [3] ».

Mais les négociations furent moins rapides que ne l'avait peut-être espéré le marquis de Mantoue. Le 17 août, Accurse Maynier transmet au Colegio de nouvelles et importantes propositions du marquis. Le Colegio décida d'en délibérer [4]. Le 28, l'ambassadeur français revint sur la question, insistant sur ce fait que le roi semblait tenir à la réconciliation de la Seigneurie avec François de Gonzague, et qu'elle serait agréable aussi à M. de Beaumont. On éluda encore de lui répondre [5]. Le 17 août, un petit fait avait montré quelle était l'attitude de Venise à l'égard de Mantoue : les provéditeurs n'avaient voulu ni permettre ni défendre à Taddeo della Mortella d'aller rendre visite au marquis [6]. Cependant le marquis trouvait des avocats à Venise : le 29 août, le comte Antonio Maria de la Concordia conseilla aux Savii di Terrafirma de pousser la Seigneurie à se réconcilier avec le marquis de Mantoue [7]. Ses agents, Antonio da Ruberti, Pier Bragadelo,

1. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à Antonio de Roberti et D. de Pretis : « Ne gli offerimo e ne butamo ne le braccia e dolce gremio suo reponendo in sua bailia la persona, stato, et ciò che habiamo, fin all' anima. »
2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à M. de Beaumont et à Placidio, 20 et 25 août 1499. *Ibid.*, *Copialettere* CLXI. Le marquis à Claire de Gonzague pour la remercier de la bienveillance que lui a montrée M. de Beaumont (6 sept. 1499).
3. App. nº XLIX.
4. Venise, *in Colegio,* 17 août 1499. M. Sanuto, II, 1091.
5. Venise, *ibid.*, 28 août 1499. *Ibid.*, II, 1158.
6. Lettre des provéditeurs à la Seigneurie. Ponte d'Oglio, 21 août 1499. M. Sanuto, II, 1131.
7. Venise, *in Colegio,* 29 août 1499. M. Sanuto, II, 1167.

répandaient habilement le bruit que le marquis était sur le point de s'entendre définitivement avec L. Sforza [1]; d'autre part, on parlait d'une mission secrète du cardinal Ascanio Sforza à Mantoue, d'une ambassade envoyée en France par le marquis [2]. Ce ne fut cependant qu'après l'entrée des Français à Milan que le conseil des Dix s'occupa sérieusement de « la pratica dil marchexe [3] ».

Rien d'officiel ne fut conclu jusque-là, puisque le 17 août Accurse Maynier transmet au Colegio de nouvelles et importantes propositions du marquis, sur lesquelles le Colegio déclare qu'il délibérera; et puisque le 21 août les provéditeurs ne savent pas s'ils doivent autoriser Taddeo della Mortella à aller voir le marquis, ou le lui interdire (Marino Sanuto, II, 1091 et 1131).

A la fin de juillet, Ludovic Sforza ne put plus douter des intentions hostiles de Louis XII et de l'imminence de la guerre. Malgré leur demi-rupture, le marquis de Mantoue était toujours officiellement son allié. Bien que la froideur entre eux n'eût fait qu'augmenter en juillet, et que tous les observateurs de sang-froid déclarassent que l'alliance n'existait plus [4]; malgré les continuelles récriminations de Ludovic, dont Costabili s'est fait l'écho [5]; malgré le refus du marquis, le 22 juillet, de recevoir un envoyé des ducs de Milan et de Ferrare [6], le More n'hésita pas à lui demander d'exécu-

1. Venise, 29 août 1499. M. Sanuto, II, 1165.

2. Lettre de Donado à la Seigneurie, Ferrare, 1er septembre 1499. M. Sanuto, II, 1194.

3. Venise, *in campo*. 4 sept. 1499. M. Sanuto, II, 1228.

4. Voir notamment le témoignage des ambassadeurs florentins, d'autant plus précieux qu'ils blâment la conduite de Ludovic dans cette négociation. Florence, *Lettere Estere alla Signoria*, reg. XXXVIII, fol. 155. Lettre de Pepi et Soderini du 10 juillet 1499 : « El marchese di Mantua mettiamo noi qua per rotto affato da questa condocta, secundo se ne vede inclinato el signor e non lo richiede et non li da danari. Anzi ultimamente ha facto dire al suo oratore qui che ogniuno faci li facti suoi e lo oratore de questo signore scrive da Venetia tenere per il prefato marchese pratiche con quella ill. ma Signoria. » Et une autre des mêmes, *ibid.*, du 19 juillet 1499 : « La pratica di Mantova benche sia stata per rotta gia un pezo ancora si potria rappiocare perche a questo signore e mostro da chi li vuol bene che in questi tempi non è da lasciare quel signore disperato. » Il est probable que les deux Florentins ne faisaient pas grand fonds sur la possibilité d'arrangement qu'ils indiquent ici.

5. Cf. notamment, Modène, *ibid.*, B, 14. Costabili au duc de Ferrare, 17 juillet 1499.

6. Bruit relaté par Marino Sanudo, II, 950, 22 juillet 1499. (*è da saper intisi.*) On croyait, en effet, à l'efficacité de l'intervention du beau-père entre ses deux gendres. Cf. une lettre de l'ambassadeur florentin à Venise, Ridolfi : « Il marchese el Mantova si doverra rassettare per le mani del duca di Ferrare. » (Ridolfi, 29 juillet 1499) Florence, *Lett. Est.*, *reg.* XXXVII.

ter les obligations de son traité, c'est-à-dire de prendre une part effective à la guerre [1]. Il lui disait encore que tout son désir était de vivre avec lui « comme deux bons frères vivent entre eux ». Le marquis, déjà résolu à le trahir, commença par lui promettre son concours; il signait encore le 16 août après son entente avec la France et Venise « *Cesareus ac ducalis capitaneus generalis* ». Mais il exigea à son tour des garanties [2] : la remise de plusieurs villes du Milanais, le paiement des arrérages de sa solde [3] et d'autres sommes que lui devaient ses prédécesseurs. Ludovic lui fit offrir en échange par Costabili de lui céder toutes les possessions de M. Gasparo de Saint-Séverin dans le Crémonais et de lui rendre les hommes d'armes de sa compagnie qui étaient à Alexandrie [4]. Ces offres parurent insuffisantes au marquis, il maintint ses conditions. Le 16 août, Ludovic lassé céda : il renvoya Tosabezzi au marquis de Mantoue en signe d'acceptation « *del partito* » [5]; le 18 il offrait Piadena, Spinella, Salicetone et leurs territoires en dédommagement des arrérages de solde [6]. Par un raffinement de perfidie, il jouait la grandeur d'âme et le désintéressement : Ludovic lui ayant demandé du temps pour lui payer ces arrérages, il répondit qu'il ne voulait pas abuser des circonstances difficiles que traversait le duc. Mais il faisait valoir, pour expliquer ses demandes, la nécessité où il était de payer diverses fortifications et défenses de son état pour pouvoir ensuite, sans inquiétude du côté de Venise, se transporter partout où l'exigerait le service du duc [7]. Il resta inflexible. Ludovic se décida trop tard; quand il voulut envoyer à Mantoue Gaspar Stanga [8] avec offre de livrer Casal-

1. Mantoue, *Arch. Gonzaga*, Brognolo au marquis, 8 août 1499. Ludovic aurait voulu que le marquis ne reçût pas Enea de Gonzaga : « Concludendo che la intentione sua era de vivere cum la Excellentia Vostra como debe fare uno bono fratello cum laltro. »
2. App. nº L.
3. Il circula des bruits fantaisistes. On dit au Pape que le marquis s'était entendu avec Ludovic moyennant 100,000 ducats pour solde des arrérages et la remise de divers châteaux en garantie. (L'ambassadeur vénitien à Rome, 21 août, 1499, ap. Marino Sanuto, II, 1163.)
4. Modène, *ibid.*, Costabili au duc de Ferrare, 12 août 1499. « Siamo contenti de darli tutto quello teneva M. Gasparo de Sancto Severino in Cremonese et anche darli dal canto suo li hominidarme de la compagnia sua che sono in Alexandria.
5. Modène, *ibid.* Le même au même, 16 août 1499.
6. Modène, *ibid.* Le même au même, 18 août 1499.
7. App. nº LII.
8. Mantoue, *ibid.* Lettre de Ludovic Sforza au marquis, 25 août 1499. Du même jour il y a une lettre d'Antonio Costabili qui annonce aussi au mar-

maggiore, Piadena, Spineta, Cavallone et 20,000 ducats à toucher comptant, pour resceller l'alliance, le marquis lui fit annoncer qu'il refuserait ces offres [1]. La nouvelle de la paix entre l'empereur et les Suisses, la perspective d'une prochaine intervention de Maximilien en Italie, dont se flatta un instant et le menaça Ludovic, ne l'émut pas [2]. Il prit à peine le soin de colorer son inaction aux yeux du More par la peur que lui inspiraient les Vénitiens [3]. Ces atermoiements le menèrent jusqu'à la fin d'août : mal servi par Galéas de Sanseverino, trahi par le comte de Caiazzo, le More le fut aussi en définitive par le marquis de Mantoue, Le 2 septembre, Ludovic abandonnait son duché pour aller réunir en Allemagne les soldats et l'argent nécessaires de le reprendre. La ligue franco-vénitienne était triomphante. La prédiction d'Apollinaris se réalisait, à deux mois de retard près : l'habileté politique du marquis allait être récompensée.

Louis XII cependant ne se payait pas des mêmes protestations que Ludovic le More. Tout en accueillant avec bienveillance l'envoyé mantouan Jamet de Nesson, il voulait que le marquis se décidât définitivement entre lui et le More. Le 20 août 1499, il lui adressa à ce sujet une sorte d'ultimatum où il lui peignait son étonnement que, tout en se disant « *de présent en son libéral arbitre, sans être subject ne obligé à personne du monde* », le marquis continuât à envoyer des troupes au duc de Milan ; et il l'avertissait qu' « *en portant, aydant et favorisant ledit seigneur, Ludovic son ennemy* », il ne « *le pourroit recueillir, tenir, ne reputer pour amy* [4]. » Cette lettre et les explications complémentaires de Jamet de Nesson donnèrent à réfléchir au marquis. Quand Louis XII eut fran-

quis les nouvelles dispositions prises à son égard par Ludovic Sforza et le conjure d'accepter ces conditions [Mantoue, *ibid.*, E, XLIX, 3]. App. n° LIII.

1. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à Brognolo, 27 août 1499. Il renverra « *cum la negativa* » Gaspar Stanga qui vient « cum modo de consignarmi Casalmaggiore, Piadena, Spineta et Cavallone » darmi 20 m. ducati in contanti e gioie per x m. ducati per satisfactione del credito che havemo a lui, a fine de recondurmi seco come lha tentato finhora. » Cf. une lettre de Milan à la Seigneurie le 27 août 1499 (M. Sanuto, II, 1189) qui donne les mêmes nouvelles.

2. Mantoue, *ibid.* Lettre de Sforza au marquis, 28 août 1499. « L'ordine preheso per la cose de Italia è che, facta la stipulatione de laquale e remissa alla Maestà Cesarea la ellectione del loco, la predicta Maestà ha venire in Italia cum trenta milia combatenti de gente dispositissima, laquale nova essendo de cosa che porta rimedio alla ruina de Italia e ha stabilire la salute di tutti quelli quali hano desiderio de benevivere. »

3. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXIII. Le marquis à Brognolo, 29 août 1499.

4. App. n° LI.

chi les Alpes, il fut un des plus empressés parmi tous ces princes qui, soit pour participer aux premières largesses du conquérant, soit pour se faire pardonner plus facilement leur hostilité ou leur indifférence, se précipitèrent sur la route de leur nouveau maître [1] : dès le 10 septembre, il lui annonça, en réponse à la mission de Jamet de Nesson, l'envoi vers lui de son frère Jean de Gonzague [2], puis son intention d'aller en personne lui rendre hommage [3]. La lettre du marquis fut remise au roi à Suse le 17 septembre, et le 24 Louis XII rencontra Jean de Gonzague à Chivasso [4] : il fit bon accueil à l'une et à l'autre. De nouveaux ambassadeurs avaient remplacé Brognolo à Milan [5].

Le 19 septembre, le marquis envoie l'ordre à son agent, Rozono, de meubler son hôtel de Milan et de le préparer pour sa réception, avec l'aide, en cas de besoin, des Borromei [6]. Parti le 21 de Mantoue, il passa à Vitelliano le 22 septembre, à Fiorenzuola le 26 [7], il déjeune le 27 à Plaisance et couche à Lodi. Le 28, il arrive à Milan. A Plaisance, il avait reçu la visite d'Ambroise Trivulce, le neveu de Jean-Jacques, qui vint

1. Les ambassadeurs florentins disent, le 24 septembre 1499 : « E publica fama il signor ferrarese e Mantua se faccino censuarii del christianissimo Re per maggior sicurezza de casi loro. » Cela est inexact, mais traduit bien l'impression produite en Italie par leur servile empressement (Florence. *Ibid.*, *Lettere alla Signoria*, reg. XII, fol. 415). Le Marquis de Mantoue, un peu inquiet sur l'accueil que lui réservait Louis XII, s'adressait à tous les protecteurs possibles; dans une lettre du 20 septembre, il se recommande au comte de Caiazzo (Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXII). La venue du marquis à Milan était annoncée dès le 22 septembre. (Dolce au Conseil des Dix, M. Sanuto, II, 1352.)

2. Mantoue, *ibid. Copialettere*, reg. CLXII. Le marquis à Louis XII, 10 septembre 1499. Avec Jean de Gonzague, partit à la rencontre de Louis XII un Borromei, Filippo, qui était des amis du marquis : « Ogi me accade partirme da Milano per andare incontra a la S. M. del R. de Franza, e perche voio pur ingerirme con qualchuno de quelli soi baroni con presentarli qualche gentileza », il lui demande des faucons « de qual sorte se voglia, purche siano grossi ». Cette phrase est à noter comme marque de l'opinion que les Italiens se faisaient des Français. (Mantoue, *Lettres orig.*, Philippus Bonromeus, 12 septembre 1499.)

3. App. n° LIV. Les conseils de J.-J. Trivulce contribuèrent à sa détermination.

4. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXII. Le marquis à Isabelle d'Este, 24 septembre 1499.

5. Le podestat de Brescia au Conseil des Dix, 15 septembre 1499, ap. Marino Sanuto, *Diarii*, II, 1301. L'un de ces ambassadeurs était Rozono, favori du marquis.

6. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXII. Le marquis à Rozono, 19 septembre 1499. « Procurareti per il mezo de li mag^ci Bonromei nostri parenti inseme cum qualche altro che a vui parera, farce fornire la casa da lecti forniti et altri apparamenti necessarii da le robbe del vivere. »

7. Mantoue, *ibid. Copialettere*, reg. CLXII. D'après les dates de diverses lettres du marquis.

le voir à l'hôtellerie et lui fit ensuite visiter la ville [1]. Zoane d'Aste et Ludovico Gonzaga vinrent le recevoir à trois milles en avant de Milan; l'évêque de Come, avec Fr. Bernardo Visconti et divers membres du conseil, vint à sa rencontre dans le faubourg et l'escortèrent à son hôtel. Ligny alla l'y visiter le jour même. La population toute entière l'avait accueilli avec enthousiasme. Ces diverses marques de considération et de popularité lui firent plaisir [2].

Il était parti de Mantoue avec une nombreuse escorte de gentilshommes et de soldats, en tout cinq cents chevaux. Mais le gouvernement provisoire, prévoyant l'arrivée de beaucoup d'étrangers pendant le séjour de Louis XII et voulant éviter l'encombrement, le pria de ne conserver que le nombre strictement nécessaire d'hommes et de bêtes et de renvoyer le reste [3] : De Lodi, il renvoya à Mantoue ses chevaux légers [4]. Il s'en félicita en arrivant à Milan où il put constater d'emblée la cherté des logements [5]. Le 2 octobre, à Pavie, il voulut réduire encore son escorte, et ayant dépensé déjà 300 ducats pour faire honneur au roi, il renvoya tous ses gentilshommes à Mantoue, ne gardant que Luigi Cesare de Gonzaga, Baldesar de Castiglione, et Uberto de Glinbere [6].

Le 29 septembre, il alla attendre Louis XII à Pavie [7]. La crue du Tessin l'empêcha seule de s'avancer jusqu'à Vigevano [8]. Le 2 octobre, sous une très grosse pluie, pendant l'entrée de Louis XII à Pavie, le marquis se présenta au Roi [9].

1. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXII. Le marquis à Isabelle d'Este, 27 septembre 1499. « Arrivati che fussino hozi ad l'hostaria per disnare a Piasenza, ne vene a visitare uno nepote del signor Jo. Jacobo da Trivulcio, gubernatore da quella cita e dipoi ne acompagno da l'hostaria in tuta la terra. Dicti gubernatori hanno habito e chiera de Francesi e parlano in parte a quella guisa quasi como fusseno di quello paese. »

2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXII. Le marquis à Isabelle d'Este, 28 septembre 1499. « Intrati nel borgo ne scontrassimo nel vescovo di Como. M. Francesco Bernardino e parecchi de questi M. Consilieri da quali tutti siamo stati molto amorevolmente accompagnati a la casa nostra dove poi M. de Ligni e stato a visitarci. Nel venire per la terra siamo stati veduti molto allegramente de tutto questo popolo. »

3. App. n° LV.

4. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXII. Le marquis à Isabelle, Lodi, 28 septembre 1499.

5. « Siamo assai bene allogiati considerato la carestia de li allogiamenti (lettre citée note 4.)

6. Modène, Bianchi au duc de Ferrare, Pavie, 2 octobre 1499. Mantoue, *ibid.* Lettre non signée, 3 octobre 1499.

7. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXII. Le marquis à Isabelle, 29 septembre 1499.

8. « Per non poter andare a Viglievino per la troppo excrescentia de Ticino. »

9. Lettre citée note 4.

Le 3 octobre, le duc de Valentinois alla le chercher chez lui et ils allèrent ensemble au devant du cardinal-légat Borgia, jusqu'à trois milles de la ville, puis ils attendirent tous ensemble, pour laisser passer la chaleur du jour, l'arrivée des cardinaux d'Amboise et La Rovère. Ceux-ci n'arrivèrent que le soir, vers 5 ou 6 heures, et le cortège se remit en marche vers Pavie. Mais à un demi-mille de la ville, le marquis de Mantoue fut avisé que Louis XII allant chasser dans le parc, l'avait, par deux fois, fait demander chez lui. Le marquis quitta le cortège des cardinaux et rentra rapidement dans Pavie, où il rencontra Louis XII qui revenait de la chasse. Louis XII, l'embrassant, lui fit bon visage et bon accueil [1]. Le marquis, rejoint sur ces entrefaites par César Borgia [2], puis par le jeune marquis de Montferrat et Constantin Arniti, finit l'après-midi sur la place du château à faire courir et essayer des chevaux [3]. Le marquis resta dans l'entourage de Louis XII et prit part à l'entrée solennelle du roi à Milan le 6 octobre, à cette entrée dont Antimaco croyait impossible de décrire les splendeurs à Isabelle d'Este. Il y figura derrière les cardinaux, les ambassadeurs vénitiens, les trois ducs de Savoie, de Ferrare et de Valentinois, à côté du marquis de Montferrat [4].

L'accueil du roi au marquis avait été assez bienveillant pour que, dès le 3 octobre, François de Gonzague écrivît à Isabelle d'Este : « *Nos affaires avec le roi vont de bien en mieux* [5]. » Au milieu des fêtes et des cérémonies des premiers jours, le roi ne put s'occuper des questions politiques. La

1. Modène, *Cart. duc.* Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare. Pavie, 3 octobre 1499 : « Sono stato abraciato dal Christianissimo Re cum tanta amorevoleza e gratia che più non saperia desiderare, ne io mi sono scordato cum la Maestà sua fare lo offitio de observante figliolo per la Celsitudine vestra. »

2. Dans les derniers jours de ce mois, le marquis de Mantoue fut mis à contribution par César Borgia par l'entremise de son frère le cardinal légat. César avait laissé ses harnais de guerre et ses bagages en grande partie à Marseille : ayant besoin de s'équiper pour aller combattre dans les Romagnes et ne pouvant attendre qu'on lui renvoyât sesdits bagages de Provence, il emprunta au marquis les armes et objets d'équipement qui lui étaient nécessaires. [Modène, *ibid.*, E, XLIX, 3. Milano. Lettere Diversi] App. n° LVIII.

3. Mantoue, E, XIX, 3. Antimaco à Isabelle d'Este, Pavie, 4 octobre 1499, Cf. Magenta, *Il Castello di Pavia*, II, 480.

4. Le marquis attribuait pour une part cet accueil bienveillant à l'influence d'Accurse Maynier, auquel il écrit, le 30 septembre, pour le remercier de ses bons offices. (Mantoue, *Copialettere* CLXII). Une seconde lettre analogue au même est dans le *Copialettere* CLXIV, à la date du 2 novembre 1499.)

5. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXII. Le marquis à Isabelle d'Este, 3 octobre 1499.

marquise s'inquiétait des retards que subissait l'arrangement des affaires de son mari. Antimaco l'exhortait à la patience, lui affirmant que tout irait bien, et mieux même qu'on n'aurait osé l'espérer [1]. Le 7, les négociations n'avaient pas encore commencé; mais les amis et les conseillers du marquis s'employaient à préparer l'opinion et montraient déjà bon espoir; le 9, le marquis disait qu'il espérait pouvoir les mener rapidement à bon terme, et n'avoir plus ensuite que trois ou quatre jours à passer à Milan [2]. Louis XII finit le 11 octobre par signer sa condotta ; il lui donnait, « *pour la parfaite et entière confiance... de ses sens, vaillance, loyaulté, conduicte, espérience et bonne diligence* », une compagnie de cinquante hommes et une pension de 12,000 francs [3]. Les ambassadeurs vénitiens s'étaient opposés de toutes leurs forces à cette alliance, mais Louis XII tenait, pour asseoir plus solidement son autorité en Milanais, à se faire des amis de tous ses voisins et les avoir à sa solde. Les Vénitiens trouvèrent les conditions de cette alliance très mesquines et très humiliantes pour le marquis [4]. C'était aussi l'avis de quelques-uns des familiers du marquis qui lui conseillaient de s'engager en même temps avec la Seigneurie de Venise sous prétexte que la solde du roi de France était insuffisante. Le cardinal d'Amboise fit dire au marquis, après son retour à Mantoue, d'avoir à se défier de ces conseils-là et d'avoir confiance dans la solidité de l'alliance française, qui deviendrait de plus en plus fructueuse pour lui [5]. Déjà, pour l'honorer davantage, Louis XII

1. Cf. page 95, note 3 et *ibid.* Antimaco à la marquise, 7 octobre 1499.
2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXII. Le même à la même, 9 octobre 1499 : « Speriamo de ultimare con bona conclusione le cose nostre cum questo christianissimo Re e la impresa conducta.
3. Le *Chronicon Venetum anon.*, p. 121, dit 6,000 ducats. — Dolce au Conseil des Dix, 18 oct. 1499, ap. Marino Sanuto, III, 36 et 45. App. n°s LVI et LVII. Cette alliance ne fut annoncée que le 15 octobre à la seigneurie de Florence par ses ambassadeurs qui se trompent du reste sur le chiffre des hommes d'armes de sa compagnie. Cf. *Lettere Estere alla Signoria*, reg. XXXIX, fol. 57 : « Il marchese de Mantua resta raccommandato da questo Re christianissimo, dagli cento lanze di condotta et XII m. franchi lanno di provisione e la S. S. è obbligata a tenerne altri cento alle sue spese per servire alla S. M. ad ogni suo bene placito e per honorarlo più lo ha facto cavaliere dell' ordine come per altra si scripse. »
4. *Ibid.* Dès octobre l'ambassadeur mantouan Jamet de Nesson travaille à obtenir de l'intervention du maréchal de Gié une augmentation de compagnie pour le marquis. [Mantoue, E, XV, 3. Jamet de Nesson au marquis, 26 octobre 1499 : « Fu dal marescaleo de Gie, qual subito me domandò quando aria el suo falcone ed il suo cavallo, e mi fece l'escusa in modo che restò satisfato e gé parlai del cressemento de le gente darme e me fece bona risposta] ».
5. Mantoue, E, XIX, 3. Lettre de Jac. d'Atri à la marquise, 8 novembre 1499.

lui donna son ordre le 10 octobre; la cérémonie s'accomplit à l'universelle satisfaction et au grand contentement de toute la cour [1]. Le lendemain, le roi l'emmena à déjeuner à la campagne et lui fit cadeau d'un cheval [2]. Le marquis prolongea son séjour à Milan afin de mieux recommander à Louis XII son frère le protonotaire [3]. A en croire ses lettres et celles du fidèle secrétaire Antimaco, son retard le désolait. Le 17 octobre, par exemple, racontant à sa femme que le duc de Ferrare est venu dîner chez lui, il dit : « Ainsi passons-nous le temps en causant à bâtons rompus, à tant que Dieu veuille nous ramener près de vous; et une heure nous dure plus que mille ans [4]. » Il ramenait à Isabelle d'Este un cheval qu'il lui vantait d'avance et qu'il la priait de se réserver [5]. Il ne revint à Mantoue qu'à la fin d'octobre.

Le marquis avait pu se convaincre à Milan de l'importance qu'il y avait pour lui à avoir des amis influents à la cour. Aussi les premiers jours de son retour à Mantoue sont-ils tous marqués par des envois de cadeaux à divers grands personnages et à Louis XII. Le 30 octobre, il envoie au roi par Jamet de Nesson trente-trois *carpioni* « *espèce de poisson très rare* » [6]; le lendemain, il lui envoie deux faucons [7]; le

Il lui annonce que le cardinal d'Amboise enverra un camérier au marquis de Mantoue : « Dandoli noticia como qua se e inteso che quella ha appresso alcuni che la persuade ad tenere pratica colla Signoria de Venetia cum dire chel soldo del Re di Franza e pocho unde dubitando lui questo potria essere causa de gran male e che gli seriano de quelle che gli lo persuaderia, gli pare per lo amor ve porta farvene avertito cum recordarve chel stato vostro una volta e securo e che seti continuamente per augumentare col Re di Franza como più diffusamente gli referiva dicto camarero. »

1. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXII. Le marquis à Isabelle d'Este, 10 octobre 1499.

2. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CXXII. Le marquis à Isabelle, 12 octobre 1499.

3. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLX II. Le même à la même, 22 octobre 1499. Un peu plus tard, après la mort du cardinal Borgia, il demanda pour lui à Louis XII le bénéfice de San-Simpliciano à Milan (*Ibid.*, *id.* CLXV, 18 janvier 1500).

4. Mantoue, *ibid.*, *id.* Le même à la même, 17 octobre 1499 : « Cussi se ne passamo il tempo discorrendo secundo ne occorre, finche col piacere de Dio se trovaremo cum la S. V., che una hora ne pare mille anni. »

5. Mantoue, *ibid.* Même lettre : « Conduremo a la S. V. uno *ubino* che se puo chiamare *Rubino* de bona moda, tanto e bello e bono, non volendo pero chel Negro se ne pavonezi cavalcandolo per la terra, ma sibene che la S. V. ad ogni suo piacere se lo goda, prestandocelo anchora a noi qualche flata per riposo dil corpo nostro e a beneficio e contento di quello di la S. V. »

6. Mantoue, *ibid.*, *id.* Le marquis à Louis XII, 30 octobre 1499 : « Il pesce di questa sorte è molto raro. »

7. Mantoue, *ibid.*, *id.* La même au même, 31 octobre 1499. Le 11 novembre, Louis XII prit pour la chasse les oiseaux du marquis : « Ritornato che fu da caza, dice chel tolse in pugno uno de li falconi che gli haveti mandati e ten-

27 octobre, il envoie un cheval et un faucon au maréchal de Gié[1]; le 19 novembre, un couple de girifalchi à La Trémoille[2]; un tableau d'autel de Mantegna pour le cardinal d'Amboise, plus tard des présents[3] à Ligny, au comte de Misocco. Ces présents produisaient leur effet : ceux qui les recevaient adressaient soit au marquis lui-même, soit à Brognolo, des remerciements parfois excessifs. Louis XII avait donné quelques-uns des *carpioni,* mais «*pas beaucoup*» au cardinal d'Amboise, et avait fait dire ensuite par La Trémoille à Nesson qu'il n'avait jamais mangé rien de meilleur[4]. Le maréchal de Gié le remerciait de son cheval en termes tels qu'ils le faisaient rougir et adressait au marquis une lettre directe de remerciements[5]. D'Amboise disait que le tableau de Mantegna lui faisait plus de plaisir que 2,000 ducats[6]. On rendait au marquis ses politesses. Le 26 novembre, La Trémoille lui envoie une paire de girifalchi en son propre nom et une autre paire de la part de Louis XII[7] : le 10 janvier 1500, il remercie Louis XII de cet envoi[8]; le 17 décembre 1499, il remercie le comte de Misocco pour un

nelo per bon spatio; de liquali ultramodo pare che se contenta. (Mantoue, *ibid.* Jac. d'Atri au marquis, 12 novembre 1499.)

1. *Ibid.,* le même à M. de Gié, 27 octobre 1499. *Ibid.,* E, XV, 3. Jamet de Nesson au marquis, 26 octobre.

2. *Ibid., Copialettere.* CLIV. Le même à La Trémoille, 27 novembre 1499.

3. *Ibid.,* E, XV, 3, Jamet de Nesson au marquis, 26 octobre 1499 : « Simelmente fu da Mgr de Roan e fece le recommandacione a la S. V. e lui simelmente me promesse operare per voi in breve in qualche bona cosa; ozi ma butato certi botoni como fa far una capelletta e che ge stato ditto che la S. V. a el primo pictore del mondo e che pagaria ogni gran cossa e aver qualche cossa del suo. Perho mi par che la S. V. de cerchar ogni modo e via a aver qualche cossa de messer Andrea e presentarlo a la venuta de monsignor o quanto parera a la V. S. » — Dans la même lettre, Jamet de Nesson conseille au marquis d'écrire aux divers seigneurs français pour leur faire des protestations nouvelles de dévouement. » Scriva la S. V. qualche lettere a tutti questi signori e a maestro Teodoro perche ma ditto che lui averia a piacere chel re vedesse che avesse fede in lui per meglio poterne servire lui, ma ditto che certo la Maesta del Re cassa el signor Constantino e altri, e che la S. V. sia certa aver el compimento de la compagnia e meglio; qui s'aspecta la nova che Tirano sia preso perche Franzosi anno za preso una forteza e ge ne morto più de cento e ogni hora scaramuza ben; ma non pono resistere perche anno menato l'artigleria in uno locho che non se existimava mai. La Maesta del Re ha mandato el suo re d'arme dal gran Turcho. Vedero d'intendere a che, poi ne daro aviso a la S. V. »

4. Mantoue, E, XIX, 3. Lettre de Jamet au marquis, 2 novembre 1499.

5. Mantoue, E, XIX, 3. Le maréchal de Gié au marquis, 4 novembre 1499. Il emploie les expressions de « *bello e giovene corcere* ».

6. Mantoue, E, XIX, 3. Jamet de Nesson au marquis, 4 novembre 1499. — Voir sur ces présents et les documents qui s'y rapportent, *Les amies de Ludovic Sforza, loc. cit.,* p. 19, notes.

7. *Ibid., id.* CLXII. Le marquis à la marquise (Ferrare, 16 novembre 1499).

8. *Ibid., id.* CLXV. Le marquis à Louis XII, 10 janvier 1500.

cadeau analogue [1]. — Jamet de Nesson fut envoyé en France pour maintenir ces bonnes relations [2]; le 17 décembre, il était à la cour à Orléans [3], le 10 janvier, allant rejoindre la cour, il recevait une instruction spéciale : le marquis le chargeait de demander à Anne de Bretagne sa protection spéciale [4].

Mais ces menus suffrages ne suffisaient pas [5]. Louis XII était d'humeur moins débonnaire que Ludovic Sforza. Ses conseillers se défiaient du rusé et ondoyant marquis. François de Gonzague se résigna à prouver son dévouement et sa sincérité par des actes. Les seuls services qu'il pût rendre au roi, dans la paix générale qui suivit l'établissement de la domination française en Lombardie, c'était de lui fournir des informations de police générale et de surveiller les mouvements du parti sforzesque en Allemagne et en Italie. Il parut s'en acquitter d'abord loyalement.—Pendant le séjour de Louis XII, les vainqueurs n'avaient pas vu ou n'avaient pas voulu voir les premiers symptômes du mécontentement populaire. Dès le 30 octobre, revenu dans son marquisat, Fr. de Gonzague prévenait le maréchal La Trémoille des dangers cachés de la situation [6]. Il le priait de faire remarquer au roi l'importance, pour la tranquillité du Milanais, de sa présence personnelle en Italie, et de lui conseiller « *de régler et d'ordonner les affaires italiennes de façon à avoir l'esprit en repos* ». Quelques jours après, Louis XII le remercia de ces avertissements, en lui recommandant de les continuer [7]. Le même jour, il pro-

1. *Ibid.*, *id.* CLXII. Le marquis à Misocco, 17 décembre 1499.
2. *Ibid.*, *id.* CLIV. Le marquis à Jamet de Nesson, 13 novembre 1499. — Le 10 décembre 1499, le marquis envoie aussi à l'évêque de Luçon Francesco Malatesta (*Ibid.*, *Copial.* CLXII).
3. *Ibid.*, E, XV, 3. Lettre de Jamet au marquis, Orléans, 17 décembre 1499. Jamet attendait à Orléans le retour de La Trémoille.
4. *Ibid.*, *id.* CLXV. Le marquis à Jamet de Nesson, instruction du 10 janvier 1500.
5. Cependant la sécurité du marquis paraissait complète, puisque le duc de Ferrare manifestait, le 1er janvier 1500, son intention d'aller à Rome au jubilé. Il l'annonçait à sa fille et à son gendre, à Trivulce, à l'évêque de Luçon, à Giorgio Seregni (Modène, *Minutario*).
6. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXII, le marquis à La Trémoille, Godio, 30 octobre 1499 : « La S. V. li fara intendere in nostro nome che prima che la si levi de Italia la voglii ben contrapesare de quanta importantia e reputatione sia a conservarsi le cose de Italia la persona sua de qua da monti, e se pur la vole passare di la, che la voglii ben advertire a mettere tal ordine et assettare le cose di qua per forma che lhabia a stare cum lanimo securo e quieto. Questo dicemo perche vedemo audace atorno cose secrete di gran momento lequale siamo drecto per investigare per farle subito intendere a la predicta Maestà. »
7. App. nº LIX.

testait à Trivulce et à M. de Sacierges de son dévouement [1]. Une des principales affaires de son agent Jamet de Nesson à la cour de Louis XII, où le roi le recevait très familièrement [2], fut de transmettre au roi les informations du marquis et à celui-ci les appréciations du roi [3]. Le 12 janvier 1500, Jamet écrivait au marquis d'adresser directement ses avis à la cour de France plutôt qu'au gouvernement milanais qui s'en faisait honneur sans le nommer [4]. Une autre preuve de son dévouement apparent à Louis XII est une curieuse lettre qu'il écrit le 20 janvier à un capitaine français, nommé « Lonidas ». Il l'y remercie de l'avoir averti de la prochaine descente en Italie « *dil Moro* » comme il l'appelle dédaigneusement, descente qui lui fournira l'occasion de se montrer bon Français [5]. Il avertit à plusieurs reprises, par Francesco Malatesta, Trivulce des préparatifs d'expédition de Ludovic; vers le 15 janvier, la situation devenant inquiétante, il lui avait dépêché une estafette pour l'avertir des nombreux envois de troupes de Ludovic. Trivulce avait affecté la plus grande tranquillité, conseillé au marquis de s'amuser sans inquiétude, de préparer son voyage en France; le marquis ne s'inquiéta plus, en effet, que du dressage des faucons qu'il devait emmener avec lui et offrir au roi [6].

Cependant les preuves effectives de ce dévouement ne sont pas nombreuses : le marquis de Mantoue, devenu l'allié de Louis XII, n'en continua pas moins à fleureter diplomatiquement avec Maximilien. Dès le début de novembre, il y envoya Francesco Pescheria [7]. La cour allemande était alors trop

1. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXII. Le marquis à Trivulce, 30 novembre 1499; le même à l'évêque de Luçon, même date. Il y a une autre lettre du marquis à l'évêque de Luçon, du 19 décembre 1499, dans laquelle le marquis et félicite d'avoir été choisi comme président du sénat de Milan. App. nº LX.
2. Le 19 déc. 1499, Jamet assiste à la toilette du roi : « E dopoi che fu vestito et cavati li panni di campagna, me domandò in uno cantone e me dette odienza *(sic)* gratissima. »
3. Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3. Jamet de Nesson au marquis. Cf. surtout 19 décembre 1499.
4. Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3. Le même au même, 12 janvier 1500 : « Me pare che la S. V. faria meglio de dar li avisi che la da al signor Jo Jacomo e a li altri gubernatori del detto stato de Milano al re, perche lor se ne gratificano e si presto li avereti scritti a la Maestà Regia como a loro e vegneriano de Milano per la posta como fanno e pareria a S. M. che la S. V. se afatigasse a fargli servicio. »
5. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXV. Le marquis au capitaine Lonidas, 26 janvier 1500.
6. App. nº LXIII.
7. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXII, le marquis à Maximilien, 31 octobre 1499 et

pleine de Milanais pour que cette mission ne nous paraisse pas suspecte; ce qui semble indiquer qu'elle fut équivoque c'est le conseil que le cardinal d'Amboise et Gié lui firent tenir, d'intriguer s'il voulait avec Venise, mais de se donner de garde d'avoir la moindre intrigue avec Ludovic Sforza. Il continua des relations trop cordiales avec le duc de Ferrare, que le séjour de ses fils près de Ludovic rendait justement suspect [1]. Il accepta la mission d'arrêter Zanotto de San Martino, l'agent milanais, qui avait quitté Milan sans l'aveu du roi et se dirigeait vers Pise ou vers Forli avec sa compagnie de trois cents hommes, et il ne sut ou ne voulut pas le prendre ; le fugitif descendit le Pô en barque, et une forte crue du fleuve empêcha qu'on pût l'arrêter; il débarqua à Felonica : il y eut là combat entre ses troupes et celles du marquis, mais il put passer en Ferrarese [2]. Le marquis tolérait qu'un de ses officiers, jadis au service de Ludovic Sforza, laissât passer en Allemagne cent cinquante soldats italiens [3] ; il se faisait souvent l'avocat de Milanais rebelles ou d'ennemis de la France; le 26 novembre 1499, il intercédait près La Trémoille en faveur du seigneur de Pesaro que les Français allaient attaquer [4]; le 7 janvier 1500, en faveur des comtes Torelli dont les biens étaient menacés de confiscation [5].

L'ambassade de Jamet de Nesson n'avait pas pour objet unique de prouver le dévouement du marquis à Louis XII, mais surtout de défendre ses intérêts. La question d'argent, on le sait, primait toutes les autres à ses yeux. Jamet de Nesson ne tarda pas en parler. Louis XII avait, pour la régularité et la simplification des comptes de la nouvelle administration française du Milanais, ordonné que la trésorerie milanaise ne ferait aucun paiement avant le premier janvier. C'était, d'autre part, sur les revenus de Milan qu'étaient assignées la pension

9 novembre 1491. Là aussi les inévitables faucons eurent un rôle : le marquis remercie Maximilien d'un envoi de ce genre, 27 décembre 1499 (*Copial.* CLXV).

1. Lettre citée de Jamet de Nesson, 19 décembre 1499 : « Ma che ve debiate goardar daver nessuno segno di trama cum il duca Ludovico perche ge seria qualche aparenzia de suspecto per amor del duca di Ferrara, etiam per esserli soi figlioli nepoti de la S. V. che se non fusse stato per amor de quello non seria restato dicto nel modo che se retrova. »

2. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXII. Le marquis à Louis XII, 5, 8 et 9 novembre 1499.

3. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* LXV. Instruction à Jamet déja citée, 10 janvier 1500.

4. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* reg. CLXIV. Le marquis à La Trémoille, 19 novembre 1499.

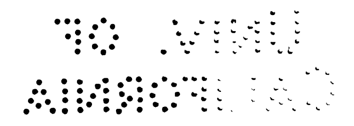
5. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* reg. CLXIV. Le marquis à Trivulce, 7 janvier 1500.



du marquis et la solde de ses troupes : il ne devait donc rien en toucher avant la fin du trimestre, c'est-à-dire en mars. Jamet de Nesson, au nom du marquis, demanda à Louis XII le paiement de la pension depuis le 16 octobre, arguant de la nécessité où s'était trouvé le marpuis de licencier, après les avoir grassement payés, plusieurs hommes d'armes et de diverses autres grandes dépenses faites pour l'entretien de sa compagnie. Louis XII répondit que la concession de ce paiement ferait une révolution dans son armée, que tous ses soldats en seraient mécontents ; il priait le marquis de se résigner à la loi commune, quitte à lui demander plus tard dix fois plus. Jamet de Nesson répliqua que son maître n'en était pas à cinq ou six mille écus près, que c'étaient seulement les nécessités d'un début d'alliance qui l'obligeaient à parler de cette misère, que ses soldats attendaient ce paiement, que le refus de cette concession ferait croire à la disgrâce du marquis que Louis XII devait se souvenir d'avoir jadis appelé le premier gentilhomme d'Italie. Puis, voyant que ces raisonnements touchaient peu le roi, il conclut en disant que le marquis ne demandait rien au roi que son alliance, et ne voulait que ce qu'il voulait [1]. Le 31 janvier, Louis XII signa des lettres patentes ordonnant le paiement de la solde du marquis par trimestres sur le simple vu d'une quittance [2].

Une réponse analogue fut faite à Milan le 30 janvier au résident mantouan, De Malatestis, par l'évêque de Luçon. A

1. Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3. Jamet de Nesson au marquis, 19 décembre 1499 : « E perche, signor mio, a la passata mia in Milano sepe che le ordonance et ordinario del stato de Milano non principià fina al primo di de janaro e noi semo la assignati tanto per li soldatti che per il piatto de la S. V. e ne vegnemo a toccar dinari fina al meze di marzo, se che me parso dir a la Maestà del Re... la Sig. V. la pregava che se fece pagar da li 16 octobre che se cunzò cum sua Maestà fina al primo di de janaro, remonstrandoli como era bisognato al E. V. cassar parechi homeni darme e che la avea speso asai per mandarli contenti per poterli recuperare a uno suo bisogno.... me rispose S. M. che questo seria mettere una scisma e rumore fra tutti li soi soldati del stato de Milano e che ogniuno de loro se scontentaria e che pregava la S. V. che per questo rispecto li volesse compiacere de questo pocho tempo e li domandare una altra volta dece fiate tanto ; gli rispose che la S. V. non era schiava a 4 ne 5 milia scudi e quando già fusse stata al soldo de S. M. un anno, se vergogneria parlarne ; e per esser questi doi mesi e mezo principio de la cunza sua e aspectando li soldati dinari, pareria a li nemici vostri che questo fusse un delezare ; e che de tanto che sua Maestà me avea confessato la S. V. esser el primo signor d'Italia e a qui lavea più fede e volea meglio ve devea etiam privilegiar sopra tuti li altri. Nientedimeno quando vidi non poter ge far altro gli dice che la S. V. non volea de lui senon la sua gracia e tanto quanto volea S. Mtà. »
2. App. nº LXIV.



des protestations banales de dévouement il répliqua qu'il y avait de la distance des paroles aux faits, qu'en France on ne donnait les gages qu'après le travail, que la pension du marquis, commençant en janvier, lui serait payée fin mars [1].

Le marquis garda rancune à Louis XII de ces refus d'argent et y trouva un prétexte pour ne pas remplir ses obligations militaires : le 26 janvier, il disait au capitaine Lonidas, qu'il ne demandait qu'à servir le roi, mais qu'il fallait d'abord qu'il remît ses troupes en état de pouvoir combattre [2]. Le 28, il répondait au commissaire royal de sa compagnie, Francesco da Casate, qui lui demandait de prendre les armes, que sa compagnie était restée si longtemps sans solde qu'elle était réduite à néant [3]. Le 29, annonçant à Jamet de Nesson la descente du More en Italie, il se plaignait qu'on n'eût pas tenu compte de ses avis pour empêcher ce retour offensif, et il promettait d'être prêt avec ses soldats « si on lui en donnait les moyens [4] ». Ces procédés dilatoires parurent justement suspectsà l'évêque de Luçon : dans la conversation citée plus haut, le 30 janvier, il exprima son espoir qu'un prince, descendant comme le marquis d'une vieille famille, ne voudrait pas manquer à ses obligations [5]. Le lendemain, Trivulce renouvela cette déclaration à De Malatestis. L'ambassadeur, avec une rare insolence, répliqua en demandant si l'on avait de la défiance contre son maître. Trivulce protesta, sans conviction probablement, contre cette idée [6]. Cette défiance,

1. Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3. Malatesti au marquis, 30 janvier 1500 : « Che lera differentia da facti a parole e che loro non davano al stipendio inanti el servitio, e chel suo stipendio comenzava de questo mese di Zenaro et andava ad essere pagato a la fine de marzo, e che a quello tempo la S. V. havera el debito suo, tum che al presente la Maestà del Re cognosceria li amici et inimici suoi, e che quando bene la non havesse amico alchuno, che per se medesima era sufficiente a diffenderse... Tum chel se persuadeva che la S. V. per essere di quella anticha casata che lera che la non mancharia del debito suo e che a li effecti sene accorzeriano.

2. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXV. Le marquis à Lonidas, 26 janvier 1500.

3. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXV. Le marquis à Francesco da Casati, 28 janvier 1500.

4. Mantoue, *ibid.*, *Copial.*, reg. CLXV. Le marquis à Jamet de Nesson, 29 janvier 1500. L'évêque de Luçon disait que l'engagement du marquis ne partait que du 1er janvier 1500. Le marquis prétendait que le premier trimestre tout entier lui était déjà dû et que c'était le second trimestre qui commençait en janvier (*ibid.*, 2 février 1500).

5. Cf. *ibid.*, Document cité dans la note 1.

6. Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3. Le même au même, 31 janvier 1500 : « Io li dessi poi chel mi pareva chel se havesse qualche suspicione de la Signoria Vestra per alcune parole che me havera usate uno M. Gisfré [Geoffroy Carle], francese, presente Mgr de Lissone, elquale M. Gifré e del parlamento ; elquale me disse « el signor marchese non sa che nui sapemo de altre pratiche. » La

en effet, n'eût été que légitime. Dès les premiers bruits du retour de Ludovic le More, le marquis de Mantoue avait senti s'ébranler son dévouement à la France [1]. Partagé entre les devoirs de l'alliance et les sympathies de la parenté, entre le danger imminent d'être traité en ennemi par Ludovic, et celui, plus grand mais moins pressant, d'être traité en rebelle par Louis XII, le marquis de Mantoue essaya de les ménager tous les deux, de façon à pouvoir représenter son attitude au vainqueur pour celle d'un allié et se rallier à lui.

Dès le 3 février 1500, le cardinal Ascanio Sforza, revenu à Milan et acclamé par la foule des gentilshommes et des bourgeois, engagea le marquis à se rendre à Milan et à se joindre à son armée [2]. Le marquis lui répondit par des félicitations [3]. Ascanio Sforza l'avait chargé d'arrêter la marche des troupes françaises jadis envoyées contre Imola, et qui revenaient se joindre à l'armée de Trivulce : le marquis les laissa passer sans difficulté de Bologne à Parme à travers son territoire, et se borna à annoncer à Ascanio l'envoi à leur poursuite des chevaux légers de Guido Torello [4]. Le 4 février, Ludovic Sforza le chargea de mettre ses troupes en campagne, d'y réunir celles du comte Rossi et toutes celles qu'il pourrait trouver [5]; le lendemain, il lui renouvela l'ordre de barrer la route aux troupes françaises revenant de Romagne [6]; le 7, il lui demanda de remettre ses troupes en bon état et de marcher contre l'armée française [7]; le 8, de lui fournir de l'artille-

réponse de Trivulce fut : « Non ge era suspicione alcuna se non quando el fu preso el Boccalino, ma che quello era justifichato. »

1. Marino Sanuto, *Diarii*, III, 99, 5 février 1500, enregistre sans commentaires que le marquis en veut à Venise et n'est pas content des Français.

2. Mantoue, *Lettres orig.* Ascanio Sforza au marquis de Mantoue, 3 février 1500 : « Ogi sono stato arrecolto con moltitudine infinita de gentilhomini e cittadini. »

3. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXV. Le marquis à Ascanio, 4 février 1500 (il a communiqué sa lettre au duc de Ferrare).

4. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXV. Le même au même, 4 février 1500.

5. Mantoue, *ibid.*, E, XLIX, 2 (1500-1620), n° 1616. Dèce, 11 février 1500. Ludovic au marquis : « Havisamo como siamo arrivati qui ad disnare et a questa sera andaremo ad allogiare appresso Milano per fare domatina la intrata. » Ludovic dit en *post-scriptum* : « Non dimeno ne e parso volando pregarla che voglii fare sopra el possibile per facto con le gente sue quelle di Rossi e deli altri secundo la intelligentia se havera e con fare levare tutti li homini del paese in arme e non abandonarli finche non siano destructi.

6. Mantoue, *ibid.*, E, XLIV, 2. Lettres de Ludovic Sforza au marquis, Milan, 5 février 1500, publiées par Renier, *op. laud.*, p. 158. Mais M. Renier a omis les premières lignes contenant une allusion à une lettre écrite la veille de Dece.

7. Mantoue, *ibid.*, E, XLIX, 2. Ludovic Sforza au marquis, 7 février 1500. — Cf. Magenta, *op. cit.*, II, 482-3.

rie [1]. Le 9, nouvelles instances de Ludovic au marquis pour le décider à venir le plus vite possible et avec le plus grand nombre de troupes [2]. Ces prières n'avaient pas obtenu de réponse : le 10 seulement, le marquis promit à Ludovic d'expédier à son aide, le lendemain, Jean de Gonzague avec cent cavaliers [3]. L'ambassadeur Malatestis à Milan était l'objet des plus pressantes et des plus vives sollicitations. Tantôt le général des Humiliati lui disait : « Écrivez au marquis de venir en hâte à notre aide ; je suis son esclave avec toute ma famille. » Tantôt Ascanio Sforza déclarait : « *Si le marquis savait combien il est désiré ici, non seulement il viendrait vite, mais il volerait à Milan* [4]. »

La retraite des Français devant Ludovic avait été si prompte et la restauration du duc si aisée que le marquis s'enhardit peu à peu à se déclarer pour lui. Le 15 février, il annonçait au duc son prochain départ pour Milan [5]. Le More ne négligeait rien pour le décider : le 16, il lui envoyait comme ambassadeur le capitaine de justice de Milan, Floriano Bertono [6] ; mais une lettre de Ludovic du 16 février [7] au cardinal Ascanio montre qu'il n'espérait nullement le convaincre : le duc y dit à son frère de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir se passer du marquis. Maximilien avait adressé à François de Gonzague, pour l'encourager à rester l'allié de Ludovic, l'évêque de Vienne qu'il envoyait alors à Rome, Bernard de Polhaim [8] : il répondit à Piero di Trieste pour l'assurer de son dévouement à l'empereur. Il envoya son frère Jean de Gonzague à Milan pour servir

1. Mantoue, *ibid.*, E, XLIX, 2. Ludovic Sforza à Isabelle d'Este, 8 février 1500. « Perche se trovamo mal forniti de artellaria », prière de « volerne servire de qualchi pezi ».
2. Mantoue, *ibid*, E, XLIX, 2. Ludovic Sforza au marquis, 9 février 1500. — *Ap.* Renier, *op. laud.*, p. 159.
3. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXIV. Le marquis à Ludovic Sforza, 10 février 1500.
4. Mantoue, *ibid.*, *Carteggi*. De Malatestis au marquis, 11 février 1500. « El generale di Frati Bianchi disse : Scriveteli che venga con ogni prestezza ad aiutarci che io li sono schiavo e tutta chasa mia. » e Mgr Ascanio : « Sel signor marchese sapesse quel desiderio che se ha de lui, non solamente el vegneria cum presteza, ma se fusse possibile a dirlo, el volaria. »
5. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXV. Le marquis de Mantoue à Ludovic, 15 février 1500. Il emploie là aussi l'expression « una hora mi pare uno anno ».
6. App. n° LXV.
7. Mantoue, *ibid.*, E, XLIX, 2. Ludovic à Isabelle, 16 février 1500. — Ascanio Sforza au marquis, 17 février. (F. B., y est appelé « nostro auditore e capitaneo de justitia ».)
8. App. n° LXVI.

Ludovic Sforza et en même temps pour essayer d'obtenir de l'argent [1]. Comme Maximilien lui faisait demander quel accueil il lui réservait au cas qu'il vînt en Italie, le marquis assurait qu'il s'empresserait de satisfaire ses désirs et d'exécuter ses ordres [2].

Il voulait cependant ménager tout le monde. Le 14 février, il prévint les gouverneurs vénitiens de Crémone et de Vérone que ses préparatifs n'étaient pas faits, comme on le craignait, contre les domaines de la Seigneurie, mais seulement pour la défense de son état. Il en fit même directement ses excuses à la Seigneurie, disant qu'il était toujours à son service [3]. Il donnait d'autre part à Ludovic comme excuse de ses retards l'inquiétude où le mettaient les armements de Venise [4]. — Il interdisait aux soldats de Jean de Gonzague de pousser d'autres cris que celui de : « *Turco ! Turco !* » cri traditionnel de la famille Gonzague et qui n'était pas compromettant, comme l'auraient été ceux de *Franza, Moro* ou *Marco* [5]. — Tout en prodiguant à Ludovic Sforza les protestations d'amitié, il prouvait par ses actes qu'il ne voulait pas s'engager trop loin dans son alliance. Ainsi, le 6 mars, il offrait l'hospitalité à un parent de La Trémoille, blessé et malade, dans un de ses châteaux, lui promettant les meilleurs médecins et les meilleurs chirurgiens du monde [6]; le 3 mars, il refusait de donner au génois Tommaso Buciardo, que lui recommandaient Ludovic et Ascagne Sforza, le bénéfice de Saint-Benoît de Gonzague, en prétendant qu'il était déjà donné [7]. Le 9 mars, il refusait au duc de lui fournir des estradiots [8]. En somme, il avait mis son armée sur le pied de guerre, il faisait gar-

1. Marino Sanuto III, 116, 17 février 1500.
2. Mantoue, *ibid., Copialettere* CLXV. Le marquis à Piero di Trieste, 28 février 1500 : « Saremo prompti e paratissimi a exhibirne alle voglie e comandamenti di quella. »
3. Marino Sanuto, III, 110, 14 février 1500. Il répondait par là aux craintes des Vénitiens enregistrées à divers endroits par M. Sanuto, 5 et 10 février 1500, III, 99, 106.
4. Même lettre citée, page 106, note 5.
5. Mantoue, *ibid., Copial.* CLXV. Le marquis à J.-P. de Gonzague, 18 février 1500. « Se accadera che li soldati de la S. V. habino a cridare alcuno nome non curamo se ben dirano : *Turco Turco* per essere generale voce de tutta casa nostra ; el che sii dicto per chiareza vostra in tal caso ». Jean de Gonzague revient du reste à Mantoue dès le 10 mars 1500.
6. App. n° LXVII.
7. Mantoue, *ibid., Copial.,* CLXIV. Le marquis à Ludovic et Ascanio Sforza, 3 mars 1500.
8. Mantoue, *ibid., id.,* le marquis de à J.-P. de Gonzaga, 9 mars 1500.

der avec soin ses forteresses [1], mais il n'allait pas au secours de son beau-frère. A mesure que la lutte se prolongeait, il se tenait sur une réserve de plus en plus complète. Les protestations de jour en jour plus pressantes de Ludovic ne purent l'émouvoir [2].

Quand le triomphe de Louis XII fut assuré, que Ludovic eût été pris et envoyé prisonnier en France, il arriva ce que Malatestis avait prévu : « Les Français sont si orgueilleux qu'après la victoire ils ne se contenteront pas de l'état de Milan, mais qu'ils auront d'autres exigences, surtout envers ceux qu'ils auront pour suspects [3] ». Les protestations du marquis, les remerciements que, dès le 6 mars, il adressait au cardinal d'Amboise, à Louis de Bourbon, au maréchal de Gié, au capitaine de la garde royale, à M. de Ravastein, gouverneur de Gênes, à M. Scotto di Sarzana, aux ambassadeurs florentins à la cour de France pour l'avoir défendu contre ses calomniateurs, ne suffirent pas à le justifier [4]. L'évêque de Luçon le lui avait annoncé : « *C'est maintenant que le Roi reconnaîtra ses amis et ses ennemis* [5]. »

Le châtiment du marquis commença par une cruelle humiliation. On l'obligea à livrer aux Français les Milanais du parti sforzesque, qui, fuyant Milan et considérés comme rebelles par le gouvernement de Louis XII, s'étaient réfugiés dans son état [6]. Dès le 5 avril 1500, l'évêque de Luçon lui

1. Marino Sanuto, III, 146, 14 mars 1500.

2. Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXV. Le marquis à Ludovic, 27 février 1500. — Cf. une lettre de Ludovic au marquis, 19 février 1500. Magenta, *op. cit.*, II, 483-4.

3. Mantoue, *ibid.* Malatestis au marquis, 11 février 1500 : » E non e dubio che se Milanesi non hanno soccorso da li signori de Italia che succomberano; che Francesi sono di tal superbia che vincendo non se contentarano de lo stato de Milano, ma vorranno de le altre cose, che precipue afferenderano coloro che hanno suspecti. »

4. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXV. Lettres du marquis 6 mars 1500. « Contro li detractori e falsi relatori de la fede mia. » Le 8 avril, annonçant à Claire de Gonzague la grossesse de sa femme, il lui disait : « Di questo bene la certifico, chio sono bon Franzoso e che più presto voria morire che mancare de la fede mia. » (*Ibid.*, *Copialettere*, CLXIV.)

5. Cf. lettre citée plus haut. — Pour montrer qu'il n'en voulait qu'au marquis et non à la famille Gonzague en général, Louis XII prenait « in protection e soldo » Ludovico de Gonzaga (Amb. vénitien, Lyon, 30 mars 1500, ap. Sanuto, III, 304). — Le marquis avait cependant conservé des ménagements pour les Français : ainsi il avait fait recueillir le capitaine M. de Montoison, blessé dans un combat pendant le retour d' Imola en Lombardie, chez Francesco della Moltia, et pour bien prouver qu'en le recueillant celui-ci lui avait rendu un service personnel, il lui écrivit une lettre de remerciement. (Mantoue, *Copial.*, CLXV 8 mars 1500.)

6. Pierre de Trieste après la capture de Ludovic le More se rendit aussi à

réclamait Blasino Crivelli, Cristoforo de Calabria, M. della Vella, Antonio Crivelli, les Gallerani, le frère du comte de Rosano, d'autres encore [1]. Sa famille ne fut pas épargnée : Jean de Gonzague, qui s'était réfugié à Plaisance, fut réclamé [2]; il put s'échapper et se retirer en mantouan à Sainte-Marie-des-Grâces [3]. Le marquis dut le bannir et il alla à Naples [4]. Le 28 avril 1500, Manfredo Tornielli vint réclamer les rebelles : le marquis essaya de prétendre n'en avoir reçu aucun, pas même son frère [5]. Cependant il dut les livrer : le 30 avril, il s'excusait auprès des Pallavicini d'avoir dû livrer leur parent Lodovico da Fogliano [6]; le 8 mai, il priait Manfredo Tornielli d'essayer d'arranger les affaires de Francesco del Conte sans qu'il fût obligé de le livrer [7]; le 9, il faisait partir secrètement deux gentilshommes milanais,

Un danger plus grave menaçait le marquis de Mantoue. Louis XII voulait punir les petits souverains de l'Italie du Nord qui l'avaient tous plus ou moins trahi; il proposa à la République de Venise de partager avec elle la vallée du Pô. Le 22 avril, Seregni en parle au duc de Ferrare comme d'un projet arrêté : les Vénitiens devaient rendre au roi Crémone et la Giara et le roi devait en retour les aider à prendre Mantoue; les troupes françaises que l'on rappelait de Come étaient destinées à cette nouvelle campagne. Le cardinal d'Amboise avait les pleins pouvoirs du roi pour régler cette affaire. Le 7 mai 1500, une ambassade française extraordinaire, composée d'Etienne de Vesc et de M. de Beaumont proposa officiellement à la Seigneurie, pour châtier ceux des princes qui, après s'être dits amis et alliés du roi, avaient manqué à leurs promesses et à leurs engagements d'honneur,

Mantoue, mais en qualité d'ambassadeur du roi des Romains (Marino Sanuto, III, 365. Lettre de Taddeo della Motella, Brescia, 22 avril 1500).

1. App. nº LXVIII.
2. Le provéditeur de Crémone, au conseil des Dix, 16 avril 1500, ap. Mar. Sanuto, *Diarii*, III, 242.
3. Rapport de Thadeo de la Motella, a Brescia, 22 avril 1500, *ibid.*, III, 256.
4. Donado au conseil des Dix, Ferrare, 26 avril 1500, *ibid.*, III, 261.
5. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXV. Le marquis à l'évêque de Luçon, 28 avril 1500. » Negare nequeo quin nonnulli eorum dum profugerent ad me nuncios miserint securitatis a me fidem petentes, quam quum non concedi viderent, tanquam inimica loca terras meas vitarunt, inprimis frater meus, qui sicuti me renuente et invito partes Mauri secutus fuerat sic disparatis rebus coram me venire veritus est, et in longinquas ut reor profugit partes; verum quo se receperit testor Deum ignoro. »
6. Mantoue, *Ibid.*, *Copialettere* CLXV. Le marquis à Pallavicini, 30 avril 1500.
7. *Ibid.*, *id.*, CLXV. Le marquis à M. Tornielli, 8 mai 1500.

de prendre et d'occuper leurs terres. Le marquis de Mantoue était l'un des principaux seigneurs dont la dépossession était résolue. Mais les deux puissances contractantes ne s'entendirent pas sur le partage des Etats qu'ils devaient conquérir en commun [1]. Les négociations se prolongèrent et pendant ce temps la colère de Louis XII commença à s'apaiser, tandis que le marquis de Mantoue essayait par tous les moyens de se réconcilier avec lui.

Aux premiers bruits qui circulèrent que Louis XII et la République de Venise voulaient s'emparer du marquisat de Mantoue [2], le marquis prit quelques mesures de défense, fit mettre en état les fossés et les remparts de sa ville, mais pour ne pas trop mécontenter Venise, il s'en fit excuser, protestant de la pureté de ses intentions [3]. Il était très inquiet de son sort. Il réclamait la protection de Louis d'Ars, du cardinal d'Amboise, de La Trémoille surtout à qui il écrivait : « *Si le Roi ne se met pas en fureur, je lui ferai toucher du doigt que je suis coupable seulement de paroles et de quelques lettres... prononcées et écrites pour me maintenir à Mantoue* [4]. » Mais en même temps il écrivait à Maximilien que ses affaires étaient dans la situation la plus périlleuse et qu'il ne lui restait presque aucun espoir [5].

Le marquis, aussitôt après la défaite définitive de Ludovic Sforza, avait voulu se faire pardonner par Louis XII son attitude équivoque. Mais il n'avait pas osé lui envoyer un ambassadeur directement. Il avait chargé le marquis de Cotrono, réfugié napolitain qui résidait en France et qui était venu passer quelques jours à Mantoue, de le défendre à la

1. Je traiterai cette question en détail dans une étude sur les Relations de Louis XII et de Venise après la conquête du Milanais.

2. Les provéditeurs de l'armée, au conseil des Dix, 17 avril 1500, Mar. Sanuto, *Diarii*, III, 241. — — Le marquis aurait dit, d'après Guido Gonzaga, qu'il aimait mieux livrer son état à Louis XII qu'à Venise.

3. Les recteurs vénitiens de Vérone, 24 avril 1500, M. Sanuto, III, 257 et rapport de T. de la Motella, *ibid.*, III, 265.

4. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXV. Lettres du marquis à Louis d'Ars, au card. d'Amboise, à La Trémoille, 28 avril 1500. — *Ibid.*, lettre à La Trémoille, 23 avril 1500 : « Non ho senon una fede al mondo et cum quella volio morire se la M[ta] del Re non corre a furia, io li faro toccare con mano che non è stato in me altro che parole e qualche littere per conservarme in Mantua. — Le 14 avril, il offrait un cheval à Erasmo Trivulce pour s'en faire un ami (M. *Copial.* CLXIV).

5. Mantoue, *Ibid.*, *Copialettere* CLXV. Le marquis de Mantoue au roi des Romains, 22 avril 1500. « Quo in periculo versentur res meae, quantulumque spei michi supersit. »

cour. En même temps il avait envoyé en France son conseiller Ghirizano avec mission de voir la comtesse de Montpensier, de lui demander sa protection auprès de Louis XII, de la prier même de se rendre à la cour, si sa présence y était nécessaire pour soutenir les intérêts du marquis et combattre les accusations lancées contre lui. Mais Claire de Gonzague était alors malade ; Ghirizano ne put la voir et s'acquitter de sa mission; sur le conseil du jeune Louis de Montpensier, il retourna même précipitamment en Italie à la nouvelle de l'envoi outre monts du cardinal d'Amboise. Le marquis de Cotrono resta seul en France, soit pour ses affaires personnelles, soit pour attendre la reine Anne de Bretagne et lui présenter à elle aussi les hommages et les excuses du marquis. Le marquis de Mantoue envoya alors le protonotaire de Gonzague au cardinal d'Amboise; mais il fut défendu à cet envoyé de se présenter à la cour [1]. Après plusieurs jours d'incertitude, le départ du protonotaire Gonzague, annoncé dès le 22 avril, eut lieu le 8 mai [2]. Le marquis n'avait pas pu, d'après les nouvelles vénitiennes, obtenir plus tôt un sauf-conduit du cardinal [3]. On prétendait aussi que Louis XII exigerait qu'il vînt lui-même lui apporter ses justifications [4]. Le cardinal d'Amboise déclarait au secrétaire vénitien Zorzi que le marquis était l'ennemi du roi et qu'il avait perdu sa faveur. La Trémoille annonçait qu'il aurait à donner beaucoup d'argent pour se faire pardonner [5].

Le marquis de Mantoue ne désespéra ni de sa fortune ni de son habileté. Il renouvela ses prières à Claire de Gonzague. La comtesse, le marquis de Cotrono, M. de Ligona plaidèrent avec insistance et avec bonheur la cause de Mantoue. Le marquis répétait que la prétendue trahison qu'on lui reprochait n'en était pas une; qu'il n'était coupable que de légèreté; que le duc de Milan et le cardinal Sforza pourraient

1. App. nº LXIX.
2. Rapport de Taddeo della Motella, Brescia, 22 avril 1500. Marino Sanuto, III, 265. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere*, CLXV. Le marquis au cardinal d'Amboise, 8 mai 1500.
3. Le podestat de Trevi au conseil des Dix, 6 mai 1500, ap. M. Sanuto, III, 301.
4. Les provéditeurs de l'armée au conseil des Dix, 2 mai 1500, ap. M. Sanuto, III, 293, — Trevisano écrit de Lyon, le 6 mai, que Louis XII a renvoyé les ambassadeurs du marquis venus pour implorer son pardon, M. Sanuto, III, 318.
5. Le secrétaire Zorzi aux Dix. Milan, 22 mai 1500, M. Sanuto, III, 346.

l'attester. Il était vrai que Jean de Gonzague avait combattu dans l'armée de Ludovic Sforza, mais il n'avait fait que suivre en cela un vieil usage de la maison d'Este, le marquis ne pouvait l'en empêcher et ne lui avait pas fourni un sou, si bien qu'il s'était complètement ruiné dans cette entreprise [1]. Malgré toutes ces excuses plus ou moins valables, le roi tint rigueur au marquis ; à la fin de mai, Claire de Gonzague lui écrivait encore que ses affaires avec le roi allaient mal, que le roi voulait abandonner Mantoue à la Seigneurie. Le marquis, tout en continuant ses intrigues, commença à se préparer à une résistance militaire si la diplomatie échouait : il avait en armes vingt et un mille hommes, des vivres et des munitions pour six mois. Il aurait été soutenu par la population qui n'aimait pas Venise et qui détestait la France. Le marquis était résolu à lutter pied à pied plutôt que d'abandonner son état [2]. Des troupes françaises se réunissaient près de Monte Chirurgo dans le Parmesan ; le duc de Ferrare tremblait pour la sûreté de son propre état et considérait la situation de François de Gonzague comme désespérée ; il faisait faire une neuvaine solennelle avec processions à Ferrare [3].

Ces mouvements de troupes n'avaient pas l'importance qu'on leur attribuait, et les renseignements de Claire de Gonzague et des Vénitiens étaient pessimistes. Louis XII renonça à la dépossession du marquis de Mantoue. Il se contenta de lui infliger comme à la République de Bologne, comme aux seigneurs de Carpi, de Correggio, del a Mirandola, comme aux villes de Pavie et de Parme, une amende pécuniaire ; il lui réclama 50,000 ducats [4]. François de Gonzague qui avait redouté un pire traitement, accueillit d'abord la sentence avec une joie relative. Il écrivit le 17 mai à Pandolfo Vitaliani que ses affaires étaient en train de s'arranger et qu'il

1. App. n° LXIX.
2. Marino Sanuto, III, 369 et *Diario Ferrarese,* p. 586, 20 mai 1500. Les faits consignés à cette date sont d'une époque un peu antérieure. Le marquis avait quelque droit de compter sur le dévouement de ses sujets. La bonté du marquis pour eux était réelle, il se préoccupait de leur épargner les maux de la guerre et de l'occupation étrangère. Le 22 avril 1500, par exemple, il écrit au podestat de Suzzara que des soldats français devant venir loger sur le pays, les paysans ont à prendre leurs précautions pour n'être pas pillés. (Mantoue, *ibid., Copial.* CLXIV.)
3. Marino Sanuto, III, 376. Lettre du vicedomino, Ferrare, 1er juin 1500.
4. Même lettre, Mar. Sanuto, III, 293.

ne courait plus aucun risque [1]. Mais après réflexion, l'amende lui parut lourde; il refusa de la payer et commença à intriguer pour en obtenir la réduction. Il espéra l'obtenir du cardinal d'Amboise, et suivant toujours son système de corruption personnelle, il lui envoya une « capella » d'une valeur de 2,000 ducats [2]. Mais le protonotaire ne put rien conclure avec le lieutenant royal en Milanais [3], et le marquis dut s'adresser directement au roi Le 8 juin, il lui envoya en ambassade Alexandro del Baese et Giacomo d'Atri [4].

De fâcheux incidents avaient contribué à rendre le cardinal encore plus intraitable; le 25 avril, des gens de Viadana, localité du territoire du marquis, avaient fait une incursion sur le territoire de Casalmaggiore, y avaient enlevé un habitant, l'avaient tué, et avaient donné sa tête à manger aux chiens; un autre individu avait été blessé. Le provéditeur vénitien avait demandé énergiquement au marquis qu'il fît justice de cette agression [5]. Quelques jours après, des pèlerins français traversant le marquisat avaient été attaqués par des paysans, volés et menacés d'être jetés dans le Pô. Le 3 juin, le cardinal adressa une lettre de remontrances au marquis lui reprochant que de tels actes ne répondissent guère à ses protestations de dévouement au roi [6]. Le marquis s'empressa d'ordonner à Pandolfo Vitaliani d'emprisonner les coupables : mais la répression ne corrigea qu'à demi la mauvaise impression produite par cette attaque [7].

Entretemps Giacomo d'Atri, qui avait hâté son voyage pour arriver à la cour avant le cardinal d'Amboise [8] arrivait à Lyon

1. Mantoue, *Ibid.*, *Copialettere*, CLXV. Le marquis à Pandolfo 1500. « A Milano le cose nostre se sono per adaptare e che non glie un periculo al mondo. »
2. Donado aux Dix, Ferrare, 1er juin 1500. M. Sanudo III, 369.
3. Mantoue, *Ibid.*, *Copial.* CLXVI. Le marquis à..... « Besogna che la Maestà del Re sia quella che la adopti. »
4. Cf. note précédente.
5. Lettre de Trivisano, provéditeur, à la Seigneurie, 25-26 avril 1500, Casalmaggiore Marino Sanuto, III, 271.
6. Modène, *ibid.*, B. XVIII. Pontremoli au duc de Ferrare, 3 juin 1500 : « Che non corespondera cum lo allegare se fa chel sig. marchese è devoto servitore de la Maestà del rev. sig. Re. » — Le 2 juin le marquis avait déjà écrit à Accurse Maynier un lettre d'excuses relativement à cette affaire. (*Copialetere* CLXVII.)
7. Mantoue, *Ibid.*, *Copialettere*, reg. CLXVI. Le marquis à P. Vitaliani, 7 juin 1500 « Per spogliarli et annegarli in Po como nemici. »
8. Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3, Giac. d'Atri (de Hatiis) au marquis. Lyon, 20 juin 1500.

et s'abouchait avec Claire de Gonzague [1] qui lui exposa le résultat de ses instances auprès du roi. La colère de Louis XII semblait s'être apaisée, mais il retardait la décision de cette affaire par égard pour les Vénitiens. Cependant il avait assuré à Claire de Gonzague qu'il se réconcilierait avec le marquis de Mantoue [2]. Le marquis de Cotrone que Jacopo d'Atri vit après la comtesse de Montpensier lui donna les mêmes informations ; il obtint des promesses de ervices de l'évêque d'Albi, du maréchal de Gié, du capitaine Robinet, du grand bâtard de Bourbon [3]. La Trémoille lui dit de conseiller au marquis d'adresser au roi une lettre d'excuses générales. Louis XII lui-même ne lui fit pas attendre une audience et lui fit bon accueil [4]. Enfin, le 27 juin, Louis XII, dit positivement à Claire de Gonzague d'être sûre qu'il ne ferait aucun mal au marquis, et qu'il empêcherait les autres de lui en faire, pourvu que le marquis fît son devoir [5].

La réconciliation définitive du roi et du marquis fut retardée par diverses maladresses de François de Gonzague. Il choisit pour parrain du fils qu'il venait d'avoir [6] le duc Albert

1. Et avec le jeune comte de Montpensier qui le chargea immédiatement de demander pour lui au marquis un cheval, « ayant pris goût aux armes après un tournoi où il avait vaillamment agi ». Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3. Giac. d'Hatri, 25 juin 1500 au marquis : « Lo ill^mo^ mgr de Montpensiero quale sopra modo se dellecta de arme, essendogli cresciuto lanimo dopo il tornimento che lha facto dove per relatione de ogniuno universalmente se è deportato benissimo, ha me facto dire chel desideraria V. E. gli donasse un cavallo. »

2. Lettre citée dans la note précédente : « Narrò me quanto haveva operato colla christianissima Maestà e la bona resposta ne havera recavata. La m^ca^ Madonna Chiara me ha dicto che parlando M. de Ligni cum el Re de le cose de V. S. gli respose il Re che restava de assettarle per respecto de Venetiani quali ogni hora gli erano alle coste e minaciavano de lassarlo se perdonava ala V. S. »

3. Même lettre. — Le bailli de Dijon était aussi de ses amis. Le 17 août, le marquis s'excuse de ne pouvoir lui fournir un cheval pour le moment, n'en ayant point de convenable.

4. Mantoue, *ibid.*, E XV, 3. Le même au même, 24 juin 1500.

5. Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3. Le même au même, 27 juin 1500 : « Che quella pò stare secura che lei non gli nocera ne comportera che altri la offenda in parte alcuna, facendo però la S. V. il debito suo ».

6. Il annonce la naissance de ce fils le 17 mai 1500 « *facili felicique partu* ». (Mantoue, *ibid.*, *Copial.* CLXV.) Le 8 avril précédent, écrivant à Claire de Gonzague, il lui exprimait les souhaits de toute sa famille et ajoutait : « La mia consorte se ritrova gravida de octo mesi e cum grandissima felicita sino qui ; pregando la divina Maestà la conservi in tale essere fino alla fine del parto suo. (*Ibid. Copial.* CLXIV.) Le marquis annonçait, comme il suit, à son beau-père la naissance de son fils : « Illmo signor mio padre, a consolatione di V. S. gli annuncio per Alexandro Pincharo como questa matina la illustrissima una consorte ha parturito uno figliolo maschio. Ricomandome a la Ex. V. Mantue XVII maii 1500. Ex. V. filius Franciscus marchio Mantua. [Modène, *Cart. ducal.*] La lettre de félicitations du duc de Ferrare à son gendre est aussi à Modène, *ibid. Epistolarum registrum* 1498-1500, fol. 87 v°. Ad

8

de Bavière. Louis XII et Venise l'accusèrent de vouloir sous ce prétexte introduire les Allemands en Italie, d'en avoir déjà introduit dans Mantoue. Le roi en fit de vifs reproches à Jacopo d'Atri ; la comtesse de Montpensier fut si affectée de ces accusations et surtout de ce mécontentement qu'elle en retomba légèrement malade[1]. — A la fin de juin, le marquis réorganisa son armée, enrôla des troupes[2]. Louis XII le menaça de le faire attaquer par M. de Beaumont avec l'armée vénitienne, lui fit demander des explications très nettes et précises, disant s'étonner fort de tels armements que rendait inutiles son alliance avec la France[3]. Le marquis répondit de façon à contenter l'envoyé de Louis XII[4], Zoanne Valla[5]. Le marquis continuait à recevoir des fugi-

illustrissimum D. Marchionem Mantue. « Ill et excelse domine, gener et frater nostre dilectissime e per la littera de V. S. et a boca de Alexandro Pincharo havemo inteso la illustre madonna marchesana nostra figliola haver parturiro uno figliolo maschio cosa che ne ha portato tanto piacere, letitia e contento quanto veruna altra bona nova che havessimo potuto intendere, e si ne allegramo e congratulamo cum la v. ra illustre Signoria e pregamo N. S. Dio che conservi et il patre et la matre insieme col figliolo felici e de continuo bene contenti. Et ali beneplaciti de V. Illustre Signora ne offerimo paratissimi. » La nouvelle fut apportée au Conseil par un courrier le 19 mai 1500. Marino Sanuto, *Diarii*, III, 331. — Mantoue, *ibid.*, E XLIX, 2 (1500-1620), 23 mai 1500. lettre de félicitations d'Isabelle d'Aragon sur la naissance de cet enfant. C'était son premier garçon, mais le marquis avait déjà deux filles. Mantoue, *ibid.*, E, XV, 3. Giac. d'Atri au marquis de Mantoue, 1er juillet 1500. « El Re e intrato in suspecto peroche facendo V. Signoria batezare il signore suo primogenito ha domando per compadre lo signor duca Alberto de Baviera, quale cum tale color conduce gente in Italia. »

1. Mantoue, *ibid.*, E, XV. 3. Giac. d'Atri au marquis, 1er juillet 1500. — La rechûte de Claire de Gonzague n'était pas très grave, puisqu'elle pouvait songer à entreprendre un voyage trois jours plus tard.

2. Ap. Marino Sanuto, rapport du comte Avogadro aux rectori de Brescia, 5 juillet 1500, III, p. 472; les rectori de Brescia aux X, 3-6 juillet, III, p. 466; les rectori de Vérone aux X, 15 juillet 1500, III, p. 510. — L'indulgence du marquis pour ses troupes paraît avoir été grande. Le 7 août 1500, il fait mettre en liberté un soldat nommé Pietro, accusé d'avoir voulu violer une femme. C'était une allemande. (*Copial.* CLXVI.)

3. L'ambassadeur vénitien en France aux X, Lyon, 27 juin 1500, ap. M. Sanudo, III, 465; le secrétaire vénitien à Milan, 4 juillet 1500, *ibid.*, III, 475.

4. Modène, *Cart. ducale.* Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare, 26 juillet 1500. « M. Zoanne Valla e stato qui a me et ha mi facto molto acommodatamente uno longo discorso circa li objecti che mi fa la Chrma Maestà a liquali singularmente ho risposto a satisfactione (al judicio mio) secundo che il seria referto per il M. Joanne e che queste sono cose de tal peso che meritariano esser conferite e consultate cum persona savia et amorevole come è la Ex. V. Desyderaria (secundo il debito mio) venire a Lei a Ferrara ; ma per ritrovarmi la cita piena de forestieri e per certi altri boni respecti mi pare de pigliar securta de invitarla a venire a Mantua, pregandolo che per nostro amor non li gravi pigliar questo disconcio, che qua consultaremo e questo caso et altri che faccia a la salute mia e del mio stato, e tanto mi seria grata questa sua venuta, quanto cosa che de presente mi potesse accadere. A lei sempre mi raccomando. Mantue XXVI Julii M. D. »

5. L'ambassadeur ferrarais, G. Seregni. présentait aussi les justifications du marquis à Milan. [Cf. Modène, *Minutario*, le duc à G. S., 8 juillet 1500.]

tifs milanais : le chef d'estradiots Aurio Bua, les Sanseverini, Badino et Cristoforo de Calabria, étaient signalés dans sa capitale les 5 et 6 juillet ; un peu plus tard y venaient d'autres anciens capitaines de Ludovic, Pietro Corso, l'espagnol Alonso ; Galéas de Saint-Séverin se cachait successivement à Gonzaga, à Mantoue, à Bozzolo, sur la frontière du Crémonais [1] Dès la fin de juin, l'évêque de Luçon se plaignait hautement des mauvais déportements du marquis et réclamait de nouveau les fuyards [2] : le marquis dut se soumettre ; le 6 août, il refusa de recevoir Lorenzo Mozaniga sans le consentement du gouvernement français [3]. Son attitude était encore si étrange que le 30 juillet 1500, Louis XII lui fit demander par l'embassadeur ferrarais résidant à Venise, « *ce qu'il voulait être avec lui* [4] ».

Ce furent les dernières velléités d'indépendance du marquis. Tous les états italiens autour de lui se résignaient à une servitude que leur parait la certitude du repos. Comme ses voisins de Bologne, de la Mirandole, de Carpi, il se soumit ; plus heureux qu'eux, il s'en tira à meilleur compte. Chevalier de l'ordre et allié de la famille royale, il resta capitaine de cinquante lances et pensionné. Le 19 août 1502, il devint capitaine de cent lances [5]. Son alliance avec la France en faisait un puissant seigneur ; l'empereur, qui lui avait marchandé si longtemps le titre de capitaine général, le lui reconnaissait maintenant et l'autorisait à lever des troupes sur les terres d'empire jusqu'à concurrence de huit mille hommes [6]. Le roi de France autorisait la comtesse de Montpensier à lui confier son fils Charles pour terminer son éducation militaire et chevaleresque [7]. Cette parfaite alliance

1. Cf. lettre citée. M. Sanuto, *Diarii*, III, 430 ; lettres des rectori de Vérone, 16 et 20 juillet 1500, ap. Marino Sanuto, *ibid.*, III, 520 et 529.
2. Modène, *Ibid.*, B. 18, Seregni au duc de Ferrare, 27 juin 1500. « Malli portamenti del Signor marchese di Mantua in recelare tutti li inimici e rebelli del christianissimo signor Re. »
3. Mantoue, *ibid.*, *Copialettere* CLXVI. Le marquis à Mozanica, 6 août 1500.
4. Déclaration de l'ambassadeur ferrarais aux Pregadi, 30 juillet 1500. ap. Sanuto, *Diarii*, III, 563.
5. App. nº LXXII. Une traduction italienne est au fol. 95.
6. App. nº LXXI.
7. Paris, Bibl. Nat., fds français 3924 (anc. 8593, anc. Delamare 303), fol. 13. Copie. *Inscription :* A ma cousine la comtesse de Montpensier : Ma cousine, Le capitaine Robinet ma dit l'excuse de M. de Ligonne, lequel pour la maladie qui lui est survenue au retour de son voyage, n'est pu *(sic)* venir devers moy si tost qu'il eut bien voulu, ainsi que lui avez escrit ; pourquoi je tiens ladite excuse être raisonnable et ne voudrois point que ledit sieur de Ligonne, hastant, ne mit sa personne en danger pour venir s'il n'estoit besoin et qu'il

dura longtemps : en 1505, le marquis de Mantoue demandait l'autorisation de Louis XII pour accepter une *condotta* de la République florentine, et le roi de France la lui accordait sans difficulté en réservant seulement le cas où ses services militaires lui seraient nécessaires à lui-même [1]. La désignation du marquis de Mantoue comme généralissime de l'armée destinée à la conquête du royaume de Naples mit le comble à sa gloire [2].

Ainsi la tortueuse politique de François de Gonzague l'avait conduit au succès. A travers tant d'intrigues, de volte-faces, de fourberies, il avait élégamment sauvé son état et sa réputation de rusé diplomate. On ne peut lui reprocher le manque absolu de sens loyal qui caractérise son habileté : le XVIe siècle n'a jamais associé la morale à la politique ; le marquis de Mantoue a été de son temps. Il l'a été avec une maestria qui fait honneur à son esprit, à la prudence de sa femme et de ses conseillers, à sa confiance en son étoile. On dirait vraiment que François de Gonzague était heureux d'avoir à se tirer bellement de pas hasardeux ; une négociation habile, une tromperie réussie était pour lui une belle œuvre d'art. De toutes celles qu'il a nouées et dénouées pendant son règne, aucune n'est plus intéressante, plus curieuse, que cette succession d'alliances et de trahisons que nous venons d'étudier et qui fait progressivement du généralissime de l'armée de Fornoue un capitaine général de Ludovic Sforza, un lieutenant de Venise, et un généralissime de Louis XII. L'astrologue Stefano della Pigna n'avait pas tort de lui dire, dans son dernier horoscope de l'année, le 30 décembre 1499 : « *Que votre Seigneurie se tienne en joie. Bientôt elle sera appelée à une grandissime exaltation, aussi grande que sa fortune d'autrefois, et elle en tirera de si bons profits que le passé ne sera rien en comparaison.* »

n'eut à me dire chose dont il faillut que fusse adverty en toute diligence. Au surplus, en tant que touche le désir que mon cousin le marquis de Mantoue, vostre frère, a d'avoir avec lui votre fils Charles et que en le lui baillant, il lui fera beaucoup de bien, il me semble, ma cousine, veu le vouloir de votre frère, qui est tel que vous dites, que vous ferez bien de le lui envoyer, et de ma part, jen seray très content et très aise de le voir homme de bien. A Dieu, ma cousine, qui vous ait en sa garde. — Escrit au Vergié le treizième jour de février. *Signé :* Loys *et plus bas* Robertet.

1. App. n° LXXV.

2. Le marquis de Mantoue resta toujours fidèle au système des petits cadeaux. Par exemple, en septembre 1502, il adressait au cardinal d'Amboise pour le roi des faucons dressés. App. n° LXXIII ; en avril 1500, il envoyait un cheval harnaché à la turque. App. n° LXX.

APPENDICE

CATALOGUE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES INÉDITES

1.	1497, 23 juin.	Délibération du conseil des Pregadi de Venise sur le marquis de Mantoue. Venise *Secreta Senatûs* XXXVI, fol. 137 v°.
2.	1498, 15 mai.	Lettre de Ludovic Sforza à Erasmo Brasca. Modène, *Cancell. ducale*, *Cartegg. diplomatico estero*. Copie.
3.	— 1er juin.	Lettre de l'ambassadeur Costabili au duc de Ferrare. (Modène, *Canc. ducale* B. 13.)
4.	— 1er juin.	Lettre du marquis de Mantoue à Maximilien I. (Modène, *Canc. ducale, carteg. diplomatico estero.*)
5.	— 24 juin.	Lettre des ambassadeurs milanais à Lud. Sforza (Milan, *Carteg. generale.*)
6.	— 24 juin.	Traité d'alliance de Lud. Sforza et du marquis de Mantoue. (Mantoue, B. XXVII. 5.)
7.	— 27 juin.	Lettre d'Agostino Calchi et Lud. Sforza à Bart. Chalchi. (Milan. *Carteg. gen.*)
8.	— 21 juillet.	Lettre du marquis de Mantoue à Lud. Sforza. (*ibid*).
9.	— 9 septembre.	Lettre d'Esramo Brasca à Lud. Sforza, (*ibid*).
10.	— 10 septembre.	Lettre de Maximilien I au marquis de Mantoue. (Mantoue, B. XXXIII f° 55 v°.
11	— 29 septembre.	Instructions de Lud. Sforza à Cesare Birago, son ambassadeur à Mantoue. (Modène, *Cancel. ducale, Cartegg. diplom. estero.*)
12.	— 30 septembre.	Lettre de Lud. Sforza au même. (*ibid*).
13.	— 3 octobre.	Délibération du conseil des Pregadi pour l'engagement du marquis. (Venise, *Secreta senatûs,* XXXVII. fol. 45.)

14. — 5 octobre. Lettre du marquis de Mantoue à son ambassadeur G. Brognolo. (Milan, *Carteg. gener.*)
15. — 5 octobre. Instruction du même à son ambassadeur Scarlona. (Mantoue, *Copialettere* CLVII fol. 60.)
16. — 6 octobre. Lettre de Cesare Birago à Lud. Sforza. (Milan, *Carteg. gener.*)
17. — 7 octobre. Mémoire de Lud. Sforza à Giorgio Brognolo. (Milan, *Potenze estere, Mantova,* 1496-1500.)
18. — 8 octobre. Délibération du conseil des Pregadi. (Venise, *Sec. Senatûs*, XXXVII f. 49.)
19. — 13 octobre. Second mémoire de Lud. Sforza à G. Brognolo. (Milan, *Pot. Est.* ibid.)
20. — 14 octobre. Lettre de Lud. Sforza à Erasmo Brasca. (Milan, *Cart. gen.*)
21. — 16 octobre. Lettre de La Tuada à Ludovic Sforza. (Extrait) (Milan, *Carteg. gen.*)
22. — 21 octobre. Mémoire de Lud. Sforza aux Conseils Secret et de Justice de Milan (*ibid*).
23. — 24 octobre. Lettre du conseil des Pregadi à F. Foscarini. (Venise, *Sec. Senatûs*, XXXVII, fol. 53.)
24. — 25 octobre. Lettre d'E. Brasca à Lud. Sforza. (Milan *Carteg. generale.*)
25. — 26 octobre. Projet de lettre du conseil des Pregadi au marquis de Mantoue. (Venise, *Sec. Senatûs,* XXXVII fol. 54.)
26. — 26 octobre. Lettre du doge Barbadico au même. (Mantoue, B XXXIII fol. 56.)
27. — 27 octobre. Lettre du conseil des Pregadi au provéditeur général à Mantoue, (Venise, *Sec. Senatûs,* XXXVII fol. 55.)
28. — 15 octobre. Lettre d'E. Brasca à Lud. Sforza (Milan, *Cartegg. generale.*)
29. — 28 octobre. Lettre de Lud. Sforza à Angelo da Firenze. (Milan, *Pot. Est*, *Firenze*, 1491-1500.)
30. — 30 octobre. Lettre du conseil des Pregadi au provéditeur général à Mantoue. (Venise, *Sec. Senatûs,* XXXVII fol. 56.)
31. — 1er novembre. Lettre de Marchesino Stanga au duc de Milan. (Modène, *Cancel. ducale, Carteg. diplom. estero.*)
32. — 3 novembre. Lettre du même au même. (Milan, *Carteg. generale.*)

33. —	3 novembre.	Préambule et articles additionnels du second traité d'alliance, (Mantoue, B. XXXIII fol. 57.)
34. —	3 novembre.	Lettre de Marchesino Stanga à Lud. Sforza. (Milan, *Carteg. generale.*)
35. —	5 novembre.	Lettre de l'astrologue Apollinaris. (Mantoue, *Carteg. diplom.* E. XIX, 3.)
36. —	6 novembre.	Délibération du conseil des Pregadi relative au marquis de Mantoue. (Venise, *Secr. Senatûs,* XXXVII, fol. 57 v°.)
37. —	12 novembre.	Lettre de Maximilien I à Erasmo Brasca. (Milan, *Carteg. generale.*)
38. —	13 décembre.	Instructions de Ludovic Sforza à ses ambassadeurs à Mantoue. (Milan, *Pot. Est., Mantova* 1496-1500.)
39. —	18 décembre.	Lettre des ambassadeurs milanais à Mantoue à Lud. Sforza. (Milan, *Carteg. generale.*)
40. —	31 décembre.	Lettre du marquis de Mantoue au même. (*ibid*).
41. —	... février.	Lettres patentes du marquis de Mantoue. (Mantoue, *Copialettere* CLXI.)
42. —	4 mars.	Lettre du marquis de Mantoue au poète Serafino. (*Ibid. Copialettere* CLXIII.)
43. —	16 avril.	Lettre de Lud. Sforza au marquis de Mantoue. (Mantoue, *Carteg. estero.*)
44. —	6 mai.	Lettre de l'ambassadeur Costabili au duc de Ferrare. (Modène, *Carteg. diplom.* B. 14.)
45. —	31 mai.	Lettre de G. Brognolo au marquis de Mantoue. (Modène, *Cancelleria ducale, Carteg. diplom.*)
46. —	2 juin.	Lettre du même au même. (*Ibid*).
47. —	2 juin.	Lettre du marquis de Mantoue à G. Brognolo. (*Ibid.*, et Mantoue *Copial.* CLXIII.)
48. —	19 juin.	Lettre de Lud. Sforza à G. Brognolo. (*Ibid.*)
49. —	7 août.	Lettre d'Antonio de' Conti à G.-F. Mello. (Milan, *Carteg. gener.*)
50. —	16 août.	Lettre du marquis de Mantoue à son ambassadeur à Milan. (Milan, *Canc. ducale, Carteg. diplom. estero.*)
51. 1499	20 août.	Lettre de Louis XII au marquis de Mantoue. (Mantoue, *ibid.* E. XV, 2, 1379-1559.)
52. —	22 août.	Lettre du marquis de Mantoue à Brognolo, (Mantoue, *Copialettere* CLXIII.)
53. —	25 août.	Lettre de Costabili au marquis de Mantoue. (Mantoue, E XLIX 3.)

54.	— 17 septembre.	Lettre de Louis XII au même. (*Ibid.* E XV, 2.)
55.	— 28 septembre.	Lettre du gouvernement provisoire de Milan au même. (Milan, *Cartegg. gen.*)
56.	— 11 octobre.	Lettres patentes de Louis XII pour le marquis de Mantoue. (Mantoue B XXXIII, fol. 68.)
57.	— 11 octobre.	Lettres patentes du même pour le même. (*Ibid.*)
58.	— 27 octobre.	Lettre du cardinal Borgia au même. (*Ibid.* E XLIX 3.)
59.	— 6 novembre.	Lettre de Louis XII au même. (*Ibid.* E XV, 2.)
60.	— 19 décembre.	Lettre du marquis de Mantoue à l'évêque de Luçon. (*Ibid. Copial.* CLXII.)
61.	1500, 7 janvier.	Lettre d'Erasmo Trivulzio au marquis. (*Ibid.* E XLIX. 2.)
62.	— 21 janvier.	Lettre du même au même (*Ibid*).
63.	— 30 janvier.	Lettre du marquis de Mantoue à Gemetto de Nesson. (*Ibid. Copial* CLXV.)
64.	— 31 janvier.	Lettres patentes de Louis XII pour le marquis. (*Ibid.* B XXXIII, f. 65.)
65.	— 16 février.	Lettre de Ludovic Sforza à Ascanio Sforza (Milan, *Cart. gen.*)
66.	— 24 février.	Lettre de B. de Polhaim au marquis de Mantoue, (Modène, *Cancell. ducale, Carteg. diplom. est.*)
67.	— 6 mars.	Lettre du marquis de Mantoue à M. de Montoison. (Mantoue, *Copial.* CLXV.)
68.	— 5 avril.	Lettre de l'évêque de Luçon au marquis. (*Ibid.* E XIX 3).
69.	— 19 mai.	Lettre du marquis à Claire de Gonzague. (*Ibid. Copial* CLXV).
70.	1501, 9 avril.	Lettre de Louis XII au même. (*Ibid.* E XV. 2).
71.	— 20 septembre.	Lettres patentes de Maximilien pour le marquis. (*Ibid.* B XXXIII f. 92).
72.	1502, 19 août.	Lettres patentes de Louis XII pour le même. (*Ibid.* id.)
73.	— 4 septembre.	Lettres du card. d'Amboise au même. (*Ibid.* E XLIX 3.)
74.	1503, 29 août.	Lettres de Louis XII au même. (*Ibid.* E XV, 2.)
75.	— 19 août.	Lettres du trésorier Robertet au même. (*Ibid.* B XXXIII f. 3.)

Léon-G. PÉLISSIER.

DES

THÉORIES DRAMATIQUES DE DIDEROT

Il faut, pour bien comprendre les théories dramatiques de Diderot, tenir grand compte du moment où elles se sont produites. Les *Entretiens sur le Fils naturel* sont de 1757, et le *Discours sur la poésie dramatique,* de 1758. Depuis quarante ans Voltaire régnait au théâtre; dans les dix dernières années, il avait donné *Sémiramis*, *Oreste, Rome sauvée,* l'*Orphelin de la Chine;* quoiqu'il fût vieux, rien ne faisait prévoir la décadence de son génie dramatique, et il allait bientôt faire représenter *Tancrède*, une de ses pièces les plus pathétiques. La tragédie classique semblait donc triompher; cependant on s'aperçoit, en lisant la *Correspondance* de Grimm, que l'ancien système dramatique, après un siècle et demi de succès, est épuisé, et que les esprits curieux et préoccupés de l'avenir commencent à demander quelque chose de nouveau. La grandeur morale qui avait fait la beauté du théâtre de Corneille, la peinture profonde de la passion qui avait immortalisé Racine, avaient fait place chez Voltaire à des qualités brillantes, mais moins hautes. Il avait donné à l'action une vivacité et un intérêt extraordinaires; il avait accumulé les coups de théâtre, tendu les ressorts de l'intrigue, piqué la curiosité et renouvelé les sujets usés en transportant les spectateurs dans des siècles et dans des pays restés inexplorés jusqu'à lui; mais cette variété et cette richesse au moins apparente d'invention ne pouvaient dissimuler l'insuffisance du fond : le sérieux manquait à ces tentatives, et il y avait désaccord entre l'esprit de l'auteur et le moule dans lequel il jette ses pensées.

En même temps Voltaire, malgré son esprit toujours en éveil, toujours à l'affût de la nouveauté dans tous les genres, montre un attachement jaloux et farouche à la tradition. Il est plus classique que les classiques; à mesure qu'il avance en âge, son idéal dramatique va en se restreignant de plus en plus. Trente ans auparavant, à son retour d'Angleterre, il avait eu des velléités d'élargir la tragédie française en imitant Shakspeare; mais combien il en a rabattu depuis! Nous ne sommes pas encore en 1776 et à la *Lettre à l'Académie française*, qui n'est qu'une longue diatribe contre Shakspeare; mais le *Commentaire sur Corneille*, qui paraît peu d'années après les écrits de Diderot sur le théâtre, renferme la véritable doctrine dramatique de Voltaire, et on sait si elle est étroite. Au fond, il n'admire sincèrement que Racine; il fait des génuflexions à Corneille comme à Sophocle, mais il s'en dédommage bientôt, et, comme il le dit, il le traite « tantôt en Dieu, tantôt en cheval de carrosse ». Ce qui est caractéristique des théories dramatiques de Voltaire, c'est l'idée qu'il se fait de la noblesse tragique, noblesse dans les événements, dans les personnages, dans les sentiments. A force d'éliminer ce qui lui paraît vulgaire, il finit par supprimer tout ce qui est vivant, et la nature choisie, embellie, idéalisée, la seule qu'il admette, n'a plus grand'chose de commun avec la nature vraie. Si l'on examine son idéal d'un peu près, on voit qu'il aboutit au culte de la tradition pour la tradition, à la proscription de toute nouveauté et à la convention pure. Cette timidité de doctrine se reflète dans le style de ses dernières tragédies; on dirait qu'il veut appliquer le fameux précepte de Buffon sur l'emploi des termes généraux; la recherche de la noblesse y est poussée jusqu'à l'horreur du mot propre. Et si Voltaire finit par écrire ainsi, que dire de ses imitateurs? Ce sont des caricatures utiles pour nous faire mieux sentir les défauts du modèle.

Voilà ce qu'il faut avoir présent à l'esprit pour comprendre les idées de Didérot; mais ce n'est pas assez. La doctrine de Diderot est une réaction contre les théories classiques régnantes; mais elle lui est en même temps inspirée par un changement du goût public et par la direction nouvelle que la comédie avait prise depuis une trentaine d'années. M. Lanson, dans son étude sur La Chaussée, a soutenu, avec des arguments très ingénieux et très plausibles, que la comédie

sentimentale, qui fait sa première apparition avec Destouches, avait été le terme d'une double évolution : d'un côté, les successeurs de Molière, trop inférieurs à lui et se contentant de nous faire rire, sans peindre des caractères, ne donnent plus aux esprits les satisfactions qu'ils trouvaient dans les comédies du maître ; d'un autre côté, la tragédie, qui au xviie siècle avait été un art vivant et sous des noms romains et grecs avait peint la vérité contemporaine, se réduit de plus en plus à des procédés mécaniques, tombe dans la convention et perd toute action sur les âmes. Comme les deux principaux genres dramatiques ne donnent plus ce qu'on en attendait, on est naturellement conduit à chercher un genre nouveau, où se combinent le rire et les larmes, les éléments qui auparavant étaient séparés. Ainsi naquit cette nouvelle espèce de comédie dont le *Philosophe marié* et le *Glorieux* sont les modèles. A la vérité, c'était peut-être moins un genre nouveau qu'un genre renouvelé des anciens : qu'est-ce que les comédies de Térence si ce n'est des pièces mixtes, où le rire, plus souvent encore le sourire, se mêle à l'attendrissement? Il est probable toutefois que ce ne fut pas de Térence que Destouches s'inspira, mais plutôt de la littérature anglaise, qu'il avait appris à connaître pendant un séjour de plusieurs années à Londres; c'est à cette influence qu'il faut rapporter surtout le caractère moral de son théâtre, qui contraste si étrangement avec celui de Dancourt et de Le Sage. La Chaussée, qui vint après lui, fut infiniment plus hardi : il écrivit sous le nom de comédies des pièces où il n'y avait plus rien de la comédie, et qu'on ne pouvait pas davantage rapprocher de la tragédie, puisque l'action en était sérieuse sans avoir rien de terrible, et que les personnages et les sujets étaient empruntés à la vie commune. La Chaussée, le moins sensible des hommes, comprit que la sensibilité allait être à la mode, et il servit le public suivant ses goûts; il eut surtout, comme l'a remarqué M. Lanson, le mérite de deviner ce que devait être la comédie moderne, de poser, sous forme de situations dramatiques, quelques-uns des problèmes que soulève la vie sociale. Ses pièces roulent presque toujours sur le mariage, sur les causes qui l'altèrent ou le dissolvent, ou bien sur les relations des parents et des enfants, et sur la lutte des affections naturelles contre les préjugés et les institutions. La Chaussée, dit M. Lanson, « a placé l'homme

dans la profession dont il vit, devant les devoirs et dans les souffrances que lui impose sa conscience aux prises avec sa condition ». C'est par là que ses comédies, si mal écrites, offrent, et surtout offraient à ses contemporains, un véritable intérêt. C'est par là qu'il fut un précurseur, et c'est ainsi qu'il a trouvé le premier des thèmes dramatiques qui ont été repris de nos jours par Alexandre Dumas et par Émile Augier. Sa grande qualité, c'est qu'il est moderne, sauf sur un point : il n'est pas seulement sentimental, comme on l'était de son temps, il est romanesque; ses situations sont frappantes, prises dans les entrailles de la réalité, et ses intrigues sont de convention ; ce sont des romans compliqués et invraisemblables; il veut peindre la vie réelle, et il nous jette en pleine fiction. Peut-être d'ailleurs ce qui nous choque tant ne nuisit-il pas au succès immédiat, et La Chaussée réussit-il par ses défauts autant que par ses qualités.

Il paraît étrange que Diderot ne parle jamais de La Chaussée, qui peut être considéré comme son précurseur. Comme on ne peut le soupçonner d'une mesquine jalousie d'auteur, il faut trouver une autre raison pour expliquer ce silence. Cette raison, c'est sans doute que, voulant faire une révolution dans l'art dramatique, Diderot ne tournait pas ses regards vers La Chaussée, et qu'il cherchait ailleurs ses modèles. Il est probable qu'il se faisait illusion et qu'il subissait, sans s'en rendre compte, l'influence de ces comédies qu'il dédaigne. Mais on comprend bien pourquoi elles ne pouvaient le satisfaire. S'il ne retrouvait pas la nature dans les tragédies de Voltaire, il ne la voyait pas davantage dans les pièces de La Chaussée ; la faiblesse de ces intrigues romanesques, la banalité des caractères, lui fermaient les yeux sur la nouveauté et l'intérêt des situations. En fait de maîtres, de modèles qui puissent le guider dans l'interprétation de la nature, Diderot n'en reconnaît que deux, parmi les anciens Térence, et Richardson parmi ses contemporains. L'admiration si vive et si sincère que Diderot éprouvait pour Térence est un des traits les plus curieux et les plus caractéristiques de sa physionomie. Térence et Diderot ! Y a-t-il jamais eu un contraste plus complet? Quel rapport entre cet écrivain discret, tout en nuances, d'une forme si achevée, qui indique tout sans jamais appuyer, incapable d'une fausse note, et cet improvisateur fougueux, ce torrent qui gronde,

qui écume, qui emporte pêle-mêle dans son cours les vues sublimes et les anecdotes graveleuses, ce déclamateur qui ne peut rien dire sans crier pour se faire entendre, et à qui on est tenté de pardonner son emphase, tant elle paraît être une attitude naturelle de son esprit? Cela est étonnant, paradoxal, invraisemblable; mais cela est. Personne, pas même Fénelon, n'a mieux senti que Diderot le génie de Térence. Faut-il croire que cette admiration n'était pas entièrement désintéressée, et qu'il considérait Térence comme son allié naturel, le représentant du drame bourgeois dans l'antiquité? Mais on peut tout aussi bien soutenir que c'est la lecture de Térence qui lui a suggéré son idéal de drame intime, de comédie sérieuse et touchante, et que ce sont les Chrémès et les Simon du poète qui lui ont fait concevoir l'idée de mettre à son tour sur le théâtre un père de famille.

L'admiration de Diderot pour Richardson est plus facile à expliquer. Non pas qu'il y ait une parenté intellectuelle bien visible entre l'auteur de *Paméla* et celui du *Neveu de Rameau;* mais il faut penser à l'engouement que le roman anglais excitait depuis quelques années. C'était quelque chose comme ce qui s'est passé naguère, lorsque M. de Vogué nous révéla Dostoïewsky et Tolstoï. Depuis que l'abbé Prévost avait commencé à traduire *Clarisse Harlowe* en 1751, ç'avait été un déluge de traductions, d'adaptations. On avait d'abord traduit ce qui en valait la peine, Richardson, Fielding, Smollett, puis tout y avait passé, le médiocre et le mauvais. On fait mieux : Mme Riccoboni donne un ouvrage d'elle, les *Lettres de miss Fanny Butler*, comme une traduction de l'anglais ; c'est le déguisement qui fait l'originalité. Diderot trouvait probablement, comme son ami Grimm, qu'on allait un peu loin ; mais en ce qui concerne Richardson il n'aurait admis aucune réserve. Son admiration pour lui ressemble à un culte, mais à un culte qui n'a rien de superstitieux et dont il donne les raisons. Ce ne sont pas tout à fait celles qu'on attendrait. Quoique personne n'ait plus sacrifié que Diderot à la manie de la sensibilité, ce n'est pas seulement le plaisir de l'attendrissement qu'il cherche dans les romans de Richardson ; quoique plus qu'aucun de ses contemporains il aime à moraliser, ce n'est pas l'inspiration morale qu'il y admire par-dessus tout, c'est la vérité psychologique, c'est cette profondeur d'analyse qui nous découvre dans notre cœur des faiblesses

que nous n'y soupçonnions pas. Il ne craint pas de le mettre à cet égard au niveau de Montaigne et de La Rochefoucauld. Il le loue aussi de n'être pas romanesque, de prendre ses sujets dans la réalité environnante, de peindre tout simplement la vie comme il la voit. S'il s'exalte en parlant de lui, c'est pour des motifs parfaitement raisonnables, et si l'on peut trouver un peu d'excès dans ses éloges, ils sont dans l'ensemble très suffisamment justifiés.

Ces éloges, et ceux qu'il donne à Térence, nous aident surtout à préciser l'idéal un peu vague que Diderot nous trace du genre dramatique nouveau, de la comédie sérieuse. Il semble d'abord que cet idéal soit purement négatif : il s'agit de faire autre chose que ce qui existe. La tragédie et la comédie classiques, malgré les différences qui les séparent, ont ce trait commun qu'elles ne reposent pas sur une imitation directe et précise, mais sur une interprétation conventionnelle de la réalité; eh bien! la traduction la plus exacte possible de la réalité sera l'objet essentiel du genre sérieux. Plus de sujets historiques ou légendaires, comme dans la tragédie; plus de cadres traditionnels et de personnages de convention, comme dans le théâtre de Molière; plus d'intrigues romanesques, comme dans celui de La Chaussée; l'auteur devra copier ce qu'il a sous les yeux, et les acteurs qu'il mettra en scène seront ceux que nous coudoyons dans la vie de tous les jours. Le principe du théâtre nouveau sera donc entièrement opposé à celui du théâtre ancien, et c'est cette opposition qui est sa raison d'être; mais en même temps que Diderot veut rompre avec la tradition, il tient à prouver aux autres et à se convaincre lui-même que l'idée de cette révolution dramatique n'est pas une chimère, et à ceux qui lui diraient que la peinture de la vie domestique dans toute sa simplicité ne peut pas offrir un intérêt suffisant, il répondra en invoquant les comédies de Térence ou les romans de Richardson.

A vrai dire, cette réponse n'est pas absolument satisfaisante, car il doit y avoir dans le genre nouveau quelque chose qui n'est ni dans Richardson ni dans Térence, et c'est cela qu'il s'agit de définir. Il n'y aurait eu pour Diderot qu'un moyen d'être parfaitement clair, ç'aurait été d'écrire un chef-d'œuvre. Or, si on jugeait ses théories d'après ses œuvres, on risquerait d'être beaucoup trop sévère. Non seulement le *Père de famille* et le *Fils naturel* ne sont pas de bonnes pièces,

mais on ne voit pas comment on aurait pu en écrire de bonnes sur les sujets qu'il avait imaginés. Le plus sage est encore de s'en tenir à ses théories; mais en ce qui touche la conception du genre sérieux, elles sont tellement larges et tellement vagues qu'elles échappent à nos prises, lorsque nous essayons de les serrer de près. Le genre sérieux, tel que le comprend Diderot, embrasse à la fois le domaine de la tragédie et celui de la comédie, c'est-à-dire la réalité tout entière. Il est vrai que l'auteur a une préférence pour les tableaux tirés de la vie de famille; mais le *Fils naturel* ne rentre qu'à moitié dans cette définition, et une esquisse de drame, le *Shérif,* à laquelle Diderot tenait beaucoup, prouve bien que les tableaux historiques n'étaient pas absolument exclus de sa conception et qu'il ne prétendait pas limiter sévèrement le champ du drame à la réalité immédiate et contemporaine. On dirait plutôt que ce qui doit caractériser le genre sérieux, c'est une certaine façon d'envisager le monde, une philosophie optimiste et sentimentale. Mais était-ce bien là une nouveauté, et le courant de tout le siècle ne se dirigeait-il pas de ce côté? Non seulement Destouches et La Chaussée, mais Voltaire même, quand il écrit *l'Enfant prodigue* et *Nanine,* ne fondent-ils pas leurs pièces sur les mêmes idées, et tout le répertoire de la comédie larmoyante ne reproduit-il pas avec des variantes cette conception complaisante de la nature humaine?

Oui, sans doute, et Diderot n'est pas aussi novateur qu'il croit l'être, en proposant au genre sérieux cet idéal moral qui, à ce qu'il lui semble, va renouveler la face du théâtre. « Je le répète donc : l'honnête, l'honnête. Il nous touche d'une manière plus intime et plus douce que ce qui excite notre mépris et nos ris. Poète, êtes-vous sensible et délicat? pincez cette corde et vous l'entendrez résonner ou frémir dans toutes les âmes. » Il fait remarquer avec raison que nous valons mieux au théâtre que dans la vie ordinaire, que nous nous élevons un instant au-dessus de nous-mêmes. « Là, le méchant s'irrite contre des injustices qu'il aurait commises, compatit à des maux qu'il aurait occasionnés, et s'indigne contre un homme de son propre caractère. » Mais quelle conclusion peut-on tirer de cette observation, et peut-on y voir le principe d'une esthétique théâtrale? Que la vertu puisse être intéressante sur la scène, nul ne le conteste; mais ce qui nous importe, c'est de savoir à quelles conditions elle peut nous

intéresser, devenir dramatique et vivante, et c'est ce que Diderot néglige de nous dire. Ce qui semble le plus clair dans sa doctrine, c'est que le poète doit se proposer de nous rendre meilleurs; mais qui ne voit combien ce principe soulève d'objections? S'il peut arriver que le beau et le bien, que l'esthétique et la morale se confondent, en est-il nécessairement ainsi? Et le drame moral ne risquera-t-il pas toujours de ressembler à un sermon? Diderot n'est pas d'ailleurs sans prévoir quelques-unes de ces difficultés, et il cherche les moyens de concilier l'intérêt dramatique avec l'effet moral qu'il veut produire. Au lieu d'imposer aux spectateurs une solution telle quelle des grands problèmes moraux, le poète ne pourrait-il pas essayer de la leur suggérer indirectement? Lorsqu'au second acte de *Cinna* Corneille place une discussion sur les différentes formes de gouvernement, ces dissertations politiques ne sont pas un hors d'œuvre; la place que cette scène occupe dans l'action, la situation relative des personnages, leurs sentiments avoués ou secrets, tout cela donne à une discussion théorique un intérêt dramatique profond. Eh bien ! ne pourrait-on pas imiter l'exemple de Corneille, et construire une pièce de telle façon qu'une question morale importante, celle du suicide, celle du duel, celle de l'honneur, doive nécessairement s'y poser? Et la scène dans laquelle cette discussion aurait lieu, n'emprunterait-elle pas un double intérêt à la situation des personnages qui entreraient en lutte et à la gravité des problèmes qu'il s'agirait de résoudre? Nous ne voyons aucune objection de principe à faire à ce que propose Diderot : la difficulté est dans l'exécution; tous les sujets ne se prêtent pas à être ainsi résumés sous une forme à la fois doctrinale et dramatique; en outre les discussions de ce genre risqueraient toujours de dégénérer en conférences académiques, où l'éloquence remplacerait la peinture des caractères et des passions. Quoi qu'il en soit, il y a là une indication intéressante, qui nous permet de nous figurer avec un peu plus de précision l'idée, ou l'une des idées, que Diderot se fait du genre sérieux.

Le drame bourgeois devra avoir une action morale directe ou indirecte. Il devra nous instruire de nos devoirs. A cette conception discutable se rattache une des principales innovations proposées par Diderot, je veux dire la substitution des conditions aux caractères comme principal élément d'intérêt

dramatique. « Pour peu qu'un caractère fût chargé, un spectateur pouvait se dire à lui-même, ce n'est pas moi. Mais il ne peut se cacher que l'état qu'on joue devant lui ne soit le sien, il ne peut méconnaître ses devoirs. Il faut absolument qu'il s'applique ce qu'il entend. » Mais cette raison n'est heureusement pas la seule que Diderot apporte à l'appui de sa théorie. Il fait remarquer que les caractères vraiment dramatiques, ceux qui sont « marqués de grands traits », sont en nombre assez restreint. Une fois qu'un homme de génie, comme Molière, s'en est approprié la plupart, il ne reste plus aux écrivains qui le suivent qu'à peindre les nuances qui distinguent les caractères et qui ne peuvent produire autant d'effet que des caractères tranchés. Supposons, au contraire, qu'un auteur dramatique se propose de représenter les conditions, quelle matière inépuisable s'offre à lui! L'homme de lettres, le commerçant, le juge, le financier, le grand seigneur, que de portraits à faire qui n'attendent qu'un peintre! Et tandis que les caractères ont quelque chose de fixe, que les traits essentiels de l'avarice, par exemple, varient assez peu, les conditions au contraire se modifient sans cesse, comme la société même ; que dis-je? il se produit tous les jours des conditions nouvelles et, par conséquent, de nouveaux sujets d'étude. On dira peut-être que l'innovation proposée est plus apparente que réelle. Vous parlez de peindre la condition de financier, de grand seigneur; mais les grands seigneurs et les financiers n'abondent-ils pas dans nos pièces? Oui, mais ce qu'on n'a pas représenté, ce sont les obligations particulières que certaines situations sociales nous créent, les avantages qu'elles nous procurent, les embarras et les dangers auxquels elles nous exposent. On n'a pas non plus mis à profit les contrastes entre les différentes conditions ou entre les conditions et les caractères; il y a là toute une mine à exploiter.

La justesse de ces vues de Diderot a été souvent contestée. La principale objection est celle que Palissot a faite, et qui a été plusieurs fois reprise depuis. Palissot disait : Les conditions ne sont que des abstractions; un juge, un militaire, un financier ne nous intéressent que par leur caractère propre, non par l'étiquette sociale qu'ils portent. Lessing lui avait déjà répondu qu'en voulant trop prouver il ne prouvait rien, et qu'il prêtait à Diderot une absurdité gratuite, en supposant qu'il voulait supprimer la peinture des caractères : Diderot



disait seulement qu'il fallait la subordonner à celle des conditions. M. Faguet admet que la théorie de Diderot avait surtout une valeur de circonstance et d'à-propos. A des auteurs qui, sous le nom de caractères, peignaient surtout des abstractions, il était bon de rappeler que les hommes ne sont pas seulement des volontés libres et individuelles, que leur caractère est façonné par le milieu où ils vivent, par la profession qu'ils exercent. Mais Diderot n'inventait rien en faisant cette remarque ; tous les grands poètes comiques, et Molière surtout, l'avaient faite avant lui. Ce qui appartient en propre à Diderot, c'est d'avoir faussé la vérité en l'exagérant, en ne voulant voir qu'un des côtés de la question. — M. Faguet est certes plus juste pour Diderot non seulement que Palissot, mais que la plupart des critiques modernes qui ont traité cette question après lui. Il aurait pu l'être plus encore, en remarquant que l'exagération de Diderot est surtout dans la forme, et que de ces deux éléments, les conditions et les caractères, il ne sacrifie ni l'un ni l'autre, puisqu'il recommande, comme un puissant moyen d'intérêt dramatique, de faire contraster les caractères avec les conditions. M. Faguet signale lui-même, avec beaucoup de perspicacité, les liens qui unissent cette théorie de Diderot avec ses vues générales sur l'homme. « Il devait le voir bien plutôt comme un effet que comme une cause, et comme une résultante que comme une force » ; cela est parfaitement juste ; mais il faut ajouter que cette vue de Diderot est de celles qui, bien comprises, élargissent et fécondent la critique littéraire. Diderot ne condamne pas, quoi qu'on en ait dit, la comédie de caractères, il la renouvelle et il en agrandit le champ.

C'était avec la pensée de rendre la comédie plus vivante, de la mieux adapter à la nature de la société moderne, que Diderot recommandait de substituer ou plutôt de subordonner l'étude des caractères à celle des conditions. C'est au nom du même idéal qu'il condamne des traditions vieillies et routinières, comme celle des contrastes, dont les poètes ont abusé. Une des parties les plus importantes de l'art, c'est de cacher l'art même. Or qu'est-ce qui en montre plus que le contraste? « N'est-ce pas un moyen usé? Quelle est la pièce comique où il n'ait pas été mis en œuvre? Et quand on voit arriver sur la scène un personnage impatient ou bourru, où est le jeune homme échappé du collège et caché dans un coin

du parterre, qui ne se dise à lui-même : Le personnage tranquille et doux n'est pas loin? » Le genre dramatique a déjà par lui-même quelque chose de romanesque, car il n'imite l'ordre général des choses que dans les combinaisons les plus intéressantes et les plus extraordinaires qu'il nous offre; pourquoi exagérer ce caractère romanesque en transformant les différences, les nuances qui sont dans la nature, en contrastes arbitraires et forcés? — La thèse de Diderot est soutenable, et surtout le principe de sa critique est juste. La difficulté, comme l'a remarqué Lessing, c'est, puisque Diderot oppose les différences, qui sont dans la nature, aux contrastes, qui sont de l'art ou du métier, de savoir où finissent les différences et où commencent les contrastes. Ou plutôt les contrastes, tant attaqués par Diderot, sont-ils autre chose que la traduction, sous forme dramatique, des différences de caractères qui nous frappent dans la vie ? Tout se réduira donc à une question d'application et de mesure, et, en partant des mêmes principes que Diderot, on arrivera à des conséquences moins radicales que lui. On peut approuver plus pleinement ce qu'il dit du rôle des valets au théâtre. Ces personnages obligés des comédies du temps appartenaient à la convention pure. Si les esclaves jouaient un si grand rôle dans la comédie des anciens, c'est qu'ils jouaient un rôle important dans leur vie. Au temps de Diderot, ils ne représentaient plus qu'un procédé dramatique, rien de réel et de vivant ; le moment était donc venu d'y renoncer.

Rien de plus faux que de se figurer Diderot comme un révolutionnaire en matière de théories dramatiques; il est à beaucoup d'égards un conservateur. Sa devise est à peu près celle d'André Chénier :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques;

il ne demande pas mieux que de conserver les cadres traditionnels, à condition qu'ils servent à exprimer les idées et les sentiments des contemporains. Peut-on voir une déclaration de principes plus sage, plus pondérée que celle-ci? « Sur les conventions théatrales, voici ce que je pense. C'est que celui qui ignore la raison poétique, ignorant aussi le fondement de la règle, ne saura ni l'abandonner ni la suivre à propos. Il aura pour elle ou trop de respect ou trop de mépris, deux

écueils opposés, mais également dangereux. L'un réduit à rien les observations et l'expérience des siècles passés et ramène l'art à son enfance; l'autre l'arrête tout court où il est et l'empêche d'aller en avant. » Ainsi, c'est la raison qui est le seul fondement des règles, et c'est elle aussi qui fait la valeur de la tradition ; il ne faut donc pas rejeter la tradition, comme si elle impliquait la probabilité de l'erreur, il faut s'y attacher jusqu'à ce qu'il nous soit prouvé qu'il y a contradiction entre elle et la vérité. C'est en s'attachant à ce principe que Diderot justifie les unités d'action, de temps et de lieu. Leur principale raison d'être est, suivant lui, qu'elles distinguent nettement le drame d'avec le roman. Dans le roman, comme dans la vie, l'attention se partage sur une infinité de petits incidents ; au théâtre, où l'on ne représente que des instants particuliers de la vie réelle, il faut que nous soyons tout entiers à une même chose. Les inconvénients du système des unités étant surtout sensibles dans le drame historique, on comprend que Diderot en ait été médiocrement touché; il était frappé surtout des avantages que présente une concentration plus grande de l'action dans des sujets tels qu'il les concevait pour la comédie sérieuse, où il s'agit de mettre en scène des épisodes de la vie bourgeoise et de donner l'impression la plus vive possible de la réalité. On comprend aussi qu'il fût très opposé à la confusion des genres. Il se les représente, il est vrai, comme voisins les uns des autres; la tragédie, le drame bourgeois, le genre sérieux, la comédie, la farce, sont comme les anneaux d'une chaîne, et il peut arriver que les genres voisins se fassent de mutuels emprunts: mais l'art consiste justement à distinguer ce qui est confondu dans la nature; une œuvre d'art, c'est comme un être vivant qui se différencie par des caractères propres de ceux qui le précèdent et qui le suivent dans la série. Une pièce de théâtre, comme un tableau, doit être composée suivant une certaine gamme de couleurs; il y a une nuance essentielle, fondamentale, à laquelle se rapporte tout le reste. Diderot nous dit, en parlant de son *Fils naturel,* qu'il avait pensé à l'écrire dans un système différent, et il nous montre comment un simple changement de détail fait dans une partie de son drame aurait entraîné, suivant ses idées, une refonte totale du plan. Il est donc partisan de l'unité, entendue dans le sens le plus sévère, et loin de contredire sur ce point la doctrine classique, il est porté à en exagérer la rigueur.

On peut encore signaler dans la *Poétique* de Diderot des vues de détail justes et pénétrantes. Par exemple, ce qu'il dit sur les récits de la tragédie classique, ces récits que les romantiques condamneront en bloc, sans se demander s'il n'y a pas des raisons qui les justifient. Il a compris, tout aussi bien que Voltaire, les raisons qui s'opposaient à ce que le dénouement d'*Iphigénie* fût mis en action, et il avait expliqué à l'avance, de la façon la plus claire, pourquoi la tentative de Saint-Foix, en 1769, devait échouer. Lorsque le poète, dit-il, nous parle de Calchas qui s'avance,

L'œil farouche, l'air sombre, et le poil hérissé,

notre imagination nous représentera sans peine ce tableau, mais comment ferait un acteur pour nous le rendre? Il pourra avoir l'air sombre et l'œil farouche ; mais il aura beau faire, ses cheveux ne se hérisseront point sur sa tête. L'imitation dramatique ne va pas jusque-là. Que dire de toutes les autres images du récit de Racine, l'air obscurci de traits, les vents déchaînés, le tonnerre qui gronde? Il est évident que le metteur en scène se heurte là à des impossibilités matérielles. Mais ce qu'il y a de plus intéressant et de plus profond dans les observations de Diderot, c'est ce qui suit : « Un goût dominant de l'ordre nous contraint à mettre de la proportion entre les êtres. Si quelque circonstance nous est donnée au-dessus de la nature commune, elle agrandit le reste de notre pensée. Le poète n'a rien dit de la stature de Calchas. Mais je la vois; je la proportionne à son action. L'exagération intellectuelle s'échappe au delà et se répand sur tout ce qui approche de cet objet. La scène réelle eût été petite, faible, mesquine, fausse ou manquée ; elle devient grande, forte, vraie et même énorme dans le récit. Au théâtre, elle eût été fort au-dessous de nature ; je l'imagine un peu au delà. » Ainsi se justifie par des arguments irréfutables un des procédés dramatiques qu'on a le plus légèrement attaqués dans les tragiques anciens ou modernes. Ce que Diderot a dit de la vraie source de l'intérêt dramatique a encore plus de portée. Les poètes, dit-il, croient souvent faire merveille en ménageant des surprises aux spectateurs. Par exemple, dans *Zaïre,* Lusignan ignore qu'il va retrouver ses enfants ; le spectateur l'ignore aussi. La reconnaissance qui suit est très pathétique

sans doute, mais elle l'eût été bien davantage si le spectateur en eût été prévenu à l'avance. « Que ne me serais-je pas dit à moi-même, à l'approche de ces quatre personnages? Avec quelle attention et quel trouble n'aurais-je pas écouté chaque mot qui serait sorti de leur bouche? A quelle gêne le poète ne m'eût-il pas mis? Mes larmes ne coulent qu'au moment de la reconnaissance; elles auraient coulé longtemps auparavant. » Qu'à cette situation on en compare une autre de la même pièce, celle où Orosmane, un poignard à la main, attend Zaïre, et où Zaïre, sans le savoir, marche à la mort. Et, pour en revenir à Lusignan et à ses enfants, sont-ils moins intéressants après qu'ils se sont reconnus? Nullement. Qu'est-ce qui soutient et fortifie l'intérêt? C'est ce que le sultan ne sait pas et ce dont le spectateur est instruit. « Le poète me ménage, par le secret, un instant de surprise; il m'eût exposé, par la confidence, à une longue inquiétude. Je ne plaindrai qu'un instant celui qui sera frappé et accablé dans un instant. Mais que deviens-je, si le coup se fait attendre, si je vois l'orage se former sur ma tête ou sur celle d'un autre, et y demeurer longtemps suspendu? »

Tout cela est la vérité même, et on n'a jamais donné une théorie plus précise et plus complète des coups de théâtre. On est d'autant plus surpris que Diderot, dans un autre passage, les condamne comme invraisemblables et arbitraires. « Ne voyez-vous pas qu'il faut des siècles pour combiner un si grand nombre de circonstances? Que les artistes se félicitent tant qu'ils voudront du talent d'arranger de pareilles rencontres; j'y trouverai de l'invention, mais sans goût véritable. » Et il propose de remplacer les coups de théâtre par ce qu'il appelle les tableaux. Nous avons affaire ici à une seconde partie des théories de Diderot, toute différente de la première, et il est curieux de voir comment il a passé de l'une à l'autre. Dans ce qui précède, les innovations qu'il propose portent plutôt sur le fond des choses que sur la forme. En conservant les cadres traditionnels, il s'agit de donner à la morale une part plus importante et à la peinture des mœurs plus de réalité. Mais lorsque Diderot songe à mettre en scène le drame tel qu'il l'a conçu, son point de vue change subitement. Il part de cette idée que l'acteur est le collaborateur nécessaire de l'auteur, qu'un drame n'est vivant qu'au théâtre, et il insiste sur la nécessité qu'il y a pour le poète de fournir aux comédiens des

indications détaillées sur la façon de l'interpréter. Jusque-là rien que de très ordinaire; depuis Molière jusqu'à Beaumarchais, et de Beaumarchais à Sardou, les écrivains modernes ont singulièrement facilité à cet égard la besogne de leurs interprètes. Mais Diderot va bien plus loin. Il confond le drame avec la pantomime, et il supprimerait volontiers l'auteur pour laisser plus de place au comédien. « Qu'est-ce qui nous affecte, dit-il, dans le spectacle de l'homme animé de quelque grande passion ? Sont-ce ses discours? Quelquefois. Mais ce qui émeut toujours, ce sont des cris, des mots inarticulés, des voix rompues.... J'ai pensé quelquefois que les discours des amants bien épris n'étaient pas des choses à lire, mais des choses à entendre. Car, me disais-je, ce n'est pas l'expression « je vous aime », qui a triomphé des rigueurs d'une prude, des projets d'une coquette, de la vertu d'une femme sensible : c'est le tremblement de voix avec lequel il fut prononcé ; les larmes, les regards qui l'accompagnèrent. » Et il tire intrépidement les conclusions de ces principes. Il propose qu'au lieu d'écrire certaines scènes, le poète se borne à donner des indications, en laissant à l'acteur le soin de les remplir à sa guise. Ainsi, sous prétexte que la pantomime est utile dans le drame, il aboutirait à remplacer le drame par la pantomime. Mais il ne va pas ordinairement jusque-là; il se contente de faire de la pantomime le type idéal duquel le drame devra se rapprocher le plus possible. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le même homme a plusieurs fois insisté sur l'importance du plan, de la composition, sur la nécessité d'enchaîner les incidents, de les disposer en vue des situations principales qui ne produiront d'effet que si elles sont préparées. Cela, c'est la doctrine classique, que Diderot avait fort bien comprise et expliquée ; mais dans le nouveau système qu'il nous propose, celui du drame-pantomime, ces combinaisons savantes sont inutiles. Une belle situation dramatique, un coup de théâtre, c'est le résultat d'une longue préparation ; un tableau comme ceux que préconise Diderot vaut par lui-même ; l'effet en est immédiat, parce qu'il frappe vivement l'imagination, parce qu'il fait appel aux idées les plus générales et aux sentiments les plus simples, et aussi parce qu'il est pittoresque. Diderot termine le *Fils naturel* par une double reconnaissance : Dorval et Rosalie, ardemment épris l'un de l'autre, apprennent tout à coup qu'ils sont frère et sœur. C'est moins sur cette situa-

tion qu'il a compté que sur le tableau du vieux Lysimond bénissant les deux enfants qu'il vient de retrouver et qui embrassent ses genoux. Diderot s'imagine travailler pour Greuze et lui préparer un nouveau motif de tableau vertueux. Tout à l'heure il confondait le drame avec la pantomime, maintenant il le confond avec la peinture : confusion d'autant plus malheureuse qu'il s'agit de pièces qui, par définition, ont un caractère domestique et bourgeois, et qui se prêtent moins que d'autres au déploiement de l'appareil scénique.

Il est vrai que Diderot était si peu fait pour pratiquer ou même pour enseigner ce genre bourgeois auquel il a attaché son nom ! Il y a vraiment là comme une ironie de la destinée, et il a fallu que le courant qui portait dans ce sens fût bien fort, pour que Diderot se soit engagé dans une voie d'où tout devait l'écarter. Rien de plus curieux que de le voir recommander la simplicité avec emphase et faire l'éloge du drame bourgeois en style lyrique. Chacun de ses *Entretiens sur le Fils naturel* est précédé d'un préambule dans ce goût; il va disserter sur le genre sérieux et prêcher le réalisme, et il s'exprime comme un prophète. Il voudrait bien être observateur consciencieux, analyste patient, mais le tempérament l'emporte. S'il était ainsi très impropre à la tâche à laquelle il se vouait, personne, en revanche, n'était plus apte que lui à comprendre la grande poésie, et c'était de ce côté que ses instincts l'entraînaient. Il est le seul des grands écrivains de son temps qui ait vraiment senti la beauté de la tragédie grecque. Que l'on compare ce qu'il dit de Sophocle et ce que Voltaire en a dit; on verra de quel côté est le sérieux, la conviction, la sincérité. Il a compris à merveille comment la nature de la tragédie ancienne s'explique à la fois par ses origines religieuses et par les conditions matérielles de la représentation. Ce goût du grand art ne se montre pas moins lorsque Diderot a à parler de la tragédie française; il admire profondément Racine, et je ne crois pas qu'il y ait un éloge plus senti et plus juste d'*Iphigénie* que celui qui se trouve dans une lettre à Mlle Volland. On devinerait donc, à ce qu'il semble, quelles étaient les préférences instinctives de Diderot en matière d'art dramatique, s'il n'avait pas pris soin de nous renseigner lui-même à cet égard. Il dit en propres termes, dans le troisième *Entretien sur le Fils naturel :* « Le genre comique et le genre tragique sont les bornes

réelles de la composition dramatique. » Et l'on voit par ce qui suit que si Diderot conseille à ses contemporains de s'exercer dans le genre sérieux ou drame bourgeois, c'est qu'il les juge incapables de s'élever jusqu'aux genres plus élevés et proprement artistiques; c'est parce qu'il ne les croit pas de force à concevoir un idéal qu'il les exhorte à copier la réalité.

Les critiques qui se sont occupés des théories dramatiques de Diderot ont en général négligé ce point de vue; ils n'ont voulu considérer en lui que le théoricien du drame bourgeois. Je crois que c'est faire tort à Diderot et le diminuer que de ne le regarder que par ce côté. Le théâtre qu'il concevait, celui qui était à la mesure de ses rêves, c'était le théâtre grec avec sa simplicité grandiose; quand il veut nous donner une idée de la mise en scène telle qu'il la conçoit, c'est dans les *Euménides* d'Eschyle qu'il va chercher un exemple; il montre quels grands effets pourrait produire encore la tragédie entendue de la sorte, et il ajoute : « C'est alors qu'on tremblerait d'aller au spectacle, et qu'on ne pourrait s'en empêcher; c'est alors qu'au lieu de ces petites émotions passagères, de ces froids applaudissements, de ces larmes rares dont le poète se contente, il renverserait les esprits, il porterait dans les âmes le trouble et l'épouvante, et que l'on verrait ces phénomènes de la tragédie ancienne, si possibles et si peu crus, se renouveler parmi nous. » Diderot a ce qui manque à son siècle, le sens du mystère et de ce je ne sais quoi d'infini sans lequel il n'y a pas de grande poésie. « La clarté, dit-il, nuit à l'enthousiasme. Poètes, parlez sans cesse d'éternité, d'infini, d'immensité, du temps, de l'espace, de la divinité, des tombeaux, des mânes, des enfers, d'un ciel obscur, des mers profondes, des forêts obscures, de tonnerre, des éclairs qui déchirent la nue. Soyez ténébreux. » Il a plusieurs fois mis en lumière cet élément indéterminé qui est au fond de la beauté. Une esquisse, dit-il, nous touche souvent plus qu'un tableau, parce qu'elle laisse plus de liberté à notre imagination, qui y voit ce qu'il lui plaît. « C'est l'histoire des enfants qui regardent les nuées, et nous le sommes tous plus ou moins. C'est le cas de la musique vocale et de la musique instrumentale. Nous entendons ce que dit celle-là; nous faisons dire à celle-ci ce que nous voulons. » Par ce sentiment du rôle que jouent dans l'art ces éléments obscurs qui résistent

à l'analyse, Diderot est en avance sur son temps et semble annoncer la poésie nouvelle qui éclora dans le nôtre. Il sent la beauté qu'il y a dans la puissance réglée et harmonieuse, mais plus encore celle de la force désordonnée qui se déchaîne : « La puissance qui menace émeut plus que celle qui protège. Le taureau est plus beau que le bœuf; le taureau écorné qui mugit plus beau que le taureau qui se promène et qui paît; le cheval en liberté, dont la crinière flotte aux vents, que le cheval sous son cavalier; l'onagre que l'âne, le tyran que le roi, le crime, peut-être, que la vertu... » Est-ce bien Diderot, l'apôtre du drame moral, qui a écrit ce dernier membre de phrase? Sommes-nous assez loin des vertueuses platitudes du *Père de Famille?* Voici encore un autre passage, plusieurs fois cité, et qui semble d'un précurseur du romantisme : « Qu'est-ce qu'il faut au poète? Est-ce une nature brute ou cultivée, paisible ou troublée? Préférera-t-il la beauté d'un jour pur et serein à l'horreur d'une nuit obscure, où le sifflement interrompu des vents se mêle par intervalle au murmure sourd et continu d'un tonnerre éloigné, et où il voit l'éclair allumer le ciel sur sa tête?... La poésie veut quelque chose d'énorme, de barbare et de sauvage. C'est lorsque la fureur de la guerre civile ou du fanatisme arme les hommes de poignards et que le sang coule à grands flots sur la terre, que le laurier d'Apollon s'agite et verdit... Quand verra-t-on naître des poètes? Ce sera après les temps de désastres et de grands malheurs, lorsque les peuples harassés commenceront à respirer. Alors les imaginations, ébranlées par des spectacles terribles, peindront des choses inconnues à ceux qui n'en ont pas été les témoins. » Nous ne voudrions pas trop insister sur ce morceau ni exagérer la valeur de l'espèce de prophétie qu'il renferme; ce qui est à retenir dans les citations qui précèdent, c'est le profond sentiment qu'on y trouve de la poésie prise à sa source et comme dans son premier bouillonnement; c'est aussi l'idée que notre civilisation, avec ses conventions et ses barrières, est en désaccord avec la liberté souveraine de l'art. Voilà ce qu'il importe de se rappeler pour corriger et compléter l'impression que nous laissent les théories sur le drame bourgeois, pour comprendre que Diderot n'est pas là tout entier.

On cherche trop exclusivement les doctrines de Diderot dans les *Entretiens sur le Fils naturel* et dans le *Discours sur*

la poésie dramatique; le *Paradoxe sur le comédien* ne mérite pas moins d'attirer notre attention. Il y établit avec beaucoup de force et de profondeur une distinction qu'il a négligé de faire dans ses autres écrits sur l'art dramatique, et que ses contemporains négligeaient comme lui, à savoir la distinction entre la sensibilité vulgaire, qui n'a aucun rapport avec l'art, et la sensibilité artistique, qui seule est féconde et créatrice. Il semble d'abord que Diderot ne traite qu'un point de détail, qu'il veuille prouver seulement que, pour nous émouvoir, l'acteur n'a pas besoin d'être ému lui-même. Mais à mesure qu'il avance dans son sujet et qu'il multiplie les anecdotes, les souvenirs, les raisonnements à l'appui de sa thèse, la question s'élargit, et l'on voit que c'est du principe même de l'art dramatique qu'il s'agit. Qu'appelle-t-on au théâtre être vrai? « Est-ce y montrer les choses comme en nature? Nullement : un malheureux de la rue y serait pauvre, petit, mesquin; le vrai en ce sens ne serait autre chose que le commun. Qu'est-ce donc que le vrai? C'est la conformité des signes extérieurs, de la voix, de la figure, du mouvement, de l'action, du discours, en un mot de toutes les parties du jeu, avec un modèle idéal ou donné par le poète ou imaginé de tête par l'acteur. » Sans doute, il est nécessaire que le comédien observe la nature et qu'il s'en souvienne, lorsqu'il aura un rôle à créer. Mais ce qu'il faut sur la scène, ce n'est pas la nature elle-même, tantôt touchante et sublime, tantôt ridicule; c'est cette nature corrigée et mise au point. Ce qu'il y aurait d'intéressant à étudier, si cela se pouvait, c'est la période de souffrance et de lutte par laquelle passe le grand acteur lorsqu'il compose un rôle, c'est-à-dire lorsque seul dans son cabinet il essaie de sortir de lui-même pour se hausser au niveau du personnage qu'il imagine Qu'on se figure Mlle Clairon, lorsqu'après ce long travail elle a incarné et fait vivre dans son imagination la figure conçue par le poète. « Comme il nous arrive quelquefois dans le rêve, sa tête touche aux nues, ses mains vont chercher les deux confins de l'horizon; elle est l'âme d'un grand mannequin qui l'enveloppe; ses essais l'ont fixé sur elle. Nonchalamment étendue sur une chaise longue, les bras croisés, les yeux fermés, immobile, elle peut, en suivant son rêve de mémoire, s'entendre, se voir, se juger et juger les impressions qu'elle excitera. Dans ce moment elle est double : la petite Clairon et la grande Agrippine. »

Ce qui est vrai de l'acteur ne l'est pas moins du poète. Ce qu'il lui faut, à lui aussi, ce n'est pas cette sensibilité qui nous fait verser des larmes, mais qui ne nous fait rien créer; c'est une sensibilité toute différente qui lui fait voir et sentir la nature, et qui lui permet de la traduire dans ses manifestations variées. Je dis traduire et non pas copier; car si le comédien paraît faible et mesquin en transportant sur la scène ce dont il a été témoin dans la rue, le poète ne fera rien qui vaille s'il ne transforme pas la réalité suivant un idéal qu'il a conçu et qu'il imposera à notre imagination par la force de la sienne. Comment jugeons-nous des personnages historiques qu'il crée? Pourquoi nous paraissent-ils vrais? « Êtes-vous Cinna? Avez-vous jamais été Cléopâtre, Mérope, Agrippine? Que vous importent ces gens-là? La Cléopâtre, la Mérope, l'Agrippine, le Cinna du théâtre, sont-ils même des personnages historiques? Non, ce sont des fantômes imaginaires de la poésie; je dis trop : ce sont des spectres de la façon particulière de tel ou tel poète. » Pourquoi donc font-ils de l'effet sur la scène? Parce qu'ils sont de convention. « C'est une formule donnée par le vieil Eschyle; c'est un protocole de trois mille ans. » Étudiez le langage que parle Agamemnon au début de l'*Iphigénie* de Racine. Est-ce là le vrai langage d'Agamemnon? Pas le moins du monde. « C'est celui d'Homère, c'est celui de Racine, c'est celui de la poésie; et ce langage pompeux ne peut être employé que par des êtres inconnus, et parlé par des bouches poétiques, avec un ton poétique. » Oui, mais ces conventions dont parle Diderot, et desquelles vit la poésie, qu'étaient-elles à l'origine, si ce n'est la forme que prenait la nature dans l'esprit du poète? Et aujourd'hui encore tout poète digne de ce nom fait-il autre chose que de rajeunir ces traditions vieillies en mettant dans ces cadres, que lui imposent les nécessités de son art, les impressions vivantes et personnelles qu'il a reçues de la réalité? Ainsi la réalité, la nature, est en un sens l'origine, la source de tout; mais par elle-même elle ne peut rien; il faut entre elle et nous ce miroir magique qui ne se contente pas de refléter les objets, mais qui les transforme et qui s'appelle l'imagination du poète.

On voit que nous sommes à cent lieues du réalisme et que de pareilles théories classeraient bien plutôt leur auteur parmi les idéalistes. Il n'appartient, à vrai dire, à aucune école, et

les divergences de ses doctrines s'expliquent à la fois par le temps où il a vécu et par la nature de son esprit. Le siècle où il est né n'était pas celui de la poésie ; quoique le génie de Voltaire fît illusion à ses contemporains, la tragédie classique était usée, et Diderot a cru avec raison que cette décadence était irréparable. Témoin des succès de La Chaussée, il a pensé que la nouvelle forme qu'il avait créée, le drame bourgeois, pourrait, en éliminant l'élément romanesque contraire à sa vraie nature, devenir la forme du théâtre de l'avenir. Il s'est persuadé que la tragédie bourgeoise pouvait remplacer la tragédie héroïque; le sujet en était moins élevé, mais d'un intérêt plus vif et plus immédiat, puisqu'il était emprunté à la réalité des mœurs contemporaines, et la beauté de l'inspiration morale suppléerait à la poésie qui y faisait défaut. Mais en même temps que Diderot, sous l'influence de la sensiblerie à la mode et de l'optimisme superficiel de son siècle, se faisait le théoricien du nouveau théâtre et essayait de l'appliquer dans des pièces mal venues, il avait l'esprit trop large pour s'enfermer toujours dans cet horizon trop étroit, il s'échappait à tous moments au delà et il retrouvait sans effort les vrais principes du grand art. On peut trouver que son idéal de théâtre bourgeois est parfois bien vague, qu'il associe des éléments incompatibles, et que l'embarras de l'auteur se trahit souvent ; on peut remarquer surtout un désaccord profond entre la théorie et le théoricien, entre le réalisme étroit de l'une et l'inspiration enthousiaste de l'autre. Mais au fond ce sont là d'heureuses contradictions, et qui montrent surtout combien l'écrivain est supérieur à sa doctrine.

En terminant l'examen de cette doctrine, il semblerait naturel de se demander si elle a été féconde et quelle a pu être son influence sur le développement du théâtre moderne. Mais, après ce que nous avons dit, on peut voir combien cette question est complexe et difficile à résoudre. D'abord le système de Diderot n'appartient pas entièrement à Diderot, et avant qu'il en eût développé les principes, La Chaussée l'avait appliqué, au moins dans ce qu'il a d'essentiel. Diderot a fait la théorie du drame bourgeois; mais le drame bourgeois existe, abstraction faite de ses écrits, et représente un moment une période déterminée, dans l'histoire de notre théâtre. Mais ce drame bourgeois, tel que Diderot l'avait défini et constitué, n'a pas eu une bien longue carrière; né après le milieu du

siècle, il n'a guère survécu à la Révolution française. Il s'agirait donc de savoir si, après avoir disparu sous sa première forme, ce genre de drame a reparu de nos jours sous une forme nouvelle, à peu près comme on a pu soutenir qu'en un sens, et en dépit des apparences, la tragédie avait eu sa renaissance dans le drame romantique. On comprend ce que la solution de cette question comporte d'arbitraire, et combien il est difficile d'aboutir à autre chose qu'à des hypothèses plus ou moins vraisemblables. M. Caro, dans ses *Études sur le* XVIIIe *siècle,* croit que le drame bourgeois, le drame des conditions moyennes, tel que Diderot l'avait rêvé sans pouvoir en donner le modèle, a été réalisé non seulement dans le *Philosophe sans le savoir* de Sedaine, mais de nos jours dans quelques comédies de George Sand. M. Lenient voit avant tout dans Diderot le créateur du drame populaire, du mélodrame à la façon de Bouchardy et de d'Ennery. M. Lanson avait montré que les pièces larmoyantes de La Chaussée contiennent en germe la comédie moderne ; M. Brunetière a récemment repris le même point de vue en l'appliquant à Diderot, et soutenu que les comédies de Dumas et d'Augier étaient issues du drame bourgeois, mais du drame bourgeois épuré, ayant subi une double transformation qui le rend à peu près méconnaissable ; cette transformation aurait été opérée d'abord par Beaumarchais, qui a renoué la vraie tradition française, puis par les romantiques, qui ont remis en honneur la notion d'art, trop oubliée au XVIIIe siècle. Ainsi, à en croire les critiques très compétents que nous venons de citer, la conception dramatique de Diderot aurait été d'une fécondité singulière.

D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés?

Faut-il croire qu'il n'y a là qu'une illusion d'esprits trop ingénieux? Encore qu'un certain scepticisme soit permis en face de tant de suppositions différentes, il n'est peut-être pas nécessaire d'aller jusqu'à des conclusions entièrement négatives. Il y a dans les dissertations dramatiques de Diderot une si grande variété d'aperçus qu'un peu de bonne volonté suffit pour y rapporter toutes les conséquences que le temps s'est chargé de tirer et les développements en sens divers qu'a pris notre théâtre. On pourrait avec un peu de subtilité y

trouver la justification du drame romantique comme l'apologie de la comédie réaliste. Et c'est ce qui explique comment de bons esprits ont pu se partager sur cette question. Sans vouloir ajouter une nouvelle hypothèse à celles qu'ils ont hasardées, on se bornera à faire observer que d'une part les théories de Diderot caractérisent une certaine époque de notre théâtre, qu'elles correspondent à un état passager et accidentel de l'esprit français, et que d'autre part elles expriment une tendance permanente, qu'elles sont dans le sens général de notre évolution dramatique. Les doctrines et les pièces de Diderot, si on les considère en elles-mêmes et à leur date, sont avant tout une réaction contre le théâtre de Voltaire, un essai pour substituer à la tragédie vieillie une forme dramatique nouvelle. Cette forme a un nom, elle s'appelle le drame bourgeois; elle offre des caractères particuliers, entre autres le mélange d'un certain réalisme conventionnel et naïf avec une morale optimiste et déclamatoire. Cela, c'est du passé, c'est de l'histoire ; le drame bourgeois ainsi entendu est mort, et bien mort. Mais dans ces œuvres mort-nées et dans ces théories éphémères il y avait un élément durable, une idée vraie; c'est que le théâtre, qui vivait surtout sur d'anciennes traditions, devait se renouveler en s'adaptant à la vie moderne. On ne pouvait essayer de recommencer *Iphigénie*, ni *le Misanthrope;* le temps était passé des grandes œuvres, d'un caractère universel, qui ont fait la gloire des classiques; mais on pouvait trouver dans la vie de tous les jours, dans la société où nous vivons, des sujets qui n'étaient pas près de s'épuiser. Les cadres anciens de la tragédie ou de la grande comédie n'étaient plus appropriés à ces peintures nouvelles ; ce qui convenait, c'était un drame d'un genre mixte, image fidèle de la réalité que nous connaissons. Ces principes ne sont pas particuliers à Diderot; La Chaussée avait obéi instinctivement aux mêmes tendances, et à travers bien des vicissitudes, et quoique des idées contraires aient paru triompher par moments, ce sont elles encore qui, depuis Diderot et Beaumarchais jusqu'à Augier, Dumas, Meilhac, n'ont cessé d'inspirer obscurément le théâtre moderne. Ce qui fait le mérite et l'originalité vraie des théories de Diderot, c'est que parmi les vues hasardées auxquelles l'entraîne son imagination ou l'influence des idées de son temps, il a eu le sentiment profond des nécessités nouvelles du théâtre; c'est qu'il repré-

sente non seulement des idées individuelles plus ou moins claires, plus ou moins cohérentes, mais le mouvement général et irrésistible qui du système classique a fait sortir le drame moderne.

Antoine Benoist.

FIN

DU

PREMIER DUCHÉ D'AQUITAINE

Dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, j'ai étudié, par le menu, les destinées du sud-ouest de la Gaule franque, depuis les dernières années du VI[e] siècle jusqu'à l'apparition de Eudes, duc d'Aquitaine. J'ai consacré, en outre, à ce personnage un travail spécial et distinct, accueilli par les *Annales du Midi*. Aujourd'hui, je prétends raconter ici, avec le même détail, et suivant la même méthode, la fin du premier duché d'Aquitaine. Il semble donc que ces recherches devraient finir à la mort de Gaifier (Vaïfre), duc d'Aquitaine, c'est-à-dire en 768. Je me permettrai cependant de les prolonger jusqu'en 778, date voisine de la création du royaume d'Aquitaine par Charlemagne en faveur de son fils Louis, surnommé plus tard le Débonnaire.

§ I. ERREUR DE RABANIS CONCERNANT L'ORIGINE DE HUNALD, DUC D'AQUITAINE APRÈS EUDES. — Dans mon étude sur Eudes, j'ai dit que ce personnage fut le père de son successeur Hunald. Rabanis révoque ce fait en doute. Il se demande, en outre, si cet Hunald est le même personnage que tous les annalistes nous donnaient, hier encore, comme ayant, en 769, dirigé la révolte de l'Aquitaine, contre Charlemagne, et comme ayant péri, deux ans plus tard, devant Rome. Écartons, pour le moment, les deux dernières questions, et ne retenons que la première.

D'après l'auteur des *Mérovingiens d'Aquitaine,* il n'est pas prouvé que le duc Hunald fut le fils de Eudes. Un passage d'Adon de Vienne, dit-il, porte bien que Gripon, ou Grifon, frère

de Pépin, se réfugia auprès de Gaifier, fils de Hunald, duc des Aquitains [1]. Mais Rabanis n'accepte pas les mots *Hunaldi filio* comme irrécusables. Selon lui, Adon de Vienne n'était pas à même de se renseigner exactement. Au reste, sous sa plume, *filio* signifierait non pas « fils », mais simplement « successeur [2] ». Et la preuve, poursuit-il, c'est que Sigebert de Gembloux parle de Gaifier et de Hunald comme de « fils d'Eudes [3]».

Ainsi argumente l'auteur des *Mérovingiens d'Aquitaine*. Mais il est suffisamment démontré que, bien qu'il n'écrivit que durant la seconde moitié du IXe siècle, Adon de Vienne puisait à des sources autrement pures que Sigebert de Gembloux. Le curieux est que, dans d'autres parties de son livre, Rabanis se déchaîne sans mesure contre Sigebert. Par exception, il estime que, dans le cas présent, ce chroniqueur apporte un argument sans réplique. Nous serions donc, cette fois, en face d'un texte inattaquable et sacré.

Rabanis repousse également le passage des Annales de Metz [4], où Hatton est donné comme le frère de Eudes, et Gaifier comme le fils de Hunald : *Filiumque suum Waïfarium in principatu reliquit* (*Hunaldus*) [5]. Pourquoi donc le chroniqueur de Metz en aurait-il su plus long là-dessus que ceux de Moissac ou d'Angoulême, qui n'attestent rien de pareil ? Rabanis n'invoque pas d'autres raisons. Et cependant Waitz a clairement prouvé que le même auteur des Annales de Metz s'est principalement servi, pour les composer, des *Annales Laurissenses majores* et de la continuation de Frédégaire, dont la rédaction remonte à la seconde moitié du VIIIe siècle [6]. Ici, son témoignage n'est donc pas si méprisable, quand nous avons en outre la déclaration conforme d'Adon de Vienne.

Rabanis aurait plus légitimement exercé sa censure contre les Annales de Metz, en faisant observer qu'elles présentent Hunald, duc d'Aquitaine, comme ayant dirigé l'insurrection

1. Sed inde post Grifo fugiens, Waïfario Hunaldi filio Aquitaniorum Duci se conjunxit : ibique ambo contra Pippinum rebellionem parant. ADON. VIENN. *Chron.*, ad ann. 748, ap. BOUQUET, II, 672.
2. RABANIS, *Les Mérovingiens d'Aquitaine*, 74-76.
3. Carolus, Waïfero et Hunaldo, filiis Eudonis, dimicando victis, Aquitaniam subjugat. SIGEBERT. GEMBL. *Chron.*, ad ann. 733, ap. BOUQUET, III. 347. — Waïferus filius Eudonis... iram Pippini incurrit. *Id. Ibid.*, ad ann, 760, ap. BOUQUET, V, 375. — Rabanis cite encore un autre texte : « Carolus dimicabat contra filios Eudonum. » *Ann. Til.* ; ad ann. 735, ap. BOUQUET, II, 643.
4. RABANIS, *Les Mérovingiens d'Aquitaine*, 76-86.
5. *Ann. Metens.*, ad ann. 74, ap. BOUQUET, II, 687.
6. WAITZ, *Monumenta Germaniae*, t. XIII, p. 26 et note 6.

du sud-ouest de la Gaule franque, en 769 : *Karolus audiens perfidiam Hunaldi, qui iterum fraudulenter Aquitaniae principatum arripere volebat.* Cet *iterum* prouve assez clair que le rédacteur du texte admet l'existence d'un seul Hunald. Comment Rabanis, qui prétend le contraire, compromet-il, en ce cas, la bonne doctrine par de mauvaises raisons? Comment ne se déchaîne-t-il pas, une fois de plus, contre les Annales de Metz? Il y a eu, en effet, deux Hunald, le duc d'Aquitaine tué, massacré à Rome vers 756, et un autre Hunald, qui fut le chef de la révolte de 769. Mais, encore une fois, je m'expliquerai sur ces deux points en temps opportun.

Je sais bien que Pertz prétend [1], à propos de Hunald, qu'Éginhard (Angilbert), dans ses Annales, a ajouté le mot *quidam* à la Chronique de Laureshaïm. Mais il est assez clair que, si cet érudit s'exprime ainsi, c'est parce qu'il croit à l'authenticité de la charte d'Alaon, et qu'il subit l'opinion dominante, celle qui n'admet l'existence que d'un seul Hunald.

Rabanis ne raisonne pas juste quand il invoque, en faveur de sa thèse, le texte [2] où un certain Gédéon rend à l'église de Brioude une villa qu'il lui avait prise *per prava consilia*. Cette restitution est datée *du mois de septembre, la douzième année du seigneur Wayfarius,* prince (d'Aquitaine).

« Ce document, écrit dans le style incorrect du temps, renferme au début une lacune : « Ego Gideon, dum non est « incognitum, y est-il dit, quod Domnus Hunaldus Princeps, « *ante hos dies,* per prava consilia aliquam villam de racione « sancti Juliani, martyris..... visus *fui* astruxisse. »

« M. Rabanis supplée EGO entre *quod* et *Domnus Hunaldus;* mais évidemment ce n'est pas ainsi qu'il faut combler la lacune du texte, puisque la phrase débute par *ego Gideon.*

« Au lieu de *ego,* il faut très probablement ajouter *cum esset* ou *sub,* sans accord, comme cela arrivait au VIIIe siècle. Ou bien il faut lire visus *fuit*, au lieu de visus *fui*, toute cette phrase devenant ainsi une simple incidence.

« Quoi qu'il en soit, on ne peut raisonnablement rien conclure d'un pareil texte; et ce n'est point Hunald qui parle, mais *Gédéon* [3]. »

Ainsi s'exprime Dom Chamard. Il est donc clair que, dans le

1. PERTZ, *Monumenta Germaniae,* XIII, 26.
2. RABANIS, *Les Mérovingiens d'Aquitaine,* 89-224.
3. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens,* 50.

texte invoqué, rien n'autorisait Rabanis à conclure à l'existence de deux Hunald. Cette assertion, bien que vraie, devait être prouvée sérieusement; car, encore une fois, ce n'est pas ici Hunald qui parle ici, mais Gédéon.

Un autre argument, par lequel l'auteur des *Mérovingiens d'Aquitaine* prétend établir que le duc Hunald n'était pas le fils de Eudes, est tiré par lui des Actes de saint Berthaire [1]. Ce personnage, dit-il, était censé avoir passé une partie de sa jeunesse à la cour de Gaifier. Sa légende a été invoquée par tous les auteurs, depuis Oïhenart jusqu'à Fauriel. Or, voici la traduction du passage invoqué comme significatif en l'espèce. « Il me semble nécessaire d'expliquer en peu de mots quel était ce Gaifier (*Waïfarius*), afin qu'on admire pleinement la patience de notre saint. Il apparut, en effet, ce méchant entre les plus méchants, ce détestable entre les pires, ce fils du duc Hunald (*filius Hunaldi Ducis*), de celui qui s'était révolté contre le susdit roi Pépin, son seigneur, et qui, réduit au désespoir par ses défaites réitérées, aboutissant à une chute digne de sa malice, finit par devenir moine. Comme il voyait que son fils Gaifier croissait par l'énormité du corps et la vigueur des forces et surpassait la perfidie paternelle par l'astuce de ses desseins subtils, se rappelant tout le mal qu'il avait fait au roi et espérant que son fils serait capable de faire pis encore, regardant, en effet, ses efforts comme rien, en comparaison de l'habileté et de la force de son fils, il se décida à le mettre en état de développer librement ses aptitudes, de manière à ce que lui restât tranquille dans un monastère, tandis que son fils ferait au roi une guerre à outrance. Pour cela, il voulut le mettre en possession de son héritage, de façon que nul ne pût l'embarrasser sous prétexte de parenté. Appelant donc cauteleusement auprès de lui son frère germain Hatton, il lui arracha les yeux, et, appuyé sur cette bonne action, il entra dans un monastère. Au bout de trois ans, Gaifier, en possession du pouvoir et de la méchanceté de son père, s'efforçant en vain contre le roi Pépin, son seigneur, battu notamment par la vigueur des comtes Austrowald et Geleman, ses troupes dispersées, sa mère et ses deux sœurs prisonnières, (*capta etiam matre cum duabus sororibus*), tomba lui-même au pouvoir du roi et fut tué l'an de

1. Rabanis, *Les Mérovingiens d'Aquitaine*, 78-86.



l'Incarnation 757 (*anno DCCLVII ab incarnatione Domini,* lire *DCCLXVII*). Ce que son père Hunald ayant appris, il quitta aussitôt son monastère, et revenant comme le chien à son vomissement, il reprit ses armes et sa femme (*recepta conjuge*), résolu de se révolter contre le roi, non pas le roi Pépin qui était mort, mais son fils Charles. Mais, épuisé de forces, il fut mis en fuite, pris par ceux qui le poursuivaient et ramené comme un fugitif en la présence du roi. Là, privé de toute espèce de puissance, il déposa son mauvais vouloir, dompté enfin, mais non résigné [1]. »

Je le répète volontiers, cette portion de la légende de saint Berthaire ne me semble pas en tout si méprisable. Pour la dénigrer, Rabanis ajoute : 1° Que saint Berthaire était *Lombard* et non pas Franc ou Aquitain d'origine ; de telle sorte que les illustres compilateurs des *Acta SS. Ordinis S. Benedicti* regardent comme un préjugé sans fondement les bruits répandus au sujet de l'origine aquitanique et quasi royale de Berthaire ; entres autres preuves de leur opinion, ils rappellent la consanguinité de Berthaire avec *Isambard*, comte ou *gastalde* lombard de la ville de Télèse dans l'ancien Samnium [2] ; 2° Que Berthaire n'a point été contemporain de Gaifier l'Aquitain ; 3° Que le Gaifier dont il est question dans les actes de saint Berthaire n'est pas le Gaifier d'Aquitaine, mais un *prince de Salerne* du même nom, qui avait témoigné le désir de vivre sous la règle de Saint-Benoît, au temps où saint Berthaire administrait l'abbaye du Mont-Cassin, et qui voulut même s'y faire transporter durant sa dernière maladie. Les incursions des Sarrasins n'ayant pas permis que son dessein s'accomplit, il mourut en grande sainteté dans la ville de Teanum, et ses restes furent transportés à l'abbaye [3]. »

En quelques mots, Dom Chamard a fait justice de cette étrange argumentation. Rabanis, dit-il, confond, pour se faire beau jeu, la Vie du saint Berthaire, où il est parlé de Hunald et de Gaifier, avec celle d'un autre « saint Berthaire, abbé du Mont-Cassin. Grâce à cette confusion, il s'égare dans des rapprochements en dehors de la question. Pour y répondre, il suffit de dire que saint Berthaire et son frère, saint Atalenus,

1. Bolland., *Acta SS.*. t. II Julii, p. 316.
2. *Ex Hist. Longob. Monachi Cassin.*
3. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, Sæc. IV, part. II, p 471.

massacrés à Menoux près d'Amance, en Bourgogne, n'ont aucun rapport avec le saint abbé martyrisé par les Sarrasins au IXe siècle [1] ».

§ II. CHARLES MARTEL IMPOSE AU DUC HUNALD LE SERMENT DE FIDÉLITÉ (736). — Au temps du duc Eudes, Charles Martel n'avait jamais perdu de vue les liens politiques qui rattachaient autrefois à l'Austrasie l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne. Ces liens politiques s'étaient rompus, il est vrai, par suite de guerres civiles. Mais le Maire du Palais s'inquiétait fort de les renouer. Il profita donc de la mort de Eudes pour réclamer du nouveau duc d'Aquitaine un serment d'obéissance, ou plutôt de fidélité, comme on disait à cette époque.

1. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 49. — Dans la charte apocryphe d'Alaon, le faussaire omet, parmi les descendants authentiques de Eudes, Remistan dont il n'a pas su ou voulu tirer parti. Il ne donne au duc d'Aquitaine que deux fils, Hunald et Hatton, et, comme nous le verrons bientôt, l'existence de l'un et de l'autre est historiquement prouvée. Toujours d'après la fausse charte, Hatton aurait épousé Vandrade, donnée comme la descendante et la plus proche héritière de Sadragesile, duc prétendu d'Aquitaine. Selon le texte mensonger, Hatton serait le chef d'une seconde branche mérovingienne *(ex secunda Ludonis (l. Eudonis) linea)*. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère étrange de ces termes. De Hatton et de Vandrade seraient nés trois fils : 1° Lupus Ier, duc de Gascogne, qui aurait fait hommage à Charlemagne en 769 ; 2° Artalgarius, comte des Marches de Vasconie, dont les restes auraient été déposés au monastère de Santa-Maria Alaon, en 835 ; 3° Icterius, que Charlemagne aurait fait comte d'Auvergne ou vers 778. — Le choix de ces trois personnages, dont le faussaire fait des fils de Hatton, est, du reste, assez ingénieux pour faire illusion à ceux qui n'y regardent pas de trop près. Nous verrons, en effet, au cours du présent mémoire, un duc de Vasconie nommé Lupus, livrer à Charlemagne le Hunald qui venait d'insurger le sud-ouest de la Gaule en 767. Nous constaterons aussi aussi dans l'entourage du duc Gaifier, la présence d'un Artalgarius et d'un Icterius en 744. Je crois que c'est lui que le faussaire a voulu utiliser, et non l'Icterius fait comte d'Auvergne par Charlemagne en 778, et présenté comme tel en même temps que comme fils de Hatton par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Mais nul texte, sauf la charte d'Alaon, n'atteste qu'aucun des trois personnages surnommés fût fils de Hattonet de Vandrade. — La charte fabriquée par Tamayo de Salazar ne donne pas de postérité à Icterius. Mais elle fait descendre d'Artalgarius le comte Vandregisile, présenté comme parent de Charles le Chauve. Ce Vandregisile y est donné comme le descendant du duc Boggis par les cadets, et comme l'héritier du duc Eudes, à raison des confiscations faites sur Gaifier et sur Lupus II, censé mort à l'affaire de Roncevaux. Vandregisile serait le mari de Marie, fille d'Aznar, comte de Jaca, avec laquelle il aurait fondé, en 845, le monastère de Santa-Maria Aalon, au diocèse d'Urgel. C'est là qu'on l'aurait enseveli la même année. La charte donne quatre fils à Vandregisile : 1° Bernard, comte des Marches de Gascogne en 845, marié à Theude ; 2° Hatton, comte de Palhás en 845, marié à Eysseline ; 3° Antoine, vicomte de Béziers en 845, mari d'Andoyre, et chef de la maison vicomtale de Béziers ; 4° Azenar, vicomte de Soule et de Lovignez ou Louvigny, et mari de Gervaise, fille du duc Burchard. — Ainsi, toutes ces familles suzeraines de Palhás, de Béziers, de Soule et de Louvigny, ainsi que bon nombre de lignées seigneuriales qui s'y rattachent incontestablement, remonteraient jusqu'à Charibert, frère consanguin de Dagobert Ier. Les neuf confirmations de la charte d'Alaon, tout aussi fausses qu'elle, n'ont pas d'autre but que de confirmer cette prétendue descendance.

Mais Hunald refusa de se soumettre. Alors Charles Martel, déjà prêt, en vue de cette résistance, partit avec ses troupes, franchit la Loire, et pénétra en Aquitaine. Sur cette expédition, les récits des chroniqueurs sont très brefs et diffèrent notablement.

L'un dit que le Maire du Palais s'empara de l'Aquitaine sans combat [1]. Quatre portent simplement qu'il envahit ou ravagea la Vasconie [2]. D'après Sigebert de Gembloux, mort en 1112, le duc Eudes aurait perdu la vie vers 736 [3]. Ces deux assertions sont évidemment fausses. Le premier continuateur de Frédégaire s'exprime ainsi : « A la nouvelle de sa mort (la mort de Eudes), le prince Charles, prenant conseil de ses grands, vint jusqu'à la Garonne, occupa la ville de Bordeaux et le fort de Blaye, s'empara de tout ce pays, et soumit les villes comme les campagnes et les lieux forts. Ainsi favorisé du Christ, roi des rois et seigneur des seigneurs, le prince Charles retourna victorieux et en paix [4]. » Les Annales de Metz concilient les textes précédents dans la mesure du possible, en disant que Charles, après avoir contraint Hunald de lui jurer fidélité, ainsi qu'à ses fils, Pépin et Carloman, lui donna le duché d'Aquitaine [5].

Ce serment, dit à bon droit Dom Chamard, « fut la source de toutes les prétentions carolingiennes sur l'Aquitaine et de tous les malheurs dont ce malheureux pays fut la victime pendant plus de quarante ans. Toute tentative d'indépendance de la part des fils et du petit-fils d'Eudes fut désormais, aux yeux des Carolingiens, un acte de félonie encore plus que de

1. Eudo moritur : Carolus Aquitaniam sine bello recipit. HERMAN. CONTRACT. *Chron.*, ap. BOUQUET, III, 330.

2. Karolus cum exercitu fuit in Wasconia. — Karolus invasit Wasconiam. *Ann. Nazarian.*, *Petav.*, *Tilian.*, ap. DUCHESNE, II, 3 et 7. — DCCXXXV. Carolus vastavit Wascones. LAMBERT. SCHNAFNABURGENSIS, *Chron.*, ap. BOUQUET, III, 348. Lambert vivait en 1077.

3. Karolus in Wasconia cum Eudone pugnat, eumque principatu et vita privat. SIGEBERT. GEMBLAC. *Chron.*, ap. BOUQUET, III, 347. Cf. *Ann. Pith.*, ad ann. 728.

4. In illis quippe diebus Eudo dux mortuus est. Haec audiens praefatus princeps Carlus, inito consilio procerum suorum, denuo Ligere fluvio transiit, usque Geronnam (*var.* Garonnam) vel urbem Burdigalensem, vel castro Blavia veniens, occupavit illamque regionem coepit hac subiugavit cum urbibus ac suburbana castrorum. Victor cum pace remeavit, opitulante Christo rege et domino dominorum. FREDEG. CONTINUAT., 9 (106), *Monumenta Germaniae histor.*, t. II, p. 175-176, des *Scriptores rerum Merovingicarum* (édit. Krusch).

5. Ducatum illum solita pietate Hunaldo, filio Eudonis, dedit : qui sibi et filiis suis, Pippino et Carlomanno, fidem promisit. *Ann. Metens.*, ap. BOUQUET, II, 684.

rébellion. C'est ce qu'attestent toutes les chroniques du temps. On y ajouta le prétexte religieux. Oubliant que son père en avait donné l'exemple, Pépin reprocha comme un crime de lèse-majesté divine, aux ducs d'Aquitaine, la spoliation des é glises et des monastères [1] ».

On a vu que l'un des textes précités ne fait pénétrer Charles Martel qu'en Aquitaine *(Aquitania)*, tandis que d'autres parlent de son entrée en Vasconie *(Wasconia)*. Mais j'ai déjà eu ailleurs, et j'aurai encore ici, l'occasion de montrer, que, sous Eudes, Hunald et Gaifier, et même avant, on désignait sous le nom de Vasconie, non seulement le pays ainsi dénommé auparavant, je veux dire la région approximativement circonscrite entre l'Océan, les Pyrénées et la Garonne, mais aussi celle qui s'étend entre ce fleuve et la Loire. Au reste, en constatant que Charles Martel s'avança jusqu'à la Garonne, qu'il s'empara de Bordeaux *(urbem Burdigalensem)* et de Blaye *(castro Blavia)*, ainsi que des châteaux du voisinage, le premier continuateur de Frédégaire atteste, indirectement il est vrai, mais pourtant d'une façon très claire, que le Maire du Palais ne pénétra jamais dans la véritable Vasconie cispyrénéenne.

§ III. — Hatton, frère de Hunald (736). — Il est question, dès 736, de Hatton, frère de Hunald, dans un court et obscur passage d'une vieille chronique. « Hatton fut alors lié [2]. » Que faut-il entendre par là? Hatton fut-il fait prisonnier en combattant contre Charles Martel? Dans cette hypothèse, sa captivité ne dura guère, car nous le retrouverons bientôt, non seulement libre, mais encore investi d'importantes fonctions dans le gouvernement de l'Aquitaine. Hatton se ligua-t-il avec Charles Martel contre son frère Hunald? Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* semblent assez disposés à l'admettre, par le motif que les prétendus fils de Hatton furent fort attachés à la postérité de Charles Martel. Mais nous avons déjà vu que l'existence de ses fils n'est attestée que par la charte fausse d'Alaon. Ainsi, l'argument ne porte pas. Nous verrons aussi qu'en 744, Hatton se laissa séduire par les princes Austrasiens, et que Hunald l'en punit cruellement. Il n'est donc pas téméraire de supposer que les intrigues du frère du duc d'Aquitaine remontaient à la mort de Eu-

1. Dom Chamard, *Les origines du premier duché d'Aquitaine*, 37.
2. Hatto ligatus est. *Ann. Nazarian.*, ap. Bouquet, II, 640. Ces Annales vont de 707 à 790.



des, et qu'elles venaient de la jalousie de Hatton, qui, sans doute trouvait sa part insuffisante dans l'héritage paternel. Alors, les mots *Hatto ligatus est* s'expliqueraient par une ligue du frère de Hunald avec Charles Martel vers 736. Après avoir vaincu le duc d'Aquitaine, le Maire du Palais lui aurait imposé d'accorder à Hatton une large part d'autorité, dont il devait abuser au profit des Francs qui le firent jeter en prison. Depuis lors, il est encore une fois question de Hatton dans un texte historique, et aussi dans la fausse charte d'Alaon. Mais nous savons déjà à quoi nous en tenir sur ce qu'elle dit de ce personnage et de sa prétendue postérité.

§ IV. Mort de Thierry IV (737). — Le roi Thierry était déjà mort en septembre 737, à l'âge de vingt-trois ans, et après un règne nominal de près de dix-sept années. Les particularités relatives à ce prince ont été si peu recueillies, que nous ignorons s'il fut marié, et s'il laissa des enfants. Les années de son règne nous sont, du reste, parfaitement connues pour la chronologie, par la date des documents contemporains qui nous sont parvenus.

Thierry IV fut enterré à Saint-Denis. Charles Martel fit alors l'essai direct de son pouvoir, en ne nommant pas de roi. De la lignée mérovingienne, il restait pourtant un rejeton, Childéric, fils de Chilpéric II. Mais le Maire du Palais évita de parler de lui, continuant de régner sous le même titre. Pour éluder la difficulté des dates des actes promulgués de sa propre autorité, Charles Martel imagina de les faire partir de la mort du dernier roi. On disait, par exemple, la première, la seconde année depuis le décès de Thierry IV.

§ V. Siginus métropolitain de Bourges (737 ?) — Il succéda à Rocho en 737, et était déjà mort en 751. Voici son épitaphe :

His jacet ecclesiæ pastor fidusque maritus.
Abscondit durus viscera cara lapis [1].

§ VI. Charles Martel règle d'avance entre ses enfants le partage de sa succession (vers 740). — Charles Martel ne perdait pas une occasion de supprimer les derniers vestiges de l'autorité des princes mérovingiens. L'interrègne qui suivit la mort de Thierry IV, est une des plus récentes et des plus mani-

1. *Gall. Christ.*, II, 19.

festes preuves de cette tendance du Maire du Palais. Il y paraît encore plus, par le partage fait à Verberie, près Compiègne, en présence des grands du royaume. Outre les régions germaniques, la monarchie franque englobait alors les royaumes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne, la Bretagne. La Vasconie cispyrénéenne, la Septimanie et la Provence, qui n'appartenaient à aucun de ces trois États. Carloman, l'aîné des fils de Charles, reçut le royaume d'Austrasie, avec toutes ses dépendances au-delà du Rhin. Le cadet, Pépin dit le Bref, à cause de sa petite taille, obtint les royaumes de Neustrie et de Bourgogne et la portion de la Provence conquise sur les Sarrasins. Gripon, ou Grifon, ne fut gratifié que de domaines séparés, et enclavés dans ceux de ses deux frères consanguins.

Ce partage anticipé rappelle un peu celui que fit Dagobert Ier en 635. En effet, les dispositions de Charles Martel en faveur de ses deux fils aînés étaient en quelque sorte une exhéréditation contre Gripon, qui ne tarda pas d'ailleurs à perdre le lot plus que médiocre auquel son père l'avait réduit. Pépin n'attendit pas le décès de Charles pour se mettre en possession de sa part. Afin de s'en bien assurer, il poussa vite jusqu'au fond de la Bourgogne.

Dans le partage dont s'agit, il n'est pas fait mention de la Bretagne, de l'Aquitaine, de la Vasconie cispyrénéenne et de la Septimanie. Ces contrées n'étaient pas alors au pouvoir de Charles. Le duc Hunald possédait, en effet, l'Aquitaine, avec droit de suprématie sur la Vasconie cispyrénéenne. La Septimanie était au pouvoir des Sarrasins, sauf quelques cantons, où des seigneurs Visigoths s'étaient affranchis de la domination musulmane. Ici, Charles ne disposait que du Vivarais, qui dût passer à Pépin, car ce pays dépendait du royaume de Bourgogne.

La portée des dispositions arrêtées à Verberie est trop claire pour que j'aie besoin d'insister. Depuis la bataille de Vincy (717), Charles Martel n'avait plus toléré que l'autorité nominale d'une succession de rois uniques, dans toutes les régions où il était Maire du Palais. On sait que ces princes furent Childéric II et Thierry IV. Ainsi, la royauté de fait étant déjà aux mains de Charles, il n'y a pas lieu de s'étonner que, suivant l'usage des temps mérovingiens, il l'ait partagée entre ses enfants.

§ VII. MORT DE CHARLES MARTEL (741). — Charles, épuisé par

de constants et durs labeurs, mourut, avant la cinquantaine. dans sa villa de Quersy, sise au diocèse de Soissons. Il fut inhumé à Saint-Denis. Ce Maire du Palais avait d'abord épousé Rotrude, dont il eut Carloman et Pépin. Sonnechilde, sa seconde femme, lui donna Gripon, et une fille appelée Chiltrude. Le défunt laissa, en outre trois bâtards : 1° Remy, qui fut archevêque de Rouen; 2° Bernard, comte et abbé de Saint-Quentin, père d'Adelard, de Vala et de Bernier, successivement religieux ou abbés de Corbie, et personnages considérés au Palais ; 3° Jérôme, comte et abbé de Saint-Denis, et père de Fulrad, aussi abbé de Saint-Denis.

§ VIII. Guerre de Pépin le Bref et de Carloman contre Hunald (742-744). — Vers la fin de sa vie, Charles Martel méditait assurément de nouvelles hostilités contre le duc d'Aquitaine. On le voit, en effet, lui dépêcher alors Lantfred, abbé de Saint-Denis. Mais nous ignorons le caractère et la mission précise de cet envoyé. Hunald le tint, à bon droit, pour un véritable espion. Anssi le fit-il aussitôt emprisonner, du vivant même de celui qu'il représentait [1].

En ce temps-là, la Bavière et l'Aquitaine dépendaient bien, en théorie pure, de la monarchie franque. A ce titre, le premier de ces duchés devait revenir à Carloman, et le second à Pépin. La Bavière avait alors pour chef le belliqueux Odilon, dont la fierté n'avait pas fléchi sous Charles Martel. Sonnichilde, veuve de ce Maire du Palais, s'était déclarée pour Odilon, et lui avait, malgré l'opposition de Pépin et de Carloman, donné pour femme sa fille Hiltrude.

C'était bien la guerre prochaine. Sommé par Carloman de lui jurer fidélité, le duc de Bavière refusa. Le duc d'Aquitaine venait d'en faire autant à Pépin. Pour résister en commun, Odilon et Hunald s'étaient concertés.

Le printemps venu, Pépin et son oncle Hildebrand partirent en guerre contre les Provençaux. Rien ne prouve que Carloman ait pris part à cette expédition. Mais le plus important était de châtier Hunald. Les deux frères réunirent donc leurs forces, franchirent la Loire à Orléans et pénétrèrent en Aqui-

1. Sed quoniam piis semper conatibus impedimenta se mundi objiciunt, a suprascripto Principe (Karolo) legationis causa in Aquitaniam mittitur. Interea Karolus moritur. Isdem vero Abbas ab Aquitaniæ Patricio quasi explorator tribus semis annis invitus detinetur : sed tandem substituto in regno Pippino juniore, Lantfredus absolvitur. *Ex translat. S.-Germani Episcopi Paris.*, ap. Bouquet, V, 426. Cf. *Gallia Christiana*, VII, 422.



taine. Ils marchèrent d'abord sur Bourges, sans doute avec l'espoir de surprendre cette ville ; mais ils ne purent en brûler que les faubourgs. De là ils poussèrent jusqu'au château de Loches, situé sur la rivière de l'Indre. Cette forteresse fut emportée d'assaut, et ruinée de fond en comble. Les vainqueurs se partagèrent le butin, ainsi que les habitants, qui furent amenés captifs [1]. Les deux frères s'avancèrent ensuite jusqu'au Vieux-Poitiers où, réunissant les barons et les prélats de leurs patronages respectifs, ils se divisèrent l'Empire des Francs (742) [2].

Pépin le Bref et Carloman n'eurent pas le loisir de pousser plus loin leur succès. Fidèle à son allié Hunald, le duc de Bavière venait de se révolter au-delà du Rhin, entraînant par son exemple les Allemanes et les Souabes. Les deux frères marchèrent donc à grandes journées vers le Danube, où leur seule présence suffit pour ramener momentanément les rebelles à l'obéissance. Mais Odilon se révolta encore l'année suivante (743).

Tandis que Pépin et Carloman concentraient contre lui toutes leurs troupes, Hunald rassembla des forces imposantes, fondit sur Orléans, franchit la Loire, et surprit Chartres. La ville fut pillée et incendiée, y compris l'église épiscopale placée sous l'invocation de la sainte mère de Dieu. Cela fait le duc regagna l'Aquitaine, sans être autrement inquiété [3].

Ainsi, les deux héritiers de Charles Martel ne tirèrent aucune vengeance immédiate de cet affront. Il leur fallait, avant tout, ramener à l'obéissance les Saxons qui venaient de se révolter. Mais, en 744, nous voyons Pépin et Carloman

1. Interea rebellantibus Wascones in regione Aquitania (*var.* Aquitaniae) cum Chunaldo duce, filio Eodone quondam, Carlomannus atque Pippinus, germani principes, congregato exercito, Liger alveum Aurilianis urbem transeunt, Romanos proterunt, usque Beturgas urbem accedunt, suburbana ipsius igne comburent, Chunaldo duce persequentes fugant, cuncta vastantes, Lucca castrum dirigunt atque funditus subvertunt, custodes illius castri capiunt; et enim victores existunt. Praedam sibi dividentes habitatores eiusden loci secum captivos duxerunt. FREDEG. CONTINUAT., 25 (111). Cf. *Ann. Metens.*, ad ann. 842, ap. BOUQUET, II, 687.

2. *Gesta reg. Francorum,* ad ann. 742, ap. Bouquet, II, 576; *Annal. Francorum,* ad ann. 742, ap. BOUQUET II, 646. *Annal. Rer. Francic.*, ad ann. 732, ap. BOUQUET, V, 32 ; EGINHARD, *Annal.*, ad ann. 743.

3. Hæc autem, dum apud Bajoarios agerentur, Hunaldus, dux Aquitaniæ Ligerim transiens cum manu valida, ad Carnotis urbem perveniens, igne eam cremavit, cum Ecclesia Episcopali quæ in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ consecrata fuerat. Hæc autem fecit per suggestionem Ogdilonis ducis, qui per internuncios invicem fœdus inierant, est unusquisque eorum inruentibus Francis ferre alter alteri subsidium debuissent. *Ann. Metens.*, ad ann. 743, ap. BOUQUET, II, 687.

repasser la Loire. Cette fois, l'armée Austro-Neustrienne, au lieu de gagner rapidement, selon la coutume, l'intérieur de l'Aquitaine, pour s'y emparer de quelque place importante, vint s'installer sur la frontière, et garda l'expectative. Hunald, désireux de ne pas combattre, se rendit auprès de Pépin, et prodigua tellement les soumissions que les Francs repassèrent la Loire sans rapporter aucun butin, sans ramener aucun captif[1].

Voilà tous les renseignements certains sur ces premières hostilités. D'autres chroniqueurs attestent vaguement que Pépin et Carloman battirent Hunald et le repoussèrent jusqu'en Aquitaine [2]. Mais il n'existe aucun texte d'où nous puissions inférer que Hunald fut alors forcé de se soumettre à Pépin. S'il avait alors été contraint de jurer fidélité, les annalistes dévoués à la dynastie carlovingienne n'auraient certes pas manqué de le constater.

§ IX. Hunald abdique l'autorité ducale, et se retire dans un couvent de l'ile de Ré (744). — Il est malaisé de comprendre pourquoi Hunald se soumit à Pépin et à Carloman sans la moindre résistance. On peut néanmoins supposer, avec quelque vraisemblance, que le duc d'Aquitaine ne disposait pas des forces nécessaires pour faire tête à l'armée franque. Peut-être son frère Hatton s'était-il laissé séduire par les promesses de Pépin et de Carloman. En tous cas, Hatton devait être grandement irrité. Pour se venger, Hunald l'attira hors de Poitiers, où il exerçait sans doute la charge de comte, et ordonna de lui crever les yeux. Il n'est plus question de ce personnage, auquel la fausse charte d'Alaon donne seule des enfants, sur lesquels je me suis expliqué plus haut.

Après avoir ainsi traité son frère, Hunald céda l'autorité ducale à son fils Gaifier, et s'en alla vivre en moine dans un couvent de l'île de Ré [3].

1. Inde reversi praecelsi germani, sequente anno provocati coturno Wasconorum, iterum usque ad Ligerem fluvium venerunt. Quod videntes Wascones praeoccupaverunt, pacem petentes, et voluntatem Pippini in omnibus exequentes, muneratum eum, a finibus suis ut rideret (*var.* rederit, rediret), precibus obtinuerunt. Fredeg. Continuat., c. xxviii (114).

2. *Ann. Metens.*, ad ann. 743, ap. Bouquet, II, 677: Addon. *Chron.*, ad ann. 743, ap. Bouquet, II, 672.

3. Eodem quoque anno, Hunaldus Dux germanum suum, nomine Hattonem, per falsa sacramenta decipiens, de Pictavis ad se venire jussit : cui statim occulos eruit et sub custodia retrusit. Sed non post multos dies Hunaldus, corona capitis deposita et monachi voto promisso, quod in monasterio Radis insola situm est intravit, filiumque suum Waifarium in principatu reliquit. *Ann. Metens.*, ap. Bouquet, II, 687.

Dom Chamard suppose que cette abdication fut imposée au duc d'Aquitaine par la crainte d'une nouvelle expédition de Pépin et de Charlemagne, indignés de sa cruauté contre Hatton [1]. Mais la vérité est que les Annales de Metz, à qui cet épisode est emprunté, parlent d'abord de la soumission de Hunald à Pépin et à Carloman, puis de la façon barbare dont il traita son frère, et finalement de son abdication suivie bientôt (*non multos post dies*) de sa retraite dans un couvent de l'île de Ré. Dans cette circonstance, le duc d'Aquitaine semble donc bien avoir agi avec toute sa liberté. Ainsi il n'y a pas à suivre, sur ce point, la doctrine de Dom Chamard.

J'ai déja montré plus haut que Rabanis repousse bien gratuitement le témoignage des Annales de Metz relatif à la retraite de Hunald dans un monastère de l'île de Ré. Cette île, j'en conviens, est mentionnée, dans la fausse charte d'Alaon comme ayant possédé un monastère placé sous l'invocation de la Bienheureuse Marie. D'après ce texte, ledit monastère aurait été bâti par le duc Eudes et par sa prétendue femme Valtrude. Mais il est assez clair que le fabricateur de la charte connaissait le passage précité des Annales de Metz, et qu'il en a tiré parti pour attribuer à Eudes la fondation dans l'île de Ré du couvent où se retira Hunald. Cet imposteur est, du reste, le seul à faire détruire ce monastère par les Normands [2].

Sur le fait de la retraite de Hunald, il faut donc s'en rapporter forcément au témoignage des Annales de Metz. Hunald se fit moine à l'île de Ré. Mais, sur le nom du monastère où il prit le froc, et sur le véritable fondateur de cette maison, nous ne savons absolument rien.

§ X. Postérité de Hunald. — Les textes déjà fournis, et ceux que je citerai plus bas, attestent clairement que Hunald fut le père de son successeur Gaifier. Il se maria donc, une fois au moins. Mais nous ne savons pas le nom de sa femme, et nous ignorons aussi celui des autres enfants qu'elle aurait pu lui donner.

Il est vrai qu'un passage de la légende précitée de saint

1. Dom Chamard, L'*Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 38.
2. Monasterium de Rodi insula, quod olim ædificavit Ludo (l. *Eudo*) Aquitaniæ dux, cum uxore sua bo : mem : Valtruda. — At enim de monasterio Sanctæ Mariæ de Rodi insula, cum a Normannis jamdudum incensum ac dirutum extat. *Charte d'Alaon*.



Berthaire parle de la mère et des deux sœurs du duc Gaifier. A ce compte, Hunald aurait laissé trois enfants, Mais ladite légende se borne à nous fournir ici le nom de Gaifier. Sans aucun doute, ce texte est notablement postérieur à l'époque de Hunald et de son fils. J'ai déclaré plus haut qu'il me semble contenir certains traits de véritable histoire. Pour le surplus, je ne saurais admettre qu'il en soit ainsi, et notamment pour la femme, quand il identifie avec le duc Hunald son homonyme auteur de la révolte de l'Aquitaine en 769. Dans la légende, nous voyons, en effet, ce personnage sortir de son monastère, reprendre les armes et rappeler sa femme *(recepta conjuge)*. Or, j'ai promis de montrer que les deux Hunald sont parfaitement distincts. Cette partie de la Vie de saint Berthaire se trouve donc, sur ce point, en opposition avec l'histoire. La même légende est aussi la seule à nous parler des deux sœurs et de la mère de Gaifier, comme étant tombées au pouvoir de Pépin, en 768, et à montrer celle-ci comme ayant rejoint son mari défroqué en 769.

Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* ont accepté comme authentique cette portion de la légende [1]. Est-il besoin d'ajouter que les annalistes subalternes se sont traînés à leur suite, et sans le moindre examen? Confessons donc que, sur la femme du duc Hunald, et sur ses deux prétendues filles, nous ne savons et ne saurons jamais rien.

§ XI. Carloman abdique et se fait moine (746). — En sa qualité de chef de l'Austrasie, Carloman avait eu presque toujours à lutter contre les multiples rébellions des Bavarois, des Allemanes et des Saxons. Il dût en faire périr un grand nombre. Cette nécessité, dit-on, lui avait rendu le pouvoir odieux. On dit aussi que la mort de sa femme, qu'il aimait tendrement, acheva de le dégoûter du monde. Il résigna donc l'Austrasie à son frère Pépin, qui possédait déjà la Neustrie, et auquel il confia Dryon et plusieurs autres enfants. Pépin les fit enfermer dans des cloîtres, et l'oubli se fit sur eux. Ceci donnerait à penser que l'abdication de Carloman fut moins volontaire qu'on ne l'a prétendu.

Toujours est-il que celui-ci prit le chemin de Rome, pour s'y placer sous la direction du pape Zacharie. Il s'arrêta

1. *Hist. génér. de Languedoc* (édit. Privat), T. I, liv. VII, 5, 28 et 29; T. II, note LXXXVIII.

quelque temps dans le monastère de Saint-Gall, auquel il fit de grandes libéralités, comme il avait fait auparavant à celui de Fulde, fondé par saint Boniface, archevêque de Mayence, et par saint Sturme. Arrivé à Rome, Carloman offrit de riches présents au pape, qui lui conféra la tonsure cléricale, en même temps que le froc monacal. Puis il se retira sur le Mont Soracte, et y bâtit une abbaye. La proximité de Rome lui procurant de trop fréquentes visites, il s'en alla vivre en simple religieux au couvent du Mont-Cassin. Pourtant, cette solitude ne mit pas fin aux rapports de Carloman avec Pépin, qui le consulta parfois sur des affaires d'importance.

§ XII. Fredebert, évêque d'Angoulême (750). — Nous ne savons que le nom de ce prélat, qui vivait en 750, et par conséquent au temps de Pépin le Bref [1].

§ XIII. Saint Ebbo, évêque de Limoges (752). — Ebbo, appelé aussi Ebulo et Ebulus, fut abbé de Soulignac, avant de remplacer saint Cessator comme évêque de Limoges. Dans un catalogue des abbés de Soulignac, on trouve mentionné *Ebulo Episcopus*. On en a conclu que ce personnage garda son abbaye quand il devint évêque. D'après le P. Le Cointe, Ebbo aurait vécu jusqu'en 750 ou 752. Il serait donc mort au temps de Pépin le Bref [2].

§ XIV. Torpio, évêque de Velay. — Postérieurement à la bataille de Poitiers, on place sur le siège épiscopal de Velay Torpio, qui aurait exercé peut-être ses fonctions jusqu'en 752 [3].

§ XV. Légende de saint Ambroise, compté parmi les évêques de Cahors. — La rédaction de la prétendue Vie de saint Ambroise, généralement compté parmi les évêques de Cahors, est attribuée à son disciple l'archidiacre Agrippin. C'est de là, dit-on, qu'on a tiré les légendes des anciens bréviaires de Cahors et de Bourges. François de Bosquet, évêque de Montpellier, possédait une copie manuscrite de cette Vie que le P. Labbe a publiée dans sa *Bibliotheca nova*. Dans l'ancien fonds de l'abbaye de Saint-Victor, il en existe encore, une autre qu'Étienne de Puppian, évêque de Cahors, fit transcrire au commencement du XVIIe siècle. Denis de Sainte-Marthe en a inséré une dans la nouvelle édition du *Gallia Christiana* (I,

1. *Gall. Christ.*, II, 982.
2. *Gall. Christ.*, II, 506.
3. *Gall. Christ.*, II. 691-692.



Instr. Eccles. Cadurc., 28-29), où Ambroise est appelé Allogiosus. Toutes ces Vies, ainsi que celle que donne Guillaume de Lacroix (*Series episcoporum Cadurcensium,* 32-36), ont chacune un style différent, et des expressions particulières. D'après Guillaume Lacoste, annaliste estimable du Quercy, cela prouverait qu'elles ne seraient pas toutes inspirées de la rédaction attribuée à Agrippin. Lacoste accorde la préférence à celle-ci, supposant qu'elle fut réellement écrite à Bourges, et qu'elle dût s'y conserver longtemps sans aucune altération. En conséquence, il admet que Cahors fut ruiné d'abord par les Sarrasins d'Abdérame (732), et qu'alors le siège épiscopal de cette ville demeura vacant. Il croit aussi qu'elle fut dévastée de nouveau, durant la lutte soutenue par Gaifier contre Pépin le Bref, sauf pourtant quelques édifices profanes et sacrés. Le sénat qui gouvernait Cahors « fut la principale cause de sa ruine. Ce corps était composé de citoyens destinés à soutenir la domination de la famille d'Eudes; et, pour réussir, il exerçait la plus affreuse tyrannie. Non content de spolier les particuliers, il pillait les églises et en enlevait, pour soutenir la cause de Gaifier, l'argent destiné aux besoins des clercs et des pauvres. Ambroise, le plus saint et le plus charitable des évêques qu'il y eut alors, s'attira la haine de ces sénateurs, pour avoir voulu mettre un frein à leurs excès sacrilèges et dérober à leurs mains avides, en faveur des pauvres et des prisonniers, une partie des offrandes de l'autel. Ils suscitèrent contre ce prélat une véritable persécution qui l'obligea à se tenir renfermé dans une cellule, contiguë à la cathédrale, d'où il ne sortait jamais. Il y vivait dans le jeûne et les prières, se vengeant de l'ingratitude de son peuple, en guérissant de leurs infirmités les malades qui venaient le trouver. Ses ennemis, jaloux de la considération et du respect dont il jouissait parmi une classe nombreuse de citoyens, tendirent des pièges à sa vertu et dans le dessein de flétrir sa réputation [1] ».

Ainsi parle Lacoste, dans la première partie de la notice qu'il consacre à saint Ambroise. Au lieu de suivre comme lui, pour le surplus, le texte du bréviaire de Bourges, j'aime mieux m'attacher à celui que donne Guillaume de Lacroix, l'historien des évêques de Cahors.

1. Guillaume Lacoste, *Hist. génér. de la province de Quercy,* I, 273-274.

Ambroise était évêque de cette ville au temps de Pépin, roi des Francs *(tempore Pipini Francorum Regis)*. Il mettait toute son espérance dans la miséricorde de Dieu et faisait de grandes aumônes. Mais le Diable, pour le tenter, emprunta le corps d'une femme et vint frapper un jour à la porte de la cellule du prélat. « Seigneur, lui dit-il, ouvre-moi, car je désire beaucoup te voir. » Mais l'évêque Ambroise, comprenant que c'était une tentation du Diable, car c'était au premier chant du coq, répondit : « Va-t-en, méchant Diable. » Alors, l'évêque se leva pour prier. « Femme, dit-il, à genoux, prions tous deux le Seigneur, et ensuite j'ouvrirai. Alors, la femme s'agenouilla et pria ardemment. « Seigneur Dieu, dit-elle, donne secours et rafraîchissement à mon âme. » Aussitôt Ambroise pria pour elle, le Diable sortit de son corps, et elle s'en retourna, remerciant l'évêque, et remerciant le Seigneur.

Quelque temps après, Ambroise ayant appris que beaucoup de citoyens (*multi ex civibus*) murmuraient contre lui, parce qu'il donnait tous les biens de l'Église aux pauvres, renonça aux pompes, dignités et honneurs du monde. A l'insu de tous, il partit avec un de ses familiers, le fidèle Agrippin, archidiacre de l'église de Cahors. « Frère, lui dit-il, ne dis à personne où je vais, ni où je suis. Je sais que mes péchés sont nombreux. C'est pourquoi je veux me cacher dans une caverne qui n'est pas loin du pont le plus voisin jeté sur le Lot (*flumen Olti*), pour y demeurer quelque temps Je t'ordonne de jeter au fond de la rivière la clef de la chaîne en fer qui ceint mes reins. Si on la trouve, dis à tous où je suis. Si tu ne la vois nulle part, ne dis rien à personne. Ambroise gagna donc la grotte, ceint de sa chaîne de fer. Agrippin le suivait. « Seigneur et père, dit-il, comment feras-tu pour y voir ? » Ambroise lui répondit : « Nuit et jour, le Seigneur est la lumière. »

Tous les trois jours, l'archidiacre apportait à l'évêque des hosties ou pains offerts pour le saint sacrifice (*oblationes sive hostias*) et de l'eau. Or, Agrippin jeta dans la rivière la clef de la chaîne, et fit exactement tout ce que l'évêque avait ordonné. Entre temps, les citoyens et tout le peuple, ignorant qu'Ambroise était parti, s'étonnaient de son absence et disaient : « Où est notre évêque ? Où s'en est-il allé ? » On lui donna un successeur.

Pendant trois ans, Ambroise resta dans sa caverne, priant et veillant nuit et jour. Agrippin le servait. Mais un jour, il

advint que l'on pêcha un poisson qui avait avalé la clef de fer jetée dans la rivière. Il fut apporté à la cuisine de l'évêque. Là, on le coupa en deux. La clef était au gosier. Le cuisinier étonné la montra à quelques personnes qui se trouvaient là. La clef était aussi nette que si le poisson l'avait avalée le jour même. Alors, force gens accoururent. Agrippin reconnut la clef, et accourut vers Ambroise, qui lui dit : « Frère, rentre à la ville, et dis à tous que la clef soit apportée là où je suis. Qu'on y vienne avec le clergé, et qu'on y apporte trois torches de cire non allumées. Si elles s'enflamment sans intervention de l'homme, je sortirai d'ici. Sinon, j'y resterai jusqu'à la mort. » Aussitôt, Agrippin joyeux alla porter solennellement ces paroles à l'évêque élu et au clergé, qui partirent vers la retraite d'Ambroise, avec trois torches de cire non allumées. Chantant des hymnes et des cantiques, et priant en l'honneur de Dieu, ils arrivèrent à la grotte. Aussitôt, par un miracle divin, et sous l'œil de tous, les trois torches de cire s'enflamment. Quelques-uns pénètrent jusqu'à Ambroise. Le reclus était fort amaigri, avec des cheveux et une barbe très longs. Soudain, la chaîne se brisa. Ce que voyant, l'évêque élu dit : « Seigneur, bon pasteur, si indigne que j'en sois, j'occupe ta place. Ainsi, je t'en supplie, retourne dans ta maison et reprends ton siège ; gouverne ton peuple, et garde la place qui t'est assignée pour toute ta vie. Moi, je m'en irai ailleurs. » Ambroise lui répondit : » Que Dieu, dans l'intervalle, régisse son Église et ton peuple. Moi, je pars pour Rome. J'y visiterai les tombeaux (*ad limina*) des apôtres Pierre et Paul. Si Dieu permet que je revienne, je suis prêt à faire ce qui lui plaira. En attendant, gouverne bien toutes choses. » Ambroise entreprit donc le long voyage de Rome, où il visita les basiliques des apôtres Pierre et Paul. A son retour, il s'arrêta à l'église de Saint-Martin, évêque de Tours, et gagna le lieu d'Arnotrum près de Bourges (*Arnotrum vicum sub urbem Bituricam*), où il mourut le 15 du mois d'octobre[1].

Le martyrologe romain, ceux d'Usuard, de Cahors et de Bourges, placent la fête de saint Ambroise au 16 octobre. Une église, dit-on, fut bâtie à l'endroit même où il était mort. Les Normands la ruinèrent, mais Gonfred, vicomte de Bourges, la rétablit au temps du roi Robert, la dota, et la fit

1. Guillaume de Lacroix, *Series et acta episcoporum Cadurcensium*, 35-36.

desservir par des chanoines réguliers, du consentement de ce prince et d'Acbert, archevêque de Bourges.

Il est assez clair que la Vie de saint Ambroise, attribuée à l'archidiacre Agrippin, n'est qu'une simple légende. Elle a pourtant son intérêt, et voilà pourquoi j'en ai traduit assez librement les principaux passages. Le *Gallia Christiana*, qui consacre à ce prélat, vrai ou faux, une très courte notice, fixe la date de son avènement à l'épiscopat vers 752, et celle de sa mort en 770. Après lui, certains auteurs placent, un certain, Aimatius ou Amatus. Mais le nom de ce personnage n'existe que dans une inscription d'Aniane, légitimement repoussée comme fausse par Le Cointe et Mabillon [1].

§ XVI. Pépin le Bref devient roi des Francs (752). — Pépin le Bref, né en 714, était devenu Maire du Palais de Neustrie et de Bourgogne en 741, et de toute la monarchie franque en 747. Sous l'autorité purement nominale de Childéric III, le dernier prince mérovingien, il exerçait alors, en réalité, le commandement suprême. Déjà il s'était fait offrir la couronne; mais il ne l'accepta pas encore. Burchard, évêque de Wurzbourg, et Fulrad, abbé de Saint-Denis, partirent pour Rome, afin d'y consulter là-dessus le pape Zacharie, sans cesse molesté par les Lombards. Zacharie se déclara pour Pépin, qui fut proclamé roi à l'assemblée de Soissons (751) et sacré, ainsi que sa femme, la reine Berthe, par saint Boniface, apôtre de la Germanie et archevêque de Mayence. Le 28 juillet de l'année suivante (752) Pépin reçut un nouveau sacre. La cérémonie eut lieu dans l'église de Saint-Denis, où le pape Étienne II releva d'abord tous les seigneurs francs du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à Childéric III. Ensuite, et du consentement de l'assemblée, il prononça une sentence d'excommunication contre ceux qui tenteraient à l'avenir d'investir une autre famille de la royauté. Le pape déclara Pépin et ses héritiers défenseurs de l'Église romaine, proclama ce prince patrice des Romains. Il lui donna aussi l'onction, de même qu'à ses deux fils. En récompense, le roi franc promit à Etienne II de marcher contre Astolfe, roi des Lombards, qui avait envahi l'Exarcat de Ravenne et la Pentapole, et menaçait d'attaquer Rome.

Quant à Childéric III, il fut tondu, revêtu d'un froc, et

1. *Gall. Christ.*, I, 123.

conduit au monastère de Sithieu, connu depuis sous le nom de Saint-Bertin, dans la ville de Saint-Omer. Un fils unique du roi déposé était en bas âge. On l'enferma dans l'abbaye de Fontenelle, ou Saint-Wandrille, près de Rouen.

§ XVII. Mort de Hunald, duc d'Aquitaine (756). — Avant d'étudier ce point d'histoire, je demande à produire d'abord le texte qui nous renseigne. Il est tiré du *Liber Pontificalis* dont un très robuste érudit, M. l'abbé Duchesne, à déjà donné le premier volume. Avant cette publication, l'éditeur, consulté par Dom Chamard pour les besoins de son mémoire intitulé *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens,* semble bien croire à l'existence d'un seul et même Hunald. Sous l'influence de cet avis qu'il reproduit, Dom Chamard a très visiblement disposé en conséquence sa propre argumentation. Ce n'est pas là malheureusemenl la meilleure partie de son travail. M. l'abbé Duchesne, en effet, a depuis précisé définitivement sa doctrine. « Deux personnages de ce nom, dit-il, en parlant de Hunald, figurent dans le passage concernant Hunald en commençant par ces mots : *Huius temporibus adveniens Hunaldus.* »

Ici, le lecteur est prié tout d'abord de consulter la note infra-paginale, où se trouve le texte dont s'agit, tel qu'il est établi par le docte ecclésiastique [1]. Quant au commentaire, je ne sais rien de plus décisif.

La note concernant Hunald, se trouve, dans le *Liber Pontificalis,* au commencement de la Vie d'Étienne II.

« On sait, dit M. l'abbé Duchesne, qu'il y a sur ce personnage (Hunald) deux opinions : l'une identifie Hunald, prédécesseur du duc Waifre († 769), avec le personnage du même nom qui souleva l'Aquitaine contre Charlemagne en 769; l'autre distingue deux Hunald. Si la première opinion est vraie, comme la note parle de sa mort, il faudra admettre qu'elle est postérieure à l'année 769; de plus, son auteur aura fait une confusion énorme en rapportant au temps d'Étienne II un événement qui n'aurait pu avoir lieu

1. Huius temporibus (*var.* Huius-finivit) adveniens Hunaldus (*var.* Hunoldus) dux Aquitaniae (*var.* Aequitaniae) ad limina apostolorum, ibique (*var.* ubique) se perseveraturum (*var.* persevirtutum) esse promisit. Qui postmodum, diabolica versutia, fraude, deceptum (*var.* deceptus) votum frangens, Langobardis exsediens (*var.* expet /// ens, expediens), maligna adortans (*var.* adortan se sicut) meruit, lapidibus digna (*var.* digne) morte finivit. L. Duchesne, *Liber Pontificalis*, 441, note donnée en renvoi du nº IV.



qu'au temps d'Étienne III au plus tôt. Dans un précédent écrit [1] j'avais résolu cette difficulté en supposant que la note, rédigée pour être jointe à une vie d'Étienne III, avait été maladroitement intercalée dans celle de son prédécesseur homonyme. Mais ceci est bien difficile à croire. Comme je l'ai déjà dit plus haut, les notes d'Étienne II ont été rédigées et interpolées sur un manuscrit qui s'arrêtait à ce pape. Supposer qu'il ait été dès lors continué par un catalogue qui contenait le nom d'Étienne III, c'est-à-dire qui datait au plus tôt de la fin de l'année 768, ce n'est pas sortir de la vraisemblance. Ce qui est moins naturel, c'est que la note sur Hunald ait été ajoutée isolément à ce catalogue. Un lecteur romain, c'est le cas, car la note est tout à fait romaine de touche et d'esprit, avait bien d'autres événements à enregistrer à propos d'Étienne III, avant de songer au fait dont il est ici question. Si Hunald est venu à Rome au temps d'Étienne III, sa fuite et sa mort ne peuvent qu'être postérieures au séjour du roi Didier à Saint-Pierre, pendant le carême de 770 ou 771. L'auteur de la note aurait donc eu derrière lui tous les événements si graves que rapporte la vie d'Étienne II, et il aurait choisi, pour en conserver le souvenir, cette histoire de moine défroqué ! C'est bien peu croyable. Et, dans l'hypothèse que je combats, il faudrait admettre que cette note, rattachée par son auteur au nom et au temps d'Étienne III, aurait été déplacée par l'auteur de la vie d'Étienne II et insérée dans le texte de celle-ci, n'est pas plus supposable que la rédaction sous Étienne III ; d'ailleurs, les douze autres notes de la vie d'Étienne II ont toutes été interpolées sans dommage pour la chronologie.

« Le mieux est donc de croire que l'interpolateur a trouvé cette note en marge de la vie d'Étienne II et que les mots *Huius temporibus,* par lesquels elle commence, signifient « au temps d'Étienne II ». Dans ces conditions, elle s'explique très bien. L'annotateur, qui glane après le biographe, est naturellement conduit à relever des événements moins importants que ceux qui figurent dans le texte de la notice. Entre ces événements moins importants, l'épisode de Hunald se présentait de lui-même. Dans les notices précédentes, il aurait été question

1. *L'historiographie pontificale au* VIIIe *siècle (Mélanges de l'École de Rome,* t. IV, p. 328. Cf. *Revue des questions historiques,* t. XXXV, p. 48).

de rois Saxons venus *ad limina,* du pèlerinage de Theudo, duc de Bavière; plus récemment encore, dans la notice de Zacharie, de l'abdication de Ratchis et de Carloman, tous deux devenus moines à Saint-Pierre. Hunald continuait la série.

« Non seulement l'idée de raconter cette aventure, mais les détails mêmes de celle-ci se conçoivent bien mieux en la mettant au temps d'Étienne II. Le Hunald que nous trouvons en 742 en état de guerre avec Pépin et Carloman, avait été remplacé, dès avant l'année 748, par un autre duc, Waïfre. Suivant les Annales de Metz [1], qui paraissent dériver ici de quelque tradition locale, il se serait fait moine à l'île de Ré, en 744 (ou plutôt en 745). Ce serait donc quelques années après cette première retraite qu'il se serait décidé à venir à Rome, suivant en cela l'exemple de Carloman. Mais tandis que ce prince s'installa d'abord au Soracte, puis au Mont-Cassin, Hunald resta à Rome *ad limina apostolorum,* c'est-à-dire dans un des monastères les plus voisins de Saint-Pierre [2]. Son arrivée se place au plus tôt en 752. Aux premiers jours de l'année 756, Astolphe vint assiéger Rome; Saint-Pierre et ses monastères, situés dans la banlieue, sont à sa discrétion. Hunald voit aux prises le roi des Lombards, ennemi de Pépin, et les Romains, alliés et protégés du roi des Franks. On se bat à la porte de son couvent. La tentation est forte ; le vieux guerrier est entraîné; en dépit de ses vœux il sort de sa retraite sacrée, se mêle à tout le moins aux conseils des rois Lombards, *Langobardis exediens, maligna adhortans;* il s'expose même de trop près aux projectiles des assiégés, de sorte que *lapidibus digna morte finivit.*

« En 770 au contraire (ou en 771), les circonstances sont toutes différentes. Il n'y a pas de guerre entre les Romains et les Lombards. Autour du monastère du Vatican, il n'y a que des manifestations pacifiques. Le pape tombe dans les bras de Didier, qui le dupe et l'entraîne à des tolérances équivoques. Dans ces intrigues on ne voit pas la place des conseils qu'Hunald aurait pu donner; on ne voit pas non plus d'où pouvaient partir les pierres qui le frappèrent à mort.

« Il est donc bien plus naturel de laisser la note sur Hunald

1. *Monum. Germ.*, Ser., t. I, p. 238.
2. Il y en avait trois; Étienne II lui-même en ajouta un quatrième. *Note* de M. l'abbé DUCHESNE.



dans la catégorie où nous la présentent les manuscrits et de lui attribuer l'autorité qui résulte pour elle de cette situation.

« Au surplus, qu'y a-t-il contre cette exégèse? Un seul texte et d'une autorité bien mal définie. Je veux parler du fragment d'annales publié par M. J. Baechtold [1], et, après lui, par M. Gieselerecht [2], où il est dit que l'expédition de Charlemagne contre l'Aquitaine en 769, fut provoquée par la perfidie d'Hunald *qui iterum fraudulenter Aquitaniae principatum arripere volebat*. C'est sur cet *iterum* que repose l'identification des deux Hunald, admise par l'auteur, fort sujet à caution, des Annales de Metz. Ici, je remarque que ni les Annales officielles de Lorsch, ni la vie de Charlemagne, par Éginhard, ni les annnales attribuées à cet auteur ne trahissent la moindre idée de cela. Au contraire, les Annales dites d'Éginhard, en parlant d'un *Hunaldus quidam,* semblent distinguer de l'ancien Hunald l'auteur de la prise d'armes de 769. Nous savons du reste, par un document que M. Rabanis [3] a allégué, qu'il existait en Aquitaine, vers 757, un *princeps Hunaldus* subordonné au duc Waifre. Que ce soit lui ou que ce soit un autre qui ait soulevé le pays au lendemain de la mort de Pépin, rien, si ce n'est l'*iterum* sus mentionné, n'oblige à l'identifier avec celui auquel Waifre succéda.

« Or, il est bien facile d'expliquer l'*iterum* en question. Le continuateur de Frédégaire, de même que les autres analistes franks, mentionnait la guerre de Pépin et Carloman contre Hunald, au commencement de leur principat commun. La confusion qui tente les modernes pouvait tenter aussi un compilateur d'annales ; elle était même si naturelle qu'il fallait une tradition précise pour n'y pas tomber. Il n'est donc pas sûr que ce mot ne soit pas à mettre au compte d'un annaliste mal informé. Il serait imprudent en tout cas, de lui sacrifier l'autorité de la note du *Liber pontificalis* et les vraisemblances historiques dont elle put se réclamer [4]. »

Dans les notes explicatives afférentes à la vie d'Étienne II, M. l'abbé Duchesne complète ainsi sa doctrine concernant Hunald, duc d'Aquitaine.

1. *Anzeiger für Schweizerische Geschichte,* 1872, p. 245.
2. *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. XIII, p. 627.
3. Rabanis, *Les Mérovingiens d'Aquitaine,* 245.
4. Abbé Duchesne, *Liber Pontificalis,* préface, ccxxvii-ccxxix.

« *Hujus temporibus adveniens Hunaldus*]. Deux personnages de ce nom figurent, vers cette époque, dans l'histoire d'Aquitaine : le premier, fils du duc Eudes, dont il a été question ci-dessus, dans la vie de Grégoire II, fut remplacé, vers 745, par un duc Waifre, son fils, suivant les uns, son frère, suivant les autres; le second, celui qui tenta, en 769, un effort inutile en faveur de l'indépendance de l'Aquitaine et qui fut livré, cette année même, à Charlemagne. Il ne peut donc être question de celui-ci dans notre texte, puisque sa retraite à Rome y est rapportée au pontificat d'Étienne II et que sa carrière est dite s'être terminée chez les Lombards, sans intervention d'un nouvel épisode frank, comme serait la prise d'armes de 769. C'est donc du premier Hunald qu'il s'agit, du prédécesseur de Waïfre. Les documents du temps, notamment la continuation de Frédégaire et les Annales de Lorsch, ne disent rien de sa fin. Les Annales de Metz (*M. G. Script.,* t. I, p. 338) racontent qu'il se retira dans l'île de Ré. On sait le peu de créance que méritent ces annales quand leur témoignage est isolé. Du reste, quand même on admettrait d'après elles que le duc Hunald se retira dans l'île de Ré, ce détail ne serait pas inconciliable avec la note du L. P. *(Liber Pontificalis).* Il serait venu de l'île de Ré à Rome et déjà comme engagé dans la vie religieuse. Cette hypothèse rendrait bien compte de l'intervalle qui sépare l'abdication d'Hunald (v. 745) de sa venue à Rome en 752 au plus tard. Cf. *Introduction*, VI, 19. »

« *Langobardis exediens*...] Cet *exediens* est sans doute une corruption de *exiens*. Ennemi acharné de Pépin, Hunald dut sentir se réveiller sa haine, quand ce prince eut épousé en Italie la cause du pape. Le siège de Rome par Astolphe, au commencement de l'année 756, dut lui fournir une occasion. Il n'avait qu'à *sortir* de son monastère *ad limina apostolorum*, pour se trouver au milieu des adversaires du roi des Franks [1]. »

Il résulte bien de la savante discussion dont je viens de profiter intégralement, que Hunald, duc d'Aquitaine, a pu se retirer pour un temps dans un monastère de l'île de Ré, comme les Annales de Metz en témoignent seules, sans compter, bien entendu, la fausse charte d'Alaon qui fait en outre

1. DUCHESNE, *Liber Pontificalis,* I, 456, notes 7 et 8.

ruiner le couvent par les Normands [1]. Mais, même en acceptant le témoignage desdites Annales, le duc dont s'agit le quitta certainement vers 752, pour aller périr à Rome, vers 756, c'est-à-dire trois ans avant la révolte, excitée en 759 par un autre personnage du nom de Hunald.

Ces raisons si décisives ouvriront-elles enfin les yeux aux derniers partisans de l'authenticité de la charte d'Alaon? J'en doute, car l'un deux ne craignait pas naguère d'invoquer devant moi le passage de la Vie de saint Sardos, évêque de Limoges, où Hunald est présenté comme le père de Gaifier, et comme ayant repris la lutte contre Charlemagne en 769 [2]. Mais est-il besoin de rappeler ici que la Vie de saint Sardos n'est qu'une légende, et qu'elle a été rédigée bien postérieurement aux faits historiques dont on y trouve mention?

J'aurai, ce me semble, dit tout ce qui concerne le duc Hunald, en constatant que Rabanis a nié, avec autant d'arrogance que d'ignorance, l'authenticité de la note ci-dessus, et par lui tirée du livre dit d'Anastase le Bibliothécaire. Mais ceci ne fait que montrer, une fois de plus, avec quelle défiance il faut consulter le mémoire sur *Les Mérovingiens d'Aquitaine* [3].

§ XVIII. Passages de la Vie de saint Pardoux concernant le duc Hunald. — J'ai déjà utilisé ailleurs, à propos du duc Eudes la plus ancienne Vie de saint Pardoux, en expliquant pourquoi, faute d'un meilleur texte, je me servais de celui qu'à donné Coudert de Lavillatte. Ici, je crois devoir emprunter à ce récit, d'ailleurs purement légendaire, les deux passages concernant le duc Hunald.

« Un paysan appelé Germanus, étant à couper du bois de chauffage dans la forêt, suivant l'usage, trouva dans un vieil

1. Post eum apostata Hunaldus,(et Vifarius) dum Aquitaniamnova rebellione præoccupare conatus est, a magno Carolo avo nostro devicti, atque rebelles dicti fuere. — At enim vero de monasterio de Rodi insula, cum a Nortmannis jamdudum dirutum et incensum extet. *Charte d'Alaon*.

2. Hoc etiam tempore a religiosis viris restaurata est Ecclesia Salvatoris in vico Sarlatensi, in pago Petragorico ; sicque factum est, Dei operante clementia, ut Ecclesias quam præfatus Karolus Magnus seu ejus exercitus devastando læserat, dum bellum ageret contra Gaiferum et Vnaldum, qui post mortem Gaiferii Aquitaniam occupaverat, Ludovicus prædictus filius ejusdem Imperatoris repararet : quas ipse Imperator Karolus Magnus immensis auri et argenti ponderibus gemmarumque pretiosarum exornavit muneribus et sanctarum reliquiarum patroniciis insignivit. Inter Ecclesias prædictas ac Monasteria memoratus Princeps Karolus Magnus honestavit, imo sacrificavit Ecclesiam ac Monasterium de Sarlato, non modica portione ligni Dominicæ Crucis. *Vit. S. Sacerdotis Episcopi Lemovicensis*, ap. Labbe, *Nov. Biblioth.*, II, 664.

3. Rabanis, *Les Mérovingiens d'Aquitaine*, 91, 93-94.

arbre des champignons (*boletos*) poussés à ses pieds. Il les ramassa dans l'intention de les apporter à l'homme de Dieu, Pardoux. Lors donc qu'il se rendait au monastère, il rencontra un certain Regnaric (*Regnaricum*) conseiller de l'illustre prince Hunald (*consiliarium illustris viri Hunaldi principis*), et un certain délégué de Charles, roi des Francs (*necnon et legatarium quemdam Francorum regis Karoli*) [1]. Il lui demanda à qui il portait ces champignons. Le paysan lui répondit qu'il les portait à l'homme de Dieu Pardoux, qui ne mangeait ni la chair de boucherie, ni celle des oiseaux. Mais ledit Regnaric, abusant de son pouvoir, enleva les champignons à cet homme, et ordonna à un serviteur de les préparer soigneusement pour les servir à l'heure du repas. Lorsqu'ils furent alors présentés, il en eut à peine goûté, qu'il ne put ne les rejeter, ni de la bouche ni du gosier, où ils s'étaient arrêtés. » Après divers incidents inutiles à raconter, Regnaric fut tiré de péril grâce à l'intervention de saint Pardoux, dont il devint l'ami [2].

Le second passage où se trouve nommé le duc Hunald, est séparé du précédent par quelques lignes concernant le Vascon Demolenus.

« Un certain Demolenus, de Vasconie (*ex Wasconia*), avait perdu la vue, et il parlait aussi d'une voix si rauque, qu'il ne pouvait se faire entendre de quelqu'un s'il n'appliquait sa bouche contre son oreille. Dès qu'il eut été conduit au saint, il recouvra la vue et le bon usage de la langue [3]. »

La seconde mention du duc Hunald se trouve dans la portion de la légende concernant un certain Arnulfus.

« Arnulfus, jeune homme au service du prince Hunald (*Hunaldi principis*), enleva injustement une certaine quantité de blé à une veuve et, sans scrupule, il le mit devant son cheval pour qu'il le mangeât. La veuve manifestait par des plaintes sa vive douleur, disant qu'elle était la servante de l'homme de Dieu Pardulfe, et qu'elle ne possédait plus rien pour sa nourriture de l'année. Le jeune homme avait à peine quitté la maison de la veuve, que les yeux du cheval, sortant de leur orbite, pendaient devant sa tête. Il ne tarda pas à

1. Le texte, publié par Mabillon porte : *legatarium præcelsi majoris domus Francorum Karoli.*
2. Coudert de Lavillatte, *Vie de saint Pardulfe*, 70-72.
3. *Id.*, *ibid.*, 80-84.

rentrer, et vit dans cet état le cheval qui pourtant n'avait pas mangé un grain de blé. Alors, pénétré de respect et de crainte, il conduisit la bête vers l'homme de Dieu, s'empressant d'accuser sa faute, en racontant tout ce qui s'était passé. Aussitôt, l'homme de Dieu Pardoux ordonna aux religieux qui étaient avec lui de faire rentrer les yeux du cheval dans leur orbite, de les laver avec de l'eau bénite, et de les assujettir soigneusement à l'aide de bandelettes. Le lendemain, ayant prié Dieu, il rendit la vue au cheval, le remit à son maître et pardonna volontiers la faute dont il s'était rendu coupable [1]. »

§ XIX. Godo, évêque de Poitiers (757-664). — Après Gausbert, évêque de Poitiers, nommé dans un diplôme délivré par Pépin en faveur du monastère de Noaillé (*Nobiliacense*), le *Gallia Christiana* place après Godo [2] Magnibertus, Benedictus, et Jean II.

§ XX. Lupus présenté comme évêque d'Auch (vers 757). — D'après Oïhenart, dont les auteurs du *Gallia Christiana* suivent ici la doctrine, Patricius aurait occupé le siège épiscopal d'Auch de 718 à 786. Après lui, viennent simplement les noms de Toutonius ou Tithonius II, d'Anerius ou Avenus, et d'Erinaldus. Lupus est donné comme le successeur de ce dernier. Mais Le Cointe fait observer qu'un Lupus souscrivit à un acte rédigé en 757. C'est pourquoi il le place avant Anerius et Ernaldus ou Erinaldus. Après lui, le *Gallia Christiana* mentionne, sans dates ni détails, Aster, Asnarius, Revelius, et Galinus appelé Salvinus par Le Cointe [3].

§ XXI. Premières années du gouvernement de Gaifier. — Gaifier était jeune, brave, et d'un esprit fertile en ressources. Il vécut d'abord, sans inquiétudes sérieuses, dans un état de véritable indépendance. Ce serait alors, d'après Dom Chamard, qu'il aurait fait frapper des monnaies en son nom, « avec la marque de l'atelier de Melle en Poitou. M. Lecointre-Dupont, de Poitiers, possède dans sa riche collection numismatique plusieurs pièces frappées à Melle, qui portent au droit un nom abrégé dans lequel on peut reconnaître le nom de *Vafarius*. Du reste, M. de Longpérier a publié un savant commentaire de deux deniers portant en toutes lettres le nom de W(A)FARIUS [4]. »

1. Coudert de Lavillatte, *Vie de saint Pardulfe*, 76-77.
2. *Gall. Christ.*, II, 1155.
3. *Gall. Christ.*, I, 976-977.
4. *Rev. numismat.*, 1858, p. 331.

Ainsi parle Dom Chamard [1], d'après Longpérier. J'ai consulté là dessus un de nos plus savants numismates, M. A. de Barthélemy, de l'Institut. Il estime que Longpérier s'est beaucoup pressé d'attribuer à Gaifier les médailles dont s'agit. Ayons la patience d'attendre que les spécialistes aient définitivement statué à ce sujet.

§ XXII. Entreprise de Gaifier contre la Septimanie (752).— Il est probable qu'avant d'entrer en guerre contre Pépin, Gaifier convoitait la Septimanie, limitrophe de son duché, et qu'il tâcha de la soumettre à sa domination. A une date indéterminée il dévasta certainement Narbonne, ou plutôt ses alentours [2]; et il semble d'ailleurs que ce duc eut à combattre contre les Visigoths, dont il tua un grand nombre [3], dans une occasion. Cela permet donc de croire que Gaifier voulait assujettir ces populations qui résistèrent à son entreprise.

Toujours est-il que les seigneurs de la Septimanie, et notamment Ansemond, l'un des plus puissants, préférèrent à celle de Gaifier la domination de Pépin, dont ils pouvaient espérer de plus puissants secours contre les Musulmans [4]. A leur appel, le roi des Francs se hâta de partir. Ansemond et les autres comtes Visigoths lui livrèrent Nîmes, Agde, Béziers, Maguelone, dont ils restèrent gouverneurs sous l'autorité de Pépin (752). Ce prince vint ensuite assiéger Narbonne, qu'il ne devait enlever que sept ans plus tard (759) aux Musulmans, avec le reste de la Septimanie. Il résulte bien de ceci que Gaifier ne s'empara pas de Narbonne en 752. Son entreprise se réduisit donc à ravager le Narbonnais.

§ XXIII. Causes de la guerre entre Pépin le Bref et Gaifier. — Avant de raconter la longue et sanglante guerre entre le roi des Francs et le dernier duc d'Aquitaine, il importe d'en étudier de près les causes diverses.

Un des premiers actes de Pépin le Bref, après son couronnement à Soissons, avait été d'adresser à Gaifier plusieurs sommations qui ne nous sont pas toutes connues. Le duc d'Aquitaine avait accueilli dans son État Grifon, frère et ennemi déclaré du roi. Pépin semble s'être aussi prévalu de son titre de souverain sacré par l'Église, pour exiger du duc

1. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 40.
2. Waifarius princebs Aquitanie Narbonam depredat. *Annal. Anianens.*, ad ann 752.
3. Contin. Fredegar. 41 (124).
4. Marca, *Marca Hispanica*, 239.

d'Aquitaine des actes de soumission et de fidélité [1] Gaifier refusa. La guerre allait donc éclater, quand on apprit qu'une lutte se préparait au-delà des Alpes, entre les Francs et Astolfe, roi des Lombards. Aussitôt Grifon quitta l'Aquitaine à la tête de quelques aventuriers attachés à sa fortune, et se dirigea vers le nord de l'Italie. Arrivé à Saint-Jean-de-Maurienne, Grifon trouva Théodwin, avec d'autres comtes et leurs hommes pour lui barrer le passage. Il y eut un combat acharné. Théodwin et Grifon y périrent [2].

Certes, en refusant de livrer Grifon, Gaifier avait grandement irrité Pépin; mais il existait entre l'Austrasie et l'Aquitaine des causes d'inimitié bien autrement sérieuses et profondes que l'asile donné au frère du roi des Francs, ou le refus de payer le wergeld, autrement dit la composition, pour quelques Visigoths injustement mis à mort. Les véritables raisons de cette lutte ont été plus d'une fois indiquées, et cette portion de mon travail se réduit presque à tirer parti des recherches de mes devanciers.

Gaifier avait frappé d'impôts les biens que les églises franques possédaient en Aquitaine. Voilà le grief principal et déterminant. Là dessus les chroniqueurs sont unanimes; mais il convient d'avoir surtout confiance dans les plus anciens, dont les autres se sont inspirés.

Par ses envoyés, dit le continuateur de Frédégaire, Pépin demandait à Gaifier « que les églises de son royaume situées en Aquitaine gardassent leurs domaines avec les immunités d'autrefois, et que selon un usage ancien, on n'y fit entrer ni juges ni percepteurs [3] ».

On lit dans Éginhard (Angilbert) : « Gaifier duc d'Aquitaine, ne voulait pas restituer aux administrateurs de ces églises du royaume de Pépin les biens des églises usurpés par lui [4]. »

Le texte des Annales de Laureshaïm diffère peu du précé-

1. *Ann. Metens.*, ad ann. 752, ap. Bouquet, V, 335.
2. *Id.*, ad ann. 752, ap. Bouquet, V, 335.
3. Petens ei per legatos suos ut res ecclesiarum de regno ipsius, qui in Aquitania sitas erant, redderet, et sub immunitates hoc nomine, sicut ab antea fuerant, conservatas esse deberent, et iudices hae exactores a supra predicta res ecclesiarum, quod a longo tempore factum non fuerat, mittere non deberet. Fredegar. Continuat., 41 (124).
4. Waiferius dux Aquitaniæ, cum res, quæ in sua potestate erant, et ad ecclesias sub manu Pippini regis constitutas pertinebant, rectoribus ipsorum venerabilium locorum reddere noluisset. Eginh., *Ann.*, ad ann. 760, ap. Bouquet, V, 199.

dent. « Le roi Pépin, voyant que Gaifier, duc d'Aquitaine, ne respectait pas les droits des églises situées en France, tint conseil avec les Francs pour aller en Aquitaine, et les revendiquer [1]. »

Extrait des Annales de Metz : « Le roi Pépin voyait que Gaifier, duc d'Aquitaine, ne voulait pas maintenir les droits des églises situées dans les terres des Francs [2]. »

Les Annales de Fulde s'expriment ainsi : « Gaifier, duc d'Aquitaine, qui exerçait la tyrannie, se mit à pressurer les églises de Dieu, commit quantité de déprédations et d'injustices... Pépin, irrité de sa sottise, mena une armée en Aquitaine contre celui qui déniait leurs droits aux églises de Dieu, et le força de jurer qu'il rendrait ce qu'il avait pris injustement [3]. »

Adon, archevêque de Vienne au IX[e] siècle, est plus court, mais fort précis : « Gaifier, duc des Aquitains, envahit en Aquitaine tous les biens des églises qui appartenaient aux Francs [4]. »

Une autre Chronique parle des injustices commises par Gaifier envers les églises de France [5]. Enfin, nous trouvons dans la version des Chroniques de Saint-Denis : « Li dux Gaifiers d'Aquitaine esmut son mautalent encontre le roy pour ce que il retenoit les rentes en sa terre des églises qui estoient establies souz le roy, ne rendre ne les voust aux ministres des lieux, etc. [6]. »

Ainsi, Gaifier avait mis la main sur des biens que des églises situées dans les États de Pépin possédaient dans son duché. Telle fut la véritable cause, et non l'honnête occasion

1. Pippinus rex cernens Waïpharium, ducem Aquitanorum, minime consentire justitias ecclesiarum partibus quæ erant in Francia, consilium fecit cum Francia, ut iter regeret supradictas justitias quærendo im Aquitania. *Ann. Laur.*

2. Pippinus rex cernens Waïfarium, Ducem Aquitanorum, minime consentire justitias ecclesiarum, quæ in partibus Francorum erant, facere velle, etc. *Ann. Metens.*, ad ann. 760, ap. Bouquet, V, 338.

3. Waïpharius Dux in Aquitania tyrannidem exercens, pressuras ecclesiarum Dei movit, deprædationes et injustitias multas fecit..... Pippinus Waïpharii Ducis stultitia permotus, ducto in Aquitaniam exercitu, justitias ecclesiarum Dei facere renuentem, rerum injuste ablatarum restitutionem promittere sacramento coegit. *Ann. Fuld.*, ad ann. 760, ap. Bouquet, V, 327.

4. Waifarius Dux Aquitaniorum omnes facultates Ecclesiarum, quæ ad jus Francorum pertinebant, in Aquitania invasit. Ado. Vienn. *Chron.*, ad ann. 759, ap. Bouquet, V, 317.

5. Contra Waïfarium ducem Aquitanorum, qui injurias Ecclesiis Franciæ inferebat. *Chron. brev.*, ad ann. 757, ap. Bouquet, V, 380.

6. *Chron. de Saint-Denis*, ad ann. 760, ap. Bouquet, V, 222.

de la guerre, comme l'affirme un historien de l'Aquitaine [1]. La prétention du roi de France à raison de ces *justitiae,* ou biens ecclésiastiques est d'autant plus surprenante, que Gaifier ne faisait ici qu'imiter Charles Martel et Pépin lui-même. Tout porte à croire d'ailleurs qu'en Aquitaine nul ne se plaignait alors d'usurpations dont les textes plus haut fournis attestent l'antiquité. Cependant les *rectores venerabilium locorum* de Neustrie et d'Austrasie, ayant d'abord réclamé sans succès auprès de Gaifier, invitèrent Pépin à prendre en main les causes ecclésiastiques [2]. Cette réclamation était d'autant plus urgente que, depuis Charles Martel, de lourdes charges pesaient sur les églises du nord, dont les biens avaient été en grande partie transformés en précaires, pour subvenir à l'entretien des guerriers. Ces bouleversements n'avaient pas atteint au même degré l'Aquitaine, où les précaires semblent avoir été assez peu connus, au moins avant la mort de Gaifier et de Hunald, et où ne s'étaient point fait sentir les conséquences des batailles de Testry et de Vincy. Auteserre est pourtant d'un autre avis. Il dit, en effet, que dans le concile de Lestines, où assistèrent saint Boniface, et Pépin le Bref, celui-ci s'engagea, autant que les temps le permettraient, à rendre aux églises les biens que leur avait enlevés son père. Mais il ne pouvait tout restituer, car il avait à payer les frais de la guerre faite à Gaifier. Il obtint donc, que les détenteurs de ces biens les garderaient à titre de précaires, et moyennant une redevance annuelle, jusqu'à ce que lesdits biens fissent retour à l'église. Cela résulte, d'après Auteserre [3], des capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire cités par Gratien [4].

Mais Auteserre, et après lui les auteurs du *Gallia Christiana,* n'ont pas pris garde qu'en mourant Charles Martel n'a pas légué l'Aquitaine à ses fils. Et comment l'aurait-il léguée, puisqu'il ne la possédait pas? Depuis la bataille de Testry, l'Aquitaine, se trouvait en-dehors du régime franc. Auteserre a reconnu ce fait important; mais il n'en a pas déduit toutes les conséquences.

Il faut donc voir surtout dans la réclamation de Pépin un

1. Honestam belli occasionem. ALTESERRA, *Rer. Aquitan.* l. VII, c. XI.
2. Quidquid supradictus rex quærebat in causis ecclesiasticis. *Ann. Rer. Franciic,* ad ann. 750, ap. BOUQUET, V, 35.
3. ALTESERRA, *Rer. Aquitan.,* l. VII, c. XL.
4. GRATIAN. *Can. quia juxta, 16, qu. I.*

parti pris de querelle. C'était aussi un expédient financier. Charles Martel avait, en effet, donné sans mesure à ceux qui l'avaient aidé dans ses entreprises militaires, et surtout dans sa lutte contre les Sarrasins. En mettant la main sur les biens d'Église envahis par Gaifier et ses prédécesseurs, il se procurait de copieuses ressources. Pépin avait donc tout intérêt à présenter son ennemi comme un spoliateur *(pressuras Ecclesiarum Dei movit)*. Mais la vérité est que Gaifier ne persécutait aucunement l'Église. Il aspirait uniquement à se soustraire à la suprématie de Pépin.

On peut juger par un seul exemple des prétentions démesurées des évêques francs sur l'Aquitaine.

Charles Martel avait dépouillé saint Rigobert, archevêque de Reims, de son siège épiscopal et l'avait remplacé par Milon, un vrai soldat, qui n'avait de l'homme d'Église que la tonsure. Saint Rigobert chercha refuge en Vasconie *(Vasconiam)*, c'est-à-dire en Aquitaine. Peut-être cela se passait-il au temps du roi Chilpéric Daniel.

Un jour, dit la légende [1], au moment où il entrait dans une localité, les cloches, malgré les plus énergiques efforts, ne peuvent être mises en branle. On s'empresse autour du saint homme ; on l'interroge avec anxiété : « Je suis un ecclésiastique de France, répond-il, et ces cloches, je le soupçonne, ont été dérobées à mon église de Reims; voilà pourquoi elles ne veulent pas faire leur office. » Jamais Romains n'avaient poussé aussi loin l'arrogance à l'égard des provinciaux, que ce Franc à l'égard des Aquitains. »

Les Francs calomniaient l'Aquitaine, en attendant de la conquérir. Vainement Gaifier avait chargé Blandin, comte d'Auvergne, et Bertellanus, métropolitain de Bourges, de répondre, pour les seigneurs et surtout pour les évêques aquitains, aux réclamations du roi. En écoutant leurs discours, Pépin se courrouça grandement. Il avait battu les Sarrasins, soutenu le pape contre les Lombards, créé le pouvoir temporel du Saint-Siège, Gaifier n'avait donc pas à compter sur l'arbitrage de l'Église. Il dût accepter la guerre.

§ XXIV. Ressources de Gaifier au moment de la lutte engagée

1. Sanctus dominus Rigobertus.., secessit in Vasconiam. Ille se profitetur Clericum et de Francia profectum. At ille duas campanas pandit sibi de quadam ecclesia sua fortius ablatas arbitrari se ne forte sint eæ. Quæ postmodum in Franciam relatæ. Flodoard., *Hist. Eccl. Rem.*, § 11.



CONTRE PÉPIN LE BREF. — Le duché d'Aquitaine, et celui de Vasconie, qui en dépendait politiquement, égalaient à peine, en étendue, le quart de la Gaule et le sixième de la monarchie franque. Mais tout semble bien indiquer que ces deux pays étaient moins pauvres, et proportionnellement plus peuplés que le reste. Sans compter les contingents passagèrement levés en vue de la guerre, les ducs d'Aquitaine avaient à leur solde des bandes régulières de Vascons, venus de la région comprise entre la Garonne et les Pyrénées, et spécialement du versant nord de cette chaîne de montagnes. La façon dont nous verrons Gaifier soutenir la lutte contre Pépin, indique bien qu'il dût alors augmenter beaucoup le nombre de ces mercenaires.

Une grande portion de ces forces permanentes et régulières avait été mise en garnison dans diverses places de guerre, sur lesquelles le duc d'Aquitaine semble avoir beaucoup compté pour soutenir la lutte. Entre la Loire et l'Allier, ou sur la rive gauche du second de ces cours d'eau, s'élevaient divers châteaux ou bourgs fortifiés, notamment ceux de Bourbon, Toars et Cantile, centres populeux qui subsistent toujours, et celui de Teudad, dont la situation reste inconnue. Du côté de la frontière franque, les villes importantes de Clermont et de Bourges étaient fortifiées. A l'intérieur, d'autres villes étaient aussi munies de remparts, et protégées par des garnisons vasconnes, comme par leurs habitants. Plusieurs des comtes chargés du gouvernement civil et militaire de ces cités portaient des noms Francs.

§ XXV. CAMPAGNE DE PÉPIN EN BERRY ET EN AUVERGNE (760). — Aussitôt après le départ des ambassadeurs aquitains, Pépin convoqua à Troyes, ou aux environs, tous ses sujets capables d'entrer en campagne, Francs, Bourguignons, Gallo-Romains, guerriers d'Outre-Rhin. Cette grande armée pointa tout droit vers le sud, traversant Auxerre et son territoire, pour se porter à Mesvre, petite place sise sur la rive droite de la Loire, à quelques milles en aval de Nevers, entre Pouilly et La Charité. Le fleuve franchi, les Francs, sans suivre très probablement aucun plan stratégique, tombèrent sur le Berry et l'Auvergne, brûlant et dévastant tout sur leur passage. Il est à croire que Gaifier ne s'attendait pas à cette attaque soudaine. Pour gagner du temps, il envoya à Pépin Adotbert et Dadin, s'engageant à lui rendre raison de tous ses griefs

dans un plaid que le roi convoquerait solennellement à cet effet. Comme garantie de sa promesse, le duc d'Aquitaine donna à titre d'otages un parent, Adalgarius [1], et un autre personnage appelé Itherius [2]. Ce sont eux que le fabricateur de la charte d'Alaon a choisis pour en faire des fils de Hatton, présentant le premier comme comte des Marches de Gascogne, et le second comme comte d'Auvergne, et leur donnant pour frère Lupus, duc de Vasconie en 769.

Les délégués de Gaifier rencontrèrent Pépin en Auvergne, à Tetoad, localité qu'il est impossible d'identifier aujourd'hui. Pour accepter bien vite leurs propositions de prendre désormais au sérieux « les justices des églises austrasiennes », le roi devait sans doute avoir des motifs que les chroniques du temps ne nous ont pas fait connaître. Le continuateur de Frédégaire se borne à constater que Pépin repassa la Loire, sans avoir perdu un seul homme, et emmenant avec lui les deux otages dont nous verrons qu'il sut tirer bon parti [3].

§ XXVI. Campagnes de Gaifier en Bourgogne et de Pépin en Berry (761). — Le duc d'Aquitaine profita de l'éloignement du roi des Francs pour se préparer à la guerre. Pépin, se fiant à sa parole et n'ayant alors aucune autre guerre à conduire, avait renvoyé ses troupes. Il tenait un plaid à Dueren, sur les bords de la Roër. Gaifier put donc se concerter librement avec Blandin, comte d'Auvergne, avec Chunibert, comte de Berry, un ami moins sûr mais tout aussi audacieux que Blandin. D'autres comtes, dont les noms ne nous sont point parvenus, étaient aussi du complot [4].

1. Igitur Pippinus rex invitus coactatus, undique contraxit exercitum et partibus Aquitanie per pago Trecassino usque Autissiodoro urbem accessit. Inde Ligerem fluvium cum omni exercitu Francorum ad Masua vico in pago Autissiodorense Ligerem fluvium transmeavit, per pago Bitorivo usque Arvernico accessit; regionem illam pervagans, et maximam Aquitanie partem igne concremavit. Waiofarius princeps Aquitanie per legatos suos pacem supplicans, sacramenta et obsides donat, et omnes iustitias, quos praefatus rex Pippinus per legatos suos et mandauerat, in placito instituto facere deberet. Rex Pippinus cum exercitu suo inleso reversus est ad propria. Fredegar. continuat., 41 (124).

2. Et cum hæc vidisset Waiffarius, misit missos suos, Adotbertum et Dadinum et Aiterium Regi Pippino, ut omnia redderet, etc. *Ann. Rer. Franc.*, ad ann. 760, ap. Bouquet, V, 35. — Otbertum et Dauninum... Adalgarium propinquum suum, et mandavit Pippino. Regin. *Chron.*, ad ann. 760, ap. Bouquet, viii. — Otberium et Dawinum, et dedit obsidem Amalgarium suum propinquum, et mandavit Pippino. *Chron. Sax.*, ad ann. 760, ap. Bouquet. V. 35 aux notes.

3. Fredegar. continuat, 41. (124).

4. Waiofarius, inito iniquo consilio contra Pippino rege Francorum insidias parat cum Uniberto comite Bitorivo et Bladino comite Arvernico, qui dudum

Avec ses bandes, Gaifier partit des vallées de la Garonne et de la Dordogne, traversa le Limousin, l'Auvergne, appelant à lui les garnisons des places fortes qui se trouvaient sur son passage. Le duc d'Aquitaine franchit l'Allier et la Loire au-dessous de leur confluent, et marcha droit sur Autun, dont il brûla les faubourgs. Puis, il revint sur ses pas par Autun, ravageant tout sur son passage, et rentra dans son duché, chargé de butin, sans avoir vu l'ennemi.

A cette nouvelle, Pépin convoqua ses guerriers dans un champ de mai, et d'urgence, car la saison était encore peu avancée. Nul ne devait manquer à l'appel. Le roi pénétra dans le Berry par Nevers, et tomba de nouveau sur l'Auvergne. Cette fois, la campagne était vraiment stratégique. Pépin mit d'abord le siège devant Bourbon, aujourd'hui Bourbon-l'Archambault. La place ne tarda pas à capituler. Le roi y fit mettre le feu, et emmena prisonniers la garnison et les habitants qui, sans doute, s'étaient assez mal défendus. De là, le Pépin se porta sur Chantelle, et l'enleva aussi sans beaucoup de peine [1].

Le siège de Clermont fut plus rude. Cette future capitale de l'Auvergne apparaît alors comme une place encore distincte du centre principal de population, établie au pied d'une haute colline qui portait encore le nom romain d'Augusto Nemetum. Clermont en formait à vrai dire la citadelle, le fort isolé qui dominait la colline dont les versants étaient encore à peupler.

La place était défendue par des Vascons aux ordres d'un Aquitain de grande bravoure, Blandin, comte d'Auvergne. Mais que faire contre la multitude et l'acharnement des Francs? Au bout de quelques jours de siège, la citadelle fut emportée dans un dernier assaut, où beaucoup de Vascons

ante anno superiore, ad praedicto rege cum Bertellano episcopo Bitorice civitatis missus fuerat et animum regis ad iracumdiam provocasset, cum reliquis comitibus clam hostiliter usque Cavallonum omnem exercitum suum transmisit, etc. FREDEGAR. CONTINUAT., 42 (125).

1. Cum haec Pippino rege nuntiatum fuisset, quod Waiofarius maximam partem regni sui vastasset et sacramenta, quod ei dederat, fefellisset, minium in ira commotus, iubet omnes Francos, ut hostiliter, in placito instituto, ad Ligerem venissent. Commotoque exercito, cum omni multitudine usque ad Trecas accessit; inde, per Autisioderum ad Nevernum urbis perveniens Ligeris fluvium transmeato, ad castro cuius nomen est Burbone in pago Bitorivo pervenit. Cumque in giro castra posuisset, subito a Francis captus atque succensus est; et homines Waiofario quod ibidem invenit, secum duxit. FREDEGAR. CONTINUAT., 42 (125).

furent tués ou faits prisonniers, ainsi que le comte Blandin. Ce seigneur fut conduit à Pépin [1], qui l'envoya prisonnier en Neustrie. Les autres captifs furent massacrés sur place. On mit le feu à Clermont. Hommes, femmes, enfants, tous périrent dans l'incendie. Les vainqueurs se contentèrent de piller et ravager la ville basse. Puis, ils repassèrent la Loire, et gagnèrent leurs quartiers d'hiver.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre*).

7. Maximam partem Aquitanie vastans, usque urbem Arvernam cum omni exercitu veniens, Claromonte castro captum atque succensum bellando cepit, et multitudinem hominum tam virorum quam feminarum vel infantium plurimi in ipso incendio cremaverunt. Bladino comite ipsius urbis Arvernico captum atque ligatum ad praesentia regis adduxerunt, et multi Vascones in eo praelio capti atque interfecti sunt. Igitur rex Pippinus urbem captam hanc regionem illam totam vastatam, cum praeda vel spolia multa, Deo auxiliante, inlesum exercitum, iterum remeavit ad propria. FREDED. CONTINUAT., 42 (125).

LA CRITIQUE LITTÉRAIRE CHEZ GŒTHE

Les idées de Gœthe sur les conditions générales de la littérature et ses appréciations des auteurs et des ouvrages anciens ou modernes les plus connus sont assez nombreuses pour former à elles seules un gros volume, qui ferait le pendant de celui que Caro a consacré, d'une façon si brillante, à la philosophie de cet écrivain. On doit les chercher principalement dans sa correspondance et, aussi, dans les opuscules en prose qui remplissent les derniers tomes de ses œuvres complètes; mais on peut s'aider également, pour ce travail, de ses Entretiens avec Eckermann, qui nous donnent très souvent ses *pensées de derrière la tête*.

Nous nous bornons ici à indiquer les lignes générales d'un travail plus important dont cette intéressante matière pourra être l'objet, et à grouper les faits principaux en quelques chapitres qui s'imposent d'eux mêmes : 1° Objet et définition de la poésie ; 2° les anciens et les modernes ; 3° le théâtre ; la tragédie grecque ; 4° les auteurs latins ; 5° la littérature française ; 6° les littératures italienne et anglaise.

Il va de soi que nous laissons de côté tout ce qui a trait à la littérature allemande : il y aurait là les éléments d'une étude bien plus développée encore, où l'œuvre entière de Gœthe devrait être mise à contribution. Cette dernière étude offrirait d'ailleurs un moindre intérêt à des lecteurs français et ne s'adresserait guère qu'à une catégorie spéciale de nos étudiants.

I *Objet et définition de la poésie.*

Pour Gœthe, nous le savons, c'est la réalité, le monde réel, qui est l'objet de la poésie. Dans la troisième partie de ses

Mémoires (*Dichtung und Wahrheit*) il a soin de rappeler que cette tendance lui était propre et presque innée : « Ton aspiration, lui disait Merck en 1774, ta direction inévitable est de donner une forme poétique à ce qui est réel ; les autres cherchent à réaliser le soi disant élément poétique, ce qu'il y a dans notre imagination ; et cela ne produit que des fadaises ! » Et, partant de ce principe, il va jusqu'à soutenir que « la poésie de circonstance est la première et la plus vraie des poésies » (Mém., livre X).

Il n'a jamais cessé de penser ainsi : nous en trouvons la preuve dans plus d'un passage de ses *Entretiens*. « Toute œuvre poétique doit être une œuvre de circonstance, en ce sens que la réalité doit en fournir l'occasion et le thème. Un cas particulier devient quelque chose de général et de poétique, par cela même qu'il est traité par le poète. J'estime peu les sujets que l'on prend en l'air... Le monde est si grand et si riche, la vie si variée, que les sujets de poésie ne manqueront jamais. Qu'on ne me dise pas que la réalité manque d'intérêt poétique... La tâche du poète consiste à former, avec les éléments de la réalité, un tout gracieux et animé. » (1823 [1].)

Et ailleurs : « Le poète doit tendre à acquérir des notions diverses : le monde entier, tel est le thème qu'il doit savoir traiter et rendre.... Son perfectionnement exige que son œil soit exercé de toutes manières à percevoir les objets externes. C'est à cette grande attention, à cet exercice constant de l'organe visuel que je dois *l'objectivité* de ma poésie. » (1825.)

« Tant que le poète n'exprime que les sensations de son *moi*, il ne mérite pas encore le nom de poète : du jour où le monde lui appartient, où sa voix l'exprime, il est poète... On parle toujours de l'étude des anciens ; cela veut dire : Tournez-vous vers le monde réel et appliquez-vous à le peindre ; les anciens ne faisaient pas autre chose. » (1826.)

Aussi Gœthe va-t-il jusqu'à féliciter les poètes français contemporains (c'est-à-dire nos romantiques) d'avoir des connaissances positives, de choisir la réalité pour objets de leurs chants. « La poésie, chez eux, n'abandonne jamais la terre ferme de la réalité. Mettez leurs vers en prose, et leurs

1. Nous indiquons entre parenthèses, pour chaque citation, la date sous laquelle on pourra la retrouver dans les *Entretiens* d'Eckermann.

qualités essentielles subsistent. » (1827.) C'est la fameuse règle de Voltaire, relativement à la manière de juger si les vers sont bons : nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette règle, prise dans son sens le plus étroit, est fort discutable.

Mais Gœthe l'entendait autrement, et Molière est pour lui un des représentants les plus remarquables, en France, de cette poésie *réelle* : « Quelle sincérité chez Molière ! C'est bien le terme dont il faut user en parlant de lui. Rien en lui n'est hors de place ou contre le naturel... Il châtiait les hommes en les dépeignant sous leurs traits véritables. » (1826.)

Nous verrons plus loin (au § 5) combien Gœthe aimait et appréciait Molière, et avec quelle vigueur il a su le défendre contre les attaques de quelques-uns des critiques allemands les plus en renom.

Cet amour du réel, ce désir de le reproduire dans la poésie, ne l'empêchent pourtant pas de reconnaître les droits de l'idéal, du beau, de la raison, en un mot, et Gœthe, quoique poète *réel*, est loin d'être ce que nous appelons un poète réaliste. Pour lui, le poète doit vivre dans la contemplation du beau ; mais il s'agit de s'entendre sur la nature du beau. Il raille volontiers les auteurs d'esthétiques qui ont la prétention d'enfermer le beau dans une aride définition. « Le beau est un phénomène originel, qui se reflète et se manifeste de mille manières dans les productions de l'esprit créateur, et est aussi multiple, aussi varié que la nature elle-même... On ne saurait dire que ce qui est conforme à la raison soit toujours beau ; mais le beau est toujours conforme à la raison, ou du moins devrait l'être. » (1827.)

En somme, la poésie est le sentiment vif des situations, avec une grande habileté à les peindre ; elle est *particulière*, c'est-à-dire elle répercute les impressions provoquées par un fait particulier, et le poète doit toujours se tenir dans le domaine de l'objectif. Ainsi, à propos du poète improvisateur Wolf et de sa pièce intitulée *Le retour à Hambourg*, Gœthe dira : « Ce n'est pas le retour à Hambourg qu'il m'a décrit, mais seulement les sensations d'un fils revenant chez ses parents, ses proches et ses amis ; son poème pouvait convenir aussi bien à un retour à Mersebourg ou Iena qu'à Hambourg. Et cependant quelle ville remarquable et originale que Hambourg ! Quel vaste champ s'ouvrait au poète pour les descriptions les plus spéciales ! » (1826.)

Le poète sera donc original, et cette originalité vraie tiendra précisément à la façon dont les événements se seront présentés à lui ; mais elle n'est jamais absolue, car les poètes, comme tous les hommes, subissent, à côté de leurs impressions, des influences latentes et continues qui doivent les modifier plus ou moins profondément.

Nous sommes, d'ailleurs, des êtres collectifs, qui devons toujours agir de concert avec nos semblables. « L'originalité consiste souvent à agir avec d'autres et par d'autres », dira Gœthe en parlant du génie de Mirabeau. Que d'hommes ont perdu leur temps avec leurs rêves d'originalité personnelle ! Le talent, le génie même, qu'est-ce autre chose que « l'art et la force d'attirer à nous les moyens du monde extérieur et de les mettre au service du but élevé que nous poursuivons ? » (1832.)

Dès 1772, dans un article consacré au livre de Sulzer sur les Beaux-Arts, Gœthe proclamait ce principe que l'art a pour mission d'imiter purement et simplement la nature, sans avoir la prétention de l'embellir. « Ce qui produit sur nous des impressions désagréables, ajoutait-il, rentre tout aussi bien dans le plan de la nature que ce qu'elle peut nous offrir de plus aimable. Les tempêtes furieuses, les vagues irritées, les pluies de feu, les incendies souterrains et la mort dans tous les éléments ne sont-ils pas des témoins aussi authentiques de sa vie éternelle que le soleil qui se lève avec magnificence sur des vignobles chargés de fruits et sur des bosquets d'orangers parfumés ? »

L'idéal ne sera point banni pour cela de la poésie. On n'a pour s'en convaincre, qu'à lire les lignes adressées par Gœthe à Schiller, en 1794, au sujet des *Lettres sur l'éducation esthé tique de l'humanité,* que celui-ci allait faire paraître et que son illustre ami admire sans réserve, bien qu'elles aient été écrites sous l'influence directe de la philosophie de Kant. Pour Gœthe comme pour Schiller, chaque individu porte en lui-même le germe de l'homme idéal, et c'est là le point de départ de toute sage esthétique.

Mais l'homme idéal trouve son centre et son maximum de développement dans l'état social au milieu duquel il vit ; c'est la société, c'est l'État qui doit élever les individus jusqu'à l'honnête, au beau, à l'intelligence. Pour arriver à la liberté, on doit d'abord connaître et aimer la beauté : c'est donc à

l'État de développer dans les individus le goût du beau et la culture esthétique.

Et cela est tellement vrai, dira Gœthe longtemps après (dans une lettre à Schiller, en 1801), que le génie poétique n'est en réalité que la résultante d'un état social particulier. Schiller avait dit que le poète est inconscient : Gœthe admet volontiers cette affirmation, et il l'étend même au génie, en général. « Aucune œuvre de génie ne peut être améliorée par la réflexion ni débarrassée ainsi de ses défauts ; mais, à force de réfléchir et d'agir, le génie peut s'élever enfin au point de produire des œuvres magistrales. Plus le siècle lui-même a de génie, et plus les œuvres particulières auront de perfection. »

II. *Les anciens et les modernes.*

En partant de ces principes, Gœthe conseillera nécessairement aux modernes de ne point imiter les anciens à tort et à travers comme on était trop porté à le faire de son temps. Les anciens ont sur les modernes l'avantage d'exprimer leurs pensées avec plus de force et de netteté. De nos jours, le poète est obligé à plus de prudence ; il ne peut pas tout dire, comme le faisaient les Grecs et même encore Shakspeare (1824). Et non seulement la façon de s'exprimer, mais les sujets eux-mêmes qu'ils traitent appartiennent généralement en propre aux anciens, et l'on ne saurait guére les leur emprunter avec succès ; ils sont grands précisément parce qu'ils sont eux-mêmes, tandisque nous nous bornons trop souvent à être des imitateurs. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, « l'idée de la fatalité, dominante dans la tragédie grecque, ne répond plus aujoud'hui à notre manière de penser ; elle est en opposition avec nos opinions religieuses. Si un poète moderne compose une pièce de théâtre sur ces idées de l'ancien temps, son œuvre sera toujours entachée d'affectation. C'est un vêtement dont la mode est surannée, et qui, comme la toge romaine, a cessé de nous convenir. » (1832.)

Aussi Gœthe n'est il pas d'avis que l'étude de l'histoire ancienne soit fort utile ni même intéressante pour la poésie moderne : « L'histoire romaine n'est plus de saison pour

nous ; nous avons fait trop de progrès dans la civilisation pour ne pas répugner aux triomphes de César. L'histoire des Grecs elle-même offre peu de pages auxquelles nous prenions plaisir. » On admirera toujours leurs luttes pour la liberté ; mais il y a bien des faits insignifiants, d'autres qui ne sont pas à leur honneur ; l'histoire moderne abonde en faits plus intéressants et plus éclatants, et nos héros valent souvent ceux de l'antiquité. (1824.)

Les poètes, d'ailleurs, ne doivent pas être historiens, et les tragiques grecs sont là pour nous le prouver. En effet, l'utilité à retirer de l'histoire ancienne au point de vue poétique est presque nulle, et l'histoire en général n'est guère avantageuse à la poésie : « A quoi serviraient les poètes s'ils prétendaient uniquement répéter les récits de l'historien ? Ils doivent aller plus avant, et nous donner s'il est possible, quelque chose de plus élevé, de meilleur. » C'est ce qu'ont fait les anciens, comme Eschyle ou Sophocle, et même quelques modernes, tels que Shakspeare. » Les Grecs attachaient moins de prix à la fidélité historique qu'à la manière dont leurs poètes traitaient les faits. » (1827.)

En ce qui concerne la lecture des anciens, Gœthe insiste souvent sur l'utilité des bonnes traductions, et il va jusqu'à admettre qu'elles peuvent remplacer les originaux : « Frédéric le Grand ne savait pas un mot de latin ; mais il lisait Cicéron dans la traduction française avec le même profit que nous donne l'original. » (1825.) Cette assertion peut et doit être contestée, avons-nous besoin de le dire ? en tout cas elle n'est guère exacte pour les poètes, qui perdent toujours beaucoup dans une traduction. Gœthe lui-même avait pris l'habitude de lire les poètes anciens dans le texte, et l'on ne saurait douter que cela ait contribué à les lui faire comprendre et aimer d'une façon toute spéciale.

III. *Le théâtre; la tragédie grecque.*

C'est ainsi surtout qu'il s'était familiarisé avec le théâtre grec et même avec toutes les questions qui se rattachent de près ou de loin à l'art dramatique. Ces questions se trouvent souvent indiquées ou traitées dans sa correspondance avec Schiller. La comparaison du drame et de l'épopée le préoccupe

tout particulièrement. « Dans la tragédie, écrivait-il à son ami en 1797, le destin, ou, ce qui revient au même, la nature décidée de l'homme, qui le conduit aveuglément de-ci de là, peut et doit régner en maître; elle ne doit jamais le mener vers son but, mais elle doit toujours l'en éloigner; il n'est pas permis au héros d'être maître de sa raison; il ne faut pas que la raison aille s'égarer jusque dans la tragédie, si ce n'est chez des personnages secondaires et au désavantage du héros principal. Dans l'épopée c'est exactement l'inverse; la raison seule, comme dans l'Odyssée, ou une passion qui a un but, comme dans l'Iliade, sont seules des agents épiques. » Cette dernière pensée se trouve souvent développée par notre auteur, soit dans ses œuvres, soit dans sa correspondance. « Le drame et l'épopée sont soumis à certaines lois communes, celles, par exemple, de l'unité et du développement progressif; de plus, tous deux traitent des sujets analogues et peuvent employer toute espèce de motifs; mais leur grande, leur essentielle différence consiste en ceci, que le poète épique expose l'événement comme entièrement passé, tandis que le poète dramatique le représente comme entièrement actuel. » (Lettre à Schiller, 1797). Mais les modernes ont une tendance à dramatiser toute la littérature. « Nous sommes enclins à trop mêler les genres; nous ne sommes même plus bien en état de les distinguer les uns des autres. Et cela me semble tenir à ce que les artistes, qui, raisonnablement, devraient produire les œuvres d'art en se conformant à leurs vraies conditions d'existence, cèdent trop facilement au désir qu'ont leurs spectateurs et leurs auditeurs de trouver tout absolument vrai... Ainsi, pour ce qui est de la poésie, tout a une tendance vers le drame, vers la représentation de ce qui est entièrement actuel. Par exemple les romans par lettres sont tout à fait dramatiques; on peut y intercaler de véritables dialogues comme l'a fait Richardson; tandis qu'il faudrait blâmer des romans en narration où se trouveraient mêlés des dialogues. Vous avez dû entendre dire cent fois qu'après la lecture d'un bon roman on désirait en voir le sujet au théâtre; et combien de mauvais drames sont provenus de là! » (*Ibid.*)

C'est, naturellement, dans la tragédie grecque que Gœthe trouve l'idéal du genre; mais il reconnaît aussi que les conditions dans lesquelles se développe aujourd'hui le théâtre ne permettent plus d'atteindre à cette perfection. L'unité de ton,

ennuyeuse chez nous dans une pièce de théâtre, ne fatiguait pas dans les tragédies des Grecs : cela tient à ce que leurs dimensions étaient moindres, et, aussi à l'alternance des chœurs et du dialogue. Et puis il y avait chez eux cette élévation constante des sentiments, impossible chez nous, et dont on ne peut jamais être importuné. Pourtant « la tragédie grecque ne s'est pas tant proposé pour but le beau moral que le *moi* humain proprement dit, dans sa totalité, et particulièrement dans les tendances qu'il affecte lorsque, se trouvant en conflit avec quelque puissance ou quelque institution inflexible, il pouvait prendre un caractère tragique. Sans doute, dans de pareilles régions, on rencontrait en même temps le beau moral, comme partie essentielle de la nature humaine. » (1827).

Cette beauté morale résultait souvent, comme dans l'*Antigone,* du sujet lui-même, et n'était nullement de l'invention de l'auteur. « Tout ce qui est noble est en soi-même d'une nature calme et semble sommeiller jusqu'à ce que la contradiction l'éveille et le mette en demeure de se produire. Ici cette contradiction se personnifie en Créon... Mais comme Sophocle tenait encore à nous prouver, antérieurement à l'action, l'élévation des sentiments de son héroïne, il fallait créer un autre contraste : sa sœur Ismène en est la personnification. Le poète nous a subsidiairement tracé en celle-ci les belles proportions d'un caractère ordinaire ; et la grandeur d'Antigone, dépassant de beaucoup cette mesure vulgaire, nous frappe d'une manière plns saisissante. » (*Ibid*).

Les beautés de Sophocle sont souvent oratoires : « Les personnages possèdent tous une telle facilité de s'exprimer, ils savent exposer d'une manière si convaincante les motifs de leur conduite, que le spectateur penche presque toujours du côté de celui qui a parlé le dernier. » Cela peut même aboutir parfois à l'abus, comme dans cette scène d'*Antigone* où l'héroïne justifie son dévouement envers son frère par un argument des plus subtils et des moins dramatiques.

« Nous admirons les tragédies de l'antiquité grecque : mais, tout bien débattu, nous devrions admirer davantage l'époque et le peuple où elles furent possibles, et bien moins les auteurs en particulier... Malgré leurs différences, ces œuvres, considérées collectivement, portent une empreinte unique et générale. Elles ont le cachet du grandiose, de l'intelligence, d'une

raison saine, d'une parfaite connaissance de l'homme, d'une sagesse mûrie par l'expérience de la vie, d'une manière sublime de penser, d'une intuition spontanée et puissante. » (1827.)

Toujours au courant de ce qui concerne la poésie grecque, Gœthe suivit avec intérêt les travaux de la philologie moderne, et ne demandait pas mieux que d'éclairer son goût au flambeau de la science. C'est ainsi qu'en 1817 il a consacré plusieurs articles aux remarquables études du savant Hermann sur les tétralogies tragiques des Grecs, et c'est une bonne fortune que de lire, dans les œuvres du grand écrivain, les quelques pages consacrées par lui à ces questions de pure érudition qu'il sait vivifier et rendre attachantes pour le grand public.

On se figurait jusque-là, dit Gœthe, que les tétralogies étaient soumises à une gradation ascendante, puis légèrement descendante, dans le sujet tragique, pour aboutir à une détente complète par un drame satirique ou comique; on aurait eu ainsi : 1° mort d'Agamemnon; 2° mort de Clytemnestre et d'Egisthe; 3° Oreste, tourmenté par les Furies, puis acquitté par l'Aréopage; enfin, 4° pièce comique. Or il est prouvé, d'après Hermann, que la tétralogie n'exigeait nullement une suite dans les sujets, mais simplement la gradation, indiquée ci-dessus, dans les formes extérieures et l'effet produit sur le public. Ainsi, la première pièce devait frapper l'imagination, la seconde élever l'âme, la troisième étonner et ravir l'esprit de toutes les manières; la quatrième, enfin, renvoyer le spectateur avec une impression agréable ou joyeuse. C'est là un but que poursuivent parfois même les poètes modernes, mais par des moyens différents, comme on peut le voir dans la trilogie de *Wallenstein,* de Schiller, ou dans certains opéras italiens. Les développements de Gœthe sur ce sujet sont des plus intéressants : nous nous sommes borné à les résumer ici en quelques mots.

Il en est de même pour beaucoup d'autres questions relatives au théâtre grec : ainsi, par exemple, l'essai d'une restitution du *Phaéton* d'Euripide, d'après les fragments qui nous en sont restés; nul mieux que Gœthe ne sait en pareil cas se substituer au poète ancien, dont il semble retrouver en lui-même les sentiments, l'âme et le génie.

Le génie des anciens lui était devenu familier, du reste,

non seulement par cette sorte d'affinité naturelle qui existe entre les grands esprits de tous les temps et de tous les pays, mais encore par les continuelles réflexions, la méditation approfondie qu'il faisait de leurs œuvres et des conditions dans lesquelles ces œuvres avaient été produites. Personne n'a lu et commenté Aristote comme lui. « J'ai relu avec le plus vif plaisir la *Poétique* d'Aristote », écrivait-il à Schiller en 1797; « c'est une bien belle chose que l'intelligence dans sa plus haute manifestation. Ce qui est très remarquable, c'est de voir comment Aristote s'en tient à la seule expérience, et devient de cette façon, si l'on veut, un peu trop *matériel,* mais n'en a que plus de solidité dans sa marche... D'ailleurs toutes ses vues sur la poésie, et en particulier sur les parties auxquelles il s'intéresse le plus, sont tellement *vivifiantes,* que je reviendrai prochainement à cette lecture, surtout à cause de quelques passages importants qui ne me paraissent pas encore assez clairs et dont je voudrais finir par trouver le sens exact. » Et quelques jours après : « Je me réjouis fort que nous ayons précisément ouvert notre Aristote à l'heure voulue. On ne trouve un livre, en réalité, que lorsqu'on le comprend. Je me souviens encore très bien d'avoir lu cette traduction il y a trente ans, et de n'avoir pourtant absolument rien compris du sens même de cet ouvrage. J'espère pouvoir m'en entretenir bientôt plus longuement avec vous. »

Il va de soi que Gœthe n'admet pas la fameuse règle des trois unités, qu'il trouve absurde (il va même, ailleurs, jusqu'à la qualifier de *stupide*). Selon lui, comme déjà pour Lessing un demi-siècle auparavant, Aristote n'a point entendu poser une règle générale de l'art dramatique : « La nécessité de faire embrasser le sujet d'un seul coup d'œil, voilà le seul motif de cette règle, et les trois unités ne sont utiles qu'autant qu'elles mènent à ce but. Dès qu'elles deviennent un obstacle, on fera toujours preuve de peu d'intelligence en les considérant comme des lois et en s'y soumettant. Les Grecs eux-mêmes, qui ont établi cette règle, ne l'ont pas fidèlement observée » (1825). Et à l'appui de cette assertion, il cite des fragments du *Phaéton* d'Euripide, qui font songer à certains drames de Shakspeare.

Parmi les discussions dont la *Poétique* d'Aristote a été l'occasion, une des principales et des plus intéressantes est

celle qui a trait à la *Katharsis*, ou prétendue purgation des passions, déjà si controversée du temps de Corneille. Gœthe lui a consacré tout un article, des plus lumineux, que l'on trouve dans ses œuvres diverses. Il entend par ce mot de *Katharsis* « l'art de satisfaire l'esprit par l'arrangement définitif des choses, par un dénouement qui excite la terreur et la pitié, par le sacrifice d'un personnage qui ne soit ni entièrement coupable ni entièrement innocent. » On a eu tort de vouloir rapprocher ce passage de la *Poétique* d'un morceau de la *Politique* où Aristote parle de l'effet produit sur les mœurs par la musique, et où il emploie aussi le même mot de *Katharsis :* l'illustre philosophe grec n'a jamais voulu dire que la tragédie dût agir sur les mœurs. La musique elle-même, non plus que les autres arts, ne saurait en aucun cas, améliorer les mœurs : elle peut adoucir ce qu'elles ont de sauvage, mais, en revanche, elle arrive bientôt à les amollir. Quant à la tragédie, outre le plaisir qu'elle nous cause, elle ne peut avoir d'autre effet que de surexciter l'imagination de la jeunesse. Ainsi, en parlant de *purger les passions*, Aristote a voulu dire seulement que le poète devait produire, sur l'esprit du spectateur, un effet tel que le dénouement le satisfasse entièrement, et que les passions de la terreur, et de la pitié, surexcitées en lui, soient calmées et disparaissent. Le verbe grec καθαίρω, du reste, signifie *expier* autant que *purifier,* et ce passage peut vouloir dire, comme Gœthe l'indique plus haut, qu'il y a un *sacrifice* à la fin de la tragédie. (V. dans Egger, *Essai sur l'histoire de la Critique,* p. 180).

Quant à cette idée, que l'art n'a point pour but d'améliorer les mœurs publiques, Gœthe l'a si souvent exprimée que nous croyons inutile d'y insister.

(*A suivre*).

L.-E. HALLBERG.

LA PHILOSOPHIE DE PASCAL

Notre objet est d'apporter, après bien d'autres, quelques preuves nouvelles ou présentées dans un ordre nouveau à l'appui de la thèse, que Pascal a prétendu appuyer son apologétique sur une philosophie. Non seulement on peut reconnaître que telle a été son intention expresse; mais on peut retrouver en partie cette philosophie. On peut dégager, et des *Pensées* et des exposés que nous ont laissés les contemporains de la méthode apologétique de Pascal, tout un ensemble de vues sur la nature, la science et l'homme, qui *seules*, selon Pascal, s'accordent avec la foi, une fois acceptée, et qui *seules* peuvent conduire à la foi l'indifférent ou l'incrédule.

C'est Vinet qui a donné comme la formule de cette thèse, en disant que Pascal a fondé son apologétique sur une philosophie morale et qu'il a compris « cette union des contraires hors de laquelle la vie ou vérité substantielle nous échappe ». Sainte-Beuve, si merveilleusement perspicace, a dit, lui aussi, que Pascal a justifié la personne morale. M. Droz a remarqué justement encore, à l'occasion des *Pensées,* qu'il fallait y voir un système des contradictions là où l'on avait vu les contradictions d'un système : formule qui, malgré la différence apparente, peut être rapprochée des premières. M. Brunetière enfin considère le pessimisme comme le caractère essentiel des *Pensées,* et se rattache par là à la même direction d'idées. Ce sont ces formules, dont il ne nous semble pas que ces critiques aient développé toute la signification, que nous voudrions expliquer et justifier [1].

Nous voudrions en outre déterminer la place de cette philosophie dans l'histoire de la philosophie moderne. C'est

1. Voir aussi *Ravaisson* (*Revue des Deux-Mondes,* mars 1887), *Sully Prudhomme, id.* Années 1890 et 1891 ; Astié, Pensées de Pascal etc. 2e éd. Paris. 1883.

moins par son apologétique que par sa philosophie que Pascal se distingue des théologiens philosophes du xvii[e] siècle. Comme eux il rejoint sans doute et, quoi qu'on en ait dit, la philosophie à la théologie ; mais la philosophie qu'il relie à la religion n'est pas, comme chez un Bossuet, la philosophie cartésienne plus ou moins mélangée d'éléments scolastiques ou de saint Augustin. Elle est unique au xvii[e] siècle; et il faut, à vrai dire, pousser jusqu'à Kant pour trouver, avec des différences immenses — cela va sans dire, — une doctrine analogue [1].

I

Avant d'entrer dans la discussion de notre thèse, il importe de faire remarquer que nous ne tentons pas de retrouver le plan des *Pensées*. L'erreur a été jusqu'ici précisément, M. Brunetière le fait justement observer, de chercher à reconstruire ce plan, entreprise impossible, selon lui, étant donnée l'imperfection des fragments, et, nous ajouterons, inutile à l'intelligence de la doctrine de Pascal. Inutile, car si Pascal attache une grande importance à l'ordre, en ce qui concerne les sciences abstraites, il n'en est point de même dans les choses du cœur, ou, du moins, cet ordre est bien différent. Il ne s'agit pas ici d'une suite de déductions à partir de principes bien distincts comme en géométrie; il s'agit, par une sorte de digression constante, de montrer à propos de tout la même fin à réaliser. « Le cœur a son ordre, l'esprit a le sien [2] ... » C'est à la même idée qu'il faut rapporter, semble-t-il, les textes où Pascal se moque des classifications de la morale antique, des divisions du livre de Charron [3] ; celui aussi où il oppose la nature à l'art, la première gardant à toutes choses, dans leur solidarité même, leur indépendance, le second absorbant toutes les vérités dans une seule [4]. Comme nous verrons, cette

1. Sur le rapprochement possible de Pascal et de Kant, M. Renouvier a donné de fort intéressantes indications. (*Essais de Critique générale. Psychologie*. Vol II.)
2. Havet, Pascal, *Pensées*, I, 109. Tous nos renvois se rapportent à l'édition Havet, le premier numéro désigne le volume, le second la page.
3. I, 78 et 79.
4. I, 79.

idée a sa racine profonde dans la pensée de Pascal; car tout son effort va être de substituer à la philosophie abstraite, qui cherche une première vérité d'où tout dépende mathématiquement, la philosophie de la vie, selon laquelle la vérité est, pour l'homme, un certain état d'âme qui transforme l'aspect des choses. « Il s'agit dans cet ordre de juger droit et juste selon ce sentiment, sans pouvoir le plus souvent le démontrer par ordre, parce qu'on n'en possède pas les principes, et que ce serait une chose infinie de l'entreprendre [1] . . . Il faut avoir une pensée de derrière et juger de tout par là [2]. »

Dès lors, si une fois nous avons trouvé le centre des *Pensées*, si nous en avons bien pénétré la doctrine maîtresse, peu importe la place de tel ou tel texte. Pascal eût même regardé un plan méthodique comme entièrement opposé à l'objet de son livre, comme irréligieux en un sens, affectant une rigueur orgueilleuse, peu de mise dans les œuvres qui traitent de la misère humaine [3]. Que si on nous objecte que nous risquons de rapporter à la doctrine fondamentale de Pascal des pensées sans rapport avec cette doctrine, nous dirons que le risque est bien mince; car, dans une âme possédée comme celle de Pascal, est-il une seule pensée qui ne se rapporte à sa foi? Tout au plus pourrons-nous nous tromper sur le lien d'un détail avec l'ensemble de la doctrine, ce qui importe assez peu, si nous réussissons à fortifier, par le sens que nous donnons à ce détail, l'impression d'ensemble, si nous sommes assurés d'être dans la vérité de l'esprit, sinon de la lettre.

Une autre remarque est que pour déterminer cette philosophie de Pascal on n'a pas, selon nous, tenu un compte suffisant de certains fragments qui nous restent de lui, en dehors des *Pensées*: le fragment du Traité du vide, de l'Esprit géométrique, le Discours sur les passions de l'amour. Vinet nous dit que les *Pensées* sont Pascal lui même, « après que vous avez retranché le géomètre et le physicien » ; or, la géométrie et la physique sont interprétées par Pascal d'un point de vue chrétien; cela est visible dans l'Esprit géométrique, et le fragment même du Traité du vide n'est pas purement cartésien. M. Brunetière néglige lui aussi ces deux traités ; l'un

1. I, 97.
2. II, 124.
3. I, 59.



étant, dit-il, antérieur de dix, l'autre de trois ans à la grande conversion. Quant au Discours sur les passions de l'amour, il semble douter même de son authenticité [1]. Or ces traités nous paraissent éclairer vivement la philosophie des *Pensées*, le premier, l'Esprit géométrique, parce que, s'il n'est pas de l'époque de la ferveur de Pascal, il l'a cependant précédée de bien peu; que ce traité n'est plus cartésien ou du moins qu'il est tout à fait dépouillé du cartésianisme tel que Pascal l'entendait [2]; et que nous y trouvons exposée la théorie de la science chrétienne, de ce qu'on pourrait appeler le positivisme chrétien de Pascal. Quant au Traité du vide, il manifeste déjà l'esprit nouveau dont Pascal animait la doctrine de Descartes sur la science, et l'originalité de son cartésianisme. Et enfin le Discours sur les passions de l'amour nous présente comme une transposition profane de la philosophie même des *Pensées;* et, ce qui est plus remarquable, la conception de la vie qui s'y trouve exposée se rattache à une théorie cartésienne sur l'âme, nettement exprimée, et dont Pascal tire des conséquences inattendues : de sorte que nous rencontrons ici une application originale du cartésianisme à la morale, comme dans le fragment du Traité du vide, à la science. Si ce qui précède est vrai, on comprend de quelle lumière ces traités peuvent éclairer les *Pensées :* ils nous montrent dans le cartésianisme de Pascal un acheminement à sa propre doctrine, ou ils développent cette doctrine elle-même.

II

Et d'abord Pascal a-t-il explicitement exprimé son dessein de préparer la raison à accepter la foi ? A coup sûr, il n'a pas admis qu'il y eût opposition de la raison et de la foi, mais bien au contraire que la foi achève l'œuvre de la raison;

1. M. Ravaisson a indiqué la haute portée philosophique de ce discours. *Revue des deux-Mondes*, mars 1887.

2. Nous faisons cette restriction parce que Pascal a négligé dans Descartes, comme la plupart des critiques modernes, entre autres M. Brunetière lui-même *, la théorie de la volonté.

* Voir les articles intitulés : Cartésiens et Jansénistes, dans la quatrième série des *Études critiques sur l'histoire de la littérature française.*

c'est ce qui ressort de textes des *Pensées* dont le sens n'est pas douteux. « La dernière démarche de la raison est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. Elle n'est que faible, si elle ne va jusqu'à connaître cela. Que si les choses naturelles la surpassent, que dira-t-on des surnaturelles [1] ?... Il n'y a rien de si conforme à la raison que ce désaveu de la raison [2]. La foi dit bien ce que les sens ne disent pas, mais non pas le contraire. Elle est au dessus et non pas contre [3]... Soumission et usage de la raison : en quoi consiste le vrai christianisme. Deux excès : exclure la raison, n'admettre que la raison [4].... Ce sera une des confusions des damnés de voir qu'ils seront condamnés par leur propre raison, par laquelle ils ont prétendu condamner la religion chrétienne [5]. »

Ces textes sont confirmés par la *Vie* de Mme Périer, les préfaces d'Étienne Périer, de Filleau de la Chaise, tous contemporains de Pascal et qui l'avaient entendu dans les conférences de Port-Royal. Il commença d'abord, nous dit Étienne Périer « par une peinture de l'homme où il n'oublia rien de tout ce qui pouvait le faire connaître au dedans comme au dehors de lui-même, jusqu'aux plus secrets mouvements du cœur, et à le faire se troubler de toutes les contrariétés étonnantes qu'il trouve dans sa nature » [6]. Puis, après avoir parcouru les philosophies et les religions pour lui en découvrir la vanité, il lui fait jeter les yeux sur l'histoire du peuple juif, et il lui représente l'homme si bien dépeint dans tout ce livre *qu'il ne lui paraît plus différent de la première image qu'il lui a tracée*.. Il lui apprend aussi que si cette religion a montré le mal, elle a fourni le remède en faisant consister « l'essence de son culte dans l'amour du Dieu qu'elle adore, ce qui est un caractère tout singulier et qui la distingue visiblement de toutes les autres religions, dont la fausseté paraît par le défaut de cette marque si essentielle [7] ». Ces derniers mots nous indiquent jusqu'à quel point la religion chrétienne correspond, selon Pascal, aux aspirations de l'âme hu-

1. I, 193.
2. I, 194
3. II, 193.
4. II, 193.
5. II, 93. Voir aussi tous les textes cités plus loin, p. 211.
6. I, Introd. XLIX.
7. I, 41.

maine, pourvu que cette âme prenne conscience d'elle-même; car, en même temps que nous sentons le mal, c'est-à-dire *la contradiction tragique de notre nature*, nous désirons la consolation, et une consolation qui soit *sentie* comme le mal lui-même, et *intérieure* comme lui. Ajoutez à cette sorte de préparation morale et psychologique l'introduction dont Pascal fit, selon Étienne Périer, précéder cette démonstration, et où il était dit quelles sont les preuves les plus propres à faire impression sur l'esprit des hommes. Or nous possédons, comme nous verrons, tous les éléments de cette théorie de la preuve ou de la certitude d'après Pascal : elle consiste à déterminer le rôle de la volonté dans la croyance (entendez par le mot volonté, de même que dans la philosophie de Descartes, avec la volonté proprement dite, c'est-à-dire la décision moralement qualifiable, toute l'activité inférieure de l'âme, habitude, désir, etc., tout ce qu'on peut appeler l'automate dans l'homme). Elle consiste à établir, par suite, la nécessité de l'éducation de l'homme par la pratique, la coutume, enfin à opposer ou à superposer comme mode de croyance le cœur à la raison. Filleau de la Chaise nous dit aussi, et nous retrouvons ici la même théorie, que la créance humaine est, presque tout entière, fondée sur le témoignage, c'est-à-dire indépendante du raisonnement abstrait. Étienne Périer ajoute que, si convaincante que lui semblât cette démonstration, Pascal la croyait inutile aux indifférents, et que Dieu était aperçu seulement de ceux qui le cherchent de tout leur cœur. Tel est en effet l'achèvement de la théorie de Pascal sur la certitude. C'est, à l'établissement de cette doctrine que « l'on n'entre dans la vérité que par la charité », que la suprême certitude est non une connaissance mais un *état d'âme*, une « inspiration », c'est à cette doctrine que tend toute la théorie du cœur, soutien de « la raison impuissante », principe de sciences certaines comme la géométrie.

D'ailleurs, nous pouvons, comme le fait remarquer Sainte-Beuve, nous en fier à Voltaire pour saisir le point vital du système d'un adversaire. Or, d'après Voltaire, l'effort de Pascal consiste à montrer d'abord que la religion chrétienne est raisonnable, ce qui, dit-il, est la traiter comme une philosophie ; et cette philosophie consiste, d'autre part, à prouver deux natures dans l'homme, et cela par la seule raison. Cette dualité de la nature humaine est, en effet, le point essentiel de

la philosophie de Pascal comme de toute philosophie morale; et c'est à reconnaître cette dualité que manquent les philosophies de l'intelligence ou de l'intelligibilité, c'est-à-dire de l'unité absolue. Que si Pascal appelle cette préparation de la raison une négation de la philosophie, c'est qu'il n'y avait pas encore de son temps de philosophie de la volonté et du sentiment et que les philosophes chrétiens, ses contemporains, étaient, en tant que philosophes, des païens, des adorateurs de la raison, de la lumière claire de l'intelligence, bien loin d'élever au dessus le pur état d'âme, l'acte d'adoration de l'humble, que la philosophie vraie ne justifie pas peut-être selon Pascal, mais qu'elle achemine à justifier. En ce sens « se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher » n'est pas seulement une boutade, mais une doctrine : il s'agit, en effet, de cette philosophie de l'intelligence que Kant devait détrôner.

Peut-être même, faudrait-il ajouter avec M. Droz, — ce qui cependant semble plus contestable, — que Pascal accepte les arguments philosophiques de l'École bien interprétés. A coup sûr, on peut affirmer que s'il n'accepte pas ces arguments sous leur forme expresse, l'effort des philosophes pour atteindre la vérité ne lui est pas indifférent ; il cherche dans la philosophie comme dans la nature extérieure des « figures » de la grâce et de la vérité. « J'ai pris un plaisir extrême à remarquer dans ces divers raisonnements en quoi les uns et les autres sont arrivés à quelque conformité avec la sagesse véritable qu'ils ont essayé de connaître. Car s'il est agréable d'observer dans la nature le désir qu'elle a de peindre Dieu dans tous ses ouvrages où l'on en voit quelque caractère, parce qu'ils en sont les images, combien est-il plus juste de considérer dans les productions des esprits les efforts *qu'ils font pour imiter la vérité essentielle*, même en la fuyant, et de remarquer en quoi ils y arrivent et en quoi ils s'en éloignent [1]. »

C'est seulement après cette préparation philosophique que Pascal aborde les preuves extérieures dont il a souvent montré l'inutilité, si « l'inspiration » manque. Il est vrai que Mme Périer semble faire commencer le plan de Pascal par la discussion sur les miracles, et il ne serait pas étonnant, sans

1. Entretien avec M. de Saci, I, CXXXIII.

doute, qu'elle citât tout d'abord cette discussion qui dut la frapper plus que tout le reste, ayant eu pour cause le miracle de la Sainte-Epine. Mais tout indique dans le contexte que ce passage sur les miracles est absolument séparé du plan de l'Apologétique, lequel est développé dans les mêmes termes que par Etienne Périer. [1]. Au reste, la série des preuves que nous trouvons indiquées dans les *Pensées* comme preuves directes de la religion chrétienne présupposent évidemment la préparation philosophique de la raison : « Par son établissement ; *elle si contraire à la nature ; la sainteté, la douceur et l'humilité d'une âme chrétienne* » [2]. Il résulte de ces mots que Pascal a dû montrer d'abord combien la religion est contraire à la nature [3], entendez par là la nature simplifiée des philosophes et aussi la tendance naïve à la joie, l'aveuglement de ceux qui vivent sans penser. Il a dû ensuite déterminer le caractère de la moralité proprement chrétienne : « la sainteté, la douceur et l'humilité d'une âme chrétienne. » Alors seulement viennent les preuves extérieures et la « doctrine » proprement dite ou le dogme (« 10° la doctrine qui rend raison de tout) ». Nous confrontons enfin la foi et la morale ; puis du point de vue chrétien nous jugeons la « conduite du monde », c'est-à-dire la direction générale des choses :

« 11° La sainteté de cette loi ;

« 12° Par la conduite du monde. » L'histoire et les miracles présupposent si bien « l'inspiration » que, si l'on en croyait certains textes, l'instruction religieuse proprement dite semblerait presque oiseuse. « Si j'avais vu un miracle, disent-ils, je me convertirais.... Comment assurent-ils qu'ils feraient ce qu'ils ignorent ? Ils s'imaginent que cette conversion consiste en une adoration qui se fait de Dieu comme un commerce et une conversation tels qu'ils se la figurent. La conversion

1. I, LXXV.
2. I, p. 177.
3. Ce mot a deux sens dans Pascal comme d'ailleurs dans Descartes : naturel signifie à la fois intellectuel, rationnel, et inné, au sens *d'inclination naturelle*. Pascal unit dans la même réprobation les deux significations, comme fera Kant plus tard : les morales rationalistes, comme celles de l'expérience, sont également des morales de la nature, de l'unité, et méconnaissent *le fait proprement moral*, la *dualité* ou, comme dit Pascal, la *duplicité* de l'homme, *le péché*. Opposée à *la raison* ou *lumière naturelle*, la volonté est contre nature. (Voir l'Esprit géométrique.) Parfois cependant Pascal, opposant sous le nom de *nature* le sentiment à l'intelligence glorifie la *nature* pour rabaisser l'intelligence. « La nature qui seule est bonne est toute familière et commune. »

véritable consiste à s'anéantir [1].... Ce n'est pas ce que vous avez ouï qui doit vous faire croire [2]... Ceux qui croient sans avoir lu les *Testaments,* c'est parce qu'ils ont une disposition intérieure toute sainte et que ce qu'ils entendent dire de notre religion y est conforme. Ils *sentent* qu'un Dieu les a faits. ils ne veulent aimer que Dieu, ils ne veulent haïr qu'eux-mêmes.... Et ils entendent dire dans notre religion qu'il ne faut aimer que Dieu et ne haïr que soi-même, mais qu'étant tous corrompus et incapables de Dieu, Dieu s'est fait homme pour s'unir à nous. *Il n'en faut pas davantage pour persuader des hommes qui ont cette disposition dans le cœur et qui ont cette connaissance de leur devoir et de leur incapacité....* Ils en jugent par le cœur comme les autres en jugent par l'esprit, c'est Dieu lui-même qui les incline à croire et ainsi ils sont très efficacement persuadés [3]. »

Ce n'est pas que les prophéties et les miracles ne soient nécessaires : sans les miracles pas de foi. « Les miracles et la vérité sont nécessaires à cause qu'il faut convaincre l'homme entier en corps et en âme [4]... Les miracles prouvent le pouvoir que Dieu a sur les cœurs par celui qu'il exerce sur les corps [5]. » Mais, comme nous voyons, la valeur même du miracle, en tant que preuve, est fondée sur la psychologie de Pascal, ou, du moins, la psychologie de Pascal prépare à l'accepter. Le mérite de la religion chrétienne est de s'adresser à l'homme tel qu'il est et de n'être pas purement *intellectuelle.* C'est ainsi qu'elle unit l'humble et le penseur dans la communauté des pratiques... « Il faut que le peuple entende l'esprit de la lettre et que les habiles soumettent leur esprit à la lettre... Attendre de cet extérieur le secours est être superstitieux, ne vouloir pas le joindre à l'intérieur est être superbe [6]. » Le miracle est à « l'inspiration » ce que celle-ci est à la raison ; la certitude du fait s'ajoute à la certitude du « cœur », comme celle-ci à celle du raisonnement; toujours il s'agit d'atteindre une certitude directe, vivante ; de sorte que le miracle est comme fondé en raison, ou plutôt appelé par la raison.

1. I, 194.
2. II, 159.
3. I, 195.
4. II, 183.
5. II, 81.
6. I, 170.

Ainsi Pascal admet une préparation positive, nécessaire de la raison en vue de la foi; nous verrons plus loin, et nous avons déjà pu entrevoir, en quoi consiste dans son ensemble cette doctrine préparatoire.

A plus forte raison, la religion doit-elle nous fournir un point de vue, d'où toutes les choses nous apparaîtront à leur véritable rang; elle complète la préparation de la raison en ce qu'elle en précise et en explique les vues. Il ne suffit pas de dire avec M. Brunetière que Pascal fait du salut la grande affaire, mais encore que cette fin essentielle doit transformer notre idée de la vie, de la nature et de la science. Croire que Pascal a considéré la *vérité* comme incompatible avec la *charité* ou comme d'un ordre absolument distinct, c'est en revenir, par un détour, à faire de Pascal un cartésien; car ce qui caractérise un homme de foi c'est précisément de tout voir à la lumière de la foi. Or, admettre ce lien de la foi et de la raison, c'est admettre une philosophie religieuse. Du reste, il y a sur ce point des textes absolument précis. « J.-C. est l'objet de tout et le centre où tout tend; qui le connaît, connaît la raison de toutes choses [1]... Une graine, jetée en bonne terre, produit. Un principe, jeté dans un bon esprit, produit. Les nombres imitent l'espace, qui sont de nature si différente. *Tout est fait et conduit par un même maître : la racine, la branche, les principes et les conséquences* [2]... *Toute la conduite des choses* doit avoir pour objet l'établissement et la grandeur de la religion; les hommes doivent avoir en eux-mêmes des sentiments conformes à ce qu'elle nous enseigne; et enfin *elle doit être tellement l'objet et le centre où toutes choses tendent que qui en saura les principes puisse rendre raison et de toute la nature de l'homme en particulier, et de toute la conduite du monde en général* [3]... Il est également dangereux de connaître Dieu sans connaître sa misère et de connaître sa misère sans connaître le Rédempteur qui l'en peut guérir... Qu'on examine l'ordre du monde sur cela, et qu'on voie si toutes choses ne tendent pas à l'établissement des deux chefs de cette religion [4]. » Et l'entretien avec M. de Saci nous montre nettement la théologie, fin et principe de

1. I, 154.
2. II, 164.
3. I, 176.
4. I, 177.

toute philosophie. « Je vous demande pardon de m'emporter ainsi devant vous dans la théologie au lieu de demeurer dans la philosophie qui était mon seul sujet ; mais il m'y a conduit insensiblement, et il est difficile de n'y pas rentrer, quelque vérité qu'on traite, parce qu'elle est le centre de toutes les vérités, ce qui paraît ici parfaitement, puisqu'elle enferme si visiblement toutes celles qui se trouvent dans ces opinions [1]. » Que peut-il y avoir encore de plus net que le texte suivant : « Pour moi j'avoue que sitôt que la religion chrétienne découvre ce principe que la nature des hommes est corrompue et déchue de Dieu, cela ouvre à voir partout le caractère de cette vérité ; car la nature est telle qu'elle marque partout un Dieu perdu et *dans l'homme* et *hors de l'homme,* et une nature corrompue [2]. » N'est-ce pas là un programme philosophique presque complet ? La préface de Filleau de la Chaise exprime bien aussi la pensée de Pascal. « Quand il n'y aurait point de prophétie pour J.-C., et qu'il serait sans miracle, il y a quelque chose de si divin dans sa doctrine et dans sa vie qu'il faut au moins être charmé, et que, comme il n'y a ni véritable vertu ni doctrine de cœur sans l'amour de J.-C., il n'y a non plus ni *hauteur d'intelligence* ni délicatesse de sentiment sans l'admiration de J.-C. [3]. » Ainsi la théologie, selon Pascal, n'est pas opposée à la philosophie, ni absolument distincte d'elle, mais en fournit l'interprétation et l'achèvement.

Sainte-Beuve, dit, il est vrai, justement qu'aucun génie ne fut moins panthéistique que Pascal ; et il l'oppose à saint François de Sales, cherchant dans la nature les images de Dieu. Mais la différence entre l'un et l'autre n'est peut-être pas où il la met ; l'un cherche les preuves de l'existence de Dieu, l'autre de l'obscurité de sa nature, obscurité nécessaire pour qu'il y ait mérite à le trouver. Tous deux voient Dieu en la nature, mais l'un surtout le Dieu de la bonté naturelle, de l'innocence blanche et enfantine, l'autre le Dieu qui sauve et qui perd, et qui veut être conquis. C'est pourquoi la nature doit marquer un « *désir* de peindre Dieu dans tous ses ouvrages », une « ambiguïté », image de l'inquiétude humaine. Mais

1. Entretien, CXXXIV.
2. I, 186, *Pensées*.
3. Cité par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III, 451.

cette vue qu'est-elle autre chose sinon une vue de philosophie religieuse ?

Pascal a donc cru possible de conduire à la religion par ce que nous appellerions aujourd'hui une philosophie, et d'instituer une philosophie religieuse en harmonie avec la théologie chrétienne. Peut-on retrouver les traces de cette philosophie dans les *Pensées?* c'est là une autre question, mais à laquelle nous avons dû cependant répondre en partie, en montrant que Pascal a admis la nécessité d'une telle philosophie. Si on en a nié l'existence, c'est, comme nous avons dit, qu'au lieu de chercher le centre, l'idée maîtresse des *Pensées* et d'ordonner par rapport à cette idée tous les textes, on a tenté de retrouver dans son détail un plan impossible et inutile à déterminer ; c'est aussi qu'on a négligé les lumières que pouvaient fournir les opuscules.

III

Le centre des *Pensées*, c'est J.-C., Pascal, comme dit Sainte-Beuve, croyait au Christ avant tout. « J.-C. est l'objet de tout et le centre où tout tend... » Et qu'est-ce que le Christ? Le Christ est un milieu entre Dieu et l'homme. Or Dieu et l'homme sont logiquement, *naturellement* incommensurables : c'est un *milieu* qui unit des *contraires*. Aussi les uns n'ont-ils connu que notre grandeur, c'est-à-dire Dieu, et ils nous ont assimilés à Dieu ; les autres, que notre misère, et ils ont ignoré Dieu ; nous ne pouvons connaître Dieu que par notre misère, c'est-à-dire par le Christ. « La connaissance de Dieu sans celle de sa misère fait l'orgueil. La connaissance de sa misère sans celle de Dieu fait le désespoir. La connaissance de J.-C. fait le *milieu,* parce que nous y trouvons et Dieu et notre misère... Nous ne connaissons Dieu que par J.-C. Sans ce médiateur est ôtée toute communication avec Dieu ; par J.-C. nous connaissons Dieu... Par J.-C. et en J.-C. on prouve Dieu et on enseigne la morale et la doctrine. J.-C. est donc le véritable Dieu des hommes... Hors de J.-C. nous ne savons ce que c'est que notre vie, que

notre mort, ni que Dieu, ni que nous-mêmes[1]. » L'unité de notre être n'étant pas *naturelle*, intelligible, étant un milieu entre rien et tout, inexplicable par l'intelligence qui veut tout réduire à l'unité et à la simplicité abstraite, le *médiateur* est nécessaire. « Aussi ceux qui cherchent Dieu hors de J.-C. et qui s'arrêtent dans la *nature*[2] ou ils ne trouvent aucune lumière qui les satisfasse, ou ils arrivent à se former un moyen de connaître Dieu et de le servir sans médiateur, et par là, ils tombent ou dans l'athéisme ou dans le déisme, qui sont deux choses que la religion chrétienne abhorre presque également[3]. » La conversion consiste donc à accepter le mystère du Rédempteur qui « unissant en lui les deux natures a retiré les hommes de la corruption du péché pour les réconcilier à Dieu, en sa personne divine ».

Et de même que le péché originel, d'où vient la monstrueuse « duplicité » de notre être, a exigé la « folie de la croix », chaque jour notre conversion exige encore de Dieu un remède surnaturel, la grâce qui continue en chaque chrétien la mort et la résurrection du Christ, du médiateur. « Mais, mon Dieu, comme la conversion de mon cœur que je vous demande est un ouvrage qui passe tous les efforts de la nature, je ne puis m'adresser qu'à l'auteur et au maître tout-puissant de la nature et de mon cœur... Vous seul avez pu créer mon âme, vous seul pouvez la reformer et y réimprimer votre portrait effacé, c'est-à-dire mon Sauveur qui est votre image et le caractère de votre substance .[4] »

Cette grâce d'où nous vient la foi au médiateur n'est pas une *connaissance;* elle est donnée à tous ; le Christ est mort pour tous, et tous ne peuvent atteindre à l'intelligence ; c'est par le « cœur » qu'il faut le mériter. Et ce mot « cœur » doit être pris dans son sens précis, par opposition avec l'esprit ; celui-là seul est capable de salut qui a la lumière de la charité, « l'inspiration », celui qui s'offre aux humiliations, « comminutum cor ». Car J.-.C est le Dieu des humbles, non des savants et des philosophes, un Dieu sensible au cœur, non à la raison. « Le Dieu des chrétiens ne consiste pas en un Dieu simplement auteur des vérités géométriques et de

1. II, 62.
2. Voir plus haut sur le sens de ce mot p. 200, la note.
3. II, 62.
4. Prière pour le bon usage des maladies, II, 226.

l'ordre des éléments... Mais le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, le Dieu des chrétiens est un Dieu d'amour et de consolation. C'est un Dieu qui remplit l'âme et le cœur de ceux qu'il possède, c'est un Dieu qui leur fait sentir intérieurement leur misère et sa miséricorde infinie[1]... On n'entre dans la vérité que par la charité [2]... Ce ne sont ni les austérités du corps, ni les agitations de l'esprit, mais les bons mouvements du cœur qui méritent et qui soutiennent les peines du corps et de l'esprit [3]. » Celui même qui pense doit mériter son salut par son humilité ; il doit se faire peuple et la religion chrétienne a cela de propre d'unir dans l'humilité du pur amour le peuple et les habiles. Elle s'adresse à la vie et unit dans la vie. « Une religion purement intellectuelle serait plus proportionnée aux habiles, mais elle ne servirait pas au peuple... [4] »

C'est pourquoi Dieu s'est caché, de façon à se révéler non aux sages orgueilleux, mais à ceux qui le méritent, et cela n'est-il pas juste? «... Dieu a établi des marques sensibles dans l'Église pour se faire reconnaître à ceux qui le chercheraient sincèrement et... il les a couvertes néanmoins de telle sorte qu'il ne sera aperçu que de ceux qui le cherchent de tout leur cœur [5]. »

Par suite, le sacrifice, la souffrance, sont les moyens par lesquels le cœur se sanctifie; comme J.-C. a passé par la souffrance, chaque chrétien doit reproduire en lui le sacrifice de J.-C. « L'âme souffre et meurt au péché de la pénitence [6]. » Comme J.-C. est ressuscité, ainsi l'âme doit renaître du péché avec le secours de la grâce. Et cette seconde naissance, comme la gloire de J.-C., ne peut être toute facile et comme naturelle.. Nous ne pouvons sortir du péché que par une mort spirituelle et une conversion. Aussi la souffrance ne doit-elle pas être maudite du

1. II, 61, 62.
2. II, 297.
3. II. Lettres à Mlle de Roannez, p. 336.
4. I, 170.
5. I, 136. La question des rapports de la prédestination et du libre arbitre est théologique pour Pascal, non philosophique ; sa philosophie n'exprimant qu'une aspiration de la Raison, non une certitude, il est oiseux de discuter, quand on étudie la philosophie préparatoire de Pascal, une question qui ne peut, selon lui, recevoir, comme toutes les autres, une solution définitive qu'en théologie. Nous aurons à rappeler plus loin encore cette observation, p. 231.
6. II, 243.

chrétien comme la maudissent les païens et les épicuriens, non plus que la mort qu'ils regardent, ainsi que la souffrance, comme une chose naturelle ; le chrétien doit y voir une suite du péché originel et un moyen pour le salut. « Considérons donc la vie comme un sacrifice, et que les accidents de la vie ne fassent d'impression dans l'esprit des chrétiens qu'à proportion qu'ils interrompent ou qu'ils accomplissent ce sacrifice. N'appelons mal que ce qui rend la victime de Dieu victime du diable... Tout est doux en J.-C. jusqu'à la mort, et c'est pourquoi il a souffert et il est mort pour sanctifier la mort et les souffrances [1]. »

De là l'état d'âme propre au chrétien mêlé de joie et d'inquiétude, *milieu* dont nous ne pouvons sortir sans sortir de l'humanité [2], sans nous éloigner de J.-C., qui s'est fait homme et qui est précisément le médiateur. *Ni ange, ni bête,* tel est le véritable état humain. «... Il faut ces deux choses pour sanctifier, peines et plaisirs. Saint Paul a dit que ceux qui entreront dans la bonne voie trouveront des troubles et des inquiétudes en grand nombre... Cela doit consoler ceux qui en sentent... Mais ces peines là ne sont pas sans plaisir [3]..... Les bienheureux ont cette joie sans aucune tristesse, les gens du monde ont leur tristesse sans cette joie, et les chrétiens ont cette joie, mêlée de la tristesse d'avoir suivi d'autres plaisirs [4]... Il n'est pas juste que nous soyons sans douleur, mais il n'est pas juste aussi que nous soyons sans consolation. Je demande, Seigneur, de ressentir tout ensemble et les douleurs de la nature pour mes péchés, et les consolations de votre esprit par votre grâce, car c'est le véritable état du christianisme [5]. » Il faut nous tenir dans ce *milieu* qui est toute notre nature et celle de J.-C. « Car si nous ne passons pour le *milieu* nous ne trouverons en nous que de véritables malheurs ou des plaisirs abominables [6]. »

Et non pas seulement l'homme, mais le monde ne subsiste que par J.-C. et pour J.-C. « Si le monde ne subsistait que pour instruire l'homme de Dieu, sa divinité reluirait de toute part, mais comme il ne subsiste que par J.-C. et pour

1. II, 238.
2. I, 73.
3. II, 336.
4. II, 337.
5. II, 230.
6. II, 238.

J.-C. et pour instruire les hommes et de leur corruption et de leur rédemption, tout y éclate des preuves de ces deux vérités. Ce qui y paraît ne marque ni une exclusion totale, ni une présence manifeste de la divinité, mais la présence d'un Dieu qui se cache ; tout porte ce caractère [1].... O Dieu qui ne laissez subsister le monde et toutes les choses du monde que pour exercer vos élus, ou pour punir les pécheurs [2]. »

Si nous traduisons cette foi en langage profane, nous la ferons consister dans les thèses suivantes, correspondant aux divers articles de la foi de Pascal, que nous venons d'énumérer. Le fait essentiel de la vie morale, est le *devoir;* lequel est possible seulement, si le passage de l'état de nature à l'état raisonnable n'est pas *naturel,* résultat d'un concours de circonstances ou de dispositions heureuses, de la science ou de l'ignorance, comme pensaient les païens. Nous ne sommes ni des intelligences pures, auquel cas nous serions naturellement saints, ni de pures sensibilités, auquel cas nous n'aurions pas l'idée de sortir de notre animalité : nous sommes des unités contradictoires; et, c'est de cette contradiction que résulte le *fait moral.*

Ce fait est moins « une vue qu'une vie [3] » ; il n'est pas une vérité objective qu'on *voit ;* il consiste dans la conscience profonde de nous-mêmes, dans la prise de possession de la vie par la vie. La vérité fondamentale n'est pas une notion, dont nous puissions déduire les choses ; c'est un *état d'âme,* un *sentiment* qui nous les fait voir sous un autre jour.

Il s'agit dès lors pour conduire à cette vérité d'exciter non la curiosité, mais l'inquiétude, de *faire sentir* à l'homme et non pas comprendre, au sens abstrait du mot — car cette nature est contradictoire — ce qu'il y a dans notre nature et dans notre état de monstrueux et d'effroyable, pour l'exhorter à en sortir.

L'état propre à l'homme n'est pas un état de joie intellectuelle absolue, comme pense le stoïcien orgueilleux, qui fait de l'homme un dieu, ni de désespoir ou de joie charnelle, comme pense le sceptique, qui ne peut que s'étourdir ou gémir

1. II, 48.
2. II, 224.
3. Vinet.

sur sa misère ; mais un état de résignation, où l'on sent sa douleur tout en la tempérant par la pensée joyeuse de la volonté qui en triomphe.

La certitude morale n'est pas seulement l'état pratiquement le plus raisonnable; il est aussi théoriquement le type de l'universelle vérité. Le problème du salut est aussi celui de l'explication des choses : la vérité qui sauve pratiquement est aussi celle qui théoriquement explique l'univers; de sorte que nous ne pouvons trouver dans cet univers l'unité abstraite et immobile qu'y cherchent les philosophes de l'unité, mais une inquiétude, un désir obscur.

Le Dieu d'une telle doctrine n'est pas une Notion que l'on contemple, mais un bien qu'on s'approprie. Si inexplicables que soient les rapports de l'homme et de Dieu, ce qui est certain, c'est que nous ne connaissons ce Dieu que par la conscience même de la moralité, c'est-à-dire de notre péché et de notre misère. Le vrai Dieu n'est donc pas le Dieu des éléments ou des vérités géométriques, mais la souffrance, le sacrifice divinisés.

Dès lors, les philosophies essentiellement opposées à J.-C. sont celles de l'unité ; le naturalisme d'une part, l'intellectualisme d'autre part, une autre sorte de naturalisme, qui, au point de vue moral, font tous deux l'homme simple, et au point de vue spéculatif, substituent à la complexité contradictoire de la vie, dont le sentiment est juge, l'un les notions abstraites, l'autre la pure sensation.

Dans l'ordre moral ces philosophes n'ont compris, ni les uns ni les autres, que l'homme était un *milieu;* ils ont considéré sa nature les premiers comme absolument bonne, les seconds comme absolument mauvaise; ils ont traité l'homme comme un être *naturel.* Le passage de notre misère à notre grandeur est pour les uns tout simple et facile, pour les autres inutile. Aucun n'a eu le sens de la nécessité, de la dignité du sacrifice, de cet état mixte de joie et d'inquiétude, de paix et de guerre qui est l'état proprement humain et chrétien. Aucun n'a compris la valeur du *sentiment;* les uns demeurant dans la sensation, ravalant l'homme à la brute, les autres, le glorifiant comme une pure intelligence, comme un Dieu; au lieu que le sentiment moral est une raison aussi, mais supérieure, l'*inspiration,* qui est à la fois raisonnable et *sentie* comme une joie et une douleur, et dont l'ob-

jet est bien un Dieu ; mais un Dieu à aimer. Les uns comme les autres ramènent violemment et arbitrairement à l'unité la contradiction morale. Et Pascal semble même avoir pressenti, comme nous verrons plus loin, à propos du discours sur les passions de l'amour, l'alliance qui s'est faite, au nom de la *Nature,* au XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], de ces deux morales, unies dans la doctrine commune de l'exaltation de la vie.

A ces deux morales correspondent deux philosophies ; et le pyrrhonisme qui, selon Pascal, correspond à la première, n'est pas celle qui le préoccupe le plus. Le pyrrhonisme lui sert d'arme contre le dogmatisme, c'est-à-dire contre la philosophie de l'intelligence, contre le cartésianisme, tel que l'ont compris à peu près tous les contemporains ; à savoir comme une mathématique universelle qui prétend retrouver les éléments simples des choses et reconstruire le monde à l'aide de ces éléments. C'est au Dieu de cette philosophie « inutile pour le salut, auteur des vérités géométriques », au *Dieu-Nature,* distinct et indépendant de la vie morale, qu'il oppose le Dieu vivant et le médiateur, connu dans et par notre misère. C'est à l'intelligence abstraite qu'il oppose le cœur et la volonté, à la philosophie de l'unité, la philosophie des contraires, en un mot la réalité concrète et la vie morale qui l'achève, aux notions abstraites et à la sagesse intellectuelle des dogmatiques.

La philosophie de Pascal sera, par suite, la philosophie du *milieu ;* tout est un *milieu entre rien et tout.* Et ce milieu échappe à l'intelligence abstraite ; car il n'est pas arithmétique et ne peut être saisi dans la vie que par l'esprit de finesse, dans la morale que par le cœur, la volonté ; de sorte que la véritable clarté n'est pas pour nous la clarté simple et trompeuse de la mathématique (où encore on trouve des « *figures* » du « *cœur* »), mais l'obscurité vivante du sentiment. Le monde n'est ni uniformément absurde comme pensent les pyrrhoniens, ni uniformément intelligible comme pensent les dogmatiques, il est à la fois un infini et un néant, un milieu entre l'un et l'autre. Et ainsi J.-C. nous apparaît avec le péché comme le centre et le sommet de tout. Tel est le caractère général de la pensée de Pascal, dégagée de la théologie proprement dite et non point dénaturée, mais transposée dans notre langue moderne ; essayons de suivre cette pensée

dans le détail, et sous la forme même que lui a donnée Pascal [1].

IV

Le devoir et le péché. Dieu sensible au cœur.

Si tel est le dessein général de la philosophie de Pascal, le premier point en sera de faire sentir à l'homme cette « duplicité » monstrueuse que n'aperçoivent pas les philosophes; il s'agit de troubler l'homme du spectacle de ses contrariétés, de sorte qu'il en soit effrayé, qu'il les *sente*, et qu'il désire aussi le remède approprié, un remède *senti*, un Dieu à *aimer*. «... Elle (la religion) est vénérable parce qu'elle connaît bien la nature de l'homme; aimable parce qu'elle lui promet le vrai bien [2]... Ces deux états étant ouverts, il est impossible que vous ne les reconnaissiez pas. *Suivez vos mouvements, observez-vous vous-même,* et voyez si vous ne trouverez pas les caractères vivants de ces deux natures. Tant de contrariétés se trouveraient-elles dans un sujet simple [3]?... La vraie religion doit avoir pour marque d'obliger à aimer Dieu, cela est bien juste. Et cependant aucune ne l'a ordonné, la nôtre l'a fait. Elle doit encore avoir connu la concupiscence et l'impuissance, la nôtre l'a fait. Elle doit y avoir apporté les remèdes, l'un est la prière. Nulle religion n'a demandé à Dieu de l'aimer et de le suivre... Ils (les philosophes) ne savent ni quel est votre véritable bien, ni quel est votre véritable état. Comment auraient-ils donné des remèdes à vos maux qu'ils n'ont pas seulement connus [4] ? »

Et de cette « duplicité » plus claire que le jour [5] que nous « crient ce chaos et cette confusion monstrueuse [6] » résulte le péché. « Nulle religion que la nôtre n'a enseigné que l'homme

1. L'exposé général que nous avons donné ici de la philosophie de Pascal n'en exprime que la *direction*. Il est destiné à aider le lecteur à en retrouver la pensée essentielle sous les formes du langage de XVIIe siècle.
2. II, 101.
3. I, 184.
4. I, 184.
5. I, 187.
6. I, 187.

naît en péché ; *nulle secte de philosophes ne l'a dit ; nul n'a donc dit vrai* [1]. »

De là vient aussi que la première condition pour atteindre à la vérité est de se débarrasser des passions qui nous divertissent, de façon à prendre conscience de notre état de péché. De là la nécessité d'un cœur pur pour saisir la vérité essentielle. La morale justifie, « autorise » ainsi la religion. « Dès là cette religion m'est aimable et *je la trouve déjà assez autorisée par une si divine morale* [2]. »

Par suite aussi Dieu n'est pas seulement objet de raisonnement; mais « sensible au cœur »; l'homme misérable demande un Dieu qui le console. Et en dehors de toute prophétie et de tout miracle, l'homme par la seule inspiration du cœur sentirait la nécessité de ce Dieu. « C'est une chose si visible qu'il faut aimer un seul Dieu, qu'il ne faut point de miracle pour le prouver [3]... Et ceux-là (ceux qui se haïssent) s'ils n'avaient jamais ouï parler de la religion d'un Dieu humilié, l'embrasseraient incontinent [4]. »

Nous voyons que si Pascal se sert du sentiment comme moyen d'action, ce n'est pas seulement comme semble l'entendre M. Droz, qu'en moraliste avisé il veuille agir sur les hommes par l'exhortation, et non par le raisonnement. Cette substitution de l'exhortation à la preuve est fondée sur sa conception morale de l'homme; laquelle est aussi une conception métaphysique; car c'est notre misère qui fait connaître le vrai Dieu; et le sentiment est ici la connaissance elle-même. « Deux sortes de personnes *connaissent ;* ceux qui ont le cœur humilié, etc... » Il suffit à ces hommes « de la *connaissance* de *leur devoir* et de leur incapacité pour être persuadés de la religion chrétienne, » et ils sont très efficacement persuadés, quand même ils n'auraient pas de preuves pour justifier leur foi.

1. I, 171.
2. I, 213.
3. II, 200.
4. I, 170.

Le cœur et en général la nature victorieuse de la raison.

Une fois la dualité de l'homme bien établie; le véritable sentiment de Dieu bien analysé, une fois pourrait-on dire, J.-C. presque justifié en raison et découvert dans la conscience elle-même, il s'agit de faire voir en toute chose, dans la vie, dans la société, dans la nature, dans la science même, l'indétermination opposée à cette unité que prétend découvrir le rationaliste, de faire éclater, par suite, l'impuissance de la raison abstraite. Et cependant il faut montrer quelque chose de fixe dans cette indétermination même, mais dont la raison abstraite n'est pas juge, mais bien le sentiment, l'esprit de finesse — ou dans d'autres cas la coutume acceptée par la raison — toutes figures de l'inspiration, du cœur [1].

Et d'abord cette raison qui se pose comme toute puissante ne peut, en fait, résister à la passion, à l'imagination, à la force. « Le plus grand philosophe du monde sur une planche plus large qu'il ne faut, s'il y a au-dessous un précipice, quoique la raison le convainque de sa sûreté, son imagination prévaudra. Plusieurs n'en sauraient soutenir la pensée sans pâlir et suer... Il n'est pas permis au plus équitable homme du monde d'être juge de sa cause... Il faudrait avoir la raison bien épurée, pour regarder comme un autre homme le grand seigneur, environné, dans son superbe sérail, de quarante mille janissaires [2]. »

Le divertissement n'est pas moins puissant. « L'homme, quelque plein de tristesse qu'il soit, si l'on peut gagner sur lui de le faire entrer en quelque divertissement, le voilà heureux pendant ce temps-là [3]. » Un rien suffit pour nous distraire, et de quelle pensée ! De la plus horrible; de la pensée de notre misère, de la mort. Le bonheur n'est pas nécessaire;

1. Il est bien entendu que nous ne proposons pas ici un plan de la philosophie de Pascal ; nous réunissons seulement autour de la pensée évidemment centrale de cette philosophie tout ce qui, selon nous, s'y rapporte certainement, sans essayer, comme nous l'avons dit plus haut, d'en chercher inutilement le plan. « L'ordre consiste ici dans la digression sur chaque point. »
2. I, 23, 35.
3. I, 51.



il ne suffit même pas à nous faire oublier notre condition : il y faut l'excitation passagère du divertissement, tant est puissant non le bonheur plein, mais le plaisir, le jeu, la distraction, la joie, sous sa forme la plus puérile et la plus fugitive.

Et ce plaisir que l'homme désire, ce n'est pas celui de la possession, mais de la recherche ; ce n'est pas le gibier qu'il veut, c'est la chasse; « rien ne nous plaît que le combat et non pas la victoire; nous ne cherchons jamais les choses; mais la recherche des choses »; ce qui montre notre incapacité d'un bien solide et raisonnable, où pourtant les sages aspirent. Cette inquiétude nous la retrouvons jusque dans la foi; car le chrétien ne doit-il pas se résigner à la lutte toute sa vie, et ne faut-il pas pour sanctifier, peines et plaisirs?

Ce qui est vrai de l'individu l'est aussi de la société. L'imagination, l'opinion gouvernent les peuples et aussi la force, la coutume, c'est-à-dire le plus souvent l'absurde. « L'imagination dispose de tout; elle fait la beauté, la justice et le bonheur qui est le tout du monde... La coutume est absurde, injuste, variant d'un pays à l'autre. La coutume fait toute l'équité par cette seule raison qu'elle est reçue; c'est le fondement mystique de son autorité. Qui la ramène à son principe, l'anéantit... La puissance des rois est fondée sur la raison et la folie du peuple, et bien plus sur la folie. La plus grande et importante chose du monde a pour fondement la faiblesse, et ce fondement est admirablement sûr, car il n'y a rien de plus sûr que cela que le peuple sera faible. Ce qui est fondé sur la raison est bien mal fondé, comme l'estime de la sagesse. »

Et non seulement la raison est incapable de résister à la sensibilité et à l'habitude, mais lors même qu'elle atteint la vérité, elle ne peut subsister qu'à la condition de s'incarner dans ces puissances inférieures qu'elle méprise. « La mémoire, la joie sont des sentiments et même les propositions géométriques deviennent sentiments [1]. Il faut avoir recours à elle (à la coutume), quand une fois l'esprit a vu où est la vérité, afin de nous abreuver et nous teindre de cette créance qui nous échappe à toute heure; car, d'en avoir toujours les preuves présentes, c'est trop d'affaires... Quand on ne croit

1. II, 120.

que par la force de la conviction et que l'automate est incliné à croire le contraire, ce n'est pas assez [1]. »

La religion chrétienne a donc bien connu la nature humaine quand elle distingue la foi de la preuve et ne déclare la foi solide et vraie que si elle est sentiment, habitude et action : c'est ainsi que la psychologie humaine est d'accord avec la psychologie chrétienne. « La coutume fait nos preuves les plus fortes et les plus crues... Il faut donc faire croire nos deux pièces, l'esprit par les raisons qu'il suffit d'avoir vues une fois dans sa vie et l'automate par la coutume et en ne lui permettant pas de s'incliner au contraire. « Inclina cor meum, Deus [2]. »

C'est pourquoi le sentiment devant être incliné à la vérité, il faut qu'il soit purifié, de façon qu'il ne corrompe pas l'entendement. « Il y a trois moyens de croire, la raison, la coutume, l'inspiration. La religion chrétienne qui seule a la raison, n'admet pas pour ses vrais enfants ceux qui croient sans inspiration. Ce n'est pas qu'elle exclue la raison et la coutume, au contraire; mais il faut ouvrir son esprit aux preuves, s'y confirmer par la coutume, mais s'offrir par les humiliations aux inspirations qui seules peuvent faire le vrai et salutaire effet [3]. »

Ainsi ce qu'il y a de plus déraisonnable en apparence et de paradoxal dans les pratiques chrétiennes, le « pliez la machine », a son principe dans la nature humaine elle-même.

Le cœur seul raisonnable dans la vie.

Et le sentiment n'a pas seulement la force, il a le droit : le plus souvent il est dans la vie la véritable raison. Les prétendus habiles qui veulent substituer la sagesse au plai-

1. I, 156.
2. Le fameux pari — qu'elle qu'en soit la valeur mathématique — est le signe de cette impuissance du raisonnement proprement dit, et aussi peut-être, comme l'indique M. Renouvier, la forme brutale, accessible aux gens du monde, du pari suprême de la foi. Celle-ci étant affaire de cœur, est en elle-même — si préparée qu'elle soit — une grâce du point de vue de Dieu, du nôtre, un pari.
3. I, 207. Cf. p. 212 de cette étude.

sir connaissent bien peu la nature humaine. Ainsi ceux qui se moquent des divertissements « ..... Ceux qui font sur cela les philosophes et qui croient que le monde est bien peu raisonnable de passer tout le jour à courir après un lièvre, qu'ils ne voudraient pas avoir acheté, ne connaissent guère notre nature [1]. » Car ce que l'homme recherche c'est l'oubli de soi, et cet oubli de soi, il le trouve non dans la possession, mais dans une occupation violente et impétueuse. Sans le savoir le peuple a un sens plus exact de la réalité que les prétendus habiles. « Et ainsi les philosophes ont beau dire : rentrez en vous-même, vous y trouverez votre bien; on ne les croit pas et ceux qui les croient sont les plus vides et les plus sots [2]. » De même, les « demi-savants » n'entendent rien à la coutume. « Le peuple a des opinions très saines, par exemple : 1° d'avoir choisi le divertissement et la chasse plutôt que la poésie. Les demi-savants s'en moquent et triomphent à montrer là dessus la folie du monde; mais par une raison qu'ils ne pénètrent pas, on a raison; 2° d'avoir distingué les hommes par le dehors comme par la noblesse ou le bien : le monde triomphe à montrer combien cela est déraisonnable, mais cela est très raisonnable [3]. » La coutume ne fixe-t-elle pas l'esprit au milieu des incertitudes de la raison? Sonder jusque dans leur source les coutumes établies pour marquer leur défaut d'autorité et de justice, c'est un jeu sûr pour tout perdre. Rien ne sera juste à cette balance. « Le monde juge donc bien des choses, car il est dans l'ignorance naturelle qui est la vraie sagesse [4]. » Ainsi, là encore, la folie est éminemment raisonnable. L'ignorance savante rejoint l'ignorance naturelle, la vraie sagesse, c'est-à-dire le sentiment. « Les hommes sont si nécessairement fous que ce serait être fou par un autre tour de folie de n'être pas fou [5]...... » De là aussi la valeur des distinctions sociales extérieures, en apparence déraisonnables, et qui ont le grand avantage de rendre oiseuse toute discussion et de nous donner, par là, le premier des biens, la paix. « Que l'on a bien fait de distinguer les hommes par l'extérieur plutôt que par les qualités inté-

1. I, 50.
2. I, 118.
3. I, 65.
4. I, 44.
5. II, 119.

rieures ! Qui passera de nous deux ? Qui cédera la place à l'autre? Le moins habile? Mais je suis aussi habile que lui : il faudra se battre sur cela. Il a quatre laquais et je n'en ai qu'un ; cela est visible ; il n'y a qu'à compter, c'est à moi à céder, et je suis un sot si je conteste. Nous voilà en paix par ce moyen, ce qui est le plus grand des biens [1]. »

Le triomphe de la raison est donc toujours de reconnaître son impuissance et de revenir à la *nature*. « La nature qui seule est bonne est toute familière et commune [2] .» Dans les productions les plus profanes de l'homme la même vérité se fait voir, dans l'art, par exemple, où ce qui nous charme le plus est le naturel, qui n'est déplacé dans aucun sujet. « Ceux-là *honorent bien la nature* qui lui apprennent qu'elle peut parler de tout et même de théologie [3]. »

Cette nature n'est bonne, il est vrai, que chez celui qui possède l'ignorance savante, et surtout le premier d'entre ceux-là, le chrétien. Le peuple juge bien, mais sans le savoir. Le chrétien s'accorde dans son respect extérieur avec le peuple ; mais sa » pensée de derrière » est bien différente. Il respecte la coutume, non parce qu'elle est juste, mais parce qu'elle est divine. « ... Les vrais chrétiens obéissent aux folies néanmoins, non pas qu'ils respectent ces folies, mais l'ordre de Dieu, qui pour la punition des hommes, les a asservis à des folies [4]. » En tout ordre la nature n'est bonne que si elle est reconquise ; le sentiment du péché est la condition de la grâce : tout est figure de l'innocence perdue et retrouvée par le secours de J.-C.

C'est ici peut-être qu'il convient de montrer quelle lumière jette sur les *Pensées* le Discours sur les passions de l'amour. Nous y trouvons précisément exprimée dans un langage profane la glorification d'une d'entre ces puissances, tenues pour inférieures par les rationalistes, la joie, l'amour. « L'homme est né pour le plaisir ; il le *sent, il n'en faut pas d'autre preuve. Il suit donc sa raison en se donnant au plaisir* [5].... Nous naissons avec un caractère d'amour dans nos cœurs, qui

1. I, 61.
2. II, 507.
3. I, 105.
4. II, 179. Voir aussi sur ce point les Discours sur la condition des grands inspirés de Pascal.
5. II, 254.

se développe à mesure que l'esprit se perfectionne et qui nous porte à aimer ce qui nous paraît beau, sans que l'on nous ait jamais dit ce que c'est. Qui doute, après cela, si nous sommes au monde pour autre chose que pour aimer?..... L'on a ôté mal à propos le nom de la raison à l'amour, et on les a opposés sans un bon fondement, *car l'amour et la raison n'est qu'une même chose*... A mesure que l'on a plus d'esprit les passions sont plus grandes [1]. » C'est toujours la doctrine des *Pensées* qu'on pourrait appeler la doctrine de la vie. Le Discours sur les passions de l'amour glorifie, il est vrai, l'exaltation, les *Pensées*, au contraire, la mortification des puissances naturelles; mais, ici comme là, l'idée dominante est que la grande affaire de la vie est la joie et la souffrance : elles se sont seulement transfigurées; la joie naturelle s'est transformée en cette joie qui n'a rien de pathologique, comme dirait Kant, celle que donne la grâce; d'humaine elle est devenue divine. Et les preuves s'adressent ici déjà non à la raison abstraite, mais au sentiment. « L'on écrit souvent des choses que l'on ne prouve qu'en obligeant tout le monde à faire réflexion sur soi-même et à trouver la vérité dont on parle. C'est en cela que consiste la façon des preuves de ce que je dis [2] ... L'on demande s'il faut aimer. Cela ne se doit pas demander; on le doit *sentir*..... *C'est sur ce qui touche que l'on juge.* » Ici, comme dans les *Pensées,* apparaît l'honnête homme, l'homme qui sait la vie et l'aime, l'ennemi de la philosophie abstraite, et qui cherchera bientôt le Dieu vivant, « non celui des savants et des philosophes ».

Le Discours sur les passions de l'amour nous éclaire peut-être sur un autre point : cette doctrine de la vie semble être la conséquence d'une thèse cartésienne; de sorte que nous saisissons peut-être ici sur le fait le passage, en ce qui concerne ses idées morales, du cartésianisme de Pascal à sa doctrine originale, ou, si l'on veut, l'originalité de son cartésiasianisme, originalité que nous aurons aussi l'occasion de constater plus loin à propos de ses conceptions scientifiques. Pascal, en effet, justifie les passions parce qu'elles sont aussi de l'esprit, c'est-à-dire de la raison. « A mesure que l'on a plus d'esprit, les passions sont plus grandes, parce que les

1. II, 252.
2. II, 255.

passions n'étant que des sentiments et des pensées qui appartiennent purement à l'esprit, quoique elles soient occasionnées par le corps, il est visible qu'elles ne sont plus que l'esprit même, et qu'ainsi elles remplissent toute sa capacité.» Or c'est là la pure doctrine de Descartes. Descartes lui aussi admet que « la douleur est en l'âme ou l'*entendement* » ; que les pensées confuses comme les pensées claires sont de la raison; c'est même sans doute, pour cela qu'il admettait l'automatisme des bêtes. Mais de ce principe d'où Descartes avait tiré cette conséquence qu'il fallait amener à la lumière de la raison les pensées confuses, Pascal conclut qu'il faut unir la raison à la passion. Tandis que Descartes regardait les pensées sensibles comme une fatigue, Pascal juge impossibles à soutenir les pensées pures : il lui faut « du remuement et de l'action ». Pascal tire donc du cartésianisme une conséquence morale inattendue et que Descartes ne soupçonnait pas, quoiqu'elle fût réellement contenue dans ses principes: c'est l'union possible de la raison et de la passion, du rationalisme et du naturalisme, dans la doctrine de l'exaltation de la vie; union dont le XVIIIe siècle et le XIXe, à son début, nous ont donné l'exemple. Et la possibilité de cette union résulte de ce que la raison elle-même est considérée par Descartes comme une *chose naturelle*, se développant par une sorte de spontanéité. A cette doctrine manque la conception du devoir, c'est-à-dire de l'opposition de deux natures en nous, par suite aussi de la souffrance et du sacrifice. En ne marquant pas nettement qu'en prenant conscience de la raison, l'homme passait de l'ordre de la nature à l'ordre du devoir, que la sensibilité était, non pas une conséquence naturelle, mais une ennemie de la raison et qu'il faut, même pour en justifier par la suite la forme supérieure, tout d'abord la considérer comme telle, la philosophie de Descartes et de Spinoza, toute la philosophie de l'unité, toute la philosophie intellectualiste, risquait de conduire à la divinisation de la passion elle-même, de la vie tout entière, dans son naturel et spontané développement. Si Descartes ni Spinoza ne se sont doutés de cette conséquence possible de leur doctrine, c'est qu'ils n'affirmaient pas absolument cette unité de la sensibilité et de la raison dans la synthèse de la vie. Pour eux, Dieu est à part des choses, transcendant, au moins pour l'homme, et dès lors il faut pour le connaître se

détacher des choses et de la sensibilité. Mais, peut-on leur objecter, l'unité de la nature et de Dieu s'achève en Dieu, et, si elle s'achève en Dieu, connaître Dieu, n'est-ce pas avoir le sentiment de cette unité ? Nous *sentons* ce que Dieu *connaît*. Pour nous le sentiment est raison; ou plutôt le sentiment et la raison sont les deux faces de la divinité vers lesquelles il faut, selon le cas, nous tourner, et qu'il faut unir dans la synthèse de la vie. Développer en tout sens et librement notre raison et notre sensibilité, voilà l'idéal. La souffrance est un obstacle, non un moyen divin, l'ascétisme est le vice ; notre joie est dans l'orgueil triomphant, non dans l'humiliation de notre volonté. La philosophie du XVIII[e] siècle. supprime la transcendance et substitue nettement un Dieu Nature ou la Nature même au Dieu transcendant de Spinoza. Dieu c'est la vie ; et l'exaltation de la vie, c'est la règle de la vie. Telle est la conséquence que contenait en germe le cartésianisme ; conséquence si bien aperçue par Kant qu'il enveloppait dans la même réprobation toutes les doctrines *objectives* de la perfection comme du bonheur, et que, pour lui, essayer de chercher l'unité des choses, c'était rendre la moralité impossible.

Si nous nous sommes étendus sur les conséquences virtuelles impliquées dans la théorie cartésienne de la raison, c'est que peut-être cette relation obscurément sentie de l'intellectualisme et du naturalisme et observée sur lui-même par Pascal pendant sa vie mondaine et scientifique, fut-elle pour une part dans son horreur de la philosophie de l'intelligence. Quoi qu'il en soit, ce discours nous éclaire et sur la doctrine de la vie dans Pascal et sur l'origine de cette doctrine.

Le cœur seul fondement, soutien et terme de la connaissance elle-même.

Si le sentiment a pour lui non seulement la force, mais le droit, ce n'est pas seulement qu'il soit pratiquement raisonnable, sa suprématie est fondée sur la nature même de la réalité; le Discours sur les passions de l'amour l'indiquait déjà nettement : « l'amour et la raison n'est qu'une même

chose... » C'est que la réalité, comme nous l'avons vu déjà, est un milieu entre rien et tout. C'est que l'homme est incapable de comprendre les extrêmes. C'est que notre intelligence tient dans l'ordre des choses intelligibles le même rang que notre corps dans l'étendue des choses de la nature. Et cet état qui tient le milieu entre deux extrêmes se trouve en toutes nos impuissances. Aussi, toutes nos pensées et tous nos actes marquent-ils une inquiétude vers la perfection, et une incapacité de l'atteindre. « Nous voguons sur un *milieu* vaste, toujours incertains et flottants, poussés d'un bout vers l'autre.... Cela étant bien compris, je crois qu'on se tiendra en repos, chacun dans l'état où la nature l'a placé ; le *milieu* qui nous est échu en partage étant toujours distant des extrêmes, qu'importe que l'homme ait un peu plus d'intelligence des choses [1] ? » Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême ; trop de bruit nous assourdit, trop de lumière éblouit. Nous désirons atteindre le bonheur parfait qui nous échappe. Et la plénitude de la joie est si contraire à notre nature que la continuité nous ennuie. De là encore notre soif inutile de justice, notre aspiration impuissante vers la vérité. « Nous avons une impuissance de prouver invincible à tout le dogmatisme; nous avons une idée de la vérité, invincible à tout le pyrrhonisme.... Nous sommes incapables de ne pas souhaiter la vérité et le bonheur, et nous ne sommes capables ni de certitude, ni de bonheur. Ce désir nous est laissé tant pour nous punir que pour nous faire sentir d'où nous sommes effondrés [2]. »

Dans cette incertitude universelle, la raison abstraite des dogmatiques s'embarrasserait elle-même, et serait invinciblement froissée par ses propres armes, si elle n'était soutenue par la nature. « La nature soutient la raison impuissante »; la nature, c'est-à-dire dans l'ordre pratique, comme nous avons vu, la joie, la coutume, acceptées et transfigurées par la « pensée de derrière » ; dans l'ordre spéculatif, l'esprit de finesse, en toute chose ce qui est spontané, antérieur et supérieur à l'analyse. La nature ne doit pas sans doute rester abandonnée à elle-même ; il faut que la raison, comme disait Descartes, l'ajuste à son niveau ; mais non

1. I, 6.
2. I, 120.

point la raison abstraite. Ce *milieu* insaisissable qui est la réalité même, cette vie trop complexe pour qu'on en puisse démêler et énumérer les principes, l'esprit de finesse qui voit tout d'une vue peut seule en juger. La justice et la vérité sont « des pointes subtiles » ; et la raison abstraite est trop grossière pour y atteindre ; la raison dans cet ordre est elle-même sentiment. «.... Car le jugement est celui à qui appartient le sentiment; comme les sciences appartiennent à l'esprit. La finesse est la part du jugement, la géométrie est celle de l'esprit. » Aussi la vraie éloquence se moque-t-elle de l'éloquence, la vraie morale de la morale, la philosophie de la vie de la philosophie de l'intelligence. « Se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher[1]. » Et le véritable sage est « l'honnête homme » qui a le sens de vie, le tact, et qui est par cela même universel. « Il faut qu'on n'en puisse dire ni : il est mathématicien, ni prédicateur, ni éloquent ; mais il est honnête homme ; cette qualité universelle me plaît seule. » L'honnête homme imite le chrétien ; il ne nous prend pas pour des problèmes de géométrie. La vérité morale elle-même est un milieu, « la grandeur ne se marque pas à être à une extrémité, mais bien à toucher les deux à la fois et à remplir tout l'entre-deux ; le vice se trouve également du côté du grand et du petit infini ». Aussi les idées n'ont-elles pas dans cet ordre la rigueur abstraite qui permet de les communiquer d'un esprit à l'autre ; erreur grossière des philosophes intellectualistes. Descartes n'a-t-il pas assimilé la métaphysique aux mathématiques, et supposé tous les entendements identiques? Les idées ne naissent point dans un esprit comme dans un autre ; chaque esprit a son individualité, et à mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux : ces pensées ne forment-elles pas un contraste frappant avec la thèse scolastique et cartésienne, exposée au début du *Discours de la méthode?*

Ainsi il est bien vrai de dire que toutes les puissances prétendues inférieures de l'homme, et qui constituent le sentiment ne sont pas seulement des moyens pratiquement utiles et nécessaires d'agir sur l'homme : elles correspondent à la nature même des choses. La certitude la plus haute est dès

1. Il est si vrai que tel est le sens de cette pensée qu'elle vient comme une conclusion à la fin du fragment sur le jugement rapproché du sentiment.

lors la certitude du cœur, certitude vivante qui n'a pas pour objet des notions abstraites, ni un Dieu analogue à une définition mathématique, mais qui aspire et qui est destinée à s'élever au Christ, c'est à dire à l'unité vivante et par là contradictoire, au *milieu* qui unit les deux extrêmes, Dieu et notre néant. Rien de *plus vrai* que le bonheur, disait Leibnitz; — le cœur *connaît* la vérité, dit Pascal.

Ces sciences abstraites elles-mêmes, en apparence si opposées à la doctrine des contraires, puisqu'elles semblent si éminemment simples, le domaine, semble-t-il, de l'intelligence claire, sont bien éloignées de cette unité et de cette clarté absolues que les intellectualistes supposent être leur caractère essentiel. Car ces sciences ne prétendent pas tout définir et tout prouver; elles prennent pour point de départ des notions qu'elles n'analysent pas. La nature va à l'infiniment grand comme à l'infiniment petit, et nous nous perdrions dans la contemplation de ces deux infinis, de sorte que la raison analytique ne nous fournirait pas de principe dernier : elle voudrait tout prouver et tout définir. « Mais nous faisons des derniers qui paraissent à la raison, comme on fait dans les choses matérielles, où nous appelons un point indivisible, celui au-delà duquel nos sens n'aperçoivent plus rien, quoique divisible infiniment et par sa nature [1]. » Le géomètre ne se tourmente pas ainsi que le philosophe à analyser les notions de temps, de nombre, il les accepte ainsi que toutes les vérités immédiatement évidentes et indémontrables, et si la nature n'avait suppléé à ce défaut par une idée pareille qu'elle a donnée à tous les hommes, toutes nos expressions seraient confuses. Ce sont là des données, des faits de la raison, dirions-nous ; le géomètre les accepte et raisonne là-dessus. « Notre âme est jetée dans le corps où elle trouve nombre, temps, dimension ; elle raisonne là-dessus et appelle cela nature, nécessité, et ne peut croire autre chose [2]. » Mais est-ce là une infériorité de la géométrie? Nullement, car la cause qui rend ces vérités inaccessibles à la démonstration, n'est pas leur obscurité, mais au contraire leur extrême évidence; ce manque de preuve n'est pas un défaut mais plutôt une perfection [3]. « Comme la *nature* four-

1. I, 4.
2. I. 148.
3. *Esprit géométrique* II, 288.



nit tout ce que la science ne donne pas, son ordre, à la vérité, ne donne pas une perfection plus qu'humaine, mais il a toutes celles où les hommes peuvent arriver [1]. » L'organe que la nature nous a donné pour connaître les principes est le même qui nous fait sentir les vérités de la foi, c'est le *cœur*. « Nous connaissons la vérité non seulement par la raison mais encore par le cœur, c'est de cette dernière sorte que nous connaissons les premiers principes.... Et c'est sur ces connaissances du cœur et de l'instinct qu'il faut que la raison s'appuie et qu'elle y fonde tout son discours. Le *cœur sent* qu'il y a trois dimensions dans l'espace et que les nombres sont infinis.... Et il est aussi inutile et aussi ridicule que la raison demande au cœur des preuves de ces premiers principes qu'il serait ridicule que le cœur demandât à la raison un sentiment de toutes les propositions qu'elle démontre pour vouloir les recevoir. Cette impuissance ne doit donc servir qu'à humilier la raison qui voudrait juger de tout, mais non pas à combattre notre certitude, comme s'il n'y avait que la raison capable de nous instruire. Plût à Dieu que nous n'en eussions au contraire jamais besoin et que nous connussions toute chose par instinct et par sentiment! Mais la nature nous a refusé ce bien [2]. » La géométrie, en fondant ainsi ses raisonnements sur la nature, confirme à sa façon la religion même. Le mot « cœur », employé à la fois pour la croyance religieuse et la certitude des axiomes, ne laisse aucun doute sur ce rapprochement. Et d'ailleurs le passage même que nous venons de citer sur les principes de la géométrie se termine ainsi. « Et c'est pourquoi ceux à qui Dieu a donné la religion par sentiment du cœur sont bien heureux et légitimement persuadés » ; de sorte que Pascal semble avoir voulu rendre sensible la nature de la foi à l'aide d'une analogie mathématique.

La géométrie est donc éminemment chrétienne, et chrétienne, parce qu'elle est positive. Elle s'en tient à « ce *milieu* de ne point définir les choses claires et entendues de tous les hommes et de définir toutes les autres, et de ne point prouver toutes les choses connues des hommes et de prouver toutes les autres [3] ». Elle ne dépasse pas « l'apparence du milieu des

1. *Esprit géométrique*, II, 287.
2. I, 119.
3. *Esprit géométrique*, I, 283.

choses[1].» Les grandeurs dont elle s'occupe tiennent le milieu entre l'infini et le néant [2]. Nous comprenons maintenant le sens du fameux mot : pyrrhonien, chrétien, géomètre. Être géomètre, c'est être vraiment chrétien, car c'est s'en tenir au milieu et par là même s'acheminer au Christ.

Nous voyons par là l'importance du fragment de l'*Esprit géométrique*. Pascal y expose ce qu'on pourrait appeler son positivisme chrétien, et lui-même exprime nettement la portée religieuse de ce traité; car après avoir montré les grandeurs mathématiques comme suspendues entre les deux infinis, il ajoute « ... Ceux qui verront clairement ces vérités pourront admirer la grandeur et la puissance de la nature dans cette double infinité qui nous environne de toute part, et apprendre par cette considération merveilleuse à se connaître eux-mêmes, en se regardant placés entre une infinité et un néant d'étendue, entre une infinité et un néant de nombre, entre une infinité et un néant de mouvement, entre une infinité et un néant de temps; sur quoi on peut apprendre à s'estimer à son juste prix, et à former des réflexions qui valent mieux que tout le reste de la géométrie même [3]. »

Et Pascal dans les *Pensées* reprend la même thèse du milieu jeté entre les deux infinis, symbole matériel de la condition morale de l'homme. « Notre intelligence tient dans l'ordre des choses intelligibles le même rang que notre corps dans l'étendue des choses de la nature [4]. »

La géométrie nous prépare pour une autre raison à accepter la folie du christianisme. C'est qu'elle se fonde sur des vérités directement incompréhensibles et que nous n'acceptons qu'à cause de l'absurdité du contraire. Aristote avec la confiance naturelle aux rationalistes proposait comme fondamentale la démonstration directe; Pascal, au contraire, chrétien persuadé de l'impossibilité d'une certitude pleinement rationnelle, la démonstration par l'absurde. « C'est une maladie naturelle à l'homme de croire qu'il possède la vérité directement, et de là vient qu'il est toujours disposé à nier tout ce qui lui est incompréhensible; au lieu qu'en effet il ne

1. I, 3.
2. *Esprit géométrique*, I, 294.
3. *Esprit géométrique*, II, 296.
4. Ce rapport des deux infinis est si essentiel pour lui qu'il le retrouve par analogie jusque dans les choses morales, II, 162.

connaît naturellement que le mensonge et qu'il ne doit prendre pour véritables que les choses dont le contraire lui paraît manifestement faux [1]... Nous connaissons qu'il y a un infini et nous ignorons sa nature ... [2] Tout ce qui est incompréhensible ne laisse pas d'être. Le nombre infini : un espace infini égal au fini. » C'est ainsi que sans le mystère du péché originel, le plus incompréhensible de tous, nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes.

La doctrine de Pascal sur la géométrie nous apparaît ainsi comme la partie essentielle de la doctrine philosophique des *Pensées*. En s'attaquant à la certitude géométrique, Pascal s'attaquait au cœur même de l'intellectualisme. Le dessein de Descartes et encore de Leibnitz n'était-il pas d'instituer une mathématique universelle? Cette certitude géométrique dont Descartes prétendait faire le type de toute certitude, source de la clarté parfaite, cette certitude, idéal de la philosophie intellectualiste, n'atteint que l'apparence du milieu des choses, et, loin de se fonder même sur des notions purement abstraites et simples, elle s'appuie sur une synthèse contradictoire de deux extrêmes. L'analogie des mathématiques qui fascine le métaphysicien est donc illusoire. Non seulement il faut distinguer l'esprit géométrique de l'esprit de finesse, mais le « cœur » est le principe de l'esprit géométrique. Pascal regarde la géométrie comme une science positive, Descartes comme un point de départ pour la métaphysique. Pascal n'attribue aux conceptions mathématiques fondamentales qu'une valeur relative au lieu que Descartes, tel du moins que Pascal se le représentait [3], y voyait le type absolu de toute vérité. Le fragment de l'Esprit géométrique est donc en ce sens aussi peu cartésien que possible. Une aussi complète transformation de point de vue n'a de comparable que la révolution opérée par Leibnitz dans la conception métaphysique des mathématiques, conception d'après laquelle les mathématiques elles-mêmes nous offriraient comme l'ébauche d'un calcul de l'harmonie [4].

Alors même que Pascal était encore sous l'influence de

1. *Esprit géométrique*, II, 290.
2. I, 148.
3. Nous ajoutons toujours cette restriction, car cette affirmation demanderait, au point de vue historique, bien des atténuations.
4. V. l'introduction au premier livre des *Nouveaux Essais* par M. Boutroux, Delagrave.

Descartes, il était loin de la subir tout entière, et nous trouvons que déjà, dans le fragment du Traité du vide, la séparation se marque. Il semble que Pascal fasse à l'expérience en physique plus de place que Descartes. Descartes eût-il dit, lui qui dérivait les principes de la physique des attributs de Dieu, que les anciens manquaient plus du bonheur de l'expérience que de la force du raisonnement, et que les expériences étaient les seuls principes de la physique [1]? D'ailleurs, la même idée se retrouve dans les *Pensées*. N'est-ce pas une réfutation directe de l'intellectualisme cartésien que ce passage où Pascal montre l'absurdité qu'il y a de vouloir connaître la circonférence de l'univers par le centre? C'est là, en effet, la méthode rationaliste et cartésienne : substituer à l'infini insaisissable de la réalité des éléments simples qui dispensent de l'expérience. Il est vrai que, selon Descartes, ces éléments peuvent être combinés en différentes façons que l'expérience nous révèle; mais les idées simples demeurent toujours pour lui les idées directrices, Or, il n'estpas plus aisé, selon Pascal, de connaître le centre que la circonférence; et qui aurait compris les derniers principes des choses pourrait aussi arriver jusqu'à connaître l'infini. L'idéal de la science est, pour cette raison même, selon Dercartes, la science faite par un seul, la science mathématique; et il est à croire que s'il admet dans l'avenir pour ses œuvres la collaboration de la postérité, c'est au même titre que celle des auxiliaires dont il parle dans le *Discours de la méthode,* et chez lesquels il ne cherche que les qualités dociles de manœuvres; si Descartes admet le progrès, c'est qu'il donne à ce progrès sa méthode pour point de départ. Pascal semble avoir, au contraire, du progrès scientifique la même idée que les modernes, comme d'une collaboration continue et effective. Aussi le fait-il consister moins dans l'amélioration des théories que dans l'accumulation des faits, et il regarde les théories comme de simples hypothèses adaptées aux connaissances actuelles. Dans cet opuscule prétendu cartésien, il n'est donc pas fait mention de la méthode cartésienne, et il est aisé d'y reconnaître la marque d'un esprit beaucoup moins frappé que Descartes de la toute puissance de la spéculation.

1. II, 271, 269.

La nature tout entière figure du péché et du Dieu caché.

De même que la géométrie achemine au christianisme, la nature tout entière bien interprétée l'exprime. « Il (Dieu) veut que nous jugions de la grâce par la nature [1]..., car la nature est une image de la grâce et les miracles visibles sont images des invisibles [2]... Toutes choses couvrent quelque mystère, toutes choses sont des voiles qui couvrent Dieu; les chrétiens doivent le reconnaître en tout [3]. »

Mais la nature ne découvre pas manifestement Dieu, car alors elle n'exprimerait pas le Christ. « C'est ce que l'Écriture nous marque, quand elle dit en tant d'endroits que ceux qui cherchent Dieu le trouvent. Ce n'est point de cette lumière qu'on parle comme le jour en plein midi. On ne dit point à ceux qui cherchent le jour en plein midi ou de l'eau dans la mer qu'ils en trouveront; et ainsi il faut bien que l'évidence de Dieu ne soit pas telle dans la nature. Aussi elle nous dit ailleurs : vere tu es Deus absconditus ... [4] Si le monde subsistait pour instruire l'homme de Dieu, sa divinité reluirait de toute part d'une manière incontestable; mais comme il ne subsiste que par J.-C. et pour J.-C. et pour instruire les hommes de leur corruption et de leur rédemption, *tout y éclate des preuves de ces deux vérités*. Ce qui y paraît ne marque ni une exclusion totale ni une présence manifeste de la divinité, mais la présence d'un Dieu qui se cache : tout porte ce caractère [5]... Il n'y a rien sur la terre qui ne montre ou la miséricorde de Dieu ou la misère de l'homme [6] ... » C'est ainsi que « la distance infinie des corps aux esprits figure la distance infiniment plus infinie des esprits à la charité, car elle est surnaturelle [7] ». Dans tout ce qui précède nous avons pu entrevoir le même symbolisme religieux. Le respect du peuple pour la

1. Lettre à Mlle de Roannez, II, 395.
2. II, 5.
3. Lettre à Mlle de Roannez, II, 330.
4. II, 60.
5. II, 48.
6. II, 49.
7. II, 15.

coûtume, son besoin de divertissement, ajoutons l'amour de la gloire qui témoigne de l'incapacité où est l'homme de demeurer en soi et de l'estime de l'homme pour l'homme, la concupiscence elle-même, tout témoigne de la vérité suprême. « Marque de la grandeur de l'homme d'avoir tiré de la concupiscence un si bel ordre ... Grandeur de l'homme dans sa concupiscence même, d'en avoir su tirer un règlement admirable, et d'en avoir fait un tableau de la charité [1]. » La civilité imite la charité, dit Filleau de la Chaise. Nous avons vu aussi que Pascal prenait un plaisir extrême à suivre les efforts que les philosophes, comme la nature, faisaient pour imiter la vérité essentielle. Et ne faut-il pas pas conclure de la pensée suivante que Pascal acceptait l'idée de joindre à cette symbolique une histoire universelle, faite du point de vue chrétien? « Qu'il est beau de voir par les yeux de la foi Darius et Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée et Hérode agir, sans le savoir, pour la gloire de l'Évangile [2]. »

Il n'est pas jusqu'à la discontinuité de la raison et de la foi qui n'ait son image dans la nature; car, de même que la raison appelle la foi et que la foi la complète en la dépassant, « les nombres imitent l'espace, qui sont de nature si différente » [3] et « la distance infinie des corps aux esprits figure la distance infiniment plus infinie des esprits à la charité ».

Et le miracle lui-même a son fondement psychologique, puisque, comme nous avons vu, il faut convaincre l'homme tout entier, corps et âme; de sorte que la nature tout entière physique, intellectuelle, morale et même peut-on dire religieuse, figure dans son « ambiguïté ambiguë » et dans ses aspirations idéales, le Christ médiateur et réparateur.

V

L'originalité d'une telle philosophie, surtout à cette date, ressort de cet exposé même. Ce qui la caractérise c'est d'être la première tentative faite du moins, dans les temps moder-

1. II, 121.
2. II, 41.
3. II, 164.

nes pour mettre à leur vrai rang les puissances réputées inférieures de l'homme : la volonté et le sentiment. C'est la première fois que la sagesse pratique, la raison incarnée, vivante, est mise au-dessus de la pensée spéculative ; la première fois par suite que la douleur, jusqu'alors redoutée ou niée par le philosophe, est reconnue et glorifiée comme le moyen de salut. C'est la première fois surtout que la volonté est posée comme le principe de l'intelligence même, et que la certitude fondamentale est identifiée à la certitude pratique : le cœur sent qu'il y a trois dimentions dans l'espace comme il sent qu'il y a un Dieu. Jamais une philosophie des *contraires, du milieu,* n'avait été ainsi associée à une philosophie de la volonté, enveloppant ainsi dans une synthèse universelle toute l'inquiétude, tout l'obscur des choses.

Sur tous ces points la philosophie de Pascal s'oppose à la philosophie du XVII[e] siècle dont on peut dire que, considérée purement comme philosophie, elle demeure païenne. C'est au point de vue spéculatif la philosophie de l'intelligence, de l'unité, de la clarté. Dieu est avant tout, selon Descartes et même Malebranche, l'auteur des vérites géométriques.

La morale de ces penseurs est païenne comme leur philosophie. C'est la morale du sage antique qui fait consister la vertu dans la connaissance claire, vertu aristocratique, inaccessible à l'humble, dédaigneuse de la moralité concrète, vivante, de la charité, de l'amour, sagesse contemplative, et non point d'un Christ qui a souffert les misères des hommes, mais de l'ordre universel impassible. Cette morale méconnaît la dualité contradictoire du fait moral, le péché ; la dignité de la souffrance, qu'elle ignore ou qu'elle nie. La morale de Descartes est toute stoïcienne. Malebranche fonde sa morale sur un « ordre de perfections » qui correspond à « l'ordre des grandeurs » ; la foi n'est pour lui, au point de vue humain, que le substitut imparfait de la lumière de la raison. « La foi.... sans aucune lumière, ne peut rendre solidement vertueux. Je soutiens que l'amour de l'ordre qui a pour principe plus de raison que de foi, je veux dire plus de lumière que de sentiment, est plus solide, plus méritoire qu'un autre amour que je lui suppose [1].... » La philosophie du XVII[e] siècle, quoique imprégnée de scolastique et, pour cela même, parce

1. *Traité de morale,* édit. Joly, p. 21, 22.

qu'elle a subi à travers la scolastique l'influence d'Aristote et de l'antiquité, peut donc être, en tant que philosophie, tenue pour anti-chrétienne.

Et, lors même que les penseurs du XVIIe siècle rejoignent la philosophie au christianisme, comme Malebranche, la philosophie qu'ils y relient n'est pas une doctrine de la volonté, mais de l'intelligence ; de sorte que le lien du profane et du sacré n'est ici qu'apparent, le passage étant trop brusque de la sagesse contemplative à la religion de l'amour.

Est-ce à dire que nous transformions Pascal en philosophe ou même en protestant? Et d'abord considère-t-il la vérité morale comme le fait essentiel dont le fait historique du christianisme n'aurait été que la révélation occasionnelle et contingente, l'expression obscure et anticipée? Nullement. L'amour de Dieu n'est, selon lui, possible que par la foi positive en la personne historique du Christ. Hors de cette croyance, il n'y a place en l'homme que pour une inquiétude salutaire, il est vrai, mais en elle-même douleureuse. La philosophie prépare à la religion, mais ne la supplée pas. Dès lors aussi, pour lui, c'est le fait qui explique la vérité, non la vérité qui donne sa dignité au fait. En ce sens les preuves par les prophéties et les miracles sont, pour lui, nécessaires. « Je ne serais pas chrétien sans les miracles [1]. »

Et non seulement la philosophie de la volonté n'est pour lui que préparatoire, mais cette philosophie, il ne l'a qu'entrevue ; il ne l'a acceptée que comme un pis-aller humain. Ce qui est précisément caractéristique de la philosophie de Pascal, comme de toute philosophie réformatrice, c'est qu'elle donne aux idées nouvelles qu'elle prépare la forme même des doctrines auxquelles elle se substitue. Si l'idée du péché domine sa conception de la vie, si même l'univers doit exprimer le péché originel, il a plutôt admis un ordre moral universel que la liberté morale. Le Dieu de Pascal est conçu moralement plutôt encore que l'homme [2]. Le monde est organisé pour glorifier les élus et confondre les réprouvés ; mais ces élus et ces réprouvés sont choisis arbitrairement par Dieu, de

1. II, 169.
2. Nous croyons pouvoir émettre cette proposition et les suivantes sans entrer dans la discussion théologique de la doctrine de la grâce dans Pascal : cela demanderait une autre étude ; et dans les termes où nous l'exprimons notre affirmation nous paraît, malgré l'absence inévitable de précision technique, incontestable.



telle sorte qu'il semble que les concepts proprement moraux aient dû, pour entrer dans la philosophie, prendre la forme des notions qu'ils remplaçaient. La moralité est traitée ici comme un don, comme une chose que Dieu accorde ou refuse ; comme un élément objectif et, par là naturel. Le caractère propre de la personnalité n'est donc pas encore dégagé. Il faut reconnaître, sans doute, et proclamer qu'en justifiant la grâce, non pour les savants mais pour tous, en transformant la conception du Dieu géométrique en celle d'un Dieu vivant, Pascal a relevé l'homme moral ; et l'on peut dire, avec M. Havet, « ....Il dit : c'est Dieu qui fait tout en moi, mais ce qu'il appelle Dieu, c'est précisément ce qu'il sent en lui de plus élevé et de plus pur. » Mais cependant il faut avouer que Pascal n'a pas substitué le moi moral au Dieu géométrique, mais le Dieu des théologiens qui récompense et qui damne à la raison orgueilleuse des stoïciens. Il ne prétendait pas, ainsi que Kant, défendre la liberté morale contre le Dieu qui risque de l'opprimer, selon une philosophie objective, mais, bien plutôt défendre, la grâce, contre la liberté de la raison.

Ce qui explique et l'indécision de cette philosophie, et peut-être aussi que Pascal l'achève par la foi, c'est que, malgré ces germes d'une philosophie de la volonté et, par là peut-on dire de l'obscurité (c'est la désignation qui convient, semble-t-il, malgré son air d'épigramme, à la métaphysique depuis Kant), Pascal demeure cartésien, amoureux des idées claires. Tandis que beaucoup de nos contemporains seraient portés à regarder comme la plus haute certitude le fait moral dans son obscurité vivante, parce qu'il est la condition de toute clarté, étant la forme essentielle sous laquelle nous saisissons la raison ; tandis qu'ils craignent de dissiper ces ténèbres en dehors desquelles l'homme ne peut sentir les vérités infinies, Pascal exige de ces vérités, malgré ses protestations contraires, une évidence brutale, plus brutale encore que celle des idées claires, celle des faits. Il lui faut une personne déterminée à aimer, une explication historique précise des difficultés de la raison ; et il porte ainsi, comme on l'a dit, sans bien voir toute la portée de cette parole, la précision absolue du géomètre dans l'ordre de la volonté et du sentiment. Et de même qu'il faut au géomètre et au savant des idées claires, il faut à la passion un objet précis. « J'ai versé telles gouttes de

sang pour toi. » Pour un mathématicien comme Pascal, il faut que le sentiment garde la précision de l'idée : la sensation, l'hallucination sont pour lui les substituts seuls possibles de l'idée claire. Il est si vrai que Pascal porte dans sa foi les préoccupations du géomètre que, si le péché originel le satisfait, c'est qu'il met en *deux sujets* les contradictions que la philosophie enfermait en un seul. Et, de fait, nous voyons dans les *Pensées* qu'il admet comme évident que la réalité en elle-même est composée d'éléments simples [1]. C'est donc parce que la foi substitue une dualité historique, très nettement caractérisée à l'unité contradictoire de l'être moral, qu'elle est, pour Pascal, une explication : elle met dans les faits la précision que la géométrie introduit dans les idées. Beaucoup de nos contemporains pensent, au contraire, qu'une explication semblable réintroduit dans les choses du cœur la précision que l'on peut obtenir seulement dans l'ordre de l'abstraction, et qui est incompatible avec la vie.

F. Rauh.

1. V. le premier article des *Pensées*, Ed. Havet.

FIN

DU

PREMIER DUCHÉ D'AQUITAINE

(Suite et fin).

§ XXVI. Campagne des Francs en Berry (762). — Le plan de Pépin s'affirmait, dans sa supériorité politique et militaire. Déjà la fortune de Gaifier allait pâlir.

Au printemps de l'année 762, le roi franc passa la Loire avec ses deux fils, Charles et Carloman, suivi par un grand nombre de guerriers de toutes races. Il avait compris que le Berry serait pour lui la plus précieuse et la plus facile conquête. C'est pourquoi il vint mettre le siège devant la principale place de la contrée, devant Bourges, défendu par une nombreuse garnison de Vascons, aux ordres d'un chef vaillant, le comte Chunibert. Bertellanus, métropolitain de Bourges, devait être, en ce pays, le principal appui moral de Gaifier.

Pour s'emparer de la place, les Francs furent obligés d'entreprendre un siège régulier. Ils rasèrent ou détruisirent d'abord ce qui masquait la ville. Puis, ils élevèrent tout autour un mur qui coupait absolument les communications avec le dehors. Cela fait, ils commencèrent à battre, et sans relâche, les remparts avec diverses machines. Les assiégés se défendaient vaillamment. De part et d'autre, les morts et les blessés étaient déjà nombreux. Mais les forces n'étaient pas égales. Chaque jour, les Francs serraient la ville de plus près. Aux remparts, il y avait déjà plus d'une brèche. Finalement, Pépin renversa les murs, prit la ville, et la réunit à ses États en vertu du droit de la guerre. Toutefois il épargna les

habitants, et bon nombre de défenseurs, qui furent renvoyés dans leur pays. Mais il garda prisonniers le comte Chunibert et les Vascons, qui dûrent lui prêter serment, avant d'être dirigés vers le nord de la Gaule franque, avec leurs femmes et leurs enfants. Puis, le roi fit rebâtir les murs et le château de Bourges, et en confia la garde à des comtes de son choix. Cela fait, il partit pour Thouars. Cette place fut rapidement emportée. Le roi fit prisonniers les Vascons et le comte qui la défendaient, et repartit avec eux, chargé d'un riche butin [1].

Durant ce siège, Gaifier ne demeurait certainement pas inactif. Mais les Chroniques contemporaines ne nous renseignent pas sur les efforts qu'il dût faire pour empêcher Bourges de tomber au pouvoir de Pépin. Je n'en excepte qu'une seule, mais dont le texte est trop vague pour qu'il n'y ait point péril à l'interpréter [2]. Il n'est pas impossible que le duc d'Aquitaine ait tenté de délivrer Bourges. Les troupes qu'il expédia dans ce but entrèrent-elles dans la place? Furent-elles repoussées, au contraire, par les soldats de Pépin? Impossible de le savoir.

§ XXVII. Mort de Bertellanus, métropolitain de Bourges. Il est remplacé par Landoarius (763). — Bertellanus, prélat de Bourges, dont j'ai marqué plus haut l'attachement à Gaifier, mourut, dit-on, vers 763. On lui donne pour sucecsseur Landoarius, qui aurait occupé le siège de 763 à 769. Après lui, le diocèse fut régi par Hermiladius, mort en 774 [3].

1. Factum autem, ut, post quod Pippinus rex urbem Arvernam cepit hac regionem illam totam vastavit, sequente anno, id est anno 11. regni ipsius cum universa multitudine gentis Francorum Bitoricas venit, castra metatusque est undique et omnia quae in giro fuit vastavit. Circumsepit urbem munitionem fortissimam, ita ut nullus egredi ausus fuisset aut ingredi potuisset. cum machinis et omni genere armorum circumdedit ea vallo. Multis vulneratis plurisque interfectis fractisque muris, cepit urbem et restituit eam dicioni sue iure proelii et homines illos, quos Waiofarius ad defendendam ipsam civitatem dimiserat, clementiam suae pietatis absolvit. Uniberto comite vel reliquos Vascones (*var.* Gasc.), quos ibidem invenit, sacramentis datis, secum adduxit, uxores eorum hac liberos in Frantia ambulare praecepit muros ipsius Bitorice civitatis restaurare iubet, comites suos in ipsa civitate ad custodiendam dimisit. Inde cum omni exercitu Francorum usque ad castro qui vocatur Toarcius veniens; eumque in giro castra posuisset, ipse castrus mira celeritate captus atque succensus est, et Vascones quos ibidem invenit, una cum ipso comite secum duxit in Frantia. Pippinus rex Christo duce cum omni exercitu Francorum cum multa praeda et spolia iterum reversus est ad sedem propriam. Fredegar. Continuat., 43 (126).

2. Homines illos quos Vaiofarius ad defendendam ipsam civitatem dimiserat clementiam sue pietatis absolvit (Pippinus); dimissique reversi sunt ad propria. Fredeg. Contin., 43 (126).

3. Coint., ad ann. 763, 707, 769, 774; *Gall. Christ*, II, 19-20.

§ XXVIII. Campagne des Francs en Limousin (763). — Les soldats Francs avaient reçu de Pépin l'ordre de s'assembler à Nevers, sur les bords mêmes de la Loire, afin d'y tenir le champ-de-mai, et n'avoir plus qu'à franchir le fleuve pour se trouver en Aquitaine. Tout porte à croire que la composition de cette armée était à peu près la même que celle de la précédente campagne. En tous cas, les Bavarois s'y trouvaient en grand nombre, sous les ordres de leur jeune duc Tassillon. C'était le fils d'Hiltrude, sœur du roi Pépin, et de ce même Odilon, aussi duc des Bavarois, que nous avons vu s'allier avec Hunald contre Charles Martel. En 748, Grifon lui avait enlevé la Bavière, que lui restitua Pépin. Tassillon ne garda pas longtemps la mémoire de ce bienfait. Son père s'était révolté contre Charles Martel. Lui, s'insurgea contre Pépin. Mais le duc de Bavière était trop faible pour réussir. En attendant une meilleure occasion, il avait dû prêter serment de fidélité.

De Nevers, l'armée des Francs partit à travers les régions de l'Aquitaine, déjà ravagées dans les deux expéditions précédentes. Poussant ensuite sa pointe plus au sud, elle franchit le massif de montagnes d'où partent la Vienne et la Creuse, ruinant sur son passage, par le fer et le feu, les métairies, les habitations, et même les monastères. Elle atteignit ainsi les environs d'Isandon, sur la rive droite de la Vézère, affluent de la Dordogne (rive droite). Isandon n'est aujourd'hui qu'une bourgade, sise au sommet d'une colline escarpée, dominant une des parties les plus fertiles et les plus riantes du Limousin. Au temps de Gaifier, Isandon avait une réelle importance. C'était de là que, riches ou pauvres, les églises et monastères de presque toute l'Aquitaine avaient coutume de tirer leur vin. Pépin prit et brûla cette ville, qui probablement devait être fortifiée. Il fit arracher les vignes [1], et reprit sa marche vers la Dordogne.

Mais Gaifier avait trouvé le moyen de nouer des intelligences avec Tassilon, duc de Bavière. Pour l'un, comme pour l'autre, l'intérêt était d'affaiblir le roi des Francs. C'est pourquoi,

1. Totam regionem illam pene vastans, villas publicas, quae dictione Waiofario erant, totas igne cremare precepit. Totam regionem illam pene vastatam, monasteria multa depopulata usque Hisandonem veniens, unde maxima parte Aquitaniae plurimum vinearum erat, coepit ac vastavit; unde pene omni Aquitania, tam ecclesias quam monasteria, divites et pauperes habere consuerunt, omnia vastavit et coepit. Fredeg. Continuat., 47 (130).

sans vouloir rien écouter, Tassilon reprit avec les siens le chemin de la Bavière. L'auteur des Annales attribuées à Éginhard affirme qu'il prétexta une maladie [1]. Mais d'autres chroniqueurs dénoncent plus clairement cette trahison [2].

Pépin ne se découragea pas. Le restant de ses forces était d'ailleurs très considérable. Il poussa toujours au sud. Mais dans quelle direction ? Une Chronique affirme qu'il franchit la Dordogne, et parvint jusqu'à Cahors [3]. Il n'y a là rien d'invraisemblable.

Dans la basse vallée de la Garonne, Gaifier attendait patiemment. Il ne voulait rien hasarder avant le départ de son allié Tassilon. Mais, quand il eut appris sa retraite, le duc d'Aquitaine partit de Bordeaux à la tête d'une forte armée, où figuraient quantité de Vascons venus des contrées sises au sud de la Garonne [4]. On ignore où se livra la bataille. Mais si ce ne fut pas dans la vallée de la Dordogne, ce ne dût pas en être bien loin. Selon leur coutume, les Vascons tournèrent bientôt le dos. Les Francs en tuèrent un grand nombre, et parmi eux le comte Blandin [5]. On sait qu'il avait été comte d'Auvergne, et que Pépin l'avait interné dans la Gaule Franque. Blandin s'en était échappé pour venir au secours de Gaifier. Jusqu'à la nuit, les fuyards furent poursuivis. Gaifier eut grand'peine à se sauver, avec un petit nombre de ses compagnons.

Mais Pépin, désormais privé du concours de Tassilon, pouvait difficilement profiter de sa victoire. Gaifier tâcha donc de traiter avec lui. Il demandait, disent les chroniqueurs Francs, la restitution de Bourges, et même de quelques autres places dont les noms ne sont pas indiqués. Par contre, le duc d'Aquitaine s'engageait à reconnaître la suprématie de Pépin

1. Ægritudine per dolum simulata. EGINH., *Ann.*, ad ann. 763, ap. BOUQUET, V, 199.

2. Dasilo sacramenta postposuit, et omnia mentitus est. Bajoriam petiit, etc. *Ann. Tilian.*, ad ann. 767, ap. BOUQUET, V, 18.

3. Rex usque Cadurciam venit, Aquitaniam vastando per Lemovecas in Franciam reversus est. *Ann. Tilian.*, ad ann. 763, ap. BOUQUET, V, 8.

4. Waiofarius cum exercito magno et plurimorum Wasconorum qui ultra Geronna *(var.* Garonnam, Garronnam, Garronam), commorantur, qui antiquitus vocati sunt Vaceti (*var.* Vaoeti, Vaoeci, Vaceti), super regem venit. FREDEG. CONTINUAT., 47 (130).— Les événements racontés dans ce paragraphe appartiennent bien à l'année 763, comme semblent l'indiquer les mots *iterum sequenti anno, commoto,* placés au commencement. Il est à croire que ledit paragraphe a été interpolé dans le manuscrit. Je l'utilise à sa place naturelle.

5. Set statim solito more omnes Wascones terga verterunt, etc. FREDEG. CONTINUAT., 47 (130).

et à lui payer un tribut égal à celui que les rois mérovingiens tiraient auparavant de ce pays. Cette dernière proposition me semble d'ailleurs fort invraisemblable, à moins que Gaifier ne voulut abuser ainsi le roi des Francs. En s'imposant une pareille charge, le duc d'Aquitaine eut, en effet, ruiné son pays, et se serait, du même coup, fort affaibli. Au reste, Pépin refusa les propositions de Gaifier. Mais la guerre n'en resta pas moins interrompue pour un temps.

§ XXIX. — COURTE SUSPENSION D'HOSTILITÉS ENTRE PÉPIN ET GAIFIER (764). — La révolte de Tassilon et de ses Bavarois était menaçante. D'autre part, les Saxons étaient prêts à passer l'Elbe, et à marcher vers le Rhin, dès que Pépin aurait franchi de nouveau la Loire, pour batailler encore en Aquitaine. Le roi Franc convoqua donc à Worms, ville sise à peu près au milieu de la frontière orientale de l'Austrasie, une assemblée du champ-de-mai. On y statua qu'avant de rien entreprendre contre l'Aquitaine ou la Bavière, il fallait connaître d'abord le parti que prendrait Tassilon. Et puis, cette année-là, le froid sévit si fort que, dans le midi de la Gaule Franque, les oliviers et figuiers périrent, sans compter bien d'autres arbres. De là une cruelle famine, dont, sans doute, Pépin dût aussi tenir compte dans son attitude expectante. Ainsi, Gaifier eut le temps de réparer ses pertes et de resserrer son alliance avec le duc de Bavière [1].

§ XXX. ENTREPRISES SIMULTANÉES DE GAIFIER ET DE SES LIEUTENANTS CONTRE LA SEPTIMANIE, LA BOURGOGNE ET LA TOURAINE (765). — Gaifier crut devoir profiter des embarras de Pépin. Il ordonna donc au comte Mantion, son cousin, de se jeter sur Narbonne, d'où une armée franque menaçait à la fois les Aquitains et les Sarrasins de la Septimanie. Contre Lyon, il dirigea Chilping, qui avait succédé à Blandin comme comte d'Auvergne. Voilà bien la preuve que ce pays était promptement retombé dans l'autorité de Gaifier. Amanugue, comte de Poitiers, était chargé de surprendre Tours.

Mais les comtes Australd et Galeman commandaient alors à Narbonne pour le roi des Francs. Peut-être se disposaient-ils à le rallier, pour aller combattre ensemble Tassilon, quand Mantion vint les attaquer avec un grand nombre de Vascons. Mais ce comte périt dans le combat avec tous ses pairs. Alors,

1. FREDEG. CONTINUAT., 47 (130).

les Vascons (*Wascones*) lâchèrent pied, et leurs montures tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Courant par monts et par vaux, un petit nombre de fuyards purent échapper à l'ennemi. Australd et Galeman repartirent chargés de butin, et ramenant beaucoup de chevaux [1].

Ce désastre ne fut pas le seul. Chilping, comte d'Auvergne, avait rassemblé des troupes, et était entré en Bourgogne, dans le diocèse de Lyon, pour y faire du butin. Adalard, comte de Châlons, et le comte Australd marchèrent contre lui avec leurs troupes. Ils se combattirent fortement sur les bords de la Loire. Mais Chilping périt des mains même d'Adalard et d'Australd. Bien d'autres succombèrent comme lui. A cette vue, les Vascons tournèrent le dos, et un petit nombre se sauva dans les bois et les marais. Ammanugus, comte de Poitiers, ravageant pareillement le territoire de Tours, fut tué par les hommes de Wulfard, abbé du monastère de Saint-Martin. La plupart de ceux qui l'avaient accompagné eurent le même sort. Quelques-uns seulement réussirent à s'échapper. Rémistan, oncle de Gaifier, vint trouver le roi Pépin, et s'engagea par serment à lui demeurer toujours fidèle, ainsi qu'à ses fils. Pépin le reçut au nombre des siens, et lui fit de riches présents d'or, d'argent, d'habits, d'armes et de chevaux [2].

1. Facta est autem longa altercatio inter Pippino rege Francorum et Waiofario Aquitanico principe : Pippinus rex Deo auxiliante, magis ac magis crescens et semper in se ipso robustior, pras (*var*. pros, pars) autem Waiofarii et eius tirannitas decrescens cotidie. Waiofarus princeps contra praedicto rege Pippino insidias parare dissimulat, nam Mantione comite, consubrino suo, partibus Narbone cum reliquis comitibus transmisit, ut custodias, quod praedictus rex Narbonam propter gentem Saracenorum ad custodiendam miserat, aut ad intrandum quando in patria revertebant, capere aut interficere eos potuissent. Factum est ut Australdus comis et Galemanius itemque comis cum pares eorum ad propria reverterunt. Sic Mantio una cum multitudine gente Wasconorum super eos inruit. Fortiter inter se demicantes, praedictus Galemanius et Australdus ibidem Mantione cum universos pares suos, Deo adiuvante, interficiunt. Haec cernentes Wascones terga vertunt, omnes equites, quos ibidem adduxerant, amiserunt; montes, vallesque pervagantes, pauci tamen, vix fugaciter, evaserunt. Ipsi vero cum multa praeda vel equites et spolia cum gaudio reversi sunt ad propria. FREDEGAR. CONTINUAT., 44 (127).

2. Dum his et aliis modis Franci et Wascones semper inter se altercarent, Chilpingus comis Arvernorum collecto undique exercitu, in pago Lugdunense, in regno Burgundie ad praedandum ambulare nitebatur. Contra quem Adelardus comis Cavalonensis et Australdus itemque comis cum pares eorum contra eum venientes et super fluvium Legeris fortiter inter se dimicantes, statim Chilpingus comis in eo praelio a subscriptis comitibus occisus est, et multi, qui cum eo venerant, ibidem interfecti sunt. Haec videntes Wascones terga verterunt; vix paucis silvis et paludibus ingredi evaserunt. Ammanugus comis Pectavensis, dum Toronico infestando praedaret et ab homines Wulfardo abb. monasterio B. Martini interfectus est, et plures, qui apud eum ibidem venerant, cum ipso pariter occiderunt, reliqui, qui remanserunt, terga vertentes, pauci vix evaserunt. Dum haec ageretur, Remistanius, avunculus

Ayant fait reconstruire ensuite, depuis les fondements, le fort d'Argenton, en Berry, et voulant y envoyer ses comtes pour le garder, le roi Pépin concéda ce fort à Rémistan, avec la moitié du Berry jusqu'à la rivière du Cher, pour qu'il le défendît contre les attaques de Gaifier. Le prince (*princeps*) Gaifier, voyant que le roi des Francs, à l'aide de ses machines, avait pris le fort de Clermont, ainsi que Bourges, limite septentrionale de l'Aquitaine, et ville très fortifiée, désespéra de lui résister désormais, et fit abattre les murs de toutes les villes qui lui appartenaient en Aquitaine, savoir Poitiers, Limoges, Saintes, Périgueux et beaucoup d'autres. Le roi Pépin les fit réparer par la suite, et en confia la garde à ses guerriers. A la fin de cette année, il revint avec toutes ses troupes dans ses États [1].

En même temps qu'il relevait et tournait contre Gaifier les châteaux abattus par celui-ci, Pépin cherchait à assurer, au point de vue ecclésiastique, son influence dans les montagnes du centre de la Gaule. Il déléguait, en effet, Lantfred, abbé de Saint-Germain-des-Prés, jadis captif en Aquitaine, auprès des évêques du Limousin, de l'Auvergne, du Berry, etc. Rien n'atteste d'ailleurs que ces prélats aient abandonné la cause du duc d'Aquitaine. Depuis deux ans à peine, Clermont avait succombé, quand son évêque Adebert recevait très amicalement l'abbé Lantfred dans cette ville. Celui-ci, devenu le dispensateur des largesses de Lantfred, provoqua la construction du monastère de Mauzac, pour y transporter les restes de saint Austremoine. Adebert avait succédé à saint Bonet sur le siège de Clermont. Il fut enseveli à Mauzac, en 785 [2].

Waifario, ad praedictum regem veniens, sacramenta multa et fide praedicto rege Pippino promisit, ut semper fidelis tam praedicto rege quam et filios suos omni tempore esse deberet. Rex vero Pippinus in sua dictione eum recepit et multa munera auri et argenti, et preciosa vestimenta, equites et arma ditavit. FREDEG. CONTINUAT., 45 (128).

1. Rex Pippinus castro cui nomen est Argentonnus in Bytorivo a fundamento miro opere in pristino statu reparare iussit; comites suos ibidem ad custodiendum mittens, ipso castro Remistanio ad Waiofario resistendum eius medietatem pago Bytorivo usque ad Care concessit. Videns praedictus Waiofarius princeps Aquitanicus quod castro Claremonte rex bellando ceperat et Bytoricas caput Aquitaniæ munitissimam urbem cum machinis capuisset, et impetum eius ferre non potuisset : omnes civitates, quas in Aquitania provintia dictionis sue erant, id est Pectavis, Lemodicas, Sanctonas, Petrecors, Equolisma vel reliquis quam plures civitates et castella, omnes muros eorum in terra prostravit, quos postea praecellus rex Pippinus reparare iubet, et homines suos ad ipsas civitates custodiendum dimisit. Iterum eo anno cum exercito suo praedictus rex Pippinus ad sedem propriam reversus est. FREDEGAR. CONTINUAT., 46 (129).

2. *Gall. Christ.*, II, 249-250.

§ XXXI. Campagne dans la vallée de la Garonne (766). — Le roi Pépin ayant convoqué toutes ses troupes, soit des Francs, soit des autres nations, vint à Orléans. Il y tint son plaid du champ-de-mai, pour traiter des affaires publiques, et reçut force riches dons des Francs et de ses grands. Ensuite, il franchit de nouveau la Loire, poussa jusqu'à Agen (*Aginnum*), et dévasta tout le pays. Voyant cela, les grands Vascons et les grands d'Aquitaine (*maiores natu Aquitanie*), ployant sous la nécessité, vinrent le trouver en foule, lui prêtèrent serment, et se soumirent à son autorité. Ainsi maître de toute l'Aquitaine, et chargé d'un immense butin, le roi Pépin revint en France avec ses guerriers, en traversant l'Angoumois et le Périgord [1].

Pendant que Pépin soumettait si rapidement une partie de l'Aquitaine, Gaifier, hors d'état de faire campagne, se tenait renfermé dans quelques châteaux des montagnes de l'Auvergne ou du Quercy, qui étaient encore sous sa domination, de même que le Toulousain, le Rouergue, le Gévaudan, et peut-être le Velay. J'ai déjà donné, dans un précédent mémoire, les motifs qui permettent d'attribuer ce dernier pays au duché d'Aquitaine. Si les historiens de Pépin ne parlent pas de l'entreprise contre le Velay en 766, c'est sans doute parce qu'il avait dû être soumis en même temps que l'Auvergne, à laquelle il confine par le couchant. Alors, Toulouse et son territoire passèrent également sous la domination du roi des Francs [2]. L'ensemble de ces conquêtes accomplies durant l'hiver, n'exigea guère que trois mois. Cela permet de supposer, avec grande vraisemblance, que Pépin avait noué de nombreuses intelligences dans ces diverses contrées.

§ XXXII. Prétendu diplôme de Pépin le Bref en faveur de l'abbaye de Clairac, au diocèse d'Agen. — Nous savons qu'en

1. Evoluto igitur anno, commoto omni exercito Francorum vel plurimum nationes, quod in regno suo commorabantur, usque Aurilianis veniens, ibi placitum suum campo Madio, quod ipse primus pro campo Martio pro utilitate Francorum instituit, tenens, multa munera a Francis vel proceris suis ditatus est, Iterum Ligere transacto, totam Aquitaniam pergens, usque ad Aginnum (*var.* Anginnum) veniens, totam regionem illam devastans. Videntes tam Wascones quam maiores natu Aquitanie, necessitate compulsi, plurimi ad eum venerunt, sacramenta ad eum donant, dictionis (*var.* ditioni) sue faciunt. Ita omnem Aquitaniam provintiam nimiam vastatam, cum multa praeda hac spoliam per pago Petregorico (*var.* Pretecorio, Praetecorico, Petrocoricam, Petrecorigo) et Equalismam (*var.* Aequalismam, Egolismam), iam pene omni Aquitania adquesita cum enim exercito Francorum iterum eo anno reversus est in Frantia cum suis omnibus. Contin. Fredeg., 48 (731).

2. *Ann. Annian.*, ad ann. 766 ap. Bouquet, *Ann. Pleb.*, ad ann. 766 ap. Bouquet.

766, Pépin, dans sa campagne victorieuse contre Gaifier, traversa Bourges, Argenton, Limoges, Périgueux, et poussa jusqu'à Agen, d'où il regagna ses Etats.

D'après une tradition conservée dans l'abbaye de Clairac, au diocèse d'Agen, et rapportée par le *Gallia Christiana*, Pépin aurait accordé à l'abbaye de Clairac, alors en construction, quelques privilèges contenus dans un *praeceptum*, comme on disait en ce temps-là. *Nonnulli tradunt a Caroli Magni patre Pippino hoc cœnobium initium habuisse.* Mais les auteurs du *Gallia* suspectent véhémentement ce récit : *verum id prorsus incertum* [1].

Cette réserve s'imposait. Clairac est, en effet, un des monastères sur lequel on a débité le plus de fables.

A l'inventaire que je viens de signaler, s'ajoute un prétendu diplôme transcrit ci-dessous [2], et délivré, dit-on, par

1. *Gall. christ.*, II, 941.

2. Pippinus Dei gratia noimel (A) serenissimus Francorum rex... qz (B)..... Quia id esposcit regalis magnificentia ut ecclesiastica jura attentius nostro moderamine gubernentur, et si aliqua a rectitudinis forma deviarint, regali justitla per potestatis nostræ majestatem corrigantur. Dignum judicamus petitioni fidelis nostri Centulli Maurelli assensum præbere ut ei præceptum regalis authoritatis concederemur (*concederemus*); dum enim aput Arelatem residens quædam inevitabilia regni nostri... a propriis sedibus ad nostram præsentiam hoc non distulit rogans obnixe ut quemdam locum suæ dominationis tunc temporis obnixcum (*obnixum*) munire Clariacum regia authoritate ut ipsa (*ipse*) referebat ejus jus satis notum erat regale construeret (*construere*) sibi licet (*licere*) et ædificiis ordini monastico congruis adornaret (*adornare*); cujus petitioni libentissime tunc temporis annuens, ut particeps fierem ejus benevolentia, non parvis muneribus etiam adjuvare ejus benegnissimum libuit votum Nunc vero, quia annuente Deo regalia sceptra susceprimus (*susceperimus*) a domino nostro papa Stephano cum quo etiam collocutionem habuimus ejusdem negotii, rogatui nostri fidelis ipsius domini... videlicet papæ ad redemptionem animarum ei et sibi (*suis*) supradictum fiscum in cœnobii statum constituit concedimus et dicto loco perpetuale immunitatio (*immunitatis*) præceptum regalis authoritatis assensus (*assensu*) voluntate omnium procerum nostrorum ut qui mecum pridie porrexerunt ad colustrandum idem cœnobium quod jam praevidetur deductum ad perfectionis aedificium, et complacem (*complacuit*) quoniam viginti millibus abest Aginnensi civitate in qua constituimus hodie. Constituimus ergo immunitatis præceptum ut nullus ab hoderna (*moderna*) die ni (*in*) perpetuum dux, comes, vicecomes, tyrannus præpositus, vicarius, exactor, telonarius, seu quaelibet potestativa persona eum (*unquam?*) adire (*audeant?*) inquietare homines sancti (*loci?*) justificare (*justitiare*) vel aliud quodlibet fuit operari præsumant quod contrarium sit fratribus ibidem Deo militantibus et quia dum (*dominus*) papa secundum quod mihi pollicitus est, eidem loco præceptum apostolicæ dignitatis indicturus (*indulturus*) est, ea quæ authoritatis suæ judicio constituere placuerit, quorum quaedam mihi intimavit ipse etiam prærogativa majestate tenenda et stabilienda confirmo, videlicet, ut si fratres ejusdem loci abbatio patronio careruerint (*caruerint*), eorum saniori consilio electionem constituimus disponendam ut nullius potestatis instinctu eorum deturbetur sana voluntas : si aliquando instigante humana fragilitate malignibus (*maligniter*) deliquerint eidem fratres, non illico gratiæ hujus occasionis a quodlibet potente opprimatur (*opprimuntur*), pietatis nostræ forma vigeat et nullis (*nulli*) occasio suae tyrannidis fiat. Quiquis autem huic immunitate (*immu-

Pépin le Bref, en faveur de l'abbaye de Clairac. Le texte nous en est fourni par le chanoine de Labénazie, annaliste agenais qui vivait au XVII[e] siècle[1]. Il est abondamment prouvé que Labénazie manquait de critique. Pourtant, les auteurs du *Gallia Christiana,* renseignés par ce chroniqueur sur le diocèse d'Agen, le traitent de *vir eruditissimus.* C'est pousser la déférence beaucoup trop loin. Par contre, on ne saurait contester, sans injustice, la constante bonne foi de Labénazie. Le faux que je vais signaler ne lui est donc pas imputable.

D'après Labénazie, le roi Pépin serait non seulement le fondateur, mais aussi le bienfaiteur de l'abbaye de Clairac. Après avoir bâti ce monastère, Pépin lui aurait donné ou « attribué en toute justice » l'entier revenu de Clairac, de Catsel seigneur (Laparade), et de Nicole. Toujours d'après Labénazie, la preuve de ce qu'il avance se trouverait « non dans l'acte de donation égaré depuis longtemps, mais dans un hommage de 1473 appuyé sur une possession constante ». Il ajoute que Clairac, Nicole et Laparade, étaient tenus par les abbés de Clairac en paréage avec le roi, ce qui n'est pas d'ailleurs contestable. Mais il en tire cette conclusion bizarre que la prétendue donation de 766 n'aurait pas été faite « avec toute justice ». Quant au diplôme lui-même, Labénazie ne soupçonne même pas qu'il puisse être faux. La copie qu'il en a reçu vient de Clairac. Cela suffit pour lui donner toute confiance et pour en insérer le texte et la traduction dans son manuscrit.

nitati) contra ire præsumpserit, publico judicio condemnetur et ccc auri regibus Franciæ successoribus videlicet nostris persolvat ; et consensu circumsedentium majestatis nostrae archiepiscoporum et episcoporum et exteriorum (*coeterorum?*) nostrum fidelium..... versum in sancta ecclesia manentium anathema sit, etiam iis qui de regimine successorum nostrorum regum, videlicet Franciæ, eumdem locum quoquo modo subtraxerint, quoniam fidelius semper illum posteritas gubernabit (*gubernet*). Actum publici agenno in palatio exteriori in conventu nobilium Franciæ, Aquitaniæ et Gasconiæ, Italiæ et Neustriæ, anno Domini DC..... Dom (*Domini*) incarnationis, indictione V[a], die martis elicte sede (??) prima mensis. — Voici les remarques dont je crois devoir assortir les passages affectés des lettres A et B dans le texte ci-dessus. — A. *noimel.* Ce mot n'offre aucun sens. Labénazie y substitue *novissime electus*, ce qui est impossible, car Pépin devint roi en 756. Il avait donc quatorze ans de règne en 766, date du prétendu diplôme. — B... qz... D'après ce commentateur, dont je parlerai plus bas, Amédée Moullié, ces points et lettres ainsi que le signe qz qui leur correspond dans le texte latin indiquent un vidime de 1328 qu'on verra plus bas, et où on avait omis de transcrire en entier la formule de salutation, probablement parce qu'on n'y attachait pas d'intérêt.

1. Labénazie a laissé divers ouvrages théologiques imprimés de son vivant, et une histoire inédite du diocèse d'Agen, dont il n'existe qu'un petit nombre de copies.

Mais le bon Labénazie ne songe guère à vérifier si le fait rapporté dans l'hommage de 1473 repose sur des actes antérieurs, ou s'il reproduit tout simplement les assertions intéressées des moines de Clairac. Pour comble de malheur, il ne donne ni le texte ni la traduction de l'hommage de 1473.

Un autre annaliste agenais, le chanoine Argenton [1], critique érudit et sagace, tient au contraire fort suspect le prétendu diplôme de 766, publié pour la première fois par Saint-Amans [2].

Je n'ai la prétention d'apprécier Saint-Amans qu'en sa qualité d'annaliste de l'Agenais. C'était un triste homme. Détenteur des manuscrits de Labrunie et d'Argenton, il leur a fait, sans les citer loyalement, de fort larges emprunts, dont on peut se faire une idée simplement approximative. Il suffit, pour cela, de consulter, dans certaines bibliothèques agenaises, les copies malheureusement fort insuffisantes des travaux de ces deux annalistes. Saint-Amans en possédait les manuscrits originaux et complets. Naturellement, il ne les communiquait à personne, et son fils faisait de même. On a même dit que ce dernier songeait à les détruire. Il n'en a rien fait; mais le résultat est à peu près le même. Les manuscrits de Labrunie et d'Argenton ont été volés chez l'héritier du dernier des Saint-Amans, et on ne saurait dire bien au juste où ils se trouvent aujourd'hui.

Revenons au prétendu diplôme de Pépin le Bref. Labénazie déclare que l'original ne se trouve plus. Il a copié la pièce en 1783 « d'après un collationné de 1536, qui avait été transcrit sur un vidime de 1328. Toutes ces circonstances, ainsi que le texte de la pièce et la traduction qu'en a fait Labénazie, nous sont révélés par le livre de Saint-Amans. On les trouve aussi, donnés avec beaucoup plus d'intelligence et de soins, dans la *Notice sur le diplôme de Pépin le Bref en faveur de l'abbaye de Clairac,* publiée par Amédée Moullié [3], qui d'ailleurs croit le diplôme authentique. Je transcrirai

1. Mort en 1780. Ses travaux ne nous sont connus que par les résumés faits par Labrunie, curé de Monbran. Deux de ses mémoires, ainsi abrégés, ont été publiés par M. Ad. Magen, dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.*

2. J.-F. Boudon de Saint-Amans, *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne,* II, 319-322.

3. Dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen,* 2e série, t. II, p. 163-219.



donc le texte et la traduction donnée par Labénazie d'après le travail de Moullié.

Voici d'abord le vidime de 1328.

« Sachent [1] tous ceux qui ce présent contrat verront que moy, Guillaume Rindi [2] de Vibrac, notaire public étant à Clérac, j'ai eu entre mes mains, leu et diligemment considéré à l'instance et à la réquisition de maître Eudes de Brassa [3], procureur du vénérable personnage seigneur Simard [4] par la miséricorde de Dieu abbé de Saint-Pierre-de-Clérac et seigneur du même lieu de Clérac, et en présence des témoins bas-nommés, un certain écrit en parchemin ancien, comme il était nommé et le répertoire contenant la forme qui suit :

« De laquelle inspection ledit Budé de Brassa a requis de moy, notaire soussigné, un acte public et un registre. Ce qui fut fait à Clérac, le 11e jour du commencement de décembre environ l'an MCCCXXIII [5], regnante Philippo, Amaneus [6] episcopo évêque d'Agen, et Simard abbé de Clérac, présents : Pierre de Gar, Pierre de Montpezat et moy Rudi [7] notaire public de Clérac. »

Après la première partie du vidime terminée par les mots *continens formam quæ sequitur,* vient le prétendu diplôme de Pépin le Bref, dont j'ai donné le texte plus haut. Voici la traduction qu'en a faite Labénazie : « Pépin, par la grâce de Dieu nommé, le sérénissime roi des Français... D'autant que le demandait la magnificence royale afin que les droits ecclésiastiques fussent exactement maintenus sous notre gouvernement, et, s'il arrivait que de cette manière de vie et cette exactitude vint à se diminuer, nous apportassions quelque remède selon la majesté et l'autorité de notre puissance. Nous avons trouvé juste et raisonnable d'acquiescer à la demande

1. Noverint universi hoc praesens instrumentum inspecturi quod ego Guillermus Rindi (*Guillemus Raimundi?*) de Vibraco, publicus notarius (Clayraci, tenui), una legi et diligenter inspexi ad instantiam Bertrandi de Drasse, procuratoris venerabilis viri domini Aynardi, miseratione divina abbatis monasterii Sancti-Petri de Clayraco et domini ejusdem loci Clayraci, et in præsentia testium infra scriptorum quodam (*quoddam*) scriptum in pergamino antiquum, ut apparebat per inspectionem, continens formam quæ sequitur:

2. Guillaume Raymond.

3. Drasse, dans le texte.

4. Ainard, dans le texte.

5. Cette date, dit Moullié, est inexacte et paraît le résultat d'une erreur de copie. Un autre manuscrit de Labénazie porte 1328, ce qui correspond exactement aux autres mentions. En 1323, Charles le Bel était le souverain de France régnant; mais, en 1328, c'était Philippe de Valois.

6. Pour *Amaneo*.

7. Plus haut Labénazie a écrit « Rindi ».



de notre ami Centulle Maurelle et ensemble de lui accorder un mandement de notre autorité royale, car résidant dans ce temps-là à Arles, pour des affaires inévitables de notre royaume, ledit seigneur ne voulant pas tarder à se venir jeter à vos pieds [1], pour vous prier de vouloir assigner un certain lieu de sa domination qui lui était pour lors attaché, nommé Clairac, qui avait été attaché autrefois au royaume, comme il disait, en effet, le droit du roy était assez connu, afin qu'il lui fut permis de bâtir des édifices revenants [2] et ajustés à l'ordre monastique; acquiesçant pour lors très volontiers à cette requête [3], pour donner cela même à sa bienveillance, je voulus aider ce désir qu'il avait de montrer sa bonté de plusieurs beaux et riches présents. Or, maintenant que par la bonté de Dieu nous avons reçu notre sceptre royal de notre dit seigneur, le pape Étienne, avec qui nous nous sommes entretenus de cette même affaire, à la requête de notre dit feu [4] et amé Maurelle, ledit seigneur, c'est-à-dire le Pape, nous a permis [5] pour la rédemption de nos âmes, de faire construire en faveur de monastère ledit lieu; c'est pourquoi nous avons fait un mandement exprès, désirant que ce lieu soit d'une immunité perpétuelle, du consentement de notre autorité royale [6]; de la volonté de tous nos seigneurs, lesquels se sont joints à moy d'un commun accord pour rendre plus illustre ce monastère [7] qui commence présentement à se perfectionner et à présenter un édifice parfait; ledit monastère est éloigné d'environ vingt milles de la ville d'Agen, où nous nous sommes arrêtés aujourd'hui. Nous voulons donc que le mandement soit fait d'indemnité et de privilège [8] afin que d'aujourd'hui et à toujours il ne se trouve ni duc, ni comte, ni vicomte, ni viceroy [9], ni vicaire du pape, ni ban-

1. *A propriis sedibus*, de sa propre demeure. Labénazie paraît avoir lu *pedibus*, et c'est ce qui explique sa traduction.
2. Ce mot ne paraît pas avoir son équivalent dans le texte latin.
3. Traduction inintelligible.
4. Labénazie a voulu dire « féal et amé », formule féodale bien connue.
5. Le traducteur fait dire à Pépin que le pape lui a *permis* de fonder le monastère. Mais, dans le texte, c'est au contraire Pépin qui cède à son fidèle le fisc sur lequel celui-ci a établi le couvent.
6. Comment, dit Moullié, Pépin, après avoir fait son mandement, peut-il avoir besoin de son propre consentement?
7. Le traducteur a confondu *colustrandum*, qui comporte le sens de visiter, avec *illustrandum*.
8. Ce mot n'a pas d'équivalent dans le texte latin.
9. Labénazie a fait du *tyrannus* et du *praepositus* un seul et même agent, qu'il appelle bien à tort « viceroy ».

quier [1], ni quelque personne que ce soit constituée en dignité qui ose inquiéter ni troubler la paix de ces hommes saints, ou faire quelque chose de contraire aux frères qui vaquent à Dieu et qui combattent sous ses enseignes, et d'autant que notre seigneur le Pape, comme lui-même me l'a permis, soit obligé d'envoyer dans ce lieu des personnes d'une autorité apostolique afin que tout s'y fît selon ses ordres [2], j'ai bien voulu confirmer et autoriser ces mêmes privilèges, savoir que si les frères dudit lieu venaient à manquer d'abbé, nous voulons que l'élection se fasse de l'avis des plus sages parmi eux et qu'il n'y ait pas de pouvoir étranger qui porte le trouble dans leur résolution; et si advenait que les dits frères, suivant la fragilité humaine, vinssent à tomber dans quelque faute, nous n'entendons pas que sous prétexte de cette occasion il y ait aucun prince ou seigneur [3] qui prétende les opprimer, comme voulant les redresser par un faux zèle de piété qui n'irait qu'à leur destruction et à leur perte [4]. Or, quiconque sera si osé que de contrevenir à cette immunité, soit que ce fut quelqu'un de nos héritiers ou quelque autre des plus puissants, j'entends qu'il soit soumis à un jugement public et qu'on lui fasse son procès et qu'il soit condamné à 300 talents [5] payables au roi de France, et qu'au nom des archevêques et de tous les autres fidèles qui sont dans la Sainte-Église, il soit anathème de tout le monde et passe pour excommunié [6]; je veux même que celui-là y soit compris qui voudrait retirer ledit lieu de sous la protection et gouvernement de nos successeurs les rois de France qui en seront toujours les maîtres [7]. Fait publiquement à Agen, en l'assemblée des notables de France, de Guyenne, de Gascogne, d'Italie et de Neustrie, l'an 763 de l'Incarnation du Seigneur, indiction 5e, le de mars [8].

1. L'*exactor* était le percepteur des deniers royaux, ainsi que le *telonarius*. Labénazie les confond abusivement sous le nom de « banquier ».
2. Le traducteur a complètement dénaturé le sens naturel de ce passage.
3. *Prince ou seigneur* ne sont pas dans le texte, où il est dit « homme puissant », sans rien spécifier.
4. Contre-sens évident. Il faudrait : « que notre piété se fasse sentir, et qu'il n'y ait pour personne occasion d'exercer sa tyrannie ».
5. Labénazie substitue abusivement aux livres d'or une monnaie antique.
6. Ce passage est arbitrairement introduit par Labénazie.
7. Contre-sens. Il faudrait : « afin que notre postérité gouverne plus fidèlement. »
8. Le texte porte *nobilium*.

« Donné [1] par les mains et le consentement de notre chancelier [2]. »

Le lecteur est maintemant fixé sur tout ce qu'il a besoin de connaître pour juger si j'ai tort ou raison de considérer le prétendu diplôme de Pépin le Bref comme un texte absolument apocryphe. Pour le démontrer, je n'invoquerai d'ailleurs que des arguments d'importance capitale.

Et d'abord l' « invocation » manque, c'est-à-dire la formule pieuse par laquelle on sanctifiait alors par le souvenir de Dieu le commencement et la fin des actes. La formule initiale des diplômes carolingiens la plus commune est : *In nomine domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi*. Un acte de 768 porte : *In nomine sanctae et individuae Trinitatis* [3]. L'invocation de la fin est beaucoup plus uniforme : *In nomine Dei feliciter, amen.* Elle manque beaucoup plus souvent que celle du commencement dans les diplômes authentiques. Mais, dans notre texte, l'une et l'autre sont omises. Celà seul suffirait à prouver que la pièce est fausse.

Je dois constater ensuite l'absence de l'impression de l'anneau. On sait que les princes mérovingiens et carolingiens avaient chacun leur anneau marqué de certains caractères dont l'empreinte apposée sur les actes leur donnait l'authenticité. L'impression de l'anneau était habituellement constatée par cette formule : *Annuli impressione signari jussimus.* Dans son Appendice aux Capitulaires, Baluze cite deux diplômes de Pépin le Bref, et tous deux portent les mots précités, qu'on retrouve aussi dans les actes de la même collection émanés de Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, etc. Je dois pourtant signaler un diplôme de mars 752 donné par Pépin le Bref à Verberie, et où l'impression de l'anneau n'est pas signalée [4].

Les rois Francs ne se contentaient pas d'ailleurs de l'impression de l'anneau. Ils signaient les actes de leur propre main. Le fait de cette signature est mentionné toujours, avec l'impression de l'anneau, dans cette formule bien con-

1. Labénazie ne traduit ni *prima* ni *die;* martis signifie *mardi;* le mois de mars est *martius*.
2. La plus grande partie des notes rectificatives de la traduction de Labénazie est empruntée au travail de Guillaume Moullié, *Notice sur un diplôme de Pépin le Bref*, 176-183.
3. Baluz. *Cap. reg. franc.* App. t. II, p. 1393, n° 15.
4. Bouq., V. 697.



nue des diplomatistes : *Et ut haec auctoritas nostris et futuris temporibus debeat inconvulsa manere, manu nostra subsignavimus et annuli impressione signari jussimus.* A la suite, et dans le plein de la ligne, venait une croix précédant le nom du roi. Rien de pareil n'existe dans la copie du prétendu diplôme de Pépin le Bref.

L'initial de cette pièce porte : *Pipinus Dei graetia noimel serenissimus Francorum rex..... qz.* Mais *serenissimus*, emprunté d'ailleurs aux anciennes formules de la chancellerie impériale, ne se trouve, que je sache, dans aucun acte authentique émané de Pépin le Bref. Il est en général remplacé par *illuster vir* ou *inluster*. Par contre, *serenissimus* apparaît quelquefois dans les actes de Charlemagne.

La formule *Dei gratia,* sans addition d'aucun autre mot se retrouve dans un seul diplôme de Pépin. Il est daté de 754 : *Pipinus gratia Dei Rex*[1]. Mais, dans tous les autres actes de ce prince, ladite formule est complétée par un autre mot, *innuente, mediante, juvante, properante*, etc.

Par deux fois le nom de France, *Franciae,* se trouve dans le prétendu diplôme. C'est un véritable anachronisme, La formule *Rex Franciae* n'apparaît guère, en effet, que sous les rois de la troisième race. Partout ailleurs, les actes de Pépin portent *Rex Francorum,* et nous lisons *Francorum rex* en tête de notre texte lui-même.

Parmi les subordonnés du roi auxquels il est enjoint de respecter les immunités du monastère de Clairac figure le tyran, *tyrannus.* Qui jamais a ouï parler ailleurs de cet officier? Voilà pourquoi Labénazie le traduit sans façon par « viceroy, » et pourquoi Moullié remplace *tyrannus* par *centenarius,* en supposant une erreur de copiste.

Notez que Moullié, qui tient cependant pour l'authenticité du prétendu diplôme, est celui qui lui a porté les plus rudes coups. La plupart des arguments ci-dessus produits sont, en effet, empruntés au mémoire où il a mis toujours une bonne foi parfaite, et souvent une science réelle, au service d'une cause désespérée.

J'ai beaucoup connu Moullié, et conversé souvent avec lui sur la période carolingienne. Les services que j'en ai tirés ne sauraient m'empêcher de dire que son imagination

1. Baluz., *Cap. reg. Franc.* Append. t. II, p. 1400, nº 19.

l'engageait fréquemment dans des hypothèses quelquefois fort plausibles, et très souvent inacceptables. Il y paraît surtout par le travail que j'ai sous les yeux. Je me contenterai de trois exemples.

On lit, dans le prétendu diplôme, que Centulle Maurelle alla trouver Pépin à Arles, *Arelatem*. Labénazie, dans sa traduction, n'émet aucun doute sur cette localité. Mais Moullié, qui date la pièce du 21 octore 766, ne pouvait raisonnablement admettre que Centulle Maurelle fût venu trouver le roi des Francs à Arles, *Arelatem*. En conséquence, il se prononce, à son ordinaire, pour une erreur de copiste. A la place d'*Arelatem* il propose de mettre *Arestalis*, le palais d'Héristall, diversement orthographié d'ailleurs dans les diplômes authentiques sortis de cette demeure carolingienne.

Notez que Pépin déclare s'être rendu à Arles pour y régler des affaires inévitables *(inevitabilia)*, quand il y reçut la prétendue visite de Centulle Maurelle, dont la date n'est pas indiquée. Mais le roi Franc affirme s'être entretenu de la supplique dudit Centulle avec le pape Étienne II, qui était incontestablement en France vers le mois de juillet 754, époque du second sacre de Pépin. Or, Moullié date la pièce qu'il défend de 766. L'intervalle serait donc de quatorze ans à partir de la convention primitive. C'est évidemment beaucoup plus de temps qu'il n'en eût fallu pour terminer la construction du monastère de Clairac, si les travaux en avaient été poussés activement.

J'admets, du reste, avec Moullié, et contre Labénazie, que si le diplôme était authentique, il faudrait le dater du 21 octobre 766, et non du mois de mars même année.

Cette pièce est censée faite à Agen, dans le palais extérieur, en l'assemblée des nobles de France, d'Aquitaine et Gascogne, d'Italie et Neustrie : *Agenno in palatio exteriori in conventu nobilium Franciae, Aquitaniae et Gasconiae, Italiae et Neutria* (sic). Moullié voit une preuve de plus de l'authenticité du prétendu diplôme dans la mention de ce « palais extérieur », dont l'existence n'est attestée que par Duchesne, et uniquement sur la foi de traditions légendaires : « Le temps, qui ruine tout, a ruiné et dévoré les marques et la mémoire du château de cette ville, tant rénommé et mentionné par les histoires des Anglais et plus loin par Turpin, archevêque de Reims, chroniqueur de

Charles le Grand, qui chassa et défit le roi des Sarrazins qui s'était emparé de la cité et du château d'Agen [1]. »

Il est certain que la ville d'Agen possédait et possède encore une vieille construction portant le nom de « château ». Mais cet édifice est certainement postérieur à la première moitié du XIIIe siècle. Nous savons, en effet, par une charte de 1221, qu'à cette époque le seigneur d'Agen avait promis aux habitants de ne bâtir aucun château dans leur ville. *Autrejam als sobredits ciutadas que nos ni hom per nos ni per los nostres en la vila d'Agen castel no farem* [2] Cette promesse est formellement répétée dans le chapitre XXVIII des *Coutumes d'Agen* [3]. On a vu que Duchesne se prévaut des passages bien connus du *Pseudo-Turpin*, relatifs à Agen et à Aigoland, roi fabuleux des Sarrasins, pour affirmer qu'au temps de Charlemagne Agen possédait un château. Mais le *Pseudo-Turpin*, qui du reste ne compte que comme monument légendaire, se borne à déclarer qu'Agen était fortifié, sans attester nulle part l'existence d'un « palais extérieur ».

Pour ces raisons, et pour bien d'autres dont il est inutile de fatiguer le lecteur, j'estime que le prétendu diplôme de Pépin le Bref, défendu par Moullié comme authentique, doit être, au contraire, considéré comme apocryphe. Les futurs historiens de l'Agenais feront donc bien d'agir comme si ce texte n'existait pas.

§ XXXIII. Poursuite et mort de Gaifier (766-768). — Pour abattre définitivement le duc d'Aquitaine, Pépin dût encore entreprendre trois campagnes. « Toujours suivi de l'armée des Francs, le roi passa par Troyes et Auxerre. Après s'être arrêté au port de Gordon près de Sancerre, il traversa paisiblement la Loire avec sa femme, la reine Bertrade, gagna Bourges, et ordonna d'y bâtir un palais. Là, il tint, selon la coutume, le champ-de-mai. Après avoir pris les conseils de ses grands, il laissa dans la ville la reine Bertrade sous la garde de comtes fidèles, et partit avec le reste de ses Francs à la poursuite de Gaifier qu'il ne put atteindre. L'hiver approchant, il regagna, avec ses troupes, Bourges où la reine était demeurée [4].

1. Duchesne, *Antiquités des Villes et Châteaux*, 806, Paris, 1647.
2. Magen et Tholin, *Archives municipales d'Agen. Chartes, première série*, p. 15.
3. Publiées par Moullié, *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, de 1850, p. 237-343.
4. Fredegar. Continuat., 49 (132).

« Pendant ce temps-là Rémistan, fils d'Eudes (*Remistanius filius Eudone*), viola la foi jurée au roi Pépin et rentra dans le parti de Gaifier, qui le reçut avec grande joie, car il comptait sur son concours pour faire la guerre au roi des Francs. Rémistan témoigna d'une grande fureur contre Pépin et contre les garnisons des villes qui lui étaient confiées auparavant. Il dévasta le pays de Bourges et de Limoges à ce point que nul colon n'osait labourer les champs ni cultiver les vignes. Pourtant le roi Pépin demeura tout l'hiver dans son palais de Bourges, avec la reine Bertrade. Il envoya son armée hiverner dans la Bourgogne, et, sur l'avis des évêques et des prêtres, célébra solennellement à Bourges les fêtes de la Noël et de la Sainte-Épiphanie (767) [1] ».

L'hiver fini, « Pépin rappela, vers le milieu de février, l'armée qu'il avait envoyée hiverner en Bourgogne, et, décidé à tendre des embûches à Rémistan, il fit partir en secret Hermenald, Bérenger, Childerald et Chunibert, comtes du Berry, ainsi que plusieurs comtes et leudes, avec charge de s'emparer de ce traître. Il marcha lui-même contre Gaifier avec son armée. De son côté, la reine Bertrade partit pour Orléans, et de là se rendit par eau au château de Selles, sis au bord de la Loire.

« Peu après, on vint annoncer au roi que les députés, envoyés autrefois par lui à Almanzor, roi des Sarrasins, étaient enfin retournés à Marseille au bout de trois ans, ramenant, de la part de ce roi, une ambassade qui apportait quantité de présents. A cette nouvelle, Pépin envoya aux ambassadeurs Sarrasins des députés chargés de les recevoir honorablement et de les conduire à Metz pour y passer l'hiver.

« Les comtes, à qui ce roi avait commandé de s'emparer de

1. Dum haec ageretur Remistanius, filius Eudone quondam, fidem suam, quae praedicto rege Pippino promisserat, fefellit, et ad Waiofarium iterum veniens, dictionis sue faciens. Quod Waiofarius cum magno gaudio eum recepit, et adiutorem sibi contra Francos vel praedicto rege eum instituit. Superscriptus Remistanius contra praedicto rege et Francos et custodias, quas ipse rex in ipsis civitates dimiserat, nimium infestus accessit et Bitorivo seu et Limoticino, quod ipse rex adquisierat, praedando nimium vastavit, ita ut nullus colonus terre ad laborandum tam agris quam vineis scolere non audebant. Predictus rex Pippinus in Betoricas per hiemen totam cum regina sua Bertradane in palatium resedit. Totum exercitum suum per Burgundias ad hyemando mittens, natale domini nostri Iesu Christi vel sanctam Epiphania ad Betoricas orbem (*var.* urbem) per consilio episcoporum vel sacerdotum venerabiliter celebravit. FREDEGAR. CONTINUAT., 50 (133).



Rémistan, le firent prisonnier par la volonté de Dieu, et l'amenèrent chargé de liens devant le roi, ainsi que sa femme. Le roi ordonna à Chunibert et à Ghislar, comtes du Berry, de le pendre aussitôt. Puis il marcha lui-même jusqu'aux bords de la Garonne vers un lieu nommé Montès qu'il est impossible d'identifier, et là, les Wascons qui demeuraient de l'autre côté de ce fleuve (*Vascones qui ultra Garonna commorantur*) vinrent le trouver, lui prêtèrent serment, lui donnèrent des otages et promirent de lui demeurer toujours fidèles, ainsi qu'à ses fils Charles et Carloman. Beaucoup d'autres nations du parti de Gaifier se soumirent aussi à son pouvoir, et il les reçut avec beaucoup de bonté [1]. »

Sauf peut-être Waratton, Gaifier n'avait plus auprès de lui ni parent ni compagnon. Sa mère, sa sœur, sa tante et ses nièces, les filles de Hatton, s'étaient rendues à Pépin. Le roi des Francs quitta les bords de la Garonne, et vint s'établir à Saintes. Gaifier, fort inquiet, se cachait, errant de ci et de là dans la forêt de la Double, au pays de Périgord. Pour s'emparer de lui, le roi Pépin lui dressa des embûches. Puis, allant trouver la reine à Selles, il manda dans ce château quatre détachements et les lança à la poursuite de Gaifier. Il avait aussi gagné quelques hommes de la suite du duc, pour le faire assassiner. Ces misérables firent leur besogne [2]. Le duc d'Aquitaine périt le 2 juin 768. Le continuateur de Fré-

1. Evoluto igitur anno, cum in Betoricas resederet, mediante Febroario omnem exercitum suum, quem in Burgundia ad hyemandum miserat, ad se venire praecepit; initoque consilio contra Remistagnum insidias parat. Hermenaldo, Beringario, Childerado et Uniberto comite Bitorivo cum reliquis comitibus et leodibus suis ad ipsum Remistanium clam mittens, predictus rex Pippinius cum omni exercitu Francorum iterum ad persequandum Waiofarium ire destinavit. Bertrada regina Aurilianis veniens et inde navale evectium per Ligere fluvium usque ad Sellus castro super fluvium ipsius Ligere perveniens His itaque gestis, nunciatum est regi quod myssos suos, quos dudum ad Amormuni regi Sarracinorum misserat, post tres annos ad Marsiliam reversus fuisset; legationem praedictus Amormuni rex Sarracinorum ad praefato rege cum multis muneribus secum adduxerat. Quod cum conpertuum regi fuisset, myssos suos ad eum direxit qui eum venerabiliter reciperent et usque ad Mettis civitatis ad hyemandum ducerent, igitur suprascripti comites, qui ad Remistagnum capiendium missi fuerant, per divino iudicio et fidem regis capiunt et legatum in praesentia regis cum uxore adduxerunt. Quem statum rex Uniberto et Gislario comite Betoricas civitate ipso Remistagnum in patibulo eum suspendit iussit. Praedictus rex Pippinus usque ad Ieronnam (*var*. Garonnam) accessit ; ibi Vascones, qui ultra Garonna commorantur, ad eum praesentia venerunt et sacramenta et obsides praedicto rege donant et semper fideles partibus regis hac filiis suis Carlo et Carlomanno omni tempore esse debeant. Et alicae multe quam plures ex parte Waiofarii ad eum venientes et dictionis sue facientes ; rex vero Pippinus benigniter in sua dictione recepit. FREDEG. CONTINUAT., 51 (134).

2. *Ann. Franc. Lambec.*, ad ann. 768, ap. BOUQUET, v. 64.

degaire désigne expressément Pépin comme instigateur de ce crime. Suivant une très ancienne Chronique, le duc succomba par la trahison d'un nommé Waratton, qui fut sans doute son principal meurtrier [1].

Avec Gaifier finit le premier duché d'Aquitaine, qui apparaît aussitôt après la mort de Dagobert Ier (638). Aucun document authentique ne parle de la postérité de Gaifier [2].

§ XXXIV. Herminardus, métropolitain de Bourges après Landobarius (769-774). — A Landobarius succéda, comme prélat de Bourges, Herminardus ou Hermenarius qui assista avec d'autres évêques de la Gaule au concile convoqué à Saint-Jean-de-Latran par le pape Etienne III (769). On le fait mourir en 774 et on place après lui Deodat, dont les fonctions auraient duré jusqu'en 783 [3].

§ XXXV. Notice sur la forêt d'Edebola, appelée plus tard la Double, et où Gaifier fut fait prisonnier. — On a prétendu que la *Silva Edebola*, dont parle le continuateur de Frédégaire, et où Gaifier chercha refuge en 768, est aujourd'hui représentée par la forêt de Ver ou Vert, en Périgord [4]. Mais qu'est-ce donc que cette forêt? Le vicomte de Gourgues n'en fait aucune mention dans un *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*. Il se prononce à bon droit en faveur de la Double, pays dans lequel ne se trouvent comprises ni quatre localités appelées de Vert, ni la commune de Vern, ni le ruisseau du même nom, qui est un affluent de l'Isle. Or, voici ce que nous apprend le vicomte de Gourgues.

La Double, contrée. — *Silva Edebola* (Fredeg., Hist. de France). — *Dobla* 1212 (Collect. de l'abbé de Lespine, 3). —

1. Waiofarius qui paucis per silva qui vocatur Edebola in pago Petrocoreco latitans, huc illucque vacatur incertus. — Praecellus rex Pippinus iterum de Sellus castro cum paucis ad persequandum Waiofarium eo anno iterum perrexit et usque Sanctonis mira celeritate primus cum paucis venit. Cum hoc Waiofarius audisset, solito more terga vertit. Rex Pippinus in quattuor partes comites suos, scaritos et leudibus suis ad persequendum Waiofarium transmisit. Dum hec ageretur, — ad adserunt cosilia regis factum fuisset. — Waiofarius princeps Aquitanie a suis interfectus est. Praefatus rex Pippinus totam Aquitaniam adquesitam — omnes ad eum venientes dictionis sue, sicut antiquitus fuerat, faciunt, — cum magno triumpho et victoria Sànctonis, ubi Bertrada regina resedebat veniens. Fredeg. Continuat., 51 (134), 52 (135).

2. La fausse charte d'Alaon est seule à donner pour femme à Gaifier sa prétendue cousine Adèle, présentée comme la fille d'un personnage nommé Lupus, appelé Lupus Ier par les auteurs de l'*Histoire générale de Langnedoc*. Nous avons déjà vu plus haut que, toujours selon la pièce apocryphe, ce Lupus serait un fils de Hatton, frère du duc Hunald.

3. Coint., *Ann.* ad ann. 769; *Gall. christ.*, II, 19-20.

4. *Hist. génér. de Languedoc*, liv. VIII, c. lxxiii.



Duplum (Cartul. de la Sauve). — *Dupla*, 1365 (Collect. de l'abbé de Lespine, 88, Chatell. du Périgord). — *Duppla,* 1366 (Terrier de l'archevêché de Bordeaux).

La Double, qui forme, dans l'arrondissement de Ribérac, la limite du département de la Dordogne, formait jadis une vicomté dite de la Double ou de Legé. On l'appelait aussi terre de conquête (Géogr. Baviennes, cartes des évêchés de Périgueux et de Sarlat, 1667). Cette vicomté comprenait : les paroisses de Menesplet, Monesterol, Saint-Laurent, Pézon, Saint-Géry, Saint-Barthélemy, Saint-Michel, Saint-André, Saint-Sauveur, la Gemaye, Montignac, et en partie sur Montpont : Sainte-Aulaye et Ribérac; sur Servanches : Beaupouyet, Saint-Martial d'Artensec (Arch. dép. des Basses-Pyrén., Chatellen. du Périgord).

Il existait, dans le diocèse de Périgueux, un archiprêtre de Double, appelé de Vanxains au XIVe siècle. Cet archiprêtre comprenait, en 1732, les quarante-et-une paroisses suivantes : Beaupouyet, le Bos, Bourg-du-Bost, Chassagne, Chenau, Cumont, Echourgnac, Eygurande, Faye, Festalens, Gardeneuil, la Gemaye, Lesparon, Menesplet, Miran, Monesterol, Montignac, Parcoul, le Petit-Bersat, Pont-Eyraud, Puymangou, Saint-André, Sainte-Aulaye, Saint-Barthélemy, Saint-Christophe-de-Tude, Saint-Laurent, Saint-Martial d'Artensec, Saint-Martial et Saint-Martin-de-Ribèrac, Saint-Michel de Double, Saint-Michel-la-Rivière, Saint-Michel-l'Écluse, Saint-Privat, Saint-Sauveur, Saint-Sicaire, Saint-Sulpice, Saint-Vincent-de-Connezac, Saint-Vincent-de-Jalmoutiers, Servanches, Siorac, Vanxains.

La Double s'étendait ainsi, non seulement dans une partie du département de la Dordogne, mais aussi dans une portion de ceux de la Gironde et de la Charente. C'est un vaste plateau dont le périmètre est fermé au sud par la rivière de l'Ille; à l'ouest par le chemin de fer de Paris à Bordeaux; au nord, dans la vallée de la Risone, par la route départementale n° 2, depuis la Roche-Chalais jusqu'à la rencontre du chemin de grande communication n° 18, et à l'est, dans la vallée de la Beaurone, par la route départementale n° 8. On y trouve les vingt-et-une communes suivantes; la Gemaye, Jalmoutiers, Lesparon, Ponteyraud, la Roche-Chalais, Sainte-Aulaye, Saint-Michel, Saint-Vincent, Servanches (canton de Sainte-Aulaye); Echourgnac Eygurande, Gardedeuil, Monesterol, le

Pézon, Saint-Barthélemy (canton de Montpont), Saint-Étienne de Puycorbier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Martin d'Astier, Saint-Michel-de-Double (canton de Mussidan) : Beaurone, Saint-André-de-Double, Saint-Jean-d'Ataux, Saint-Vincent-de-Connezac (canton de Neuvie).

La Double est une contrée marécageuse et fort insalubre, semée d'étangs, coupée de cours d'eau dont le lit n'est pas toujours bien déterminé. Le sol présente une succession de petits côteaux dont les pentes sont peu rapides et les vallées étroites et tortueuses [1]. On y voit encore aujourd'hui de vastes forêts.

§ XXXVI. D'un bas-relief de l'église de Sainte-Croix de Bordeaux, donné comme figurant la défaite du duc Gaifier par le roi Pépin. — Avant la Révolution, il y avait, à Bordeaux, un monument donné comme représentant la victoire du roi Pépin sur le duc Gaifier. C'était un bas-relief plaqué contre la façade de l'église romane de Sainte-Croix. Ce bas-relief n'existe plus. Mais Venuti nous en a donné la description assortie d'un dessin. « Le monument, dit-il, est un grand bas-relief en pierre, appliqué au mur de la façade de Sainte-Croix, il peut avoir dix à douze pieds de hauteur sur autant de largeur : il est renfermé dans une espèce d'arceau orné de feuillage et soutenu par deux colonnes ; on y voit Pépin à cheval, de grandeur presque naturelle, armé d'une cotte de mailles, il a sur sa tête la couronne de perles, propre aux rois de la première race ; il lève la main droite en attitude d'un Roi pacificateur ; avec la gauche, il tient la bride de son cheval, qui foule aux pieds un homme assis, couvert d'un casque, et armé d'une cuirasse ; c'est homme est, à mon avis, l'infortuné prince Gaifier en attitude de vaincu. Si la sculpture n'avait pas été aussi endommagée par le temps qu'elle l'est, on y verrait l'épée que le roi portait à son côté ; sa jambe gauche, qui seule paraît, est couverte de bandelettes croisées les unes sur les autres, semblables à celles dont Éginhard dit que Charlemagne se servait au lieu de chaussures ou de brodequins. L'idée de ce monument a été empruntée à des médailles des empereurs romains, dont les rois des Français

1. De Gourgues, *Dictionn. topogr. du département de la Dordogne*, art. *Double*.

copiaient, autant qu'ils le pouvaient, les usages et les cérémonies du faste. » Et Venuti ajoute que le cavalier représente bien Pépin et non Charlemagne. Celui-ci, dit-il, ne portait pas de barbe ; mais son père l'avait très épaisse. D'après lui, Charlemagne aurait réparé l'église de Sainte-Croix en 778, et il aurait fait alors appliquer sur le mur de façade le bas-relief commémoratif [1].

La conjecture de Venuti a fait fortune ; et les écrivains subalternes venus après lui n'hésitent pas à faire remontrer le bas-relief à l'époque de Charlemagne. Mais quoi ? Aucun texte authentique n'atteste que ce prince ait construit ou réparé l'église de Sainte-Croix de Bordeaux. Cet édifice, restauré partiellement de nos jours, appartient, sans conteste, au temps de l'architecture romane. Le bas-relief, aujourd'hui détruit, ne remontait donc qu'à la même époque. Il n'est pas, du reste, absolument improbable que le sculpteur ait voulu, sous l'influence de vieux souvenirs, figurer ici le triomphe du roi Pépin sur le duc Gaifier. Mon ami Camille Jullian, qui pourtant n'est pas mystique en histoire et en archéologie, m'a bien semblé pencher un peu vers cette opinion, dans une de ses leçons faite à la Faculté des lettres de Bordeaux. Aujourd'hui, le bas-relief dont s'agit est remplacé, sur la façade de l'église, par un autre figurant l'image bien connue de saint Georges. De la part de l'architecte chargé de la restauration, c'est une véritable faute de goût. Avec les indications fournies par Venuti, il pouvait exiger d'un artiste qu'il rétablît, au moins approximativement, la sculpture ancienne.

§ XXXVII. Des deux prétendus tombeaux de Gaifier. — Les savants ont disputé longtemps sur le tombeau de Gaifier. Certains ont cru le reconnaître, à Bordeaux, dans le sépulcre de Caïphas, et d'autres, à Limoges, dans celui de Tève-le-Duc. Mais que valent ces deux opinions ? Voilà ce que je dois examiner, en commençant par la sépulture de Caïphas, sur laquelle j'ai tiré grand parti des réflexions si judicieuses de l'abbé Baurein [2].

Bon nombre d'annalistes, et notamment Delurbe, Darnalt. du Haillan, Dupleix, Mézeray, Louvet, Auteserre, Le Cointe, et les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc,* affirment

1. Venuti, *Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux,* 110-111.
2. Baurein, *Variétés Bordeloises,* III, 305-335.

que, de leur temps, subsistaient encore, à Bordeaux, près du couvent de la Chartreuse, les vestiges du tombeau de Gaifier. C'est là qu'on aurait transporté les restes de ce duc d'Aquitaine, tué dans la forêt d'Edebola par ordre de Pépin le Bref.

Mais, où sont les textes qui garantissent qu'on ait ainsi transporté, du Périgord en Bordelais, le cadavre de Gaifier? On n'en cite pas un seul. Et puis, est-il vraisemblable que Pépin eût, non pas ordonné, mais simplement toléré des honneurs rendus, à Bordeaux, dans la capitale même de l'Aquitaine, aux restes de ce duc qui venait de soutenir contre le roi des Francs une lutte de neuf ans?

On ne peut donc invoquer ici qu'une prétendue tradition. Mais le fait est qu'elle n'était pas même connue au XVI[e] siècle. La preuve, c'est qu'Élie Vinet ne parle de rien de pareil ni dans son livre sur les antiquités de Bordeaux, ni dans ses notes sur Ausone. Pourtant, la croyance que je repousse était déjà en voie de préparation. Un historiographe et cosmographe de ce temps-là, André Thevet, que le P. Lelong qualifie « d'insigne menteur » et « d'écrivain fort ignorant [1] », semble bien avoir supposé que le tombeau de Caïphas était celui de Gaifier. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu mettre la main sur la *Cosmographie* de Thevet. Mais un critique habile et profondément versé dans l'histoire du Bordelais, le P. Fronton Duduc, a victorieusement combattu cette fausse supposition dans un travail annexé à la Chronique de Delurbe. Aucune inscription, dit-il, n'autorise cette hypothèse, que la circonstance de lieu ne favorise pas non plus. La tombe dont s'agit n'est, en effet, « ni dans une église, ni dans une chapelle, mais en pleine campagne, et toutefois Gaifier était chrétien ».

N'importe. Le dire de Thevet a fait fortune parmi les historiens. Des philologues se sont aussi préoccupés de le fortifier. Pour nous, le nom moderne de Gaifier représente régulièrement celui de *Vaifarius*, *Vaipharius*, *Vaiferius*, *Waifarius*, *Waipharius*, *Vaiofarius*, *Waiofarius*, *Waiopharius* des vieilles Chroniques. Mais pour eux les choses se passent autrement. Et d'abord, disent-ils, le W initial de *Waifarius* est devenu régulièrement un G. Jusqu'ici rien de plus juste. Ainsi, poursuivent ces érudits, nous aurions *Gaifarius*

1. LELONG, *Bibl. historique*, n° 1300.

ou *Gaipharius, Gaifras* ou *Gaiphras*. Et, comme les mots vont s'altérant dans la bouche du peuple, les Bordelais ont fini par dire *Caïphas,* au lieu de *Gaifras* ou *Gaiphras* [1].

Il va de soi que ceci ne mérite pas d'être discuté. Et pourtant on ne saurait nier qu'au siècle passé existât encore à Bordeaux un monument dit Tombeau de Caïphas. A ce propos, l'abbé Venuti déclare que « le corps de Waifre n'a pas éte transporté à Bordeaux, où ce qu'on appelle sa tombe au milieu d'un marais est une véritable chimère ». Voici les raisons qu'il en donne [2]. « A l'occasion des magnifiques promenades dont M. de Tourny, Intendant de Guienne, vient d'embellir cette capitale (Bordeaux), on crut avoir trouvé les débris du tombeau en question. Je m'y transportai pour les examiner; mais je ne pus rien reconnaître qui approchât de la figure d'un tombeau. Je ne vis qu'un gros carreau de maçonnerie rompu en plusieurs morceaux. Il paraissait avoir été incrusté de marbre blanc, et j'en remarquai plusieurs pièces. Enfin, ayant aperçu un grand trou quarré au milieu de cette masse informe, je ne doutai plus qu'elle n'eût servi de base à une croix de bois ou de pierre, qui avait été abattue par les injures du temps. A cette base ainsi méconnaissable, le peuple aura attaché l'idée de Waifre, prince célèbre par ses malheurs, et dont le nom un peu défiguré avait passé jusqu'à lui. »

L'abbé Beaurein n'accepte ni les constatations, ni la façon de raisonner de Venuti. Le morceau de maçonnerie dont parle celui-ci se trouvait derrière le château du Hâ, dans les terres sises au-dessus de l'ancienne ormière ou plate-forme, sise au couchant du bâtiment qui était alors affecté au Petit Séminaire. L'existence en ce lieu d'une croix dont la base subsistait encore s'explique tout naturellement. Il y avait là un grand chemin conduisant de l'ancienne porte du Far ou du Hâ à l'église de Saint-Laurent d'Escures, peu distante de Bordeaux et du chemin du Tondu. Or, l'usage était alors de placer des croix à l'entrée des chemins aboutissant à quelque église. Il n'y a donc pas à s'arrêter au dire de Venuti.

D'après Delurbe, la sépulture de Gaifier se trouvait « hors des murs de Bordeaux, non loin du château du Hâ, joignant

1. COINT., ad ann., 768, n° 7.
2. VENUTI, *Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux*, 114.

la Devise [1] », appelée aussi le ruisseau de Lamothe. Il n'était pas éloigné de la Chartreuse bâtie grâce à la munificence du cardinal de Sourdis. Ici je dois rappeler sommairement divers textes établis, reconnus, et invoqués par l'abbé Beaurein, pour démontrer l'existence d'un tombeau de Caïphas, niée par l'abbé Venuti : 1° Reconnaissance du 3 octobre 1554, faisant mention d'une pièce d'Aubarède ou Saulsaye sise « à Pipas, paroisse de Saint-Paul, près de la tombe de Caïphas » ; 2° autre reconnaissance du 27 septembre 1579, où il est question d'une vigne située au plantier du Pont-Long, tirant à Pipas, qui confrontait à ruelle qui va à la tombe de Caïphas » ; 3° autre reconnaissance de 1521, mentionnant une Aubarede contiguë par un bout « au chemin qui va à la tombe de Caïphas ». L'existence de ce tombeau est, en outre, attestée par Juste Zinzerling, dit Jocundus Sincerus, qui l'avait visité en passant à Bordeaux. Mais il a le tort de placer ce sépulcre près d'un couvent de capucins, et non de chartreux, et de l'attribuer au duc Gaifier [2]. Tenons donc pour certain qu'il a existé un tombeau de Caïphas, situé près du ruisseau de la Devíse, quartier du Pont-Long, aux environs du tènement de Pipas, dans lequel le cardinal de Sourdis fit bâtir le couvent de la Chartreuse.

Mais la vérité est que ce sépulcre ne pouvait être que celui d'un Juif bordelais. L'abbé Beaurein l'établit par des preuves irrécusables. Nous savons, en effet, qu'il y a toujours eu des juifs à Bordeaux, depuis le haut moyen-âge. Plusieurs d'entre eux étaient déjà riches et puissants durant la période féodale. Près de la capitale de la Guienne, ils avaient leur cimetière particulier ou « plantier des Juifs ». L'abbé Beaurein invoque un titre du XIVe siècle concernant l'union du prieuré de Saint-Martin au monastère des PP. Feuillants de Bordeaux. Or il est précisément parlé, dans ce texte, de ce plantier des Juifs sis à Saint-Martin au Pont-Long, c'est-à-dire là où se trouvait le tombeau de Caïphas. L'auteur des *Variétés Bordeloises* a donc pleinement raison. Il ajoute, avec très grande vraisemblance, que celui pour qui on bâtit le sépulcre en question se nommait Caïphe, et qu'il devait remplir quelque haut sacerdoce à Bordeaux. L'altéra-

1. DELURBE, *Chronique Bourdeloise,* an. 767, p. 7.
2. ZINZERLING, *Itinerarium Galliæ et finitimarum regionum, Appendix De Burdigala,* c. XI.

tion du nom de Caïphe en *Caïphas* s'explique d'ailleurs sans difficulté. Il est, en effet, bien connu qu'à Bordeaux, comme dans bien d'autres pays de langue romane, le suffixe *as* s'ajoute aux noms propres et communs comme augmentatif méprisant : *moutoun* (mouton), *moutounas; gat* (chat), *gatas;* etc., *Pierra* (Pierre), *Pierras; Mario* (Marie), *Mariasso,* etc. De même, *Caïpho* devient très régulièrement *Caïphas.*

De tout ceci je conclus, après et d'après l'abbé Beaurein, qu'un tombeau de Caïphas a certainement existé jadis à Bordeaux, mais qu'il avait été construit pour un Juif et non pour Gaifier, duc d'Aquitaine.

Passons maintenant à la sépulture de Tève-le-Duc, à Limoges.

D'après l'opinion des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc,* adoptée par quantité d'annalistes, Gaifier, duc d'Aquitaine, aurait fondé l'église de Saint-Sauveur de Limoges, qui devint ensuite Saint-Martial [1]. C'est là, est-il dit dans divers ouvrages, que fut apporté de Périgord le cadavre du duc Gaifier tué par ordre de Pépin le Bref. L'église dont s'agit aurait été forcément ruinée avant 832, puisque ces savants admettent qu'elle fut alors rebâtie par Louis le Débonnaire. Dans une Chronique manuscrite de Limoges utilisée par Besly, cet historien du Poitou, parlant du couronnement des ducs d'Aquitaine durant le haut moyen âge, prétend qu'il se faisait déjà dans l'église de Saint-Sauveur [2], placée plus tard sous le vocable de Saint-Martial. Or, là se trouvait encore, en 794, un sépulcre dit Tombeau de Tève-le-Duc, que beaucoup d'archéologues et d'annalistes croient être le même personnage que le duc Gaifier. Mais, avant toutes choses, il importe de décrire ce tombeau.

Le monastère de Saint-Martial de Limoges fut primitivement, et au moins jusqu'au XIIe siècle, le monastère postérieurement désigné sous le nom de Saint-Sauveur. Il y avait dans son enceinte deux églises, séparées par un mur, mais communiquant entre elles. Comme presque toutes celles du même temps, ces églises étaient bâties dans la direction de l'Orient à l'Occident. La plus grande, celle de Saint-Sauveur, qui était aussi la moins ancienne, se trouvait au midi de

1. *Hist. génér. de Languedoc,* I, 425.
2. Besly, *Hist. des comtes de Poitou,* c. VI, p. 16.

l'autre. Celle-ci, consacrée dans les derniers temps à Saint-Crépin, et auparavant à Saint-Pierre du Sépulcre, était plus basse que la première [1]. On y descendait par deux rampes, l'une de six et l'autre de douze marches. A l'extrémité orientale de l'église basse, on voyait une porte en fer, large d'environ huit pieds, par laquelle, en descendant huit autres marches, on aboutissait à un caveau souterrain dont les murs étaient fort épais. Ce caveau se divisait en trois pièces inégales. La première, formant vestibule, avait dix-huit pieds sur seize. La seconde était une chapelle de vingt-quatre pieds sur douze; et la troisième, construite pour recevoir un tombeau, avait douze pieds sur dix-huit. De ces trois pièces, la seconde seule était éclairée. Elle prenait jour par un soupirail donnant dans l'ancien cloître démoli en 1752. La première communiquait avec la seconde par une ouverture de douze pieds de large, qui se trouvait en face quand on avait descendu l'escalier. Elle était fermée par une balustrade. Dans cette seconde pièce on rencontrait un autel dont on pouvait faire le tour. Il ne gênait pas l'entrée de la troisième pièce. Ici était le tombeau, fait d'un seul morceau de granit long de huit pieds, large de quatre, et haut de deux. Ce granit très grossier avait deux pouces d'épaisseur. La couverture, pareillement en granit, était d'un grain beaucoup plus fin. Le baron de Gaujal, à qui cette description est empruntée, déclare avoir vu ledit tombeau dans un jardin de Limoges, et il en donne un dessin [2]. Cet écrivain fait observer que le tombeau était plus grand que la porte. Il en conclut que le caveau n'avait été bâti qu'après que cette auge sépulcrale avait été déposée là. On peut supposer au contraire, et avec bien plus de vraisemblance, que ladite porte a été bâtie ou rétrécie après l'introduction du tombeau.

Mais pour qui ce monument avait-il été construit? Un archéologue Limousin croit que c'est pour Saint-Martial [3]. D'autres savants tiennent, au contraire, pour Tève-le-Duc ou Gaifier. Le moment n'est pas encore arrivé d'examiner

1. V. le plan donné par Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, III, après la p. 268.
2. Gaujal, *Lieu de la sépulture du duc d'Aquitaine Gaifre, souverain du Rouergue*, dans les *Études historiques sur le Rouergue*, III, 267-293, planche nº 2.
3. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges*, année 1828.

cette seconde opinion, qui d'ailleurs a généralement prévalu. Mais il importe de faire observer, dès à présent, que le caveau ci-dessus décrit contenait deux tombeaux, dont un attribué à Tève-le-Duc, et l'autre à Saint-Martial. Voilà précisément qui a frappé Expilly [1]. Un autre auteur est encore plus précis. Il montre que ces tombeaux étaient dans des caveaux voisins, et fournit la description de tous deux [2]. Celui de Tève-le-Duc était un sarcophage en granit surmonté d'une couverture en dos d'âne, et porté sur deux appuis. La forme en était fort simple et le travail grossier. Sur le devant, on voyait une grande ouverture formée par des barres de fer, dont une portait la date de 1592. Le tombeau de Saint-Martial était d'une architecture gothique du XIII[e] ou XIV[e] siècle, et il y a grande apparence qu'il avait été substitué à un autre. Lorsqu'il fut détruit, on y trouva une pierre : portant cette inscription : *Hic requiescit corpus beati Martialis discipuli Christi Jesus*. Et sur l'épaisseur de la pierre : *Ademari miserere tui*. Ceci semble indiquer, dit-on, que l'inscription avait été gravée par ordre du moine et chroniqueur Adémar, qui soutint énergiquement l'apostolat de saint Martial, décrété en 1029 dans un concile tenu à Limoges, et confirmé, en 1031, à un concile assemblé à Bourges sans préjudice d'un autre réuni à Limoges [3].

Il n'y a pas à croire non plus que le tombeau de saint Martial, qui était en plomb, se trouvait renfermé dans le grand sarcophage placé à l'extrémité du caveau. Parvenu au bas de l'escalier du vestibule, le visiteur trouvait, à droite, aux deux angles de cette pièce, d'abord le tombeau de saint Martial, et ensuite une armoire contenant un bras détaché de son corps. Ce sépulcre était donc parfaitement distinct de celui qui se trouvait dans le caveau, qui seul occupait la dernière pièce et n'en pouvait sortir qu'en jetant les murs à bas.

Ce dernier serait le tombeau de Tève-le-Duc. Mais que faut-il entendre par ce nom? J'aurais trop à faire si je voulais rappeler ici toutes les légendes, et notamment celles que rapporte le P. Bonaventure dans les deux volumes in-folio qu'il

1. EXPILLY, *Diction. des Gaules*, art. *Limoges*.
2. ALLOU, *Description des monuments de la Haute-Vienne*, 251.
3. *Bullet. de la Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges*, année 1828, p. 55.

consacre à la vie de saint Martin. D'après un auteur de notre siècle, ce sépulcre était celui d'un certain Junius Silanus, cousin de l'empereur Claude, nommé par celui-ci proconsul d'Aquitaine en l'année 42. Ce Silanus était fiancé à Valérie, fille de Léocade, quand il dût partir, sur l'ordre de Claude, pour aller conquérir en partie la Grande-Bretagne. Puis, il revint en Aquitaine. Mais, dans l'intervalle, Valérie et sa mère, converties au christianisme par saint Martial, apôtre du Limousin, s'étaient faites religieuses. Junius Silanus irrité ordonna à Hortarius, un de ses centurions, de couper la tête à Valérie. Hortarius obéit. Mais, aussitôt après, il tomba raide mort. Martial le ressuscita. Alors Junius Silanus se convertit à la foi chrétienne, ainsi que les quinze mille hommes placés sous ses ordres. En le baptisant, saint Martial lui donna le nom d'Étienne, qui serait représenté par Tève en patois limousin. Désormais, ce personnage vécut très religieusement. Il mourut en 71, et fut enseveli dans le tombeau plus haut décrit, qui existait encore en 1789[1].

Il va de soi que je n'ai pas à réfuter ces dires, répétés par Barny de Rousanet en son *Histoire du Limousin,* et par l'auteur de l'article sur Tève-le-Duc, inséré dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de Limoges* de 1828. Tout cela se rattache, en effet, aux légendes concernant saint Martial et son prétendu apostolat en Limousin. Dans ce pays, le nom d'Étienne est représenté par *Stève,* ou mieux par *Estève,* et non par *Tève.* Si cette dernière forme était admissible, nous devrions, ce me semble, avoir *Tève-lo-Duc* ou *Tève-lou-Duc.* Mais *le Duc* est français, et par conséquent aussi *Tève-le-Duc.* Ce dernier nom défigure donc celui du personnage qu'on voulait indiquer, et il ne convient d'ailleurs aucunement à un grand fonctionnaire du Haut-Empire.

Pour Besly, Auteserre, l'abbé Baurein, Dom Devienne, le baron de Gaujal, etc., Tève-le-Duc n'est autre que Gaifier, duc d'Aquitaine. Catel en ses *Mémoires,* Dom Devic et Dom Vaissette en leur *Histoire générale du Languedoc;* Dom Devienne dans son *Histoire de Bordeaux,* les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, etc., nous présentent Gaifier comme ayant fondé l'abbaye de Saint-Sauveur de Limoges, qui prit plus tard le nom de Saint-Martial. Là auraient été rapportés

1. Duroux, *Essai hist. sur la sénatorerie de Limoges*, 57-60.

du Bordelais, pour y être ensevelis, les restes du duc Gaifier. On y aurait aussi inhumé son oncle Hatton, et le prétendu fils de celui-ci, Artalgarins, donné comme comte des Marches de Vasconie. Plus tard, les os de ces deux derniers auraient été transportés dans l'église de Santa-Maria de Alaon, au diocèse d'Urgel. Quant au corps de Gaifier, il serait resté dans son tombeau, à l'église de Saint-Sauveur, ruinée par Louis le Débonnaire, et rebâtie par ce prince en 832.

Dans l'église de Saint-Martial, il a incontestablement existé, jusqu'en 1794, un bas relief sculpté, assorti d'une inscription, dont on peut voir le dessin très réduit dans le mémoire de Gaujal [1]. La sculpture représente une lionne à six mamelles, et entre les jambes trois lionceaux, dont un semble la menacer de sa griffe. Au-dessus de la lionne, on aperçoit la partie supérieure du corps d'un homme dont les bras, terminés par des boules au lieu de mains, pèsent sur le dos de la bête ; sur cet homme pèsent à leur tour deux linteaux figurés et formant un angle dans la partie supérieure. Au-dessus de la sculpture, se trouvait au XVI[e] siècle, une plaque de cuivre avec l'inscription suivante :

ALMA LEÆNA DUCES SAEVOS PARIT
ATQUE CORONAT OPPRIMIT HANC
NATUS VAIFER MALESANUS ALUMNAM
SED PRESSUS GRAVITATE LUIT SUB
PONDERE POENAS.

Ces cinq lignes forment trois vers hexamètres :

Alma leæna duces saevos parit atque coronat.
Opprimit hanc natus Vaifer malesanus alumnam ;
Sed, pressus gravitate, luit sub pondere poenas.

D'après les auteurs précités, le bas-relief aurait été placé dans l'église de Saint-Martial de Limoges, par ordre de Louis le Débonnaire, quand ce prince, après avoir fait détruire cette église, ordonna de la rebâtir en 832. Toujours selon ces savants, l'empereur franc voulait ainsi, tout en respectant en chrétien la sépulture de Gaifier, perpétuer le souvenir de la

1. GAUJAL, *Études histor. sur le Rouergue*, t. III, planche n° 3.

rébellion des trois derniers ducs d'Aquitaine, et surtout de celle de Gaifier, dont la *Chiche* montrait le châtiment. Pour les tenants de cette opinion, l'inscription explique le bas-relief. Elle signifie que les ducs cruels sont engendrés et couronnés par la bienfaisante lionne, c'est-à-dire par l'Aquitaine, qui figurait en effet dans les armes du second duché de ce nom. Gaifier, en nourrisson pervers, opprime sa mère. Mais il expie lui-même son crime sous un terrible fardeau.

L'expression *pressus gravitate* avait fait supposer à certains écrivains que le tombeau de Tève-le-Duc devait se trouver au-dessous du monument, ou du moins sous un lion de pierre placé à côté du portail méridional de l'église. Mais quand le lion fut déplacé, en 1794, on ne trouva rien au-dessous de l'emplacement qu'il occupait. Aussi d'autres ont-ils vu dans cette constatation la preuve que les restes du tombeau n'étaient pas là, mais dans le sépulcre plus haut décrit, qui se trouvait derrière l'autel. Je crois devoir ajouter que ce sarcophage, acheté en 1794 par un amateur appelé Juge Saint-Martin, était passé en 1804 au comte de Choiseul-Gouffier, qui le donna au Musée des monuments nationaux. On ignore ce qu'il est devenu.

A l'appui de leur dire, les savants susnommés invoquent en outre une tradition par eux réputée constante, et dont témoignait encore, en 1605, l'inscription suivante rédigée lors du passage de Henri IV à Limoges :

Ludovicus Pius, imperator et Gallorum rex, ob devictos a Pipino avo Gaïfrum et a Carolo Magno patre Unaldum, ecclesiarum Aquitanæ expilatores, pacis infractores ac recidivos hostes, hoc monumentum in exteriori pariete hujus ædis ab eo constructæ poni curavit in aevumque dicavit anno Christi DCCCXXXII[1].

Voilà tous les arguments invoqués par ceux qui voient dans le monument dit tombeau de Tève-le-Duc le sépulcre de Gaifier. En les exposant, je me suis abstenu de toute réflexion personelle. Je vais maintenant parler pour mon propre compte.

Et d'abord, nul texte ne prouve qu'aucun des chefs du premier duché d'Aquitaine, et notamment Eudes, Hunald ou Gaifier, aient jamais bâti le monastère de Saint-Sauveur de

1. Allou, *Description des monuments de la Haute-Vienne*, 230.

Limoges, devenu plus tard celui de Saint-Martial. Je sais bien qu'on a souvent dit que ces ducs se faisaient solennellement couronner dans ledit couvent. Certes, la chose est assez prouvée pour les rois d'Aquitaine et, pour les titulaires du second duché d'Aquitaine ; mais là se bornent les faits indéniables. C'est uniquement par supercherie qu'on a tenté d'étendre ces constatations aux chefs du premier duché.

J'ai déjà donné plus haut les motifs qui ne permettent pas de croire qu'aussitôt après sa mort, le corps de Gaifier fut transporté de Périgord en Bordelais. Ces raisons ne permettent pas non plus d'admettre que le cadavre ait été dirigé sur Limoges. Si l'on a pu supposer que Gaifier fut inhumé dans l'église de Saint-Sauveur, c'est que nous avons un texte où il est dit qu'il en fut ainsi pour Hatton et son prétendu fils Artalgarius. Or, le texte unique dont on se prévaut ici n'est autre que la charte apocryphe d'Alaon.

Selon la doctrine que je combats, Louis le Débonnaire aurait détruit et puis rebâti, en 832, l'église de Saint-Sauveur. Or, Gaifier qui l'aurait fondée auparavant, prit le pouvoir ducal en 745 et périt en 769. L'intervalle n'est donc que d'un peu plus de soixante ans. A ce compte, Louis aurait ruiné une église toute neuve. Et pourquoi ? Pour ne pas laisser trace, a-t-on dit, de l'œuvre élevée aux frais d'un rebelle. Certes, voilà, chez un empereur carolingien, des sentiments bien délicats, une politique bien moderne. Et quels documents attestent donc que l'église fut reconstruite en 832 ? Tout simplement, et sans autre, l'inscription précitée de 1605, faite lors du passage de Henri IV à Limoges. Est-il possible qu'un fait pareil eût échappé aux vieux biographes de Louis le Débonnaire, et spécialement à l'Astronome Limousin ? Celui-ci nomme, en effet, vingt-cinq monastères fondés ou restaurés par le successeur de Charlemagne, et cela sans souffler mot du couvent de Saint-Sauveur. En vérité, je croirais faire injure au lecteur si j'insistais d'avantage sur une pareille invraisemblance.

Restent les arguments tirés du bas-relief et de l'inscription assortissante, ainsi que de celle de 1605.

Dans la *Chiche*, disent les auteurs précités, figure une lionne sculptée. Cet animal héraldique figurait sur le blason des ducs d'Aquitaine. Donc, pas de doute à cet égard. Il s'agit bien de l'Aquitaine. Ce point de départ accepté, toutes les explications complémentaires se déduisent sans effort.

Nous sommes bien, je le confesse, en présence d'une lionne. D'autre part, il est certain que cet animal figurait sur le blason du second duché d'Aquitaine. Mais, au IXe siècle, au temps d'Eudes, de Hunald et de Gaifier, la blason n'était pas encore créé. Quant aux trois lionçeaux placés sous le ventre de leur mère, Gaujal ne doute pas qu'ils représentent Eudes, Hunald et Gaifier. Mais alors, pourquoi représenter encore Gaifier sous les traits d'un homme pressant de ses deux bras, terminés par des boules, sur le dos de la lionne, et chargé lui-même, sur l'une et l'autre épaule, de linteaux dont les extrémités réunies font à la *Chiche* comme une sorte de gable? Quant au style de cette sculpture, les spécialistes par moi consultés ont regretté tout d'abord qu'on n'en puisse juger maintenant que par un dessin fait à une époque où, sauf quelques exceptions, les artistes s'inquiétaient peu de traduire la caractéristique des anciens monuments. Pour certains, la *Chiche* remonterait au XIIe siècle; mais la majorité de mes conseillers descend jusqu'au XIVe. Les uns et les autres ont souri quand je leur ai dit que Gaujal donnait cette sculpture comme faite vers 832.

Arrivons à l'inscription annexée au bas-relief. D'après une Chronique manuscrite de Limoges citée par Besly, les trois alexandrins dont elle se compose seraient contemporains de la sculpture et remonteraient aussi, par conséquent, au temps de Louis le Débonnaire [1]. Gaujal se range à peu près à cet avis. Voilà qui me stupéfait. Mais si l'inscription est contemporaine de la *Chiche,* pourquoi donc n'est-elle pas gravée sur pierre, au-dessous de la sculpture? Pourquoi se trouve-t-elle à part, sur une plaque de cuivre, annexée au bas-relief? On peut voir dans Gaujal le fac-similé de cette plaque. L'épigraphe n'est pas même en caractères gothiques, mais en lettres capitales modernes. Donc, il ne remonte pas très haut. Le nom de Gaifier forme le second mot de la troisième ligne, et il est écrit VAIFER. Or, j'ai déjà dit qu'aux IXe et Xe siècles, et même dans les temps immédiatement postérieurs, on écrivait *Vaifarius*, *Waifarius*, *Waipharius*, *Vaiofarius*, *Waiofarius*, *Waiopharius*. Jamais alors on ne rencontre *Vaifer*. Régulièrement, ce nom devient Gaifier en français. Souvent aussi on rencontre *Vaifre,* mais seulement,

1. BESLY, *Hist. des comtes du Poitou*, c. VI p. 16.

à dater du XVIe siècle. L'inscription assortissant la *Chiche* ne remonte donc pas plus haut. S'il fallait encore d'autres preuves, j'invoquerais le style et la latinité des trois hexamètres, qui suffiraient seuls à dénoncer l'œuvre d'un humaniste Limousin inspiré, comme il est arrivé si souvent, et surtout en son pays, par le faux patriotisme provincial. Un érudit fort subtil a même émis, devant moi, une hypothèse dont je lui laisse toute la responsabilité. Il soupçonne que la *Chiche* étant assurément antérieure à l'inscription, celle-ci a été composée plus tard avec le parti pris d'approprier le texte à une sculpture de signification indécise, et de constituer ainsi un titre d'honneur à l'église de Saint-Martin de Limoges.

Quant à l'inscription précitée de 1605, je suis une fois de plus stupéfait de voir qu'on l'ait invoquée comme une véritable autorité. C'est, au contraire, une preuve que la légende dont s'agit a été formée de toutes pièces, et à une époque relativement récente. Faut-il répéter que la chose est fréquente dans l'histoire du Limousin?

Donc, on ne saura jamais où fut enseveli Gaifier. Le tombeau de Caïphas à Bordeaux contenait les restes d'un Juif. Celui de Tève-le-Duc à Limoges renfermait les os d'un homme qui devait assurément occuper une haute situation, mais dont le nom restera toujours inconnu.

§ XXXVIII. Traditions des légendes concernant Gaifier. — Je tiens à compléter ces traditions sur Gaifier par le résumé d'une légende où il joue un rôle, mais dont la principale héroïne est sa prétendue sœur, dite la Recluse. Pendant plusieurs siècles, la Recluse a été honorée dans une chapelle sise près de La Réole (Gironde). La Vie de la Recluse existait dans la tradition orale du pays, quand un moine du XVIe siècle la fixa par écrit, et sans doute en y ajoutant. Quoi qu'il en soit, voici le résumé qu'en donne M. O. Gauban, dans son *Histoire de La Réole*.

« Vers l'année cinq cent vingt-cinq, Amalaric qui gouvernait l'Aquitaine, épousa Clotilde, fille de Clovis 1er [1]. Celle-ci s'efforça vainement de convertir son mari à la foi du Christ;

1. Est-il besoin de noter que la légende confond les dates et les noms? Clovis Ier était mort en 511. Amalaric, qui, dans le récit apocryphe, va bientôt s'effacer devant Gaifier, était roi des Wisigoths et avait épousé Clotilde, sœur de Childebert Ier, fils de Clovis Ier et roi de Paris. Nous savons qu'en 531, Childebert Ier fit une expédition contre Amalaric, sous prétexte de venger sa sœur maltraitée par son mari, mais en réalité pour étendre son royaume.



mais elle y gagna la sœur d'Amalaric. De là de violentes discussions entre les deux époux. Pourtant, elle obtint la permission d'aller faire visite à ses parents, et demanda que son amie fût du voyage. Amalaric refusa.

« La sœur d'Amalaric, dont la légende fait désormais celle de Waïfer, n'en persista pas moins dans sa conversion. Pour éviter les mauvais traitements de son frère, elle quitta secrètement le palais d'Agen, accompagnée d'une servante, suivit la rive de la Garonne, et arriva dans le pays d'Aillard où d'Aillas, sous le plateau du Mirail. C'était un lieu solitaire et boisé, avec une source d'eau claire et courante. Avec des branches et des feuillages, la fugitive y éleva une cabane, et vécut là quelque temps dans l'oraison, mangeant des racines et buvant l'eau de la source.

« Mais Waïfer avait dépêché partout des soldats avec ordre de ramener sa sœur de gré ou de force. Arrivés à Mongauzy [1], ces soldats s'engagèrent dans des gorges sauvages et arrivèrent enfin au lieu maintenant appelé la Recluse. C'était la demeure où la vierge et sa servante passaient leurs jours et leurs nuits, n'entendant que le chant des oiseaux et les hurlements des bêtes sauvages. Toutes deux refusèrent obstinément de partir et les soldats s'en retournèrent raconter à leur maître ce qu'ils avaient vu.

« Alors, Waïfer se mit lui-même en campagne et finit par arriver, mourant de chaud et de fatigue, dans la cabane de sa sœur. Celle-ci lui montra un lit de feuilles pour y dormir. Waïfer quitta donc son manteau et ses gants; mais il ne savait où les mettre. La vierge les prit et les accrocha à un rayon de soleil, de sorte qu'ils semblaient suspendus en l'air. Waïfer troublé demanda à manger et à boire. Sa sœur lui montra une jatte de racines bouillies, et la source où elle s'abreuvait. Mais le visiteur souhaitait mieux. Il cria à ses officiers de venir. Ceux-ci accoururent de toutes parts, et cernèrent la cabane avec leurs soldats. Mais ils n'y purent pénétrer et ils errèrent toute la nuit, tourmentés par la faim.

« Le jour levé, Waïfer combla sa sœur de caresses et lui promit un époux si elle revenait au culte de ses ancêtres. Rien n'y fit. La vierge déclara qu'elle avait épousé le Christ et supplia son frère de croire comme elle au Sauveur. Waïfer

1. Bourg situé à cinq kilomètres de Mirail.

remonta donc à cheval et repartit avec ses officiers. La vierge avait reconquis sa solitude.

« Quelques mois après, il revint. Dans la cabane, sa sœur priait, visitée et consolée par les anges. Waïfer renouvela vainement ses offres. Alors, ivre de colère, il ordonna de faire périr sa sœur par la corde. Un soldat monta donc sur un arbre tout proche et la pendit. Waïfre et sa suite s'en retournèrent. Mais dans les airs des légions d'anges, de bienheureux et de saints firent cortège à l'âme de la morte et chantaient des cantiques de gloire et d'allégresse.

« Après le coucher du soleil, et quand les bêtes sauvages furent rentrées dans leurs tanières, les anges descendirent du ciel, détachèrent le corps de la vierge, le déposèrent dans un cercueil, et l'emportèrent, entouré d'innombrables lumières, au sommet d'un côteau qui est en face de la Garonne et s'étend des bords du fleuve jusqu'au lieu de Laubessac. La fosse fut creusée aussi profond que l'arbre était haut. Durant cette nuit, les bergers qui gardaient leurs troupeaux virent des anges portant le cercueil et chantant de joyeux cantiques.

« La mort de la sœur de Waïfer fit grand bruit. De toutes parts on accourut pour visiter le lieu du miracle. Le chemin suivi par les anges était marqué par des gouttes de cire tombées des cierges. Chacun voulait parcourir le même sentier, aller de la cellule au tombeau, du tombeau à la cellule. Waïfer entendit parler de ce prodige ; mais il refusa d'y croire et voulut vérifier la chose par lui-même. Stupéfait du témoignage unanime des gens du pays, il courut au lieu de la sépulture, fit déterrer le cercueil, l'ouvrit et donna aussitôt les marques du plus profond repentir, de la plus amère douleur. Plusieurs fois, il descendit, les yeux en larmes, dans la fosse où la morte reposait fraîche et jeune comme si elle eut encore vécu. Waïfre se prosterna devant elle, se releva tout à coup et remonta, pâle d'effroi, pour redescendre encore près du corps. Enfin ,il revint à lui après de longues tortures de corps et d'esprit. Alors, il ordonna d'élever dans ce lieu même une chapelle au Prince des Anges et d'y entretenir un autel où les fidèles viendraient prier pour lui le Dieu tout puissant [1].

1. O. GAUBAN, *Histoire de La Réole*, 21-26. D'après DUPIN, *Notice historique et statistique sur La Réole*, p. 177, des soldats ruinèrent la chapelle de Saint-Martin au XIVe siècle, ainsi que la cellule d'une recluse qu'ils pendirent.

§ XXXIX. Situation de l'Aquitaine et de la Vasconie Cispyrénéenne après la mort de Gaifier (769). — Aussitôt qu'il eut appris, à Saintes, l'assassinat de Gaifier, Pépin pourvut au plus pressé. Il institua en Aquitaine des comtes et des juges royaux de son choix (*comites suos ac iudices ibi constituit*). L'expression *suos* ne laisse aucun doute à ce sujet. D'ailleurs, le roi était déjà fort malade, et pressé de retourner dans le nord. Il ne pouvait donc faire davantage. Ainsi, dans le vrai sens du mot, pas d'organisation nouvelle de l'Aquitaine après la conquête. Sauf la suppression de ce duché, la division par comtés persista. Nous savons que l'Auvergne avait des comtes au temps de Gaifier. Il en était assurément de même pour d'autres districts. Mais là-dessus les chroniqueurs du temps sont muets. Par bonheur, il n'en est pas de même du comographe anonyme de Ravenne, dont la description des duchés d'Aquitaine et de Vasconie date de la basse époque mérovingienne. Dans ces descriptions *Guasconia* est absolument synonyme d'*Aquitania*. Parmi les cités qui s'y trouvent nommées, le plus grand nombre représente incontestablement d'anciens diocèses. Mais on en trouve certaines, dont les naissances, quoique relativement récentes, ne peuvent pas être indiquées à des dates précises. Or, les territoires de celles-ci ne correspondent pas à des évêchés primitifs.

Pépin le Bref se borna donc à peu près à changer, en Aquitaine, le personnel des juges et des comtes. En fût-il de même pour la Vasconie cispyrénéenne. Je n'hésite pas à me prononcer pour la négative. Il est, en effet, prouvé que les habitants de ce pays se soumirent sans combat. Pépin n'avait donc pas à modifier le régime politique de la région. D'ailleurs, nous verrons bientôt qu'au commencement du règne de Charlemagne, le duché de Vasconie subsistait encore. Son organisation devait donc être sensiblement la même que celle de la basse époque mérovingienne, que celle de la *Spano-Guasconia* décrite, qui la représente incontestablement et qui se trouve dans l'Anonyme de Ravenne. Ici encore, la majorité

L'usage d'aller prier en ce lieu a été religieusement observé depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cette assertion, qui n'a d'autre base que la tradition orale, peut être admise comme le point de départ, le thème de la légende ; mais les ruines en petit appareil de la chapelle assigneraient à l'événement une date beaucoup plus reculée.

des cités correspond à des diocèses. Mais, comme en Aquitaine, il n'en est pas de même pour quelques circonscriptions.

Je clos ce paragraphe en constatant que, ni pour la *Guasconia,* ni pour la *Spanoguasconia*, les listes des cités ne sont données comme complètes par l'Anonyme de Ravenne.

§ XL. Launus Ier, évêque d'Angoulême (769). — Ce personnage fut d'abord chapelain de Pépin le Bref, qui le fit évêque d'Angoulême en 769 [1]. Le *Gallia Christania* signale avant lui Fredebertus, en 750 [2].

§ XLI. Mort de Pépin le Bref (768). — Le roi des Francs ne survécut guère à Gaifier. Il était à Saintes, avec la reine Bertrade, quand il fut inopinément attaqué de sa dernière maladie. Pour guérir, il visita d'abord le tombeau de saint Martin de Tours, et se fit transporter ensuite à l'abbaye de Saint-Denis, où il mourut le 24 septembre 768, environ cent jours après le duc d'Aquitaine.

Avant de trépasser, dit la Chronique de Saint-Denis : « Li roi prist un aournemens d'or et de pierres presieuses que il metoit en ses bras aus festes solempnex, que on appelle encore les vouz Gaifier (Waïfre), et il les fit pendre en signe de victoire à l'église Saint-Denis de France, derriere le mestre autel, qui encore i sont ; mes ils pendent maintenant de souz les bras du crucefis d'or [3]. » On les appelait « les poires de Gaifier ».

Du mariage de Pépin avec Bertrade naquirent deux fils, Charles et Carloman, et une fille, Gisèle, qui devint abbesse de Chelles. Charles fut appelé plus tard Charlemagne, et je ne vois pas d'inconvénient à anticiper dès à présent sur cette appelation. Quelques généalogistes donnent aussi à Pépin un troisième fils, Giles, qui fut religieux au mont Soracte. Ils lui attribuent aussi plusieurs autres enfants, et notamment deux filles, Berthe, épouse de Milon, comte d'Angers, et père du paladin Roland ; Chiltrude, mariée à René, comte de Gênes, et père d'Ogier le Danois, célébré dans maintes chansons de geste. Mais ceci est de la pure mythologie.

§ XLII. Partage de la succession de Pépin le Bref (769). — Après la mort de Pépin le Bref, ses deux fils Charles, le futur Charlemagne, et Carloman, se partagèrent l'héritage de

1. *Gall. Christ.*, II, 782.
2. *Ibid.* II. 982.
3. *Chron. de Saint-Denis,* ann. 769, ap. Bouquet, V, 223.

leur père. Celui-ci eut pour sa part la Bourgogne, la Provence, la Gothie ou Septimanie, l'Alsace et l'Allemagne, qui n'était qu'une partie de l'ancienne Germanie. Celui-là, c'est-à-dire Charles, obtint le royaume d'Austrasie, et sans doute aussi celui de Neustrie, avec les autres provinces de la Germanie dont les auteurs du temps ne parlent pas. Mais la chose dût bien se passer ainsi, car autrement les deux lots auraient été trop inégaux.

§ XLIII. Révolte de l'Aquitaine sous un chef nommé Hunold. (769). — L'Aquitaine, disent les Annales attribuées à Éginhard (*Aquitanica Provincia*), était tombée au pouvoir de Charlemagne, l'aîné des enfants de Pépin le Bref. Mais ce pays « ne put demeurer longtemps tranquille, par suite des guerres qui s'étaient passées dans son sein. Un certain Hunold, aspirant au pouvoir, excita les habitants à machiner de nouveaux complots. Le roi Charles, à qui cette province était échue en partage, marcha à la tête de son armée contre lui. Mais il ne put obtenir de secours de son frère, qui en était détourné par les mauvais conseils des grands de son royaume. Les deux frères eurent à Duasdives une conférence à ce sujet. Carloman retourna dans son royaume, et Charles continua son voyage vers Angoulême (*Egolisenam Aquitaniæ civitatem*), fit assembler en ce lieu des troupes, poursuivit Hunold, et faillit le prendre. Mais Hunold s'échappa à la faveur de la connaissance des lieux et gagna la Vasconie ne mettant pas en doute la foi de Loup, duc de Vasconie. Le roi envoya au duc une ambassade pour lui ordonner de rendre le rebelle, l'avertissant que, s'il ne se soumettait pas à cette condition, il entrerait les armes à la main en Vasconie et n'en sortirait qu'après avoir mis fin à sa désobéissance. Lupus, effrayé des menaces du roi, promit de se soumettre désormais à ses volontés et livra sans retard Hunold et sa femme. Charles, en attendant le retour de ses envoyés, bâtit un fort appelé Fronssac (*Castro Franciaco*) sur la rive de la Dordogne *Dornoniam*), et, après leur arrivée, en possession du rebelle, il regagna son royaume [1]. »

1. Postquam duo fratres patri succedentes regnum inter se partiti sunt, Aquitania provincia, quæ in sortem majoris natu Karoli Regis cesserat, remanentibus in ea transacti belli reliquiis, conquiescere non potuit. Nam Hunholtus quidam regnum affectans, Provincialium animos ad nova, molienda concitavit. Contra quem ipse, cui eadem Provincia sorte obvenerat, Rex Carolus cum exercitu profectus est. Sed cum fratris auxilium habere

Ainsi s'expriment les Annales attribuées à Éginhard, dans le texte établi par Duchesne et accepté par Dom Bouquet. Pertz en fournit un autre au principal, sans compter des variantes [1].

Sous l'influence de la charte d'Alaon, et surtout sous celle des historiens qui ont si longtemps accepté ce texte comme authentique, Pertz a supposé que dans *Hunoldus quidam*, le second mot est ajouté. Voilà évidemment pourquoi Pertz préfère ici la forme *Hunoldus* à celle de *Hunholtus* qu'il donne en variante. Mais, dans le surplus du paragraphe, il écrit *Hunaldum, Hunaldus, Hunaldo*. Pour lui ce personnage ne peut donc être que le Hunald fils d'Eudes et le père de Gaifier, que les Annales de Metz nous signalent comme s'étant fait moine auparavant dans un couvent de l'île de Ré. Pourtant, *quidam* appartient si bien au texte d'Angilbert que Pertz n'a pas osé le reléguer en note. Notez que cet *Hunholtus quidam* prend des allures de roi (*regnum adfectans*), et excite les

non posset, qui procerum suorum pravo consilio ne id faceret impediebantur, colloquio tantum cum eo habito, in loco qui Duasdives vocatur, fratre in regnum suum remeante, ille Egolisenam Aquitaniæ civitatem proficiscitur et inde undique contractis copiis, fugientem Hunholtum prosequitur, paululumque abfuit quin caperet. Sed ille notitia locorum, in quibus Regis exercitum latere poterat, liberatus est; dimissaque Aquitania Vasconiam petiit, tutum se ibi fore arbitratus. Erat tunc Vasconum Dux Lupus nomine, cujus fidei se Hunholtus committere non dubitavit. Ad quem Rex missa ocius Legatione, jubet sibi perfugam reddi : idque ea condicione, ut nisi dicto obediens esset, sciret se bello Vasconiam ingressurum, neque inde prius digressurum quam illius inobedientiæ finem imponeret. Lupus missis Regis perterritus, Hunholtum et uxorem ejus sine cunctatione reddidit, se quoque quæcumque imperarentur facturum spopondit. At Rex, donec legati quos miserat reverterentur, castellum juxta Dornoniam fluvium nomine Francicum ædificat. Reversis legatis, aereducto perfuga, dificato castello in regnum suum regreditur. Eginh., *Ann.*, ad an. 769, ap. Bouquet V, 200-201. Texte reproduit d'après Chesn., *Script. Franc.*, II, 323 et s.

1. Postquam hii duo fratres patri succedentes regnum inter se partiti sunt, Aquitania provincia, quae in sortem maioris natu Karli regis cesserat, remanentibus in ea transacti belli reliquiis, conquiescere non potuit. Nam Hunoldus quidam (*var.* Hunholtus) regnum adfectans provincialium animos ad nova molienda concitavit. Contra quem ipse, cui eadem provincia sorte obvenerat, rex Karlus cum exercitu profectus est. Sed cum fratris auxilium habere non posset, qui procerum suorum pravo consilio ne id faceret impediebantur colloquio tantum cum eo habito in loco qui Duasdives vocatur, fratre in regnum suum remeante, Egolisenam (*var.* ergo lisenam, lisenam) Aquitaniae civitatem proficiscitur, Francos cum omni ustensilia et praeparamenta eorum, et ibat super flumen Dornoniam (*var.* dernovicem, dordoniam, dordonam, dorhdoniam), et aedificavit ibi castrum qui dicitur Fronciacus; et inde missos suos post Hunaldum et uxorem eius ad Luponem Wasconem, dum et ibi moram fecisset, una cum Francis adductus est supradictus Hunoldus una cum uxore sua. Et castro praeparato et Hunaldo recepto reversus est in Francia etc. Eginh., *Ann.* ad ann. 769, edit. Pertz (1836), I, 147-148. Dans les parties spéciales à divers manuscrits et signalées par Pertz, je crois devoir ajouter celle-ci, qui vient entre *Et* et *castro* : « Recepto Unaldo et praeparato castro Fronciaco, rediit ad Egolesimam, etc. »

Aquitains à machiner de nouvelles révoltes (*ad nova molienda concitavit*) A coup sûr, si ce chef de rebelle avait été l'ancien duc, père de Gaifier, Angilbert ne parlerait pas ainsi. Il lui donnerait son titre de duc, ce dont il se garde soigneusement, bien qu'il le nomme quatre fois, et la première en ajoutant l'expression *quidam*. La révolte de 769 fut donc soulevée par un Hunholt, Hunold, ou Hunald si l'on veut, absolument distinct du duc d'Aquitaine. La preuve que j'invoque ici suffirait à lever tous les doutes. Mais la certitude est encore plus complète, grâce à la doctrine précitée de M. l'abbé Duchesne fixant à 757 au plus tard la mort de Hunald, duc d'Aquitaine et père de Gaifier.

Bon nombre d'auteurs modernes ont prétendu que le chef de la révolte de 769 fut enfermé, par ordre de Charlemagne, au château de Fronsac. C'est de là qu'ils le font partir pour aller se faire tuer à Rome. Mais la vérité est que, nulle part, l'auteur des Annales attribuées à Éginhard n'affirme que Charlemagne ait fait enfermer le chef des révoltés à Fronsac. Il déclare même implicitement le contraire. Voyez plutôt : « le roi, après le retour de ses envoyés à Lupus, duc de Vasconie, se trouvant en possession du rebelle, regagna son royaume.

Charlemagne emmena donc son prisonnier avec lui, au lieu de le faire enfermer à Fronsac. »

On a remarqué que, dans le texte établi par Pertz, Lupus est appelé simplement *Luponem Wasconem,* et non pas *Vasconum Dux,* comme dans l'édition de Duchesne reproduite par Dom Bouquet. D'ailleurs ceci n'a pas d'importance. Lupus gouvernait si bien la Vasconie, que Hunhold chercha refuge auprès de lui, et que c'est à lui que s'adressa Charlemagne pour se faire livrer le chef des rebelles.

J'ai dit que, durant sa campagne, Charlemagne bâtit le château de Fronsac, sur la Dordogne. Par trois fois, j'ai séjourné dans cette localité, qui est une petite ville du département de la Gironde, sise non loin de Libourne, sur une colline haute d'environ 40 mètres. Cette colline domine le cours de la Dordogne, déjà fort large en cet endroit. Entre Fronsac et Libourne débouche la rivière de l'Isle [1]. Comment Fauriel a-t-il donc fait pour ne pas s'apercevoir de cela, et

1. *Carte du dépôt de la guerre,* n° 182, *Libourne.*

pour placer Fronsac dans « l'angle formé par la jointure de la Garonne et de la Dordogne [1] ». Cette rivière ne se réunit, en effet, à la Garonne que beaucoup plus loin vers l'ouest, pour former ainsi un seul cours d'eau qui prend alors le nom de Gironde. Les deux points de réunion sont Labrangette sur la rive droite, et le Bec d'Ambez sur la rive gauche [2]. Fauriel commet donc ici une erreur grossière de géographie.

L'emplacement choisi par Charlemagne pour y édifier un château était d'ailleurs fort bien adapté à sa destination. J'ai dit, en effet, que Fronsac domine le cours de la Dordogne. Une flotille pouvait de là couper la navigation de cette rivière et celle de la Gironde, en descendant jusqu'au Bec d'Ambez. Au besoin, cette flotille trouvait un asile sûr dans la partie basse de la rivière de l'Isle. Le nom de Fronsac revient très souvent dans les documents de l'époque féodale et monarchique, et formait, dès 1275, une vicomté où commandait alors un personnage du nom de Raymond : *Raymundum vicecomitem Frunciaci* [3]. Cette localité était pourvue d'un château-fort mentionné en 1276, *castrum Frunciaci* [4]. Sous la monarchie des Bourbons, Fronsac devint marquisat, et finalement duché. Cette petite ville était le siège d'un des archiprêtrés du diocèse de Bordeaux. Le pays de Fronsadais existait déjà en 1354 : *terram de Cadillaco in Fronsadesio* [5]. J'aurais trop à faire pour donner ici toutes les variantes latines et françaises de Fronsac et Fronsadais.

§ XLIV. Mort de Carloman (771). — Charlemagne avait un ennemi dans son frère Carloman. Celui-ci mourut en décembre 771, laissant de sa femme Gerberge deux fils qui auraient dû lui succéder, suivant l'usage et le droit politique des Francs. Mais ces enfants étaient en bas âge et la division sévissait parmi leurs partisans. Charlemagne, au contraire, avait déjà la portion la plus considérable et la plus compacte de l'Empire Franc. Dans l'autre, on souhaitait de l'avoir aussi pour chef. Avec un peu de ruse et quelque violence, il ne lui fut pas difficile d'écarter ses deux neveux. Comme leur mère, ceux-ci se mirent sous la conduite de certains chefs de la faction ad-

1. Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, III, 309.
2. *Carte du dépôt de la guerre*, n° 180, *Bordeaux*.
3. Carte, *Rôles Gascons*, I, 1.
4. *Id.*, *ibid.*, I, 8.
5. *Id.*, *ibid.*, I, 130.

verse, et se réfugièrent en Italie, près de Didier, roi des Lombards, qui tenta sans succès d'utiliser leur concours contre Charlemagne. Ainsi, ce prince demeura seul roi des Francs[1].

§ XLV. De la signification du mot Cantabrie depuis la ruine de la monarchie visigothique jusqu'a l'époque de Sancho le Grand, roi de Navarre. — Avant de raconter l'expédition de Charlemagne contre les Musulmans espagnols, j'ai le devoir de procéder, en autant de paragraphes distincts, à l'examen de quatre questions importantes. La première tend à préciser, au point de vue de la géographie historique, le sens du mot Cantabrie lors de l'entreprise du roi Franc. Mais ce problème ne peut être utilement abordé qu'à la condition de remonter jusqu'à l'époque de la monarchie wisigothique, et de redescendre ensuite jusqu'à celle de Sancho le Grand, roi de Navarre.

Dans un précédent mémoire, j'ai déjà montré qu'avant l'époque d'Auguste, on désignait encore sous le nom vague et général de Cantabres, non seulement les Vascons, mais aussi les autres peuples du nord-ouest de l'Espagne, c'est-à-dire les Vardules, les Caristes, les Autrigons, les Cantabres du Haut et Bas-Empire, les Astures etles Gallaeques, etc. Depuis la guerre dite de Cantabrie, sous Auguste, jusqu'à la chûte de la domination romaine en Espagne, le nom de Cantabrie se restreint au territoire qui s'étend le long de l'Océan, et à une certaine profondeur dans les terres, borné au couchant par la région des Astures, et au levant par celle des Autrigons. C'était ce que j'appelle la Cantabrie augustale, sur laquelle nous sommes assez amplement renseignés par les auteurs classiques, notamment par Strabon, Pline, et Ptolémée. La Cantabrie visigothique équivalait aux territoires auparavant attribués aux Autrigons, Vardules, Caristes, et Vascons, ou tout au moins à la portion de leur domaine sise au bord de l'Océan, et enfin à la région des Bérons. Déjà ce pays formait un gouvernement particulier, les chefs avaient déjà le titre de ducs [2].

Ceci dit, je puis aborder la question vraiment intéressante

1. Eginh., *Ann.*, ad ann. 771, ap. Bouquet, V, 201.
2. Risco, *La Vasconia*, 74-80. Sur les quatre significations du mot *Cantabria*, la doctrine du docte religieux Augustin est autrement ample et solide que celle de ses nombreux prédécesseurs, et notamment du P. Florez, dans son livre sur *La Cantabria*, qui forme le tome XXIV de l'*España sagrada*.

à l'heure actuelle, c'est-à-dire la quatrième et dernière signification du mot Cantabrie.

Après la ruine de la monarchie wisigothique par les Musulmans, le territoire correspondant à celui des Cantabres et des Vardules de l'époque romaine fut appelé la Bardulie, et devint plus tard la Castille. La Bardulie s'étendait sur les rives septentrionale et méridionale de l'Èbre, depuis la source de ce fleuve jusqu'aux pays de Rioja [1] et d'Alava. Il est donc incontestable que la future Castille s'y trouvait alors englobée. Le nom de Bardulie rappelle évidemment celui des anciens Vardules, dont le territoire se divisa alors en deux parties : 1° l'Alava, dont le nom vient sans doute de la ville d'Alba, qui semble bien avoir été le principal centre populeux de cette contrée [2]; 2° la Biscaye englobant la région septentrionale bordée par la mer, et dont le nom, d'après Oïhenart, signifierait en basque « territoire montueux [3] ». Quant à la contrée appelée d'abord Ipuscua et ensuite Guipuzcoa, elle fut constituée par la portion occidentale de la Vasconie antique baignée au nord par l'Océan. L'étymologie de ce nom d'Ipuscoa est fort obscure, et je me garderai bien de rappeler les nombreuses absurdités qu'on a dites à ce sujet. Bref, après la venue des Musulmans, toutes les portions du duché de Cantabrie perdirent ce nom, sauf le pays jadis occupé par les Bérons, et compris ensuite dans le royaume de Navarre. Ici, l'appellation antérieure persista à ce point que non seulement les souverains du pays prirent le titre de rois de Cantabrie, mais aussi que leur État tout entier fut désigné par ce terme [4]. Ainsi, dans le cas où Cantabrie viendrait de l'expression de la ville de *Canta* et du fleuve *Iberis*, comme plusieurs n'ont pas craint de l'affirmer, d'après un texte d'Isidore de Séville [5], la terre des anciens Berons et ses amorces aurait constitué la première et la dernière Cantabrie.

1. L'ancien pays de Rioja est aujourd'hui réparti entre les provinces de Soria, de Burgos et d'Alava. On le divisait en deux parties, la *Rioja-Alta* et la *Rioja-Baja*, dont la première s'étendait de Belorado à Logroño, et la seconde de Logroño, à Alfaro et à Cervera del Rio Alhama. Ce territoire est sillonné par diverses sierras, dont les principales sont les montagnes d'Idubeda, d'Oca et d'Obarenes.
2. PLIN. *Hist. Nat.*, liv. III, c. 3.
3. OÏHENART, *Not. utr. Vascon*, 152.
4. *España Sagrada*, XXIV, 1re part., p. 211.
5. Cantabri a vocabulo urbis, et Iberi amnis, cui insidunt appellati. ISIDOR HISPAL., *Ethim.*, liv. IX, c. IV.

§ XLVI. Situation des Basques transpyrénéens depuis la ruine de la monarchie wisigothique jusqu'à l'expédition de Charlemagne. — Ici, nous allons voir se produire un fait analogue à celui que je viens de signaler pour la Cantabrie. Postérieurement à la venue des Sarrasins en Espagne, la Vasconie transpyrénéenne ne représente plus, exactement et toujours, le domaine primitif des Vascons. Sans doute la chose arrive parfois. Mais, selon les temps, tantôt on en distrait Pampelune et son territoire, et tantôt on y ajoute l'Alava. Ainsi se prépare la fortune des deux appellations fautives de Cantabres et de Vascons appliquées par les érudits, depuis la Renaissance, aux Basques de la Navarre occidentale, à leur congénères du Guipuzcoa, de l'Alava et de la Biscaye, et aussi aux populations romanisées de ces trois provinces. Le lecteur va, du reste, trouver dans le récit des faits qui forment ce paragraphe, les preuves de ces affirmations.

En 712, les Musulmans écrasaient l'armée wisigothique du roi Rodrigue, à la bataille de Xerès. Deux ans plus tard, ils étaient maîtres de presque toute l'Espagne. Pourtant le duché de Cantabrie persistait toujours sous son chef Pedro. Dans les montagnes cantabriques, bon nombre de chrétiens étaient venus chercher asile. Beaucoup d'autres s'étaient réfugiés dans celles des Asturies, où Pélage était roi dès l'année 719. Son autorité s'étendait sur le duché de Cantabrie, dont le chef Pedro était son gendre. Pélage mourut le 18 septembre 737, après dix-sept ans de règne. Il avait épousé Gaudiose, mère de Favila, roi des Asturies après son père.

Certains ont cru pouvoir induire d'un passage de Luc de Tuy qu'avant le règne de Pélage, les Musulmans s'étaient déjà emparés d'une bonne portion du duché de Cantabrie, sans préjudice d'autres contrées. Le fait est que Sébastien énumère plusieurs villes et territoires qu'Alonso Ier, dit le Catholique, troisième roi des Asturies, aurait enlevées aux Musulmans notamment l'Alava, la Biscaye et Pampelune [1]. Mais il n'y a pas à tenir compte de ce texte. Nous verrons plus bas, en effet, qu'un chroniqueur plus ancien, et autre-

1. Cepit etiam contra eum terminis suis, id est, Primorias, Transmieram Suportam, Carnizam, Barduliam, quæ nunc est Castella, et maritima Galleciæ, Alavam, Biscayam, Aiconem, Orduniam, Pampilonam et Beroziam. Luc. Tudens., *Chron.*



ment digne de foi, Sébastien de Salamanque, atteste que Favila, successeur de Pélage, étendait son pouvoir sur le duché de Cantabrie.

Oïhenart affirme que, sous Pélage, les Navarrais, c'est-à-dire les habitants de la Vasconie antique, ne gardèrent pas longtemps leur liberté [1]. Cela résulterait, d'après lui, d'un passage tiré d'un auteur arabe par Louis de Marmol. Il y est dit qu'un petit roi musulman nommé Ben Xeque Atinio s'empara, vers 733, de Pampelune et du territoire situé autour de cette ville [2]. Mais Marmol n'indique pas la source de cette information, d'ailleurs inconciliable avec l'ensemble des informations authentiques. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter autrement de ce Ben Xeque Atinio.

De son côté, l'historien de la Navarre, le P. Moret, applique au pays des Basques espagnols ce que raconte Isidore de Béja pour l'année 772 d'Espagne, correspondant à 734 après J.-C. Abd-el-Melek ben Cotan, successeur d'Abd-el-Rahman el Gafeki, et gouverneur musulman de l'Espagne pour Iscem, calife de Damas, avait accablé d'impôts les populations. Blâmé par son maître, à raison du peu de progrès des Musulmans en Gaule, Abd-al-Mélek ben Cotan partit de Cordoue à la tête d'une forte armée. Arrivé aux Pyrénées, et soucieux de garder les ports et passages de ces montagnes, il résolut d'y exterminer les populations chrétiennes. Mais celles-ci furent victorieuses, et le chef musulman dût redescendre au sud vers la plaine. Moret attribue ce succès aux Basques espagnols, en s'appuyant d'un passage de Roderic de Tolède, où il est dit qu'Abd-el-Melek ben Cotan s'enfuit vers la Celtibérie. Ce pays confinant à l'antique Vasconie, la lutte aurait donc eu lieu dans la partie la plus septentrionale des Pyrénées, et non dans la portion méridionale de cette chaîne de montagnes, où la retraite était naturellement indiquée par Huesca et Saragosse.

A Moret et aux autres auteurs qui parlent ainsi de l'invasion des Musulmans dans le pays des Basques espagnols, il convient d'opposer le témoignage décisif de Sébastien de Salamanque. D'après lui, l'Alava, la Biscaye, Alaon, Urdinia, Pampelune, Deyo, et la Berrueza, restèrent au pouvoir

1. Oïhenart, *Not. utr. Vascon.*, 181.
2. Marmol, *Primera parte de la descripcion general de Africa*, c. xiv.

des chrétiens [1]. Notez que Sébastien parle ici du règne d'Alonso Ier, dit le Catholique, souverain des Asturies de 739 à 757. Et comme ce chroniqueur atteste d'autre part, que, sous le roi Froila Ier, fils et successeur d'Alonso Ier, les Basques espagnols faisaient toujours partie du royaume des Asturies, il s'ensuit que, jusqu'à sa mort tout au moins, c'est-à-dire jusque vers 757, aucune portion de la Cantabrie ne tomba directement sous la domination musulmane.

Il y a donc lieu de préférer ici le témoignage de Sébastien de Salamanque à celui de Luc de Tuy, tel qu'on le trouve dans les éditions. Sébastien distingue nettement, en effet, les villes qu'Alonso Ier enleva aux Musulmans de celles qu'il peupla de chrétiens. Puis, il nomme les villes qu'il n'y avait ni à peupler, ni à délivrer de la domination sarrasine. Au contraire, Luc de Tuy, brouille tout cela, et donne intégralement ces divers pays comme ayant été conquis sur les Musulmans.

Morales attribue la même erreur à Roderic de Tolède qui, dit-il, énumère non seulement les localités, mais aussi les provinces, comme l'Alava, la Biscaye et la Rucconie [2]. Mais ici l'erreur de Morales est manifeste. Ces pays n'étaient pas conquis. S'ils l'avaient été, Sébastien de Salamanque était en situation de l'apprendre par des témoins contemporains. Sa Chronique est dédiée à son petit-fils, Alonso II, dit le Chaste, roi des Asturies et de Léon. L'auteur n'aurait certainement pas manqué, s'il y avait eu lieu, de rappeler les hauts faits de son aïeul. Morales n'a donc pas compris le passage de Roderic de Tolède. Celui-ci, comme nous le verrons plus bas, après avoir parlé des conquêtes d'Alonso Ier, nomme bien les provinces en question; mais c'est uniquement pour constater que ce prince songea à faire fortifier les châteaux qui s'y trouvaient. Il ne s'agit donc pas d'une conquête, mais d'une simple acte de prévoyance en faveur des populations chrétiennes.

De tout ceci, je me crois en droit de conclure qu'au temps du roi Pélage, aucune portion du duché de Cantabrie ne tomba au pouvoir des Musulmans. A Pélage succéda son fils

1. Alava namque, Viscaja, Alaone et Urdinia a suis incolis repериuntur esse possessae, sicut Pampilona, Deguis, atque Berroza. SEBASTIAN. SALAMANTIC., *Chron.*, post ann. 734.
2. MORALES, *Coronica general de España*, liv. XIII, c. XIII.

Favila, qui ne régna que deux ans. Comme son père, il étendit son autorité sur le duché de Cantabrie. Il est vrai qu'un auteur arabe, Ibn-al-Coutia, affirme qu'en 738, Ocba, gouverneur sarrasin d'Espagne, s'empara de Pampelune, dont tous les défenseurs chrétiens furent faits prisonniers et remplacés par une garnison sarrasine. Mais l'affirmation d'Ibn-al-Coutia me paraît fort contestable. Un peu plus tard (737), nous voyons, en effet, Favila tailler en pièces une armée musulmane qui menaçait les Asturies. Ce prince périt, en 739, dans une chasse à l'ours, laissant de sa femme Froliuba plusieurs enfants, dont aucun ne lui succéda.

Après lui fut élu roi Alonso Ier, dit le Catholique, fils de Pedro, duc de Cantabrie et gendre de Pélage. Alonso Ier enleva aux Musulmans la meilleure partie de la Galice (742), Astorga (743), Léon, Sardaña, et tous les pays situés près des montagnes (744). Enfin, l'an 747, il chassa les Sarrasins de la Galice et de toutes les villes de Léon et de Castille.

S'il fallait en croire Marmol, invoquant l'autorité d'un auteur arabe, Ben Xeque Atinio, roi de Pampelune, mourut en 751. Il aurait été remplacé par Yousof, venu de Gaule en Navarre. Celui-ci aurait battu Alonso Ier près de Calahorra, et se serait emparé de force villes et châteaux [1]. Mais, encore une fois, Marmol ne nomme pas l'écrivain musulman, et son dire se trouve ici démenti par l'ensemble des documents authentiques.

Certains annalistes attribuent indûment à ce prince la conquête de la Navarre. J'ai dit qu'il faut entendre ici par Navarre, Pampelune et son territoire. En ce cas, la conquête de cette ville par les Musulmans, en 738, ne leur aurait pas longtemps profité. Mais la vérité est que cette affirmation ne repose sur aucun texte. Par contre, nous sommes certifiés qu'Alonso Ier enleva aux Sarrasins la meilleure partie de la Galice, Astorga, Léon, Sardaña, et tous les pays situés près des montagnes. De 746 à 747, il chassa entièrement les Infidèles du pays. Dans ces conditions il semblerait bien difficile qu'il n'eût pas aussi repris la Navarre, si toutefois son prédécesseur l'avait perdue, comme l'affirme Ibn-al-Coutia.

Alonso mourut en 757, après dix-sept ans de règne. Il

1. Marmol, *Primera parte de la descripcion general de Africa*, c. xvii.

avait épousé Ermessinde, qui lui donna deux fils, Favila et Vimaran. Ce prince laissa en outre un bâtard, appelé Mauregat.

Favila Ier succéda à son père vers l'âge de vingt-cinq ans. En 759, ce prince partit en guerre contre les Vascons ou Basques espagnols révoltés. Tout porte à croire qu'ils s'étaient tenus tranquilles depuis le temps de Wamba, roi des Wisigoths. Favila Ier ramena les rebelles à l'obéissance. Dans cette guerre, on fit bon nombre de prisonniers, et notamment une jeune fille appelée Munia, vulgairement Nuña. Pour se réconcilier sans doute avec les vaincus, le roi des Asturies épousa sa captive [1].

Sébastien de Salamanque atteste qu'après l'assassinat de Favila Ier, à l'instigation de Mauregat (768), son fils Alonso II, dit le Chaste, qui régna de 791 à 842, se réfugia en Alava, chez les parents de sa femme. Certains annalistes se sont prévalu de ce texte pour affirmer que l'expédition entreprise en 738 par le roi Favila ne porta que contre l'Alava. C'est en ce pays, disent-ils, que son ancienne captive, sa femme Munia, avait ses parents, et par conséquent sa première demeure.

Voilà l'argument, et j'avoue qu'il ne me touche pas. Pour restreindre à ce point le témoignage de Sébastien de Salamanque, pour faire partir Favila en guerre uniquement contre les gens de l'Alava, il faudrait des témoignages authentiques et formels. Qu'on les montre. D'autre part, il est prouvé que les Vascons, c'est-à-dire cette fois les habitants du territoire correspondant à la Vasconie antique, ne se sont jamais emparés de l'Alava et ne lui ont pas imposé le nom de Vasconie. Ici *Wascones* désigne donc, non pas seulement les Vascons au sens étroit et primitif de ce mot, mais aussi les autres populations basques des pays voisins. Ni Sébastien, ni les auteurs qui se sont inspirés de lui n'ont pu songer un instant à enlever la dénomination de Vascons, soit aux populations qui l'avaient de toute ancienneté, soit à d'autres qui l'avaient reçu plns tard, pour l'attribuer exclusivement à celles de l'Alava. On peut même s'apercevoir que parfois ils

1. Wascones rebellantes superavit (Favila) atque edomuit. Muniam quamdam adolescentulam ex Wasconnum præda sibi servari præcipiens, poste ain regali conjugio copulavit, ex qua filium Aldefunsum accepit. SEBASTIAN. SALAMANT., *Chron.*, ad ann. 757.

ont comme une arrière pensée du sens antique, et qu'ils songent à la Navarre [1]. Moret a donc eu tort de ne pas tenir compte de cela, et de s'abandonner une fois de plus à sa fantaisie.

Munia, femme de Favila Ier, mère d'Alonso II, dit le Chaste, pouvait donc être née dans toute autre portion du pays Basque espagnol aussi bien que dans l'Alava. J'inclinerais, pour ma part, soit en faveur de la portion occidentale des montagnes de Navarre, soit en faveur du Guipuzcoa. Remarquez d'ailleurs que Moret et ses imitateurs ne tiennent compte ni de la date où Favila Ier vainquit les Vascons espagnols, ni de celle où Alonso II, dit le Chaste, se retira en Alava. La victoire du roi Favila Ier eut lieu à une époque assez voisine de son avènement, vers 759. Quant à la retraite d'Alonso II en Alava, elle ne se fit que vers 780, lorsque son oncle Mauregat l'eut dépouillé du royaume des Asturies. Or, les Musulmans étaient alors, et depuis vingt ans environ, maîtres de Pampelune et de la Navarre méridionale. Si les parents de Munia étaient de là, comme j'inclinerais à le croire de préférence, ils dûrent, vers 760, se réfugier dans l'Alava, où ils étaient assez puissants pour braver Mauregat, quand Alonso II vint leur demander asile.

Revenant à Favila Ier et à son expédition contre les Vascons, je dois noter que certains annalistes espagnols font dater de cette époque, et non de 738, la soumission de Pampelune et de son territoire à la domination des Sarrasins, pour échapper à celle du roi des Asturies et de Léon. Mais la vérité est qu'aucun texte ne nous renseigne à ce sujet. Néanmoins l'hypothèse qui retarde jusqu'en 759, la nouvelle situation de Pampelune et de ses alentours, est beaucoup plus probable que celle qui fait remonter cet état de choses jusqu'en 738. Quoi qu'il en soit, nous constaterons plus bas, et avec pleine certitude, qu'avant 778, Pampelune appartenait aux Sarrasins.

En 761, Favila Ier battit les Musulmans commandés par Omar, et fonda la ville d'Oviedo en souvenir de sa victoire. Ce fut alors qu'il s'intitula roi d'Oviedo, et ses successeurs firent de même. Ce prince remporta encore d'autres succès sur les Sarrasins. En 767, il poignarda lui-même, dans son

1. V. à ce sujet RODERIC, TOLETAN., *De Reb. Hispan.*, liv. IV, c. VI; LUC. TUDENS., *Chron.*, ad ann. 757, *Chron. gen.*, Part. III, c. VII.

palais, son frère Vimaran, qui était fort aimé du peuple. L'année suivante (768), il périt lui-même assassiné par quelques seigneurs, à l'instigation très probable de Mauregat, bâtard d'Alonso Ier.

On lui donna pour successeur, non pas son fils Alonso II, mais Aurelio. Ce prince n'avait que dix ans. Il était probablement cousin germain du mort. Six ans plus tard (774), Aurelio était mort et remplacé par Silo, mari d'Adosinde ou Ausinde, fille d'Alonso Ier, dit le Catholique, et cousine germaine d'Aurelio. Son règne dura jusqu'au commencement de l'année 783. Après lui, vint Mauregat. Mais cette dernière date dépasse déjà de cinq ans celle de l'expédition de Charlemagne dans la Péninsule.

§ XLVII. Du nom de Navarre, de l'époque ou il fut introduit, et des contrées qu'il distinguait. — La troisième des questions à étudier, avant le récit de l'expédition de Charlemagne dans la péninsule espagnole, concerne le pays de Navarre aux temps les plus reculés de son histoire.

Certains chroniqueurs, et notamment Roderic de Tolède, font peupler l'Espagne par un personnage biblique, Tubal ou Tubal-Caïn, dont la postérité se serait répandue dans ce pays. Sandoval affirme très sérieusement qu'il a vu, en Navarre, chez de graves personnes, de vieux papiers portant que ceux qui occupèrent la Péninsule jusque-là désertes, entrèrent par les Pyrénées. Arrivés au lieu où se trouve actuellement Pampelune, ils érigèrent un autel et y offrirent un sacrifice à Dieu. En conséquence, cet autel nouveau fut nommé *Nova ara*. De là le nom de *Navarra*.

Notez que le signataire de ces billevesées, Sandoval, confesse dans son *Catálogo de los Obispos de Pamplona,* n'avoir jamais trouvé le nom de la Navarre, ni avant, ni depuis l'occupation sarrasine, jusqu'à Juan, évêque de Pampelune, vers 1050, et qui est qualifié de *Navarrensium Rector*. Sandoval ajoute qu'à partir de cette époque, il est très souvent question, dans les anciens documents, de la Navarre et de ses rois. Briz Martinez remonte plus haut et produit un document de l'ère d'Espagne 896, année du Christ 858, où se trouve mentionnée la Navarre [1].

1. Briz Martinez, *Historia del Monasterio de San-Juan de la Peña,* l. I, c. xxvi.

Pour rencontrer des textes plus anciens, il faut passer d'Espagne en Gaule, où les auteurs contemporains de l'occupation de la Péninsule par les Musulmans, donnent le nom de Navarrais aux habitants de la portion de l'antique Vasconie établis entre Pampelune et le cours de l'Èbre. Dans sa *Poblacion y lengua primitiva de España,* Pellicer gourmande le P. Moret qui, dans ses *Investigationes históricas del Reyno de Navarra,* ne parle pas en termes suffisamment louangeurs de la nation des Goths. Et pourtant, le royaume de Navarre serait la seule province d'Espagne dont le nom rappellerait les *Navarri* Goths. D'après lui, ces *Navarri* faisaient partie du groupe gothique, dont une branche, les Wisigoths, conquit la Péninsule au commencement du haut moyen âge. Ce sont ceux dont font mention Pline (*Nauvarum,* variante *Naubarum* [1]), et Ptolémée (Ναύαρον, var. Ναυαρόν, Ναύαρέον, Ναύαρρον) [2], dans leurs descriptions de la Sarmatie européenne. Pellicer infère de là que ces *Navarri* donnèrent le nom de Navarre à une portion de l'antique Vasconie, quand ils vinrent s'établir en Espagne avec le reste de la nation wisigothique.

Si Pellicer, avant tout soucieux, pour la Navarre, de nobles et antiques origines, avait tant soit peu réfléchi, il se serait dit que les Basques sont les plus vieilles populations historiques de l'Occident, et que leur antiquité dépasse grandement celle des Wisigoths. Il aurait aussi observé que nul des auteurs qui ont écrit sur la Péninsule, depuis la conquête des Wisigoths jusqu'à celle des Musulmans, ne donne le territoire correspondant à la Vasconie antique à aucun peuple indigène ou étranger désigné sousle nom de *Navarri,* ni à tout autre se rapprochant plus ou moins de celui-ci par la dénomination. Il ne suffit même pas d'alléguer que rien n'atteste l'établissement des Wisigoths en ce pays. Le contraire est prouvé par la persistance encore si grande de la langue des Basques espagnols, et aussi par leurs révoltes contre les rois Wisigoths rapportées par les vieux chroniqueurs. La quasi-homophonie entre le nom de la Navarre et ceux de *Navarum* et de Ναύαρον donnés par Pline et Ptolémée, ne permet de rien conclure. Ces sortes de rapprochement

1. Plin., *Hist.*, *Nat.*, IV, 12.
2. Ptolem., *Geogr.,* Tab. VII, c. v.

fortuits ou tirés de prétendues identités ou analogies, ont perdu tout crédit, en même temps que les travaux de Guillaume, de Humboldt, de Walckenaër et de Desjardins. M. Luchaire ne les a pas utilement rajeunis.

Le nom de Navarre n'est ni aussi ancien que le voudrait Pellicer, ni aussi récent que le déclare Sandoval. Il apparaît durant la seconde moitié du VIIIe siècle, alors que les Sarrasins étaient déjà maîtres de toute la partie basse de l'antique Vasconie, voisine du cours de l'Èbre. Les gens de cette région commencèrent dès lors à se distinguer de ceux de la haute Vasconie, qui vivaient dans leurs montagnes, exempts de la domination musulmane. Cette distinction fut exprimée par le nom de *Navarra,* du mot Basque *nava,* qui signifie plaine. Le nom entier, avec sa terminaison *ra,* qui est on ne peut plus correcte, s'applique, non pas à la province, mais à celui qui l'habite au-dessous des montagnes. L'opposé du *Navarra* c'est le *Menditarra,* par contraction *Mentarra* et *Mitarra*, le montagnard [1].

Il semble bien que ce nom s'appliquait à tous les habitants des plaines comprises dans l'antique Vasconie. De respectables écrivains réduisent pourtant la Navarre à de plus étroites limites. Ainsi, le prince Carlos de Viana, cité par Beuter [2], la restreint aux Cinco-Villas de Goñi, à la terre de Deyerri, à Guesalaz, au Val de Lan, à Amescoa, au Val de Campeza, à la Berrueca, au Val Dalin, et spécialement à la Corona de Navarra, qui est une montagne affectant à peu près la forme d'une couronne, et sise entre l'Amescoa et Heulate. Pellicer infère de là que Pampelune n'appartint pas d'abord à la Navarre. Ptolémée, dit-il, donne cette ville aux Vascons, lesquels n'étaient pas les mêmes que ceux qui se trouvent maintenant compris dans la Nouvelle-Navarre, *Navarra la Nueva.*

Il n'y a pourtant pas lieu de réduire ainsi la signification du mot *Navarra,* adopté pour indiquer la basse région de la Vasconie primitive, dont les auteurs du temps désignent les habitants sous le nom de *Navarri,* et, sous celui de *Vascones,* toutes les populations du duché de Cantabrie. Les *Navarri* occupaient le territoire qui s'étend du pied des Pyrénées à

1. Risco, *La Vasconia,* 351.
2. Beuter, *Cronica,* l. II, c. v.



l'Èbre, et les *Vascones* tout le reste de l'antique Vasconie et le territoire des futures Provinces Vascongades. Voyez plutôt Angilbert, l'auteur des Annales faussement attribuées à Eginhard [1]. Pour me conformer à l'usage, je cite pourtant et continuerai de citer ce texte sous le nom de celui-ci. Voyez aussi le témoignage conforme de Saxo Grammaticus [2]. Ainsi, l'opinion de Pellicer ne doit pas compter. Si le raisonnement où il invoque l'autorité de Ptolémée était juste, nous devrions placer la Navarre en dehors des limites de l'ancienne Vasconie. Or, cela est absolument impossible.

Ceci dit, je constate que les Annales Loiselliennes [3], ainsi nommées parce qu'elles ont été publiées par Loiseau, s'accordent avec le chroniqueur Adon, et attestent que Charlemagne, lors de son expédition dans la Péninsule espagnole, y soumit, jusqu'à Saragosse, les châteaux et les villages du pays par lui parcouru [4]. Dans ce nombre il faut comprendre, non seulement ceux qui appartenaient aux Navarrais, mais aussi ceux qui appartenaient aux Vascons montagnards. Ces derniers, distingués par le nom de *Vascones,* qui s'était si grandement étendu sous la monarchie wisigothique, ne peuvent être les Vascons auxquels bien des érudits, dont j'ai longtemps accepté la doctrine, attribuent bien à tort la conquête progressive de la Novempopulanie à partir de 587. Les Vascons espagnols vivaient exempts de l'autorité des ducs de Vasconie, comme il appert clairement des textes précités. Tous les chroniqueurs s'accordent à nous montrer Charlemagne entrant dans la Péninsule pour y faire des conquêtes. Les Vascons cispyrénéens étaient donc alors fidèles au roi des Francs. J'aurai, du reste, l'occasion de fournir d'autres preuves de ce fait au courant de mes recherches ultérieures.

1. Superatoque in regione Vasconum Pyrenæi jugo primo Pampilonem Navarrorum oppidum aggressus in ditionem accepit. EGINH. *Ann.*, ad ann. 778, ap. BOUQUET, V, 203.

2. Qui cum prima Pyrenæi juga jam superasset
Ad Pampilonem, quod fertur, nobile castrum
Esse Navarrorum, veniens id cœperat armis.

SAXO GRAMMATICUS, *Ann. de gest. Caroli magni,* t. I, ap. BOUQUET, V, 142.

3, Pampilona destructa, Hispanos et Wascones subjugatos etiam et Navarros, reversus est in partibus Franciæ. *Ann. Franc.*, ad ann. 778, ap. BOUQUET, V, 41. — Canisius lit : « Hispanis, Wasconibus subjugatis, etiam Navarris. »

4. Et acceptis obsidibus de Ibn-al-Arabi et Abutaro aliisque Saracenis, et subjugatis Navarris et Wasconibus, in Franciam revertitur. ADO, *Chron.,* ad ann. 778, ap. BOUQUET, V, 319.

L'ignorance de Pellicer sur l'étendue du territoire qui reçut le nom de Navarre lui a fait commettre une erreur encore plus grossière que la précédente. Il croit que, durant les temps qui suivirent la conquête de l'Espagne par les Musulmans, toutes les populations du territoire équivalent à la Vasconie antique se trouvaient confinées dans la Vieille-Navarre (*Navarra Antigua*), et dans la Nouvelle Cantabrie (*Cantabria la Nueva*). D'après lui, ces populations avaient déjà perdu le nom de Vascons. L'affaire dite de Roncevaux, (778), où Charlemagne perdit une partie de son arrière-garde ne serait attribuable ni aux chrétiens ni aux Musulmans espagnols, mais bien aux Basques cispyrénéens. Et Pellicer invoque à l'appui de sonopinion les chroniqueurs francs qui attestent précisément le contraire. Le seul texte à l'appui de son dire est fourni, comme on verra plus bas, par la fausse charte d'Alaon, que le P. Risco a le tort de prendre aussi au sérieux, et dont je ne tiens naturellement aucun compte [1].

Il me semble utile de fournir ci-dessous la géographie politique de l'ancien royaume de Navarre [2].

1. Risco, *La Vasconia*, 353-354.

2. Je ne crois pas devoir remonter ici plus haut que 1346, époque où la Navarre se divisait en quatre provinces ou merindades : Pampelune, Tudela, Sangüesa, Estella, et Ultra Puertas ou Basse-Navarre sise en-deçà des Pyrénées (*Arch. de Pampelune, caisson 10, n° 7*). Mais alors, la merindad de Pampelune, dite *La Montaña* se divisait en deux portions, dont l'une comprenait Laraun et les contrées environnantes, et l'autre Echarri-Aranar avec les territoires adjacents. La mérindad d'Olite fut créée en 1407.

Voici la composition des cinq mérindades situées au-delà des Pyrénées et de celle qui se trouvait en-deça.

I. Merindad de Pampelune, comprenant : les cendeas (réunion de plusieurs communes) d'Ansoain, d'Iza, de Zirur, de Galar, les vallées d'Ilzarbe, d'Echauri, la *cendea* d'Olza, les vallées de Gulina, d'Ollo, d'Araquil, d'Ergoyena, de Burunda, de Lurraun, d'Araiz, d'Imoz, de Basa-Burua-Mayor, de Basa-Burua-Menor, d'Atez, d'Odieta, d'Anué, d'Oloibar, d'Ezcabarte, de Jusalapeña, d'Uzama, de Baztan, de Bertizarana, de San-Esteban de Lerin. — Pampelune et son territoire (*cuenca*) se trouvaient en dehors de la merindad.

II. Merindad d'Estella, comprenant les vallées de Yerri, de Mañeru, de Goñi, de Guesalaz, de Berrueza, d'Ega, d'Amescoa-Baja, d'Amescoa-Alta, de Lana, d'Allin, de Solana, de San-Esteban, le comté de Lerin, le territoire (*partido*) de Viana, le territoire de Losarcos, la vallée d'Aquilar.

III. Merindad de Sangüesa, comprenant : le territoire de Lumbier, la vallée d'Urault-Alto et Urrault-Bajo, l'Almiradio de Navascues, les vallées de Roncal, de Salazar, d'Aezcoa, d'Erro, d'Arce, de Linzoain, d'Egües, d'Arrigasguiti, de Longuida, d'Esteribar, d'Eloroz, d'Unciti, d'Aronguren, d'Ibargoiti, d'Izagondoa.

IV. Merindad d'Olite, comprenant : l'*estado* de Falces, la vallée d'Orba.

V. Merindad de Tudela, comprenant: Estellæ. — Cascante, Corrella y Tafalla étaient en dehors de toute merindad.

VI. Merindad de Ultrapuertos, ou de Basse-Navarre, sise en-deçà des Pyrénées. J'ai déjà fourni ailleurs, et d'après les documents français, la composition de cette province. Néanmoins, je crois devoir la donner encore d'après un texte de 1513 conservé aux Archives de Pampelune (*Sect. de las Cuarteles*, liasse 10, 33). La date de ces informations n'est donc postérieure que

§ XLVIII. Coup-d'œil sur l'état des Musulmans d'Espagne depuis la mort de Pépin le Bref jusqu'a l'expédition de Charlemagne au-dela des Pyrénées. — Voici la quatrième et der-

d'un an à la main mise de Ferdinand le Catholique sur toute la Navarre transpyrénéenne. Je respecte l'orthographe du document espagnol.

I. *Terre de Baigorry*, comprenant, en 1513, les localités et les paroisses suivantes : Lara, Azcarat, Sorroeta, Ananuz, Irulegui, Oquoz, Guernueta, San-Esteban, Oticoren, Leizparz, Urdos de la Bastida, paroisse de Yot et Armendariz, La Bastide de Clairence, paroisse d'Irissari.

II. *Terre d'Arberouer*, comprenant les localités et paroisses suivantes : Paroisse d'Ajara, Ituriz, Saint-Martin, Saint-Etienne, Eleta, Mearin, Bildariz.

III. *Terre d'Ossès*, comprenant les localités et paroisses suivantes : Paroisse d'Esabe, Ayarza, Orza, Villanueva, Garralda, Aiza, Ugarcanue.

IV. *Terre de Mixe*, comprenant les localités et paroisses suivantes : Beasquen, San-Pelay, Silengua, Arberaz, Huart, Lapista, Camon, Arboet, Suast, Susanca, Aperiz, Larriba, Beguiuoz, Laber, Suquos, Bisiai, Sarricoeta, Marparrauta, Arranca, Oregay, Zalalia et Lospital Videguamech, Amorotz, Ilarre, Beyune, Orquaricoe, Armendux, Alcumbarrate, Onecx, Gabat, Garriz.

V. *Terre d'Ostabarres*, comprenant les localités et paroisses suivantes : Paroisse d'Osta, Ibarren, San-Iust, Bunos, Ibarrola, Arros, Ciuits, Jutsue, Aransus, Acibe, Larcaban, La Salla de Larcaban, Uciat, San-Jaime, Santa-Maria.

VI. *Terre de Cize*, comprenant les paroisses et localités suivantes : baronie de Beorlegui, Yaniz, Mendibe, Alzueta, Sarasqueta, Buzunaviz, Garrateguy, Bazcaten, Caro, Huart, Sant-Miguel, Ancibar ou Ancibe, Zalbara, Urrutia, Samper, Irumberri, Villanova, Jatxu ou Jacxsue, Izpurra, Lecarra ou Lacarra, Buzcuinz ou Bustinz, Suescun, Irunue, Recart, Mendiondo, Larralde, Aizaguerre, Botejas de Villanova, Gamoart, Botejas de Lararra, Botejas de Ausesala, Botejas de Liceche, Botejas de Izpurra, Bereterrechea, Botejas de Ansa, Botejas de Ispurra, Botejas de Antibin, Monjelos, Ainza, San-Juan de Lobrelh, La Magdalena, *Arch. de Pampelune, Sect. de los Cuarteles, leg. 1° carp. 33.*

A cette géographie du royaume de Navarre, on me permettra d'ajouter certains renseignements sur l'ancien comté d'Aragon, qui était aussi compris dans le territoire correspondant à la Vasconie antique. Ptolémée donne, en effet, aux Vascons la ville de Jacca (Ἴακκα). C'est une grosse erreur de croire que les *Iaccetani* de Strabon tirent leur nom de Jacca. Les *Iaccetani* se trouvaient, en effet, plus loin, vers le midi, dans cette portion du futur royaume d'Aragon, représentée par Ilerda (Lérida) et son territoire. Les textes de Strabon et de Ptolémée ne laissent aucun doute à ce sujet. Au contraire, les Iaccetans ou habitants de Iacca et de son territoire occupaient cette portion de l'ancienne Tarraconnaise où devaient finir plus tard l'Aragon proprement dit, et commencer la Catalogne. Entre les Vascons et les Iaccetans, Ptolémée place les Ilergetes, que Strabon appelle Iaccetans, et dont font souvent mention César, Tite-Live et Pline. Le comté d'Aragon, dont dépendait la ville de Jacca, tira son nom de la rivière d'Aragon, affluent de l'Ebre (rive gauche). Ce comté s'étendait au sud des montagnes qui forment au sud la vallée béarnaise d'Aspe. Il était borné au couchant et au levant par deux cours d'eau. Le principal est l'Aragon, qui prend sa source dans la montagne d'Astun, à l'ancien monastère de Santa-Cristina, au-dessus de la ville de Canfranc. L'autre cours d'eau est aussi appelé tantôt Aragon et tantôt Subordan. Il naît au fond du val de Echo, tombe dans le véritable Aragon, à Puente de la Reyna, assez en amont de Verdun. Entre lesdits cours d'eau se trouvent les vallées de Echo, d'Aragues et d'Aysa. La portion la moins montueuse de ce territoire est appelée la *Canal de Iacca*. C'est là que le Rio Gallego, qui vient des Pyrénées, reçoit le Sallent (?). Au-dessus du Val de Broto, se trouvent la Peña de Uruel, Atares et San-Juan de la Peña, compris aussi dans l'Aragon primitif. Vers le couchant ce pays s'étendait de façon à englober le Val de Anso, arrosé par le Veral, qui tombe dans l'Aragon entre Anso et Verdun. Ce Val d'Anso se trouve entre ceux de Echo et de Roncal. Telle était le comté d'Aragon, dont j'emprunte la description à Çurita, *Ann.* liv, I. c. xiv.

nière des quatre questions importantes que je devais absolument traiter, avant d'aborder le récit de l'expédition de Charlemagne au-delà des Pyrénées.

Durant les huit premières années de son règne, nous voyons Charlemagne occupé surtout à comprimer, sur les limites de la Germanie franque, la poussée inégale mais continue des Germains de l'est vers la région du sud.

L'an 772, le roi franc dirige, en effet, contre les Saxons une première expédition, suivie de quatre autres entre 774 et 778. D'autre part, il avait ruiné en Italie la dynastie lombarde dont Didier fut le dernier représentant (757-774), et confirmé au Saint-Siège toutes les donations de territoire faites par Pépin le Bref.

Mais, de 769 à 777, aucun chroniqueur ne nous montre Charlemagne occupé, même pour un instant, contre les Musulmans de la Péninsule espagnole. Pourtant, il n'est pas admissible que ce prince se désintéressât alors de ce pays, où les chrétiens imploraient sa protection [1].

En 756, Abd-el-Rahman ben Mouayia s'était emparé de tout ce que les califes de Damas possédaient en Espagne, et avait fondé l'État musulman de Cordoue. Mais, dans le nord-est de la Péninsule, il y avait, comme auparavant, des seigneurs sarrasins ambitieux ou mécontents. Ils aspiraient à se rendre absolument maîtres dans les villes et territoires où ils commandaient. Leurs propensions à l'indépendance se trouvaient d'ailleurs très favorisées par l'élargissement de la frontière et par le voisinage des chrétiens. C'est pourquoi, dans le domaine des Musulmans situé au nord de l'Èbre, l'autorité du roi de Cordoue se trouvait être aussi médiocre que celle de ses devanciers, je veux dire les gouverneurs d'Espagne nommés par les califes de Damas.

Vers 772, Abd-el-Rahman avait nommé pour commandant de la frontière Abd-el-Melik ben Omar, qui devait devenir un jour le roi Marsile, dans les romans épiques du cycle carlovingien. Abd-el-Melik établit sa résidence à Saragosse, la

1. Rex Carolus, motus precibus et querelis Christianorum qui erant in Hispania sub jugo Sarracenorum, cum exercitu Hispaniam intravit. *Ann. Melens.*, ad. ann. 778, ap. BOUQUET, V, 343. — Quamvis Gallorum ac Germanorum, seu Italorum multiplicibus esset expeditionibus implicitus, tamen pietatis intuitu, quo Christanis Hispania sub Sarracenis laborun t. leus auxilium. Ferret, ingenti militia manu deducta, prædictam regionem adiit. *Vit. S. Genulfi*, ap. BOUQUET, V, 470.



place vraiment importante de la région. Deux ans plus tard, les troubles entre Musulmans recommencèrent. Hosain-el-Dadjou, ancien chef du parti de Yosof, ourdit, au siège même du gouvernement, une conspiration sévèrement réprimée par Abd-el-Melik [1].

Après ce personnage nous voyons commander, soit à Saragosse, soit dans les villes voisines, des hommes hostiles à Abd-el-Rahman. Contre lui, ils vivent en état de révolte ouverte, sous la direction d'un émir appelé Solaimân-el-Arabi. Ce personnage est le même que les chroniqueurs chrétiens désignent sous le nom d'Ibn-el-Arabi et que nous rencontrerons plus bas au champ-de-mai réuni à Paderborn, en 777.

Vers 775, Solaimân-el-Arabi commandait à Barcelone, en qualité d'émir nommé par Abd-el-Rahman. Un autre émir, Abd-el-Rahman ben Abib, dominait alors en Murcie, où il s'était soustrait à l'autorité du souverain musulman de Cordoue. Ce rebelle avait écrit à l'émir de Barcelone pour l'exhorter à faire comme lui. Solaimân-el-Arabi refusa. De là une bataille, où l'émir de Barcelone demeura victorieux. Pour payer sa fidélité, Abd-el-Rahman lui donna le gouvernement de Saragosse. Mais là, les idées de l'émir changèrent, et il résolut de se rendre indépendant. C'est pourquoi nous le voyons paraître au champ-de-mai de Paderborn et solliciter l'intervention de Charlemagne [2]. Au reste, Solaimân-el-Arabi n'était pas seul. La Chronique de Moissac signale deux autres personnages, dont l'un est présenté comme le gendre et l'autre pour le fils d'un important personnage, Yosof ben Abd-el-Rahman. Tout porte à croire que les autres chefs sarrasins venus en Gaule avec Solaimân-el-Arabi étaient aussi des ennemis du roi de Cordoue qui, proscrits par lui, s'étaient ralliés à Solaimân-el-Arabi. Celui-ci comptait d'ailleurs d'autres adhérents dans diverses villes de l'Espagne

1. Ms. de la Bibl. Nation., n° 706, 2e partie, cité par Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, III, 330.

2. Tunc domnus Rex habuit placitum ad Patresbruna prima vice. Ibique venientes Franci et Saxones, excepto Witikingo, qui partibus Normanniæ confugit. Ad eumdem placitum venientes Saraceni de partibus Spaniæ, hii sunt Ibnalarabi et filius Dejuzesi, qui et latine Joseph nominatur. *Ann. Franc.*, ad ann. 777, ap. Bouquet, V, 31. Cf. *Ann. Rer. Francic.*, ad ann. 777, ap. Bouquet, V, 40; Poet. Saxon. *Ann.*, ap. Bouquet, V, 142; Eginh., *Ann.*, ad ann. 778, ap. Bouquet, V, 203, etc.

Ms. arabe de la Bibl. Nat. n° 706, 2e part., cité par Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale,* III, 333.

orientale, comme Hussein ben Yahia, à Saragosse, Abou-Thaur, l'émir de Pampelune, et probablement aussi celui de Cerdagne, fils d'un certain Belaskout à qui Marca prête [1] avec Charles Martel des relations forts obscures, et d'ailleurs très peu probables.

Tout porte à croire que les autres personnages musulmans venus à Paderborn avec Solaimân-el-Arabi pour traiter avec Charlemagne, devaient être des ennemis d'Abd-el-Rahman, proscrits par ce prince et, par conséquent, acquis à l'insurrection. En dehors de ces conjurés, ce dernier comptait, dans l'Espagne orientale, d'autres adhérents prêts à l'appuyer. Tels étaient Hosain ibn-Yahya [2], personnage puissant de Saragosse, Abou-Thaur, gouverneur de Pampelune d'après Fauriel [3], de Huesca d'après Dozy [4]. Sans doute, il faut compter aussi le chef arabe de la Cerdagne, le fils de Belascout dont je parlais tout à l'heure.

Que dirent ces émirs à Charlemagne? Là-dessus, les vieux chroniqueurs sont muets. Mais tout permet de croire qu'ils lui présentèrent la conquête de l'Espagne comme une chose facile, qu'ils lui dépeignirent les chrétiens et les juifs comme exaspérés par la cupidité des chefs musulmans, et tout prêts à se révolter. Mais que promirent-ils, en échange du concours sollicité? Sur ce point, le texte le plus positif ne nous apprend qu'une chose, c'est que Solaimân ben Arabi soumît à Charlemagne les villes dont le roi musulman de Cordoue lui avait donné le commandement [5]. Mais en réalité, ni l'émir de Saragosse, ni ceux qui étaient de sa compagnie n'avaient peut-être l'autorité nécessaire pour livrer les sièges de leurs gouvernements. En avaient-ils même le désir? La négative ne me semble pas douteuse. Une fois maître chez eux, Charlemagne pouvait fort bien ne pas les maintenir dans leur situation. Instinctivement, ils devaient donc chercher dans le roi des Francs un protecteur pour les affranchir de l'autorité du souverain musulman de Cor-

1. MARCA, *Marca Hispanica*, 237.
2. Ms. arabe de la Bibl. Nat., n° 706, 2e partie, cité par FAURIEL, *Hist. de la Gaule mérid.*, III, 333.
3. FAURIEL, *Hist. de la Gaule mérid.*, III, 333.
4. DOZY, *Hist. des musulmans d'Espagne*, I, 379.
5. Saracenus quidam nomine Ibn el Arabi, cum aliis Saracenis, sociis suis, dedens se ac civitates quibus eum rex Saracenorum præfecerat EINHARD., *Ann.* ad ann. 777, ap. BOUQUET, V, 203.

doue, sauf à tâcher de se soustraire ensuite à cette nouvelle dépendance. Telle devait être d'ailleurs la politique constante des chefs musulmans ou chrétiens des diverses parties du nord de l'Espagne vis-à-vis des princes carolingiens.

Quoi qu'il en soit, Solaimân-el-Arabi et ses compagnons décidèrent Charlemagne à franchir les Pyrénées pour les secourir. Le roi franc comptait bien d'ailleurs reculer ainsi les limites de son État [1].

§ XLIX. Expédition de Charlemagne au-dela des Pyrénées (778). — Les vieux chroniqueurs de la Péninsule sont muets, je l'ai déjà dit, sur la Vasconie transpyrénéenne, durant tout l'intervalle compris entre le règne de Favila, souverain des Asturies (737-739), et celui de Ramire Ier, roi des Asturies et de Léon, dont l'avènement date de 842. Il faut donc interroger les vieux auteurs francs.

D'après ceux-ci, les chrétiens du nord-ouest de l'Espagne, qui avaient d'abord supporté, sans fléchir, le choc des Musulmans, se trouvaient, aux approches de 778, dans une triste situation. Pour la raison déjà dite, Pampelune était passée sous la domination des Sarrasins. Le moine de Silos atteste formellement que les Infidèles s'étaient emparés d'une grande portion de la Vasconie transpyrénéenne, et que les chrétiens de la Péninsule espéraient dans le roi franc comme dans un libérateur.

Nous ne devons donc pas tenir ici compte des affirmations contraires de Moret, quand il écrit, dans ses *Investigaciones* et *Congressiones,* que Pampelune demeura libre jusqu'à la fin du IXe siècle. Cette portion de sa doctrine ne repose, en effet, que sur des conjectures téméraires, quand elles ne sont pas contredites par les textes anciens. Il est vrai qu'on s'est prévalu d'un partage de Sébastien de Salamanque [2], auteur qui écrivait sous Ordoño Ier, roi des Asturies et de Léon (850-866), pour soutenir qu'à cette époque les Sarrasins n'étaient pas encore entrés en Navarre. La critique a largement prouvé que le passage invoqué s'applique, non pas à Ordoño Ier, mais à Alonso II, dit le Chaste, roi des As-

1. Persuasione prædicti spem capiendarum quarumdam in Hispania civitatum haud frustra concipiens (Carolus), congregato exercitu profectus est. Astron. *Vit. Ludov. Pii Imperat.*, ad ann. 778, ap. Bouquet.

2. Alava namque, Viscaja, Alaone, Ordunia, a suis indigenis reperiuntur esse possessæ, sicut Pampilona, Degius, atque Berroza. Sebastian. Salamantic., post. ann. 734, tempore Alfonsi I.

turies et de Léon (791-847), comme aux villes par lui conquises et peuplées de chrétiens. Sébastien excepte d'ailleurs diverses contrées, et notamment la Navarre, qui ne furent alors ni conquises ni repeuplées de chrétiens, pour la bonne raison que les Musulmans n'y étaient pas encore entrés. Voilà donc un motif de plus pour admettre que le texte dont on a indûment argué ne s'applique pas au règne d'Ordoño Ier, sous lequel vivait Sébastien, mais à celui d'Alonso le Chaste. L'Alava, la Biscaye, Pampelune, autrement dit la Navarre, et les autres pays énumérés par le chroniqueur, étaient donc alors au pouvoir des chrétiens.

Sur la venue de Charlemagne dans la Péninsule espagnole, on a débité quantité de fables que je ne réfuterai pas. C'est déjà bien assez de discuter les opinions qui en méritent la peine.

Le catalogue des rois musulmans de Sarragosse, publié dans le tome XXXI de la *España sagrada,* contient la supplique adressée au roi franc par Solaimân-el-Arabi ou Ibn-al-Arabi, et par les autres chefs sarrasins. Charlemagne se trouvait alors à Paderborn. Les suppliants le pressaient de venir en leur pays et d'y prendre sous sa protection les villes commandées par divers chefs. Le roi mit en marche deux armées, dont l'une prit par les Pyrénées orientales, tandis que l'autre, restée sous ses ordres, traversa du nord au sud la Vasconie Franque, se dirigeant vers les montagnes du Béarn occidental, de la Soule, de la Basse-Navarre et du Labourd. Mais j'aurai à revenir là-dessus. Les Pyrénées franchies, Charlemagne s'empara des villages et châteaux qu'il trouva sur un passage. Les Basques (*Wascones*) établis dans la partie montueuse de la Vasconie antique furent donc soumis alors, ainsi que le prouve le texte ci-dessous [1].

Et maintenant, étudions en détail l'entreprise de Charlemagne.

1. Tunc persuasione dicti Saraceni spem capiendarum in Hispania civitatum haud frustra concipiens, congregato exercitu profectus est, superatoque Pyrinæi jugo primum Pampelonem Navarrorum oppidum adgressus in ditionem accepit. Inde Hiberum amnem vado trajiciens, vado Csaraugustam præcipuam illorum partium civitatem accessit, acceptisque, quod Ibnalarabi et Abuthaur, quosque alii quidam Saraceni obtulerunt, obsidibus, Pampelonem revertitur cujus muros, ne rebellare posset, ad solum usque destruxit, ac regredi statuens, Pyrinæi saltum ingressus est. In cuius summitate Wascones insidiis collocatis, extremum agmen adorti, totum exercitum magno tumultu perturbant. Et licet Franci Wasconibus tam armis quam animis præstare viderentur, tamen et



Un premier corps d'armée, le moins important, composé de Lombards et autres soldats venus d'Italie, de Provençaux et de Septimaniens, devait entrer dans la Péninsule par les Pyrénées orientales. Un autre corps, le principal, commandé par le roi lui-même, et formé de Bavarois et autres Germains, d'Austrasiens, de Neustriens, de Bourguignons, pénétrerait par les Pyrénées occidentales, c'est-à-dire par les Ports de la Soule, de la Basse-Navarre et du Labourd.

Au printemps de 778, le mouvement des deux armées franques eut lieu comme il avait été réglé. Charlemagne partit à travers l'Aquitaine, menant avee lui sa femme enceinte, Hildegarde, fille du comte de Souabe. Beaucoup d'Aquitains vinrent alors rallier l'armée du roi. Arrivé à sa villa de Cassinogilum, Charlemagne s'y arrêta pour célébrer les fêtes de Pâques. C'était alors, comme je l'ai déjà montré, la coutume constante des souverains d'interrompre leurs courses, même en cas d'expédition militaire, pour célébrer dans tel endroit donné, les grandes fêtes de Noël, de Pâques et d'autres encore. Du reste, on entendait par cette célébration non seulement l'assistance aux offices et cérémonie de l'Église, mais aussi la participation aux grandes assemblées, aux festins, et autres réunions sans caractère religieux.

Charlemagne célébra donc les fêtes de Pâques dans sa villa de Cassinogilum, dont je tiens à rechercher ici le véritable emplacement.

Là-dessus, on a beaucoup disputé. Les uns ont placé cette villa carlovingienne à Chasseneuil en Poitou; d'autres, à Casseneuil en Agenais, au confluent du Lot et de la Lède; d'autres enfin, à Casseuil, non loin de La Réole (Gironde), au confluent de la Garonne et du Drot.

L'opinion qui désigne Chasseneuil en Poitou comme représentant l'ancien Cassinogilum est maintenant abandonnée de tous les érudits. Je ne la discuterai donc pas. Il n'y a plus qu'à choisir à bon escient entre Casseneuil et Casseuil.

Aveuglés par le faux patriotisme local, certains annalistes de l'Agenais tiennent encore pour Casseneuil. Les textes si

iniquitate locorum et genere imparis pugnæ inferiores effecti sunt. In hoc certamine plerique aulicorum quos rex copiis præfecerat, interfecti sunt; direptaque impedimenta, et, hostiae propter notitiam locorum statim in diversa dilapsus est. Cujus vulneris accepti recordatio magnam partem rerum eliciter in Hispania gestarum in corde regis obnubilavit. EGINHARD. *Ann.*, d ann. 778. ap. BOUQUET. V. 203-204.

Aveuglés par le faux patriotisme local, certains annalistes de l'Agenais tiennent encore pour Casseneuil. Les textes si précis qu'on leur oppose ne les convertissent pas. Ils veulent absolument que la chose soit ainsi. J'en fais mon deuil, et je garde mes raisons pour les lecteurs désintéressés dans la question.

A la suite de plusieurs érudits fort recommandables, j'identifie Cassinogilum et Casseuil (Gironde). Avant de dire pourquoi, je demande à fournir au sujet de Casseuil, que j'ai étudié sur place, certains renseignements topographiques.

Le Drot ou Dropt, est une rivière qui prend sa source à Capdrot (Dordogne) et se dirige de l'est à l'ouest, passant par Villeréal, Eymet, Allemans, Monségur, Morisès, Casseuil, et tombe dans la Garonne (rive droite) par deux bouches. La moindre, celle de l'Ile, se trouve au sud-ouest dn bourg de Gironde, et la principale plus au couchant, entre Casseuil et Caudrot. Cette rivière est officiellement navigable sur un parcours de 58 kilomètres, c'est-à-dire depuis Eymet en amont, jusqu'au pont de Labarthe en aval. Sur ce parcours, le minimum du mouillage est de 1 m. et le maximum de 1 m. 30. A partir du pont de Labarthe jusqu'à la Garonne, le Drot se prolonge, durant six kilomètres, avec un mouillage minimum de 1 m. 70, et de 2 m. maximum. C'est la « Partie non concédée », comme dit le *Guide officiel de la navigation intérieure,* par opposition à la « Partie concédée », qui va d'Eymet au pont de Labarthe. Tout près de ce pont s'ouvre un canal à écluse, qui met la rivière en communication avec la Garonne, dans l'intérêt des bateliers, ainsi dispensés de suivre le cours du Drot, depuis le pont jusqu'à la principale embouchure, large de huit à dix mètres [1].

Tel est l'état actuel de ce cours d'eau, qui peut porter, dans son cours inférieur, des bateaux jaugeant cent tonnes au maximum.

En amont de Casseuil, le Drot marche à peu près en ligne droite, de l'est à l'ouest, jusqu'à sa grande embouchure, et de façon à couler, sur un certain espace, parallèlement à la Garonne, distante de 100 à 150 mètres. Puis, la Garonne tourne au sud, décrit une courbe, et se redresse vers le nord

1. *Guide officiel de la navigation intérieure*, 100 et 198-199.

jusqu'au point où elle reçoit le principal des eaux du Drot. Ainsi se trouve circonscrit une sorte de trapèze irrégulier, long d'à peu près un kilomètre du nord au sud, c'est-à-dire du Drot à la Garonne. La largeur maxima s'étend de l'est à l'ouest le long du Drot, sur environ 1,600 mètres. Ce terrain forme une presqu'île de 91 hectares environ, naturellement défendue par la Garonne et par le Drot. Pour isoler complètement cette presqu'île de la terre ferme, il suffisait donc jadis soit d'un mur, soit d'un canal artificiel de 100 à 150 mètres de long, comme celui qui a été creusé de nos jours près de Casseuil, et qui fait communiquer au plus court, par une écluse, le Drot avec la Garonne.

Tel est, pour moi, l'ancien emplacement de la villa de Cassinogilum.

En attendant de produire mes preuves, je tiens déjà pour démontré que ce lieu présente des conditions tout à fait exceptionnelles de sécurité. Les Romains étaient assurément de cet avis, car on a trouvé là des médailles et d'importants vestiges d'architecture remontant à l'époque impériale. Les temps mérovingiens sembleraient aussi y avoir laissé quelques traces. Il existe, en effet, un tiers de sol d'or dont l'origine est restée inconnue, et dont voici la description. Droit : CASSINOS, tête à droite ; Revers : GISILO, croix ancrée. Le lieu où a été frappée cette monnaie appelle donc l'attention des numismates [1].

Ainsi, il y a eu, à Casseuil, une villa romaine, et, vraisemblablement, une villa mérovingienne. Voici maintenant les textes qui prouvent l'existence d'une villa carolingienne.

J'ai déjà cité le passage où l'auteur anonyme de la Vie de Louis le Débonnaire, vulgairement désigné sous le nom de l'Astronome, atteste que « Charles laissa la très noble et très pieuse reine Hildegarde, enceinte de deux jumeaux dans son château royal appelé Cassinogilum (*Cassinogilus*), et traversa la Garonne (*Garonnam*), qui coule et forme la limite des Aquitains (*Aquitanorum*) et des Wascons (*Wasconum*) ». Il faut donc chercher *Cassinogilum* aux bords de la Garonne et non pas à Chasseneuil en Poitou, ou à Casseneuil, au confluent du Lot et de la Lède.

1. O. GAUBAN, *Histoire de La Réole*. La notice sur Casseuil est aux pp. 400-404.

Poursuivons.

Un élève de la savante école de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, le moine Aimoin, qui était venu dans notre pays, et qui écrivit en 1008 une Vie de saint Abbon, s'exprime ainsi, à propos de deux ruisseaux qui traversent du nord au sud la ville de La Réole : « On croit que ces deux ruisseaux, appelés, l'un la Moselle (*Mosellam*) et l'autre la Meuse (*Mosa*), doivent leur nom aux Francs que Charlemagne avait placés en ce lieu pour garder le pays. Il y a, en effet, à environ trois milles de là, un palais de ce grand prince, appelé *Cassinogilum*, où il laissa sa femme, qui y devint mère de Louis le Pieux, lorsque l'empereur fit son expédition en Espagne contre les Sarrasins. Nous avons rapporté ce fait que nous tenons de Heinard (Éginhard), auteur de la vie de ce prince, dans notre livre des Miracles de saint Benoit [1]. »

Ainsi, Charlemagne avait établi un poste militaire à La Réole, à trois milles de son palais, c'est-à-dire assez proche pour pouvoir au besoin porter vite secours aux hôtes de la villa de *Cassinogilum*, qui pouvaient aussi chercher refuge à La Réole. Cette ville s'élève, en effet, sur un monticule qui domine de 38 mètres le cours de la Garonne. Au-delà du fleuve s'étend vers l'ouest la riche plaine, puis la portion moins fertile du Bazadais, que limite à l'horizon la sombre verdure des *pinadas* de la Lande.

Or, dans ce livre, Aimoin, parlant des ravages commis par les Normands sur les bords de la Garonne, nous apprend qu'ils « détruisirent, de façon à le rendre inhabitable, le palais de Charlemagne appelé Cassignol (*Cassignol*), palais magnifique, qui eut le glorieux honneur d'être le berceau de Louis le Pieux. Cependant, on peut parfaitement se faire une idée de ce qu'il fut autrefois. Il est situé à l'embouchure du

1. Monasterium Regulæ in honore Principis Apostolorum Deo dicatum, in monte est positum : qui videlicet mons a tribus lateribus, orientali, aquilonali, et occidentali aliis cingitur montibus. A meridie Garonna vallatur, periculosaque vallis voraginne. Ab oriente inter ipsum et alterum montem vallis extitit perangusta : per quam fons meat, quam incolæ Mosellam nuncupant. Simili modo ob occidente, alterius fontis rapido alluitur cursu, cui Mosa nomen est. Hæc nomina a Francis imposita æstimantur, quia Magno Karolo ad tuitionem provinciæ ibi relicti sunt : non longe quippe ibi abest palatium magni Principis Cassinogilum; sed quasi tribus milliariis : in quo idem Imperator uxorem suam, Ludovici Pii matrem, gravidam reliquit, dum contra Sarracenos Hispaniis expeditionem ageret. Quod et Heinardus Vitæ illius relator scribit, et nos in Librum Miraculorum sancti Patris Benedicti breviter expressimus. AIMON., *Vit. S. Abbonis*, ap. BOUQUET, X, 338.

torrent du Drot (*Codrot*), qui s'y jette dans la Garonne. Une tour en brique, construite sur le bord du torrent, permet de surveiller l'arrivée des vaisseaux ennemis et de les repousser, comme aussi de préparer une flotte dans le lit du torrent, sans que les ouvriers soient troublés dans leur travail, et de lancer ensuite cette flotte dans le fleuve [1]. »

Il faut donc chercher *Cassinogilum* entre la Garonne et le Drot, et tout proche de l'embouchure de cette rivière. Hugues de Fleury, qui vivait un siècle après Aimoin, et qui a écrit une histoire de l'Église, s'exprime également sur ce donné dans les termes les plus précis. « Louis le Pieux naquit dans la ville impériale appelée Cassinogilus (entre le Drot et la Garonne) [2]. Les Actes des rois modernes des Francs portent aussi qu'on désignait « sous le nom de Cassinogilum un palais de Charlemagne situé entre le Drot et la Garonne [3] ».

Au cours de mes études sur l'Histoire de la Gascogne, j'aurai l'occasion de mentionner des diplômes carolingiens datés de *Cassinogilum*.

Enfin, nous avons la preuve que, vers la fin du XIIIe siècle, les ruines de cette villa étaient encore importantes. Cela résulte, en effet, d'un acte où, entre 1285 et 1287, Arnaud-Othon, abbé de Saint-Pierre de Condom, donna à l'archevêque de Bordeaux la moitié de l'église de Caudrot, paroisse contiguë à Casseuil. L'abbaye tenait ladite église de Bernard de Taurinacq, chevalier, qui, voyant le triste état de ce lieu, jadis remarquable par des constructions royales, et conservant encore les restes des deux églises, les avait concédés, sous certaines conditions, au couvent de Condom [4].

Il est donc légitime d'identifier *Cassinogilum* avec le village actuel de Casseuil (Gironde), situé sur les bords du Drot, et

1. Inter quæ eminentissimum illud Karoli Magni Principis Palatium Cassignol, gloria quondam et decus cunarum filii ejus jam præfati Hludovici Pii; quod ita Deo inimica gens subvertit, ut et inhabitabile redderet; et tamen quid aliquando fuerit, manifeste appareat. Ideo loci situm est, quo torrens Codro Garonnam influit; turrim lateritiam in margine memorati torrentis extructam habens, e qua et adventus prævideri, et ingressus hostium possit arceri navium; simulque ut classis regia absque adversariorum impedimento fabricata in minori, ad fluenta majoris deduceretur amnis. AIMON., *Mirac. S. Benedict.*, ap. BOUQUET, IX, 338.

2. PERTZ, *Monumenta Germaniae historica*, IX, 361.

3. ID., *Ibid.*, IX, 379.

4. Quidam miles, non infimi generis, sed precipue nobilitatis et potentie, Bernardus de Taurinacq vocatus, possidebat jure hereditatis locum supra littus Garonne positum, regalibus edificiis olim, sicut apparet, constructum, etc. *Arch. histor. de la Gironde*, XV, 359.

proche de la Garonne. Ainsi, cette villa se trouvait, au temps de la venue de Charlemagne, sous la protection du poste de La Réole, et naturellement gardée contre tout coup de main, dans la presqu'île formée par la Garonne et le Drot. Une tour de guet et de défense, bâtie en briques, s'élevait au bord de cette rivière, où l'on pouvait retirer, et même construire une flotille, sans crainte d'être inquiété. Cette tour, emportée par « les débordements de la Garonne, a laissé des traces de son existence dans les débris de brique que l'on rencontre encore dans ce sol si souvent remué. La prudence de Charlemagne ou de ses prédécesseurs fut même plus prévoyante que ne le raconte Aimoin. Deux tours placées, l'une sur les bords du Drot, à Gironde, et l'autre en avant de son embouchure, à Caudrot, défendaient les approches du palais et l'entrée du chenal. L'une de ces tours, celle de Gironde, a été détruite par les travaux du chemin de fer. Les fondements de la tour de Caudrot existent encore dans une maison de cette petite ville. Ainsi, des ruines et des médailles, dont le témoignage est irrécusable, des textes d'une précision mathématique, et la découverte toute récente d'un tombeau mérovingien à Sainte-Pétronille, non loin du palais, telles sont les preuves qui justifient l'attribution à Casseuil du *Cassinogilum* de Charlemagne [1]. »

La villa royale se trouvait donc dans cette vicomté de Bezaume, dont il est parlé pour la première fois dans Aimoin, et qui était alors comprise tout entière dans l'Agenais primitif, en attendant de passer pour partie dans le Bazadais agrandi vers le XIe siècle [2]. Cette Bezaume, où j'ai passé naguère trois jours en recherches, est, à coup sûr, un des plus riches, un des plus riants cantons de la Gascogne. Sur la plaine de la Garonne, abondent fruits, légumes et céréales. Dans la jolie vallée de Drot, la rivière s'écoule, bordée de grasses prairies, où vit le type le plus pur de la grande race des bœufs garonnais. Sur le penchant, et jusqu'au sommet des collines, jadis boisées, les vignes et les cultures.

Par sa forte situation, comme par la richesse des contrées voisines, Cassinogilum s'imposait donc au choix de Charle-

1. O. GAUBAN, *Hist. de La Réole*, 403-404.
2. BLADÉ, *Notice sur la vicomté de Bezaume, le comté de Bénauges*, etc., 5-46.

magne. Ce fut là qu'il laissa la reine. Hildegarde, Puis il franchit la Garonne et continua sa marche vers le sud [1].

L'armée franque traversa certainement la Vasconie cispyrénéenne du nord au sud, en prenant par les anciennes voies romaines déjà suivies par les Vandales, les Alains et les Suèves (410), les Wisigoths (418) et les Francs mérovingiens (542). La *Chanson de Roland* et le *Pseudo-Turpin* ne laissent aucun doute à cet égard. Sans doute, ces textes sont bien postérieurs à l'expédition du roi franc, Mais ils indiquent l'itinéraire à suivre, pour l'aller comme pour le retour. Donc, ces voies étaient encore fréquentées à l'époque de la rédaction de la *Chanson de Roland* et du *Pseudo-Turpin,* et, à plus forte raison, au temps de Charlemagne.

Le sens commun suffit à indiquer qu'alors ce prince franchit les Pyrénées par les mêmes ports et passages qu'il prit en sens contraire lorsqu'il s'en revint d'Espagne. Or, il est prouvé qu'en regagnant la Gaule, l'armée franque subit un échec infligé par les Vascons des Pyrénées. Tous nos savants français, et notamment les commentateurs de la *Chanson de Roland* et du *Pseudo-Turpin*, croient que ces Vascons furent les Basques du versant nord de la chaîne de montagnes. Or, il est prouvé, dès 1779, comme nous le verrons plus bas. que ce furent, au contraire, les Basques du versant sud, Mais quoi? Notre science contemporaine est toujours réputée sûre, et notre critique infaillible.

Les chansons de geste indiquent seules Roncevaux comme le champ de bataille. A ce compte, Charlemagne serait donc entré dans la Péninsule par Roncevaux. C'est, en effet, un des·Ports naturellement indiqués. Mais ce port suffisait-il pour la nombreuse armée des Francs? J'ai visité deux fois le pays pour m'édifier à ce sujet, et je ne crois pas la chose possible. C'est aussi l'avis du regretté P. Raymond. « Je suis allé, dit-il, à Roncevaux, il y a huit ans. J'ai parcouru tranquillement et attentivement le chemin qui sépare cette abbaye [2] de Saint-Jean-Pied-de-Port. J'ai suivi le chemin de Val-Carlos. Partout la route est extrêmement resserrée. Il est

1. Reliquit Hildegardem nobilissimam piissimamque Reginam in villa regia, cujus vocabulum est, gemina gravidam prole, et transiit Garonnam fluvium Aquitanorum et Wasconorum conterminum. *Vit. Ludov. Pii*, ap. Bouquet, VI, 88.
2. Ici, Raymond fait à tort une abbaye de la simple collégiale de Roncevaux

impossible que toute cette armée ait passé par ce col; elle a dû se diviser, et, selon moi, passer par Irun, par Val-Carlos, par la route qui domine le Château-Pignon, et aussi par la voie antique de la vallée d'Aspe à Somport (commune d'Urdos). Les passages difficiles du Val-Carlos ont une longueur de 10 kilomètres; dans beaucoup d'endroits deux hommes ne peuvent passer de front. Sur l'autre route, que je n'ai pas suivie, il y avait au moyen âge deux hôpitaux : Orissun et Reculus. Ces deux chemins partent également de Saint-Jean-Pied-du-Port et vont se rejoindre à Roncevaux, près de l'ancienne chapelle d'Ibagneta [1]. »

Dans mon second voyage à Roncevaux, j'ai précisément pris par le chemin que n'a pas suivi Raymond. L'autre m'était déjà connu. Les difficultés de terrain et de passage sont sensiblement les mêmes dans les deux voies. Il est donc impossible que toute l'armée de Charlemagne ait pu entrer en Espagne et rentrer en Gaule, uniquement par le Col de Roncevaux. Elle a dû se diviser par corps dont chacun suivit une route différente.

Voilà pour le passage des Pyrénées. Sur l'expédition du roi franc, je laisse parler Éginhard.

« Pendant qu'il faisait (Charlemagne) aux Saxons une guerre suivie et presque continue, il répartit des garnisons sur tous les points favorables des frontières d'Espagne, attaqua ce pays avec l'armée la plus considérable qu'il put réunir, franchit les gorges des Pyrénées, força de se rendre toutes les places et châteaux-forts qu'il trouva sur son passage, et ramena ses troupes saines et sauves. A son retour cependant, il eut, dans les Pyrénées mêmes, à souffrir de la perfidie des Basques (*Wasconicam perfidiam*). Dans sa marche, l'armée défilait sur une ligne étroite et longue, comme l'y forçait la nature du terrain resserré. Les Basques s'embusquèrent sur la côte de la montagne qui, par le nombre et l'épaisseur de ses forêts, favorisait leurs artifices. De là, se précipitant sur la queue des bagages et sur l'arrière-garde destinée à protéger ce qui la précédait, ils les rejetèrent dans le fond de la vallée, tuèrent, après un combat opiniâtre, tous les hommes jusqu'au dernier, pillèrent les bagages, et, pro-

1. RAYMOND, *Mémoire manuscrit*, cité par Léon GAUTIER, *La Chanson de Roland*, note 892 p. 90-91.



tégés par la nuit, s'éparpillèrent dans divers lieux avec une extrême célérité. Les Basques avaient pour eux, dans cet engagement, la légèreté de leurs armes et l'avantage de la position. La pesanteur des armes et la difficulté du terrain rendaient, au contraire, les Francs inférieurs à tous leurs ennemis. Éginhard, maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du Palais, Roland, préfet de la Marche de Bretagne, et plusieurs autres périrent dans cette affaire. Tirer aussitôt vengeance de cet échec était impossible. Le coup fait, les auteurs s'étaient tellement dispersés qu'on ne put recueillir aucun renseignement sur les lieux où devait aller les rechercher [1]. »

Mais quels furent les aggresseurs de l'armée franque, ceux qu'Éginhard appelle *Wascones?* J'ai cru devoir traduire ici ce mot par Basques, parce que les Basques de race et de langue occupent les deux versants de la portion la plus occidentale de la chaîne des Pyrénnées, que les troupes de Charlemagne franchirent à l'allée comme au retour. Il est admis par tous les érudits français que ceux qui attaquèrent l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne étaient des Basques cispyrénéens. Or, c'est là une grosse erreur, qu'il importe de réfuter.

J'ai déjà dit que les vieilles chroniques espagnoles sont muettes pour les temps que j'étudie à l'heure présente. Il

1. Cum enim assiduo ac pene continens Saxonibus bello certaretur, depositis per congrua confiniorum loca praesidiis, Hispaniam quam maximo poterat belli apparatu aggreditur. Saltuque Pirinei superato omnibus quae adierat oppidis atque castellis in deditionem acceptis, salvo et incolumi exercitu revertitur praeter quod in ipso Pirinei iugo Wasconicam (*var.* Wasconiam) perfidiam parumper ac in redeundo, contigit experiri. Nam cum agmine longo, ut loci et angustiarum situs permittebat, porrectus iret exercitus, Wascones in summi montis vertice positis insidiis — est enim locus ex opacitate silvarum, quorum ibi est maxima copia, insidiis ponendis opportunus, — extremam impedimentorum partem et eos qui novissimi agminis incidentes subsidio praecedentes, tuebantur, desuper incursantes in subjectam vallem deaeciunt; consertoque cum eis praelio, usque ad unam omnes interficiunt; ac, direptis impedimentis, noctis beneficio, quae iam instabat protecti summa cum celeritate in diversa disperguntur. Adiuvabat in hoc facto Wascones et levitas armorum et loci, in quo res gerebatur, situs. E contra Francos armorum gravitas et loci iniquitas per omnia Wasconibus reddidit impares. In quo praelio Eggihardus regiae mensae praepositus, Anshelmus cumes palatii. Hruodlandus Britannici limitis praefectus cum aliis compluribus interficiuntur. Neque hoc factum ad praesens vindicari poterat, quia hostis, re perpetrata ita dispersus est, ut ne fama quidem remaneret (?) ubinam gentium quaeri potuisset. EINHARD., *Vit. Carol.* IX, cf. EINHARD.. *Ann.* ad ann. 778; SAXO GRAMMATICUS, *De Gest. Caroli Magni* liv. I, ad. ann. 778; *Ann. Metens.*, ad ann. 778, ap. BOUQUET, V. 343; *Chron. Silens.*, dans l'*España sagrada*, XVII, 280.

faut donc recourir aux auteurs francs. Ceux-ci constatent, comme on l'a vu, que jusqu'au règne de Favila, souverain des Asturies, la Navarre avait échapé à la domination des Musulmans. Mais ils attestent aussi que ces Infidèles ne tardèrent pas à se rendre maîtres de la majeure partie du pays. La chose était certainement faite en 778, puisqu'à cette époque Charlemagne enleva Pampelune aux Sarrasins. Le moine de Silos déclare même que les Infidèles avaient alors conquis tout le territoire correspondant à la Vasconie antique, et que ses habitants chrétiens souhaitaient fort que le Charlemagne vint les affranchir de la domination étrangère.

En face de témoignages si nombreux et si formels, le P. Moret a donc tort d'affirmer que Pampelune garda sa liberté jusqu'à la fin du IXe siècle. La plupart des conjectures que propose ici cet historien ne soutiennent pas l'examen. Le seul argument discutable est le passage précité, où Sébastien de Salamanque déclare que tous les pays dont s'agit avaient toujours appartenu aux indigènes (*indigenis*). Sébastien ayant vécu jusqu'au règne d'Ordoño Ier, il semblerait que jusqu'alors les Sarrasins n'étaient pas entrés dans le territoire de la Vasconie antique. Mais j'ai déjà fait remarquer que le témoignage de ce chroniqueur se rapporte au règne d'Alonso II, dit le Chaste, et aux villes que ce prince prit, et qu'il peupla de chrétiens. Ce passage exclut certaines provinces, et notamment la Navarre, qui ne furent ni conquises, ni peuplées de chrétiens par la bonne raison que les Musulmans ne s'en étaient pas encore rendus maîtres. Le texte dont s'agit est donc applicable au règne d'Ordoño Ier, époque où Sébastien finit sa Chronique. Il concerne évidemment celui d'Alonso le Chaste, où l'Alava, la Biscaye et le territoire de la Vaconnie antique étaient possédés, et sans conteste, par les chrétiens indigènes.

Laissant ici pour ce qu'elles valent les innombrables légendes qui font attaquer par les Musulmans l'arrière-garde de l'armée franque, je constate que le P. Risco a publié, dans le catalogue des rois Sarrasins de Saragosse [1], la supplique adressée à Charlemagne qui, je l'ai déjà dit, se trouvait alors à Paderborn. Le passage précité d'Éginhard et les témoignages des autres chroniqueurs par moi simplement visés, constatent qu'à l'aller, les Basques transpyrénéens qui se

1. *España Sagrada*, t. XXXIII.

trouvaient sur la route des Francs se soumirent alors à leurs chefs. Il ne faut donc confondre ceux-ci ni avec les Vascons d'Espagne romanisés, ni avec n'importe quelle portion des peuples établis entre les Pyrénées et a Garonne.

Poursuivant sa route, Charlemagne arriva devant Pampelune, que les annalistes francs donnent explicitement à la Navarre, bien que la ville et son territoire appartinssent alors aux Musulmans. Le P. Moret a beau affirmer le contraire : les textes parlent contre lui. Pampelune, dont le roi franc fit raser les fortifications, était donc comprise dans la portion de la Vasconie antique déjà désignée sous le nom de Navarre. Ces mêmes textes déclarent que Charlemagne conquit, en outre les villes sises entre Pampelune et Saragosse. Donc, cette portion de l'Espagne était alors au pouvoir des Sarrasins.

Charlemagne organisa-t-il alors, au point de vue politique et militaire, les contrées par lui soumises? Le seul bon sens suffirait pour donner à croire qu'il en fut ainsi. Mais le fait est que, là-dessus, nous sommes sans renseignements. Et comme ce problème peut être indirectement éclairé par des considérations tirées de faits postérieurs, je préfère réserver cette portion de ma tâche pour une étude subséquente.

En retournant dans la Gaule, Charlemagne et ses troupes reprirent tout naturellement les chemins qui les avaient conduits dans la Péninsule. Ce fut alors qu'eut lieu, entre une portion des Basques montagnards de la Vasconie espagnole et l'arrière-garde de l'armée franque un combat que la tradition et la légende localisent à Roncevaux. Je m'expliquerai plus bas à ce sujet. Présentement, je ne m'inquiète que des affirmations de Marca et du P. Moret, qui attribuent cette attaque aux Navarrais.

Ceux-ci étaient matériellement incapables de faire échec à l'armée de Charlemagne. Ils n'y avaient d'ailleurs aucun intérêt. Et puis, n'oublions pas que tous les chroniqueurs s'accordent à placer le lieu du combat, non pas dans les plaines de la Navarre, mais dans les Pyrénées mêmes, c'est-à-dire dans la portion montagnarde de l'antique Vasconie formée par le versant sud des Pyrénées occidentales. Les gens de ces montagnes étaient des Basques. Après la chute de la domination romaine en Espagne, ils étaient passés, avec les habitants des basses régions de la Vasconie antique,

sous la domination impatiemment supportée des rois wisigoths. Avec les populations des futures Provinces Vascongades, ils occupaient alors la région désormais désignée sous le nom de Cantabrie ou Vasconie espagnole. Nous savons que les Musulmans ne ruinèrent pas ce duché de Cantabrie, uni tout d'abord au royaume des Asturies. Si, plus tard, les Infidèles dominèrent sur Pampelune et son territoire, ce fut surtout grâce au bon vouloir des habitants.

Il va de soi que les montagnards de la Vasconie antique ne pouvaient voir de bon œil la venue de Charlemagne, qui leur ravit une indépendance recouvrée presqu'aussitôt. Voilà pourquoi nous devons, avec tous les vieux chroniqueurs, et sans nous inquiéter des chansons de geste, attribuer l'échec de l'arrière-garde de l'armée franque, non pas aux Navarrais de la région sous-pyrénéenne, mais aux Basques cantonnés dans les montagnes sises au nord de l'antique Vasconie, et peut-être aussi à leurs proches voisins du côté de l'ouest, je veux dire aux gens de la future province de Guipuzcoa.

Marca dit que les Vascons de la Navarre et de Pampelune étaient fort irrités, non seulement contre les Sarrasins, mais aussi contre les chrétiens, de la destruction de leurs remparts, du ravage de leurs campagnes. Ces calamités leur pesaient tant, qu'ils comptaient pour peu de chose le recouvrement de leur liberté religieuse [1]. Le P. Moret, tout en attribuant aussi cette attaque aux Navarrais, affirme en outre, et malgré les textes précités, que Pampelune n'appartenait pas aux Sarrasins lors de la venue de Charlemagne [2].

Marca et Moret sont évidemment tous deux dans la même erreur, et pour un motif identique. Ils n'ont pas assez remarqué la distinction établie, au VIII[e] siècle, entre les Navarrais et les montagnards de l'antique Vasconie.

Ainsi, ces derniers, aidés peut-être par quelques voisins venus de l'ouest, eurent seuls affaire à l'armée de Charlemagne, dans le combat que la légende localise à Roncevaux. Le lieu de l'action est donc inconnu. En revanche, nous savons que l'action s'engagea le 15 août 778. Cette précision résulte de la découverte d'un manuscrit latin conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, sous le n° 4841, et contenant une épi-

1. MARCA, *Marca Hispanica*, l. III, c. VI.
2. MORET, *Ann. del Reyno de Navarra*, ad ann. 778.

taphe en onze distiques composée en l'honneur d'un certain Aggiardus. La quantité de ce poème, transcrit par M. Wœflin, laisse beaucoup à désirer [1]. Je copie la traduction française donnée par M. Petit de Julleville.

« Les membres décolorés sont enfermés dans cet humble tombeau, mais l'esprit a gagné les astres sublimes. Né d'une souche illustre, sorti du sang des Francs, il avait été depuis longtemps admis à tous les honneurs. Une barbe souple et brillante couvrait ses joues empourprées. Malheur à moi ! Cette belle jeunesse n'est plus. Aggiard était son nom, du nom de son père ; il avait le premier rang dans la cour du roi. La mort insatiable s'est servie du fer pour l'emporter dans les ombres. Mais la lumière éternelle l'a ravi aux astres du ciel. Au temps où Charles foulait les sables de l'Espagne, il mourut pour le monde ; mais il vit toujours pour Dieu. L'Italien le pleure, et le Franc affligé, l'Aquitaine, la Germanie aussi. Toi cependant, ô Vincent, très grand martyr, prie pour lui, bienheureux, prie le souverain Dieu. Il gît en ce tombeau, mais enseveli seulement dans sa chair, il est entré dans la voie lumineuse, il vit dans la cour divine. Mais vous, chrétiens, qui franchissez le seuil sacré du temple, priez du fond du cœur le fils de Dieu le Père. Dites tous : O Dieu, par ta pitié efface les fautes de ton serviteur Aggiard.

1. *Romania,* II (1873), p. 146, art. de M. Gaston Paris. *Zeitschrift fur Deutsches Alterhum.,* N. F. IV, 2, pp. 279-280, article de M. Dümmler. Au vers quatrième, le manuscrit donne *missus,* ce qui ne se comprend pas. M. Petit de Julleville propose *mittis,* et traduit en conséquence. Au vers huitième, il substitue *regis* à *regi.* Voici le texte donné par M. Paris.

Pallida sub parvo clauduntur membra sepulcro,
  Ardua sed cœli spiritus astra petit.
Inclita stirpe satus, Franquorum sanguine cretus ;
  Hic fuerat dudum mittis in omne decus.
Roscida purpureas lente lanugo gemellas
  Cingebat. Heu me ! pulcra juventus obit.
Aggiardus patrio nomen de nomine dictus
  Hic erat et regi summus in aula fuit.
Hunc rapuit ferro mors insatiabilis umbris,
  Sed lux perpetua vexit ad astra poli.
Tempore quo Carolus Spanie calcavit arenas
  Mortuus est in mundo : vivit ubique Deo.
Hunc deflet Italus, contrito pectore Francus,
  Plorat Equitania, Germaniaque simul.
Tu modo cocirca, Vincenti, maxime martyr.
  Hunc propter summus posce, beate Deum.
Hoc jacet in tumulo, tantum sed carne sepultus,
  Carpsit iter rutilum, vivit in aula Dei.
At vos Christicole, qui sacri limina templi
  Lustratis, genitum corde rogate patris.
Tu pietate Deus probrosa, dicite cuncti,
  Aggiardi famuli tolle crimina tui,
Qui obiit die xviii Kds septembrias. In pace feliciter.

Il mourut le dix-huitième jour avant les kalendes de septembre. (Qu'il repose) en paix heureusement [1]. »

M. Gaston Paris a relevé l'analogie de ces vers avec ceux que le *Pseudo-Turpin* cite comme une lamentation funèbre en l'honneur de Roland. Il croit que la pièce que je viens de citer est peut-être authentique et contemporaine. Je constate simplement cette opinion. Par contre, j'affirme, et je crois avoir prouvé ailleurs que, lorsqu'il touche à la géographie historique de la Gascogne et des pays limitrophes, M. Paris n'est pas toujours très heureux, notamment dans ses deux thèses inaugurales de docteur-ès-lettres, *Charlemagne* et de *de Pseudo-Turpino* [2].

Aggiard, *summus in aula regis,* tué en Espagne, est très probablement le même que celui dont Eginhard rapporte la mort dans un passage plus haut cité. Selon les manuscrits de la *Vita Karoli Magni,* ce personnage s'appelle *Eggihardus* ou *Aggihardus.* Ainsi, la bataille dite de Roncevaux aurait eu lieu le 15 août 778 [3].

Après l'attaque des Basques espagnols, Charlemagne continua sa route, à travers la Vasconie cispyrénéenne, jusqu'à sa villa de Cassinogilum. Là, il trouva « la reine Hildegarde mère de deux fils (jumeaux), dont un, frappé d'une fin prématurée, mourut, pour ainsi dire, sans avoir vu la lumière. L'autre, sorti heureusement du sein de sa mère, fut élevé avec les soins qui conviennent à l'enfance. Ils naquirent l'an 778 de Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

Ces deux jumeaux étaient Louis et Lothaire. Celui-ci mourut à l'âge de deux ans. Son frère Louis fut roi d'Aquitaine dès le berceau.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ

1. PETIT DE JULLEVILLE, *La Chanson de Roland,* 124-125.
2. BLADÉ, *La Gascogne et les pays limitrophes dans la légende carolingienne.*
3. La fausse charte d'Alaon attribue l'attaque de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne à un prétendu Lupus II, dont j'ai déjà parlé pour noter que ce texte mensonger en fait un fils de Gaifier et d'Odile, et aussi un duc de Gascogne en 769, après la capture de Hunald, chef de l'insurrection réprimée cette année-là. Toujours d'après la fausse charte, ce Lupus II aurait été pendu en 778, dans les Pyrénées, par ordre de Charlemagne. Mais les auteurs du temps n'attestent rien de pareil. Pour colorer son invention, le faussaire s'est prévalu dece fait, d'ailleurs incontestable, qu'en 812, Louis, dit plus tard le Débonnaire, revenant d'Espagne, fut assailli par les Vascons ou Basques dans les Pyrénées, et qu'il fit pendre l'un d'eux qui se montrait tout particulièrement provocateur. Mais l'Astronome limousin, qui raconte ces événements, ne nomme pas le Vascon pendu.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 154, lignes 16 et 17, au lieu de : « exhereditation », lire : « exheredation ».

P. 165, note 1. Le passage du *Liber Pontificalis* est si mal imprimé, que je crois le donner à nouveau, et tout entier.

« Huius temporibus (*var.* Huius-finivit) adveniens Hunaldus (*var.* Honaldus), dux Aquitaniae (*var.* Aequitaniae) ad limina apostolorum, ibique (*var.* ubique) se perseveraturum (*var.* persevirtuturum) esse promisit. Qui postmodum, diabolica versutia, fraude deceptum (*var.* deceptus) votum frangens, Langobardis exediens (*var.* expet /// ens), expediens) maligna adortans (*var.* adortan se sicut). Sed, sicut meruit, lapidibus digna (*var.* digne) morte finivit ». L. Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, 3e fascic., p. 441.

P. 150, note 1, lig. 19, au lieu de : « 767 », lire : « 769 ».

LA CRITIQUE LITTÉRAIRE CHEZ GŒTHE

(Suite).

IV.

Le *Voyage en Italie* renferme naturellement un assez grand nombre de jugements sur Rome et sur l'histoire romaine, qui intéressent l'historien plutôt que le littérateur ou le critique; les appréciations sur les auteurs latins sont plus rares dans les œuvres de Goethe : faut-il en conclure qu'il était moins sensible aux charmes de la littérature latine qu'à ceux de la littérature grecque? C'est très probable *a priori*, étant donné le culte voué par notre auteur à tout ce qui venait de la Grèce ; s'il admirait les écrivains de Rome, ce n'était guère que comme des imitateurs et des reflets de leurs illustres devanciers.

Et pourtant il aimait leur langue, et l'on en trouve la preuve dans plus d'un passage de ses œuvres, principalement dans ses *Mémoires*, où il revient à diverses reprises, et non sans quelque complaisance, sur son goût pour le latin. « J'ai toujours été convaincu (dit-il au livre V de la 2e partie) de l'importance des langues anciennes : c'est chez elles que l'on trouve tous les plus beaux modèles de l'art de la parole, et en même temps c'est là qu'est conservé tout ce que le monde a jamais possédé de plus noble et de plus beau. Ma connaissance du grec, à cette époque, se bornait à la lecture du Nouveau Testament. Mais je travaillais le latin avec d'autant plus de zèle : les chefs-d'œuvre de cette langue sont plus rapprochés de nous, et elle a l'avantage de nous offrir, outre ses productions originales si parfaites, une foule d'au-

tres œuvres de tous les temps, soit par des traductions, soit par les écrits des plus grands savants. Je lisais donc beaucoup de latin, avec une remarquable facilité; je croyais comprendre les auteurs, parce que rien ne m'échappait du sens littéral des textes. Je fus même bien vexé quand j'entendis parler d'une orgueilleuse assertion de Grotius, qui prétendait lire Térence autrement que les écoliers ».

Ailleurs (3e partie, liv. XI), parlant de sa thèse de droit, Gœthe insiste encore sur la facilité avec laquelle il écrivait et parlait en latin, et il ajoute que le temps qu'il employa ainsi à écrire sa dissertation latine passa pour lui le plus agréablement du monde. Mais, malgré tout, il ne paraît pas avoir accordé aux écrivains de Rome la même importance ni la même admiration qu'à ceux de la Grèce.

Cela ne l'empêchait pas d'admirer les Romains à l'occasion. En 1825, à l'époque où il n'était bruit en Allemagne que des travaux de Niebuhr et de la révolution qu'ils apportaient dans l'histoire romaine, Gœthe déclare que tout cela ne doit rien changer à notre manière de comprendre et de juger les Romains. On vient nous prouver, ajoute-il, que les grands personnages de l'histoire ancienne de Rome ne sont que des fictions : mais qu'est-ce que cela peut nous faire? Nous devons admirer d'autant plus une époque et un peuple qui ont pu inventer de si beaux caractères et de si grands événements.

Nous relevons cette pensée comme étant du domaine de la littérature plutôt que de l'histoire ; elle montre que Gœthe, tout *objectif* et *réel* qu'il était, subordonnait quelquefois la seconde à la première, ou, si l'on veut, qu'il ne voulait guère voir les faits historiques que dans leur rapport avec le développement littéraire des peuples. Tite-Live, dans ces conditions, avait forcément raison contre Niebuhr.

Il y a, dans un article écrit par Gœthe en 1821, à propos d'une traduction de Lucrèce par Knebel, tout un passage que l'on peut citer comme exprimant d'une façon très complète, et surtout magistrale, l'opinion de notre auteur sur la littérature latine. Après avoir admiré sans réserve le vieux poète romain, tout en reconnaissant que l'on ne peut adopter toutes ses idées, Gœthe annonce qu'il reviendra sur ce sujet, une autre fois, avec plus de détails. Il n'a pas réalisé ce projet, et nous devons nous contenter des quelques lignes assez

générales qu'il consacre ici au poème de *La Nature* et à son auteur. Le préambule que nous signalions tout à l'heure est ce qu'il y a de plus intéressant dans ce morceau.

« On peut dire que Lucrèce est venu à une époque, — et qu'il a même contribué à former cette époque, — où la poésie romaine avait atteint le grand style. La vieille et loyale rudesse, un peu grossière, s'était adoucie; une plus grande connaissance du monde, un regard plus profond et plus pratique jeté sur des caractères importants qu'on voyait agir autour et près de soi, avaient amené la civilisation romaine à ce point admirable où la force et le sérieux pouvaient s'allier avec la grâce, les manifestations fortes et violentes avec les sentiments aimables. C'est ainsi que se développa dans la suite le siècle d'Auguste... Mais, plus tard, la tyrannie refoula l'orateur du forum dans l'école, contraignit le poète à se renfermer en lui-même, Aussi, suivant volontiers par la pensée tout ce développement, je commence avec Lucrèce et je termine avec Perse qui, enveloppant la plus amère indignation dans des vers sibyllins, exprime son désespoir en de si sombres hexamètres. »

Gœthe parle rarement de Virgile, et l'on dirait qu'il le goûte médiocrement. Il ne semble pas toujours bien comprendre Horace, qu'il compare une fois à Béranger. On chercherait vainement, soit dans les *Entretiens*, soit ailleurs, des passages caractéristiques ou des jugements motivés sur Plaute et Térence, ni sur bien d'autres auteurs latins que nous sommes habitués à admirer et à citer journellement. Tout au plus est-il question, en passant, dans le *Voyage en Italie*, d'une description du Vésuve, de Pline le Jeune. Bref, notre auteur, qui revient si fréquemment et avec tant d'amour sur tout ce qui touche à la littérature grecque, ne paraît avoir ni la même intelligence ni le même goût pour la littérature romaine.

V.

La France et ses écrivains sont autrement favorisés. Nous savons que Gœthe avait de la sympathie pour nous et ses

compatriotes le lui ont assez reproché; mais il est bon de préciser, et les *Entretiens* nous fournissent, à cet égard, les témoignages les plus formels. Non que l'illustre vieillard fermât les yeux sur nos défauts ou fût entièrement exempt des préjugés que les Allemands nourrissent contre nous; mais il comprend notre caractère, il l'aime, en somme, et, lorsqu'il nous critique, il le fait avec bienveillance, non à la façon de Lessing ou de tant d'autres.

« Les Français sont judicieux », disait-il en 1826, « aussi, pour leur plaire, tout doit être positif ou le devenir... Chez eux, la poésie n'abandonne jamais la terre ferme de la réalité. » Voilà, certes, un compliment à retenir, dans la bouche surtout de Gœthe, qui se piquait d'être un poète *réel*. Il est vrai que ce qui suit pourrait être interprété en mauvaise part; mais on verra que le critique allemand est d'accord avec Voltaire sur la façon dont il croit qu'il convient de juger notre poésie. « Mettez les vers français en prose, et leurs qualités essentielles subsistent. C'est que leurs poètes ont des connaissances. On ne doit pas s'étonner de les voir aujourd'hui s'affranchir du pédantisme pour adopter en poésie un genre plus indépendant. » (Il s'agit de l'école romantique : Gœthe constate que Diderot et d'autres ont travaillé dans ce sens avant la Révolution, mais que celle-ci a été plus particulièrement favorable à l'affranchissement des lettres.)

Quel est l'auteur français qui a fait de Paris un plus bel éloge que celui-ci (1827)? « Imaginez-vous une ville comme Paris, où les hommes les plus remarquables d'un grand empire sont réunis sur un seul point et en rapport journalier, où les luttes et l'émulation amènent la réciprocité des lumières et des progrès; une ville où ce qu'il y a de plus parfait dans tous les règnes de la nature, dans les arts de l'univers entier, est journellement offert en spectacle public; représentez-vous cette métropole du monde où chaque pas que l'on fait sur un pont, sur une place publique, rappelle quelque grand événement du passé; où chaque coin de rue a servi de théâtre à quelque épisode historique; et, pour compléter cet ensemble, faites surgir devant vos yeux, non pas ce Paris d'une époque de ténébreux obscurantisme, mais bien le Paris du XIX[e] siècle, dans lequel, depuis trois générations d'hommes, et grâce à des génies comme Molière,

Voltaire, Diderot et leurs pareils, une telle abondance d'esprit a été mise en circulation, que sur la surface entière du globe on n'en retrouverait plus autant en un seul point, — et vous comprendrez que, au milieu de tant de ressources, une intelligence heureuse parvienne à être quelque chose, même à vingt-quatre ans. »

Ce dernier trait fait allusion à Ampère; et, après avoir dignement loué ce précoce génie, Gœthe ajoute : « Je vois venir les temps où il y aura en France des milliers de gens qui penseront comme lui. » Hyperbole, si l'on veut; mais, du moment qu'elle ne peut être mise sur le compte du chauvinisme, il ne nous déplait pas de l'entendre!

Un de nos plus éminents critiques contemporains, M. Brunetière, a dit tout récemment que le caractère essentiel de notre littérature était d'être *sociable* ou *sociale* (v. la *Revue Bleue* du 15 oct. 1892). Gœthe avait déjà dit celà il y a bientôt soixante-dix ans. « Les Français ne démentent pas dans leur style leur caractère essentiel. Ils sont sociables par nature, et, comme tels, ils n'oublient jamais le public auquel ils s'adressent; ils s'efforcent d'être clairs afin de convaincre leur lecteur, et ornés, afin de lui plaire. » (*Entretiens*, 1824.)

Il fait, il est vrai, un peu plus loin, une restriction qui nous prouve que les Allemands, même les plus impartiaux, ne sont pas toujours aptes à comprendre le génie de notre littérature : « Les Français sont bornés dans la forme et le fond, et n'ont d'autre ressource que d'explorer l'étranger... Ils ont de l'intelligence et de l'esprit, mais point de base, point de respect religieux. Ce qui les sert à un moment donné, ce dont on peut profiter d'une façon quelconque, voilà ce qu'il leur faut. » En d'autres termes, nous sommes un peuple pratique et positif, même en littérature!

Cette qualité de notre esprit et de notre langue, nous la transportons même dans la traduction des œuvres étrangères, et Gœthe faisait à ce sujet, en 1830, un aveu bien fait pour nous flatter. Après avoir loué sans réserve la traduction de *Faust* par Gérard de Nerval, il s'écrie, peut-être avec quelque exagération : « Je n'éprouve plus de plaisir à lire mon *Faust* en Allemand; mais dans cette traduction française, chacun des détails reprend pour moi sa fraîcheur, sa nouveauté, son esprit. » N'avons-nous pas entendu raconter, dans un autre ordre d'idées, mais toujours à propos de tra-

ductions, que l'*Esthétique* de Hégel, traduite en français, s'était beaucoup plus vendue en Allemagne qu'en France?

On ne doit pas trouver étonnant que nos critiques soient souvent mal compris et mal jugés par Gœthe; il y avait, au fond, trop de différence entre sa manière de concevoir la poésie ou l'art et les théories littéraires admises en France vers la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. De là des jugements comme le suivant : « Les critiques français oublient trop que l'imagination a des lois propres auxquelles la raison ne peut ni ne doit toucher. Si la fantaisie ne produisait pas des créations destinées à rester pour la raison des problèmes éternels, son domaine serait bien restreint. C'est par là que la poésie se distingue de la prose, laquelle doit rester le patrimoine de la raison » (1827). Ou encore cette assertion, qui semble contredire ce que Gœthe affirmait précédemment : « Il est rare que les Français accueillent un ouvrage étranger avec un désintéressement aussi affectueux que nous; ils n'acceptent pas volontiers le point de vue de l'écrivain; au contraire, même chez le meilleur, ils trouvent aisément quelque chose qui n'est point dans leurs idées, et que l'auteur aurait dû traiter différemment. » (*Ibid.*).

Mais cela ne l'empêche pas de rendre justice à la nouvelle génération de critiques et de publicistes que vit éclore chez nous l'époque de la Restauration. Il accorde les plus beaux éloges à ces écrivains du *Globe* « qui grandissent de jour en jour et sont tous animés d'un même esprit, pénétrés d'un même sentiment. On ne verra jamais rien de semblable en Allemagne! » (1828).

Enfin, pour terminer ces considérations générales sur la France, mentionnons encore une remarque fort judicieuse, un peu exclusive peut-être, à propos de l'*esprit* particulier aux deux nations. Gœthe reconnaît qu'on ne peut traduire en allemand notre mot *esprit* ni l'idée exacte qu'il représente pour les Français; tout au plus s'en rapprocherait-on avec le mot *Witz*. Et, réciproquement, les Français ne peuvent guère traduire le mot allemand *Geist* que par deux mots, *esprit* et *âme*. L'esprit français est incomplet d'ordinaire; « mais quand il a la *productivité* qui lui manque la plupart du temps, il devient le génie, comme avec Voltaire » (1831).

Parmi les jugements, fort nombreux, que Gœthe a portés sur nos grands écrivains, il y en a beaucoup d'excellents,

presque toujours sympathiques. Nous nous bornerons à citer les principaux.

Corneille. — C'est pour notre auteur le type du grand poète dramatique qui arrive « à faire passer l'âme de ses tragédies dans l'âme même du peuple. L'action produite par Corneille a été capable de créer des âmes héroïques » (1827). Napoléon était, on le sait, de cet avis.

Racine. — Gœthe n'en a rien dit dans ses entretiens avec Eckermann ; nous savons, par un passage de ses *Mémoires* (liv. III), qu'il avait appris et déclamé, dans sa première enfance, les plus belles tirades de ce poète ; que Racine était devenu pour lui, à un certain moment, « son idole », et qu'il avait même joué le rôle de Néron dans une représentation de *Britannicus* organisée avec ses camarades : sa sœur, Cornélie, était Agrippine (*Mém.* liv. IV). Mais nous ne trouvons nulle part ailleurs une mention relative à notre grand poète, qui nous permette de supposer que Gœthe ait eu, dans la suite, autant de plaisir à le pratiquer, et l'on pourrait supposer, sans trop risquer d'être injuste, qu'il ne l'appréciait pas autant que Corneille.

Molière. — Celui-là est vraiment « l'idole » de Gœthe, non dans son enfance, comme Racine, mais dans son âge mûr et sa vieillesse. Les citations ne nous manquent pas : choisissons les plus saillantes.

En 1825 : « Molière est tellement grand qu'on est toujours frappé d'étonnement lorsqu'on le relit. C'est un homme complet. Ses pièces touchent au tragique ; elles vous captivent, et personne n'a le courage de marcher sur ses traces. Son *Avare,* dans lequel le vice ruine toute affection entre le père et le fils, a un caractère particulier de grandeur dramatique... Je lis tous les ans quelques comédies de Molière, de même que, de temps à autre, je contemple mes gravures d'après les grands maîtres italiens. Nous autres, petites gens, nous ne sommes point capables de conserver en nous de si riches trésors, et nous devons y revenir quelquefois pour renouveler nos impressions. » — Est-il besoin d'ajouter un commentaire à cet admirable éloge ? Ce qui nous frappe le plus dans ces quelques lignes, c'est la modestie, bien sincère, avec laquelle le grand poète allemand reconnaît la supériorité de Molière et se donne lui-même comme son tributaire. Il y aurait peut-être là une leçon utile à méditer pour plus d'un

de nos prétendus grands auteurs contemporains, qui ne veulent relever que d'eux-mêmes!

En 1826 : « Quelle sincérité chez Molière ! Rien en lui n'est hors de place ou contre le naturel. Il commandait aux mœurs contemporaines; il châtiait les hommes en les dépeignant sous leurs traits véritables. »

Et ailleurs : « Une pièce de théâtre doit être synthétique : le *Tartufe* est sous ce rapport un grand modèle. Rappelez-vous seulement la première scène : quelle exposition ! Elle atteint à la perfection absolue; elle est ce qu'il y a de plus grand et de meilleur en ce genre. »

En 1827, après avoir analysé avec finesse une scène du *Malade imaginaire* qu'il admirait sans réserve, Gœthe poursuivait ainsi : « J'apprécie et j'aime Molière depuis ma jeunesse, et, durant tout le cours de ma vie, j'ai appris à son école. Je ne néglige jamais de lire tous les ans quelques pièces de lui, afin de m'entretenir sans cesse dans le commerce de ce qui est excellent. Ce qui me charme en lui, ce n'est pas seulement cette perfection des procédés de l'art, mais surtout cet aimable naturel, cette haute valeur morale du poète. Il a une grâce, un sentiment des convenances, un ton de politesse auquel l'esprit délicat dont la nature l'avait doué ne pouvait atteindre que par le commerce journalier avec les personnes les plus distinguées de son siècle. » — Selon Gœthe, Ménandre, quelque peu qu'on le connaisse, est celui, parmi les anciens, qu'on pourrait seul comparer à Molière. Guill. Schlégel (celui qui a également maltraité Racine) n'a pas compris notre grand comique et a eu l'audace de s'attaquer à lui, ce qui n'étonne pas trop l'illustre interlocuteur d'Eckermann : « Assurément Schlégel doit être offusqué à la vue d'une nature d'élite comme celle de Molière. Le *Misanthrope*, que je lis et relis sans cesse comme ma pièce favorite entre toutes, lui répugne ; s'il accorde quelques éloges au *Tartufe*, c'est par contrainte. Quant au ton d'afféterie des *Femmes savantes* ridiculisé par Molière, c'est un délit impardonnable aux yeux de Schlégel : il sent probablement que le grand poète l'aurait tourné lui même en ridicule, s'ils eussent vécu du même temps ! »

N'est-on pas heureux de voir exécuter ainsi par le plus illustre de ses compatriotes le critique suffisant et partial, qui, à l'époque de nos désastres, affectait de rabaisser, par les

attaques les plus ridicules, notre gloire littéraire? Henri Heine s'est mis aussi de la partie, dans la suite; mais ses épigrammes contre Schlegel ne valent pas la magistrale correction que Gœthe lui a infligée.

Saint-Simon. — Gœthe déclare (en 1830) que les *Mémoires* de Saint-Simon l'ont vivement intéressé (leur publication était alors toute récente); mais c'est surtout dans la partie où figure Louis XIV : après la mort du roi, l'auteur n'est plus soutenu par sa haine pour le despote, et l'ouvrage perd alors beaucoup de son intérêt.

Voltaire. — Son éloge se trouve un peu partout dans les œuvres de Gœthe, — comme écrivain, cela s'entend, car il y a, surtout dans les *Mémoires,* plus d'un passage où notre auteur répudie les idées et principalement l'esprit sarcastique du patriarche de Ferney. Tout en reconnaissant l'autorité dont jouissaient, à l'époque de sa jeunesse, en Allemagne, Voltaire et ses illustres contemporains, « la souveraineté qu'ils exerçaient sur tout le monde civilisé » (1830), Gœthe fait ses réserves, il les fait dans toute la sincérité de sa conscience, car il n'a pas à se préoccuper de l'opinion publique qui, au moment où il parle, s'est retournée, en France et partout ailleurs, contre nos philosophes du XVIIIe siècle. « A vrai dire, tout ce qui est sorti de la plume de Voltaire est bon, quoique je ne sois point disposé à lui laisser passer toutes ses témérités. Mais ses poésies détachées doivent être mises parmi les choses les plus charmantes qu'il ait écrites. On n'y trouve pas une seule *ligne (sic)* qui ne soit pleine d'esprit, de clarté, de gaîté et de grâce. Il avait le ton du meilleur monde. Malgré son indépendance et sa hardiesse, il a su constamment rester dans les limites des convenances » (1828).

Nous pouvons nous étonner, en France, de voir prôner ainsi les poésies de Voltaire, dont quelques-unes, à coup sûr sont gracieuses; leur ensemble ne constitue pas, à l'actif de leur auteur, un titre bien sérieux. Mais il ne faut pas oublier comment Gœthe a l'habitude de juger nos poètes, et ici, comme souvent ailleurs, il ne considère dans la poésie que la valeur du style et des idées; il n'y voit, en somme, que de la prose rimée; il parle des *lignes*, et non des *vers* du poète!

Il y aurait beaucoup à dire aussi des jugements que Gœthe

a portés sur le théâtre de Voltaire et qui ne se comprennent bien que si l'on se rappelle exactement la façon dont il appréciait notre théâtre. Un des passages les plus remarquables à cet égard se trouve dans la correspondance de Gœthe avec Schiller, de l'année 1799 (23 octobre) : il s'agit d'une lettre de Humboldt et de l'imitation, entreprise par Gœthe lui-même, du *Mahomet* de Voltaire. « Je commence à lire plus volontiers les tragédies françaises, et je me suis mis maintenant à Crébillon. C'est vraiment un auteur singulier et bien remarquable. Il manie les passions comme on ferait un jeu de cartes, etc. Je crois que cette manière de procéder serait en général insupportable pour nous ; mais je me suis demandé si l'on ne pourrait pas l'employer avec succès pour des compositions dramatiques subalternes, des opéras, des féeries, des pièces chevaleresques. »

Faut-il s'étonner si, en partant de ce point de vue, et en considérant Crébillon comme un de nos meilleurs poètes tragiques, Gœthe en est venu à voir dans Voltaire le maître du genre? On sait qu'il admirait fort *Tancrède* et qu'il en commença la traduction dans cette même année 1799 (ou, peut-être seulement en 1800). « C'est, écrit-il à Schiller, une pièce qui a beaucoup de qualités théâtrales et qui produira un excellent effet dans son genre. » Dans une des lettres qui suivent, il ajoute que *Tancrède* est une *pièce à spectacle (Schauspiel)* plutôt qu'une tragédie. Il revient, plus tard encore, et à diverses reprises, sur ce sujet qui semble l'attirer tout spécialement, et il insiste sur les additions et les modifications qu'il a cru devoir faire à l'œuvre française : « Pourtant, dit-il avec quelque modestie, j'aurai à me surveiller et à me modérer, pour ne point gâter l'ensemble. »

Au fond, Gœthe reprochait toujours à Voltaire, comme à nos autres poètes, de trop s'écarter de la nature (voir surtout au liv. XI des *Mémoires*) ; mais il avait peu à peu appris à le juger d'une façon plus équitable que dans sa jeunesse, où il déclarait n'éprouver que de l'*horreur* pour notre grand écrivain.

Diderot. — Il en est de même pour Diderot, que Gœthe n'aimait guère, au début, non plus que les autres encyclopédistes, et qu'il finit par apprécier à sa juste valeur ; l'éloge qu'il en fait au livre XI des *Mémoires* peut même nous sembler bizarre : « Nous trouvions à Diderot une sérieuse

parenté avec nous; et, en effet, tout ce que lui reprochent les Français en fait un véritable Allemand. Nous étions surtout charmés par ses enfants naturels, qu'il savait mettre en lumière et ennoblir avec son admirable rhétorique ; ses braves contrebandiers et ses braconniers nous ravissaient : toute cette canaille ne s'est que trop multipliée, depuis, sur le Parnasse allemand. » Et, au livre XIII, il revient encore sur cet éloge, et semble admirer sans réserve le théâtre de Diderot, son *Père de famille*, son *Honnête criminel*, son *Eugénie*, son *Philosophe sans le savoir*, et le reste : « Toutes ces pièces, dit-il, étaient conformes aux sentiments civiques et de famille les plus honnêtes. » Dans ses lettres à Schiller, de l'année 1805, il parle du *Neveu de Rameau*, dont il s'occupait alors, et profite de cette occasion pour dire à son ami tout le bien qu'il pensait de Diderot. Il ajoute, il est vrai, que cet auteur, comme Voltaire, comme tous les Français, manque de cœur et d'âme (*Gemüth*) ; mais c'est là une de ces accusations qui reviennent sous la plume de tous les Allemands, même des plus impartiaux, et qui ne tirent pas à conséquence.

Longtemps après, dans ses *Entretiens* de 1831, Gœthe montre encore le même enthousiasme pour Diderot : « Je suis frappé du talent extraordinaire de cet homme. Quelles vastes connaissances ! Quelle vigueur de style !... Ce que les Français ont possédé de notabilités littéraires dans le siècle dernier paraît absolument incroyable... A vrai dire, c'est Voltaire qui échauffait des génies tels que Diderot, d'Alembert, Beaumarchais et autres; pour être seulement quelque chose auprès de lui, il fallait valoir beaucoup. »

— Nous ne relèverons aucun de ses jugements sur Jean-Jacques Rousseau : outre qu'ils sont assez rares et variables (d'où l'on peut conclure que Gœthe n'avait pas une très grande sympathie pour lui), ce n'est guère que comme philosophe qu'il le juge, et nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs, sur ce point, au livre de Caro, *la Philosophie de Gœthe*.

Beaumarchais. — On l'a vu citer, plus haut, parmi les *génies* qui gravitaient dans l'orbite de Voltaire. Gœthe éprouva toujours une très vive admiration pour l'auteur du *Barbier de Séville;* on sait qu'il emprunta le fond de son *Clavigo*, et des passages entiers de ce drame, aux *Mémoires*

de Beaumarchais, et lui-même ne fait aucune difficulté de le reconnaître (voir les *Entretiens* de 1829). Dans ses propres *Mémoires* (livre VII), il insiste sur le parti que cet auteur savait tirer de la plaisanterie humoristique, au point de vue de l'effet théâtral. Nul mieux que lui, dit il, n'a su observer, en ce genre, les nuances que prescrivent à la fois le bon ton et l'intérêt dramatique.

Mirabeau. — « Les Français voient dans Mirabeau leur Hercule, et ils ont pleinement raison. Toutefois ils oublient que le colosse est composé, lui aussi, de pièces de rapport, et que l'Hercule même des anciens est un être collectif, une personnification gigantesque d'actes qui appartiennent à d'autres autant qu'à lui » (1832).

— Gœthe ne cachait du reste pas, surtout dans les dernières années de sa vie, la profonde admiration que lui inspirait le mouvement littéraire et intellectuel de la France vers la fin du XVIIIe siècle, et nous pourrions multiplier les citations à cet égard ; bornons-nous à celle-ci, qui les résumera toutes : « Le nombre d'hommes éminents que la France a produits au siècle dernier paraît tout-à-fait extraordinaire. C'est la métamorphose d'une littérature de cent ans, qui ne faisait que se développer depuis Louis XIV, et qui a fini par être en pleine floraison avec la seconde moitié du siècle » (1831).

Il n'appréciait pas moins le mouvement littéraire qui s'est dessiné chez nous après la chute de l'Empire, c'est-à-dire pendant les dix ou douze dernières années de sa vie à lui. L'éloge de nos auteurs contemporains revient à chaque instant dans ses *Entretiens,* et son ambition est de les étudier à fond pour s'en faire une idée bien exacte (1827). Il constate avec plaisir que l'on commence alors à juger plus sainement, en France, les deux écoles, classique et romantique, qui ont autant de valeur, autant de mérite l'une que l'autre. (Il ne s'agit pas, bien entendu, des représentants de la prétendue littérature classique de 1820 !) « L'essentiel, ajoute Gœthe avec sa raison parfaite, est d'user de ces formes d'une manière intelligente et d'être vraiment supérieur. Il est toujours possible, d'ailleurs, de se montrer absurde dans les deux » (1829).

Son opinion (1830) est que « cette révolution poétique du romantisme est souverainement profitable aux lettres, mais

qu'elle est préjudiciable à ceux d'entre les écrivains qui cherchent à la propager. Au milieu d'une révolution quelconque, il est impossible d'éviter les extrêmes..... Les Français d'aujourd'hui n'ont prétendu, dès le principe, par cette révolution littéraire, qu'à l'indépendance de la forme; mais à présent ils n'en resteront pas là. Avec la forme ils rejetteront également ce qui, jusqu'à ce jour, constituait le fond. On commence déjà par déclarer fastidieuse la peinture des sentiments et des actes généreux, et l'on s'essaie à traiter toute espèce de monstruosités. Les diables, les sorcières et les vampires usurpent la place de ces nobles sujets empruntés à la mythologie grecque, et les héros sublimes des anciens temps cèdent le pas aux fripons et aux forçats... Les talents individuels éprouvent un grand dommage de cette tendance; mais, d'une manière générale, la littérature a plutôt à y gagner... Les extrêmes disparaîtront peu à peu, et l'on conservera les avantages; à côté d'une plus grande indépendance de la forme on aura obtenu un fonds plus riche, plus varié; on ne frappera plus d'ostracisme, comme dénué de poésie, aucun des sujets empruntés aux scènes multiples de la vie, au vaste théâtre du monde. Je compare l'époque littéraire actuelle à un état de fièvre intense, qui, sans doute, n'est ni bon ni désirable en lui-même, mais qui a pour conséquence heureuse de rétablir la santé. Ces monstruosités effectives qui, de nos jours, constituent souvent tout le fond d'une œuvre poétique, n'y entreront désormais qu'à titre d'ingrédient avantageux; je dis plus : on recherchera bientôt, et avec un désir d'autant plus vif, cette pureté, cette noblesse momentanément bannies. »

Des jugements particuliers portés par Gœthe sur nos écrivains les plus en vogue vers 1830, nous ne détacherons, pour terminer, que ceux qui sont relatifs à Victor Hugo, à Béranger, et aux trois illustres professeurs de la Sorbonne, Cousin, Guizot et Villemain. Pour beaucoup d'autres, on trouve, disséminées dans les *Entretiens,* des appréciations fort intéressantes. L'éloge de Mérimée y revient fréquemment; celui d'Alexandre Dumas également (Gœthe va jusqu'à dire, en 1831, que « son *Henri III* est une pièce irréprochable »). Il appelle Paul-Louis Courier un grand « talent de nature », qui a des traits de Byron autant que de Beaumarchais et de Diderot; il lui reproche seulement (1831) « de ne pas être

assez *positif* dans ses tendances, et d'avoir été toujours en procès ou en querelle avec ses semblables ».

Victor Hugo. — D'après notre auteur (1827) il procède de Chateaubriand, « lequel est sans contredit un très habile et poétique rhéteur ». Il a senti aussi l'influence de la littérature allemande, et « il y a en lui beaucoup d'objectivité ». Gœthe admire vivement certaines odes de Victor Hugo, où il trouve « des images ravissantes et une extrême indépendance dans sa manière de traiter les sujets ».

Il lui reproche cependant d'être encore trop imbu des funestes tendances romantiques de son époque. « Voilà pourquoi il est entraîné à peindre, à côté du beau, ce qu'il y a de plus insupportable et de plus hideux. » A ce point de vue, il critique, avec autant de vivacité que d'injustice, selon nous, le roman de *Notre-Dame de Paris*, qu'il appelle « le livre le plus détestable qu'on ait jamais écrit, absolument dénué de naturel et de vérité, avec des personnages qui ne sont que de misérables marionnettes, etc. »

Une autre fois (toujours en 1831) Gœthe reproche à Victor Hugo de trop écrire et de trop viser à gagner de l'argent. « S'il prétend vivre longtemps dans la postérité, il devrait commencer à moins écrire et à travailler davantage. » C'est surtout à propos de *Marion Delorme* qu'il lui adresse cette critique : c'est là, selon lui, « une œuvre inférieure, délayée outre mesure, uniquement écrite pour montrer le talent du poète dans la peinture des détails, ce qui, pour d'autres assurément, n'est pas un médiocre mérite et signifie bien quelque chose. »

On voit, en somme, que le grand poète allemand admirait le génie du plus illustre de nos romantiques, tout en regrettant que ce génie n'eût pas donné tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Volontiers il dirait, comme Quintilien en parlant de Sénèque : « Il y a de tout dans ses œuvres, et la postérité aura un choix à faire; pourquoi, hélas, ne l'a-t-il pas fait lui-même? *Quod utinam ipse fecisset!* »

Béranger. — Gœthe l'apprécie peut-être au-dessus de sa valeur réelle comme poète. Il trouve ses *Chansons* parfaites, sauf une réserve qu'il fait au sujet de sa propension pour le genre graveleux et commun, due sans doute, ajoute-t-il, à son humble origine (1827). « Voyez, Béranger : c'est le fils de parents pauvres; il n'a fréquenté aucune école savante,

suivi les cours d'aucune Faculté; et pourtant on reconnaît dans ses *Chansons* une perfection, une grâce et un esprit tels, une finesse d'ironie si grande, un art si achevé, une langue dont il est tellement maître, qu'il est devenu un sujet d'admiration non seulement pour la France, mais encore pour toute l'Europe cultivée. »

Il admire autant ses chansons politiques que ses chansons d'amour ou autres, bien que, au point de vue poétique, elles leur soient nécessairement inférieures. « Fidèle aux principes qu'il trouve en lui-même, n'étant redevable de ses progrès qu'à lui-même il ne présente dans toute sa conduite qu'un harmonieux ensemble,..... Ce qui ne l'a pas empêché, dans maintes circonstances critiques, de prêter l'oreille aux aspirations, aux vœux et aux besoins du peuple... Ses propres sentiments étaient, du reste, en harmonie avec ceux de la foule; mais elle ne l'a pas égaré au point de lui faire exprimer d'autres pensées que celles qui animaient déjà son cœur » (1830). L'éloge continue longtemps encore sur ce ton; nous croyons inutile d'insister.

Cousin, Guizot, Villemain. — En 1828 Gœthe ne voyait encore dans ces illustres professeurs que des maîtres dans l'art d'écrire, et ce qui le frappait le plus, alors, dans Cousin et son école, c'était le grand mérite qu'ils avaient de préparer un rapprochement entre la France et l'Allemagne : « ils créent une langue dont la qualité essentielle est de faciliter aux deux nations le commerce des idées entre elles. »

Un peu plus tard, en 1829, il leur reconnaissait des qualités plus hautes : « Dans leurs leçons, Guizot, Villemain et Cousin se placent au point de vue le plus noble; ils envisagent chaque chose par un côté libéral et neuf; ils vont toujours droit au but. »

Il trouve, il est vrai, que Villemain est inférieur, pour le talent, à Voltaire; « mais le caractère spiritualiste de son point de vue le met au-dessus de lui ».

C'est pour Guizot que Gœthe professe l'admiration la plus vive (1830) : il regarde Villemain comme plus brillant, et Guizot comme plus profond; quant à Cousin, s'il n'est pas original, surtout pour les Allemands, il a néanmoins rendu de grands services aux Français, qu'il a familiarisés, de nos jours, avec la philosophie.

Sa conclusion est des plus flatteuses pour nos trois célè-

bres professeurs : « Grande est la pénétration, la profondeur, la sagacité de ces hommes : ils joignent à une parfaite connaissance du passé l'esprit du XIX[e] siècle, lequel, il faut en convenir, produit des merveilles... De plus ils ont eu le mérite de laisser de côté le genre léger, superficiel, mis à la mode par Voltaire, et se sont rendus savants comme on ne l'était jadis qu'en Allemagne. »

Reconnaître qu'on peut, en France, tout en conservant les qualités françaises, devenir aussi savant qu'en Allemagne, n'est-ce point, de la part d'un Allemand, une concession admirable? Il fallait être Gœthe pour arriver à ce degré d'impartialité; et cela peut nous consoler de ne pas rencontrer la même justice chez des critiques, plus récents, d'outre Rhin, qui, sans doute, ont la prétention d'y voir plus clair que Gœthe [1].

L.-E. HALLBERG.

1. Nous renvoyons à un autre article la fin de cette étude, relative aux jugements portés par Gœthe sur les littératures italienne et anglaise, et qui, à cause de son développement, ne pourrait guère trouver de place ici.



LE ROMAN CONTEMPORAIN

LEÇON D'OUVERTURE D'UN COURS SUR GEORGE SAND

Messieurs,

J'ai choisi George Sand pour sujet de mes leçons de cette année. C'est un sujet d'actualité, si l'on veut, puisque l'Académie Française l'a mis au concours. Mais en même temps ce fait que George Sand va être louée à l'Académie prouve qu'elle est dès à présent considérée comme un classique, et qu'elle a sa place naturellement marquée dans l'enseignement officiel.

C'est dire une banalité que de faire remarquer le développement et l'importance que le roman a pris de nos jours. Mais c'est une banalité qu'il ne faut pas craindre de répéter, puisqu'elle exprime une vérité. Ce fait est d'autant plus frappant que le siècle dans lequel il se produit semble être par excellence celui de la science positive, et que beaucoup d'esprits pratiques, ou se croyant tels, prédisent la disparition prochaine de la poésie, qu'ils traitent de jeu puéril, bon pour amuser l'enfance de l'humanité. Comment ces hommes positifs, qui voudraient proscrire les *Contes* de Perrault de l'éducation de nos enfants, expliquent-ils cette recrudescence de faveur dont le roman a joui dans notre siècle ? Je ne sais ; mais en tous cas le fait est indéniable ; il s'agit d'en rendre compte. M. Caro, dans son *Étude sur George Sand*, en donne une explication ingénieuse, et qui renferme sans doute une part de vérité. Suivant lui, c'est précisément parce que notre siècle est celui des sciences et celui des affaires, parce que la vie positive est plus absorbante, que nos contemporains

éprouvent le besoin d'y échapper et qu'ils vont demander au roman l'idéal tel quel qu'il peut le leur donner. Cette explication ne me satisfait pas entièrement; je ne la trouve ni assez précise ni assez complète. Elle n'est pas assez précise : en effet, M. Caro ne distingue pas nettement deux états d'esprit très différents l'un de l'autre : d'une part, le sentiment de lassitude que cause le travail fiévreux et excessif, le surmenage, et qui inspire le besoin de repos et de distraction à tout prix; d'un autre côté, le vide profond laissé dans les âmes par la disparition de l'ancien idéal, de l'idéal religieux en particulier, vide que la littérature d'imagination essaie de combler. Si le premier de ces besoins est ressenti par tout le monde, mais surtout par les natures vulgaires, par les esprits peu cultivés, il n'en est pas de même du second, car ce noble tourment que cause l'absence d'idéal ne se fait sentir qu'aux âmes, assez rares, qui sont capables d'en concevoir un. D'ailleurs, M. Caro lui-même a bien compris que son explication était insuffisante, car le goût du roman s'est répandu de nos jours chez les esprits les plus divers; non seulement chez les gens du monde ou chez les gens d'affaires qui lisent par désœuvrement ou par curiosité, non seulement chez les jeunes gens et chez les femmes, natures plus inquiètes, plus mobiles, possédées d'un idéal plus ou moins vague, mais chez des hommes graves, dont l'esprit est mûr, dont les convictions sont arrêtées. Si M. Renan, le jour où il recevait un romancier à l'Académie Française, a quelque peu médit des romans et a avoué à M. Cherbuliez qu'il connaissait médiocrement ses œuvres, en revanche M. Caro nous apprend que M. Guizot dans sa vieillesse se faisait lire tous les jours des romans anglais ; on sait que Darwin était un grand liseur de romans, et il en est de même, paraît-il, de M. Renouvier. Ainsi donc, de l'aveu même de M. Caro, sa théorie est bien loin d'expliquer le développement prodigieux qu'a pris de nos jours, en France et à l'étranger, la littérature romanesque.

Sans doute ce développement s'explique en partie par des causes où la littérature n'a rien à voir. Ainsi la création des chemins de fer, en mettant Paris à quelques heures de Nancy, de Brest ou de Toulouse, a ouvert d'immenses débouchés aux libraires et fait pénétrer rapidement les nouveautés au fond de la province; la presse à bon marché, le roman

feuilleton, les journaux illustrés, ont centuplé le nombre des lecteurs, que les progrès de l'instruction tendent à accroître sans cesse. Mais ce n'est là que le côté économique et social de cette transformation, et ce n'est pas par ce côté qu'elle nous intéresse. Nous n'étudions ici la société que pour mieux comprendre la littérature, et ce sont les causes psychologiques et esthétiques des phénomènes que nous avons à rechercher. M. Brunetière a posé le problème autrement que M. Caro. Il s'est demandé, non pas pourquoi la publication des romans a pris de nos jours une telle extension, mais comment il se fait que le roman français n'ait atteint la perfection que dans notre siècle, et qu'il se soit élevé de notre temps au-dessus de tous les autres genres littéraires. Sans doute au XVII[e] et au XVIII[e] siècle le genre romanesque a produit des chefs d'œuvre, et M. Brunetière ne fait nulle difficulté de le reconnaître. Mais ce n'est que de notre temps que ce genre a pris tout son développement et déployé toute sa fécondité. Depuis les premières années de notre siècle jusqu'à l'heure actuelle, depuis *René* et *Adolphe* jusqu'à *Pêcheur d'Islande* et à la *Débâcle,* que d'œuvres délicates ou puissantes dont plusieurs vivront autant que notre langue ! C'est cette floraison du roman qui est le caractère distinctif de la littérature contemporaine. Certes nous avons d'autres gloires : on a dit que notre siècle était celui de l'histoire et de la critique, et en un sens cela est vrai ; mais si nous avons eu un Augustin Thierry et un Michelet, un Sainte-Beuve et un Renan, il n'y a eu dans aucun genre littéraire cette continuité de développement, cette fécondité inépuisable que nous offre le roman contemporain. Lorsque les deux grand initiateurs, Chateaubriand et M[me] de Staël, ont cessé de produire, c'est V. Hugo et Mérimée, George Sand et Balzac, qui leur succèdent, et qui, chacun avec son génie particulier, expriment leur propre idéal ou celui de leur temps; je ne parle pas d'Alexandre Dumas, ce merveilleux improvisateur, qu'il est de mode de dédaigner aujourd'hui, mais qui aura sa revanche plus tard, lorsque les jeunes gens de maintenant auront quarante ans et que M. Maurice Barrès aura cessé d'être un grand homme.

Il semblait qu'à une production si extraordinairement active eût dû succéder l'épuisement et la lassitude ; il n'en a rien été. Au moment où Balzac meurt, où le romantisme a fini son œuvre, une réaction naturelle s'opère ; ce que les

pères admiraient la veille déplaît aux enfants le lendemain. Depuis vingt ans les romanciers, comme d'ailleurs les poètes et les auteurs dramatiques, avaient chanté et idéalisé la passion : on se met à l'analyser ; on retourne la tapisserie et on la regarde à l'envers. Cette réaction est favorisée à la fois par le développement de l'esprit scientifique, par le goût croissant du bien être et des jouissances matérielles, et par le calme de la vie publique, singulièrement pacifiée pendant les premières années du second Empire. C'est alors que Stendhal, qui avait passé presque inaperçu de ses contemporains, conquiert sa gloire posthume, et que, par une singulière fortune, celui qui dans son livre sur *Racine et Shakspeare* avait, suivant l'expression de M. Faguet, sonné le premier la charge du romantisme, devient, trente ans après, le chef de l'école réaliste ; chef d'autant moins gênant qu'étant mort il ne pouvait protester contre l'abus qu'on faisait de son nom et les conséquences qu'on tirait de ses principes. C'est Flaubert qui donna le chef-d'œuvre de la nouvelle école, mais *Madame Bovary* resta assez longtemps une œuvre isolée, et en écrivant son second ouvrage, *Salammbô,* l'auteur sembla se rattacher au mouvement romantique contre lequel il avait d'abord paru réagir. D'ailleurs, si ce mouvement s'était ralenti, si le goût public paraissait se diriger d'un autre côté, le romantisme n'avait pas dit son dernier mot, et parmi les écrivains de 1830 deux des plus grands, G. Sand et V. Hugo, étaient dans la pleine maturité de leur génie. C'est à ce moment, entre 1848 et 1860, que George Sand a écrit ses plus purs chefs-d'œuvre, *François le Champi*, *la Petite Fadette*, *le Marquis de Villemer*. Quant à Victor Hugo, qui de son rocher de Guernesey venait de nous envoyer, en quelques années, *les Châtiments*, *les Contemplations*, *la Légende des Siècles,* il faisait paraître en 1862 *les Misérables,* cette épopée en prose, où il y a la matière non pas d'un, mais de vingt romans modernes, et qui ne pèche que par un défaut, défaut rare et glorieux, l'excès de puissance et de fécondité.

Pendant que les survivants du romantisme attestaient ainsi la vigueur et la jeunesse persistante de leur génie, des talents originaux se faisaient jour. Octave Feuillet faisait de la haute société du second Empire des peintures dont l'exactitude se dérobait sous l'élégance : cette élégance même lui a fait tort ; certains n'ont voulu voir en lui qu'un romancier

de salon, ce qui est tout à fait injuste ; pas un romancier de nos jours n'a mieux connu la nature féminine et ne l'a décrite avec plus de charme, de finesse, mais aussi avec une vérité plus cruelle ; un récit comme *Julia de Trécœur* suffirait à la gloire d'un écrivain. Un peu plus tard, M. Cherbuliez débutait avec un grand éclat. Ce nouveau venu, Genevois d'origine et Parisien d'adoption, unissait les qualités qui distinguent ses deux patries : une science solide et un fonds sérieux de doctrines, en même temps que l'esprit le plus souple et le plus brillant. Ce qui nous intéresse dans ses romans, ce n'est pas seulement le roman lui-même et les caractères variés, les types originaux, souvent excentriques, qu'il met en scène, ce sont les idées ingénieuses, parfois paradoxales, qu'il sème à profusion. On ne reproche guère à M. Cherbuliez que d'être un peu trop savant et trop spirituel ; c'est un reproche qu'on serait heureux de pouvoir adresser à beaucoup de ses confrères.

Nous l'avons déja dit, le premier chef-d'œuvre du roman réaliste, *Madame Bovary,* resta assez longtemps une œuvre isolée ; ce n'est que dans la seconde moitié du second Empire que les frères de Goncourt commencèrent à entrer dans la voie que Flaubert avait ouverte. Ce sont des artistes convaincus et sincères ; leur mérite propre est d'avoir eu l'horreur du convenu, du banal, et d'avoir travaillé d'après nature. Cette aversion pour la banalité les a conduits à choisir de préférence des types un peu singuliers et à peindre des états d'esprit ou des milieux exceptionnels. Il peut y avoir là un attrait pour l'artiste, qui est heureux d'avoir la primeur d'un sujet et de peindre ce que personne n'avait peint avant lui. Mais il y a aussi un danger : certains coins de la vie parisienne n'offrent d'intérêt que pour un boulevardier ; le vrai public, même le public lettré, s'en soucie peu. Ce seront peut-être dans l'avenir des documents curieux pour un historien des mœurs au XIXe siècle ; mais c'est un genre de mérite qui est en dehors et à côté de la littérature. Ce qui rend ce défaut plus sensible dans les romans des frères de Goncourt, c'est leur méthode de travail, que les gens du métier avaient devinée avant même que la publication de leur *Journal* vînt nous renseigner amplement sur ce point. MM. de Goncourt font comme les peintres : ils ont un album, où ils prennent des croquis d'après nature sans savoir ce qu'ils

en feront. Ils vivent le crayon à la main; et cette habitude est tellement devenue chez eux une seconde nature qu'elle leur a fait oublier les convenances les plus élémentaires. Ils ont imprimé tout vifs des propos de table qui n'étaient évidemment pas faits pour être répétés, et tel de nos contemporains illustres s'est aperçu à ses dépens qu'il était dangereux de dîner en leur compagnie. Je doute que cette manie d'observation à outrance ait bien servi leur talent : quand on a son portefeuille trop bourré de notes et de croquis, on ne veut pas avoir travaillé pour rien; on écrit une œuvre pour utiliser une série de documents, et on fait des romans qui ressemblent parfois à des cahiers d'extraits. MM. de Goncourt, dont la veine n'était pas très féconde, y ont suppléé par un labeur acharné; ils ont écrit de la sorte des études distinguées, souvent intéressantes, mais auxquelles il manque le signe des belles œuvres, d'avoir été conçues dans la joie.

Cette grâce suprême et ce sourire illuminent au contraire la plupart des ouvrages d'Alphonse Daudet. Non pas que des romans comme *Le Nabab* ou *Sapho,* dont la composition est si savante, où l'observation est si intense, ressemblent en quoi que ce soit à des improvisations; mais l'effort considérable que supposent de pareilles œuvres ne se sent pas plus en le lisant qu'on ne songe en regardant un beau monument aux échafaudages qui ont servi à le construire. M. Daudet n'est devenu que peu à peu le grand romancier que l'on sait : il a dû faire l'apprentissage de la vie avant de la peindre et apprendre son art à force de le pratiquer. Mais au moment où, inconnu encore du grand public, il écrivait les *Lettres de mon moulin*, qui ne furent remarquées que des connaisseurs, il avait déjà plus qu'en germe les admirables qualités qui ont éclaté plus tard à tous les yeux. Son talent, comme celui de tous les artistes originaux, ne se laisse pas enfermer dans les cadres conventionnels d'une école littéraire. Cherchant du nouveau, ayant un sentiment profond de la vérité et de la vie, il a pu se croire un réaliste, et s'imaginer qu'il relevait de Flaubert et des Goncourt; mais à qui doit-il, si ce n'est à lui-même, cette manière de peindre qui combine la fantaisie la plus poétique, la plus ailée, avec un sens si juste de la réalité? Si l'on voulait absolument trouver un talent analogue au sien, il faudrait passer la Manche; Dickens est le seul

écrivain auquel on puisse le comparer. Il lui ressemble comme un Français du midi peut ressembler à un Anglais. Chez tous les deux la sensibilité s'allie à l'humour; seulement chez Dickens la préoccupation morale domine, tandis que Daudet est avant tout un artiste, et quoiqu'il y ait dans son œuvre une grande part de satire, et de satire amère, le plaisir de peindre les sottises et les vilenies l'emporte chez lui sur le besoin de s'indigner. Ils ont tous deux ce don, qui est celui des grands maîtres, de faire vivre leurs personnages, de dessiner en quelques mots des figures qu'on n'oublie plus, de créer des types qui deviennent populaires et qui passent en proverbes : Numa Roumestan, Tartarin, l'illustre Delobelle, sont immortels comme Sam Weller et Msses Nickleby.

A côté d'Alphonse Daudet, et avec un talent tout différent, M. Émile Zola a conquis une grande place dans le roman contemporain. M. Zola a beaucoup d'adversaires et d'adversaires acharnés ; il suffit de prononcer son nom pour scandaliser une quantité de braves gens qui n'ont jamais lu ses ouvrages. J'imagine qu'il s'en console, car ce scandale même est lucratif ; cependant il a toujours protesté contre la réputation d'immoralité qu'on lui a faite, et qui n'a peut-être pas nui à son succès. D'ailleurs, depuis qu'il est candidat à l'Académie, il se surveille, et son dernier roman, *la Débâcle*, n'est guère fait pour effaroucher les lecteurs pudibonds. Mais ce n'est pas seulement au nom de la morale que M. Zola a été attaqué ; sa doctrine et ses procédés littéraires ont été et sont encore contestés par beaucoup de critiques. Sa doctrine, c'est le naturalisme, qu'il ne faut pas, suivant lui, confondre avec le réalisme, sans qu'il soit facile de voir en quoi il s'en distingue. Il semble bien que la prétention commune aux deux écoles soit de substituer la nature à la convention, et de peindre la vérité plus hardiment qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. M. Zola a surtout présenté le naturalisme comme une réaction contre le romantisme, qu'il traite avec la dernière sévérité : il est beaucoup plus dur pour Victor Hugo que pour Racine. Il y a là un peu d'ingratitude et beaucoup de naïveté : on innove toujours moins qu'on ne le croit, et on hérite peu ou prou de ceux qu'on veut remplacer. Heureusement pour M. Zola, ses romans valent mieux que ses théories. Le titre qu'il a donné à son œuvre : *Histoire naturelle d'une famille sous le second empire*, est assez ridi-

cule, et trahit des prétentions scientifiques médiocrement justifiées; mais plusieurs des romans qui composent cette série, par exemple l'*Assommoir* et *Germinal*, sont des œuvres vigoureuses et originales, où il n'y a guère à reprendre que des malpropretés inutiles : l'auteur avait assez de talent pour réussir sans flatter les bas instincts du public. M. Jules Lemaître, qui excelle à donner à la vérité l'air du paradoxe, a soutenu, non sans vraisemblance, que l'inventeur du *roman expérimental* n'est pas, comme il le croit, un disciple de Claude Bernard, mais un poète, et même un poète épique ; et le fait est que, par l'abondance du développement qui s'épand comme un fleuve large et régulier, par le rythme de la composition, par la répétition infatigable des mêmes formules et des mêmes épithètes, répétition qui tire son effet de la monotonie même, les romans de M. Zola justifient quelquefois cette comparaison. Plusieurs de ces traits caractéristiques se retrouvent dans Victor Hugo, et on peut croire, suivant la pénétrante remarque de M. Brunetière, qu'Émile Zola, qui a combattu avec acharnement les romantiques, a été souvent un romantique sans le savoir. Il est permis aussi de penser que le chef du naturalisme, grand ennemi de la rhétorique en théorie, a usé plus que personne de cet art qu'il s'imagine dédaigner.

M. Zola était déjà célèbre au moment où ont débuté les trois romanciers qui, avec Daudet et lui, se sont partagé depuis dix ans la faveur du public, MM. Guy de Maupassant, Paul Bourget et Pierre Loti. Ces derniers venus ne se ressemblent guère ; deux d'entre eux pourtant, Maupassant et Loti, ont un trait commun, c'est que ce sont, pour parler l'argot à la mode, des *natures*, des *tempéraments*, et que, presque dès leur début, ils se sont révélés tout entiers. Mais sous cette ressemblance toute superficielle, que de différences ! Maupassant est un élève de Flaubert, c'est lui qui nous l'a dit; il a eu un maître, et ce maître était à la fois un grand artiste et un chef d'école, un esprit passionné et exclusif, dont il a subi profondément l'influence à ses débuts. Ce qu'il importe de noter, c'est que M. de Maupassant est un littérateur, qu'il a un idéal littéraire, qu'au commencement du moins il appartenait à une certaine école. Pierre Loti, au contraire, qui est officier de marine, s'est mis à écrire comme il dessine et comme il joue du piano, pour son plaisir, et pour mieux

savourer, en les approfondissant, les impressions variées qu'il recueillait au cours de sa vie errante. Tous les deux sont des peintres de premier ordre. Les descriptions de Loti, comme celles de Chateaubriand, unissent la précision à la poésie; il nous fait voir les choses, et il nous fait rêver à propos d'elles, comme il a rêvé lui-même. Les récits de Maupassant ont la sobriété puissante de ceux de Mérimée; on ne songe qu'à ce qu'il raconte, on oublie l'auteur; quel plus bel éloge pourrait-on en faire? Je n'en dirai pas autant de Loti : quoiqu'il s'intéresse et qu'il nous intéresse à beaucoup de choses, ce qui l'intéresse par-dessus tout, c'est M. Julien Viaud, lieutenant de vaisseau, l'ami de mon frère Yves, l'amant de Rarahu et d'Aziyadé. Peut-être d'ailleurs cet égotisme, qui se combine chez lui avec un sentiment profond de la nature extérieure et avec une admirable aptitude à l'exprimer, est-il une part essentielle de son originalité; la sensation qu'il nous donne du néant de toutes choses, cette pensée de la mort partout présente dans son œuvre, ne produisent tant d'effet que parce qu'on y retrouve, non pas le penseur qui médite sur des vérités générales, mais l'homme qui a éprouvé ces impressions, qui a passé par ces angoisses ; ce qui serait banal chez un autre est profondément original chez lui, parce que cela a été vécu. Mais il lui arrive d'oublier que tout ce qui est individuel n'est pas nécessairement original : il nous a infligé tout un volume sur son enfance ; et en supposant qu'un pareil ouvrage pût être vrai, et qu'on pût retrouver à quarante ans les sensations et les idées qu'on avait à cinq, ce *Livre d'un enfant* n'aurait d'intérêt que pour notre mère ou notre nourrice; à l'âge où ils portent leur première culotte, un futur homme de génie et un futur imbécile se ressemblent beaucoup, et c'est souvent l'imbécile qui donne les plus belles espérances.

Il y a quelques années M. Schérer, en parlant de Loti, à qui il rendait pleine justice, se demandait avec une certaine inquiétude si ce beau talent n'était pas condamné à s'épuiser assez vite. Après nous avoir donné ses impressions sur Constantinople dans *Aziyadé*, ses impressions sur l'Océanie dans le *Mariage de Loti*, ses impressions sur le Japon dans *Madame Chrysanthème*, et ainsi de suite, que lui restera-t-il de neuf à nous conter ? Le voilà maintenant qui entame sa biographie en commençant par les temps les plus recu-

lés ; mais quelque complaisance qu'il mette à se débiter lui-même par petites tranches, cela ne pourra pas durer bien longtemps. Il nous a déjà parlé en détail de sa vie de jeune homme, et nous a raconté ses amours dans les différentes parties du globe ; pour nous entretenir de son âge mûr il faudra qu'il attende d'avoir soixante ans. Il s'agit de savoir s'il sera capable de se renouveler lui-même, d'en finir avec l'autobiographie, et de donner un pendant à *Pêcheur d'Islande*, le seul de ses livres où il ait consenti à s'oublier lui-même et à nous parler de ses semblables, qui nous intéressent plus encore.

Tandis que l'inspiration de Pierre Loti menaçait ainsi de se tarir à chaque nouveau livre, celle de Maupassant ne cessait de grandir et de s'épurer. Dès ses débuts son talent franc et vigoureux avait frappé les connaisseurs ; mais il était difficile de se prononcer sur la vérité de ses peintures, car elles se rapportaient à un monde tout spécial que les honnêtes gens ne fréquentent guère et dont ils parlent encore moins. M. de Maupassant, comme beaucoup de jeunes gens, se figurait que le cynisme est une preuve de force, et puis, comme son maître, Flaubert, il se plaisait à scandaliser les bourgeois. A mesure qu'il a mieux connu le monde et qu'il a plus profondément étudié son art, il s'est aperçu que la peinture du vice dans ses vulgarités ou ses monstruosités n'était ni plus difficile qu'une autre ni même plus curieuse, et il est entré dans la voie qu'ont suivie tous les grands romanciers : il s'est appliqué à saisir et à rendre ce qui dans les mœurs de son siècle peut intéresser les hommes de tous les temps. Deux de ses derniers romans, *Pierre et Jean*, et *Fort comme la mort*, sont des œuvres d'une beauté classique. *Pierre et Jean*, c'est *Hamlet* transporté dans un milieu moderne et bourgeois, un *Hamlet* conçu à la française, où l'âme troublée du héros est peinte avec autant de vérité que dans Shakspeare, mais sans la poésie vague et profonde de l'original. *Fort comme la mort* ne peut se comparer qu'à une tragédie de Racine pour la simplicité savante de la composition, pour la peinture hardie de la passion et pour la perfection du style. M. de Maupassant est très moderne, mais il n'est pas décadent le moins du monde ; tandis que ces messieurs, ayant peu d'idées, les remplacent par des barbarismes, lui, il se contente de la vieille langue française, et elle lui suffit pour être un grand écrivain.

Pendant assez longtemps on a pu lui reprocher justement une affectation de dureté et d'impassibilité qui tenait à ses origines littéraires. Pour réagir contre l'abus du lyrisme et des confidences personnelles qui ont sévi pendant la première moitié de ce siècle, Flaubert avait érigé en doctrine que l'écrivain devait se tenir en dehors de son œuvre, que l'œuvre devait être entièrement *objective*, pour parler comme les Allemands. L'intention était bonne, mais la théorie reposait sur un principe faux. Sans doute un drame ou un roman ne sont pas faits pour exprimer les sentiments individuels de l'auteur; il doit s'effacer pour laisser la parole aux héros qu'il met en scène, aux événements qu'il imagine; mais enfin ces personnages qu'il a créés, c'est lui qui les fait parler et agir. Quoi qu'il fasse, il les interprète toujours suivant sa propre nature; il ne peut pas plus se supprimer lui-même qu'on ne peut sauter hors de son ombre. Non seulement cela n'est pas possible, mais cela n'est pas désirable; car nous ne nous intéressons aux créations d'un artiste qu'autant qu'il s'y est intéressé lui-même; comme l'a dit Horace, pour nous faire pleurer il faut que l'auteur ait pleuré le premier, ou tout au moins que nous le croyions. La théorie de l'impassibilité ne peut aboutir qu'à des œuvres mortellement froides, comme l'*Éducation sentimentale,* de Flaubert, et la plupart des poésies de Leconte de Lisle. A mesure que M. de Maupassant oubliait les enseignements de l'école et devenait un maître à son tour, il se départait peu à peu de son système et s'abandonnait à sa vraie nature : dans le chef-d'œuvre dont je vous ai déjà parlé, *Fort comme la mort,* tout en conservant ses qualités habituelles de vigueur et de sobriété, il s'est visiblement attendri. Dans les admirables pages qui terminent le roman, lorsque l'héroïne veille auprès du lit de mort de son amant, il n'y a pas trace de déclamation ou de sensiblerie; le pathétique sort des choses mêmes; mais nous n'éprouverions pas une impression aussi profonde et aussi poignante si l'auteur n'avait ressenti quelque chose de pareil. Il a retrouvé l'art même de Racine, et c'est aussi à la morale des tragédies de Racine que ressemble celle de M. de Maupassant.

Je vous assure que je n'ai nullement l'intention de soutenir un paradoxe, et que j'exprime très sincèrement mon opinion. M. de Maupassant a une mauvaise réputation chez les gens ver-

tueux, et il est certain qu'il a beaucoup fait pour la mériter. Ceux qui croient que l'art est fait pour édifier les âmes, comme on disait autrefois, ou pour moraliser les masses, comme on dit dans le patois de nos jours, le regardent d'un assez mauvais œil. Mais la question est de savoir si ces moralistes austères, ou prétendus tels, sont compétents en littérature, ou même s'ils ont, dans une mesure quelconque, à s'en occuper. S'il est une vérité prouvée par l'expérience, admise par tous les théoriciens sérieux, depuis Aristote jusqu'à Boileau, depuis Corneille jusqu'à Schiller, c'est que l'art et la morale, choses également belles, également sacrées, sont cependant choses absolument distinctes, et qu'on fait tort à toutes deux lorsqu'on veut les confondre. On rirait d'un sculpteur ou d'un architecte qui prétendrait nous moraliser en modelant une statue ou en élevant un monument ; les peintres qui travaillent dans le genre vertueux seraient faits pour nous dégoûter de la vertu ; quant aux auteurs de livres édifiants, vous savez le vers de Voltaire :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Je ne conteste pas qu'il puisse y avoir quelques exceptions. Les tragédies de Corneille, pleines de sentiments héroïques, sont propres à élever le cœur ; encore Pascal et Vinet ont-ils fait des réserves expresses sur l'heureuse influence morale qu'il est d'usage de leur attribuer. Mais, en thèse générale, je crois que Bossuet et J.-J. Rousseau ont parfaitement raison, et que ce n'est pas au théâtre ni dans les romans qu'il faut essayer d'apprendre la morale. Parcourez la liste des grands écrivains dramatiques, depuis Aristophane jusqu'à Molière, depuis Euripide jusqu'à Alexandre Dumas fils ; prenez les principaux chefs-d'œuvre du roman français, *Gil Blas* ou *Candide*, *Manon Lescaut* ou *René*, et vous verrez aisément que la morale n'a pas grand chose à voir dans ces chefs-d'œuvre.

Si ce point est bien établi, par quel pharisaïsme nous montrerions-nous plus sévères pour nos contemporains illustres que pour les grands hommes du passé ? On reproche, non sans raison, à M. de Maupassant, d'avoir signé des livres très légers ; on lui en veut surtout peut-être de ce que ces livres légers sont des modèles de narration vive et de fine observa-

tion. Mais les *Contes* de la Fontaine sont-ils beaucoup plus édifiants? Et quand vous lisez *la Mort et le Mourant* ou *les Deux Pigeons,* cela gâte-t-il votre plaisir de penser que l'auteur de ces deux chefs-d'œuvre est le même qui a écrit *Joconde* et la *Fiancée du roi de Garbe*? On dit que *Bel-Ami* est un roman d'une crudité révoltante; mais il faut avouer au moins que l'auteur n'a rien fait pour y rendre le vice aimable, tandis que dans *Manon Lescaut* c'est le débauché Desgrieux qui nous intéresse et le vertueux Tiberge qui nous ennuie. Enfin, pour en revenir à mon point de départ, à ce roman de *Fort comme la mort* où M. de Maupassant a mis le meilleur de lui-même, je conviens que les personnages n'y sont pas tous d'une morale exemplaire, et qu'en mettant en scène deux innocents et deux coupables c'est aux coupables qu'il nous intéresse le plus. Mais c'est justement pour cela que je me suis permis de rapprocher du nom de Maupassant le grand nom de Racine; car enfin ce que l'un a fait dans son roman, n'est-ce pas précisément ce qu'a fait l'autre dans ses plus belles tragédies? Je sais bien qu'on y trouve çà et là de vertueuses princesses, des figures touchantes comme celles d'Andromaque ou de la douce Monime ; mais en général quels sont les beaux rôles, les rôles éclatants, ceux où l'auteur a mis tout son génie, ceux où les grands tragédiens peuvent déployer tout leur talent ? Vous le savez bien, ce sont les rôles des grands coupables, de ceux qui ont commis des crimes ou qui sont capables d'en commettre. Pensez-vous qu'Hermione soit un modèle à proposer à une jeune fille? Quel beau monstre que Roxane ! Eh bien ! demandez à une comédienne de choisir entre son rôle et celui de la vertueuse et charmante Atalide, vous verrez ce qu'elle vous répondra. Est-ce la timide Aricie, est-ce le chaste Hippolyte qui vous intéresse, ou Phèdre, la femme incestueuse? Et lorsque, une fois par hasard, dans *Bérénice,* Racine s'est avisé de représenter un héros qui sacrifie la passion à son devoir, il a si bien fait que le public lui en a voulu et s'est révolté contre le dénouement. Rousseau l'a dit avec autant de raison que d'esprit : « Titus a beau rester Romain, il est seul de son parti ; tous les spectateurs ont épousé Bérénice. » Remarquez, Messieurs, qu'en comprenant la tragédie comme il l'a comprise et en nous attendrissant sur le sort des coupables, Racine était dans la pure tradition classique et se conformait

aux préceptes les plus authentiques d'Aristote, qui se trouverait ainsi, plus de vingt siècles à l'avance, avoir justifié M. Guy de Maupassant.

M. Paul Bourget, dont il me reste à vous parler, et dont le dernier roman, *la Terre promise,* ne date que d'un mois, ne ressemble guère à M. de Maupassant ni à Pierre Loti ; ils n'ont que ce trait commun d'être, à quelques années près, du même âge. Des trois, c'est M. Bourget qui est de beaucoup le plus lettré et le plus savant. Quelque bien doué qu'il puisse être, il doit moins à la nature et plus au travail. Il a été un brillant élève, il a failli se présenter à l'Ecole normale, et il a été reçu le premier à la licence. Les fortes études littéraires et philosophiques qu'il avait commencées sur les bancs du collège, il les a poursuivies pendant les laborieuses années de sa jeunesse. Dans ses volumes de critique il a parlé avec compétence non seulement de Baudelaire ou d'Alexandre Dumas fils, mais de M. Taine et de M. Renan. J'ai entendu, il n'y a pas longtemps, un de mes amis, professeur de philosophie à la Sorbonne, devant qui l'on attaquait son roman *le Disciple,* prendre sa défense avec chaleur ; il le considérait un peu comme un confrère du dehors, et lui savait bon gré d'avoir lu et compris Kant et Spinoza. Ce n'est pas là l'apprentissage ordinaire des futurs romanciers, et cette première éducation intellectuelle sérieuse et forte a contribué essentiellement à former l'originalité de M. Bourget. Il va sans dire qu'il ne s'en est pas tenu là, et qu'il a corrigé l'effet des lectures philosophiques par d'autres lectures moins sévères. Il a pratiqué les *Fleurs du Mal* de Baudelaire en même temps que le livre de M. Taine *De l'Intelligence*, et il se délassait de la lecture de *l'Éthique* par celle des *Liaisons dangereuses*. Cet éclectisme a laissé des traces dans ses ouvrages : c'est un singulier pot-pourri de doctrines et de noms. C'est un Panthéon largement ouvert : Flaubert y fait bon ménage avec Amiel, Pascal avec Alexandre Dumas fils ; M. Bourget n'aime rien tant que les *Dialogues philosophiques* de M. Renan, si ce n'est *les Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola. Il a pourtant un dieu préféré, qui occupe la place d'honneur dans cette galerie : c'est Stendhal, l'auteur de *Rouge et noir,* l'ancêtre des psychologues actuels. On sait que Stendhal a des dévots, peu nombreux, il est vrai, car ils n'ont pu lui élever qu'un monument modeste au cimetière

Montmartre, mais leur petit nombre est compensé par leur ferveur ; c'est M. Bourget qui est le grand prêtre de ce culte, et il officie avec beaucoup d'élégance et de dignité.

En rendant à Stendhal l'hommage d'un disciple à son maître, je crois que M. Paul Bourget est trop modeste : il est possible qu'il doive à Stendhal une partie de ses défauts, mais je ne sache pas qu'il lui doive une seule de ses rares qualités. Il lui a emprunté cette fâcheuse habitude de disséquer les sentiments au lieu de peindre la vie, cette manie de couper les cheveux en quatre, qui rappelle les mauvais côtés de Marivaux, mais d'un Marivaux qui aurait des prétentions scientifiques. Ce n'est pourtant pas à Stendhal qu'il a pris, avec le goût de l'exotisme, cette admiration un peu naïve qu'il paraît ressentir pour les gens du monde, pour leur luxe, pour leur élégance. M. Jules Lemaître a relevé chez lui cette petite faiblesse avec sa pénétration et aussi avec sa grâce habituelle. Il ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a du snobisme à décrire avec tant de complaisance l'ameublement d'un boudoir, et qu'il faut être un peu provincial pour s'extasier devant les *clubmen* qui se font blanchir à Londres. Ces descriptions du décor de la vie mondaine, où ont excellé Octave Feuillet et Ludovic Halévy, ne réussissent pas à M. Bourget : lui qui analyse les sentiments avec tant de finesse et qui développe si bien les plus secrets replis du cœur, il a la main lourde quand il touche à ces futilités, auxquelles il a le tort d'attacher trop de prix.

Il a heureusement assez de qualités pour racheter ce léger ridicule. Son premier mérite, en cette fin de siècle, où la littérature commerciale fleurit, et où M. Georges Ohnet compte ses lecteurs par milliers, c'est qu'il est un lettré et un penseur. Il n'y a guère de roman de lui qui ne soulève un problème intéressant. Il ne se prive pas plus que ses confrères de traiter des sujets actuels ; *le Disciple,* c'est l'affaire Chambige, comme *André Cornélis* c'était le procès Peltzer. Mais il sait tirer d'un fait-divers ce qu'il contient de général et d'humain, et là où M. Jules Claretie ou M. Albert Delpit ne verraient qu'un sujet de roman anecdotique, il trouve l'occasion de poser un cas de conscience. Chose bizarre chez un homme qui se croit l'élève de Stendhal, c'est le côté général des choses qui le frappe d'abord bien plus que leur caractère individuel, et c'est ce qu'il y a d'abstrait et de phi-

losophique dans sa pensée qui donne de l'intérêt à ses peintures. Je ne prétends pas, bien entendu, que cette formule suffise à résumer ce qu'il y a d'original dans sa manière ; autrement comment comprendrait-on qu'il plaise tant aux gens du monde, particulièrement aux femmes, que lui seul a pu consoler de la disparition d'Octave Feuillet? A vrai dire, je crains bien que ce succès ne s'explique par ses défauts autant que par les parties solides de son talent. Les femmes l'aiment, parce qu'elles se sentent aimées de lui, même lorsqu'il en dit du mal; elles devinent chez lui un de ces directeurs de conscience mondains, indulgents aux faiblesses du cœur, et disposés à excuser ce qu'ils regretteraient de ne pas avoir à peindre. Mais peut-être aiment-elles aussi en lui ce qui nous plaît le moins, ce que Jules Lemaître lui a reproché, ces prétentions aristocratiques de l'homme qui, comme dit Molière, « aime à se mêler dans le brillant commerce », ce qu'on appellerait des faiblesses de parvenu, s'il ne s'agissait d'un esprit aussi naturellement distingué.

Malgré ces restrictions nécessaires, M. Bourget n'en reste pas moins un des trois ou quatre romanciers qui comptent, et comme c'est un talent de réflexion et d'étude, il est permis d'espérer que les œuvres de sa maturité seront au moins égales à celles de sa jeunesse. Il est à craindre seulement qu'il ne tombe du côté où il s'incline. Son dernier livre, *la Terre promise,* qui lui a valu les éloges de M. Brunetière, est un roman à thèse, où la conception systématique tient plus de place que l'étude de la réalité. On voudrait que M. Paul Bourget craignît un peu moins d'amuser ses lecteurs; les lettrés eux-mêmes lui sauraient gré de se détendre quelquefois ; s'il est beau de désarmer la critique de la *Revue des Deux-Mondes,* il n'importe pas moins peut-être de rester en communication avec le public.

Je m'aperçois, Messieurs, qu'en voulant vous présenter dans un tableau général et sommaire le développement du roman contemporain, je me suis laissé aller à vous parler bien longuement des romanciers actuels. Vous excuserez plus facilement peut-être ce défaut de proportion, si vous songez qu'après tout ce sont ceux-là qui nous intéressent le plus, car ils parlent un langage que nous comprenons, et leurs idées et leurs préoccupations sont les nôtres. Ce que je regrette au fond, ce n'est pas tant d'avoir insisté sur

quelques auteurs que d'en avoir omis d'autres qui méritent beaucoup mieux qu'une brève mention, mais qui auraient allongé outre mesure cette leçon déjà trop longue. J'aurais aimé certes à vous parler du *Capitaine Fracasse* de Th. Gautier, du *Roi des montagnes* d'Edmont About, de *Dominique,* de Fromentin. Les peintures si profondes, sous leur frivolité apparente, que Ludovic Halévy a faites de la vie parisienne dans *Madame et Monsieur Cardinal,* et, dans un genre tout opposé, à l'autre bout de la littérature, pour ainsi dire, les études vigoureuses où Ferdinand Fabre nous retrace la vie campagnarde et la vie ecclésiastique, toutes ces œuvres, et bien d'autres encore, m'auraient également tenté. Enfin, puisque nous sommes en pays toulousain, j'aurais voulu au moins nommer un romancier qui, habitant tout près de nous, à Montauban, a su, sans coterie ni réclame, se faire un nom à Paris comme peintre des paysans du Midi, le délicat auteur de *Jan-de-Jeanne* et des *Antibel.* Mais il faut savoir se borner, et j'aurais peut-être dû m'en souvenir plus tôt.

Ma thèse est donc surabondamment prouvée. La floraison extraordinaire et vivace du roman français depuis le commencement du siècle est un fait incontestable, et là-dessus M. Caro et M. Brunetière sont du même avis. Mais tandis que M. Caro a cherché à expliquer ce fait par l'état de l'âme contemporaine et par les conditions nouvelles de la vie sociale, M. Brunetière, qui est un logicien plus qu'un observateur, y a vu une confirmation ou une application particulière du système qu'il a exposé sur l'évolution des genres en littérature. En laissant de côté les expressions scientifiques dont il a compliqué plutôt qu'éclairci le problème, ce système peut se résumer ainsi : Chaque genre littéraire est comme un être vivant qui naît, qui se développe et qui meurt ou se transforme suivant certaines lois. On ne peut sans doute faire abstraction d'un élément qui, en littérature et en art, est un élément essentiel, je veux dire la personnalité des auteurs; mais il ne faut pas croire que cet élément soit le seul, et que les hommes de génie eux-mêmes exercent une action toute puissante et soient toujours capables de rompre le courant. Ils sont situés, comme tous les autres hommes, à un certain point de l'espace et de la durée, dans un milieu dont ils subissent l'influence en même temps qu'il

subit la leur. Il aurait pu se faire que Racine naquît en 1606, et Corneille en 1639, et les destinées de la tragédie française en eussent été modifiées. Mais il n'est pas moins vrai que, la tragédie étant arrivée aux environs de 1630 à une certaine période de son développement, l'idéal tragique, par exemple, étant alors mal dégagé et se confondant à la fois ou tour à tour avec celui de la comédie et celui du roman, le grand homme quelconque qui aurait commencé à écrire à cette époque aurait subi les conséquences de l'état embryonnaire où son art se trouvait encore, et ne se serait pas développé dans le même sens que trente ans plus tard. Racine n'a été tout à fait le Racine que nous connaissons, que parce qu'il est venu après Corneille.

M. Brunetière a appliqué cette théorie au roman aussi bien qu'à la tragédie, et dans une série d'études encore inachevée il a essayé de montrer que, depuis la fin du XVIIe siècle, époque où il fixe la naissance du roman français, jusqu'à nos jours, ce genre littéraire a reçu de perpétuels accroissements. Le Sage trouve le style qui lui convient et l'art du dialogue ; l'abbé Prévost inaugure la peinture vraie de la passion, Marivaux l'analyse psychologique ; puis vient le tour de Rousseau, qui dans la *Nouvelle Héloïse* introduit la grande éloquence et le sentiment de la nature, jusqu'à ce qu'enfin, après le grand bouleversement de la Révolution qui renouvelle les âmes en les ébranlant dans leurs profondeurs, après Chateaubriand et Mme de Staël, ces deux grands initiateurs, le roman français trouve son expression la plus complète et sa formule probablement définitive dans George Sand et surtout dans Balzac.

M. Brunetière ne procède pas comme M. Nisard, qui établissait le bilan de notre littérature par *doit* et *avoir*, et qui, avec l'exactitude d'un comptable, enregistrait les gains et les pertes, celles-ci, hélas! l'emportant graduellement sur ceux-là d'une manière inquiétante, de sorte que ce calculateur trop pessimiste semblait pouvoir prédire mathématiquement le jour de la banqueroute finale. Tout en nous régentant beaucoup plus impérieusement que M. Nisard ne l'a jamais fait, M. Brunetière a des doctrines moins étroites; il a lu Darwin, et il applique à la littérature les lois de l'histoire naturelle : la concurrence vitale, la sélection naturelle et la survivance des mieux adaptés. Pour le moment, c'est de la concurrence

vitale qu'il s'agit. Si depuis Mme de La Fayette jusqu'à Balzac le roman n'a cessé de croître en richesse et en complexité, ç'a été aux dépens des genres voisins, comme la comédie de genre, la comédie de caractère et la tragédie; tel un brochet vorace qui se nourrit des carpes et des tanches d'un vivier. Si l'on répondait à M. Brunetière que certains genres qu'il déclare morts se portent assez bien, que, si notre siècle est celui de Balzac et de George Sand, il est aussi celui de V. Hugo, d'Alexandre Dumas père et fils, d'Emile Augier, et que notre théâtre fait encore bonne figure à côté du roman, il répondrait probablement que ces détails sont négligeables pour qui embrasse les choses d'une vue d'ensemble, et que les grandes constructions systématiques seraient impossibles si l'on s'arrêtait à toutes les objections de fait.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que j'oppose une étroitesse d'esprit à une autre, et qu'en m'égayant de ces fantaisies pseudo-darwiniennes d'un homme de grand talent je méconnaisse tout ce qu'il a mêlé de vues justes et suggestives à quelques erreurs! Dans ce que M. Brunetière a écrit sur les romanciers du XVIIIe siècle les idées justes abondent ainsi que les aperçus originaux; en étudiant dans Le Sage, l'abbé Prévost, Marivaux, non seulement leur génie propre, mais le développement continu du genre romanesque, ce qu'on n'avait pas fait avant lui, il a donné un exemple utile et inauguré, avec l'autorité qui lui appartient, une tradition qu'il faudra suivre. Je reconnais très volontiers les services qu'il a rendus et la rare pénétration dont il a fait preuve: ce n'est que contre son système que je m'insurge. Nous pouvons constater les phénomènes, et essayer d'en apercevoir la liaison, mais en matière de littérature trop de causes nous échappent pour que nous puissions nous flatter d'en déterminer les lois. Sans méconnaître l'influence qu'exercent sur les grands artistes le milieu où ils naissent et l'état de développement où ils trouvent leur art, je pense qu'il faut faire une part plus grande encore à ce quelque chose de mystérieux qui est leur personne même. L'apparition d'un homme de génie est toujours un accident impossible à prévoir, et si la naissance d'un Corneille ou d'un Chateaubriand était dans les décrets de la Providence, elle n'avait mis personne dans sa confidence, et nul n'a deviné que ces grands hommes dussent naître avant qu'ils eussent paru.

Ainsi la littérature et l'art échappent dans une certaine mesure au déterminisme, et comme nous ne pouvons savoir quelle est cette mesure, nous devons borner nos ambitions et ne risquer que des conjectures modestes. Voilà pourquoi, tout en trouvant que les vues de M. Caro sur le développement du roman contemporain sont insuffisantes et indiquent le problème à résoudre plutôt qu'elles n'en donnent la solution, il me paraît sage de s'y tenir, et de constater que là comme ailleurs, si nous pouvons essayer de dire comment les choses se passent, nous devons avouer que nous ignorons le pourquoi. Qu'importe du reste pour l'objet qui nous occupe ? Je ne me suis pas proposé de vous faire une histoire philosophique du roman français, mais uniquement d'étudier un grand romancier de nos jours, dans sa personne, dans son milieu, et surtout dans ses œuvres. C'est une tâche plus que suffisante pour mes forces, et je m'y mettrai dès ma prochaine leçon.

Antoine Benoist

TABLE DES MATIÈRES

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint Laurent, 23.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

SÉRIE GÉOGRAPHIQUE

I. II. Itinera hierosolymitana et descriptiones terræ sanctæ, latine conscripta, ediderunt T. Tobler et A. Molinier. Tome I, en 2 parties. Deux volumes in-8. Chaque .... **12** fr. »

III. Itinéraires français. Tome I, édité par MM. H. Michelant et G. Raynaud. In-8 .... **12** fr. »

IV. Itinera et descriptiones terræ sanctæ. Tomus II, ed. A. Molinier et C. Kohler .... **12** fr. »

V. Itinéraires russes en Orient, traduits par Mme B. de Khitrovo. Partie I. 1889. In-8 .... **12** fr. »

SÉRIE HISTORIQUE

I. La prise d'Alexandrie, chronique du roi Pierre Ier de Lusignan, par Guillaume de Machaut, publiée par M. de Mas Latrie. In-8 . **12** fr. »

II. Quinti belli sacri scriptores minores, edidit R. Rœhricht. In-8 .... **12** fr. »

III. Testimonia minora de V bello sacro, edidit R. Rœhricht. In-8 .... **12** fr. »

IV. Chronique de Morée aux XIIIe et XIVe siècles, publiée et traduite par A. Morel Fatio, 1885 .... **12** fr. »

V. Les gestes des Chiprois, recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe et XIVe siècles (Philippe de Navarre et Gérard de Montréal), publié par Gaston Raynaud, 1887. In-8 .... **12** fr. »

PUBLICATIONS PATRONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ

I. Numismatique de l'Orient latin, par G. Schlumberger, membre de l'Institut. Un beau volume, fort in-4, de 520 pages, avec 19 planches de médailles gravées par L. Dardel .... **100** fr. »

— Le même, sur papier de Hollande .... **125** fr. »

Supplément à la numismatique de l'Orient latin, par G. Schlumberger. 1 vol. in-4, contenant l'index, accompagné de 2 planches et une carte .... **15** fr. »

— Le même, sur papier de Hollande .... **20** fr. »

II. De passagiis in terram sanctam. Reproduction en héliogravure du manuscrit de Venise. Grand in-folio .... **50** fr. »

III. Archives de l'Orient latin. Tome I, fort v. in-8, de 850 p. **25** fr. »

— Le même, sur papier de Hollande .... **35** fr. »

IV. Archives de l'Orient latin. Tome II, fort vol. in-8.. **30** fr. »

— Le même, sur papier de Hollande .... **40** fr. »

V. Sigillographie de l'empire byzantin, par G. Schlumberger, membre de l'Institut. In-4, avec 1100 dessins .... **125** fr. »

ÉTUDES

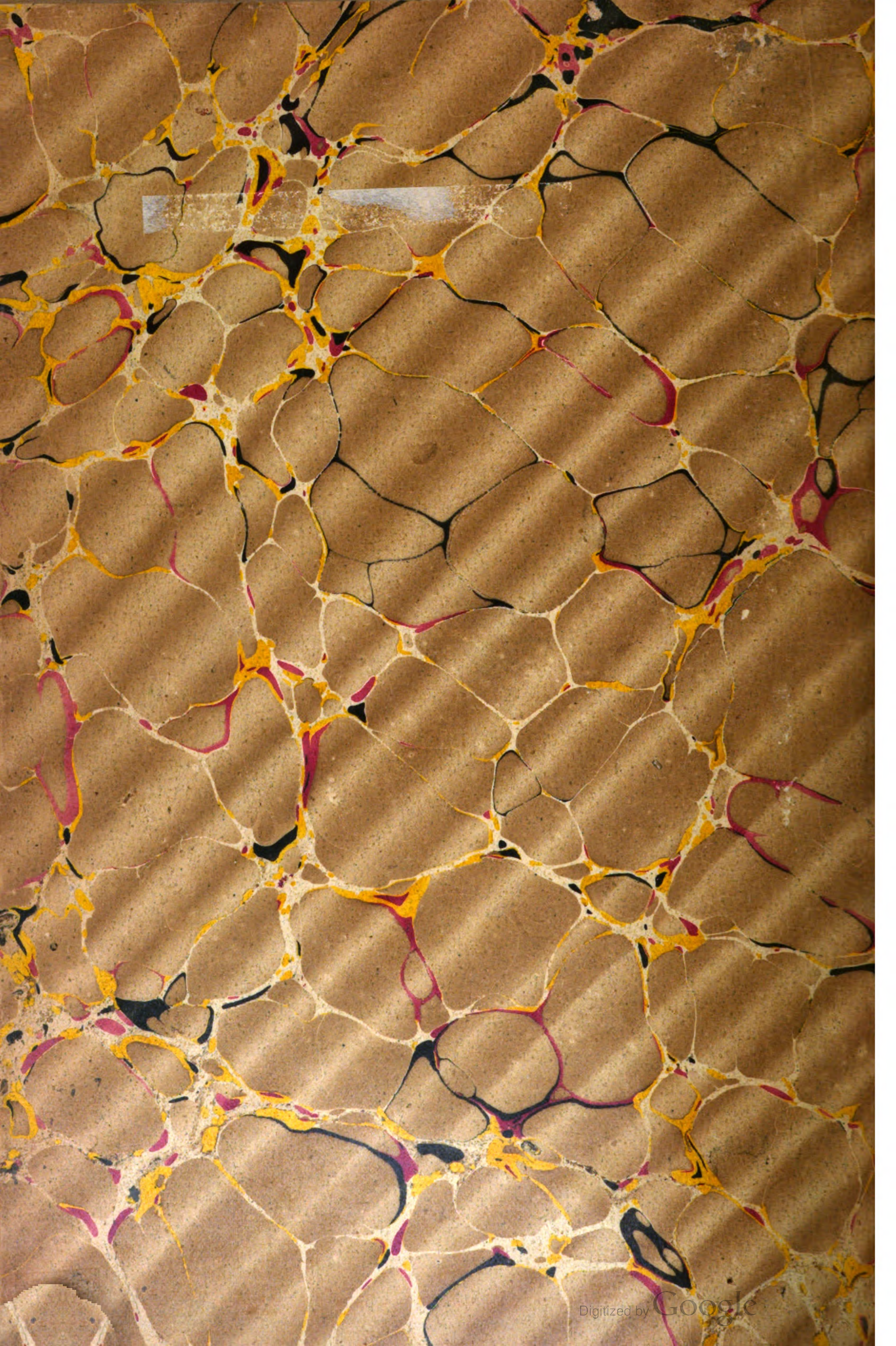
SUR

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE BETHLÉEM

Par le comte RIANT, membre de l'Institut.

Première partie. — In-8 .... **12** fr. »

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.




YD 13079
682c
v.14
annales
215815
Digitized by Google

